This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,147

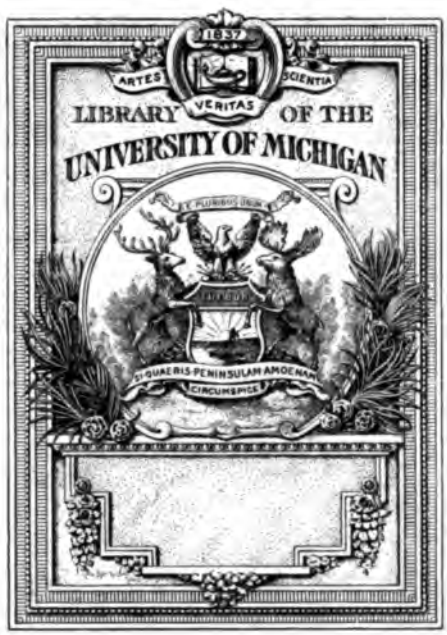
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1. 7. 5. 5

II
|
.R6

REVUE

HISTORIQUE

26633

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

DIXIÈME ANNÉE.

TOME VINGT-NEUVIÈME

Septembre-Décembre 1885.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1885

LES

COMBATS DEVANT FRIBOURG

AOUT 1644[1].

Le 27 juillet, Kanowski, gouverneur de Fribourg, battait la chamade; le 29, il sortait de la place avec huit cents hommes, cent chevaux, deux canons et les honneurs de la guerre; on l'escorta jusqu'à Brisach. Avait-il fait tout son devoir? Les écrivains allemands le pensent. C'était un Weymarien pur, de l'école des Wiederhold et des Rosen, personnel et assurément peu dévoué à la cause qu'il servait. Il avait été nommé au gouvernement de Fribourg par le duc Bernhardt et maintenu par le Roi. Renfermé depuis près de six ans dans sa place, il en avait soigné les défenses et assuré l'approvisionnement; le Brisgau lui fournissait d'abondantes ressources dont il avait su tirer bon profit; de là maint conflit entre lui et d'Erlach, léger grief assurément. Kanowski avait vigoureusement défendu ses dehors, reçu deux mille cinq cents coups de canon, infligé des pertes sérieuses à l'ennemi; à l'entendre, sa poudre était épuisée; il savait que Turenne avait essayé de forcer les lignes de l'assiégeant et que cette tentative n'avait pas réussi; la brèche était ouverte. Voilà les arguments en sa faveur. D'autre part, il n'avait encore repoussé aucun assaut au corps de place[2]; sa garnison, peu éprouvée, était pourvue de vivres pour plusieurs mois. Quant aux munitions de guerre, il en restait assez pour que Mercy, après la capitulation, en fît dresser l'inventaire et informât l'électeur de l'importance de cette ressource. Enfin, n'ayant pas cessé

1. Extrait du tome IV de l'*Histoire des princes de Condé aux XVIe et XVIIe siècles*, par M. le duc d'Aumale. — Les tomes III et IV de cette histoire vont paraître chez Calmann Lévy.

2. L'assaut n'était peut-être pas aussi imminent qu'on l'a prétendu. Dans sa dépêche du 26, Mercy dit seulement qu'il est logé sur le revêtement du fossé et qu'il espère pouvoir donner l'assaut dans le courant de la semaine.

de communiquer par signaux avec Brisach, Kanowski n'ignorait pas que l'armée de Turenne était proche et allait être renforcée. On peut donc penser qu'il se pressa un peu de battre la chamade. Le duc d'Anguien, que nous avons vu si indulgent pour La Ferté à Rocroy, comme pour Grancey à Thionville, et qui pardonnait volontiers les erreurs de jugement, ou même la témérité poussée jusqu'aux limites de la désobéissance, était impitoyable pour l'apparence d'une faute contre le devoir militaire. Il se montra indigné et voulait que la loi martiale fût appliquée dans toute sa rigueur. Turenne appréciait les faits de la même manière, mais crut devoir soumettre la question au premier ministre, qui se contenta de renvoyer Kanowski du service du Roi; cela n'eût pas suffi à Richelieu. L'ancien gouverneur de Fribourg ne s'était pas appauvri; il se retira à Strasbourg; on y voit son tombeau dans l'église Saint-Thomas, auprès du monument élevé à Maurice de Saxe.

Que Kanowski fût coupable ou non, il fallait tenir compte de la reddition de Fribourg; Turenne n'en était que plus pressé d'agir et d'Aumont avait pour principale mission de hâter la marche de l'armée de Champagne. Le maréchal était anxieux. Il avait craint d'abord qu'un contre-ordre venu de Paris ne changeât la direction donnée à cette armée, ou que le duc d'Anguien ne renonçât à poursuivre une entreprise sans but; aussi Turenne avait-il envoyé au prince messager sur messager, lettre sur lettre, cherchant à lui persuader que Mercy ne voudrait, ne pourrait pas se dérober et lui promettant « une action glorieuse; je tiens indubitable que vous combattrez l'ennemi, estant impossible qu'il se retire de la façon qu'il est engagé en deçà des montagnes. Il y va du restablissement des affaires d'Allemagne[1]. » Puis, quand il dut faire savoir que Kanowski était en pourparlers avec l'ennemi, il assura que le gouverneur de Fribourg ne manquerait pas de « traisner le traité en longueur » pour laisser au secours le temps d'arriver. Lorsqu'enfin il fallut annoncer que la garnison française sortait de la place, les instances furent renouvelées plus vives : « Vous ne laisserez de trouver moyen de faire quelque chose; » que les ennemis restent dans leur camp ou qu'ils occupent un autre poste, « je vous mènerai droit à eux par un chemin qui n'est pas loing et je crois qu'on pourra les trouver en

1. 26 juillet. A. C. (Archives de Condé).

un lieu qui ne sera pas trop advantageux. Ils ont peu de congnoissance de votre marche et ne s'imaginent pas que vous puissiez si tost traverser le Rhin[1]. » Le maréchal, d'ailleurs, n'avait pas repassé ce fleuve. N'ayant pu conserver sa position très rapprochée de Fribourg, il avait occupé, à peu de distance, sur un cours d'eau, près de Krotzingen, un nouveau camp bien assuré, où il tenait la route de Brisach et celle du pont d'Huningue. Il y faisait venir de l'artillerie, des munitions, et priait M. le Duc de diriger sur ce point les hommes et les chevaux ; ce qui fut aussitôt ordonné. Les deux armées étaient réunies le 2 au soir au camp de Turenne, à quinze kilomètres de Fribourg, quinze de Vieux-Brisach, huit du Schœnberg. Leur effectif ne dépassait guère seize mille hommes, dont moitié cavaliers, avec trente-cinq ou quarante canons. Celle de Champagne, qui avait franchi quatre-vingt-dix-huit lieues en douze jours, avait laissé en route beaucoup d'hommes et de chevaux malades, éclopés ; des détachements et même des corps entiers étaient encore en arrière.

Le même jour (2 août), dans la matinée, M. le Duc, accompagné par les lieutenants-généraux des deux armées, le maréchal de Guiche et le marquis d'Aumont, entrait à Brisach où il était attendu par le gouverneur, d'Erlach, et par de Chouppes, commandant l'artillerie. Turenne s'y rendit et l'on tint conseil.

La plupart des historiens, sur la foi de Ramsay[2], répètent que Turenne proposa de tourner la position de Mercy et que le duc d'Anguien ne voulut pas tenir compte de cet avis ; c'est le contraire qui est vrai. Turenne parla le premier, proposa l'attaque immédiate et directe : si l'on voulait battre ou déloger l'ennemi, on n'avait pas une heure à perdre. D'Erlach combattit cette opinion, d'abord parce que c'était celle de Turenne ; puis il trouvait la position de Mercy trop forte pour être attaquée, conseillait de marcher par le Glotterthal sur Saint-Peter, afin de couper la ligne de communication des Bavarois avec Villingen. Mais pour atteindre le débouché du Glotterthal dans la vallée du Rhin, il eût fallu passer sous le canon de Mercy, traverser la Dreisam, s'engager dans un dédale de marais, de bois, de fondrières, avec la certitude de recevoir l'ennemi dans le flanc ou dans le dos. Faire décamper l'armée, la ramener sur Brisach, descendre la

1. 29, 31 juillet. A. C.
2. Histoire de Turenne.

vallée du Rhin et chercher un autre moyen de se rapprocher de la Forêt-Noire ne semblait pas plus pratique : c'était laisser le champ libre à toutes les combinaisons de Mercy, le rendre maître de la situation; c'était un aveu d'impuissance et probablement une campagne perdue. Tel était le sentiment de Turenne, qui le soutint avec beaucoup de force. Il proposait non pas d'assaillir les lignes de Mercy, mais de reprendre l'attaque tentée le 1er juillet sur le Schœnberg. M. le Duc, avec ses troupes, aborderait la position de front, tandis que les Weymariens envelopperaient la montagne par le sud; quoique le chemin fût difficile, le maréchal répondait d'y passer. On ne peut se dissimuler ce qu'il y avait de hasardeux dans ces attaques divergentes, séparées par un massif impénétrable; tous les risques particuliers à la guerre de montagne semblaient accumulés dans cette combinaison. Aussi a-t-on beaucoup dit alors, et cette insinuation a trouvé place dans plusieurs recueils, que Turenne, en émettant l'avis dont on vient de lire l'exposé, avait voulu offrir un appât à la témérité du duc d'Anguien et obtenir de lui un effort qui ruinerait peut-être l'armée du prince, mais dont le maréchal saurait, avec des troupes moins éprouvées, recueillir les fruits et la gloire. Rien ne permet d'accuser Turenne d'un semblable calcul. Il avait demandé du secours, accepté d'avance la suprématie du duc d'Anguien, non sans un secret chagrin peut-être; mais, tout nouveau dans le commandement des armées, il ne pouvait contester l'autorité d'un prince du sang, d'un général victorieux, et se conduisit en loyal subordonné; tout au plus pourrait-on supposer que, responsable de la résolution à prendre, il se fût montré moins hardi dans le conseil; il n'avait pas encore trouvé sa manière audacieuse. Avons-nous besoin d'ajouter que le duc d'Anguien, acceptant la proposition de Turenne, avait lui-même donné tous les ordres?

Le 3 août, de grand matin, les deux généraux en chef dépassaient le camp de Krotzingen et, tandis que les troupes prenaient les armes, ils s'avançaient avec quelques officiers pour arrêter le plan du combat. Bientôt ils furent en vue de la montagne et le duc d'Anguien ne put maîtriser un mouvement de surprise en découvrant une position bien autrement formidable que ne l'avait fait juger l'argumentation de Turenne. Celui-ci s'arrêta pensif et sembla même un moment déconcerté.

Le Schœnberg n'était plus dans l'état où nous l'avions laissé le 1er juillet : une montagne d'accès difficile, mais où aucun obstacle artificiel n'augmentait la force naturelle des lieux. Depuis lors Mercy, tirant parti des murs et des arbres pour dissimuler ses travaux, avait étendu ses défenses vers le sud. Au-dessus des vignes et des murs de terrasse qui enveloppent les villages d'Ebringen et de Leutersberg, à la naissance des bois qui couronnent le Schœnberg, il avait construit un système détaché, composé de deux solides redoutes et d'un fort étoilé, pourvu d'artillerie ; des épaulements, des tranchées reliaient ces ouvrages entre eux et les rattachaient aux retranchements élevés au début du siège vers Wendlingen et qui formaient comme le réduit du système nouveau. Les arbres qui avaient masqué les travailleurs avaient été jetés à terre au dernier moment, et ces abatis formaient une première ligne de défense.

Après quelques minutes de silence et de réflexion, Turenne se remit, refit le plan de l'attaque et proposa de l'entreprendre immédiatement. Si les difficultés étaient augmentées, on pouvait y remédier par une grande précision dans les mouvements : il fallait bien coordonner les attaques ; c'était un calcul de temps. Que M. le Duc déploie son armée et donne au maréchal l'ordre de mettre la sienne en marche ; celui-ci estime qu'à cinq heures du soir il pourra être aux prises avec les ennemis ou au cœur de leur position ; ce sera pour M. le Duc le moment d'attaquer ce qu'il a devant lui. Les deux généraux réglèrent leurs montres (*sic*) et les troupes quittèrent le camp. Celles de Champagne se mirent en bataille, et les Weymariens, défilant derrière cette ligne, se dirigèrent vers la gorge qui, par Kirchhofen, Wittnau, Merzhausen, conduit dans la plaine de Fribourg.

Laissons les Français exécuter ces premiers mouvements et achevons d'examiner comment Mercy s'était préparé à les recevoir. L'armée bavaroise était forte d'environ dix-sept mille hommes, dont huit à neuf mille de très bonne infanterie répartis dans onze régiments. En face du duc d'Anguien, trois de ces régiments (Fugger, Holz, Hasslang) occupaient les ouvrages du plateau d'Ebringen, un quatrième (Winterscheid) était posté près de Wendlingen ; soit environ trois mille hommes, aux ordres du maréchal de camp[1] Ruischenberg. Sur les derrières, plusieurs

1. General Wachtmeister zu Fuss.

compagnies à pied et des détachements à cheval gardaient les défilés, prêts à repousser ou à ralentir les tentatives qui pourraient se produire de ce côté; tentatives auxquelles Mercy ne croyait pas, considérant les chemins comme impraticables; toutefois, dans sa prévoyance, il les avait fait intercepter par des abatis et des barricades. Au centre du vaste polygone qu'il se proposait de défendre, à son quartier-général d'Uffhausen, le feld-maréchal bavarois tenait sous sa main quatre régiments d'infanterie et la cavalerie presque entière, aux ordres du commandant en second de l'armée, Jean de Wirth, et du maréchal de camp[1] Gaspard de Mercy. Le régiment Rouyer était en grande réserve au Josephsberg, sur les hauteurs qui dominent Fribourg au sud ; là le terrain était déjà préparé pour la défense et garni d'artillerie; nous décrirons plus loin cette position. Le régiment Enschering était dans la place de Fribourg. Pour achever ce tableau, il convient de rappeler quelques distances. On peut compter d'Uffhausen, quartier-général de Mercy : 1° à la tête du plateau d'Ebringen, 3,500 mètres; 2° à Wittnau, où étaient les premiers abatis sur le chemin que devait parcourir Turenne, 4,500 mètres; 3° à Fribourg, 3,500 mètres. De la Dreisam à Wendlingen, le front des lignes construites au début du siège était d'environ 2,500 mètres. Wendlingen est à environ 1,500 mètres du plateau d'Ebringen (lieu dit Ebenet Bohl).

A l'heure convenue, cinq heures de l'après-midi, les troupes du duc d'Anguien étaient formées en ordre de combat, près de Wolfenweiler, en face des obstacles semés par l'ennemi dans les vignes, sur les pentes du Schœnberg, au-dessus des villages d'Ebringen et de Leutersberg. Le commandant de l'artillerie cherchait le moyen d'appuyer l'attaque; il ne semble pas que ses pièces aient pu être d'un grand secours. M. le Duc avait encore une partie de son monde en arrière; l'infanterie comptait deux mille quatre cents combattants répartis dans six bataillons. Il les disposa sur trois lignes ou plutôt en trois échelons qui se masquaient en partie : Espenan à droite conduisait le premier échelon, Tournon le deuxième; Marchin suivait à gauche, soutenu

1. General Wachtmeister zu Pferd.

par Anguien-cavalerie. Plus loin, en plaine, Palluau, avec la gendarmerie et plusieurs escadrons de chevau-légers, était prêt à s'opposer à un mouvement de la cavalerie ennemie sur le flanc des attaques. Toutes ces troupes étaient défilées de façon à ne pas donner prise au canon du fort; la troisième ligne et la réserve de cavalerie restèrent hors de la portée du mousquet.

La brigade d'Espenan s'avance la première; elle ne peut franchir l'abatis. Accueillie par un feu très vif, elle recule et jette d'abord un certain désordre dans le second échelon. Celui-ci se rétablit, s'avance, et ce mouvement permet aux bataillons repoussés de se rallier; mais les soldats d'Espenan ne peuvent soutenir de nouvelles décharges; ils cherchent un abri dans les bois à leur droite. Un écart se produit entre les échelons. Les deux bataillons de Tournon s'arrêtent et engagent une fusillade traînante, symptôme à peu près certain de l'hésitation d'une troupe.

D'un incident qui peut être fatal, Anguien fait jaillir le succès: qu'Espenan, sans chercher à ramener sa troupe, continue d'incliner à droite, s'élève dans le bois pour déborder l'ennemi, le duc d'Anguien se jettera sur les redoutes. Il saute à bas de cheval, tous ses officiers l'imitent. Le maréchal de Guiche met aussi pied à terre; mais, avec sa jambe estropiée, il ne put sans doute suivre longtemps son général, car le jeune prince était alors aussi agile que brave. L'épée à la main, celui-ci prend la tête du régiment qui porte le nom de son frère Conti; il en connaît tous les officiers.

Le régiment « Mazarin-Français » est de brigade avec Conti; il est commandé par le mestre de camp-lieutenant, Jacques de Castelnau-Mauvissière, un preux, digne de conduire une attaque à côté du grand Condé. Castelnau a tout ce qui donne l'action sur le soldat, le prestige d'une vie sans tache, d'un infatigable dévouement, la bonté, la force physique, un noble visage, la décision prompte, le courage de toutes les heures. Dans cette époque féconde en braves, nul ne le surpassa en vaillance. Est-il fait prisonnier? il s'évade en héros de roman. De 1636 à 1658, chaque année est pour lui marquée par une action d'éclat: assauts, arrière-gardes héroïques, brèches enlevées ou défendues, batailles, lignes forcées, il ne manque pas une occasion, jusqu'au jour où il tombera devant Dunkerque. Le roi mettra sur son lit de mort le bâton de maréchal.

Le duc d'Anguien lui envoie quelques-uns de ses brillants volontaires avec le maréchal de camp comte de Tournon; mais Castelnau n'a besoin de personne pour entraîner son régiment. Conti et Mazarin franchissent l'abatis; le duc d'Anguien a sauté le premier. Les mousquetaires se dispersent et leur feu se mêle à celui des soldats d'Espenan qui, sur la droite, ont gagné du terrain dans le bois; en arrière de la gauche, Marchin, avec la troisième ligne, soutient l'attaque par une démonstration offensive. Conti prend d'un côté, Mazarin de l'autre; les colonnes divergent un moment pour envelopper les ouvrages, emportent les épaulements et pénètrent dans les redoutes; deux régiments bavarois, Fugger et Holz, y furent à peu près anéantis. La garnison du fort étoilé resta immobile et son artillerie muette; peut-être n'osa-t-elle pas tirer sur cette mêlée d'amis et d'ennemis.

La nuit survint, une de ces nuits noires qui, dans les montagnes, précèdent les grosses pluies d'été; l'obscurité fut bientôt complète. Force fut de s'arrêter; l'infanterie s'établit de son mieux dans les retranchements enlevés, la droite touchant aux bois, la gauche vers la plaine; M. le Duc eut à peine le temps de faire gagner un peu de terrain à sa cavalerie pour couvrir son flanc et en imposer à l'ennemi. Ce mouvement en avant fut accompagné d'un grand bruit de timbales et de trompettes; on espérait que l'écho de ces fanfares de victoire arriverait jusqu'à Turenne, car la fusillade grondait toujours dans le lointain; évidemment le maréchal était encore aux prises. En face de M. le Duc, le silence s'était fait; chacun s'accommoda pour passer le reste de la nuit sans bouger. Toutefois, avant de prendre aucun repos, le général en chef avait prescrit au commandant de l'artillerie de profiter des ténèbres et de prendre ses mesures pour battre le fort étoilé au point du jour; « sans quoi il serait impossible de tenir sous le feu de cet ouvrage. » Aussitôt Chouppes courut à la garde du canon, détacha en reconnaissance un sergent et douze mousquetaires, tandis qu'avec un capitaine et cinquante hommes il se mit à chercher l'emplacement de sa batterie; à peine avait-il fait quelques pas que le sergent revint : le fort était évacué. M. de Chouppes ordonna au capitaine de prendre position et retourna donner les nouvelles au général en chef. Avançant à tâtons sur un terrain jonché de cadavres et de blessés qui râlaient, il eut quelque embarras à retrouver son chemin; enfin il butta contre deux hommes qui, « roulés dans leurs manteaux, dormaient sur

les corps morts ; » c'était le prince et le maréchal de Guiche. M. le Duc voulut prendre aussitôt possession de l'ouvrage abandonné. Le jour allait poindre; la pluie tombait à torrents; on n'entendait plus aucun bruit. Bientôt Turenne rejoint le général en chef; il annonce que son armée a franchi les défilés; elle se forme en ce moment au-dessus d'Uffhausen, à l'entrée de la plaine de Fribourg; l'arrière-garde est encore dans les montagnes; tout aura passé dans quelques heures.

Voici quels avaient été les incidents de la marche des Weymariens. Turenne avait indiqué lui-même le passage qui devait l'amener sur les derrières du camp de Mercy; lorsqu'il avait, quelques jours plus tôt, rapidement reconnu ce défilé, avait-il pu en apprécier toutes les difficultés? A une lieue de son camp, près de Kirchhofen, le chemin devenait un sentier de montagne serpentant entre la Forêt-Noire et le massif du Schœnberg, dans une gorge souvent étroite, au milieu des bois, des ravins, d'un terrain bouleversé. Il fallait contourner le Schœnberg, monter pendant sept à huit kilomètres pour atteindre vers Wittnau la ligne de partage des eaux. Les obstacles étaient du même genre pendant la première partie de la descente; puis, à deux kilomètres de la crête, on trouvait un petit plateau découvert, bordé d'un côté par la forêt, de l'autre, par un ravin profond; l'accès de ce plateau est très facile du côté de la plaine de Fribourg.

L'infanterie ouvrait la marche, avançant le plus souvent à la file; Roqueservière commandait la première brigade composée des trois régiments allemands et précédée de tous les mousquetaires; d'Aumont le soutenait avec les trois régiments français; la cavalerie suivait, mais de loin. Un peu au delà de Wittnau, l'avant-garde se heurta contre une barricade faite de branchages et de gros troncs d'arbres; les éclaireurs furent accueillis par une grêle de balles. La montre de Turenne marquait cinq heures; c'était bien à cinq heures qu'il avait promis d'être aux mains.

Il fallut assez de temps pour disposer l'attaque de la barricade, et on dut s'y reprendre à deux fois; l'ennemi avait là un bon corps de mousquetaires et quelques partis de cavaliers. La barricade est tournée et enlevée. Ce succès coûta cher : Roqueservière y fut blessé à mort; homme de droiture, de sens et de dévouement, un de ces officiers précieux qu'on trouve toujours

prêts, aussi aptes à conduire une brigade qu'à remplir une mission délicate; nous avons vu qu'il avait toute la confiance de Guébriant; il avait déjà su mériter celle de Turenne, dont il fut fort regretté. D'Aumont prit la direction du combat et « fit fort bien. » La résistance ne tarda pas à devenir plus sérieuse; les barricades et les abatis se multipliaient. On approchait du plateau où s'élève aujourd'hui le Jesuitenschloss. Au même moment l'infanterie ennemie apparaissait en grand nombre.

Informé du mouvement des Weymariens, Mercy avait jugé que c'était le plus périlleux pour lui; si Turenne pouvait déboucher dans la plaine de Fribourg avant la fin du jour, l'armée bavaroise n'avait plus de retraite : prise entre deux feux, elle eût été poussée dans la nuit ou le lendemain sur la forêt de Mousse. Aussi le feld-maréchal n'hésita-t-il pas à diriger sur le plateau les quatre régiments qu'il avait gardés auprès de lui, à Uffhausen, et il les fit soutenir par une partie de sa cavalerie. Devant de pareilles forces, l'infanterie française ne parvint pas à se déployer. Nos mousquetaires s'aidèrent des obstacles enlevés à l'ennemi pour prendre pied sur la bordure du plateau, cherchant à s'étendre à droite et à gauche, à mesure que les fractions de la colonne allongée par le défilé atteignaient la ligne de bataille; les six régiments furent engagés, repoussèrent les charges de l'infanterie bavaroise, conservèrent les barricades dont ils s'étaient emparés, mais sans gagner de terrain. Turenne ne put déboucher; il avait perdu beaucoup de monde, entre autres un de ses meilleurs colonels, Hatstein; la situation était critique; toute la nuit, on continua de tirer à peu près au hasard; les hommes, les chevaux arrivaient à la file, se formant tant bien que mal, pour reprendre le combat au point du jour. Le feu avait cessé auparavant, et les premières clartés d'une matinée grise et pluvieuse apprirent à Turenne et à d'Aumont qu'en face ils n'avaient plus d'ennemis. Ils firent quelques pas et virent la plaine vide. Peu après, ils rencontraient le duc d'Anguien.

Ce premier entretien fut court; chacun fut vite au courant. Les deux généraux en chef s'avancent vers un rideau couvert d'arbres et de vignes qui semble se dresser devant eux à mesure qu'ils descendent et qui leur cache la place de Fribourg. Bientôt quelques flocons de fumée blanche s'élèvent au-dessus du bois et le sifflement du boulet apprend à l'état-major français que l'en-

nemi est là et qu'il attend. Cependant les régiments de Turenne se déployaient en sortant du défilé, et ceux d'Anguien étaient en marche pour se ranger à côté des Weymariens. S'engagerait-on de suite? M. le Duc y pensa un moment. Mais l'aspect des lieux, l'état du temps, du terrain et des troupes le décidèrent à faire séjour; les hommes étaient absolument harassés; il fallait les reposer et les nourrir. Les gardes placées, on chercha un abri dans les villages que l'ennemi avait évacués. Les voitures chargées de pain arrivèrent de Brisach, où elles emportèrent les blessés. Plusieurs détachements rejoignirent l'armée de M. le Duc, réparant une partie des pertes de la veille. On s'occupa de raser sur divers points les anciennes lignes du siège, afin de faciliter le passage des pièces et les mouvements de la cavalerie. La journée du 4 s'écoula ainsi pour les Français, tandis que leurs chefs formaient le plan d'un nouveau combat.

Mercy avait exécuté sa retraite avec une dextérité remarquable, et l'armée bavaroise donna en cette circonstance un mémorable exemple d'ordre et de discipline. Il est presque incroyable qu'avec les distances à parcourir, la difficulté du terrain, le feld-maréchal ait pu, en cinq ou six heures de nuit, désarmer ses ouvrages, retirer son canon ainsi que toutes ses troupes, même celles qui étaient encore engagées, sans que l'ennemi le soupçonnât, et que le jour ait trouvé les Bavarois ralliés et postés à plus de 4,000 mètres en arrière de leur front.

Tout près de Fribourg, un des contreforts de la Forêt-Noire se termine par une croupe élevée de cent mètres en moyenne au-dessus de la plaine et présentant, du sud au nord, un développement d'environ 1,500 mètres : c'est le Josephsberg; vers le sud, il se rattache directement à la chaîne principale par une arête abrupte, aux flancs escarpés, couverte de bois à peu près impénétrables et semée de pitons inaccessibles, tandis qu'à l'autre extrémité, vers le nord, un vallon où coule la Dreisam sépare les hauteurs de la place.

L'infanterie de Bavière occupait le plateau légèrement incliné qui couronne le Josephsberg ; une tour ruinée, et dont il ne reste plus trace, jalonnait la gauche au lieu dit Wonnhalde. C'était le point culminant du plateau; là il était plus large, plus découvert, bien délimité et bordé par la forêt qui a nom Borlisau, mais aussi plus accessible à l'assaillant qui venait de l'ouest. Environ trois

mille hommes en quatre régiments, avec sept pièces de canon, étaient massés auprès de la tour de Wonnhalde. La droite était établie vers un monticule boisé alors et que surmonte aujourd'hui la petite chapelle élevée à Notre-Dame de Lorette en souvenir des combats de 1644; pour plus de clarté, nous laisserons à ce monticule le nom de Loretto. Deux régiments et dix bouches à feu étaient répartis entre Loretto et Wonnhalde. Tout ce front était protégé par de grands abatis et, çà et là, par des barricades palissadées; les pentes étaient plantées de vignes parmi lesquelles on avait jeté des flèches et redans occupés par les dragons. A l'extrême droite, au point où la colline se perdait dans la plaine, un des ouvrages de la circonvallation, perfectionné et armé de cinq pièces, était gardé par un bon corps d'infanterie. Cette forte redoute barrait de ce côté l'accès du plateau, et, croisant ses feux avec le canon de la place, fermait l'entrée du vallon, large de sept à huit cents mètres, où coule la Dreisam. Un peu en arrière du pied de la colline, le feld-maréchal avait son quartier général à Wiehre[1]. La cavalerie de Jean de Wirth était en ordre de bataille entre Wiehre et Fribourg.

La configuration du terrain n'avait pas permis aux généraux français d'observer la distribution des troupes et la perfection des défenses de Mercy; mais le caractère et la force de sa position n'avaient pu leur échapper; il fallait attaquer de front ou lâcher prise. Battre en retraite, le duc d'Anguien n'y songeait pas; il jugea que l'armée de Mercy n'avait pas été assez maltraitée pour qu'il fût loisible de manœuvrer si près d'elle, et il arrêta le plan du combat.

Le 5 août, de bonne heure, l'armée française se mit en marche. La terre était si détrempée qu'on avançait lentement; l'allure était pesante, mais l'ardeur vive; le soleil se levait radieux; « tous les cœurs, remplis d'allégresse, de confiance en la fortune et en la valeur du général, ne concevaient qu'une victoire assurée[2]. » Le maréchal de bataille Leschelle est en tête avec quatre pièces légères et mille mousquetaires pris dans tous les corps; son point de direction est la tour de Wonnhalde; devant lui, la montée plus douce, mais plus longue, aboutit à une sorte de col

1. Alors appelé Adelhausen.
2. La Moussaye.

qui se resserre vers le sommet. Il devait déployer ses tirailleurs parmi quelques bouquets de sapins semés sur les prés au pied des vignes et attendre ainsi le moment convenu, laissant à ses canonniers le soin de riposter à ceux de l'ennemi. L'infanterie de Turenne, conduite par d'Aumont, suivait cette avant-garde, le duc d'Anguien lui ayant, pour cette journée, réservé la droite, ainsi que l'honneur de la principale attaque. Aussitôt la voie ouverte par les mousquetaires de Leschelle, les régiments d'Aubeterre et du Tot étaient désignés pour donner l'assaut. La brigade dite allemande, qui avait perdu son général (Roqueservière) et qui avait beaucoup souffert l'avant-veille, avait le rôle de soutien.

L'infanterie de Champagne, menée par Espenan, venait ensuite; elle avait ordre de « doubler à gauche » avant d'être à la portée du canon, et de se déployer en face du bois de Loretto; de ce côté la montée était plus courte, mais plus raide, la vigne plus drue; le fort construit dans la plaine empêchait de chercher, en appuyant à gauche, quelque facilité pour gravir; aussi l'attaque de Loretto était-elle considérée comme un appui donné à l'assaut de Wonnhalde. Espenan devait détacher deux bataillons à sa droite pour tenter un troisième effort entre les deux attaques principales. Taupadel, avec quelques escadrons weymariens, accompagnait l'infanterie de d'Aumont. Deux compagnies de gendarmes, conduites par Mauvilly, maréchal de bataille, suivaient les mouvements du corps d'Espenan. Plus loin, à l'extrême gauche, le gros de la cavalerie se déploie en plaine, tenant en échec les escadrons de Jean de Wirth, et prêt à les charger s'ils débouchent du vallon entre Fribourg et Loretto; le maréchal de Guiche est en tête, il a près de lui Marchin et Palluau. Chouppes, lieutenant de l'artillerie, cherche les emplacements d'où ses pièces, qui sont fort en arrière, pourront canonner Wonnhalde, tout en essayant d'éteindre le feu des ouvrages ennemis; les lieux ne lui sont pas propices. C'était donc une attaque générale qui allait se prononcer, mais « divisée en trois lieux. » On estimait que l'infanterie bavaroise, affaiblie par la précédente journée, serait hors d'état de résister partout à la fois, et que l'un des assauts réussirait. Le signal devait partir de la gauche, le premier effort de la droite. Espenan avait ordre d'attendre que toutes ses troupes fussent en ligne pour engager un combat de tirailleurs sans le pousser à fond. Au bruit de cette fusillade,

Leschelle et d'Aumont devaient aussitôt s'avancer et tenter d'enlever le retranchement de Wonnhalde. Peut-être forcerait-on l'ennemi à montrer sa cavalerie dont on espérait avoir plus facilement raison que des gens de pied.

Placés sur un ressaut de terrain au sud-est d'Uffhausen, le duc d'Anguien et le maréchal de Turenne voient défiler leurs belles troupes. Vers huit heures du matin, un officier du régiment weymarien de Fleckstein, détaché en patrouille sur la droite, accourt et les prévient que, parvenu à un piton dans la forêt de Borlisau, il a vu le revers de la position des Bavarois; il a observé une grande agitation, et comme les indices d'une retraite prochaine. Le déploiement de l'armée française commençait à peine; les généraux crurent avoir le temps d'apprécier par eux-mêmes la valeur du renseignement, et, renouvelant la défense de rien engager avant le signal, partirent au galop; l'espace à franchir était de deux mille pas environ. Déjà ils approchent du but de leur course; le bruit du canon retentit derrière eux sans les surprendre; c'est la petite artillerie weymarienne qui répond aux grosses pièces bavaroises; mais voici que le roulement d'une fusillade générale fait trembler le sol; il y a donc eu méprise fatale ou grave accident. A toute bride, M. le Duc et le maréchal retournent sur leurs pas. Ils trouvent Leschelle tué; ses mousquetaires dispersés, des généraux qui s'efforcent de rétablir l'ordre parmi leurs troupes déjà repoussées, toute une ligne en confusion avant d'avoir été formée, l'hésitation et le découragement succédant à cette première fleur d'ardeur qui animait leurs soldats une heure plus tôt.

Presque tous les grands hommes de guerre ont eu auprès d'eux un lieutenant malheureux ou malhabile dont le nom est habituellement associé aux mécomptes et aux incidents fâcheux. Sans remonter aux *Commentaires* de César, nous pourrions citer celui qui joue ce rôle dans l'*Histoire de mon temps*, et il ne faudrait pas feuilleter longtemps les *Mémoires de Napoléon* pour y faire pareille rencontre. A tous les moments critiques des premières campagnes de Condé, nous retrouvons le nom d'Espenan. Au moment où celui-ci arrivait en face de Loretto avec sa tête de colonne, des coups de feu partirent des flèches où l'ennemi avait laissé des dragons parmi les vignes; il envoya quelques hommes déloger ces dragons; ceux-ci furent soutenus par l'infanterie bavaroise. Espenan veut s'emparer des ouvrages; on

s'échauffe de part et d'autre; bientôt toute la montagne est en feu. Leschelle attendait impatiemment le signal. Au premier bruit, il avait enlevé ses hommes et gravi la montée de Wonnhalde; une balle le renverse. C'était un soldat de fortune; il passait pour « un des plus braves et des plus entendus officiers de son temps[1]; » M. le Duc, qui ne le connaissait que de renom, avait particulièrement demandé qu'il fût attaché à son armée. L'élan des mousquetaires tombe avec Leschelle; ils se dispersent ou se groupent confusément. D'Aumont fait avancer la première brigade; la mitraille et la mousqueterie l'arrêtent. Les Bavarois sortent de leur retranchement pour charger l'assaillant, lorsque le duc d'Anguien apparaît et se jette au plus fort de l'action. Il prescrit à Tournon de rallier les mousquetaires de Leschelle, prend la brigade allemande et dégage d'Aumont par une attaque de flanc. Le colonel bavarois Miehr, qui conduisait la sortie, est tué; les drapeaux ennemis se retournent et donnent le signal de la retraite. M. le Duc veut soutenir son avantage, ouvrir le chemin à l'infanterie; suivi de nombreux officiers, il parvient au sommet de la pente. Le feu est terrible; en quelques instants, tous ceux qui accompagnent le prince sont frappés ou démontés; lui-même est un moment étourdi par le vent d'un biscaïen qui enlève le pommeau de sa selle. Il s'acharne cependant, veut entraîner l'infanterie qui le rejoint; mais celle-ci perd presque tous ses officiers et ne réussit pas à prendre pied. C'est à grand'-peine qu'on peut enlever les blessés et redescendre la pente. Turenne porte en avant les escadrons de Taupadel et les deux bataillons de droite de l'armée de Champagne; il pare ainsi à tout retour offensif des Bavarois.

Midi était passé; la chaleur était accablante. Toutes les troupes françaises se retirent hors de la portée du mousquet, laissant quelques tirailleurs pour riposter de loin aux dragons qui ont reparu dans les vignes. L'infanterie de Bavière reste immobile derrière ses retranchements qu'elle consolide. Un duel d'artillerie s'engage entre les pièces établies sur le Josephsberg et celles que M. de Chouppes était parvenu à mettre en batterie, au grand détriment de ces dernières; sur quarante bouches à feu, sept à huit seulement ne furent pas démontées. Cependant M. le Duc se

1. La Moussaye.

prépare à reprendre l'offensive : l'infanterie de Champagne a peu souffert ; elle attaquera Loretto. Turenne, secondé par d'Aumont et Tournon, s'avancera de nouveau contre les retranchements de Wonnhalde. Il répond d'y contenir et d'y occuper l'ennemi jusqu'au soir ; c'est tout ce qu'on peut demander aux débris de ses deux brigades presque anéanties.

Vers trois heures, quatre cents mousquetaires passant « en grandes bandes » abordent la colline de Loretto. Ils sont conduits par Mauvilly, lieutenant des gendarmes de Condé, intime ami du prince et qui exerce pour la première fois la charge de maréchal de bataille. Rien de plus périlleux que ces conduites de tirailleurs pour un officier qui, seul monté, est le point de mire de tous les mousquets. Il en a coûté la vie à Roqueservière le 3, à Leschelle ce matin même ; Mauvilly a le même sort : « Soldat dont l'ambition estoit secondée de beaucoup de cœur et de beaucoup d'esprit et qui, par l'un et par l'autre, se voyoit en estat de monter aux plus grandes charges de la guerre[1]. » Il était déjà au milieu des ennemis quand il fut tué. Deux colonnes le suivaient ; elles s'avancent et se déploient ; ni la raideur de la pente, ni l'embarras des vignes, ni le feu de la mousqueterie, ni le canon du fort qui les prend d'écharpe, ni les arbres abattus ne peuvent les arrêter. La Fressinette est tué à la tête du régiment de Persan qu'il commandait à Rocroy ; Bout-du-Bois, premier capitaine, prend sa place et ramène deux fois le bataillon au combat. Le régiment d'Anguien se distingue entre tous ; il est conduit par Chamilly, peu connu encore, Bourguignon sanguin et goguenard, à la tête et au cœur chauds, qui se révéla officier de premier ordre, et « fit des miracles[2]. » Déjà M. le Duc se croit maître de la position, lorsqu'un secours arrive aux Bavarois par le revers de la colline. C'est Gaspard de Mercy, le frère du feld-maréchal, qui a fait mettre pied à terre à ses cavaliers et qui vient dégager l'infanterie ; ces braves gens chargent le pistolet au poing. Gaspard de Mercy est tué ; mais les Français sont repoussés.

Anguien prescrit à Castelnau de prendre la place de Mauvilly et de rallier les mousquetaires. Lui-même conduira Mazarin-

1. La Moussaye. — « Je ne puis vous dire quel honneur Mauvilly avait acquis quand il fut tué. C'est la plus grande perte que nous puissions faire. » (M. le Duc à M. le Prince, 8 août. A. C.)

2. M. le Duc à M. le Prince. A. C.

Français qui était resté en réserve. Les gendarmes, brûlant de venger leur chef, les cavaliers de « Tracy » et de « Turenne[1], » détachés du corps de Taupadel, appuient ce nouvel effort : plusieurs quittent leurs chevaux ; d'autres arrivent tout montés jusqu'au sommet. Les officiers d'infanterie essayent de reformer et d'entraîner leurs compagnies « rebutées » par de telles fatigues et de telles pertes. Clisson, enseigne-colonelle de Tracy-cavalerie, plante son étendard sur le parapet et tombe mort en l'embrassant ; on ne peut le suivre ; le carnage est horrible. Saint-Point, premier capitaine commandant le régiment de Conti, est mis hors de combat : c'est celui qui, malade de la peste, avait si bien défendu Saint-Jean-de-Losne et s'était fait porter en civière sur la brèche. Le régiment du Havre voit tomber aussi son chef, Chastellux. Des deux côtés, au milieu d'un monceau de cadavres, à travers les branches d'arbres et les planches des palissades, cavaliers et fantassins échangent à bout portant des coups de mousquet ou de pistolet, sans avancer ni reculer. La nuit survient, il faut lâcher prise. Comme il l'avait promis, Turenne tient toujours en échec à Wonnhalde une partie des forces ennemies ; M. le Duc peut faire enlever ses blessés et même quelques pièces légères qu'on avait avancées à bras. Pas un trophée ne reste aux mains de l'ennemi. Les Français se rallièrent dans la plaine, et les vaillantes armées restèrent en présence, comme deux athlètes qui tombent épuisés dans l'arène, se défiant encore du regard.

Cette immobilité menaçante dura trois jours, trois journées terribles. Tant de cadavres jonchaient le sol que l'air était empesté ; plus du quart de ceux qui avaient paru sur les champs de bataille des 3 et 5 août étaient hors de combat : de huit à neuf mille sur trente ou trente-deux mille. Les pertes des Bavarois avaient été plus grandes le 3, celles des Français le 5 ; le total était à peu près également réparti. Les blessés que les Bavarois n'avaient pu retirer le premier jour avaient été recueillis pêle-mêle avec les nôtres ; on sauva peu des uns ou des autres ; faites par le canon ou par la mousqueterie à bout portant, les plaies étaient affreuses. La facilité des communications avec Brisach

1. La *Gazette* dit : « les compagnies franches (*sic*) de chevau-légers de Turenne et de Tracy. »

permit de diriger les évacuations sur cette place et d'en tirer des vivres ainsi que d'autres ressources; les renforts continuaient aussi d'arriver par petits détachements à l'armée du duc d'Anguien. Celle de Mercy souffrait plus. Resserrée dans la petite plaine de Wiehre, sans communication que des chemins de montagne et de longs trajets, elle ne recevait pas un homme et peu ou point d'autres secours. Les fourrages lui manquaient et depuis plusieurs jours les chevaux se nourrissaient de feuilles. Cependant le feld-maréchal était résolu à ne pas compromettre les affaires de l'Empire par une retraite précipitée[1] et à ne pas bouger avant d'avoir vu clair dans les projets de son adversaire.

Il ne fut pas attaqué sur le Josephsberg; M. le Duc s'était décidé à manœuvrer. Les blessés évacués, les subsistances assurées, l'armée française prit, le 9 au matin, la direction du nord; comme la place de Fribourg barrait la grande route, il fallut faire un assez grand détour par Betzenhausen et Lehen, traverser des bois, des marais, des cours d'eau, un terrain très accidenté. Turenne conduisait l'avant-garde; le duc d'Anguien, couvrant la marche, faisait face à l'ennemi avec toute sa cavalerie en bataille et prête à charger; il ne fit rompre qu'après avoir vu défiler derrière lui la dernière compagnie et la dernière voiture; pas un cavalier, pas un soldat bavarois ne s'était montré. M. le Duc s'arrêta, fort avant dans la nuit, à Denzlingen, gros bourg et nœud de routes : en continuant vers le nord on descendait la vallée du Rhin; au nord-est la vallée assez large de l'Elz conduisait par Waldkirch dans la Forêt-Noire; à l'est un chemin étroit, souvent raide, difficile, menait par le Glotterthal à Saint-Peter : c'est ce chemin que, sans attendre le jour, M. le Duc, à peine arrivé, fit prendre à Rosen avec huit escadrons. Castelnau partit ensuite avec mille mousquetaires, puis le gros de l'armée, sans canons ni voitures. Le soleil se levait à peine quand les dernières troupes quittaient Denzlingen.

Aux premiers mouvements des Français, Mercy avait jugé qu'ils se dirigeaient vers le marquisat de Bade et les bords du Rhin. Hors d'état de les suivre, mais comptant bien les retrouver plus tard, il ne resta pas une heure de plus dans le charnier de Wiehre et marcha sur sa base d'opérations, Villingen, située entre les sources du Danube et celles de Neckar. Le val d'Enfer n'étant

1. Mercy à l'Électeur, 7 août (Heilmann).

pas praticable alors, il fallait remonter l'Espach jusqu'à Saint-Peter, ancienne et puissante abbaye de Bénédictins, dont les hautes tours jalonnent non pas une position tactique, mais un de ces carrefours qui, dans les montagnes, se rencontrent aux changements de bassin.

Dans la matinée du 10, l'infanterie bavaroise, après une assez longue marche de nuit et un repos de quelques heures, avait quitté Saint-Peter et dépassé les hauteurs à l'est, se dirigeant vers le dépôt de vivres établi à Graben. Le long convoi de voitures, pièces, munitions, bagages, commençait à défiler devant le monastère, lorsque des cavaliers parurent à l'ouest sortant du col qui conduit au Glotterthal. L'œil exercé du feld-maréchal a bientôt distingué les éclaireurs weymariens; Mercy devine que toute l'armée française est là ; il connaît la fougue de son adversaire et prend son parti avec le tact et la promptitude qu'on pouvait attendre d'un tel général.

Il prescrit à l'arrière-garde, entièrement composée de cavalerie, de faire demi-tour, de s'engager dans le mauvais sentier du Wartensteig, qui conduit directement à Graben; là elle prendra position; le convoi fera aussi demi-tour et suivra ce mouvement, que le feld-maréchal en personne va couvrir avec sa redoutable infanterie ramenée sur Saint-Peter.

Rosen, car c'était lui qui venait de se montrer au débouché du Glotterthal, Rosen se hâte aussi, et par sa hardiesse, son habileté, force Mercy à jouer serré. Il lance un escadron sur sa droite pour jeter le trouble dans le convoi; avec les sept autres il fait face aux troupes bavaroises, et, malgré l'infériorité du nombre, les occupe si bien pendant deux heures que l'infanterie française a le temps d'arriver. Il fut un moment bien pressé, perdit trois cornettes, mais se dégagea vaillamment; son dernier échelon à peu près cerné par l'infanterie ennemie se retira au travers de véritables précipices. Rosen donna dans cette rencontre l'exemple de tout ce qu'un chef habile peut risquer et obtenir avec une cavalerie bien exercée, et Turenne qui, à côté du duc d'Anguien, put de loin le voir aux prises, lui rend dans ses Mémoires un témoignage dont la forme sobre semble relever la valeur : « C'est une des actions que j'aie jamais veues où les troupes ont témoigné le moindre estonnement pour en avoir tant de sujet. »

La cavalerie weymarienne, se repliant en échelons vers les hauteurs au nord de Saint-Peter, découvrait le rideau où Castel-

nau formait ses mousquetaires arrivant à la file et à la course; on entendait au loin dans le Glotterthal les fifres et tambours qui pressaient la marche des bataillons. Déjà les quelques escadrons un moment déployés par Jean de Wirth en face de Rosen avaient disparu par le Wartensteig, emmenant quelques canons et les chevaux du convoi dont les traits avaient été coupés. Toutes les voitures et six pièces restaient dans la gorge de l'Espach. A son tour, Mercy retira sa première ligne d'infanterie qui avait dépassé Saint-Peter, maintenant l'ennemi par l'attitude de sa seconde ligne. Dès que les bataillons français ralliés s'avancent pour traverser le vallon et marcher à lui, les Bavarois disparaissent, et quand le duc d'Anguien atteignit la crête que Mercy venait de quitter, il ne put voir qu'un nuage de poussière au loin.

Épuisée de fatigue et de faim, l'infanterie française n'alla pas plus loin, heureuse de trouver sur les voitures abandonnées les vivres dont elle manquait. M. le Duc avec sa cavalerie poussa jusqu'à Graben, constata que l'ennemi ne s'y était pas arrêté et rebroussa chemin; le lendemain 11, il ramenait ses troupes à Denzlingen. Le même jour l'armée de Bavière, marchant très vite, arrivait à Schœmberg[1]; continuant de s'éloigner vers le nord-est, elle s'arrêta le 15 à Rothenbourg sur le Tauber.

Dans ce combat hardiment engagé et habilement soutenu par Rosen, Mercy montra ses qualités de tacticien consommé, la fermeté de son caractère, la sûreté et la promptitude de son jugement. Il sut conserver son infanterie, sa cavalerie et presque toute son artillerie. Toutefois, la précipitation avec laquelle il quitta le champ de bataille, laissant à son adversaire le bagage, les munitions et quelques pièces de canon, donne à cette journée un caractère que les trois guidons enlevés à Rosen ne peuvent pas modifier : ce n'était plus une manœuvre des Bavarois, une opération qui commençait, c'était la retraite précipitée, le champ libre laissé à l'adversaire, l'aveu de l'infériorité.

1. Vingt lieues est de Saint-Peter.

LOUISE DE KÉROUALLE

DUCHESSE DE PORTSMOUTH

1649-1734.

VIII.

BARRILLON.

Paul Barrillon d'Amoncourt[1], marquis de Branges, a autant d'esprit que Courtin, autant de goût, autant de science dans ses manœuvres à travers les manèges des femmes. Il sait de plus manier l'argent. Il connaît l'art de séduire les hommes et de les mépriser ; il les paie avec un sourire, il les voit tuer sans remords. Il ressemble à ces ambassadeurs de Philippe II qui jetaient les doublons aux conspirateurs catholiques, simulaient de l'intérêt pour la démocratie de la Ligue, regardaient froidement tomber les têtes, puis, la partie perdue, amassaient un nouvel enjeu. Cynique quand il recrute les traîtres, Barrillon est poli quand il parle d'eux, sec quand il annonce leur mort. Il reste impassible et hautain dans l'ordure dont il s'entoure, ses jugements sont froids, ses appréciations plutôt bienveillantes, il ne laisse deviner son mépris que dans son indifférence devant les accidents de ses victimes. Au demeurant, plaisant compagnon, ami solide. Il ne bouge, durant ses séjours à Paris, de chez Mme de Sévigné : « Ceux qui vous aiment plus que moi, lui dit-il, vous aiment trop. » Il aime aussi La Fontaine, il est un des exquis connaisseurs de la

1. Il était d'une famille de robe. Son père est le fameux président Barrillon qui mourut prisonnier à Pignerol en 1645. Un de ses frères était évêque de Luçon, l'autre, Barrillon de Morangis, était conseiller d'État.

cour qui apprécient ce poète, il se plaît à ses louanges d'une grâce si française[1] :

La qualité d'ambassadeur
Peut-elle s'abaisser à des contes vulgaires ?
Vous puis-je offrir mes vers et leurs grâces légères ?
S'ils osent quelquefois prendre un air de grandeur,
Seront-ils point traités par vous de téméraires ?
Vous avez bien d'autres affaires
A démesler que les débats
Du lapin et de la belette.
Lisez-les, ne les lisez pas :
Mais empeschez qu'on ne nous mette
Toute l'Europe sur les bras.
Que de mille endroits de la terre
Il nous vienne des ennemis,
J'y consens : mais que l'Angleterre
Veuille que nos deux rois se lassent d'être amis,
J'ai peine à digérer la chose.
N'est-il pas encor temps que Louis se repose !
Quel autre Hercule enfin ne se trouveroit las
De combattre cette hydre ? Et faut-il qu'elle oppose
Une nouvelle teste aux efforts de son bras ?

Merveilleuse école de diplomates. Ces élèves de Mazarin et de Lionne sont assez nombreux pour que chacun se montre avec le mérite spécial dont il a été doué et apparaisse dès le moment que ses qualités sont nécessaires. Ainsi, rien qu'à Londres, on peut renouveler les ressources selon les nuances qui dominent : après l'austère Ruvigny, s'avance Courtin ; voici Barrillon qui maintenant ouvre les coffres.

Barrillon débute par un échec. A peine était-il installé à l'hôtel de l'Ambassade, qu'arrive à Londres le prince d'Orange.

Orange était l'adversaire acharné de Louis XIV. Sa vie s'écoule dans la lutte contre Louis XIV ; toujours mourant, toujours battu, il finira par coaliser l'Europe entière, découvrir des généraux, unir le pape et les protestants, pousser contre la France les forces unies du monde. En ce moment, il veut tenter un effort suprême pour détacher Charles II de l'alliance française, il demande la main de la princesse Mary, fille du duc d'York et héritière de la couronne d'Angleterre ; le peuple anglais

1. *Du pouvoir des Fables.*

bondit d'allégresse dès qu'il apprend le projet de cette union entre sa future souveraine et le champion de la Réforme, les feux de joie sont allumés chaque nuit dans les moindres villages. Ni Charles II ni son frère n'osent lutter contre cet emportement patriotique; le mariage est subitement décidé. Barrillon, qui sent que toute résistance est inutile, demande[1] si ce ne serait point « un tempérament recevable que de faire un compliment à M. le prince d'Orange chez la reine ou chez Mme de Portsmouth où je le vois tous les jours. »

La duchesse de Portsmouth a compris, comme l'ambassadeur de France, la nécessité de se taire devant la popularité du jeune hollandais. Mais à peine les nouveaux mariés se sont-ils embarqués, qu'elle tombe gravement atteinte par une maladie inquiétante : « On a cru qu'elle estoit en fort grand péril[2]. » Charles II continua à se rendre près d'elle, et à y donner audience à Barrillon pendant qu'elle était le plus souffrante[3]. Elle resta près de six semaines au lit[4]. Si cet accident émut les politiques en France, les prudes ne firent qu'en sourire : « On dit que Kéroualle a prêché le roi le crucifix à la main, pour le détacher des femmes, écrit Mme de Scudéry[5]; à la vérité elle estoit alors à l'extrémité; cependant, trois ou quatre jours après, se portant mieux, elle se fit lever et traisner dans la loge où le roi est à la comédie avec Mme Mazarin. » Il y avait en effet à Londres une troupe de comédiens français, et Charles II ne manquait pas une représentation, il se tenait toujours « fort près » de Mme Mazarin[6]. La Bretonne n'attendit pas la fin de sa convalescence pour venir se montrer près de sa rivale. D'autres dangers d'ailleurs étaient à craindre avec un homme aussi versatile que Charles II : elle savait que sa succession était regardée comme ouverte, et que plusieurs femmes s'agitaient pour cette « promotion, » Mlle Frazer, fille du médecin, Mme Elliot et une ou deux autres[7]. Enfin elle avait à défendre son

1. A Pomponne, 1er novembre 1677.
2. Barrillon à Pomponne, 13 décembre 1677.
3. Ibid., 16 décembre 1677.
4. Elle y était avant le 11 décembre 1677 et elle y était encore après le 20 janvier 1678.
5. A Bussy-Rabutin, 27 mai 1668, t. IV, p. 114. La Précieuse était tardivement informée.
6. Barrillon à Pomponne, 20 janvier 1678.
7. Lettre privée du 12 décembre 1677, conservée chez sir Harry Verney, Claydon-house.

beau-frère, lord Pembroke, qui, dans une des orgies fréquentes parmi les jeunes Anglais de cette époque, avait tué un agent de police. Son procès fut porté devant la Chambre des Pairs[1] : « Il a été absous de l'accusation de meurtre intentée contre lui, mais, parce qu'il y a eu un homme mort, il faut la grâce du Prince, qui ne luy manquera pas. »

Avec les deux principales rivales la lutte devenait moins âpre.

La duchesse de Cleveland venait de se perdre. Elle n'avait pas su garder de la tenue dans sa retraite en France. Elle était revenue à Londres sous le prétexte de rompre l'union trop intime de sa fille, Mme de Sussex, avec la duchesse Mazarin et de faire renoncer son fils le duc de Grafton au mariage déjà célébré avec la fille de l'ancien ministre Arlington[2]. Mais les lettres que lui adressait l'amant qu'elle avait laissé en France, le chevalier de Chastillon, furent interceptées et montrées à Charles II qu'elles fâchèrent[3]. Ce chevalier était un capitaine des gardes du duc d'Orléans; il n'avait « ni pain, ni sens, ni esprit, il avoit fait sa fortune par sa figure[4]... il donne tous les jours des turlupinades les plus méchantes du monde[5]. » La duchesse de Cleveland fut écartée de ses fils, et dut se rembarquer brusquement pour le continent[6], où Charles II la soumit à une surveillance jalouse[7].

Quant à la duchesse Mazarin, elle avait cessé d'être aussi dangereuse que le croyait la duchesse de Portsmouth, depuis que la passion du roi n'avait plus été excitée par la résistance. Non seulement la duchesse Mazarin ne prétendait plus exclure sa rivale, mais elle prenait soin d'écarter toutes les prétendantes au rang de favorite, même son amie la marquise de Courcelles.

Le marquis de Courcelles avait épousé Sidonie de Lenoncourt quand elle avait quinze ans. Il s'était aperçu presque aussitôt que Louvois était son amant et faisait des « folies » pour se trouver près d'elle; il la fit enfermer dans le même couvent que Mme Mazarin, elle s'enfuit comme elle. Pendant qu'elle fuyait, le

1. Barrillon à Pomponne, 13 janvier 1678.
2. Barrillon à Pomponne, 22 novembre 1677.
3. Scudéry à Bussy-Rabutin, 14 juillet 1678.
4. Saint-Simon.
5. Sévigné.
6. Barrillon à Pomponne, 30 juin 1678.
7. Lettre de Paris « giving an account, » du 12 april 1678, conservée chez Earl Spencer à Spencer-house.

marquis de Boulay[1] la rencontra « par hasard; la voir et l'adorer n'est qu'une mesme chose, la fantaisie leur a pris d'aller à Genève, ils y sont[2]. » Boulay fut aussi jaloux que le mari : « Mon pauvre Boulay, lui écrivait-elle[3], je meurs de peur de perdre patience et que le plaisir d'estre toujours innocente ne me puisse pas éternellement soustenir contre le chagrin de me voir si souvent offensée. » Si elle sait analyser avec tant de grâce ses sentiments, elle connaît aussi l'art de peindre ses charmes : « Je suis grande, dit-elle, j'ai la taille admirable, j'ai les yeux assez grands, je ne les ouvre jamais tout entiers, ce m'est un charme qui me rend le regard le plus doux et le plus tendre du monde. J'ai la gorge bien taillée, les mains divines, les bras passables, c'est-à-dire un peu maigres, mais je trouve de la consolation à ce malheur par le plaisir d'avoir les plus belles jambes du monde. »

Elle espéra plaire à Charles II et arriva à Londres quelques jours avant Barrillon : « L'Angleterre est le refuge de toutes les femmes qui sont brouillées avec leurs maris, » disait Courtin[4]. Mais la duchesse Mazarin n'eut pas confiance dans son ancienne compagne de couvent. Elle sut l'éconduire doucement et lui persuader de retourner en France. La belle Sidonie se remaria avec un jeune capitaine, fut malheureuse et mourut bientôt.

Mais Mme Harvey et Mme Middleton n'étaient pas d'humeur à laisser en paix la duchesse de Portsmouth; elles ne cessaient d'exciter contre elle la duchesse Mazarin. Elles s'étaient même conjurées[5] pour « engager le roi à honorer de ses bonnes grâces Mlle Middleton. » La duchesse de Portsmouth fit refuser l'entrée du cabinet du roi à Mme Middleton, « bien informée que celle-ci n'y venoit avec sa fille que dans le dessein de plaire, ce qui est un crime capital à son égard. Mme Mazarin fait une cour assidue à Mme la duchesse d'York chez qui elle joue tous les jours. Mme Hyde, gouvernante de la princesse Anne[6], paroist aussi fort amie de Mme Mazarin. Tout cela forme une cabale opposée à Mme de Portsmouth. M. le duc d'York a de grands mesnage-

1. François Bruslard du Boulay, cousin du chancelier Sillery et frère cadet du marquis de Broussin.
2. Sévigné, 25 décembre 1675.
3. Marquise de Courcelles, *Mémoires*, p. 125.
4. A Pomponne, juillet 1677, vol. 123 B, fol. 258.
5. Barrillon à Pomponne, 25 juillet 1678.
6. Seconde fille du duc d'York.

ments pour Mme de Portsmouth, mais dans le fond il ne l'ayme pas. Et elle le sçait bien. Cependant Mme de Portsmouth paroist en plus grande considération qu'elle n'estoit quand je suis arrivé icy. Je ne sçaurois douter que le roy ne luy parle de tout et qu'elle ne puisse beaucoup pour insinuer ce qu'elle veut. Je crois mesme que milord Trésorier[1] se sert d'elle pour venir à bout des choses qu'il ne veut pas proposer lui-mesme. Elle prend grand soin de me faire paroistre son zèle pour les intérests du roy. Et, dans la vérité, je crois qu'elle seroit fort affligée que la guerre se fist. Les meilleurs courtisans se tiennent du costé de Mme de Portsmouth, milord Sunderland est ami intime de Mme de Portsmouth. » Mais sa femme, la belle comtesse de Sunderland, qui avait déshabillé jadis l'humble Louise de Kéroualle dans la chambre du roi au château de Euston, l'avait prise maintenant en haine et ne savait plus la nommer autrement que « cette abominable coquine[2]. »

Malheureusement, l'influence politique n'était pas l'unique objet de ces querelles. L'argent jouait un grand rôle. Nous avons les comptes des « services secrets, » pour plusieurs années, et ils démontrent la prépondérance constante de la duchesse de Portsmouth. Le caissier inscrit avec une sorte de respect les sommes qui lui sont versées[3]. La pension régulière est de douze mille livres sterling par an, puis elle est accrue par des suppléments qui s'élèvent à près de quarante mille livres sterling par an. Même dans l'année 1681 la Française touche 136,668 livres sterling. Elle a une manière d'intendant, le docteur Taylor, qui encaisse toutes ces sommes, et donne les quittances. Elle a aussi un courtier, Timothy Hall, qui trafique à son profit des pardons signés en faveur des condamnés riches[4].

Un des trésoriers porte sur la même liste en deux colonnes les sommes qui sont payées à la duchesse de Portsmouth et à Nelly Gwynn[5]. Du 3 juin au 30 décembre 1676, la duchesse touche sur cette caisse 8,773 livres sterling et Nelly Gwynn 2,862; en

1. C'était alors lord Danby.
2. Henry Sidney, *Diary and correspondence.*
3. John Yonge Akermann, *Moneys received and paid for secret services*, d'après les comptes du caissier Henry Guy. (Camden Society.)
4. Macaulay, *History of England*, chap. VIII. C'était un commerce habituel. Sunderland en hérite sous le règne suivant.
5. Ms. British Museum addal 28094, fol. 54.

1677, la duchesse 27,300 livres sterling et Nelly seulement 5,250 ; mais la duchesse recevait beaucoup d'autres sommes sur les fonds secrets, tandis que Nelly paraît n'avoir touché que ces subventions. Un autre compte, celui d'un fournisseur[1], montre que la duchesse de Portsmouth dépensait rapidement cet argent, même pour le caprice d'une seule soirée : on la voit en effet se commander un costume d'homme, probablement pour un bal travesti ; ce caprice prouve du moins qu'elle ne craignait pas plus que ses rivales la suppression des jupes :

Fait un habit gorge de pigeon et brocard d'argent, culottes à la rhingrave avec canons ; l'habit garni de taffetas blanc et doublé de camelot ; les caleçons garnis de taffetas ; les culottes ont aux cuisses des crevés de dentelle rouge et argent ; les manches et les canons sont semés et galonnés avec de la dentelle rouge et argent et du point de dentelle ; ils sont enrichis de rubans de satin rouge uni et moiré et de gance rouge et argent. — Collet de toile, soie, fil, galon et poches de chamois. — Fil d'argent pour les boutonnières. — Six douzaines de boutons vélin rouge et argent. — Huit aunes de taffetas pour garnir l'habit, les culottes et les manches. — Une paire de bas de soie. — Ceinture et jarretières brodées. — Chapeau de castor noir avec broderie rouge et argent...

On voit que, selon la mode, les rubans sont assortis pour le costume, le chapeau et les souliers, c'est ce que l'on nommait la *petite oie :* « Que vous semble de ma petite-oie, la trouvez-vous congruente à l'habit ? Que dites-vous de mes canons[2] ? »

Les grosses sommes sont pour la duchesse, les moindres pour Nelly ; au-dessous pâlissent les rivales, les entremetteuses et les bâtardes dont les noms se lisent sur les listes de dépenses secrètes. Mme Chiffinch, qui indique le chemin du lit du roi à travers les couloirs du palais, a une pension de 1,200 livres sterling ; Catherine Crofts a une pension de 1,500 livres sterling par an ; Frances Steward, duchesse de Richmond, une pension de 150 livres sterling ; Mme Bulkeley de 400 livres ; d'autres n'ont que des cadeaux de 50 livres.

C'était l'argent de Louis XIV que Charles II répandait avec

1. Ms. British Museum addal 27588, fol. 2. La note est rédigée par les exécuteurs testamentaires du fournisseur W. Watts pour « Madam Carwell now dutchesse of Portsmoth » (*sic*).

2. *Les Précieuses ridicules.*

cette prodigalité. Le valet de chambre Chiffinch allait chercher les fonds à l'ambassade de France, et la lingère, Mme Chiffinch, les répartissait entre les maîtresses : mais la caisse s'ouvrait également pour beaucoup d'autres. Les comptes de Barrillon sont tous conservés. On y apprend le tarif des patriotes anglais, le désintéressement des puritains qui gardaient dans leur âme le culte des purs principes : le chef du parti républicain, Algernon Sidney, est resté entouré d'une auréole dont s'enorgueillissent encore les Anglais, il recevait du roi de France cinq cents guinées par session du Parlement[1]. Les partisans du gouvernement ne restaient pas plus qu'eux les mains vides : « Au comte de Berkshire, 1,000 livres; au sieur Coleman, 360 livres; au même pour distribuer aux membres de la Chambre Basse, suivant ses quittances et son mémoire, 700 livres; au chevalier Scott, suivant sa quittance, 200 livres; de plus j'ai donné en main propre à plusieurs particuliers pour quelques advis qu'ils m'ont donnés, 108 livres, six schellings, huit deniers; plus j'ay fait payer, pour tirer quelques mémoires des officiers de l'Amirauté de l'Echiquier et des secrétaires d'Estat, 400 livres. »

Barrillon renouvelle ses largesses avant la fin de l'année.

J'ai cru, dit-il, que c'estoit l'occasion d'exécuter ce que V. M. m'a ordonné et de me servir des moyens qu'elle m'a mis entre les mains. Je n'ai rien donné légèrement. Je me suis abouché avec M. Littleton par le moyen du chevalier Baber[2] et j'ai fait une estroite liaison avec le sieur Poule[3]. Je luy ai donné moi-mesme en main propre l'argent porté par le Mémoire. On ne sçauroit avoir deux hommes plus considérables et plus accrédités dans la Chambre basse. Je n'ai pu me dispenser de laisser à M. Montagu la disposition d'une somme de quinze cents guinées qu'il m'a demandées pour distribuer à des gens des provinces dont le nom est à peine connu et qui ne laissent pas de faire nombre et dont les voix sont comptées.

Cette intervention de Montagu était une complication bizarre dans les liens serrés entre Louis XIV et Charles II.

1. Voir, par exemple, Aff. étr., Angleterre, vol. 130, fol. 68; vol. 131, fol. 146, pour l'année 1678.

2. Cet homme reparaît souvent dans les comptes de Barrillon, qui, je crois, s'exagérait son influence. C'était sans doute sir John Baber dont Pepy vante la réserve et la discrétion, *Diary*, 14 march 1666.

3. Henri Poule était un des chefs du parti puritain; il est signalé comme un des plus violents contre l'honnête Strafford. (Voir Evelyn, 30 novembre 1680.)

Montagu, frère de Mme Harvey, avait été longtemps ambassadeur en France. Tous les politiques le croyaient acquis au parti français, lorsque tout à coup il dénonce devant le Parlement le grand trésorier Danby, comme suivant depuis quelques mois des négociations secrètes avec Louis XIV, et cela au moment même où Danby, effrayé par l'opposition, affectait de parler le plus haut contre la France, et apportait un traité d'alliance conclu entre l'Angleterre et la Hollande[1].

Ainsi Louis XIV, abandonné par Charles II, trahi par Danby au moment où il allait commencer une nouvelle campagne dans les Flandres, se vit forcé d'annuler encore l'Angleterre à tout prix pour un été de plus, et il n'hésita pas, tandis qu'il subventionnait Charles II contre le Parlement, à payer Montagu pour attaquer Danby devant le Parlement qu'il payait en même temps. Il entrait dans le jeu de chacun des adversaires, les entretenait tous les deux à la condition qu'ils ne se réconciliassent point contre lui, prolongeait l'agitation et l'impuissance des Anglais. C'était par ses ordres que ses pires ennemis au Parlement étaient encouragés par Montagu. Barrillon était tout heureux de cette double intrigue, il animait le roi contre l'Opposition, et il secondait les chefs de l'Opposition, les Russell, lord Holles[2], Buckingham[3]. Louis XIV écrivait lui-même à Barrillon : « Je laisse à votre zèle et à votre adresse de vous prévaloir des bonnes intentions et de l'autorité du roi d'Angleterre contre le Parlement et du Parlement même pour empescher l'effet des résolutions que ce prince pourroit prendre contre moi. »

Le traité avec la Hollande réconcilia Charles II avec le Parlement, mais la division entre les partis avait été suffisamment prolongée pour permettre à Louis XIV de frapper les coups décisifs de sa campagne de 1678.

Il la commença de bonne heure. Dès le 12 mars, Gand est à lui, Ypres succombe quelques jours plus tard, Mons est investie. Les plénipotentiaires hollandais se hâtent de signer la paix à Nimègue.

1. Traité du 3 mars 1678. Aff. étr., vol. 122, fol. 219.

2. Barrillon se méprenait sur l'importance de lord Holles. C'était le second fils du comte de Clare, il fut créé baron Denzill en 1661, ambassadeur en France en 1663, plénipotentiaire à la Haye en 1666 ; il mourut en 1680, avant d'avoir reçu un riche cadeau que lui destinait Louis XIV, comme on verra plus loin.

3. Voir les lettres de Pomponne et de Barrillon, de janvier à mars 1678, et Mignet, t. IV, p. 530.

L'Espagne cède le mois suivant; l'Empire, au commencement de l'hiver. Louis XIV sort victorieux de sa lutte contre l'Europe coalisée.

Ce triomphe de la France était dû à la longue neutralité de l'Angleterre. Le peuple anglais contempla avec rage l'amoindrissement de la Hollande protestante. Il se trouva emporté contre les catholiques d'un de ces mouvements de haine contagieuse qui se répandent quelquefois dans une nation. Quand la nation est mûre pour une de ces crises, jamais ne manque un politique pour se mettre au service de ces fureurs. Shaftesbury se précipita dans le tourbillon.

Ashley Cooper, comte de Shaftesbury, avait, dans sa jeunesse, combattu pour Charles Ier contre le Parlement, servi le Parlement dès qu'il fut le plus fort, caressé Cromwell, maudit la tyrannie dès que Cromwell fut mort. Avec la même souplesse qui lui avait fait feindre la piété pendant la domination des puritains, il simulait le libertinage pour plaire à Charles II; mais il n'avait ni foi ni santé et il était aussi hypocrite dans la galanterie que dans la religion. Pâle, ridé, agité d'un tremblement convulsif, il se sentit inférieur à son rôle de courtisan. Tout en restant ministre de Charles II, il se joignit à l'opposition, fut chassé du cabinet, et prépara sa vengeance, non seulement contre Danby dont il voulait la tête, mais contre Charles II lui-même qu'il prétendait humilier.

Shaftesbury n'a jamais été si humble qu'au moment où il mûrit sa revanche : « Je veux, fait-il dire à Charles II, me coucher devant les pieds du roi, prononcer publiquement en pleine Chambre des Lords tous les mots qu'on exigera pour témoigner de ma soumission[1]. » Mais, en même temps, il organise une bande de faux témoins sous les ordres d'un monstre nommé Titus Oates. On annonce au peuple que les catholiques d'Angleterre ont organisé un complot pour détruire les protestants. Le peuple anglais se rue en cette fable avec un aveuglement dont on n'a jamais vu d'exemple dans l'histoire. Il veut des victimes. Personne n'est en sûreté.

Le premier sacrifié était certainement un des moins respectables, c'était Coleman, le secrétaire d'État qui donnait des quit-

1. Shaftesbury to Earl of Dorset, 13 febr. 1677 : « To lye at his feet... the submission and acknowledgement... » Lettre conservée chez Earl Delaware, baron Buckhurst, à Knole park.

tances à Barrillon. « Il me fait dire, écrit tranquillement Barrillon[1], que je devois estre assuré qu'on ne trouveroit rien dans ses papiers qui pust marquer le commerce que nous avons ensemble. »

Que Coleman fût un traître, nous le savons, mais ceux qui l'accusaient l'ont toujours ignoré, ainsi que ceux qui l'ont condamné. On lui reproche[2] de n'avoir point témoigné une indignation suffisante contre le complot catholique, de n'avoir pas gardé minute des lettres qu'il écrivait : « Ne craignez rien, lui disait le lord Chief Justice, vous ne serez pas condamné sans que vos crimes soient prouvés, nous n'agirons pas comme vous, qui vouliez nous assassiner. » Ainsi le Juge suprême regarde comme admis, avant tout débat, le crime imaginaire qu'a inventé le faux témoin. C'est un fait étrange que le peuple anglais, le plus imbu de l'idée de droit, le plus respectueux de la loi, le plus méticuleux observateur des formes, est aussi celui qui a fourni non seulement le plus grand nombre de juges serviles, mais aussi les plus révoltants exemples d'iniquité judiciaire : la docilité au pouvoir n'a jamais manqué même parmi les vieux magistrats, même dans la fière Chambre des Lords, même parmi les jurés, sans qu'ils fussent choisis, sans qu'ils attendissent une récompense. De telle sorte que l'histoire de l'Angleterre est pendant deux siècles un récit de meurtres juridiques.

Ce qu'on reproche à Coleman, c'est d'avoir excité les jésuites de Saint-Omer à assassiner Charles II, moyennant une récompense de trente mille messes, Titus Oates l'a entendu à Saint-Omer ; le lord Chief Justice le croit, il vante le courage de ce témoin, il l'excite à continuer. Le témoin raconte que Coleman doit donner deux cent mille livres sterling pour soulever l'Irlande. Le malheureux, il se vendait lui-même pour deux cents ! Mais, précisément parce qu'il ne mérite aucune pitié, nous sommes plus libres pour flétrir le juge, les jurés et la crédulité populaire. Le roi doit être empoisonné et tué à coups de poignards et de pistolets. Titus Oates ne connaît pas Coleman, et il vient de dire qu'il l'a vu au milieu des jésuites, mais les jurés ne vacillent point pour cela : « C'était à la chandelle, leur dit le faux témoin, et chacun

1. Aff. étr., vol. 131, fol. 53.

2. *The trial of Edward Coleman for conspiring the death of the king.* London, 1678, in-fol. Il en a paru une traduction en français, en 1679, à Hambourg, in-12.

sait que la chandelle altère la vue. » « Mais, lui dit-on, vous n'aviez pas donné tant de détails dans vos premières dépositions. — C'est, répondit-il, que j'étais debout, on perd la mémoire quand on est debout. — Certainement, reprend le lord Chief Justice, d'ailleurs Coleman voulait établir la religion catholique, et comme on n'y saurait parvenir qu'en tuant le roi, il a donc dû vouloir tuer le roi. — Il l'a voulu, font les jurés. » — Et, de la sorte, l'accusé fut « condamné et fendu encore vivant, ses boyaux furent dévidés et brûlés sous ses yeux. »

Charles II fut frappé de terreur. Les femmes oublièrent leurs querelles, elles se réunirent près de lui[1]. Déjà Titus Oates dénonçait la duchesse Mazarin « comme complice de tous les desseins formés contre la religion. » La duchesse de Portsmouth, qui avait un aumônier à ses gages[2], sentit que son impopularité la désignait aux premiers coups. Elle voyait que Charles II était prêt à toutes les soumissions, et incapable de la protéger dans cette crise. Elle se souvenait que, trois siècles auparavant[3], le Parlement avait fait comparaître devant lui Alice Perrers, la maîtresse d'Édouard III, et l'avait forcée à jurer qu'elle ne reverrait plus jamais le roi : l'Angleterre est le pays des précédents; va-t-il falloir rentrer vaincue en France?

Mme de Portsmouth, écrit Barrillon[4], m'a parlé comme si elle n'estoit pas asseurée de demeurer icy. Il y a beaucoup de gens qui ont envie de la nommer dans le Parlement. Elle a affecté de me dire qu'elle ne regardoit point sa retraite en France comme un grand malheur; que V. M. lui avoit fait donner par milord Sunderland des asseurances de sa bienveillance et de sa protection; qu'elle ne voudroit pas que sa présence puisse nuire icy ni causer de l'embarras au roy et qu'elle aimoit mieux se retirer pendant qu'elle possédoit encore quelque part en ses bonnes grâces que de demeurer exposée à la rage de toute la nation; qu'elle seroit peut-estre attaquée en un temps où le roy n'auroit pas pour elle toute la considération qu'il a présentement.

La reine même n'est pas en sûreté, elle se serre, dans cet orage,

1. Lettre privée du 17 octobre 1678, conservée chez sir Henry Ingilby à Ripley castle : « The duchess of Mazarin lay on friday night at Audlyend, in her return, and I saw the duchess of Portsmouth alight out of her coach this evening. »

2. Courtin à Pomponne, 25 mars 1677.

3. En 1376.

4. Barrillon au roi, 1er déc. 1678.

contre la duchesse de Portsmouth : « La reine n'a encore nommé que Mme de Portsmouth pour une de ses dames catholiques que le Parlement lui permet d'avoir[1]. » Le frère du roi, le duc d'York, quitte l'Angleterre. Charles II n'ose garder même ses musiciens français, parce qu'ils sont catholiques; il fait dire à Barrillon par Mme de Portsmouth[2] qu'il lui ferait plaisir de recueillir ces pauvres gens. Enfin il se soumet à la dernière des bassesses.

Le libertin conserve rarement sa dignité. L'habitude des jouissances ôte l'énergie. L'amour des plaisirs détruit le courage. On voit ici en pleine lumière, dans Charles II, un caractère bien fréquent : l'homme heureusement doué qui s'affaisse dans une vie facile prend horreur des obstacles, se détache du respect de soi-même, se rend apte aux mauvaises actions. Charles II a vaincu, à force de complaisances, les jalousies de ses maîtresses, le voilà aussi faible devant les caprices populaires. Le peuple veut des têtes, il les abandonne; pour rester paisible au milieu de ses plaisirs, il sacrifie par une molle transaction ceux qu'il sait innocents et ceux qu'il sait respectables. Il ne les sacrifie pas seulement, il les persécute. Bien plus, il se joint aux faux témoins. Mieux que personne, il sait quels sont les vœux des catholiques : il est catholique. S'il n'est pas le seul coupable, dans toute l'Angleterre, il est incontestablement le plus coupable, et le voilà maintenant qui, avec l'argent même touché naguère pour sa « déclaration de catholicité, » va entretenir Titus Oates et sa bande de faux témoins, il les couche à côté de lui, il les entoure de ses gardes, il fait préparer leurs repas, il recrute avec son argent leurs subalternes, il paie les frais d'arrestation de leurs victimes. Au fond de la cassette qu'épuisent les maîtresses, il trouve 10 livres sterling par semaine pour Titus Oates, logé et nourri à Whitehall, bientôt il lui donne de l'augmentation et le porte à 12 livres par semaine; il paie les témoins[3], il paie les délateurs[4]. Il n'est point forcé par les protestants à faire ces dépenses, au contraire, il les leur cache : c'est avec les fonds secrets, l'argent destiné à son lit, que, par simple flatterie pour ceux qu'il sait faux témoins et meur-

1. Barrillon à Pomponne, 15 déc. 1678.
2. *Ibid.*, vol. 131, fol. 300.
3. « For maintaining witnesses in town about the plot. » John Yonge Akerman, *Moneys received and paid for secret services.* (Camden Society.)
4. « Discovering popish plots. »

triers, il paie « à Millicent Hanson, 10 livres sterling pour services dans la recherche de prêtres; — à Massall, 20 livres pour avoir arrêté un prêtre; » — à Dangerfield, à Titus Oates, outre leurs traitements, quantité de gratifications pour frais de procès, pour découverte de papistes cachés à la cour, pour indemnité de dérangement en allant déposer, pour indication de propriétés de jésuites, ou pour simple cadeau.

Parmi les victimes de cette honteuse crise, l'homme le plus respecté et le plus odieusement condamné est lord Strafford. On a reproché à Charles II, qui connaissait sa valeur morale, de l'avoir laissé exécuter avec la même faiblesse que Charles Ier avait déjà montrée au père, le premier lord Strafford. Charles II a fait davantage : il a payé avec la caisse des plaisirs secrets les parjures qui ont faussement témoigné contre lord Strafford : « A Charles Clare, pour réunir et entretenir des témoins au procès de feu lord Strafford, 100 livres sterling, » 2,500 francs.

La duchesse de Portsmouth ne se laissa pas mener comme le roi jusqu'à Titus Oates, mais elle jugea opportun de se réconcilier avec Shaftesbury et de favoriser sa rentrée dans le cabinet.

Shaftesbury devint la puissance prépondérante. Buckingham, déconsidéré dans tous les partis, s'éteignait au milieu de débats avec ses créanciers; Danby était prisonnier à la Tour; Sunderland n'était important que par l'appui de la duchesse de Portsmouth. A cette heure de prospérité, l'habile Shaftesbury perdit le calme. La tête lui tourna. Il se crut assez fort pour écarter à tout jamais l'homme qui était le véritable chef de son parti, aussi ambitieux, aussi maladif que lui, le prince d'Orange.

Pour assurer la perpétuité de son pouvoir, Shaftesbury avait besoin que l'héritier de la couronne fût autre que le prince d'Orange. Il voulait un instrument docile; il commit la faute de prétendre improviser, comme chef du parti protestant et comme héritier présomptif de la couronne, le duc de Monmouth, l'aîné des bâtards de Charles II.

Monmouth ne manquait peut-être pas de dons innés. Mais le malheureux enfant s'était vu adulé dès le berceau, caressé par les maîtresses de son père et de son oncle, voué au libertinage et à la lâcheté. C'était un triste patron à offrir aux protestants en effervescence. C'était aussi trop présumer de l'affaissement moral du père.

Le roi, écrit Barrillon[1], me fit dire par Mme de Portsmouth qu'il vouloit me parler en particulier, et que je me trouvasse chez elle quand tout le monde seroit retiré. Il me dit que V. M. peut, si elle veut, luy conserver sa couronne et l'attacher pour toute sa vie à ses intérests. Qu'il n'est plus question présentement de compliments et de paroles, et qu'il faut que V. M. détermine s'il luy convient que l'Angleterre soit gouvernée par une république ou par un roy. Que les affaires sont réduites à une telle extrémité, que si V. M. ne prend pas le party de soustenir la royauté, rien ne pourra empescher que le Parlement ne dispose absolument de la paix, de la guerre et des alliances. La fin de ce long discours fut de me presser de représenter à V. M. ce qui se passe icy et de la conjurer de sa part de vouloir mettre pour toute sa vie l'Angleterre dans sa dépendance et de l'attacher inviolablement à ses intérests.

Barrillon jugea l'instant opportun pour reprocher les défaillances passées ; il répondit avec une apparence d'aigreur en rappelant le mariage d'Orange, l'alliance avec la Hollande, le peu de sûreté que la France avait trouvé jusqu'à ce jour dans la neutralité de l'Angleterre.

Je sçais tout ce qui se peut dire, fit Charles II, je n'ai pu résister à mon frère et au grand trésorier, qui tous deux se sont mécontentés et ont cru se rendre populaires en tesmoignant de l'aversion contre la France. Je m'y suis opposé de tout mon pouvoir. Mais il y a une fatalité qui m'a entraisné. Je n'ay préveu tous les inconvénients. C'est cette expérience qui doit donner une seureté entière de ma conduite à l'advenir, et faire croire au roy vostre maistre que rien ne me détaschera de ses intérests.... Ma douleur[2] est fort grande de voir respandre tant de sang innocent (des Anglais persécutés comme prétendus catholiques), mais je ne puis m'y opposer sans tout hasarder.

Pendant ce temps, le jeune Monmouth, « quelquefois après avoir soupé, laisse entendre que sa mère (Lucy Walters) est descendue d'Édouard IV et qu'il a le droit de la maison de Plantagenet. Ce qui approche fort d'une chimère, mais, en ce pays-ci, les chimères ne sont pas si ridicules qu'ailleurs. »

Plus de subside, réplique Louis XIV, si l'on ne prend l'engagement de renoncer à toute convocation du Parlement.

1. Au roi, 6 juillet 1679.
2. Autre entretien, lettre du 13 juillet 1679.

Le roi, répond Barrillon[1], me parla hier soir en particulier chez Mme de Portsmouth et me dit qu'il estoit résolu de prendre le party que V. M. lui offroit et de s'engager à ne point assembler le Parlement pendant plusieurs années et lors seulement que V. M. jugeroit elle-mesme qu'il n'y avoit aucun péril à le faire.

Barrillon raconte par quelles récriminations il a su répliquer, comment il a représenté l'état dans lequel devaient être les finances de Louis XIV, « après une longue guerre soustenue contre la plus grande partie de l'Europe. »

Je le fis souvenir que cette guerre avoit été commencée avec luy et que je sçavois de lui-mesme avec quelle répugnance il avoit été contraint par le Parlement de faire une paix séparée et de laisser V. M. exposée à soustenir seule l'effort de tant d'ennemis. Que ce malheur que je n'attribuois qu'à une nécessité indispensable, ostoit à V. M. les moyens de satisfaire à son inclination et de luy donner des marques de son amitié, comme elle pourroit faire si la paix se fust faite plus tost et conjointement. Que cependant V. M. ne le vouloit pas laisser sans secours, et lui donneroit une preuve de l'envie qu'Elle a qu'il puisse restablir son autorité et ses affaires, que pour cela Elle m'ordonne de luy offrir une somme de 500,000 francs, en cas qu'il veuille s'engager à ne point réunir le Parlement avant le mois de mars.

Charles II témoigna « beaucoup de surprise de l'offre d'une somme si médiocre, et parla avec beaucoup de chaleur sur l'extrémité à laquelle il est réduit de se mettre dans une entière dépendance de V. M. ou de laisser agir l'impétuosité de la Chambre basse et de se conformer en tout à leurs caprices. » Il se fait recommander par la duchesse de Portsmouth : il est tout entier sous son influence en ce moment, et elle a l'art de diriger le gouvernement par la main de Sunderland. C'est seulement pour la défendre que Charles II montre un peu d'énergie. Deux courtisans, « le jeune Jarret et milord Dunquot[2], ont pris soin de faire enyvrer un petit More qui est à Mme de Portsmouth, et luy ont donné de l'argent pour luy faire dire beaucoup de choses contre le respect deu aux Dames, et à plus forte raison à une personne honorée des bonnes grâces du roy d'Angleterre. Ce prince leur a fait défendre de venir à Whitehall. » En même temps, les confé-

1. Le 31 août 1679.
2. Barrillon à Pomponne, 23 janvier 1679.

rences secrètes de Charles II et de Barrillon sont révélées par la propre femme de Sunderland, qui craint de voir son mari compromis par ces relations avec la France; elle affirme qu'il est en lutte perpétuelle contre la duchesse de Portsmouth et que « cette abominable coquine » ménage les entrevues du roi et de Barrillon, instruit ce dernier de ce qu'il doit dire, et il s'en acquitte « comme un rossignol. » Elle voudrait[1] tirer à tout prix son mari de ces dangereuses intrigues. En même temps, Algernon Sidney[2] s'irrite de la faveur dont jouit la Française et de la mollesse du Parlement qui ne l'a pas fait poursuivre lorsqu'on a prononcé son nom. Aussi l'adroite favorite cherchait un appui près du duc de Monmouth. Elle avait sous la main une servante de confiance, Mme Wall[3], qui faisait grand bruit de sa passion pour Monmouth, qui se vantait de son désintéressement dans sa tendresse pour ce jeune duc, et que la duchesse de Portsmouth fit récompenser par le titre de lingère du roi, à la mort de Mme Chiffinch[4]. Ces démarches peu fières furent connues et travesties. Les pamphlétaires simulèrent des lettres de la favorite à Monmouth[5], les rédigèrent dans les termes qui devaient le plus irriter la nation contre la duchesse, les catholiques et la France. « Je suis haïe du peuple, lui font-ils dire, le roi me dit tout, personne n'a d'influence que mes créatures. »

Mais c'est surtout près de Barrillon que la duchesse renouvelait ses demandes de secours :

Je vis, écrit Barrillon[6], Mme de Portsmouth à qui le roy a confié tout ce qui se traite. Elle me fit savoir que, si V. M. vouloit donner quatre millions par an pendant trois années, le roy prendroit tous les engagements que V. M. désireroit; mais que, sans cette somme, il lui seroit impossible de ne pas assembler le Parlement. Ce roy me dit

1. Henry Sidney, *Diary of the Times of Charles II*, by Blencove. London, 1843, t. I, p. 232, countess of Sunderland to Sidney, 13 janv. 1679.

2. *Letters of Algernon Sidney to Henry Savile in the year* 1679. London, 1742; lettres du 20 février et du 28 avril 1679. Je ne sais si on est bien sûr de l'authenticité.

3. Henry Sidney, *Diary*, t. I, p. 190, du 17 nov. 1679.

4. *Ibid.*, t. II, p. 22, du 2 avril 1680.

5. Ms. British Museum, add^al^ 28,938, fol. 24. Mon ami Armand Baschet, qui m'a mis en relations avec les administrateurs du British Museum, a eu soin de me prévenir qu'à leurs yeux comme aux siens cette lettre était incontestablement apocryphe. C'est un pamphlet.

6. Vol. 135, fol. 153.

hier au soir qu'il estoit honteux et qu'il avoit un desplaisir mortel d'estre réduit à marchander ainsi avec V. M.

Il s'en fallut de peu que, durant ces discussions, les chances de Monmouth et de Shaftesbury ne se relevassent. Charles II fut atteint d'accès de fièvre pernicieuse et il semblait près de la mort, quand ses médecins se résignèrent à lui laisser prendre « le remède du chevalier Talbor, qui n'est autre chose que du quinquina[1]. » Cette crise détermina au contraire la disgrâce de Shaftesbury; « milord Sunderland[2] et Mme de Portsmouth se sont entièrement réunis à M. le duc d'York pour esloigner M. de Monmouth. » Mais Louis XIV craignit que cet acte d'autorité ne fût accompagné par des concessions envers le Parlement; il remarqua en outre que, pour maintenir la querelle entre le roi et le Parlement, il aurait à dépenser moins d'argent en subventionnant seulement les députés, et il continua ses largesses dans l'Opposition.

Il paya en effet, durant ces pourparlers[3], à Algernon Sidney ses 500 guinées, à Baber, « chef des presbytériens à la Chambre basse, » 500 guinées; à Littleton, 500 guinées; à Powels, 500 guinées; à Herbert[4], 500 guinées; « pour maintenir le sieur Bulshode dans son emploi à Bruxelles, 400 guinées. »

Malgré ces générosités, le Parlement restait turbulent. Monmouth rentrait triomphalement à Londres : « Il se passe icy, écrit Barrillon[5], une chose qui paroistroit bien extraordinaire dans un autre pays. M. le duc de Monmouth soupe presque tous les soirs chez Nelly, c'est la comédienne dont le roy a deux enfants et chez qui il va tous les jours. » Nelly affecte[6] de se mettre à la tête du parti protestant, ce qui ne l'empêchera point de se faire catholique quelques années plus tard[7]. Le Parlement demande « l'esloignement de la cour de Mme de Portsmouth et de

1. Barrillon au roi, 7 et 11 septembre 1679.
2. Barrillon au roi, 5 octobre 1679.
3. Année 1679, vol. 136, compte, fol. 185.
4. Je crois que c'est Henry Herbert qui devint, en 1678, lord Herbert de Cherbury. Il était petit-fils du philosophe. Il épousa Catherine, fille du comte de Bradford, et mourut sans enfant, en 1691. L'autre, Herbert, William earl of Powis, marquis de Mongomery, était un catholique et ne pouvait avoir d'influence en ce moment.
5. Au roi, 14 décembre 1679.
6. Lettres privées des 1er et 4 décembre 1679, conservées chez sir Harry Verney, Claydon-House.
7. Evelyn, *Diary*, 19 january 1686. En même temps que le poète Dryden.

milord Sunderland ; les chefs d'accusation contre eux sont tout dressés, » on les exécutera avec Danby et les catholiques qui sont enfermés à la Tour[1].

Charles II se décide enfin à proroger le Parlement. Comme on ignore que cette mesure est exigée par le traité qui est en discussion avec Louis XIV, chacun l'attribue à la duchesse de Portsmouth :

On publie que le péril où Mme de Portsmouth se trouvoit d'estre attaquée, luy a fait employer tout son crédit pour faire renvoyer le Parlement à un si long temps... Elle a esté fort alarmée, et n'est pas encore bien remise du péril où elle eust esté. Elle parloit déjà de renvoyer tous ses domestiques catholiques, et se préparoit elle-mesme à se retirer[2].

IX.

Sunderland et Shaftesbury.

Le coup brusque que venait de frapper Charles II reculait mais laissait subsister les dangers. La passion populaire n'en était que davantage excitée, les juges restaient aussi serviles devant les préjugés, la France était autant haïe. La duchesse de Portsmouth, par sa hardiesse à soutenir dans cette crise l'alliance française, attirait toutes les animosités sur sa tête sans être assurée ni de la persévérance du roi, ni de la bonne foi du duc d'York. Le roi avait déjà pris une nouvelle maîtresse[3], son frère cherchait à se réconcilier avec les protestants, et leur offrait en sacrifice la duchesse de Portsmouth[4]. Il fallait donc manœuvrer avec dextérité, se ménager des amis, et ne pas exaspérer les ennemis. C'est en ce moment que l'union de la duchesse de Portsmouth et de Sunderland est le plus intime, au grand scandale de la belle comtesse de Sunderland, qui écrivait : « Cette coquine endiablée nous vendra sans hésiter pour 500 guinées[5]. »

1. Barrillon au roi, 21 décembre 1679.
2. *Ibid.* Voir aussi Henry Sidney, *Diary*, t. I, p. 217, lettre de la comtesse de Sunderland, du 30 déc. 1679 : « ... has put away all her papists servants, is every day more of a jade that ever. »
3. Henry Sidney, *Diary*, 9 march 1680 : « lord R's daughter. »
4. Barrillon au roi, 3 août 1680 : « Je crois que chacun d'eux espère de se sauver aux despens de l'autre. »
5. Henry Sidney, *Diary*, 8 janvier 1680 : « So damned a jade. »

Tous deux ont rattaché à leur parti un homme d'un esprit souple et aventureux, Godolphin, et ils se tiennent en coquetterie avec le prince d'Orange qui ne laisse pas que d'être inquiet des prétentions de Monmouth. Ainsi, entretenir les soupçons du prince d'Orange dont la femme est l'héritière légitime du trône, ne pas se laisser jouer par le duc d'York qu'on sait égoïste et faux, ne pas exaspérer Shaftesbury et Monmouth, c'est la tâche de la duchesse de Portsmouth et de Sunderland durant toute l'année 1680. La Française se prononce si ouvertement pour le prince d'Orange, déclare avec tant de netteté qu'elle n'hésiterait point à préférer les intérêts de l'Angleterre à ceux de la France[1], que Barrillon s'en inquiète parfois; il s'irrite de ces relations avec le prince d'Orange, le véritable ennemi de la France[2] : « Mme de Portsmouth m'asseure souvent que le fond des intentions du roy estoit toujours de rentrer dans l'amitié et l'alliance de V. M.; mais elle ne m'a rien dit de positif sur la conclusion du traité. »

Aussi Barrillon ne fait que peu de fondement à cette époque sur l'appui de la duchesse. Il sait que l'opinion publique se soulève contre elle avec une violence qu'il croit irrésistible : « Quelques jeunes gens[3] ayant beu ont fait de grandes insolences à la Comédie et ont parlé de Mme de Portsmouth et de milord Sunderland en termes fort injurieux. Ils ont esté le même jour dans les cabarets et cafés et faisoient boire ceux qui s'y trouvoient à la santé de M. de Monmouth. » Tout en tenant à bien savoir quelle est l'opinion « dans les cabarets où l'on prend le café[4], » il croit pouvoir influer par ses seuls efforts sur le mouvement des esprits, et dominer les intrigues par la corruption :

Je crois absolument nécessaire, dit-il, de retenir M. de Montagu par le moyen de Mme Harvey, sa sœur, qui a un grand pouvoir sur son esprit, et dont on peut tirer beaucoup de services, parce qu'elle est fort agissante. On la gagnera entièrement par un présent. La boëte destinée pour milord Holles m'est demeurée entre les mains. Si V. M. juge ce présent trop considérable pour elle, je crois qu'elle ne sera pas si difficile qu'elle ne veuille bien prendre de l'argent, et une somme

1. *Ibid.*, t. II, p. 10, 13, 27.

2. A partir de la disgrâce de Pomponne en 1679, presque toutes les lettres sont adressées directement à Louis XIV.

3. Le 15 janvier 1680.

4. Le 20 mai 1680. C'est dans cette lettre qu'il dit du futur duc de Marlborough : « Ce n'est pas un homme qui ait aucune expérience en affaires. »

de moindre valeur la contentera en lui donnant encore des espérances pour l'advenir. Mme Harvey peut m'estre d'un grand secours en beaucoup de choses... J'ay pris mes mesures pour engager deux prédicateurs presbytériens[1].

Il veut cueillir dans tous les partis une clientèle solide, aussi bien parmi les républicains que parmi les gens de cour. On doit lire pour comprendre cette politique ce que Barrillon explique sous le titre : *Mémoire de ceux à qui on peut faire des gratifications*[2] :

M. le duc de Monmouth est présentement plus considérable que personne. Il feroit peut estre difficulté de prendre de l'argent. Je croy cependant que, sous prétexte de l'ayder contre la cour, on pourroit luy remettre une somme entre les mains pour la distribuer comme il jugeroit à propos. En gaignant M. le duc de Monmouth, on s'assure de tous ses partisans, on l'empesche de s'accommoder avec la cour, ni avec le prince d'Orange. Ce seroit seulement à condition d'empescher le Parlement de donner de l'argent au roy. Je croirois qu'il lui faudroit offrir 100,000 francs. Cela fera plus, à mon sens, que si on répandoit deux fois autant dans le Parlement. Milord Shaftesbury dirige toutes les affaires contre la cour et est à la teste des mécontents. Si on luy donne une somme d'argent et qu'il se croie appuyé de la France, il sera encore plus hardy. On ne luy sçauroit moins offrir que 100,000 francs. Les membres du Parlement à qui je crois qu'on peut offrir et promettre de l'argent sont : Algernon Sidney, 500 guinées présentement, et en promettre 500 autres cet hiver; Powels[3], 1,000 guinées; Herbert, 1,000 guinées; le chevalier Baber, 1,000 guinées. Tous ceux dont il est fait mention ci-dessus ont esté éprouvés dans l'affaire du grand Trésorier, ils servirent en ce temps-là fort utilement. Le chevalier Baber n'est pas du Parlement, mais il a beaucoup de crédit et de liaisons avec les membres de la Chambre basse et parmi les presbytériens. C'est un homme de qui j'ai tiré beaucoup de services et qui avoit fait ma liaison avec milord Holles.

Il y a d'autres membres dans la Chambre basse dont on peut se servir selon les occasions et les conjonctures : Vuidinton, qui a été solliciteur général[4]; le colonel Titus[5]; le sieur Bernet; Bernard d'Es-

1. Du 1er juillet 1680.
2. Du 24 juillet 1680.
3. Je crois que c'est Henry Poule, dont il a déjà été parlé.
4. C'est probablement sir Thomas Wriddrington qui fut speaker sous Cromwell en 1656; il n'a pas été solicitor général, mais il a eu la commission des sceaux en 1659. Seulement il devait être fort vieux à cette époque.
5. Le colonel Silas Titus, ennemi de Cromwell et auteur du pamphlet *Killing*

ton, et Papilion[1], tous deux marchands de Londres et presbytériens fort accrédités; le sieur Player[2], trésorier de la Chambre de Londres; Sacheverell[3]; Harley, ci-devant gouverneur de Dunkerque. On ne peut régler précisément ce qu'il faut leur donner à chacun, mais je crois qu'il faut faire un fonds de 20,000 escus pour estre employés selon l'utilité et les facilités qui se trouveroient à les gaigner. Il me semble indispensable de commencer à entrer en paiement avec M. de Montagu et lui donner 100,000 francs. C'est un homme d'industrie et appliqué, qui a la confiance entière de M. de Monmouth.

Puis il répète, car à ses yeux la France ne doit faire triompher aucun parti, mais les animer tous les uns contre les autres[4] :

Je crois qu'il est absolument nécessaire que M. de Montagu touche la somme de 100,000 francs avant la fin du mois de septembre, conformément à ce que je lui ai promis. — M. Colbert, écrit au crayon Louis XIV en marge de la lettre[5], donnera ordre pour 4,000 pistoles; écrire à M. Colbert de faire envoyer à M. Barrillon des lettres de change pour 100,000 francs.

Ce sont maintenant les républicains que la France est amenée à soutenir par haine du prince d'Orange qui se rapproche de Charles II ; Barrillon ne pense qu'à « empescher que les Presbytériens ne donnent dans les pièges qu'on leur tend[6], » et, pour cela, il se lie avec leurs principaux orateurs :

Powels est entièrement engagé avec moi et suivra tous les mouvements que je lui voudrai inspirer. J'ay encore pris des mesures avec le sieur Herbert. Il servit mieux que personne dans l'affaire du grand Trésorier, il demeura pendant une journée entière à la porte de la Chambre basse, et ne laissoit sortir que ceux qu'il croyoit favorables

no murder, se fit flatteur de Charles II; puis il courtisa le parti populaire et se montra ardent contre le comte de Strafford. Il entra dans le Conseil privé sous Guillaume d'Orange.

1. Papilion est cité souvent par Pepy et Evelyn dans leurs *Diarys*. Il avait eu, en 1669, un procès contre l'Excise.

2. Player était « chamberlain of the City. » Longtemps député de Londres, il est cité sous le nom de « railing Rabsheka » dans le poème *Absalon and Achitophel*. C'est probablement de son fils qu'il est question ici.

3. Ce n'est pas le célèbre prédicateur du règne de la reine Anne. C'est un député signalé parmi les fanatiques contre Strafford.

4. Du 29 août 1680.

5. Ces notes au crayon sont vol. 139, fol. 358 et 402. Je ne suis pas absolument sûr de reconnaître l'écriture du roi, c'est peut-être celle de Colbert de Croissy.

6. Du 4 octobre 1680.

à la cour, il faisoit demeurer les autres presque par force[1]. C'est un homme fort véhément et fort emporté, mais fort intéressé. Je suis dans un grand commerce avec le sieur de Sidney[2]. C'est un homme fort opposé à la cour, mais j'ai lieu d'appréhender que milord Sunderland, qui est son neveu, ne l'adoucisse en faveur de M. le prince d'Orange. Je connois bien que le sieur de Sidney a toujours beaucoup de pente pour la République. Le chevalier Baber continue à servir près des presbytériens. C'est par lui que j'ay gaigné deux prédicateurs accrédités, par qui on insinue beaucoup de choses qu'on ne pourroit faire ouvertement. J'ay sçeu qu'ils avoient relevé une chose qui ne seroit rien en tout autre pays, mais qui est fort essentielle en ce pays-cy : c'est que le prince d'Orange va tous les dimanches à la chasse.

Mme de Portsmouth n'avait rien à craindre en ce moment de Nelly Gwynn, dont le fils aîné venait de mourir[3], et elle avait rallié à ses intérêts l'autre comédienne, miss Davis, dont elle faisait élever la fille sous ses yeux[4], avec l'intention de la marier au fils de Sunderland. Elle souffrait même que la reine reçût quelques hommages de son indolent mari :

Le roi, écrit Barrillon[5], vint dire à la royne sa femme ce qui s'estoit passé à la Chambre haute. Et, pour lui donner une marque d'amitié extraordinaire, il s'assit après son disner dans sa chambre et y dormit longtemps. Ce qu'il n'a accoustumé de faire que chez Mme de Portsmouth.

Ce prince apoplectique avait laissé revenir le Parlement à la fin de 1680 et voyait discuter l'exclusion de son frère de la ligne de succession. Barrillon redoublait d'efforts pour écarter les chances du prince d'Orange[6].

La plus grande partie de mes liaisons n'ont pu se faire par moi-

1. Les historiens anglais n'ont jamais soupçonné la cause réelle du procès de Danby. Ils ont cru à une persécution causée par les rivalités politiques ou l'indignation patriotique. C'était une simple rancune de Louis XIV, payée par lui en écus, une sorte d'avertissement à Charles II, un coup de caveçon.

2. Celui-là, c'est Algernon. Il a encore davantage trompé les historiens anglais.

3. James Beauclerc, mort en 1680; le second fils, Charles Beauclerc, né le 8 mai 1670, fut créé duc de Saint-Albans le 10 janvier 1684, et épousa, en 1694, Diana de Vere, la dernière des Oxford. De ce mariage sont issus les ducs actuels de Saint-Albans qui ont pour armes l'écusson royal avec la devise : *Auspicium melioris aevi*.

4. Le 4 novembre 1680.

5. Le 28 novembre 1680.

6. Le 5 décembre 1680.

mesme, dit-il, il se trouveroit peu de gens qui voulussent traiter directement avec moi ni avoir un commerce par lequel ils exposeroient leur fortune et leur vie. Je me suis servi de M. de Montagu et de Mme Harvey, sa sœur, du sieur Herbert, du sieur Algernon de Sidney et du sieur Baber, de tous lesquels j'ay reçeu desjà de grands secours dans l'affaire du comte de Danby. Mme Harvey est une femme d'un esprit hardi et entreprenant, qui a des liaisons et des commerces avec un grand nombre de gens de la cour et du Parlement. C'est par elle que j'ay engagé le sieur Hampden[1] et le sieur Haber qui sont deux des plus considérables membres du Parlement. Le sieur Algernon de Sidney est un homme de grandes vues et de desseins fort élevés qui tendent tous à l'establissement d'une République. Il est dans le parti des Indépendants et autres sectaires, et ce parti-là fut le maistre dans les désordres passés. Ils ne sont pas fort puissants présentement dans le Parlement, mais ils le sont dans Londres, et c'est par l'intrigue du sieur Algernon Sidney que l'un des deux eschevins nommé Bethel[2] a esté esleu. Le service que je puis tirer de M. Sidney ne paroist pas, car son commerce est avec des gens obscurs et cachés. M. Herbert est le mesme que j'engageai dans l'affaire du grand Trésorier; il est ami de M. de Montagu. C'est un homme actif et vigilant, par qui j'ay de fort bons advis et qui a fort envie de faire sa fortune par le moyen de la France. Le chevalier Baber est celui par qui j'ay commerce avec les presbytériens, je vois que ce que V. M. a le plus à cœur est d'empescher qu'il ne se fasse une réunion de l'Angleterre par un raccommodement du roi et de son Parlement.

« Séparer le Parlement et la cour, exciter les partis, semer la division, » ce sont les instructions que renouvelle constamment Louis XIV; on croirait qu'il y trouve de l'économie, car Charles II coûtait plus cher à entretenir que les membres du Parlement. Les dépenses paraissent avoir été en 1680 jusqu'à la séparation du Parlement, le 16 janvier 1681 : 1,000 guinées à Hampden et 1,000 à Herbert; 500 guinées à chacun des sieurs Haber, Titus, Hermstrand, Baber, Hill, Boscowen, Algernon Sidney; 300 guinées à Benet, Hodam, Hicdal, Frankland, Tompton, Harvey Garouan, Sacheverell, Folen, Bide; 150 à Ducros, résident du Holstein et ami de lord Sandwich, « il donne

1. C'est le fils du fameux patriote qui renversa Charles Ier; il va bientôt être impliqué lui-même dans le complot républicain qui devait amener le meurtre du roi. Il en sera quitte pour une grosse amende (Evelyn, 12 febr. 1684).

2. Il y a un colonel de ce nom dans l'armée de Cromwell, on parle de lui donner un commandement en juin 1667, sous Charles II.

de fort bons advis; » 150 à Le Pin, « commis de milord Sunderland, qui me donne quelquefois de bons avis; » 100 au baron de Witte, agent espagnol, « je l'ai cogneu à Cologne et il m'a donné d'assez bons advis depuis que je suis icy. » Enfin 50,000 livres tournois à Montagu; le total ne dépasse pas 180,000 francs[1].

Louis XIV veut forcer Charles II à proroger indéfiniment le Parlement : il connaît l'âme sans énergie et l'esprit prêt à toutes les concessions de Charles II. Il craint une réconciliation à ses dépens. Il excite le roi contre le Parlement, il rend le Parlement envahissant contre le roi. Et comme la force de l'opposition est dans les sectes les plus intolérantes de la Réforme, ce sont les meneurs de ces fanatiques que subventionne, contre la couronne, le roi de France.

La duchesse de Portsmouth n'était pas initiée à cette politique républicaine et presbytérienne : c'était l'heure où commençaient en France les persécutions contre les Protestants. Elle croyait faire sa cour à Louis XIV en travaillant à restaurer l'autorité de Charles II et s'étonnait de se heurter constamment contre les menées de Barrillon : « Elle me dit[2], il y a deux jours, qu'on luy avoit mandé de France que V. M. n'estoit pas contente de sa conduite, que je sçavois bien qu'elle n'avoit jamais tant désiré que de voir rétablir la bonne intelligence entre V. M. et le roy. » Mais Barrillon, tout en reconnaissant que la favorite a gardé son autorité, même après la crise ministérielle qui vient de renverser son allié Sunderland, préfère agir sans elle et par la seule force de l'argent. Elle affecte cependant de lui parler de tout[3] et ne paraît pas se douter de la crédulité un peu naïve avec laquelle Barrillon s'est livré à Montagu. Il lui donne en effet un second subside de 50,000 francs[4] et le voit presqu'aussitôt[5] en réclamer un troisième sous des prétextes bien grossiers :

Après de longs discours sur le service qu'il prétend avoir rendu à V. M., il me dit qu'il estoit en état présentement d'en rendre un aussi considérable que celuy de l'accusation du grand Trésorier, mais qu'il

1. États de Barrillon, insérés, vol. 140, fol. 338, et vol. 142, fol. 170, des 5 décembre 1680 et 13 février 1681.
2. Le 27 février 1681.
3. Le 7 juillet 1681.
4. Le 28 août 1681.
5. Le 22 septembre 1681.

ne pouvoit s'engager en de nouvelles affaires qu'il ne fust asseuré d'un entier et parfait payement. Qu'il ne voudroit pas s'exposer à paroistre frivole à V. M. et que ce qu'il avoit à me dire alloit à mettre V. M. en estat que l'Angleterre ne lui pourroit nuire de très longtemps.

En se voyant ainsi mise à l'écart, la duchesse de Portsmouth se lia avec le duc d'York. Elle avait des parts dans les fermes de l'impôt en Irlande, elle les fit confirmer grâce à sa protection, et se maintint avec solidité entre le roi et son frère, tandis que Barrillon et Orange[1] travaillaient chacun de son côté le Parlement, que Shaftesbury et Monmouth se croyaient assurés de leurs partisans et que les républicains espéraient tromper tous les séducteurs.

En sentant autour de lui des intrigues si compliquées, Charles II se résigna à la soumission absolue qu'exigeait Louis XIV : il prononça la clôture du Parlement et détourna dans ses coffres, par cette docilité, tout l'argent qui partait de France et se perdait depuis trois ou quatre ans en diverses poches. L'accalmie est subite. La duchesse de Portsmouth retrouve la sérénité.

C'est vers cette époque de jouissance paisible du pouvoir qu'elle fait venir à Londres le peintre français Henri Gascar[2]. Un autre peintre français, Rambourg, est autorisé par Louis XIV à se rendre également en Angleterre « pour travailler aux ouvrages de peinture que S. M. Britannique fait faire à Windsor[3]. » C'est le moment où ne sont plus épargnées les marques de confiance :

1. Sur la corruption exercée simultanément sur les patriotes anglais par le prince d'Orange, voir Barrillon au roi, 7 juillet 1681 : « Le comte d'Aran (fils aîné du duc de Hamilton) n'a pas encore accepté les 500 guinées que V. M. m'a permis de lui donner, parce qu'il a voulu auparavant se dégager avec quelque bienséance des offres qui luy ont été faites par M. le prince d'Orange. »

2. Henry Gascar, né à Paris en 1635, est mort à Rome en 1701. On a de lui deux portraits de la duchesse de Portsmouth. L'un représente la duchesse avec la coiffure à la portugaise ; l'autre, qui a été gravé par Stanislas Baudet, la montre assise et occupée à défendre contre un amour un oiseau qui se débat entre ses genoux. Gascar a peint aussi lady Pembroke. Le plus ancien des portraits de la duchesse de Portsmouth est la miniature de Cooper qui a dû être peinte dès l'arrivée en Angleterre, peut-être même pendant le premier voyage à Douvres, car quelques auteurs croient que Cooper est mort en 1670. Il y a en outre un portrait d'elle par sir Godfroy Kneller, trois par sir Peter Lely, un par Mignard. C'est celui de Gascar que l'on voit à Hamptoncourt (King's William's Bedroom) ; celui de Mignard est à Kensington. Ceux de Lely ont été plusieurs fois gravés par Valck, Blooteling, Vischer et autres.

3. Du 26 octobre 1682.

Louis XIV, qui prépare déjà la nouvelle campagne dans laquelle il prendra Courtray et Luxembourg, écrit de sa main, c'est-à-dire de la main de Rose qui imite son écriture, à Charles II, afin d'obtenir une grâce qu'il n'aurait assurément pas accordée dans son propre royaume, il le prie « d'interposer son autorité pour empescher la continuation des procédures qui se font contre le comte Kœnigsmarck. » Ce procès jette une lueur précieuse sur les mœurs anglaises.

Lady Élisabeth Percy, fille du dernier comte de Northumberland, avait été mariée à douze ans à lord Ogle et s'était vue veuve l'année suivante. Cette enfant fut presque aussitôt enlevée[1] :

Mme Ogle est allée en Hollande avec Mme Temple ; M. de Sidney l'a menée jusque dans un yacht qu'il avoit demandé pour luy. La vieille comtesse de Northumberland et le tuteur nommé Bret ont fait marier Mme Ogle avec M. Thynn, lui faisant croire que le roy la vouloit forcer d'épouser milord Northumberland[2]. M. Thynn n'a point pressé la consommation, il avoit des raisons pour cela. On a parlé à Mme Ogle ; elle a sçu qu'on l'avoit trompée et vendue ; elle s'est retirée et prétend faire casser le mariage, ou du moins se racheter de M. Thynn. Mlle Trevor paroist de son costé, et prétend que M. Thynn lui a promis mariage.

Mais, trois mois plus tard[3], M. Thynn, qui était revenu à Londres et se trouvait « sur les sept heures du soir seul dans son carrosse, fut attaqué sur le Pall Mall par trois hommes à cheval ; l'un d'eux lui tira un coup de mousqueton qui lui fist entrer six balles dans le corps dont il est mort ce matin. » Le comte de Kœnigsmarck était l'un des meurtriers et se vengeait de ce qu'on lui avait ravi l'héritière. Mais, après la recommandation de Louis XIV, il ne pouvait être pendu. On l'acquitta « faute de preuves[4]. » L'héritière, veuve à quatorze ans de deux maris, épousa l'année suivante Charles Seymour et devint duchesse de Somerset.

Louis XIV a enfin réalisé son rêve. Il tient l'Angleterre. Charles II s'attache de plus en plus à la fidèle compagne de ses dernières crises : comme le roi n'a plus à craindre d'opposition,

1. Barrillon à Colbert de Croissy, 24 novembre 1681.
2. Bâtard du roi et de la duchesse de Cleveland.
3. Barrillon au roi, 23 février 1682.
4. *Ibid.*, vol. 146, fol. 345.

la duchesse de Portsmouth n'a plus à redouter de rivale. Elle est sûre désormais de son autorité. Elle n'est plus tenue à cacher qu'elle est du parti français, qu'elle est le lien entre les deux rois. Elle a une telle confiance dans sa force qu'elle n'hésite pas à s'écarter pour plusieurs mois de Charles II ; elle veut paraître à la cour de France dans l'éclat de son rang de favorite. Elle veut raconter elle-même à Louis XIV ce qu'elle a fait pour amener l'union désormais indissoluble des deux nations. C'est l'heure de l'orgueil et des splendeurs, l'heure du triomphe au milieu des Françaises qui l'ont vue s'éloigner pauvre et humble.

X.

Voyage en France.

Charles II et la duchesse de Portsmouth se séparèrent au commencement de mars 1682, le roi pour se rendre à Newmarket, la duchesse pour s'embarquer, non sans se faire payer à l'avance le trimestre de sa pension qui devait échoir à la fin du mois[1]. Elle eut soin aussi de se munir de lettres du roi et de Barrillon pour obtenir de Louis XIV « la mesme grâce que Mme la duchesse de Cleveland, c'est-à-dire qu'elle ait le tabouret quand elle aura l'honneur de rendre ses respects à la Reine[2]. » Elle avait bien aussi le désir d'obtenir des faveurs plus solides et Charles II n'avait pas manqué davantage d'en parler à Barrillon[3].

Il m'a chargé de supplier V. M., de sa part, de luy accorder sa protection pour les affaires particulières qu'elle a en France. J'ai détourné la prétention qu'elle avoit que V. M. voulust retirer la terre d'Aubigny. Mais je ne lui ai pas osté l'espérance que V. M. ne lui donnast d'autres marques de sa bienveillance. La vérité est qu'elle a tesmoigné beaucoup de zèle pour les intérests de V. M. et qu'elle m'a donné beaucoup d'advis qui ne m'ont pas esté inutiles. Elle croit que le roy est sincèrement dans les intérests de V. M. Les ennemis de Mme de Portsmouth publient qu'elle est allée en France pour ne plus revenir.

Elle s'embarqua à Greenwich sur le yacht qui était armé pour la

1. *Moneys for secret services*, fol. 63.
2. Du 5 mars 1682.
3. Barrillon au roi, du 16 mars 1682.

conduire à Dieppe[1], et fut accueillie comme une souveraine par la cour de France. Elle fut invitée à toutes les fêtes de Saint-Cloud[2]. Elle informa Charles II de ses triomphes, et ce prince s'empressa d'adresser à Louis XIV « de grands remerciements sur la réception et les bons traitements faits à Mme de Portsmouth[3]. » Elle partit de Saint-Cloud le 29 avril pour sa terre d'Aubigny où elle passa peu de jours, parce qu'elle a dû arriver vers le milieu de mai aux eaux de Bourbon. Elle s'y tint avec sa sœur lady Pembroke pendant environ trois semaines, traversa Paris un peu avant le 16 juin[4], peut-être pour aller en Bretagne, puis se montra de nouveau à la cour dans le milieu de juillet. Elle avait des placements à surveiller et des économies à confier pour qu'on les fît valoir. C'était assez l'usage à la cour d'Angleterre de déposer ses fonds à l'étranger. Ainsi le duc d'York avait placé 160,000 livres entre les mains d'un jésuite, le père Gaufre[5], et fut embarrassé en apprenant sa mort ; Barrillon lui donna le conseil de verser cette somme à « la chambre des emprunts » sous le nom de l'honnête Courtin.

Les triomphes de la duchesse de Portsmouth ne cessèrent pas quand elle fut rentrée à Londres, vers la fin de juillet 1682 : « Elle paroit avoir plus de crédit et de considération qu'elle n'a encore eu[6]. Il y a une étroite liaison entre M. le duc d'York et elle. » Et les hommages rendus par Louis XIV lui donnaient une telle consécration qu'elle devint une puissance incontestée. Son esprit froid et sa dextérité semblent même avoir été favorablement appréciés par les politiques de France, car Louis XIV lui fit dire qu'il « avoit une confiance entière en elle et croyoit qu'il ne pourroit arriver d'inconvénient à ce qui se feroit par son intermédiaire ; qu'il estoit juste de se rapporter à elle du dedans de la cour et que les mesures qu'elle prendroit ne seroient pas suspectes. »

Il ne fait pas bon désormais entrer en lutte contre la femme en

1. Barrillon dit à Dieppe, Godolphin dit à Calais : voir Godolphin to Bulstrode, 3 march 1682. Lettre conservée à Keele Hall, chez le Révérend Walter Sneyd.

2. En avril 1682. Voir la correspondance de l'ambassadeur anglais Preston, qui est conservée à Netherby Hall, chez sir Frederic Graham.

3. Barrillon au roi, 13 avril 1682.

4. Tous ces détails sont connus par la correspondance de l'ambassadeur Preston, conservée chez M. Walter Sneyd.

5. Barrillon à Colbert, 14 mai 1682.

6. Barrillon au roi, 27 juillet 1682.

qui s'incarne l'amitié des deux rois : l'ambassadeur de Hollande l'apprend à ses dépens : « Le sieur Vanbeuningen, » celui dont Louvois rappelait les aventures dans les bouges du chemin de Versailles, « s'avisa d'exagérer la familiarité » de Mme de Portsmouth et de Barrillon[1] :

Il dit qu'un tel accès à toutes les heures marquoit une confidence et une liaison qui devoit chagriner les alliés du roi d'Angleterre. Mme de Portsmouth prit tout cela avec beaucoup de hauteur et se plaignit au roi d'un manque de respect à son esgard. Vanbeuningen a offert de demander pardon et de donner toutes les explications nécessaires de la sincérité de ses intentions et de l'esloignement où il estoit de manquer en rien au respect qu'il devoit à une personne pour qui S. M. Britannique témoigne beaucoup de considération. Il viendra faire les excuses lui-même à Mme de Portsmouth.

La reine elle-même tenait à faire respecter la favorite : une de ses filles d'honneur, Philis Temple[2], se permit des réflexions sur la duchesse devant lady Conway qui s'empressa de venir humblement la dénoncer ; la duchesse pleura, se plaignit, et obtint que la reine infligeât une privation de traitement à Mlle Temple.

La duchesse Mazarin reconnut avec esprit qu'elle devait se tenir au second rang ; elle s'effaça dans une vie facile avec des gens aimables. Deux points seulement laissaient un trouble dans sa sérénité d'épicurienne.

D'abord les revenus n'étaient pas proportionnés à la dépense. Ils n'étaient plus alimentés que par Charles II, car le mari avait jugé convenable de cesser tout envoi d'argent. Il fallait encore que Louis XIV intervînt, du moins Charles II n'aurait pas été fâché que l'entretien de la dame fût partagé entre le mari et lui :

Il m'a chargé ce matin, dit Barrillon[3], de supplier V. M. de sa part et de lui mander qu'Elle lui feroit un plaisir sensible de vouloir bien interposer son autorité, et faire que M. le duc Mazarin continuast de payer à Madame sa femme la pension qui luy a esté promise et dont il a discontinué le paiement depuis deux ans. Mme Mazarin m'a dit qu'elle n'avoit point mendié cet office et qu'elle n'attendoit rien que de la bonté et de la protection de V. M.

1. Barrillon au roi, 18 octobre 1682.
2. Lettre privée du 23 octobre 1682, conservée à Claydon-House, chez sir Harry Verney.
3. Le 9 février 1682.

L'autre souci de la duchesse Mazarin était dans les importunités des prétendants. Elle restait douée d'un charme si irrésistible que son rang de favorite royale ne la préservait pas des adorations les plus passionnées et les plus romanesques. Après le prince de Monaco, qui était venu passer quelques jours à Londres, et qui y était resté deux ans, absorbé par son culte, après le Portugais Vasconcellos[1], qui ne voyait pas que l'aveuglement de son amour le rendait ridicule, et après Montagu[2], qui négligeait pour Mme Mazarin les intrigues politiques où il jouait sa tête, voici venir à la fois un héros suédois et un jeune Français, celui-ci propre neveu de l'enchanteresse.

Le chevalier de Soissons, fils d'une sœur de Mme Mazarin, vient à Londres et tombe amoureux de sa tante. Le baron de Banier, fils du général de Gustave-Adolphe, en est amoureux aussi; ils avaient été remarqués tous deux depuis plusieurs mois par leurs airs bravaches et la longueur de leurs épées[3]. Ils se battirent. Banier fut tué. « J'ai conté à mon fils, dit Mme de Sévigné[4], ce combat du chevalier de Soissons. Nous ne pensions pas que les yeux d'une grand'mère pussent faire de tels ravages. » Des trois filles de Mme Mazarin[5], la seconde était abbesse du Lys, la plus jeune avait épousé le marquis de Bellefonds en 1681, et l'aînée, que son père voulait forcer à être religieuse, s'était fait enlever de son couvent de Sainte-Marie de Chaillot par le marquis de Richelieu. « Elle court avec son amant qui, je crois, est son mari, dit encore Mme de Sévigné[6], pendant que M. Mazarin va consulter à Grenoble, à la Trappe et à Angers, s'il doit marier sa fille. Le moyen de ne pas perdre patience avec un tel fou ! Cependant, quoique tous les parents consentent au mariage, le Mazarin ne laisse pas de pousser les informations. » — « Si le roi ne s'en mesloit pas, dit Bussy-Rabutin[7], le marquis de Richelieu et sa maistresse passeroient mal leur temps. » Le procès dura deux années, au bout

1. Don Luis de Vasconcellos y Sousa, comte de Castelmelhor, était à Londres depuis 1667. Voir Saint-Évremont, *Œuvres*, t. II, p. 358.

2. La comtesse de Sunderland à Henry Sidney, 22 march 1680 : « ... Whether his love or his politics were too pressing, I know not. »

3. Le duc d'York à la comtesse de Lichfield, 28 octobre 1684, lettre conservée à Dytchley chez le viscount Dillon.

4. Sévigné, 26 novembre 1684.

5. Elle avait en outre un fils, le duc de La Meilleraye.

6. Le 23 décembre 1682.

7. Janvier 1683.

desquelles le pauvre père donna son consentement au mariage en marquant sa rancune par une mince dot de 100,000 francs. Le roi signa des lettres de grâce, « c'étoit la première fois que l'on en accordoit pour crime de rapt[1]. » Ce mariage forcé ne fut pas prospère; le mari[2] crut nécessaire d'enfermer sa femme « aux Angloises du faubourg Saint-Antoine, » en oubliant que les clôtures ne l'embarrassaient pas. Elle trouva en effet « moyen d'en sortir en escaladant les murailles[3]. »

La mère fut un peu humiliée des débuts de sa fille dans la vie et du duel de son neveu : elle parla de s'enfermer volontairement dans un couvent :

. . . . . Salutaire tristesse,
Dégoûts dont mon esprit est occupé sans cesse.

Ce sont les sentiments que lui prête Saint-Évremont dans des stances où elle est censée peindre sa mélancolie[4]. La passion du jeu qui l'envahit peu à peu tout entière ne donnait pas moins de dépit à Saint-Evremont. Il fait remonter à l'année 1682, année de la prépondérance définitive de la duchesse de Portsmouth, la passion de sa rivale pour la bassette. Elle passe des nuits à tailler la banque, elle oublie son bouffon Maurice, son chien *Chop*, son chat *Pussy* et son perroquet *Pretty*. Le jour, elle va en bateau sur la Tamise acheter des curiosités aux vaisseaux qui reviennent des Indes. Les journées passées aux courses de Newmarket sont moins monotones : on est à cheval dès cinq heures du matin, on crie *done* quand on tient un pari, on se coudoie dans la foule, on entend le soir des drames de Shakespeare, mais, au goût de Saint-Évremont, « toutes les pièces de ces temps-là sont fort ennuyeuses; » la nuit, souper aux huîtres. Mme Mazarin est toujours entourée d'un cercle d'adoratrices : outre Mme Harvey, elle tient sous son charme Mlle de Beverweert-Nassau[5], qu'elle nomme Lotte et qui est chargée de la servir à sa toilette. Elle a encore parmi ses suivantes Mlle de Bragelonne, la Grenier et Mlle de la

1. Dangeau, 5 sept. et 17 oct. 1684.
2. Louis, marquis de Richelieu (1654-1730); sa femme, Marie-Charlotte, avait alors vingt ans. Elle meurt en 1729.
3. Dangeau, 1er avril 1703.
4. T. II, p. 438.
5. Son père, le prince Louis de Nassau, était venu à Londres comme ambassadeur des États généraux.

Roche-Guilhem qui écrit des romans. Toute lutte a cessé contre la triomphante Portsmouth.

XI.

Fin du règne.

La duchesse de Portsmouth avait aussi sa banque dans ses appartements[1]. Mais les émotions du jeu ne l'occupaient pas tout entière : elle faillit se perdre à l'heure même où sa prospérité était à son comble.

Un cousin de la duchesse Mazarin, Philippe de Vendôme, grand prieur de France[2], vint à Londres en 1683. Il avait « beaucoup d'esprit » avec un visage « singulièrement beau[3], » mais il ne passait pas à cette époque pour brave. On racontait l'aventure qu'il avait eue dix ans auparavant avec M. de Vivonne, amoureux comme lui de Mme de Ludres : « Non, il n'y a point de raillerie[4], il se veut battre et monte à cheval et prend la campagne. Voici ce qui ne se peut payer : c'est d'entendre Vivonne. Il était dans sa chambre, très mal de son bras (pour une blessure reçue au passage du Rhin), recevant les compliments de toute la cour, car il n'y a point eu de partage. » Après ce projet de duel, le grand prieur acheva de déplaire en ayant le malheur de quitter l'armée de Turenne la veille du combat où fut tué ce grand homme, « voilà sur quoi on crie, et toute la beauté de Mme de Ludres ne l'excuse point. » Ce petit-fils de Henri IV fut accueilli et retenu à Londres par la duchesse de Portsmouth avec une tendresse assez peu dissimulée pour exciter les railleries de toute la cour.

Il s'élève quelques nuages, écrit Barrillon[5], sur le sujet de M. le grand Prieur, et le roi laisse voir quelquefois de la mauvaise humeur et des soupçons, mais cela ne dure pas. La prudence voudroit que Mme de Portsmouth y apportast un remède suffisant, en obligeant

1. Saint-Évremont, t. II, p. 362.
2. Second fils du duc de Vendôme et de Laure Mancini, né en 1655, grand prieur en 1678, lieutenant général en 1693, mort en 1727.
3. Saint-Simon.
4. Madame de Sévigné, t. III, p. 309. Mais il faut dire qu'il n'avait alors que dix-huit ans.
5. Au roi, 17 juin 1683.

M. le grand Prieur de retourner en France. Je n'y vois point encore de disposition. Ceux qui donneroient un tel conseil seroient asseurés de déplaire et de n'être pas crus. Cependant, les amis de Mme de Portsmouth ne sont pas sans inquiétude. Milord Sunderland m'en a parlé et craint que les soupçons du roi ne se fortifient et ne puissent avoir des suites... Elle[1] a toujours un grand crédit; les ministres les plus accrédités sont dans une étroite liaison avec elle; ses ennemis sont fort alertes pour lui rendre de méchants offices, mais jusqu'à présent, ils n'ont pas réussi. Elle est très bien avertie et se tient sur ses gardes.

Sunderland, malgré ses inquiétudes, a soin d'inviter le grand prieur à dîner chez lui[2]. Les soupçons n'empêchent pas Louis XIV d'écrire « de sa main » des lettres à Mme de Porstmouth[3] ni de charger son capitaine des Cent-Suisses, Tilladet, lieutenant-général, qu'il envoie en mission près de Charles II, de se tenir en relations constantes avec la duchesse de Portsmouth :

J'ay esté plusieurs fois, écrit Tilladet[4], chez Mme de Portsmouth à qui j'ai fait connoistre la considération que V. M. avoit pour elle, et l'ay assurée qu'en toutes sortes d'occasions Elle lui donneroit des marques de son amitié, ce qu'elle a reçu avec le dernier respect. Elle m'a prié de témoigner à V. M. qu'elle estoit bien malheureuse de n'avoir pas été jusques icy en estat de luy donner des marques solides de sa reconnoissance, et qu'il falloit que V. M. eust la bonté de se contenter de ses bonnes intentions.

Mais Charles II n'accepta point avec la même sérénité les visites du grand prieur. Non qu'il osât se fâcher contre la favorite : il en était alors à cet état d'affaissement dans la volonté et de doute sur ses forces qui livre toujours les épicuriens fatigués aux caprices de la dernière maîtresse. La peur de nouveaux affronts humilie devant celle qui a su pardonner les premiers. Mais il voulut se débarrasser du malencontreux Vendôme :

Il envoya, écrit Barrillon[5], milord Sunderland défendre à M. le grand Prieur d'aller chez Mme de Portsmouth. M. le grand Prieur s'en abstint pendant quatre ou cinq jours, mais il ne laissa pas ensuite

1. Au roi, 28 juin 1683.
2. Evelyn, *Diary*, 17 june 1683.
3. Le 29 juillet 1683, vol. 150, fol. 124.
4. Au roi. Orig. autog., vol. 150, fol. 163.
5. Au roi, 21 novembre 1683.

d'y retourner. Le roy l'ayant sceu, crut avoir une occasion de faire sortir M. le grand Prieur d'Angleterre, et me chargea de lui faire sçavoir son intention. Je le dis à M. le grand Prieur avec tout l'adoucissement qui me fust possible et je taschai de l'obliger à se retirer sans faire d'esclat. Il me dit qu'il ne se retireroit point à moins que le roy ne lui en donnast l'ordre de sa bousche, et me pressa d'obtenir qu'il pust lui parler, je suppliai le roy de permettre à M. le grand Prieur de recevoir ses ordres de luy-mesme, je trouvai beaucoup de difficulté à l'obtenir. Mais à la fin, M. le grand Prieur eut permission d'aller parler à S. M. dans sa chambre. Il luy parla et se mit en devoir de se justifier. Mais le roy ne voulut pas avoir une longue conversation avec lui et persista dans sa première résolution. M. le grand Prieur ne se disposa pas pourtant à partir, et me pria de ne me point charger de luy en porter l'ordre. Je lui représentai les inconvénients de son procédé et qu'il s'attireroit un traitement qu'il étoit beaucoup plus à propos d'éviter. Mais je ne le persuadai pas. La plus forte raison qu'il ait à alléguer pour ne point sortir d'Angleterre est qu'ayant eu le malheur de déplaire à V. M., il n'ose retourner en France. Le roi me voulut charger de lui dire encore de sa part de partir. Je le suppliai d'en charger quelqu'autre. Enfin le roi, après une patience de plusieurs jours, envoya Grefin, lieutenant de ses gardes, dire à M. le grand Prieur que, s'il ne partoit dans deux jours, il le feroit conduire par ses gardes au paquebot. M. le grand Prieur ne se rendit pas encore : il proposa divers expédients pour demeurer en Angleterre, comme celui d'aller à la campagne. Il offrit encore de sortir hors du royaume, pourvu qu'il eust permission d'y revenir dans quelque temps. Je proposai tout cela de sa part au roy, à la prière de Mme de Portsmouth qui vouloit éviter l'esclat, mais le roy demeura ferme et voulut que M. le grand Prieur sortist incessamment. Il partit hier à quatre heures du soir. Les amis de Mme de Portsmouth la croient hors d'une affaire qui pouvoit la ruiner. Il me paroist que Mme de Portsmouth et M. le grand Prieur ne sont pas trop satisfaits l'un de l'autre. Je sçais qu'elle a appréhendé qu'il ne montrast de ses lettres. Il n'y a pourtant point d'apparence que M. le grand Prieur voulust se porter à une telle extrémité. Le fond est qu'il ne vouloit point sortir d'icy et qu'il espéroit tirer de grands avantages et une grande considération de sa liaison avec Mme de Portsmouth. Tout cela paroist bien fini, mais Mme de Portsmouth n'est pas sans inquiétude que M. le grand Prieur ne donne encore quelque scène au public.

Louis XIV n'hésita point à intervenir en personne pour tirer

de tout embarras la duchesse de Portsmouth qu'il jugeait nécessaire à sa politique. Il donna ordre au duc de Vendôme d'écrire à son frère le grand prieur, qui s'était réfugié en Hollande, pour le prévenir[1] qu'il pouvait rentrer à la cour, et qu'il y trouverait « un accueil plus favorable que ne mérite la mauvaise conduite qu'il a tenue en Angleterre; » puis il dit à Barrillon : « Vous ferez entendre à Mme la duchesse de Portsmouth que non seulement j'ay ordonné à Croissy de déclarer au grand prieur, aussitost qu'il sera arrivé, que, s'il lui eschappe de dire quelque chose au désavantage de laditte duchesse, il s'attirera mon ressentiment, mais que je m'en suis aussi expliqué de mesme au duc de Vendosme, en sorte que j'ai lieu de croire qu'il n'arrivera rien qui puisse donner de desplaisir à cette dame. »

Mais elle avait pu, dans son commerce avec le grand prieur, se faire de son caractère une opinion assez triste pour croire que, malgré ces menaces de Louis XIV, il chercherait encore à abuser de ses lettres. Plusieurs mois après, elle était toujours dans la terreur, d'autant mieux que le grand prieur restait à la Haye et parlait de revenir à Londres. Louis XIV lui envoya un ordre positif de rentrer immédiatement à Versailles : « Je ne doute point qu'il n'obéisse au plus tost, fait-il dire à Mme de Portsmouth[2], néanmoins, si contre mon opinion il vouloit aller à Londres, le roi d'Angleterre peut user de son autorité et le faire arrester, en sorte que la duchesse de Portsmouth[3] n'en puisse recevoir aucun desplaisir. » Le grand prieur se montra enfin à Versailles et ainsi se termina sans bruit cette affaire « dont Mme de Portsmouth a eu beaucoup d'embarras et dans laquelle la protection de V. M. lui a esté d'un grand secours. »

Charles II, pendant toute cette période de son règne, recevait 1,500,000 francs chaque année[4] de Louis XIV ; les quittances étaient signées par Rochester qui, seul en ce moment avec la duchesse de Portsmouth, connaissait le secret de ces transactions. Rochester était frère de la première femme du duc d'York. Entre ces trois personnes, le duc d'York, lord Rochester et la duchesse de Portsmouth, la confiance était entière; les secrets d'État comme les affaires de famille aboutissaient exclusivement à eux trois.

1. Le 3 décembre 1683.
2. Le 14 avril 1684.
3. Juin 1684.
4. Voir le compte d'octobre 1683, vol. 150, fol. 372.

Lorsque le duc d'York voulut marier sa seconde fille, la princesse Anne, il consulta la duchesse de Portsmouth sur le choix d'un époux. Elle fut chargée par lui de savoir l'opinion de Louis XIV sur le prince George de Danemark[1] et d'envoyer le portrait de la princesse à Copenhague[2]. Le roi de Danemark répondit par un cadeau à la duchesse de Portsmouth « de son pourtrait garni de gros diamants. Ceux qui prétendent s'y connoistre disent qu'il vaut 1,500 guinées[3]. » Quand arrivent à Londres des ambassadeurs du Maroc, c'est encore chez la duchesse que leur sont offertes les fêtes d'apparat : on leur montre autour d'elle toutes les favorites de Charles II couvertes de diamants[4], on leur offre du chocolat. Quand Louis XIV fait entrer dans la Manche sa flotte, sous le commandement du marquis de Preuilly, sans daigner en donner avis à l'Angleterre[5], c'est encore elle qui « prit grand soin de faire voir au roi que ce n'estoit pas manque de confiance, et qu'il ne devoit laisser pénétrer à personne que cela n'avoit pas esté concerté avec luy, parce que ceux qui veulent destruire sa liaison avec Louis XIV en prendroient des avantages et s'en croiroient plus en estat de combattre ses résolutions. » Enfin Barrillon la traitait en collègue, et quand elle lui demanda, dans une circonstance grave, si Louis XIV ne ferait pas partir pour Londres un envoyé spécial : « Vous et moi, lui répondit Barrillon[6], sommes suffisans pour faire icy tous les compliments nécessaires, ce n'est pas aux ambassadeurs à proposer d'envoyer d'autres gens. »

La bonne harmonie entre les deux rois fut encore fortifiée par le concours de l'opinion publique en Angleterre, qui redevint subitement favorable à Charles II, à la suite d'un complot maladroit.

Quelques vieux cuirassiers de Cromwell et des prédicants fanatiques organisèrent une conspiration pour assassiner le roi. Le complot n'est pas douteux, le nom des complices l'est davantage. La cour eut l'art d'y comprendre les principaux opposants, les juges la docilité de les trouver coupables, selon l'usage. Shaf-

1. Barrillon au roi, du 18 février 1683.
2. Vol. 149, fol. 401.
3. Barrillon à Colbert, 5 août 1683.
4. Evelin, *Diary*, 24 january 1682 : « And cattell of that sort as splendid as jewels and excesse of bravery could make them. »
5. Barrillon au roi, 21 juin 1683.
6. Barrillon au roi, 12 juillet 1683.

tesbury disparaît de la scène. Algernon Sidney est décapité. L'arrestation du duc de Monmouth débarrassa d'un adversaire redoutable les partisans de l'alliance française. Charles II perdit toute illusion sur cet aîné de ses enfants et s'exprima avec cynisme sur son compte[1]. Enfin, lorsque la même série de procès amena la mort de lord Grey, Charles II se laissa attendrir et voulut restituer les terres aux enfants, mais l'intervention de la duchesse de Portsmouth fut assez puissante pour maintenir la confiscation et pour obtenir en faveur de Rochester une donation générale de tout ce qui avait appartenu à lord Grey.

Rochester et Godolphin sont dans une soumission absolue vis-à-vis de la duchesse. C'est elle qui juge à propos de laisser connaître à Godolphin le traité secret avec la France, et le chiffre des subsides payés par Louis XIV : « Elle se donnera l'honneur d'écrire à V. M. pour Luy répondre de la conduite de milord Godolphin comme de la sienne propre. »

Contre son joug, Barrillon se révoltait quelquefois, jamais ni Charles II ni Louis XIV. Mme de Portsmouth et le duc de Richmond, son fils, « sont les personnes du monde que j'aime le mieux, dit un jour Charles II à Barrillon, après l'avoir mené dans son cabinet[2], je me tiendrois sensiblement obligé si le roi de France consentoit à ériger la terre d'Aubigny en duché pour Mme de Portsmouth et ensuite pour son fils. » Voilà qui est trop d'exigence, écrit Barrillon, elle a déjà les « honneurs qu'ont les duchesses en France, » il lui faut une nouvelle marque de faveur sans doute pour faire oublier « ce qui s'est passé à l'égard de M. le grand prieur. » Mais Louis XIV n'hésita pas un seul jour. « J'ai ordonné, répondit-il[3], qu'on fist expédier incessamment les lettres-patentes de l'érection de laditte terre d'Aubigny en duché[4], et qu'elles vous soient envoyées au plus tost. »

Il ne se peut rien, annonce Barrillon[5], adjouster à la joie que me témoigna le roi quand je lui dis que V. M. avoit bien voulu accorder l'érection. Il s'approcha de Mme de Portsmouth pour luy faire part de ce que je luy avois dit. Elle en témoigna une joie excessive, et depuis ce temps elle en a reçu les compliments de toute la cour.

1. Barrillon au roi, 5 juillet 1683, vol. 150, fol. 30.
2. Barrillon au roi, 13 janvier 1684.
3. Le roi à Barrillon, 21 janvier 1684.
4. Les lettres d'érection sont Arch. nat., O 1, 28, fol. 150.
5. Au roi, 21 février 1684.

A partir de ce moment, elle tient si complètement l'Angleterre, elle est si bien la souveraine véritable qu'on peut dire, lorsqu'elle tombe malade en novembre 1684 : « La maladie de Mme de Portsmouth apporte une espèce de surséance à toutes les affaires. Le roi est presque toujours dans sa chambre[1]. » — « Je serai bien aise d'apprendre[2], répond Louis XIV, que la maladie de la duchesse de Portsmouth n'ayt fait qu'augmenter son crédit et je m'assure que vous continuerez à m'informer de la suite qu'elle aura. » Cette maladie fut l'occasion de nouvelles faveurs.

Je dois rendre compte à V. M., écrit Barrillon[3], de l'embarras où l'on s'est trouvé icy dans la maladie de Mme de Portsmouth sur la succession des biens qu'elle a en France. Je fus consulté un soir qu'on croyoit Mme de Portsmouth en grand péril, sur ce qu'il y auroit à faire pour que son fils le duc de Richmond fût mis en possession de ses biens, puisque les étrangers ne pouvoient hériter en France.

Louis XIV s'exécuta sans retard : il signa des « lettres de naturalité[4] » en faveur de son « bien cher et bien amé cousin le prince Charles de Lannoy, duc de Richmond, » pour jouir, ainsi que sa mère, « des privilèges, franchises et libertés dont jouissent les gentilshommes de notre royaume. »

Les richesses amassées dans l'appartement de la duchesse à Whitehall scandalisaient les Anglais. Elle recevait les courtisans dans son cabinet de toilette, au sortir de son lit, couverte seulement d'un léger costume du matin et entourée de jeunes filles qui la coiffaient et la chaussaient. Pour arriver à ce sanctuaire, on traversait[5] des galeries et des salons où étaient tendues les tapisseries fameuses qui représentaient les douze châteaux du Roi-Soleil, Versailles, Saint-Germain et les autres. Partout on voyait des cabinets de nacre et d'ivoire, des paravents de laque, des horloges finement ciselées, de massives pièces d'argenterie, des tableaux rares. Quelle satisfaction peut-on trouver dans les richesses de ce monde, quand elles sont acquises par le vice et le déshonneur? disait le puritain.

1. Le 6 novembre 1684.
2. De Versailles, le 15 novembre 1684.
3. Du 30 novembre 1684.
4. Enregistrées le 22 janvier 1685. Aff. étr., vol. 151, fol. 230.
5. Evelyn, *Diary*, 4 oct. 1683.

La toilette et les costumes devaient être aussi somptueux, si on en juge par ceux de la sœur de la duchesse de Portsmouth. On a une note ou *parties* de gants et rubans fournis par Lesgu, marchand à Paris, et Jaquillon Laurent, sa femme, à Mme la comtesse de Pembroke pendant les trois derniers mois de 1682 : dix-huit paires de gants blancs transparents, parfumés à l'orange ou à l'ambre[1], et une paire de gants de *trente-trois livres*, « garnis de rubans or et argent, à petits nœuds et en échelle dans la main, » quantité d'autres paires de gants simplement « brodés et bridés, » de rubans « à pointe de diamant, » de ceintures « avec de belles pantes » ou avec franges, ou « rose argent. » L'année suivante, elle perd son mari et les gants ne sont plus parfumés qu'à la violette ou à la hyacinthe, elle prend un éventail de deuil, des bas de soie noire à coins dorés, une paire de jarretières « feuille morte argent, » deux fontanges de crêpe d'or. Quand le deuil est fini, au bout d'un an, on voit reparaître les gants « garnis en échelle dans la main de rubans feu argent ou or et bleu; » un « tablier de couleur de rose avec une nue d'argent autour. » Elle quitta sa toute-puissante sœur pour s'établir définitivement en France le 3 juillet 1683 : plusieurs navires furent nécessaires pour emporter tout le butin qu'elle avait amassé; les coffres de son premier envoi contenaient des pièces de moire de soie, d'étoffe des Indes à fleurs d'argent, de flanelle, des cabinets, guéridons et « bordures de miroir, » plus de menus approvisionnements comme « cent livres » d'épingles et aiguilles, cent livres de bougie, cinq livres de poudre de senteur. Un second envoi contenait encore de la flanelle, dix-sept douzaines de gants, treize paires de bas de soie, trente livres de café et six de pain d'épices, quatre balles de savon, du chocolat, des raisins de Corinthe, encore de la bougie blanche, et beaucoup de poivre, girofle, muscade, sucre, cannelle. Elle emportait encore un collier de perles de 20,000 livres, des pendants d'oreille et agrafes de 12,000, un portrait en miniature de Charles II, garni de diamants et valant 2,000 livres, une toilette d'argent ciselé qui en valait 4,000, plusieurs douzaines de plats et d'assiettes en argent, avec les plateaux, bassins, flambeaux, mouchettes, porte-mouchettes, gobelets, chocolatières, poêlons,

1. Arch. nat., T. 152; 6. Les documents des Archives nationales relatifs à la duchesse de Portsmouth et à sa sœur m'ont été signalés par le marquis de Laborde.

réchauds et couverts, le tout en argent; un lit de velours de Gênes cramoisi et blanc à ramages, doublé de satin blanc avec le ciel, dossier et la contre-pointe de broderie, un grand cabinet de vieux laque-Chine, garni d'une grande cassolette d'argent, vingt et une pièces de tapisseries, un écran « fort riche de grotesques, » des « pots à thé, » enfin les meubles, les carrosses, jusqu'à la batterie de cuisine, tout était profit rapporté d'Angleterre.

Ce luxe apparaissait dans tout son éclat au milieu de la galerie des fêtes à Whitehall, quand, écoutant les mélodies françaises de François Dupérier[1] ou des chansons amoureuses récitées par des enfants, le somnolent Charles II s'étendait, tout cassé de vieillesse, bien qu'il n'eût pas cinquante-cinq ans, entre ses favorites étincelantes de fraîcheur[2] et des tables de bassette où l'or courait sous l'éclat des bougies de cire blanche; il était là, il se divertissait avec Mme de Portsmouth et Mme Mazarin durant les soirées de février 1685, et dès le 12 février, en se levant, il perd tout à coup « la parole et la connaissance et tombe[3]. »

Je l'ai vu, son visage m'a paru entièrement défiguré. Il n'a aucune connoissance distincte. On lui a appliqué des vésicatoires à la teste, aux épaules, aux bras et aux jambes; on l'a saigné; on lui a donné des vomitifs en quantité. Il est resté sans connoissance jusqu'à une heure après midi. On luy mit des poëles chaudes sur la teste, on le saigna de la veine jugulaire, il fut encore saigné à quatre heures de l'autre côté et fort abondamment...

Quel tumulte dans cette catastrophe! Les évêques anglicans accourent autour du moribond, la reine portugaise étale avec fracas une douleur bruyante, les courtisans s'agitent, le duc d'York appelle froidement les hommes d'État et fait valoir ses droits à la couronne, les domestiques courent éperdus, les Français sont consternés. Une seule personne montre du cœur, c'est la duchesse de Portsmouth. Elle fait demander Barrillon.

Je la trouvai dans une douleur extresme; cependant, au lieu de me parler de sa douleur et de la perte qu'elle estoit sur le point de faire,

1. *Secret services*, fol. 93, oct. 1684 : « for the charge of the French players. »
2. Evelyn, *Diary*, febr. 1685.
3. Lettres de Barrillon, Aff. étr., vol. 154. Des extraits de ces lettres de Barrillon ont été publiés par Fox et utilisés avec un art consommé par le maître des historiens, lord Macaulay. Ces extraits commencent à décembre 1684; voir Right. Hon. C. J. Fox, *History of the reign of James II*.

elle entra dans un petit cabinet et me dit : M. l'ambassadeur, je m'en vais vous dire le plus grand secret du monde et il iroit de ma teste si on le savoit. Le roi d'Angleterre dans le fonds de son cœur est catholique, mais il est environné des évesques protestants et personne ne lui dit l'état où il est, ni ne lui parle de Dieu. Je ne puis plus avec bienséance rentrer dans la chambre, outre que la reine y est presque toujours. M. le duc d'York songe à ses affaires et en a trop pour prendre le soin qu'il devroit de la conscience du roy. Allez lui dire que je vous ai conjuré de l'avertir qu'il songe à ce qui se pourra faire pour sauver l'âme du roi son frère.

Barrillon court près du duc, près de la reine. On trouve un moine qui était toléré pour les grands coups d'épée qu'il avait donnés aux républicains pendant la guerre civile, on le mène à Chiffinch, le valet des amours secrètes. Chiffinch introduit le religieux par le couloir mystérieux qui mène au lit du roi. Le pardon est donné. Charles II meurt le cinquième jour.

Une heure après la mort de Charles II, le duc d'York, devenu le roi Jacques II, « alla voir Mme de Portsmouth et luy donna beaucoup d'assurance de sa protection et de son amitié. » Il n'avait garde de se conduire autrement. Son idée fixe était d'être maintenu dans la subvention que Louis XIV payait à son frère. Comme lui, la duchesse de Portsmouth se tourne vers Louis XIV, elle « est en l'estat que V. M. peut juger, elle s'attend d'estre honorée de sa protection. » — « Vous pouvez assurer la duchesse de Portsmouth, répond Louis XIV, de la continuance de ma protection. » — « Ce que je lui ai dit de la continuation de la protection de V. M. lui a donné la seule consolation qu'elle ait eue depuis la mort du feu roi. »

L'égoïsme de Jacques II, son esprit rageur qui le laissait stupéfait devant une pensée délicate, exigea promptement une intervention de Louis XIV en faveur de la duchesse. « Je suis surpris d'apprendre, écrit le roi de France[1], que ce prince ait osté au duc de Richmond la charge de Grand Escuier, nonobstant toutes les recommandations que le feu roi son frère lui avoit faites en faveur de ce fils. » C'est Louis XIV qui tient la bourse, Jacques II s'humilie aussitôt et multiplie ses visites chez la duchesse ; il déclare :

Que ce qu'on disoit en Hollande sur Mme de Portsmouth le feroit

1. Le 2 mars 1685.

aller encore plus souvent chez elle, et il est vrai, ajoute Barrillon [1], qu'il y a esté deux fois depuis peu de jours et lui a donné beaucoup de marques de confiance et de considération. Je la trouve persuadée que ses affaires pourroient prendre ici un bon chemin. Elle entre dans les raisons qu'a le roi de ne pas laisser une charge comme celle de grand escuier à un enfant de treize ans qui ne la pourroit exercer de longtemps. Elle espère estre bien traitée dans ses autres affaires qui sont fort importantes, car il s'agit de lui establir un revenu considérable et solide par la confirmation de ce qu'elle avoit obtenu du vivant du feu roi. Milord Rochester me paroist bien intentionné pour elle. Elle m'a pressé de représenter à V. M. qu'une marque de considération de sa part pour elle, dans la conjoncture présente, seroit décisive et feroit qu'on la traiteroit incomparablement mieux. Je lui ay dit que j'avois ordre de lui rendre tous les offices que je pourrois et qu'elle désireroit, que j'avois mesme parlé fort vivement à S. M. Brittannique sur ses intérests, que V. M. lui avoit donné et à M. le duc de Richmond la plus grande dignité qu'on puisse avoir en France, que dans la suite je pouvois l'assurer que V. M. auroit beaucoup de considération pour ses services passés, et que V. M. lui en avoit donné des assurances par la lettre que je lui avois rendue. Je vois bien que sa prétention se réduiroit à une somme d'argent pour payer ses dettes ici, ou pour acheter une maison à Paris. Le roi m'a dit que Mme de Portsmouth lui a promis positivement de faire son fils catholique, sur quoi de son costé il a promis de la protéger de tout son pouvoir.

Ainsi règne l'argent. Ainsi, à côté de Jacques II, voici la Française qui songe aux écus. Elle se sait en horreur aux Anglais. Les pensions qui lui restent et ses parts sur la ferme des impôts ne peuvent être payées de longtemps.

L'opinion généralement répandue, c'est Barrillon qui le reconnait [2], est que Mme de Portsmouth et milord Sunderland sont les principales causes de la liaison estroicte qui a paru depuis quelques années entre V. M. et le feu roi. Cela fait que la principale haine du pays est tombée sur milord Sunderland et Mme de Portsmouth. Elle croit devoir être attaquée dans le prochain Parlement, cela l'oblige à presser son départ avant que le Parlement s'assemble.

Elle se décide à se retirer en France :

1. Barrillon au roi, 8 mars 1685.
2. Le 14 mai 1685.

Elle n'est pas contente[1] du traitement qu'elle a reçu et ne s'en est pas cachée. S. M. Brittannique a accordé trois mille pièces de pension pour elle, et deux pour le duc de Richmond. Elle a désiré que les cinq mille pièces fussent pour son fils seul et n'a rien voulu pour elle. Il y a outre cela deux mille pièces de revenu en fonds de terre de la confiscation de milord Grey qui doivent appartenir à M. de Richmond, mais il faut encore quelques années pour en jouir. Elle a prétendu qu'une affaire d'Irlande, qui pouvoit monter à 25 ou 30 mille pièces, lui devoit estre conservée, en ayant la promesse du feu roi, mais elle ne l'a pu obtenir. Cela, joint au dégoust qu'elle a eu de voir déposséder d'abord le duc de Richmond de la charge de grand escuier, a fait qu'elle a parlé un peu librement et qu'elle s'est souvent plaint que ses services estoient oubliés.

Si Jacques II était trop ingrat, ou si la duchesse était trop avide, c'est difficile à apprécier, car chacun avait son vice bien caractérisé. La duchesse rentrait en France avec 130,000 francs de rente, sans compter les économies placées en France, les meubles, les bijoux, les 50,000 francs de rente que devait avoir son fils sur les confiscations de Grey, les 250,000 francs en or qu'elle avait reçus « incontinent après la mort du feu roi. » On ne voit pas que la Bretonne pauvre, l'humble fille d'honneur d'Henriette eût à se lamenter. Lorsque son départ fut fixé, « il y a eu quelque adoucissement, le roi l'a esté voir et lui a promis positivement d'avoir soin d'elle et de son fils. Il luy conserve ses logements à Whitehall. Il a parlé au duc de Richmond et l'a exhorté à embrasser la véritable religion. Le dessein de Mme de Portsmouth est, à ce qu'elle m'a dit, d'y travailler avec grand soin. Elle suppliera V. M., quand il en sera temps, de vouloir y mettre la dernière main. »

Avec cette étrange flatterie pour les deux rois et cette ressource pour se rendre intéressante encore, elle s'embarqua en août 1685 et se dirigea sur Versailles.

L'Angleterre sortait ainsi de la servitude française. Non que Jacques II fût plus insensible aux livres tournois que son frère : mais son esprit fanatique et étroit, sa bassesse de sentiments mirent promptement un terme à son règne. Le grand adversaire de Louis XIV, Guillaume d'Orange, monta sur le trône d'Angleterre. Les désastres prévus par les diplomates et retardés par Louise de Kérouallé s'accumulèrent sur la France.

1. Le 13 août 1685.

Le procédé diplomatique qui avait si merveilleusement réussi durant ces quinze années, pour annuler l'Angleterre sous une seule main de femme, ne paraît pas avoir été souvent renouvelé. Villars, cependant, se vante de l'avoir imité presque aussitôt[1]. Ayant remarqué que l'électeur de Bavière était lié à la cour de Vienne par l'autorité de la comtesse de Kaunits, Villars s'avisa « d'inspirer à l'Électeur l'envie d'attirer à Munich une jeune comtesse de Welen, dame de l'Impératrice. » Elle arriva, « mais elle avoit si peu d'esprit que le marquis de Villars connut bientôt qu'elle lui seroit inutile, si ce n'est qu'elle avoit servi à tirer l'Électeur de ses premières chaisnes. Une jeune Italienne, nommée Canossa, prit sa place. Cette fille étoit parfaitement belle et mesme beaucoup plus qu'elle n'avoit besoin de l'estre avec tout son esprit, et ayant étudié la galanterie à Venise. »

XII.

La Retraite.

La duchesse de Portsmouth va vivre encore près de cinquante ans : elle doit, après avoir survécu à tous ses contemporains, s'éteindre en plein règne de Louis XV, au milieu d'une génération tournée vers un autre horizon. Elle voit s'effondrer le monde qu'elle a connu.

Monmouth disparaît le premier, il conspire contre Jacques II, il est tué froidement. Sa veuve épousa lord Cornwallis[2]. Jacques II est détrôné par sa fille et se réfugie à Saint-Germain-en-Laye. La duchesse de Cleveland vieillie, joueuse et toujours irascible, devient veuve en juillet 1705 et elle épouse, quatre mois après, à l'âge de soixante-cinq ans, le beau Fielding qui la trompe et la ruine. Elle meurt en 1709. Son fils le duc de Grafton est l'aïeul du duc actuel[3]. Nelly Gwynn est un moment traquée, *outlawed*, par ses créanciers[4]; Jacques II paie ses dettes, lui fait de fréquents cadeaux, dégage son château de Bestwood-Park, paie son enter-

1. *Mémoires* publiés par M. le comte de Vogüé, année 1687.
2. Montmouth est l'aïeul du duc actuel de Buccleugh.
3. Henry, duc de Grafton, né en 1663, créé duc en 1675 avec la devise singulière pour un enfant adultérin : *et decus et pretium recti*, épouse Isabelle Bennett.
4. *Secret services*, fol. 109.

rement en 1687 à Saint-Martin's in the fields[1]. Son fils Charles Beauclerc est l'aïeul du duc actuel de Saint-Albans. Le sang de Charles II se retrouve sur un grand nombre de sièges à la Chambre des Pairs, comme l'avait prévu un opposant dès le commencement du règne[2]. La duchesse Mazarin pleure Charles II, ce qui étonne beaucoup Saint-Évremont : il la compare plaisamment à Artémise et lui reproche de donner plus d'importance à « cet amant » qu'aux autres[3]. Elle meurt quatorze ans après lui, en 1699, sans avoir quitté l'Angleterre ; son mari réclama son corps et fut niaisement joyeux de le pouvoir enfin posséder : « Il le promena près d'un an avec lui, de terre en terre[4] ; il le déposa un temps à Notre-Dame-de-Liesse où les bonnes gens la prioient comme une sainte et y faisoient toucher leurs chapelets ; à la fin, il l'envoya enterrer avec son fameux oncle en l'église du collège des Quatre-Nations. » La belle duchesse Mazarin transmit son charme vainqueur à ses cinq petites-filles, les demoiselles de Mailly-Nesles, qui reçurent avec le sang de Mancini le don de séduire les rois[5] : l'aînée sera déclarée maîtresse de Louis XV, en 1735, peu de mois après la mort de la duchesse de Portsmouth, et sera remplacée successivement par la seconde, la troisième et la cinquième. Barrillon devint l'inséparable de Mme de Sévigné. Il est, dit-elle, « riche, gras et vieux. » Il meurt en 1691.

La duchesse de Portsmouth eut le chagrin de trouver en arrivant en France sa sœur grosse de six mois, et forcée de lui avouer qu'elle avait épousé en secret le marquis de Thois au mois de mars précédent[6] ; elle ne put refuser un consentement aussi tardivement

1. *Ibid.*, fol. 117 et suivants.

2. Charles II eut pour enfants : James, duc de Monmouth et de Buccleugh, fils de Lucy Walters ; — Mary, fille de Lucy Walters ; — Charlotte Boyle-Fitzroy, fille de la vicomtesse Shannon ; — Charles Fitz Charles et une fille, enfants de Catherine Peg ; — Henry Fitzroy, duc de Grafton, George, comte de Northumberland, et Charlotte Fitzroy, enfants de la duchesse de Cleveland ; — les deux jeunes Beauclerc, enfants de Nelly Gwynn ; — le duc de Richmond, enfant de Louise de Kéroualle ; — Mary Tudor, fille de Mary Davis ; il y a une fille nommée Bénédicte Fitzroy, qui est prieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas à Pontoise (autographe, vente Eugène Charavay, du 2 avril 1883, n° 26). Je ne crois pas que ce soit une des précédentes. Elle est peut-être la fille de la reine Henriette-Marie et de lord Jermyn.

3. *Œuvres*, t. II, p. 443.

4. Saint-Simon. Ce fait est contesté.

5. Les cinq petites-filles de la duchesse Mazarin sont mesdames de Mailly, de Vintimille, de Lauraguais, de Flavacourt et de La Tournelle.

6. Timoléon Gouffier, marquis de Thois, gouverneur de Blois. Voir Dangeau, t. I, du 5 février 1685.

demandé[1]. Le jeune duc de Richmond se fit catholique, mais il n'en fut pas moins corrompu et vicieux, il revint promptement à la religion anglicane, ou plutôt resta « sans religion, se perdit de vin et de débauches, et, de la plus belle créature qu'on pût voir, devint la plus hideuse[2]. »

La duchesse de Portsmouth retourna en Angleterre une année après s'en être éloignée[3]. Soit que ce voyage ait paru suspect à Louis XIV, soit que, selon l'opinion de Saint-Simon, la duchesse ait osé « parler fort librement de Mme de Maintenon, » Louvois reçut ordre d'expédier une lettre de cachet pour l'exiler : la minute de cette lettre était sur le bureau de Louvois, quand entra Courtin. Courtin prit le papier, et s'écria « que c'étoit sûrement quelque mauvais office, mais que, quand le rapport seroit vrai, le roi étoit payé pour n'aller pas contre elle au delà d'un avis ; qu'après les services rendus par elle, c'étoit se déshonorer que les oublier. » Louis XIV brûla la lettre et eut avec la duchesse « une grande conversation dont elle est sortie fort contente[4]. »

Ses intérêts la forçaient de rester en relation constante avec l'Angleterre. En juillet 1688, elle maria sa nièce, la fille de lady Pembroke, avec le fils du lord chancelier Jeffreys, ce monstre[5]. Cette correspondance avec l'Angleterre était constamment dénoncée, et exigeait des justifications humiliantes. Le 1er janvier 1689, le jeune duc de Richmond se présenta au coucher du roi[6] pour parler en faveur de sa mère. Louis XIV répondit : « Qu'il les connoissoit assez sa mère et lui pour ne les avoir pas soupçonnés un moment. » Mais il fallait bien, pour toucher les revenus d'Angleterre, s'adresser à Guillaume d'Orange, le nouveau roi : la duchesse de Portsmouth lui fit rappeler par Henry Sidney[7] le temps des intrigues savantes :

Je sais, dit-elle à Sidney, toutes les bontés avec lesquelles vous avez parlé de moi, Monsieur, dont je vous suis infiniment obligée. Vous savez combien toute ma vie j'ai été dans vos intérests et de vos

1. Dangeau, 18 août 1685.
2. Saint-Simon, notes sur Dangeau.
3. En octobre 1686, lettres privées des 19 et 27 octobre, conservées chez sir Harry Verney, *Commission of hist. mss.*, t. VII, p. 500 b.
4. Le récit n'est pas absolument le même dans Saint-Simon et dans Dangeau.
5. Lettre privée du 21 juillet conservée à Portledge, chez J.-R. Pine, esq.
6. Dangeau, t. II, p. 286.
7. Henry Sidney, *Diary*, 8 mars 1689, t. II, p. 307.

amis... Veuillez, en ce qui dépendra de vous, de bonne foi protéger mes intérests. Vous sçavez qu'ils sont si attachés à ceux du duc de Richmond que l'on ne les peut séparer. Je ne doute point que le souvenir que vous avez de qui il a l'honneur d'être fils ne vous porte davantage à nous continuer votre amitié...

Mais les changements dans la politique faisaient disparaître toutes les fortunes édifiées sous Charles II. Jusqu'à la pension sur le Post-Office, dans laquelle la duchesse de Cleveland avait tant de confiance jadis, tout était suspendu[1]. La duchesse de Portsmouth apprenait que ses pensions ne seraient plus servies, que son père mourait[2], que ses appartements de Whitehall étaient détruits, avec les meubles magnifiques, dans un incendie[3]. Le jeune duc de Richmond se sauve de chez sa mère[4] « sans avoir parlé de son voyage à personne ; » la duchesse fait dire au roi « qu'elle ne peut douter de la sottise de son fils, qu'elle croit qu'il va trouver le prince d'Orange et qu'elle en est au désespoir. »

Le désespoir est d'autant plus sincère que Louis XIV servait à ce jeune bâtard une pension de vingt mille livres, ce qui consolait la mère de la privation de ses rentes anglaises[5]. Elle ne fut cependant pas encore abandonnée à ce moment où s'accumulaient les revers : Louis XIV reporta sur sa tête une partie de la pension abandonnée par le fils.

A partir de cette époque, elle paraît s'être consacrée à l'administration de sa terre d'Aubigny. On la voit s'occuper de ses paysans et user à leur profit des débris de son crédit. Elle écrit à Pontchartrain, le 4 octobre 1692 :

L'extresme misère[6] des habitants et des paysans alentour d'Aubigny, qui est ma duché, me fait, Monsieur, avec instance, vous conjurer d'avoir pitié du malheureux état où ils sont réduits, tant par la grande charge de taille et des ustensiles (logement des gens de guerre) qu'ils ont tous les ans, que par le malheur qu'ils ont eu d'une gresle qui les a tous greslés cette année. Ils sont si accablés et si peu en état de payer qu'ils abandonnent et la ville et la terre... Pardonnez-

1. Record Office, *Calendar of Treatury papers*, publié par Joseph Redington; voir 13 july, 13 sept. 1689, et p. 250 et 535.
2. En 1690. Arch. nat., T. 152; 6.
3. Avril 1691. Voir lettre du 11 avril conservée à Portledge, chez M. Pine.
4. Dangeau, t. IV, p. 18, du 4 février 1692.
5. Dangeau, t. III, p. 38.
6. Cette lettre est publiée au *Musée des Archives*, n° 897.

moi mes fréquentes importunités. Vous m'avez permis de compter sur vos bontés essentiellement.

Sa position en France restait considérable, grâce à la protection publique et persistante du roi : les collections des portraits des principales dames de la cour comprenaient toujours celui de la duchesse de Portsmouth[1]. Mais les revenus s'amoindrissaient rapidement. La bassette en emporta autant que la parcimonie de Guillaume d'Orange. La duchesse obtint, en 1697, de Louis XIV, la permission de se rendre à Londres, « le roi lui a mesme parlé fort honnestement sur cela[2], » mais Guillaume d'Orange, qui devinait le but du voyage et tenait à ses guinées, la fit prévenir qu'il interdirait son débarquement.

La voilà forcée de rester en face de ses créanciers ; les procureurs taillent leurs plumes, les huissiers se mettent en mouvement, les meubles vont être saisis. C'est toujours Louis XIV qui est son salut. Il interdit, par arrêt du Conseil du 9 septembre 1699, aux créanciers de continuer les poursuites, pendant une période d'une année. Dès que l'année est expirée, les exploits reparaissent ; nouvelle requête au conseil[3]. La duchesse déclare que :

L'estat de ses affaires ne lui permettant pas, quant à présent, d'acquitter quelques dettes qu'elle a contractées, pour raison desquelles ses créanciers la menacent de la poursuivre, elle se trouve obligée encore une fois de recourir à l'authorité de S. M. et de La supplier très humblement d'avoir la bonté de lui accorder un nouveau délai pour arrester les poursuites, à quoi ayant égard, S. M. estant en son Conseil, a prorogé et proroge pour une année la surséance portée par l'arrest du 9 septembre 1699, pendant lequel temps fait S. M. défense aux créanciers de ladite duchesse de faire aucune saisie sur ses

1. Cinq gravures de ces séries de portraits de la cour de France représentant la duchesse de Portsmouth à cette époque : en Vénus, avec son fils en amour, et un sphynx qui la protège, *chez Mariette, rue Saint-Jacques ;* en déshabillé, sur une chaise longue, *chez Barey, graveur, rue Saint-Jacques ;* imitation de la précédente, R. B. *del. chez N. Bonnart, rue Saint-Jacques ;* avec un gant et un perroquet, *tous les portraits de la cour et autres se vendent chez H. Bonnart, au Coq*, 1695 ; avec une canne, charmante gravure, la duchesse est vue de dos et retourne la tête, *se vend à Paris, chez Trouvain, rue Saint-Jacques*, 1695.

2. Dangeau, t. VI, p. 207.

3. Arch. nat., E 1912, du 7 septembre 1700. Ces arrêts du Conseil font connaître les mœurs de l'époque dans leur intimité. C'est un recueil qui serait précieux à analyser.

meubles, équipages et autres choses à son usage, à peine de nullité et de tous dépens et dommages et intérests.

Puis chaque année se renouvelle la même requête, toujours accueillie avec la même complaisance. En faveur de cette femme, Louis XIV suspend le cours de la justice, ruine les vendeurs de bonne foi, détruit la sécurité des transactions. Elle n'a qu'à écrire « que l'estat de ses affaires ne luy permet pas, quant à présent, » de payer ses dettes, et le bras du prince s'étend aussitôt pour écarter les créanciers. L'arrêt du conseil de 1699, renouvelé en 1700, est rendu en termes identiques[1] le 5 octobre 1701, puis le 2 octobre 1703, puis le 10 décembre 1704, puis le 30 décembre 1705. Au bout de six ans les malheureux créanciers ont su trouver des protecteurs et commencent à se défendre devant le Conseil contre ces excès de l'autorité. Les sieurs Galpin, Pillet, Lefèvre et autres présentaient des *parties* pour un total de 130,926 livres 16 sous. La duchesse les avait calmés un instant en leur donnant comme paiement une délégation pour un total de 160,000 livres recouvrables en huit ans sur les revenus de ses terres, à raison de 20,000 livres par an. L'arrêt du Conseil du 10 mars 1705 ne daigne pas s'occuper de ce contrat[2]. Il regarde seulement les demandes de la dame : « Les guerres entre la France et l'Angleterre lui ayant osté les moyens de se faire payer depuis quatorze ans d'une pension de 150,000 livres qui lui a esté accordée par le feu roi, elle a esté obligée, pour soustenir son rang, d'avoir recours à des emprunts et de contracter plusieurs dettes. » — Mais, répliquent les créanciers[3], « l'intention de S. M. ne peut avoir été de remettre ladite dame en possession d'un revenu qu'elle leur a abandonné. » Le Conseil décide que les créanciers qui ont reçu la délégation toucheront les fermages à leur profit, mais que les autres créanciers qui réclamaient une somme à peu près égale ne recevront rien du tout. Cet arrêt du Conseil, aussi bizarre en justice qu'en équité, est renouvelé le 8 juillet 1706 « pour lui faciliter les moyens de payer ses dettes ; » il l'est de nouveau, pour deux ans encore[4], à partir du 28 avril 1710.

La reconnaissance de Louis XIV pour des services rendus

1. Arch. nat., E 1917 ; E 1924 ; E 1929 ; E 1933.
2. E 1934.
3. Arch. nat., E 1934, du 20 juin 1705.
4. Arch. nat., E 1937 ; E 1952, fol. 57.

depuis un temps si long survivait ainsi jusqu'à la fin de son règne. Ce n'était pas seulement contre ses créanciers que la duchesse trouvait de l'appui dans les arrêts du Conseil, elle en recevait aussi contre les États de Bretagne et contre le domaine royal lui-même.

La duchesse eut, en effet, au milieu des traverses de sa mauvaise administration, une chance assez rare à cette époque, elle fut expropriée pour utilité publique. Le pauvre manoir de son père qui se trouvait tout à côté de Brest fut compris dans les expropriations nécessitées par les « arsenaux, corderies et magasins destinés pour les vivres, munitions et équipages des vaisseaux. » Mais Louis XIV, qui créait ce port militaire, avait décidé que le prix des « biens sis à Brest et dans le bourg de Recouvrance seroit remboursé par les Estats de Bretagne des sommes auxquelles leur desdommagement se trouve liquidé. » Les États de Bretagne essayèrent de ne point payer, puis contestèrent la liquidation. La duchesse s'adressa au contrôleur général Desmarets[1] :

Sachant et connaissant, Monsieur, les embarras d'affaires que vous avez, je n'ai osé tout ce temps-ci vous trop presser et vous conjurer de vouloir penser à moi, comme vous m'avez fait la grâce de me le promettre. Au nom de Dieu, Monsieur, ayez assez de bonté pour moi, et de pitié pour ma triste circonstance, pour vouloir m'accorder le payement des quinze mille francs que vous m'avez dit que le roy ordonnoit que je touchasse à présent, et accordez-moi l'expédition de mon arrest pour le surplus. Je me flatte, Monsieur, que vous ne me ferez pas le tort de mettre si bas mes intérêts que M. Pelletier les a réduits, que je vous aye donc la sensible obligation, Monsieur, que je ne perde point moitié par moitié; de considérer qu'estant sur les Estats, que je serai encore bien du temps sans toucher mon argent. Ainsi, Monsieur, ayez l'humanité d'entrer dans mon malheureux estat, et que la liquidation, que vous voulez bien avoir la bonté de faire, soit en ma faveur et la plus avantageuse qu'il vous sera possible, car de votre bonté en ceci dépend tout le bonheur et l'arrangement de mes affaires. Je charge mon homme d'affaires d'avoir l'honneur de vous présenter cette lettre. Vous aurez la bonté de lui ordonner les pas que vous trouverez bien que je fasse auprès de vous pour la terminaison de cette affaire ici. Donnez-lui donc, s'il vous

1. Ms. British Museum add^al 18675, fol. 74. Orig. autog.

plaît, vos ordres, avec autant de bonté que vous m'avez permis d'espérer que vous auriez pour moi. J'ose vous en conjurer très instamment, Monsieur, et de vouloir bien croire que vous n'en pouvez avoir pour une personne qui en soit plus véritablement sensible, ni qui vous estime et honore si parfaitement que moi.

Desmarets mit aux mains de la duchesse l'arme des arrêts du Conseil. Il lui fit allouer sur la caisse des États 56,122 livres par arrêt du 27 février 1703 ; elle n'en reçut que la moitié, réclama un nouvel arrêt, obtint que le trésorier des États la paierait sans s'occuper des États et serait « valablement déchargé[1]. » Mais ce trésorier, « le sieur Montaran, » n'eut pas confiance dans ce genre de décharge. Il exhiba des requêtes d'autres propriétaires du pays qui s'opposaient à ce que leur gage fût amoindri par un paiement particulier à un créancier favori. Un nouvel arrêt contraignit les États à payer tout le monde[2].

Ce mode de procédure plaisait singulièrement à la duchesse. Elle y eut encore recours quand l'intendant vendit, dans le ressort de son duché d'Aubigny, « des offices d'arpenteurs-priseurs et mesureurs de terres, avec faculté de faire les fonctions de notaires royaux[3]. » L'arrêt du Conseil décida que la duchesse avait seule le droit de disposer de ces offices qui étaient partie intégrale de sa seigneurie. Mais, si elle était aussi âpre à défendre les droits seigneuriaux, elle ne se croyait point pour cela obligée à réparer le château. En ce cas, elle ne plaide plus qu'elle est seigneur, la voilà maintenant simple usufruitière : si son fils meurt sans enfant, le duché d'Aubigny retournera au domaine royal, elle ne peut donc être tenue des grosses réparations[4], or le château est en mauvais état, la chapelle tombe en ruines, les forêts sont à régénérer.

Le recouvrement des pensions était pendant ce temps de plus en plus difficile. La duchesse dut avoir, de nouveau, recours à Desmarets[5] ; elle lui écrivit le 22 septembre 1711 :

Comme vous aviez eu la bonté, Monsieur, de m'assurer que vous donneriez ordre de me faire recevoir une année de la pension dont le roy m'honore, j'ai été au trésor royal chez M. Groing et chez M. de

1. Arch. nat., 26 février 1704. E 741 ; 242.
2. Du 6 juillet 1704, E 1927.
3. E 746 ; 13, du 1er juillet 1704.
4. Arrêt du 20 janvier 1707, Arch. nat., E 776.
5. Ms. British Museum addal 18675, fol. 75. Orig. autog.

Turmenis. Ils m'ont assuré que vous n'en aviez donné aucun à ma faveur, et comme je ne doute point que votre intention ne soit de me faire recevoir les neuf mille et tant de livres que vous m'avez fait la grâce de me promettre, et que, comme vous avez l'esprit occupé de choses très importantes, vous pouvez avoir oublié de penser à moi, trouvez bon cette lettre pour vous en faire souvenir et pour vous supplier instamment de vouloir bien envoyer vos ordres positifs pour que je puisse profiter de votre promesse, en ayant, je vous assure, Monsieur, un besoin infini. Ayez donc cette bonté pour moy, je vous en conjure instamment, comme de m'accorder la justice d'être bien persuadé, Monsieur, que personne ne vous estime, considère et honore plus parfaitement que moi.

La duchesse DE PORTSMOUTH.

Trouvez bon, Monsieur, que dans cette mesme lettre j'ose vous supplier, si cela ne vous est pas désagréable, de vouloir bien, à ma recommandation, accorder au sieur de Montgelas, fils aîné du sieur Grimod, un des fermiers généraux, une sous-ferme des Aides, soit dans le Lyonnois, ou de Chaslon en Champaigne, ou dans le Bourbonnois. Ce sont des gens très solvables et qui paieront bien et qui sont persuadés que vous m'honorez d'un peu de bonté et d'amitié, et qui ont cru que vous leur accorderiez, par rapport à moi, plutôt cette faveur que par d'autre voie. Comme je leur ai obligation, je n'ai pas refusé de vous en faire ma très humble prière. Ne le trouvez pas mauvais, je vous en supplie, Monsieur. Et permettez-moi de vous demander en grâce un mot de réponse, et, s'il se peut, qu'elle me soit favorable en tout.

Mêmes supplications auprès du Régent, après la mort de Louis XIV. Elle obtient que sa pension soit augmentée de 8,000 livres, et portée à 20,000 livres[1]. Elle était alors « très convertie et pénitente, très mal dans ses affaires, réduite à vivre dans sa campagne. » C'est Saint-Simon qui parle, il ne craint pas de dire : « Il était juste et de bon exemple de se souvenir des services importants et continuels qu'elle avait rendus de très bonne grâce à la France du temps qu'elle étoit en Angleterre maîtresse très puissante de Charles II. » Toutefois, elle avait appris par expérience à se méfier des pensions : lorsqu'elle vit péricliter les finances du Régent, elle sut fort à propos convertir son titre de pension en un contrat de rente, et se fit signer l'acte

1. Dangeau, 20 juin 1718, t. XVII, p. 329. Et bientôt après à 24,000.

suivant : « Il est ordonné au garde du trésor royal, Me Pierre Gruyn, de payer comptant à Mme Louise-Renée de Penancoët de Kéroualle, duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, la somme de six cent mille livres qui lui est accordée par le roy pour être employée et constituée en contrats de rentes viagères au denier 25 en son nom et pour lui tenir lieu de la pension de 24,000 livres, qui lui avoit été accordée tant par le feu roy que par S. M. en considération des grands services qu'elle a rendus à la France et pour luy donner moyen de soustenir son rang et sa dignité... 28 octobre 1721, *Philippe d'Orléans*[1]. »

Sa sœur Henriette, marquise de Thois, se sentit mourir la première[2]; elle fit appeler un notaire le 12 mai 1725 dans sa maison, rue de Varennes, et là, « assise en un fauteuil, dans une chambre au rez-de-chaussée, au fond de la cour à droite, ayant vue sur le jardin dudit hôtel, » elle dicta son testament. Elle mourut douze jours après. Sa sœur lui survécut encore neuf ans sans quitter beaucoup sa terre d'Aubigny[3]. Elle y fonda un couvent de religieuses hospitalières, « qui se partagent également entre le soin des malades et l'instruction de la jeunesse. Elle a aussi beaucoup donné pour la décoration des églises. » En octobre 1734, elle vint à Paris pour consulter les médecins, et elle y mourut le 14 novembre, âgée de quatre-vingt-cinq ans. Elle fut inhumée dans l'église des Carmes déchaussés, dans la chapelle de la maison de Rieux qui s'honorait encore de cette parenté.

H. FORNERON.

1. Manus. Bibl. nat., Titres, 50417.
2. Arch. nat., T 152; 6.
3. *Mercure de France*, novembre 1734, p. 2533.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

SOURCES

DE

LA CHRONIQUE DU *ROSIER DES GUERRES*.

M. Kaulek a prouvé, dans la *Revue historique* (XXI, pp. 312-322), que l'auteur du *Rosier des guerres* est, non pas le roi Louis XI, mais bien Pierre Choysnet[1] ou Choinet, médecin-astrologien de ce prince, né en 1411, mort en 1476 ou au plus tard le 5 avril 1477 n. st., et inhumé à Monville près Rouen. Seulement il a plutôt indiqué que cherché à résoudre une double question, dont l'intérêt n'a pas besoin d'être démontré : quelles sont les sources où Choysnet a puisé les éléments de la *Cronicque abrégée du noble royaume de France*[2] qui termine le *Rosier*, et quelles peuvent être les parties originales de cette même chronique ?

Nous examinerons ici ces deux points, en restreignant notre étude à la période comprise entre 1415 et 1461, dont Choysnet a pu connaître personnellement les événements ou les entendre raconter par des témoins oculaires. Quant au règne de Louis XI, il s'est borné à

1. *Reproche n'y siet* est l'anagramme exacte de ces noms : les vers cités par M. Kaulek doivent donc être imprimés de la manière suivante :

Cil dont le nom en *reproche n'y siet*
Est contenu. . . . . .
Dont le nom est en *reproche n'y siet.*

2. Le ms. I[4], ancien fonds, Bibl. munic. de Rouen, se termine, comme ceux de la Bibl. nat., Fr. 1238, 1240, 17273 et 24261, par la mention expresse que cette chronique a été « faicte par le commandement » de Louis XI, ce qui confirme l'opinion de M. Kaulek. — Ce ms. I[4] paraît être le plus complet de tous, quant aux mentions marginales, astrologiques et autres ; c'est lui que nous citerons, sauf avis contraire.

relater l'acquisition du Roussillon et de la Catalogne, la confiscation du comté d'Armagnac, et la naissance du futur Charles VIII.

I.

Pour retracer les dernières années du règne de Charles VI, Choysnet s'est servi tour à tour des *Cronicques* anonymes *de Normendie*[1] et de l'*Histoire chronologique du héraut Berry*[2]. En abrégeant singulièrement l'un et l'autre ouvrage et tout en transposant quelques faits, il a conservé certaines expressions caractéristiques et des phrases entières, qui rendent indubitables ses emprunts.

Ainsi sont évidemment tirés de l'*Histoire* les passages relatifs : aux fonctions conférées au comte d'Armagnac, à Tanneguy du Chastel et au dauphin Charles après la mort de Jean, frère aîné de celui-ci (p. 431 dans D. Godefroy); à la mort du roi Louis de Sicile (p. 432); à la venue du duc de Bourgogne devant Paris, à la prise de Montlhéry, etc., jusqu'au recouvrement du Languedoc par le comte de Foix sur le prince d'Orange (pp. 433-436); à la défaite du sire de Longueval et d'Hector de Saveuses (p. 437); à l'expédition du dauphin en Languedoc (p. 439); à la prise du duc de Bretagne par le comte de Penthièvre (p. 440); à la mort de Henry V (p. 442); etc.

A propos de l'expédition du roi d'Angleterre en France et à compter de 1417, c'est surtout la première partie des *Cronicques de Normendie* que Choysnet a consultée. Voici quelques-uns des passages qu'on retrouve presque littéralement dans ces mêmes *Cronicques :* « Oudit an, le roy Henry mua les mesures de boire à l'estallon d'Arques et les aulnes à celle de Paris » (p. 47 de notre édition). — « Et puis fit renforcer le pont de Rouen et commencer le Palais » (p. 48). — « Quant ceulx de Paris se virent ainsi environnez et que le duc de Bourgogne leur estoit failly... » (p. 54). — Tout le récit de l'accord conclu entre les rois de France et d'Angleterre et le duc de Bourgogne au sujet tant du mariage du second avec Catherine, fille de Charles VI, que de l'exhérédation du dauphin, a la même origine (pp. 56-57). — « Après firent les ordonnances de la ville et du pais, tant des offices que de la monnaie qui fut faicte nouvelle. » Cette phrase est encore tirée des *Cronicques de Normendie* (p. 63), comme le récit de la bataille de Baugé (p. 65).

1. Voir notre édition, Rouen, Métérie, 1881.
2. Voir Denys Godefroy, *Histoire de Charles VI.*

II.

Pour le règne de Charles VII, Choysnet, qui paraît n'avoir pas eu connaissance de la seconde partie des *Cronicques de Normendie* (pp. 71-97), a fait uniquement usage de l'*Histoire chronologique du héraut Berry*[1]. Il la suit presque pas à pas dans un résumé des plus succincts, mais où se lisent encore des phrases entières de l'original. Citons pour exemples celles qui concernent : la nomination du comte de Richemont aux fonctions de connétable (pp. 372-373 dans Denys Godefroy) ; la mission de Jeanne d'Arc (p. 376 et suivantes) ; les résultats de la bataille de Patay et le sacre de Charles VII (p. 378) ; la perfidie de Jean de Luxembourg et de Philippe le Bon : « qu'il luy fist moult de promesses de faire la paix d'entre luy et le duc de Bourgoigne, dont il ne fist riens sinon le decevoir... Cuidant avoir accord avec le duc de Bourgoigne qu'il luy avoit mandé qu'il luy feroit avoir Paris » (p. 379) ; la prise du sire de la Trimoille « par le sire de Bueil, son nepveu, auquel il paya VI^m escuz pour ce plaisir » (p. 386) ; la réforme de l'armée : « Le roy estant à Angiers advisa que à tenir tant de gens vivans sus les champs n'estoit que destruction de pais, car chacun combatant tenoit dix chevaux de bagaige [et] de fretin, de paiges et de varletz, et toute telle cocquinaille qui ne sont bons qu'à destruire le peuple » (p. 406) ; la soumission au pape Eugène : « Le roy pour luy et pour tous ceulx de son royaulme se déclara obéissant au pape Eugène » (p. 412) ; le serment d'obéissance du comte de Saint-Paul et de la comtesse de Ligny, « qui firent hommaige au roy de toutes leurs terres par promectant oster toutes les pilleries qui se faisoient par les places et pays qu'ils tenoient » (p. 413) ; le voyage de Charles VII à Limoges, « où il tint sa haulte feste » (p. 418) ; l'usurpation du comté de Comminges par le comte d'Armagnac, qui « avoit prinses les places de la dicte [contesse] de Comminges sur la sauvegarde du roy.... Sallezart, que le bastard d'Armignac avoit fortrait [du service] du roy...» (p. 424) ; la réponse du nouveau duc de Gênes aux ambassadeurs de Charles VII, « qu'il avoit concquesté à l'espée la ville et le pays et que à l'espée le garderoit » (p. 429) ; et la fin du schisme : « Félix de Savoye qui, à la requeste et faveur du roy fut content de cedder, et demoura cardi-

1. Voir Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII*. Les *Cronicques* ne renferment de l'*Histoire chronologique* que la partie connue sous le nom de *Recouvrement de Normendie* (pp. 99-169 de notre édition).

nal de Saincte-Sabine et légat de tout son pais, et les cardinaulx qui estoient avecques luy demourerent en leurs offices et dignitez avec le pape Nicolas à Romme » (p. 432).

Nous arrêtons là nos citations; elles suffisent pour établir où Choysnet a puisé ses notes sommaires sur les événements des deux règnes de Charles VI et de Charles VII à partir de 1415.

III.

Si Choysnet s'était borné à ce rôle de copiste, la Chronique du *Rosier des guerres* ne mériterait pas d'arrêter plus longtemps notre attention; mais elle renferme plusieurs passages originaux, qui offrent un certain intérêt historique et qui tous confirment ce que M. Kaulek a dit sur l'origine normande de l'auteur.

Le premier date de 1431[1], c'est-à-dire de l'époque où Choysnet arrivait à l'âge d'homme : « Oudit an, les Anglois firent mourir la Pucelle à Rouen, » simple mention dont le laconisme correspond bien à l'indifférence que témoigna la royauté pour l'héroïne qui l'avoit sauvée en même temps que la France.

Les autres, sans attester plus d'émotion chez le chroniqueur, nous apportent, pour la plupart, au moins quelques détails inédits, principalement sur l'histoire (demeurée, en plus d'un point, fort obscure et pleine de contradictions) des insurrections normandes contre les Anglais.

« Oudit an [1432], Françoys prindrent le chastel de Rouan, qui fut rescoux par l'avant-garde[2] qu'on mist contre la porte des champs. Et eulz retraiz en la grosse tour se rendirent à la volenté des Anglois. Et en firent les Anglois decappiter cent huyt[3]. »

.... « Oudit an [1434], en octobre, Watrehoux, Anglois, acompaigné de pluseurs Angloys et Galloys, tua XIIII^c hommes du pais et bien XVIII gentilzhommes d'entour Saint-Pierre-sur-Dive en Normendie[4], par despit qu'ilz avoient qu'ilz feussent embastonnez, combien

1. Tout au plus pourrait-on citer, pour la période antérieure, — avec la phrase sur la harelle de 1382, — celle-ci, qui se rapporte au siège de Rouen en 1418-1419 : « Et aussi les cappitaines de dedans estoient Bourgoignons, qui favorisoient aux Angloys. » — Le ms. I[4] porte 1430 pour l'année du supplice de Jeanne d'Arc.

2. Mss. de la Bibl. nat. Fr. 442, 1240, 1965 et 4986 : par la garde.

3. Plus exactement cent six, en y comprenant Ricarville, chef de l'entreprise (V. les *Cronicques de Normendie*, pp. 78-80 et 239-250).

4. Le mot « Pierre » a été laissé en blanc dans le ms. I[4]. — Le ms. Fr. 24261

qu'ilz feussent soubz l'obéissance des Angloys. Pour laquelle cause le duc de Bethfort fist prandre et decappiter à Falaize ledit de Watrehoux et six de ses complices. Et fut semblable sentence donnée sur tous ceulx qui avoient esté audit fait. — Oudit an, pour semblable excès, ung autre Angloys nommé Venables fut decappité à Rouan et escartellé la vigille sainct André. Et Emond Dache fut tué à Rouan par le commandement de Talbot, non obstant qu'il eust port du conte d'Arondel et du sire de Scalles [1]. »

.... « Oudit an [1434], pluseurs communes du bailliage de Caen, quant se virent embastonnez, se leverent contre les Angloys, et les conduisoit le sire de Mareville [2]; et ne prouffiterent riens par ce que ilz ne furent point secouruz des Françoys comme on leur avoit donné à entendre. Par quoy pluseurs d'eulx s'en fouyrent; et les autres, affin que le pais ne demourast depopulé, furent rappellez par les Angloys et eurent leur abolicion, et firent nouvel serment [3]. »

.... « Oudit an [1435] ou moys de septembre, mourut à Rouen le duc de Bethford [4]. »

.... « Oudit an [1435], [environ Noël] [5], se levèrent les communes de Caux dont estoit chief Le Caruyer. Et par icelle levée.... furent prins Fescamp et Harefleu d'assault, Longeville, Tancarville, et presque toutes les fortresses du pais de Caulx. Mais ung meschief advint que les seigneurs du pays qui tenoient le party du roy ilz se mirent à prandre et à rançonner leurs propres hommes; par quoy les estrangiers gens de guerre du parti du roy firent de mesmes [6]. Et ainsi se desroupterent les gens dudit pais, et s'en allerent, l'un çà et

ne mentionne pas les gentilshommes; les mss. Fr. 1238 et 17273 portent « xiiiic gentilshommes; » le ms. Fr. 24261 indique seulement les paysans, et le ms. Fr. 4986 « iiiic hommes de pais. »

1. Edmond Dache n'est nommé par aucun autre chroniqueur. Les mss. Fr. 17273 et 24261 ajoutent « qui estoit de sa compaignie. » — Sur Venables et Waterhoo, voir les *Cronicques de Normendie*, pp. 80 et 81, et les autorités citées.

2. Merville, canton de Troarn (Calvados)?

3. Comparer M. Puiseux, *Des insurrections populaires en Normandie pendant l'occupation anglaise au XVe siècle*, dans le tome XIX des Mémoires de la Soc. des Antiq. de Normandie, et les autorités qu'il cite. Jean Chartier place tous les faits en 1433, et M. Puiseux fait remarquer fort justement les confusions dans lesquelles est tombé Monstrelet.

4. « Sans hoir de son corps, » a dit plus haut Choysnet en nommant les descendants de Henry IV d'Angleterre; et il ajoute encore : « qui en son vivant se fist appeller regent le royaume de France. »

5. *Sic* Mss. Fr. 442, 1965 et 4986, et Thomas Basin, I, p. 113.

6. *Sic* Thomas Basin, I, p. 116.

l'autre là, en divers pays, dont xx^{m}[1] allèrent en Bretaigne, qui fort en amenda[2]. »

.... « Oudit an [1437], en ost » (août), « le sire de Talbot mist le siege devant Tancarville, dont s'en yssit Flocquet pour querir secours devers le roy qui estoit à Monstreau, lequel Tancarville fut rendu à Talbot le ve jour d'octobre ensuivant[3]. »

.... « Oudit an [1438], le conte d'Eu revint de prison d'Angleterre[4]. »

Le dernier passage original relatif à la Normandie[5] nous conduit en 1449 ; il est l'unique addition faite au récit du recouvrement de cette province : « Le premier jour d'octobre oudit an, blancs de dix deniers la piece furent mis et criez à Rouen par le duc de Sommesert, gouverneur illec pour le roy d'Angleterre, à xi deniers la pièce, à l'instance et pourchas de Jehan Martel, qui en avoit bien xii^{m}. Et pour ce faire en presta, [sur gaige][6], audit gouvernant iii^{m} pour faire ung paiement de gens de guerre anglois, affin que ladite somme saisonnast[7]. » L'insertion, déjà fort étrange de la part de Choysnet, de ce petit exploit d'un usurier rouennais dans un ouvrage destiné à l'instruction d'un dauphin, serait absolument incompréhensible si Louis XI était l'auteur de la chronique du *Rosier ;* aussi, à lui seul, ce passage, qu'on lit dans tous les manuscrits, suffirait-il à rendre irréfutable la thèse négative de M. Kaulek.

IV.

Pour terminer ces extraits de la chronique de Choysnet, il nous

1. Les mss. de la Bibl. nat. portent tous « xxii^{m}, » sauf le ms. Fr. 24261 qui porte « plus de xx^{m}. »

2. Voir les *Cronicques de Normendie*, pp. 84-85 et 253-255.

3. Voir les *Cronicques de Normendie*, p. 86. — Le dernier membre de phrase seul est original ; il convient de remarquer que Monville, dont Choysnet paraît avoir été originaire, relevait du comté de Tancarville. M. Deville, *Hist. du château et des sires de Tancarville*, pp. 198-201, pense que le siège avait commencé vers le 15 août et qu'il était terminé vers le 15 novembre ; peut-être le 5 octobre était-il la date de la capitulation, antérieure d'un mois à la reddition de fait, cas dont on connaît de nombreux exemples.

4. Sa captivité remontait, comme on le sait, à la bataille d'Azincourt.

5. Nous ne relevons pas certains détails qui manquent dans l'*Histoire* de Berry, telle que l'a publiée D. Godefroy (par exemple sur le triple ravitaillement de Pontoise en 1441), détails qui pourraient émaner d'un Rouennais témoin de l'organisation des expéditions, mais aussi bien ne constituer que des variantes tirées de manuscrits plus complets que ceux consultés par Godefroy.

6. [*Sic*] d'après les mss. Fr. 442, 1240, 1965 et 4986.

7. Plusieurs des mss. de la Bibl. nat. portent « foisonnast. »

reste à en signaler deux où il est permis de retrouver, non l'expression directe, mais l'écho des pensées de Louis XI.

Voici de quelle façon est expliquée la part prise par celui-ci, en 1440, à la Praguerie, cette rébellion des ducs de Bourbon et d'Alençon et des comtes de Vendôme et de Dunois, « affin que par ce moyen ils peussent avoir le gouvernement du royaume ; » et comment est condamnée à cette occasion toute révolte contre l'autorité royale : « Et, » ajoute Choysnet au texte de Berry, « donnerent à entendre audit seigneur » (le dauphin Louis) « choses plaisans à sa volenté, affin qu'ilz en peussent mieulx chevir et parvenir à ce à quoy ils entendoient plus à son (leur) prouffit que pour celluy dudit seigneur, *qui pour lors estoit encores jeune et creoit ses anciens*[1].... Et pensa en soy mesmes (le roi) que Dieu regarderoit son bon vouloir et radresseroit les seigneurs dessusdits en bonne voye. *Et n'a jamais esté veu en France que le seigneur souverain n'ait esté finablement maistre et seigneur de celluy qui est dessoubz luy.* Et ceulx qui sont demourés en leur obstiné propos ont mal finé, ou ilz ont eu bien à faire après, comme il apert par le temps passé dessus escript, dont sont bien eureux qui se radressent et qui se reconseillent (réconcilient) à celuy que Dieu a ordonné regner sus eulx, jouxte ce que l'en dit en commun proverbe que *ung seigneur de paille vaincq ung subgect d'acier.* »

Aux considérations présentées par Berry sur « la belle ordonnance mise par Charles VII en son armée » (p. 456 dans D. Godefroy), Choysnet ajoute encore : « Qui bien regardera les cours du temps passé, on trouvera qu'il n'est venu que meschiefz et adversitez aux princes et en leur pays quant ilz n'ont tenu en ordre et en justice leurs gens de guerre, pour ce que *leur estat est de garder et augmenter la chose publicque ;* et pour ce sont-ilz payez de l'argent du peuple, dont ilz se deussent contenter, et aussi considerer que, *en destruiant le peuple, ilz luy ostent la faculté de finer et paier ce que on leur* (lui) *demande pour leurs gaiges.* »

Quant à la maxime formulée par Choysnet à propos de la fuite de Matago et de Kyriel à la bataille de Formigny, « qui est grant prouesse, car on dit que une bonne fuyte vault mieulx que une mauvaise actende, » elle compléterait le paragraphe du *Rosier*, intitulé « De fuyte, » s'il n'y fallait voir plutôt une pure raillerie à l'adresse des Anglais.

A. Hellot.

1. Cette excuse n'étant plus de mise en 1456, Choysnet glisse, par omission, sur la fuite du dauphin auprès du duc de Bourgogne à cette dernière date.

DEUX LETTRES DE MIRABEAU.

Je dois à la complaisance de mon ami M. le docteur Jacob Bæchtold, à Zurich, la communication des deux lettres de Mirabeau qu'on va lire. Il les a trouvées à la bibliothèque municipale de Zurich dans un portefeuille contenant des *lettres adressées à Jean Gaspard Schweizer*. Il n'y a pas de signature, mais M. Baechtold a reconnu l'écriture de Mirabeau et il a trouvé sur l'enveloppe la note suivante de la main de David Hess : « Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau. » David Hess, écrivain et artiste zurichois, qui a légué le portefeuille de lettres dont je parle à la bibliothèque municipale de sa ville natale[1], a dépeint d'une manière fort attrayante la vie de son cousin J.-C. Schweizer (né à Zurich en 1754, mort à Paris en 1811), dont les papiers étaient à sa disposition. On doit à M. J. Bæchtold la première édition complète de cette biographie romanesque, précédée d'une introduction excellente[2]. Le livre de M. Bæchtold mériterait d'être traduit en français. On y rencontre les noms de beaucoup de personnages célèbres de l'histoire de la Révolution française; le nom de Mirabeau y occupe la première place. Mirabeau fréquentait la maison du banquier Schweizer et s'adressait souvent dans ses embarras financiers à son généreux ami. David Hess raconte que Mirabeau emprunta peu à peu à la caisse de Schweizer plus de 20,000 francs sans que son ami les eût fait figurer sur ses livres[3]. Il les rendit plus tard, après avoir reçu de l'argent de la cour. C'étaient aussi les qualités d'homme d'esprit et de philanthrope que Mirabeau admirait en Schweizer. On l'entendit dire une fois : « Je rougis devant la vertu de Schweizer, et son génie surpasse même le mien. Ses idées sont toujours neuves et brillantes; il séduit, il émeut, il attendrit. Quelque matière qu'il traite, il en saisit tous les aspects, il en pré-

1. Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*, vol. XII, p. 273-277.

2. *Joh. Caspar Schweizer. Ein Charakterbild aus dem Zeitalter der französischen Revolution von David Hess.* Eingeleitet und herausgegeben von Jakob Bæchtold. Berlin, 1884. Verlag von Wilhelm Hertz (Besserische Buchhandlung).

3. Bæchtold, *l. c.*, p. 55.

sente tous les points de vue, et son style n'est jamais uniforme, parce que la nature ne l'est pas non plus[1]. » Enfin ce qui l'attirait dans la maison Schweizer, c'était Mme Madeleine Schweizer, née Hess, femme d'une rare beauté, d'un cœur excellent et d'un esprit supérieur. Mirabeau ne craignit pas de tenter de séduire la femme de son ami. Mais il trouva une résistance inattendue. Madeleine garda le silence vis-à-vis de son mari, et dès ce moment la passion de Mirabeau se transforma en une adoration respectueuse. Elle le surprit un jour prosterné devant son portrait et le railla de cette adoration peu conforme « aux mœurs libres » qu'il professait. Victoire Frescarode, amie de Madeleine Schweizer, a dépeint cette scène dans son roman « Les victimes de l'intrigue et l'héroïsme dans le malheur. » Paris, 1805 (t. II, ch. 39, p. 75)[2]. Quant aux deux lettres de Mirabeau adressées à son ami Schweizer, il suffira de faire remarquer que la première a été écrite pendant le second voyage et la mission secrète de Mirabeau à Berlin[3], la deuxième pendant le séjour que Mirabeau fit à Liège, quand il quitta Paris sur la menace d'une lettre de cachet après la publication de sa « Dénonciation de l'agiotage. » Comme malheureusement l'ouvrage excellent de feu M. de Loménie, « *Les Mirabeau* » (2 vol., Dentu, 1879), est resté jusqu'ici incomplet, il faut recourir aux *Mémoires de Mirabeau*, rédigés par M. Lucas de Montigny, 8 vol., Paris, 1834-35, pour expliquer les allusions personnelles contenues dans ces deux lettres, restées inédites. J'espère y avoir réussi, sauf pour quelques passages. En tout cas, le public français saura grâce à M. Bæchtold d'avoir ajouté par son heureuse trouvaille à ce que nous savons sur le grand homme d'État.

Alfred Stern.

I.

Berlin, 28 novembre 1786.

Vous étiez assez sûr, mon cher Schweizer, de tout le plaisir que me ferait votre lettre pour n'avoir pas besoin ni de manifeste, ni de l'excuse de votre mauvaise santé pour me faire oublier votre silence au moment où l'amitié vous donne le courage de les faire cesser. Mon attachement pour vous est si tendre, mon estime si vraie (et j'aurai le plaisir de vous

1. Bæchtold, *l. c.*, p. 54.
2. Bæchtold, *l. c.*, p. 58, 251-253.
3. La lettre LI de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin* (1789, tome II, p. 162) est du 28 novembre 1786, de même que la lettre adressée à Schweizer.

en donner bientôt une preuve publique qui durera peut-être plus longtemps que la mémoire des insectes qui me forcent à les écraser encore une fois, et à propos desquels j'ai été forcé de vous nommer)[1], ma confiance entière dans vos principes, dans votre morale, dans votre bonté naturelle et éclairée, sont tels que tolérer de vous, même ce que je ne pourrais expliquer, ne me serait ni difficile, ni pénible. Si je n'ai pu accepter volontiers votre silence, moi qui voudrais toujours causer avec vous, je l'ai donc supporté du moins sans murmure, et d'autant que ne pouvant vous écrire les importantes raisons qui vous avaient brusquement fait rompre, je ne pouvais que vous alléguer l'intérêt personnel de mon amour-propre et de mon amitié sur lequel on n'insiste pas longtemps sans quelque pudeur.

Enfin voilà le charme rompu, mon cher Schweizer, et j'espère que vous n'y retomberez plus. Grâces vous soient rendues pour avoir le courage d'éviter l'impénitence finale où l'on est quelquefois conduit tout droit par les remords mêmes, et commençons une correspondance d'où il résultera du bien mutuel pour notre esprit, pour notre âme, et peut-être pour les choses environnantes. Car, croyez-moi, plus j'y regarde, et j'y regarde de très près, plus je me convaincs qu'il n'est pas vrai que les choses humaines ne puissent pas être améliorées, et que les hommes ne sont pas plus des diables que des anges. Ah ! si ceux d'en haut, que la nature a doués de manière à les rendre maitres des opinions, savaient concourir au même but ! Si leur amour-propre féroce pouvait composer avec lui-même ! Au lieu de s'avilir, de s'entre-déchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissaient leurs forces et leurs efforts, la face de la terre serait changée en moins d'un siècle. Évitez, mon très cher, évitez cet écueil des âmes ardentes que l'indignation du mal porte à l'exagérer, et ce qui est pis à désespérer du bien; eh ! si l'on ne se défendait pas de ces commotions impétueuses, où ne conduirait pas la morosité qu'épaissit et teint de noir chaque jour le spectacle des choses humaines? à haïr, à maudire tout ce qu'il y a de bon sur la terre, la beauté qui peut rasséréner un climat de fer et fléchir un cœur de tigre, mais qui déchaine les furies des enfers; la bonté douce, facile, indulgente, propice, généreuse, qui seule fait supporter la vie, mais qui fait naître les ingrats; le génie, à côté duquel s'assied toujours l'implacable envie; la liberté, qui a sans cesse le poignard levé sur son propre sein... Maudirons-nous ces dons du ciel, parce que la main de l'homme les empoisonne? Oh ! non, cherchons le breuvage salutaire qui peut émousser la pointe du venin; croyons qu'il n'y a de mal sur la terre que parce qu'il y a des erreurs et qu'ainsi loin de s'en irriter jusqu'au décou-

1. Peut-être une allusion à la réplique que Mirabeau prépara pour l'opposer aux accusations injurieuses par lesquelles les joueurs à la hausse se vengèrent après la publication de son livre sur la banque de St. Charles. (V. *Mémoires de Mirabeau*, vol. IV, p. 213.)

ragement, il ne faut que travailler avec assiduité à l'instruction pour diminuer tôt ou tard, mais infailliblement, les mœurs de l'espèce humaine, jusqu'à rendre sa condition la plus douce dont soient susceptibles des êtres finis.

Je vous dois de mes tendres remerciements pour la peine que vous vous êtes donnée à mes manuscrits. Lorsque je pressais à cet égard, c'est que j'avais eu un instant de relâche qui me permettait de travailler de suite à des ouvrages littéraires. Depuis le nouveau règne[1] le temps me manque absolument et j'aurais cent bras et cent têtes que je ne concilierais pas encore mes goûts, mes devoirs, mes entreprises, mes projets. Ma tête ardente, mon âme de feu conçoivent, saisissent, dévorent ce que mes pauvres facultés mettent ensuite à une grande distance de mes forces. Je n'ai cependant point abandonné l'histoire de Fischer, et j'accepte la proposition de Née, sans vouloir, c'est-à-dire sans pouvoir prendre d'engagemens pour le temps. Quant à l'ouvrage sur les mines, que je garantis excellent, et auquel je joindrai : 1° une seconde partie non imprimée en allemand, plus distinguée encore que la première; 2° un recueil unique, celui des procès-verbaux d'expériences militaires faites chaque année sur les mines, par les ordres de Frédéric II, si Jombert veut m'en donner seulement 36 livres la feuille, et c'est véritablement la copie payée, je le laisserai. Voici ma raison, mon cher, afin que cela ne vous paraisse pas trop extraordinaire. Je suis obligé de faire travailler à beaucoup de choses qui ne sont pas nécessaires pour en avoir qui me sont indispensables, et du moins faut-il couvrir mes frais, car je fais dix fois plus que je ne puis. Tâchez donc de m'arranger cela plus tôt que plus tard. Je puis faire passer courrier par courrier sous contreseing. Pour ce qui est du manuscrit sur Mendelssohn qui va paraître[2] et dont la préface fera du bruit en Allemagne, il est impossible que cela s'imprime loin de moi, et d'ailleurs vous n'aurez à Paris qu'une permission tacite, ce qui ferait des longueurs, etc. Mais si vous me faisiez parvenir le plus tôt possible *vos volontaires*, vous me rendriez un vrai service, car le combat est à mort; indépendamment de ce que je suis indignement provoqué et à coups redoublés, le péril est imminent, et je suis décidé à frapper..... Je n'en puis pas dire davantage, mais, ô mon ami, croyez-moi, ne soyez jamais conduit par les extravagances, par les crimes ou même par les catastrophes des peuples libres à croire que la liberté n'est pas bonne à l'homme et que, si les sultans font mal, c'est qu'ils ne savent pas faire. Les républiques ne meurent jamais que de santé. L'excellence de la constitution y rend peu à peu les hommes riches, le luxe s'étend, l'espèce humaine y devient inquiète et corrompue et alors tout se bouleverse. Un homme qui se porte bien mange trop, il devient gros, gras,

1. L'avènement du roi Frédéric-Guillaume II.
2. Sur Moses Mendelssohn, sur la Réforme politique des Juifs, etc., 1787.

pléthorique, il meurt d'apoplexie et quelquefois jeune, parce que les vaisseaux n'ont pas pu contenir tout le sang. Mais il vaut en vérité mieux être cet homme qu'un petit malingre, rachitique, qui est à la diète toute sa vie et qui traîne sa pitoyable existence quelques années de plus que l'autre.

Mais, mon très cher, je prends votre temps et gaspille le mien à ces vagues considérations faute de pouvoir déterminer les détails et parler des choses au lieu de faire des abstractions. Ah ! quand nous reverrons-nous? quand les pieds sur les chenets, la tête détendue, le cœur déroulé, l'âme calmée, pourrons-nous reparler encore de ces utopies qui, fussent-elles des rêves, seraient toujours l'illusion favorite des hommes sensibles et perspicaces? Je vous rapporterai bien des faits, bien des idées, bien des matériaux, bien du travail, dont une partie même assez mûrie; et de vous je recevrai les consolations de l'amitié, car quel homme a traité avec les grands et n'a pas besoin de consolations? Le calme de la philosophie pratique, la douce sérénité d'une vie pure et uniforme, les conseils d'un talent plus concentré que développé, mais nourri d'une grande méditation, les encouragements d'une âme forte et non usée par le frottement de la société, qui sait se transporter dans un autre ordre de choses et même dans le beau idéal..... Mon cher Schweizer, devenez riche, très riche, car tout le mal de la terre vient de ce que les hommes éclairés, probes et bienfaisants ne le sont pas, mais, au bout de tout cela, nous pourrions bien finir notre vie dans un châlet. — Vale et me ama.

Embrassez pour moi le bon et sensible Jeanneret[1]. Pourquoi ne me parlez-vous pas de madame Schweizer? Mettez mon respect à ses pieds. Madame de Nerha [*sic*] dit que, si elle se rappelle encore son nom, elle donne un baiser très tendre à ses deux beaux yeux.

II.

28 mars 1787.

J'ai reçu, mon cher Schweizer, tout à la fois quatre lignes de vous au dos d'une lettre de la petite poste, un billet de trois lignes avec quelques envois et votre très jolie épître du vendredi. Grâces vous en soient rendues mille fois à vous et à tous ceux au nom de qui vous m'écrivez; je vous aime tous à ma manière qui en vaut bien une autre plutôt qu'à la vôtre peut-être. Mais j'espère que vous êtes assez équitables pour sentir que, si les orages en étonnant vos nerfs ou comprimant vos cerveaux (je parle de vous tous) vous ont donné quelquefois des apparences de pusillanimité et d'indécision dont au fond vous êtes incapables, les

1. François de Jeanneret, né à Neufchâtel, associé de Schweizer. (V. Bæchtold, *l. c.*, à la table des noms propres.)

chocs violents que j'ai reçus et contre lesquels, outre la sorte de rudesse que ma vie tempêtueuse m'a fait contracter, j'ai dû me roidir, ce qui brusque toujours le ton et l'attitude, ont pu donner à ma profonde sensibilité une enveloppe au travers de laquelle vous auriez tort de la méconnaître. Je ne veux pas expliquer cette phrase davantage, mais je vous prie de croire qu'il n'est point de dévouement dont je ne sois capable pour vous tous et que vous en particulier, homme à organisation faible, mais à tête forte et âme énergique, vous êtes pour moi l'objet d'une éternelle et très profonde affection.

Pour votre excellente femme elle m'est en ce moment un souvenir importun. Dans l'incertitude où je suis de ma destinée, je me reproche de ne l'avoir point embrassée avant de partir; elle aurait consenti à être réveillée pour recevoir les adieux et les vœux d'une très tendre amitié. La connaissance de votre caractère au reste me rassure sur son bonheur. Je vous envoie pour M. Vignon[1] (rue des Prêtres-Saint-Paul, vis-à-vis la rue Percée) une lettre d'autorisation pour recevoir les 1,673 livres qu'il m'annonce et dont vous voudrez bien garder au moins les 40 louis que vous avez dû avoir la bonté de faire passer à madame de Nerha[2], vendredi 23; si les 713 livres restantes ne vous sont pas nécessaires, faites-moi le plaisir après en avoir fait payer mon loyer de m'en faire parvenir le reste ou par Boyer[3] ou par celui qui m'apportera mes effets et papiers. Je suis parti avec 1,000 livres que m'a prêtées Panchaud[4] dans un moment où j'étais bien honteux de les accepter, douze louis, les seuls qu'eût sur lui l'abbé de P.[5], qui, par je ne sais quelle fatalité, n'avait pas son portefeuille dans sa poche, et une vingtaine de louis que vous m'avez rapportés de l'hôtel Coquerron. De ces 1,780, 400 sont parties dans le voyage. Malgré mes privations universelles, la vie d'auberge est bien chère, elle passe 9 livres par jour et il ne serait pas prudent que je n'eusse pas par-devers moi de quoi me rendre transportable à l'instant.

Je vous prie et Jeanneret aussi de lire attentivement ma lettre à Vignon, afin 1° de compléter votre connaissance du cœur de mon père, et 2° de vous exciter à pousser Vignon pour faire terminer l'infâme chicane qui me fait en ce moment l'ami des hommes plus décidé que jamais à me rendre indépendant de l'espèce humaine; ces mille écus de pension alimentaire (et véritablement il n'y a pas de luxe) me deviennent

1. Procureur au Parlement de Paris, curateur de Mirabeau.

2. Cf. L. de Loménie : *Mirabeau et Madame de Nehra*. (Esquisses historiques et littéraires. Paris, Calmann Lévy, 1879.) Mme de Nehra était jusqu'alors restée à Berlin.

3. Boyer, le valet de chambre de Mirabeau.

4. Le banquier Panchaud, dans la maison duquel Mirabeau avait été introduit par Clavière.

5. Talleyrand, abbé de Périgord.

infiniment précieux et je veux qu'ils soient dégagés de toute hypothèque. Il est trop bizarre qu'à chaque quartier il me faille plaider pour les arrivages d'une pension qui, aux termes de la loi, doit m'être payée d'avance. Je conjure Jeanneret de ne pas négliger cela et de ne pas tarder de remettre ma lettre à Vignon.

Ce que vous me mandez sur l'état de la bourse est le premier mot que j'en ai reçu, et j'avoue que je suis infiniment curieux d'être tenu au courant sur tous les faits qui ne peuvent pas vous compromettre, et les simples narrations ne peuvent guère vous être imputées à crime. Je ne sais rien non plus sur la retraite de Cl.[1], sur les ordres qui peuvent lui avoir été signifiés, etc., je prends un grand intérêt à ces détails et je désire savoir tout de suite où il est.

Adieu, mon cher Schweizer. Je ne sais pas ce que le sort ordonnera; mais je sais bien ce que je lui ai dès longtemps ordonné, c'est que mes amis n'aient pas à rougir de moi. Cependant Achille lui-même qu'aurait-il fait sans ses armes? Et moi, que ferai-je sans mes papiers? Il m'importe beaucoup de les avoir bientôt, il m'importe encore plus qu'on ne les hasarde pas. Vale et me ama.

Ne dédaignez pas à veiller à ce qui est resté sous la hasardeuse juridiction du seigneur Boyer.

Embrassez pour moi le chevalier[2], son bien a été vendu 1,400 louis. Il recevra incessamment son magot. Quand on m'enverra effets et papiers, faites-y joindre ce qui aura paru d'un peu bon sur ou pour l'assemblée des notables, Volney, la collection de mes ouvrages, l'histoire des Allemands de Schmidt[3] et Pfeffel[4], cela est dans mes armoires.

1. Calonne? Peut-être on l'avait dit déjà renvoyé.

2. Sans doute d'Everlange de Vitry, chevalier de Malte. Il était né à Tongres (Belgique). Voy. Bæchtold, *l. c.*, p. 52, 261, etc. *Mémoires de Mirabeau*, vol. IV, p. 409.

3. M. J. Schmidt : *Geschichte der Deutschen*, 5 vol. Ulm, 1778, seq., 9 vol. Wien, 1783-93, 6 vol. Ulm, Wien, 1785-93.

4. Cf. J. Pfeffel, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public de l'Allemagne*. Paris, 1754.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — M. Léon Renier, né à Charleville en 1809, mort à Paris le 11 juin dernier, mérite une place d'honneur dans l'histoire de l'érudition française contemporaine. Malgré les débuts les plus difficiles, et des déboires de tout genre, malgré l'obligation où il se trouva de chercher des ressources dans ses travaux de librairie qui lui prenaient le meilleur de son temps[1], il ne cessa pas un seul instant de poursuivre l'étude de l'antiquité romaine dans les documents épigraphiques. Profondément versé dans la connaissance des langues classiques et de l'histoire ancienne, comme le prouvent les articles de critique qu'il publia dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, fondée par lui en 1845, il acquit bientôt comme épigraphiste une autorité qui le mit de pair avec les Henzen, les Mommsen et les Borghesi. C'est à lui que la France doit d'avoir une place digne d'elle dans l'histoire des recherches d'épigraphie romaine au XIXe siècle. Ses missions en Algérie ont produit le beau recueil des *Inscriptions romaines de l'Algérie*[2]; il avait préparé les matériaux du *Corpus* des inscriptions romaines de la Gaule; ses dissertations historiques et archéologiques, parues d'abord dans divers recueils, puis réunies dans ses *Mélanges épigraphiques* (1852) et dans ses *Mélanges d'épigraphie* (1854), sont des modèles par la sûreté du sens historique, par la méthode, par l'élégance lumineuse de l'exposition. Enfin il a occupé pendant vingt ans la *chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines* créée pour lui en 1861, et il a travaillé avec autant de persévérance que de modestie à poser les principes de la science et de l'enseignement épigraphiques.

Ceux qui n'ont connu M. L. Renier que dans les dernières années de sa vie croiront peut-être difficilement que cet homme d'une modestie allant jusqu'à la timidité était un créateur, un organisateur,

1. Le *Dictionnaire encyclopédique de la France*, de Ph. Le Bas, et l'*Encyclopédie moderne*.

2. 14 fascicules in-4°, 1855 à 1858.

un homme d'action. Il le fut cependant et il suppléa par la profondeur de ses convictions scientifiques, par la droiture de son caractère, par la justesse de sa raison, par la persévérance de sa volonté à ce qui lui manquait en dons extérieurs, en facilité, en vivacité. Il fut à quelques égards un initiateur, car il avait la même conception de la science, des devoirs de la critique, de la mission du haut enseignement qui se retrouva plus tard chez les fondateurs de la *Revue critique* et de l'*École des hautes études*. Nous en avons pour preuve sa *Revue de philologie*, qui vint trop tôt; elle ne fut pas comprise et dut cesser de paraître au bout de deux ans. Quand M. Renier fut nommé président de la section d'histoire et de philologie de l'*École des hautes études*, il se trouva immédiatement en complet accord d'idées et de sentiments avec les plus ardents des jeunes professeurs qui voyaient dans cette école, ce qu'elle a été en effet, l'instrument d'une réforme radicale dans notre enseignement supérieur. M. Renier a laissé partout où il a passé des traces profondes de son influence. A la Revue archéologique, à la Société des antiquaires, à l'Académie des inscriptions, où il fut appelé en 1856, il montra l'activité la plus féconde. Il fut le créateur du *Bulletin* de la *Société des Antiquaires*, le fondateur de la Société archéologique de Constantine, le négociateur habile de l'acquisition du musée Campana, et des jardins Farnèse, le directeur sagace de la publication des manuscrits de Borghesi. Partout il imposait, en dépit de ses apparences hésitantes et embarrassées, par la sûreté de sa science et par la droiture de sa conscience, car sa timidité était tout extérieure, elle ne l'entraînait jamais à des feintes ou à des concessions quand il croyait son devoir engagé; il osait parler, même à des collègues, avec une franchise dont peu d'autres eussent été capables.

Il serait injuste, en parlant de M. Léon Renier, de ne pas ajouter que, s'il a pu depuis 1850 se consacrer tout entier aux études archéologiques, s'il a été chargé de missions importantes, si une chaire a été créée par lui, s'il a trouvé un asile paisible dans la Bibliothèque de l'Université, c'est à l'empereur Napoléon III qu'il le doit. Les marques constantes d'estime et de faveur dont M. Léon Renier, le moins solliciteur et le moins courtisan des hommes, a été l'objet, honorent également le souverain qui les a données et le savant qui les a reçues.

L'activité scientifique de M. L. Renier s'était ralentie dans les dernières années de sa vie et avait même à peu près entièrement cessé depuis 1882. M. Ad. Vuitry, au contraire, bien qu'il eût déjà ressenti les atteintes du mal qui l'a subitement enlevé, était en pleine force de travail et de production. Nous rendions compte tout récemment de

son excellent petit livre sur le *Désordre des finances et les Excès de la spéculation sous Louis XIV et Louis XV*, et nous espérions le voir bientôt ajouter un quatrième volume à ses *Études sur le régime financier de la France sous la Révolution.* M. Vuitry avait deux mérites fort rares : il unissait la compétence de l'administrateur et de l'homme d'affaires à la science de l'historien; il jugeait le passé et le présent avec l'impartialité sereine d'un homme qui n'avait même pas d'efforts à faire pour rester inaccessible à l'esprit de parti. On peut regretter qu'il n'ait pas profité de la rare connaissance qu'il possédait de l'histoire administrative et financière contemporaines pour expliquer et juger les principes qui ont régi nos finances et les crises qu'elles ont subies depuis la Révolution. Un tel livre écrit par un tel homme aurait fait autorité et aurait pu exercer l'influence la plus heureuse sur la gestion des finances de l'État. Il espérait bien arriver un jour à traiter ce sujet dans le grand ouvrage où il avait cherché à démêler les origines de nos finances, mais il n'a pu parvenir qu'au règne de Charles V. Les premiers chapitres de ces études sont obscurs et pénibles, parce que M. Vuitry, trop défiant de lui-même, s'est contenté d'analyser les théories d'autrui; mais, dès qu'il arrive à l'époque féodale, il retrouve toute la netteté, la fermeté de son jugement, et cette lucidité d'esprit qui répand sur les questions arides d'administration et de finances non seulement la clarté, mais l'intérêt. M. Vuitry a le premier mis avec force en lumière ce fait que jusqu'au règne de Charles V les finances royales n'ont pas été autre chose que des finances féodales, et que l'impôt royal, au sens où nous entendons ce mot, n'a réellement pris naissance que dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ce point de vue est essentiel à l'intelligence du développement ultérieur des finances de l'État, à l'intelligence aussi du développement de la royauté française. On ne comprend comment s'est formé l'absolutisme monarchique en France que si l'on se pénètre de deux vérités : la première, c'est que la conception d'une royauté de droit divin, supérieure par essence à tous les autres pouvoirs, a été transmise par les Carolingiens aux Capétiens et a toujours été maintenue, théoriquement du moins, par les rois; la seconde, c'est que cette royauté, souveraine et monarchique en théorie, s'est en fait développée d'après les règles féodales, a conquis peu à peu la suprématie en se servant des principes féodaux. Son armée a été une armée féodale, ses finances des finances féodales; elle a peu à peu transformé la France entière en un *domaine*, et quand cette œuvre a été achevée, la France entière s'est trouvée administrée à la façon d'un domaine, c'est-à-dire par l'autorité la plus absolue et la plus arbitraire. Voilà pourquoi la France n'a pas de constitution politique

jusqu'à 1789, pourquoi elle n'avait pas même d'institutions administratives stables et fondamentales. M. Vuitry aura largement contribué pour sa part à mettre ce fait en lumière.

Questions d'enseignement. — La question du baccalauréat, dont nous entretenions nos lecteurs en mai dernier, a fait un grand pas, grâce au lumineux rapport de M. Gréard au Conseil académique et au double vote qui l'a suivi. Le Conseil a été d'avis : 1° qu'il était désirable de remplacer le baccalauréat actuel par un examen d'aptitude passé dans des établissements d'enseignement secondaire; 2° que cette réforme ne pouvait pas être immédiatement appliquée. Réduite à ces termes, la question de la réforme du baccalauréat est une simple question de moralité publique. Nos administrateurs universitaires, nos professeurs de lycée ont-ils assez le sentiment de leurs devoirs et de leur responsabilité pour pratiquer les examens de passage avec sévérité, pour délivrer des diplômes avec impartialité, ou faut-il croire que la peur de se compromettre auprès des familles, l'amitié pour leurs élèves, les paralyseraient? Les scandales qui ont amené la suppression des concours académiques de province, les fraudes qui se produisent tous les ans au baccalauréat et dans divers concours et la lâche indulgence avec laquelle ces fraudes sont réprimées, la honteuse négligence avec laquelle sont faits les examens de passage, beaucoup d'autres indices du même genre semblent donner raison à ceux qui soutiennent qu'un système pratiqué avec succès en Suisse et en Allemagne serait impraticable en France. Je crois pour ma part que le jour où l'administration universitaire le voudra fermement, laissera aux professeurs une large responsabilité et interviendra non pour faire fléchir la règle, mais pour veiller à sa stricte application, le corps enseignant de nos lycées se montrera très capable de prendre en main la direction et des examens de passage et des examens de sortie de l'enseignement secondaire.

Le Conseil supérieur a arrêté définitivement les modifications à introduire dans les examens d'agrégation. Il s'est en général appliqué à réagir contre les propositions faites par les commissions chargées de réviser les programmes et qui s'étaient efforcées de relever le niveau de l'examen, de le rendre plus sérieux. Les modifications introduites par le Conseil dans les propositions de la commission pour l'agrégation d'histoire sont particulièrement regrettables. La commission avait proposé que chaque candidat à l'agrégation d'histoire fît une dissertation écrite sur un sujet donné par le président du jury, et défendit oralement les conclusions de son travail. Cette dissertation devait remplacer les thèses actuelles, qui ont l'inconvénient d'être trop étendues pour qu'un candidat puisse les préparer à lui seul, et

qui sont ou préparées par les professeurs ou par la collaboration de plusieurs candidats. Les dissertations écrites seraient au contraire la preuve d'un travail personnel, à moins que l'on ne suppose chez les professeurs et les candidats une grossière déloyauté, et il serait toujours facile pour le jury de s'assurer par des interrogations de la sincérité de l'épreuve. Le Conseil supérieur a supprimé cette dissertation écrite qui eût été un si excellent exercice pour les élèves; il a remplacé les thèses actuelles par la simple exposition orale d'un sujet choisi sur une liste donnée un an à l'avance par le jury. Avec ce système, rien n'empêchera plusieurs candidats de choisir le même sujet pour le préparer ensemble, ni les professeurs d'aider leurs élèves. Tandis que la plus simple honnêteté les eût empêchés de collaborer à une dissertation écrite destinée à représenter les efforts personnels du candidat, ils croiront probablement de leur devoir de les aider pour la préparation d'une épreuve orale qui se rapprochera des anciennes thèses et des explications d'auteurs. Nous déplorons la légèreté avec laquelle le Conseil supérieur a détruit l'œuvre mûrement méditée de la commission composée de MM. Liard, Zévort, Geffroy, Perrot, Perrens, Anquez et Lavisse. Il s'est laissé persuader par des raisons vraiment frivoles : on donnerait trop d'importance à l'érudition, on ferait de l'agrégation un doctorat en petit pied, on imiterait les thèses de l'École des chartes. Toutes ces belles raisons se ramènent au fond à une seule : on a peur de donner aux candidats le goût du travail personnel, l'amour de la science, parce qu'on s'imagine qu'alors ils ne seront plus de bons professeurs de lycée. Cette opinion est le contraire de la nôtre. Pour nous c'est une cause de faiblesse pour notre enseignement secondaire, qu'un trop petit nombre de professeurs s'intéressent aux progrès et au mouvement scientifiques. Combien nous sommes loin à cet égard de ce qui existe dans d'autres pays, en Autriche par exemple, où non seulement les professeurs de gymnases, mais même ceux des Real-Schule, sont obligés de passer quatre années à l'Université et de subir des examens où la dissertation d'érudition (*Haus-Arbeit*) faite à loisir existe à côté des épreuves écrites ordinaires (*Clausur-Arbeiten*) improvisées en un nombre d'heures fixées et d'une série d'interrogations et d'explications d'auteurs[1] ! Là du moins on ne regarde pas la science comme un danger pour les professeurs, et c'est après une forte préparation scientifique qu'on fait subir aux candidats un an entier de stage et d'épreuves pédagogiques.

1. Voir Flammermont, *Un nouveau Règlement de l'examen d'État dans les Gymnases et Écoles Réales d'Autriche*. Paris, Picard, 1885, broch. in-8°.

Si le Conseil supérieur nous paraît avoir fait, en ce qui nous concerne, d'assez mauvaise besogne, le ministère de l'instruction publique en a fait, lui, de très bonne. Dans le discours prononcé à l'occasion de la distribution des prix du Concours général et de la pose de la première pierre de la nouvelle Sorbonne, M. Goblet a annoncé que des décrets venaient de reconnaître aux Facultés la personnalité civile, c'est-à-dire le droit de recevoir des dons et des legs, de posséder et d'administrer leurs biens. Cette réforme, qui nous achemine vers la constitution d'Universités ayant une vie indépendante et qui peut contribuer puissamment au développement du haut enseignement en y intéressant les départements, les villes et les particuliers, avait été projetée et préparée par Albert Dumont; M. Liard reprit cette idée dès son entrée à la direction de l'enseignement supérieur, et il n'aura pas eu de peine à la faire accepter par M. Goblet, qui est non seulement un libéral convaincu, mais encore un déterminé décentralisateur. Cette cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle Sorbonne, le 3 août 1885, marque une date importante dans l'histoire de notre haut enseignement. La troisième République réalise ce qu'avait projeté sans l'accomplir le second Empire au temps de sa prospérité et de sa puissance. On avait déjà posé en grande pompe la première pierre de la nouvelle Sorbonne au temps de M. Fortoul et on s'en était tenu là. Aujourd'hui la nouvelle Sorbonne s'élève déjà de terre et s'apprête à couvrir un espace quatre fois plus grand que celui que l'Empire lui avait assigné. M. Gréard a, dans une admirable allocution, rappelé les souvenirs de l'ancienne Sorbonne et fait entendre une apologie des réformes de l'enseignement supérieur qui, dans sa bouche, avait une portée exceptionnelle. M. Goblet, après avoir, avec une rudesse quelque peu inopportune, reproché à M. Gréard son indulgence pour la Sorbonne d'autrefois, a parlé en termes excellents des devoirs de la jeunesse d'aujourd'hui, des raisons qu'elle a d'être confiante, croyante et agissante. Ces conseils qui, il y a dix ans, n'eussent été que de vaines paroles, adressées à des bancs vides ou garnis d'auditeurs de passage, trouvent aujourd'hui dans nos Facultés des lettres et des sciences toute une légion d'étudiants prêts à y applaudir et à les suivre.

Publications nouvelles. Documents et Catalogues. — Le second volume des *Archives de l'Orient latin*, sous l'habile et active direction de M. Riant, a dépassé les espérances que le premier volume avait fait concevoir. La richesse des matières qui le composent est telle qu'on a dû renvoyer à un fascicule spécial la bibliographie de l'Orient latin. Nous devons à M. Riant lui-même deux importants

inventaires, celui des matériaux rassemblés par les bénédictins au XVIIIe siècle pour la publication des historiens des Croisades, et celui des manuscrits relatifs à l'Orient latin conservés dans les bibliothèques publiques et privées de Paris, un mémoire sur l'Invention de la sépulture des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron, le 25 juin 1119, enfin la publication de pièces relatives au passage à Venise des pèlerins de terre sainte et du récit du voyage en terre sainte d'un maire de Bordeaux au XIIIe siècle. Nous signalerons encore parmi les travaux qui ont trouvé place dans ce volume la notice de M. U. Robert sur la *Chronique d'Arménie* de Jean Dardel, l'étude de M. Hagenmeyer sur la *Chronique de Zimmern*, celle de M. Schefer sur la *Devise des chemins de Babiloine;* l'histoire des archevêques latins de l'île de Chypre, par M. de Mas Latrie, les périples des côtes de Syrie et de la petite Arménie, par M. Rey, la suite des études de M. Rœhricht sur les derniers temps du royaume de Jérusalem; les lettres de Ricoldo de Monte Croce sur la prise d'Acre, publiées par M. Rœhricht, l'itinéraire de terre sainte de Ludolph de Sudheim, publié par M. Neumann, les Annales de terre sainte, publiées par MM. Rœhricht et Raynaud, enfin le fragment d'une *Chanson d'Antioche* en provençal, publié par M. Meyer. (Cf. *Rev. hist.*, XXVIII, 225.)

C'est à M. L. de Mas Latrie que revient l'honneur d'avoir fait connaître aux savants qui s'occupent de l'Orient latin l'histoire de Chypre. Mais c'était de sources inédites pour la plupart qu'il avait tiré les éléments de son remarquable ouvrage. Depuis lors, plusieurs de ces écrits ont été publiés[1]. M. René DE MAS LATRIE, suivant les traces de son père, nous donne aujourd'hui l'intéressante chronique italienne de Florio Bustron, qui appartenait dans la seconde moitié du XVIe siècle à la Chambre des comptes de Nicosie, et il nous promet les chroniques d'Amadi et de Diomède Strambaldi. La chronique de Florio s'étend de 1191 à 1489. Il a compilé les Gestes des Chypriotes de Ph. de Navarre[2], la Chronique de Gérard de Montréal, celle de Georges Bustron, etc., et y a ajouté des informations originales qui donnent une grande valeur à ses récits. Le texte donné par M. de Mas Latrie dans les *Mélanges historiques de l'Académie des inscriptions*, t. V, est un texte nu, sans notes, et précédé d'une introduction très succincte. Il nous donnera sans doute bientôt un

1. Entre autres, Léonce Machera et Georges Bustron, par M. Sathas, Venise, 1873; puis à Paris, 1882, par MM. Miller et Sathas, en deux vol. in-8°; avec traduction, dans les publications de l'École des langues orientales.

2. Pour paraître prochainement par les soins de la Société de l'Orient latin.

travail critique sur Florio Bustron, qui permettra d'en distinguer les parties originales.

M. A. Giry, qui vient de compléter son ouvrage sur les *Établissements de Rouen*, le plus important qui ait paru sur l'histoire des communes depuis les travaux d'Augustin Thierry, par un volume de pièces justificatives (Vieweg; fait partie de la *Bibliothèque des hautes études*), a fait paraître aussi des *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de France, de 1180 à 1314* (Picard). Cette publication forme le premier volume d'un *Recueil de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, qui fera pendant au recueil analogue pour l'histoire du droit inauguré par M. A. Tardif, et qui comprend déjà les *Coutumes d'Artois* et les *Coutumes de Toulouse* [1]. M. Lavisse a exposé dans une courte préface quel est le but du nouveau recueil : fournir aux professeurs et aux étudiants de l'enseignement supérieur des textes d'explication pour l'étude d'une question déterminée. — La thèse sur les rapports de la royauté et des villes, de 1180 à 1314, proposée cette année aux candidats à l'agrégation d'histoire, a été l'occasion de la publication de M. Giry. Elle est précédée d'une introduction bibliographique qui reproduit, avec quelques développements nouveaux, la note publiée dans la *Revue historique* de janvier dernier (XXVII, 210), et elle contient une série de chartes de communes, des diplômes et des ordonnances relatifs aux communes, des extraits de chroniques et de coutumes, des actes, enquêtes et arrêts judiciaires, des comptes municipaux, des listes des communes, villes et châteaux, des documents relatifs aux finances, à l'art, à la justice, un traité de pariage, une lettre de non préjudice, des procurations données par Mantes et Laon à leurs députés aux états généraux; en un mot, un choix très bien fait et très bien édité de tous les genres de documents qui nous permettent de connaître l'histoire et l'organisation des villes pendant cette période de notre histoire. Rien n'est plus instructif qu'un pareil recueil; les jeunes gens y apprennent d'une manière pratique et sensible quels sont les éléments essentiels d'un travail sérieux sur un point de l'histoire des institutions et sont mis rapidement au courant d'une série de questions juridiques, diplomatiques, bibliographiques. M. Giry a apporté à la composition de ce volume sa double compétence d'historien et de diplomatiste.

1. M. Tardif a commencé à donner le commentaire de ces coutumes par une excellente étude sur la *Procédure civile et criminelle aux XIIIe et XIVe s.* (Picard; Larose et Forcel). On y trouvera sous une forme très concise un exposé lumineux de l'organisation judiciaire et de toutes les formes de la procédure civile et criminelle à cette époque de transition.

M. Ch. Bréard vient de faire, pour la ville de Honfleur[1], un catalogue qui mérite un rang à part parmi les catalogues municipaux, par l'étendue des renseignements qu'il fournit comme par le soin avec lequel il est rédigé. — Les archives de Honfleur ne sont pas très anciennes; elles ne remontent qu'à 1450, mais elles contiennent des séries précieuses, en particulier des papiers des amirautés de Honfleur et de Touques, très curieux pour l'histoire de la marine et du commerce, et les papiers d'Antoine Bouët de Martrange, le confident et le secrétaire de Xavier de Saxe. Le premier volume du catalogue contient, outre ces deux séries, la reproduction de l'inventaire de 1746, l'analyse des actes et correspondances des souverains, princes, gouverneurs et intendants, la table détaillée des cent quinze registres de délibérations, celle des comptes municipaux de 1581 à 1690; la table des registres de l'état civil avec quelques extraits de celle des aveux. Cette publication, dont l'exécution matérielle est digne du soin avec lequel le catalogue analytique a été dressé, fait grand honneur au savant éditeur des mémoires du corsaire Doublet et à la municipalité de Honfleur, qui l'a patronnée. Une seconde partie contiendra la suite des comptes et les documents qui ne rentraient pas dans les séries énumérées plus haut. L'introduction offre un vif intérêt par les renseignements qu'elle nous donne sur l'administration municipale de Honfleur aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Nous croyons devoir aussi signaler dans notre Bulletin un catalogue des plus précieux pour l'histoire de l'art: celui de la *Donation du baron Charles Davillier aux musées du Louvre et de Sèvres*, par MM. Courajod et Émile Molinier. Cette admirable collection de sculptures, en terre, pierre, marbre, bois, ivoire, corne, nacre, cire, bronze, etc., de bijoux, de gemmes, de fers ouvragés, d'émaux, de faïences, de porcelaines, de verreries, de meubles et de tissus, fournit à l'archéologie et à l'histoire des arts industriels des documents d'une beauté et d'un intérêt exceptionnels. Les notices si précises de MM. Courajod et Molinier, les belles illustrations dues à M. Letrône font de ce catalogue une œuvre de science et d'art à la fois.

Nous signalerons en même temps le *Dictionnaire des émailleurs*, publié par M. E. Molinier dans la collection des Guides du collectionneur (Rouam), et suivi d'un Essai d'une bibliographie des livres relatifs à l'histoire des émaux; puis l'intéressante polémique ouverte par M. Courajod dans le *Bulletin critique* du 15 juin au sujet de la publication des *Archives du musée des monuments français*, par

1. *Les Archives de Honfleur*, première partie. Picard, in-8°.

M. Albert Lenoir, dans l'Inventaire général des richesses d'art de la France. M. Courajod a montré que non seulement cette publication n'a pas été faite avec une connaissance suffisante de l'histoire du musée des monuments français et des pièces qu'il contenait, mais qu'encore la publication chronologique des papiers d'Alexandre Lenoir contenait des omissions très regrettables. Il a publié à l'appui de ses assertions une série de documents d'un haut intérêt. Dans une réponse adressée, dans le *Bulletin critique* du 1er août, à M. Courajod, M. Albert Lenoir affirme, ce que nous croyons volontiers, qu'il n'a supprimé intentionnellement aucune pièce, et il annonce qu'un prochain volume réparera les omissions du premier. Il est regrettable que M. Lenoir n'ait pas songé plus tôt qu'avant de rien publier il devait faire faire un relevé complet des lettres et documents émanant de son illustre père pour les publier en une seule série chronologique complète. Bien loin d'en vouloir à M. Courajod d'avoir si vivement pris la défense de la mémoire d'Alexandre Lenoir, il doit lui savoir gré d'avoir le premier fait connaître les services rendus par le créateur du musée des monuments français et d'avoir assuré à son nom la renommée dont il est digne.

Moyen age. — Voici un beau livre. Il sera discuté, combattu, mais on ne pourra aborder aucun des sujets qu'il traite sans en tenir le plus grand compte; et ceux mêmes qui lui refuseront leur adhésion éprouveront de l'admiration pour la forme magistrale de l'exposition, de l'estime pour la conscience scrupuleuse, l'obstination passionnée avec laquelle l'auteur poursuit la solution des problèmes historiques. Les *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* de M. Fustel de Coulanges (Hachette) se composent de trois morceaux d'étendue à peu près égale sur le colonat romain, sur la propriété foncière chez les Germains[1] et sur l'organisation judiciaire à l'époque mérovingienne. M. Fustel a lui-même admirablement défini dans sa préface le caractère de ces études : « Le lecteur à qui j'adresse ce volume est celui qui a une prédilection pour les questions difficiles de l'histoire, et qui de cette science aime surtout les parties ardues. Je lui mettrai les documents sous les yeux; je le ferai passer par mes investigations, mes hésitations, mes doutes. Je le conduirai par la même route que j'ai suivie moi-même. Je lui signalerai aussi les opinions adverses et je lui dirai pour quels motifs je ne m'y range pas. Je lui montrerai enfin mon travail, tel qu'il s'est fait, presque jour par jour, et je lui fournirai en même temps les moyens de discuter mon

1. L'étude sur la marche germanique n'est en réalité qu'un appendice à l'étude sur le régime des terres en Germanie.

sentiment. Je ne sais si cela ne sera pas utile à quelques-uns. Voilà vingt-cinq ans que j'enseigne, et j'ai eu le bonheur d'avoir chaque année quatre ou cinq élèves. Je leur ai surtout enseigné à chercher. Ce que je leur ai le plus volontiers appris, c'est à ne pas croire tout facile et à ne jamais passer à côté des problèmes sans les apercevoir. La seule vérité que j'aie tenu à leur persuader, c'est que l'histoire est la plus difficile des sciences. » L'étude sur le colonat nous paraît la plus remarquable par la profondeur des recherches, l'ampleur de l'exposition, la solidité des résultats. Elle nous montre cette institution se développant pour ainsi dire spontanément, sans intervention de l'État, par suite des obligations contractées envers les propriétaires par des cultivateurs endettés. Le lien temporaire qui les fixe au sol avec l'obligation de certaines redevances se change avec le temps en lien héréditaire. Plus tard l'État intervient pour réglementer la condition des colons; puis des barbares sont amenés de Germanie et soumis au colonat. Le colonat se perpétue après la chute de l'empire et joue un rôle important dans la constitution des classes rurales intermédiaires entre les serfs et les propriétaires libres. M. Fustel montre aussi que rien dans les textes ne nous autorise à peindre sous des couleurs très sombres la condition des colons romains. — L'étude sur la propriété foncière chez les Germains se compose de deux parties, la discussion des témoignages de César et de Tacite sur le partage des terres, et une discussion sur la marche germanique. Sur ce dernier point, M. Fustel de Coulanges nous semble avoir démontré que le mot *marca* ne se trouve primitivement qu'avec le sens de limite, puis de territoire limitrophe, puis de forêts ou pâquis, possédés collectivement par plusieurs propriétaires ou dont la jouissance est concédée par un propriétaire à ses tenanciers. Ce n'est qu'au XIIe siècle que *marca* devient synonyme d'allmende et désigne une propriété communale. Dans la discussion des textes de César et de Tacite, l'auteur arrive à la conclusion que le texte de César indique clairement le fait de la communauté des terres, mais que ce fait est particulier à une partie des Suèves, qu'au contraire le texte de Tacite n'implique rien de semblable, mais seulement la facilité avec laquelle, vu l'abondance des terres, les Germains pouvaient laisser les unes en jachère pour en cultiver d'autres. M. Fustel ne se contente pas de discuter mot après mot le texte de Tacite, il tire de Tacite un tableau général de l'organisation sociale des Germains du Ier siècle, peuple agricole, vivant disséminé dans de petites exploitations rurales, possédant des serfs cultivateurs, divisés en nobles et simples hommes libres, en riches et pauvres, et il en conclut qu'un tel état social s'accorde très bien avec la propriété de

famille, mais non avec la communauté des terres. — Les idées de M. Fustel de Coulanges sur l'organisation judiciaire chez les Franks sont probablement celles qui soulèveront les plus vives controverses. Pour lui, le pouvoir judiciaire chez les Germains, à l'époque de Tacite, appartient exclusivement aux *principes*, à l'époque mérovingienne aux rois et à leurs fonctionnaires. Le rôle des rachimbourgs n'est que celui d'assesseurs chargés dans les procès civils de servir d'arbitres entre les parties, ou de fixer la composition pécuniaire. Pour M. Fustel, quand une affaire criminelle se termine par une composition pécuniaire, elle cesse d'être un procès criminel pour devenir un procès civil. Sur chacun des problèmes qu'il a abordés, les idées si originales, les discussions si serrées de M. Fustel de Coulanges méritent la plus sérieuse considération, et nous voudrions que chacun de ces problèmes fût examiné à son tour dans un article spécial par un critique compétent. Nous n'avons voulu aujourd'hui que signaler l'importance de ce volume si riche d'érudition et de pensées, et où tant d'art se trouve uni à la science. Dans ce livre de pure discussion, M. Fustel de Coulanges se montre aussi grand écrivain que dans la *Cité antique*.

Nous pouvons placer à côté des *Recherches* de M. Fustel de Coulanges les *Questions mérovingiennes* de M. J. Havet (Picard). Dans une série de dissertations qui sont des modèles de déduction serrée, il démontre d'abord que les rois mérovingiens n'ont jamais pris le titre de *Vir inluster* et que ces mots dans leurs diplômes doivent toujours être lus *Viris inlustribus*; puis que le testament de Perpetuus, la donation de Clovis pour Méry, la *Collatio episcoporum* sont des falsifications faites par Jérôme Vignier au xviie siècle.

La thèse de M. Émile Bourgeois sur le *Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*[1] (Hachette) a un double objet : déterminer la véritable signification de la portée du capitulaire de Kiersy-sur-Oise de 877; exposer l'état politique de la France à ce moment et les principes sur lesquels reposait la monarchie carolingienne. Dans un chapitre qu'il a placé au milieu de son livre et qui, nous semble-t-il, aurait dû faire partie de l'introduction, M. Bourgeois a écrit une page bien curieuse de l'histoire de l'historiographie française en montrant comment s'est formé au xvie et au xviie s. ce jugement si défavorable sur Charles le Chauve, qui est encore aujourd'hui généralement accepté,

1. La thèse latine de M. Bourgeois est une étude sur la condition des provinces romaines à la fin de la République, d'après les œuvres de Cicéron : *Quomodo provinciarum romanarum (qualem sub fine reipublicae Tullius effinxit) conditio principatum peperisse videatur.*

et comment les erreurs de traduction et d'interprétation de M. de Cordemoy en 1685 ont transformé le capitulaire de Kiersy en une charte constitutive de la féodalité. M. Bourgeois a très bien démontré que les articles où l'on a vu l'établissement de l'hérédité des fiefs et des offices sont des dispositions transitoires prises en vue d'une circonstance déterminée, le voyage de Charles en Italie, et que la seule conclusion qu'on puisse en tirer, c'est que l'hérédité était déjà à cette époque entrée dans les habitudes. M. Bourgeois cherche en outre à prouver dans le second chapitre de sa thèse, qui en constitue la partie la plus originale et la plus intéressante, que ce qu'on appelle le capitulaire de Kiersy n'est pas à proprement parler un capitulaire, mais le procès-verbal d'une assemblée où le roi et ses fidèles ne parvinrent pas à se mettre d'accord, suivi d'une *adnuntiatio ad populum* dans laquelle le roi fit savoir au peuple les décisions les plus importantes prises par lui sur les points où l'on était tombé d'accord. Ce caractère particulier de l'acte rédigé à Kiersy aurait été la cause pour laquelle il n'a pas été inséré dans les recueils de capitulaires, et nous a été transmis par un seul manuscrit conservé naguère à la Bibliothèque nationale, d'où il a passé, à la suite d'un vol, dans la collection Barrois. Le septième chapitre de la thèse de M. Bourgeois est consacré à l'exposé des principes sur lesquels, d'après les lois des théoriciens du IXe s., reposait la société politique. Le régime politique rêvé à cette époque par le clergé et les princes est celui d'une concorde universelle fondée sur l'observation des principes religieux et moraux. Il nous semble que, dans ce chapitre, M. Bourgeois a voulu souvent donner une précision et un sens pratique qu'elle n'a pas à la phraséologie pieuse qui encombre les préambules des capitulaires. Néanmoins ce chapitre et celui qui le suit renferment beaucoup d'observations intéressantes pour l'histoire des idées et de l'organisation politique au moyen âge. Malgré les défauts très apparents de la thèse de M. Bourgeois, malgré la confusion et la diffusion qui peuvent lui être reprochées, ce début promet pour l'avenir ; car l'auteur est de ceux qui savent, qui cherchent et qui pensent.

M. J. Zeller avance dans sa grande œuvre de l'*Histoire d'Allemagne*. Il termine aujourd'hui ce qu'il appelle l'Histoire d'Allemagne au moyen âge avec un 5e volume sur Frédéric II, Conrad IV et Conradin (Perrin). Il nous annonce pour une époque prochaine le 1er volume de l'histoire d'Allemagne dans les temps modernes, qui s'étendra de Rodolphe de Habsbourg à Charles-Quint. Le t. V, qui vient de paraître, est particulièrement dramatique et intéressant. Il s'ouvre par la grande figure d'Innocent III ; il se ferme sur la touchante et

poétique apparition de Conradin; il a pour centre cet extraordinaire Frédéric II dont M. Zeller a bien rendu l'originalité, mais sans lui rendre, à ce qu'il me semble, pleinement justice. Il a beau avoir échoué en fin de compte dans toutes ses entreprises, il n'en a pas moins été un politique et un administrateur de premier ordre, et, ce qui est le plus étonnant, un homme de la Renaissance égaré au moyen âge. Il forme avec saint Louis la plus complète antithèse, et, si saint Louis a droit à toute notre sympathie et à toute notre vénération, Frédéric II commande notre admiration par la supériorité de son génie. — Nous regrettons que M. Zeller ne donne pas en tête de son volume des indications précises et claires sur les sources consultées pour la période qu'il raconte. Les notes disséminées au bas des pages sont insuffisantes; elles ne sont ni assez nombreuses, ni assez claires, ni assez exactes. Il vaudrait beaucoup mieux les supprimer résolument et les remplacer par quelques pages de préface.

XVIe SIÈCLE. — Nous avons à signaler plusieurs ouvrages sur l'histoire du protestantisme, sur quelques-uns desquels nous aurons occasion de revenir plus à loisir. M. BOURCHENIN a pris pour sujet de sa thèse de doctorat les *Académies protestantes*, M. THIRION le *Protestantisme à Metz*. M. ARNAUD, qui s'est fait connaître depuis longtemps par d'excellentes monographies sur les églises du Dauphiné, de l'Académie protestante de Die, a donné en 1884 une *Histoire des Protestants de Provence du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange* en deux volumes (Grassart), qui est une digne suite à l'*Histoire des protestants du Dauphiné* en 3 vol. M. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, pasteur à Tours, vient de publier une *Histoire du protestantisme en Touraine* (Fischbacher) qui, comme il le dit lui-même, est surtout une histoire de l'église de Tours, mais envisagée dans ses rapports avec l'histoire générale. M. D. de Saint-André a donné une réelle valeur à son livre par les recherches auxquelles ils s'est livré dans les documents, tant à Tours qu'à Paris; les recherches ont été fructueuses, et il en est résulté un excellent chapitre d'histoire provinciale. Pour le XVIIIe s., les renseignements font entièrement défaut; la Révocation extirpa à peu près entièrement le protestantisme à Tours et y détruisit en même temps l'industrie des soieries qui avait fait sa prospérité. Mais l'histoire du rétablissement du protestantisme à Tours au XIXe s. n'est pas une des parties les moins curieuses du consciencieux ouvrage de M. Dupin de Saint-André.

L'ouvrage de M. P. DE FÉLICE sur *Mer et son Église réformée* (Grassart) est encore supérieur. Les rares qualités d'érudit qui distinguaient le livre du même auteur sur Lambert Daneau se retrouvent ici appliquées à un sujet bien plus difficile et qui a exigé des

recherches dans des archives de notaires, dans les archives de Blois, d'Orléans, de Paris et de Genève. Ce qui fait le prix du livre de M. de Félice, c'est qu'on y trouve non seulement l'histoire d'une petite ville où le protestantisme, fortement implanté dès le XVIe s., s'est maintenu vivant à travers les persécutions du XVIIe et du XVIIIe s. jusqu'à nos jours, histoire qui ajoute à notre connaissance des guerres civiles et de la Révocation de l'édit de Nantes, mais encore un tableau minutieux, fidèle et vivant des conditions d'existence d'une communauté protestante au XVIIe s., situation des pasteurs, leur vie privée, culte, organisation de l'Église, synodes, finances; c'est véritablement toute l'ancienne Église de France qui nous apparaît par cet exemple spécial étudié avec la dernière précision. A ce point de vue, l'œuvre de M. de Félice en ajoute beaucoup à nos connaissances sur l'ancienne France.

M. Munier-Jolain a fait un travail analogue et qui n'est pas sans mérite pour *Saint-Nicolas-du-Port* (Meurthe) sous le titre de l'*Ancien Régime dans une bourgeoisie lorraine* (Berger-Levrault). Il nous décrit successivement les origines de la ville, la conquête de ses libertés communales, son administration, les impôts, la justice, le commerce, l'église, les écoles, l'hygiène publique, enfin la ruine de la ville au XVIIe s. après trois siècles de prospérité. Malheureusement, les qualités de méthode et de précision qui distinguent M. de Félice font défaut à M. Munier-Jolain. Il se sert de beaucoup de documents inédits, et il n'en indique nulle part la provenance; ses renseignements sont souvent vagues, sans lien entre eux. Il vise au pittoresque et atteint parfois la confusion.

Avec M. le marquis de Pimodan, nous ne quittons pas la Lorraine, et nous trouvons dans son livre sur la *Réunion de Toul à la France et les derniers évêques souverains* (Calmann Lévy) un utile complément à l'ouvrage de M. d'Haussonville sur la réunion de la Lorraine à la France. — Le but de M. de Pimodan a été de montrer comment le protectorat français établi à Toul en 1552 par Henri III, et qui n'était pour ainsi dire qu'une application du droit de garde, s'est transformé en possession pure et simple. Ce n'est en effet que sous Henri IV que les liens qui rattachaient officiellement Toul à l'empire d'Allemagne ont été rompus; ce n'est qu'aux traités de Westphalie que la possession des trois évêchés a été reconnue à la France. On sait du reste qu'ecclésiastiquement Toul a continué jusqu'à la Révolution à dépendre du siège métropolitain de Trèves, comme Verdun et Metz. M. de Pimodan a pris pour cadre de son récit la biographie des évêques de Toul. Ce cadre n'a rien de factice, car l'administration du Toulois était partagée entre l'évêque, le chapitre et la muni-

cipalité, celle-ci dépendant d'ailleurs de l'évêque. Au point de vue administratif, judiciaire et financier, nous retrouvons ces trois pouvoirs. L'empereur était leur suzerain commun, les appels des tribunaux de Toul, conseil de l'évêque et tribunal canonial se faisaient à Spire. La ville avait des représentants à la diète, et, chose curieuse, ce fut pour cette raison qu'elle n'eut pas de délégués aux états généraux de 1789. — Les évêques de Toul furent les plus actifs agents de l'influence française, tandis que la municipalité, pour défendre ses libertés, le chapitre, par esprit d'opposition à l'évêque et pour conserver ses droits électoraux à l'épiscopat, cherchaient à maintenir les liens avec l'Allemagne. C'est par la modification des relations de l'évêché de Toul avec l'Allemagne que s'est accomplie l'annexion. La France s'efforça d'enlever au chapitre l'élection des évêques pour l'attribuer, d'abord au pape, puis au roi, pour manifester, par la violation du Concordat germanique, que Toul ne faisait plus partie de l'Empire. Christophe de la Vallée, nommé par le pape en 1587, fut le dernier évêque qui prêta serment à l'empereur; mais il lui refusa des subsides. Il fut aussi le premier qui prêta, en 1601, serment à Henri IV, mais sous réserve des droits de l'Empire. Le successeur de Christophe, Jean des Porcelets de Maillane, ne reçut pas l'investiture impériale; en 1607, Henri IV interdit les appels à Spire, et Toul fut judiciairement rattaché au Parlement de Paris. Une tentative fut faite par Jean en 1611 après la mort d'Henri IV pour remettre Spire sous la suzeraineté impériale; mais ses lettres furent interceptées, et le seul souvenir qui resta de l'ancienne situation politique de Toul fut le titre de comtes de Toul et princes du saint-empire que ses évêques portèrent jusqu'à la suppression de l'évêché en 1790. Toute cette histoire a été reconstituée avec beaucoup de soin et de talent par M. de Pimodan.

« Est-ce l'insupportable prétention qui porte Marguerite à se fourvoyer dans une telle route? Nullement. Marguerite est la personne du monde la plus modeste. Mais elle joint à une extraordinaire curiosité d'esprit l'absence de toute critique. » Mme Coignet ne nous en voudra pas si, en terminant son livre sur *François Ier* (Plon), nous avons involontairement pensé à ce jugement qu'elle porte sur la plus savante et la plus charmante des princesses du XVIe s., la Marguerite des Marguerites. Mme Coignet, elle aussi, ne manque ni de lecteurs, ni de talent. Son livre se lit sans ennui, et l'on en garde une vive image du roi-chevalier et de sa sœur; mais on se demande aussi à quoi bon écrire un nouvel ouvrage sur François Ier, si l'on ne fait la critique d'aucun témoignage, si l'on n'examine aucune des questions que le règne soulève, si l'on ne fait que répéter, avec

quelque charme que ce puisse être d'ailleurs, les récits traditionnels. La comparaison du livre de M. Paulin Paris avec celui de Mme Coignet fait bien ressortir ce qui manque à ce dernier. Elle n'a pas pu s'en servir, mais elle pouvait savoir qu'il allait paraître, et il eût été prudent pour elle de l'attendre. Elle aurait dû d'ailleurs, avant d'écrire sur Semblançay, lire l'article de M. P. Paris paru en janvier 1882 dans la *Rev. hist.*, et l'article qu'il avait publié deux ans auparavant dans le *Bulletin des bibliophiles*, sur les sources du règne de François Ier. Elle se serait peut-être alors méfiée du témoignage de cette mauvaise langue de Brantôme, qu'elle cite partout comme parole d'évangile. Ce n'est pas seulement sur le XVIe s. que Mme Coignet aurait dû se renseigner plus exactement avant d'écrire, mais sur l'histoire de France en général. Peut-être aurait-elle hésité alors à écrire une introduction qui traite en quelques pages « de l'histoire, de la féodalité, de la monarchie, » et qui ramène tout le développement de la royauté française à une question d'organisation militaire. Elle aurait surtout évité des erreurs vraiment par trop fortes, elle ne nous aurait pas parlé des édits de Philippe-Auguste en 1150, et de Philippe le Bel en 1275; elle n'aurait pas attribué à Charles V, en 1373, la création des fameuses compagnies d'ordonnances. On n'écrit pas l'histoire au courant de la plume, comme un roman ou un traité de morale. M. Fustel de Coulanges nous le dit dans la préface que je citais tout à l'heure : « L'histoire est la plus difficile des sciences. »

XVIIIe SIÈCLE. — Faut-il parler du premier volume de la deuxième partie de l'*Étude sur l'histoire diplomatique de l'Europe*, par le comte DE BARRAL (Plon), consacré aux années 1789-1797. On n'y trouve aucune recherche originale, aucune vue historique, et la forme ne dissimule pas l'insuffisance du fond. M. de Barral affecte d'ignorer que M. Albert Sorel a publié ici même une histoire étendue de la paix de Bâle. Il préfère s'en tenir à M. de Sybel, ne cite que M. de Sybel. Quand la suite de l'ouvrage de M. Sorel sur l'Europe et la Révolution aura paru, il sera permis d'ignorer, sans affectation, l'existence du livre de M. de Barral.

Nous n'avons par contre guère que des éloges à accorder à un petit livre qui, sous la forme très modeste d'un ouvrage destiné aux écoles, est une œuvre historique originale et puisée aux sources : *Hoche et Marceau*, par M. Albert DURUY (Hachette). Depuis quelques années, on travaille à nous faire un Hoche de convention et de fantaisie, un héros immaculé, surhumain, qu'on oppose à Bonaparte. M. Duruy a pensé avec raison que le vrai Hoche, accessible aux faiblesses humaines et aux passions de son temps, était plus intéressant et

méritait tout autant d'être proposé en exemple comme un des hommes de guerre et des patriotes dont la France a le plus à s'honorer. Il a fait, d'après les pièces authentiques du ministère de la guerre, un récit de la carrière militaire de Hoche, qui corrige sur beaucoup de points les versions accréditées ; il a raconté l'expédition de Quiberon d'une manière vraiment critique, et il a montré Hoche, à la fin de sa vie, déjà malade, entraîné par la fièvre du coup d'État de fructidor, arrêtant des collègues sur de simples soupçons et dénonçant Kléber. Je ne partage pas l'opinion de M. Duruy sur le silence de Hoche au moment des massacres de Quiberon. Je ne puis lui faire un crime de n'avoir pas adressé à la Convention, en faveur des victimes, des prières qu'il savait d'avance inutiles, pas plus que je ne puis le blâmer d'avoir fait arrêter Cormatin, qui avait le premier violé les traités passés avec la Convention, mais, sauf ces divergences d'appréciation sur ces deux points, je me trouve tout à fait d'accord avec M. Duruy dans les jugements qu'il porte sur Hoche. La biographie de Marceau est courte, comme la vie du jeune général; elle est aussi puisée aux sources les plus sûres, et met en pleine lumière cette juvénile et héroïque figure. Cet essai nous fait espérer que M. Duruy ne tardera pas trop à nous donner la première partie du grand travail qu'il a entrepris sur les armées de la Révolution.

MM. Perey et Maugras continuent leurs études sur le XVIIIe s. Ils ont osé, après M. Desnoiresterres, s'attaquer à Voltaire et écrire la *Vie privée de Voltaire aux Délices et à Ferney* (C. Lévy). On a été en général sévère pour ce livre, on a trouvé qu'il n'ajoutait rien d'important à ce qu'on savait déjà. Nous croyons cette sévérité injuste. Assurément, le nouveau volume de MM. Perey et Maugras n'a pas le piquant et la nouveauté des délicieux volumes sur Mme d'Épinay; mais il nous a semblé qu'ils avaient su glaner encore sur le séjour de Voltaire en Suisse bien des documents intéressants et faire de la Genève du XVIIIe s. un bien amusant et vivant tableau.

Histoire générale. Histoire contemporaine. — Notre collaborateur M. Jean Destrem est le petit-fils d'un membre du Conseil des Anciens qui fut transporté à Cayenne sous le Consulat; il s'est donné la mission filiale d'écrire l'histoire des *Déportations du Consulat et de l'Empire* (Jeanmaire). Il en a donné des fragments dans notre Revue (VII, 78; XI, 331), et il réunit aujourd'hui dans un volume tout ce qu'il a pu recueillir de documents sur les transportations faites aux îles Seychelles, à la Guyane après nivôse, sur les déportations de noirs, de prêtres, etc. Les hommes de notre génération sont assez

âgés pour avoir conservé le souvenir des abominables violences, des arrestations et déportations sans jugement qui ont suivi, en 1858, l'attentat d'Orsini. Napoléon III s'était fait en cette occasion le copiste de Napoléon Ier, qui lui-même ne faisait que copier avec plus de caprice et de cruauté les procédés de l'ancien régime. Des centaines d'individus, qui n'avaient commis d'autre crime que d'avoir des opinions républicaines en temps de république, sont arrêtés, jetés dans d'infectes prisons, mis au secret, internés en province, transportés aux Seychelles pour y mourir de faim et de misères, ou sous le ciel meurtrier de la Guyane. Des milliers de noirs sont transportés des Antilles en France pour y remplir les bagnes, ou en Guyane pour y être remis en esclavage; des centaines de prêtres sont déportés d'Italie en Corse, parce qu'ils protestaient contre les persécutions dont Pie VII était l'objet. Jamais on ne vit plus complet mépris des règles les plus élémentaires de la justice.

M. Gasquet vient de tenter une difficile et louable entreprise. Il a écrit un *Précis des Institutions politiques et sociales de l'ancienne France* (Hachette, 2 vol. in-12). Pour éviter les répétitions et diminuer l'étendue de l'ouvrage, il a adopté non l'ordre chronologique, mais l'ordre méthodique. Il examine successivement à travers les siècles le pouvoir royal, l'administration centrale, l'administration provinciale, les états généraux, les assemblées provinciales, la justice, les finances, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, les corporations ouvrières, les classes agricoles. On peut trouver à redire à ce plan qui ne laisse place à aucune vue d'ensemble sur les diverses périodes du développement politique et social de la France. Le livre de M. Gasquet tient le milieu entre un dictionnaire et une histoire des institutions. Tel qu'il est, et malgré les inévitables imperfections de détail, ce livre sera vraiment utile. S'il ne peut servir de manuel, il est du moins un ouvrage de lecture instructif, intéressant et suggestif. Il éveillera les idées des élèves et peut-être de plus d'un professeur sur des questions que nos précis d'histoire ont trop longtemps négligées. Il a le mérite d'avoir, avec M. Bondois[1], ouvert une voie où beaucoup d'autres s'engageront après eux, mais on ne devra pas oublier la reconnaissance due aux premiers pionniers.

M. Costes, ancien sous-directeur de la direction générale des monnaies et médailles, traite un point de l'histoire des institutions dans son livre sur les *Institutions monétaires de la France avant et depuis* 1789 (Guillaumin). C'est un livre purement technique sur la

1. *Mœurs et institutions de la France*, 2 vol. de la Bibl. utile. Alcan.

valeur et la fabrication des monnaies et sur l'administration monétaire de la France au XVIIIe et au XIXe s.

M. le comte Ch. DE MOÜY, lui, n'est pas technique. Il plane sur les sommets. Il écrit un *Discours sur l'histoire de France* comme Bossuet a écrit un *Discours sur l'Histoire universelle*. J'ai cherché très attentivement quelle était la conclusion du livre de M. de Moüy, sa philosophie de l'histoire de France; je n'ai trouvé que ceci : « La France est toujours la France, » ce qui est certainement vrai, mais ne jette qu'une faible lumière sur le passé, le présent et l'avenir de notre pays. Pourtant ce livre est loin d'être sans talent. Il s'y trouve beaucoup d'observations fines, de pages vivement écrites. Celles sur la Fronde (167-171) sont charmantes.

M. H. BAUDRILLART a entrepris un travail qui nous semble d'un intérêt exceptionnel : une étude comparative des conditions d'existence des populations agricoles de la France au moyen âge, sous l'ancien régime et de nos jours. La première partie de cet ouvrage sur les *Populations agricoles de la France* (Hachette) est consacrée à la Normandie et à la Bretagne. Ce choix est heureux. Ces deux provinces ont une individualité marquée; leur ancienne histoire a donné naissance à de nombreux travaux; la condition des classes agricoles de la Normandie en particulier a été étudiée dans le livre magistral de M. L. Delisle, de sorte que M. Baudrillart a eu une base excellente pour ses recherches et a pu se rendre compte des modifications apportées dans la situation des populations rurales par la Révolution et par le développement économique du XIXe siècle. Les résultats de cette enquête sont en somme consolants et il ne semble pas que, ni au point de vue matériel ni au point de vue moral, le présent ait beaucoup à envier au passé. On peut regretter que M. Baudrillart ait juxtaposé l'étude du passé et celle du présent plutôt qu'il n'a montré les liens très étroits qui les unissent et la persistance des mêmes tendances à travers les siècles.

L'ouvrage de M. Alph. GOURD sur les *Chartes coloniales et les Constitutions des États-Unis de l'Amérique du Nord* (Pichon, 2 vol. in-8°) n'est pas, comme celui de M. von Holst, une histoire où l'auteur intervient pour juger et expliquer les faits. C'est une œuvre presque impersonnelle, une analyse très consciencieuse et très détaillée de tous les textes juridiques et législatifs sur lesquels repose la constitution des États qui composent la République des États-Unis. Cet immense et minutieux dépouillement ne forme pas un ouvrage d'une lecture très attrayante, mais un recueil de données précieuses pour le juriste, l'homme politique et l'historien. Le premier volume contient des notices historiques sur les treize colonies anglaises qui

ont formé les États-Unis et reproduit tous les actes publics sur lesquels a reposé la constitution de ces colonies de 1493 à 1732. Le second volume analyse d'une manière comparative la constitution de tous les États, et y étudie successivement le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, et enfin les conditions sociales.

M. de Falloux vient de réunir en un volume d'*Études et souvenirs* (Perrin) une série d'articles de revue parus de 1842 à 1884. Nous y signalerons comme offrant un intérêt historique : Olivier de Serres, la Saint-Barthélemy, A. Parmentier, le comte de Quatrebarbe, l'évêque d'Orléans et l'abbé Lagrange. M. de Falloux reste au milieu de nous le représentant d'une espèce à peu près disparue, celle des catholiques libéraux, qui, malgré toute leur bonne volonté et l'élévation de leurs vues, ont plus nui à la liberté qu'il n'ont servi le catholicisme. De la situation fausse où ils se trouvent résulte un ton faux dans leurs discours et leurs écrits qui écarte d'eux les sympathies. J'en vois pour exemple l'article de M. de Falloux sur la Saint-Barthélemy. Sa conclusion est que ce crime fut tout politique, que le catholicisme n'y fut pour rien, et il en donne pour preuve que l'on ne peut imaginer la Saint-Barthélemy ordonnée par saint Louis. Par saint Louis, non, parce qu'il était humain, mais très bien par Simon de Montfort, qui était aussi bon catholique que saint Louis. Au lieu de chercher des faux-fuyants de ce genre, il vaut beaucoup mieux ou prendre carrément la défense du massacre comme l'ont fait beaucoup de bons catholiques au XVIe siècle et en première ligne le pape, ou avouer que le clergé catholique a trempé parfois dans des crimes comme la Saint-Barthélemy ou la révocation de l'Édit de Nantes. Ce n'est assurément pas la doctrine chrétienne qui en est directement responsable, mais elle le devient si vous identifiez avec elle le clergé de l'église visible, ce que ne faisaient pas les catholiques du moyen âge, mais ce que font malheureusement les catholiques d'aujourd'hui.

M. A. Leroy-Beaulieu a raconté dans un livre attachant et attristant la lamentable histoire du libéralisme catholique[1]. Il voudrait persuader aux démocrates d'aujourd'hui que le libéralisme exige le respect de l'Église et des intérêts religieux, et aux catholiques qu'il n'y a de salut pour eux que dans une alliance avec les idées libérales. Nous croyons que M. Leroy-Beaulieu a raison, que la République ne vivra qu'en restant fidèle aux principes libéraux et que les écoles ultramontaines rendent le catholicisme de plus en plus incompatible avec la société moderne, mais je me demande avec tristesse si les

1. *Les Catholiques libéraux. L'Église et le libéralisme, de* 1830 *à nos jours.* Plon et Nourrit.

libéraux ne sont pas condamnés à assister impuissants au conflit de deux intolérances rivales.

M. D'HAUSSONVILLE appartenait lui aussi à cette génération de 1830 qui a cru à l'alliance de la liberté et de l'autorité, de la religion et de la raison. Je le soupçonne bien d'avoir, pendant ses jeunes années, aimé la raison et la liberté plus encore que la religion et l'autorité, mais il appartenait cependant à ce grand parti libéral qui voulait vraiment la liberté pour tout le monde. Ses souvenirs[1] publiés par son fils ne nous conduisent malheureusement que jusqu'à 1830. Ce sont de légers crayons de personnes et de choses qu'il a vues sous la Restauration, mais combien vifs et colorés! On y voit M. de Chateaubriand et M. de Talleyrand en robe de chambre pourtraiturés d'un pinceau assez peu respectueux, mais très vivant; on y apprend à connaître la société, les salons de la Restauration, aussi bien que dans les lettres de M. de Rémusat, beaucoup mieux que dans les études académiques de M. Mignet et de M. Guizot. C'était un académicien bien peu académicien que M. d'Haussonville, mais combien intelligent, et véridique, et aimable!

G. MONOD.

ANGLETERRE.

PUBLICATIONS RELATIVES AUX XVIIe, XVIIIe ET XIXe SIÈCLES.

Parmi les ouvrages publiés récemment touchant l'histoire d'Angleterre, la nouvelle édition de l'*Histoire d'Angleterre* (1603-1642), par S.-R. GARDINER, mérite la première place. Les deux premiers volumes de cet ouvrage furent publiés en 1863, les volumes III et IV en 1869. L'auteur a donc pu reviser et compléter son récit grâce aux lumières projetées sur le sujet par les livres publiés pendant ces vingt années. Il a eu accès, en outre, à la correspondance de Cécil, appartenant au marquis de Salisbury, et à la série des documents concernant les catholiques anglais, qui est conservée à Rome, et dont les copies s'accumulent aujourd'hui dans les archives anglaises. C'est dans ces documents que l'auteur a trouvé la plupart des additions et modifications apportées à l'édition actuelle[2].

1. *Ma Jeunesse.* C. Lévy.
2. *History of England,* 1603-1642, Londres, 1883-1884. 10 vol. Longmans, Green et Ce.

Mentionnons aussi la publication du second volume de l'histoire de l'Université de Cambridge, par M. Bass Mullinger, quoique la période dont il traite appartienne plutôt à mon collaborateur, M. Black, qu'à la mienne. Cet ouvrage retrace le développement de l'opinion religieuse dans l'Université, alors que l'influence de l'Université sur l'opinion publique du pays était à son plus haut point. M. Bass Mullinger a le mérite d'avoir mieux exposé qu'on ne l'avait fait auparavant la nature et l'étendue de cette influence. C'est surtout à Cambridge que la réforme anglaise trouva des sectateurs et des apôtres, c'est à Cambridge aussi que fut élevé et que se forma le parti puritain. M. Mullinger raconte avec autant d'impartialité que d'érudition l'histoire de cette évolution ; il s'arrête à la mort de Jacques Ier[1]. La première année du règne de son successeur fut marquée par une expédition avortée contre Cadix. La Camden Society a récemment publié une relation de cette triste expédition (*The voyage to Cadiz in* 1625, publié par le Dr Grosart, 1883). C'est un journal écrit par un juriste, John Glanville, qui prit part à ce voyage comme secrétaire du chef de l'expédition. La même société a publié la même année un volume de documents divers (*The Camden Miscellany*, vol. III), dont les plus intéressants sont : 1° Mémoire par Mme de Motteville sur la vie de la reine Henriette-Marie, préparé par elle pour l'usage de Bossuet, lorsqu'il composa son oraison funèbre; 2° documents relatifs à une négociation secrète avec Charles Ier en 1643-1644 ; 3° une lettre importante du comte de Manchester touchant ses accusations contre Cromwell en 1645, enfin quelques lettres du comte de Strafford et du malheureux duc de Monmouth.

L'histoire de la rébellion irlandaise de 1641 et de la guerre de dix ans qui la suivit a reçu récemment plusieurs additions importantes. M. J.-T. Gilbert commença en 1879 la publication d'un livre intitulé : *Histoire contemporaine des affaires d'Irlande, de* 1641 *à* 1652[2]. L'auteur de cet ouvrage, catholique irlandais, soldat et témoin oculaire des événements qu'il décrit, a évidemment l'intention de célébrer la mémoire d'Owen O' Neill, et d'exposer les intrigues d'Ormonde, de Clanricarde et de leurs partisans. Il appelle lui-même son récit « Découverte aphorismique d'une faction de traitres. » Cette histoire révèle les vues et les projets des Irlandais connus sous le nom de *Parti de l'Ulster*. M. Gilbert a commencé par décrire et analyser brièvement

1. *The University of Cambridge from* 1535 *to the accession of Charles I.* Cambridge University Press. 1884.

2. Londres, Quaritch. Imprimé pour la Société archéologique et celtique irlandaise.

cet ouvrage dans le huitième rapport de la commission royale des manuscrits historiques. L'édition qu'il a publiée est enrichie d'un grand nombre de documents qui en font une source du plus grand intérêt pour la domination anglaise en Irlande. M. Gilbert a aussi entrepris de publier une histoire de la confédération irlandaise et de la guerre en Irlande 1641-1643 [1]. L'auteur, Richard Bellings, était membre du conseil institué par les catholiques irlandais; il en fut pendant quelque temps le secrétaire, et fut aussi chargé par lui d'aller négocier avec Innocent X et autres princes étrangers. M. Gilbert a ajouté à cet ouvrage et à celui qui l'a précédé un appendice composé de documents et de correspondances d'État.

Les deux volumes publiés par Miss Hickson [2] contiennent un grand nombre de témoignages touchant les souffrances des protestants irlandais au commencement de l'insurrection. Quelques-uns de ces témoignages furent recueillis par des commissaires nommés à cette époque, d'autres par une commission subséquente nommée après la seconde conquête de l'Irlande par Cromwell. Les écrivains catholiques ont fortement attaqué ces témoignages et nié qu'aucun massacre ait eu lieu au commencement de la rébellion. M. Gilbert, dans le huitième rapport de la commission royale des manuscrits historiques, résume les différentes opinions émises sur cette question et se range du côté de ceux qui en nient l'autorité. Miss Hickson combat ses vues, non sans quelque succès. Suivant l'exemple de plusieurs écrivains, M. Gilbert, qui n'avait pas suffisamment examiné les témoignages, déclara que, dans plusieurs cas, les dépositions avaient été supprimées et les formules d'attestation effacées, ce qui prouvait que, même alors, les témoignages n'étaient pas regardés comme dignes de foi. Miss Hickson montre que les lignes que l'on avait supposé avoir été effacées étaient des lignes d'abréviation pour guider les copistes employés à reproduire les parties importantes des témoignages destinées à être envoyées en Angleterre et que la formule établissant qu'ils avaient été dûment jurés et attestés a été soigneusement préservée. Le choix que fit Miss Hickson parmi ces documents paraît être assez impartial, bien qu'elle leur accorde une trop grande autorité. Voici la conclusion de Miss Hickson : « Ceux qui croient qu'un massacre général des protestants en Irlande commença le 23 octobre 1641, et ceux qui croient qu'aucun massacre

1. Dublin. Imprimée pour l'éditeur par H. M. Gill et fils, 50, Upper Sackville Street, 1882.

2. *Ireland in the* 17th *century or the massacres of* 1641, by M. Hickson. London, 1884, Longmans, Green et C°.

n'eut lieu dans l'Ulster avant le mois de décembre ou de janvier ne trouveront dans ces témoignages aucun fondement pour leur conviction. » Selon elle, toute exagération mise à part, les témoignages prouvent que le nombre des protestants assassinés pendant les trois ou quatre premières années de la rébellion n'a pas été moindre que 25,000. — En traitant de cette question dans son dixième volume de l'*Histoire d'Angleterre*, M. Gardiner conclut que le nombre de ces victimes massacrées de sang-froid au commencement de la rébellion ne dépassa certainement pas 4,000, tandis que les mauvais traitements en firent probablement périr deux fois autant.

La seconde conquête de l'Irlande par Cromwell est le sujet d'un livre utile publié par M. Murphy[1]. Le but de l'auteur est de populariser les recherches de M. Gilbert, de M. Prendergast et autres auteurs récents; mais il a fait grand usage des journaux contemporains et d'histoires locales et ajouté les plans des villes assiégées pendant la campagne. Ainsi, quoique fortement prévenu contre Cromwell et en faveur des chefs irlandais, il a fourni une contribution très utile à l'étude de cette période.

Parmi les ouvrages qui traitent des guerres civiles en Angleterre, il faut mentionner particulièrement celui de M. Money sur les deux batailles de Newbury[2]. M. Money connait parfaitement le champ de bataille et n'a négligé aucune source de renseignements. La *Guerre civile dans le Hampshire*, par le Rev. C.-N. Goodwin[3], a été composée d'après les journaux du temps. L'autobiographie du capitaine John Hodgson, lieutenant de Fairfax et de Cromwell, a été publiée d'abord en 1806 et vient d'être réimprimée avec notes[4]. Le récit des batailles de Preston et de Dunbar et de la campagne de lord Fairfax dans le comté d'York a quelque valeur. La *Famille de Cromwell et l'histoire de la prise de Dunkerque*, par M. Waylen[5], est une collection d'essais et de notes touchant Cromwell. La première partie contient plusieurs tables généalogiques des descendants du Protecteur Olivier jusqu'aujourd'hui, et continue ainsi l'*Histoire de la famille du Protecteur*, publiée par Mark Noble en

1. *Cromwell in Ireland, a history of Cromwell's first campaign*, by the Rev. Denis Murphy S. J. Dublin, 1884, H. M. Gill and son.

2. *The battle of Newbury*, by W. Money. London, Simpken and Marshall. 1re édition, 1881; 2me édition, 1884.

3. *The Civil war in Hampshire*, by the Rev. C. N. Goodwin. London, Eliot Stock, 1882.

4. *The Autobiography of Captain Hogdson*, edited by J. H. Turner. Brighouse, 1882.

5. *The House of Cromwell and the Story of Dunkerk*, by J. Waylen. London, Chapman and Hall, 1880.

1787. On remarque avec beaucoup d'intérêt, parmi les descendants de Cromwell par sa fille Françoise, un chancelier de l'Échiquier, sir G.-C. Lewis, un premier ministre, Goderich, un vice-roi de l'Inde, lord Ripon. M. Waylen fournit aussi une liste fort utile de lettres de Cromwell, qu'on ne trouve pas dans la collection de Carlyle; toutefois, cette liste n'est nullement complète. Il réimprime aussi une publication intéressante que l'on suppose avoir été rédigée par Cromwell en 1643 : *La bible portative du soldat*. C'est un choix de textes classés par chapitres et décrivant tous les devoirs d'un soldat puritain. Il n'est pas prouvé que Cromwell ait pris part à la rédaction de cet ouvrage, mais il n'en a pas moins une très grande valeur pour quiconque désire comprendre l'esprit dont ses troupes étaient animées.

On a publié deux volumes du *Calendar* des documents d'État pendant la période de la République [juillet 1656-avril 1658][1]. Nous n'y trouvons presque rien sur l'histoire personnelle de Cromwell ni sur ce qui se passa dans le Parlement qui lui offrit la couronne; mais les divisions qui s'élevaient alors dans les rangs du Protecteur s'y révèlent clairement. Dans une lettre écrite au Protecteur en 1656 (août), le major général Kelsey le pousse à exclure du Parlement suivant tous ceux qui n'accepteraient pas la constitution dite « Instrument de gouvernement, » et qui hésiteraient à ratifier les actes précédents du Protecteur et de son conseil. « Nous vous assisterons au prix de notre vie et de notre fortune; mais les gouvernants sont si pervers que nous retomberons sous le joug de nos oppresseurs égyptiens, à moins que vous et votre conseil ne résolviez de défendre contre toute opposition l'intérêt du peuple, lequel est préférable à mille Parlements. » Après l'offre de la couronne, la division s'accentue davantage. Lambert donne sa démission, et Cromwell est obligé de renvoyer six officiers de son propre régiment; l'un d'eux lui répond que, s'il les a créés, eux l'ont créé de leur côté. Le bruit persistant que Monk refuse d'obéir aux ordres de Cromwell est également très significatif.

Ces volumes fournissent de nombreux détails touchant Charles II et les royalistes exilés. La guerre entre l'Angleterre et l'Espagne les remplissait d'espoir. Quelques-uns s'empressèrent de lever des régiments, d'autres acceptèrent des commissions pour attaquer le commerce anglais. Un débarquement devait avoir lieu au printemps de 1658, mais les Espagnols semblent avoir attendu la prise d'armes des royalistes, et ceux-ci n'osèrent pas se soulever avant que le roi

1. *Calendar of State Papers, Domestic Series*, 2 vol. 1656-1657, 1657-1658, edited by Mrs M. E. Green, 1883-1884.

eût débarqué avec quelques troupes. On s'attendit des deux côtés, et le roi dut consentir à remettre l'exécution de son dessein jusqu'au mois de septembre 1658.

Pendant cette période, Charles et ses partisans étaient fort gênés; ils extorquaient parfois des subsides des négociants anglais résidant à l'étranger; quelques royalistes saisirent même une fois un gentilhomme chez lui, dans le comté de Kent, l'entraînèrent en Flandre et lui demandèrent 3,000 livres pour sa rançon. L'Espagne ne payait que très irrégulièrement les pensions qu'elle avait promises et les pétitions des serviteurs et créanciers du roi étaient fort nombreuses. Cependant, les dépenses de la guerre pesaient lourdement sur l'échiquier anglais; les pensions dues aux marins blessés et aux soldats invalides étaient en retard de plusieurs mois; l'entrepreneur qui fournissait les uniformes des soldats anglais en Flandre ne pouvait payer ses dettes, n'étant pas payé lui-même; on menaçait de l'arrêter; à peine pouvait-on subvenir aux besoins de la maison du Protecteur. La guerre nuisait au commerce, et une pétition déclare que 1,800 navires avaient été saisis par des corsaires naviguant sous le drapeau espagnol. Pendant l'été de 1657 et le printemps de 1658, une fièvre maligne fit de grands ravages dans plusieurs parties de l'Angleterre, surtout dans les comtés du sud. On parlait vaguement d'une rupture imminente avec la Hollande. Les difficultés de Cromwell augmentaient tous les jours, et sa santé commençait à faiblir. Le mécontentement, non seulement parmi le peuple, mais dans l'armée s'ajoutant à tout cela, sa position devenait évidemment fort critique. Il faut remarquer un document fort curieux de l'année 1656-1657, c'est le mémoire des frais de l'enterrement de Charles Ier, le total est de 229 livres 5 shillings et 2 pence et prouve que l'on ne manqua point de respect à son cadavre. Il faudrait le comparer au mémoire pour l'exhumation de Cromwell, de Ireton et de Bradshaw sous la Restauration, lequel se trouve dans le livre déjà cité de M. Waylen.

M. W.-N. Sainsbury a aussi publié deux volumes du *Calendar* des documents coloniaux[1]. Les documents du premier volume se rapportent surtout au développement du commerce anglais dans l'Inde, aux affaires intimes de la Compagnie des Indes orientales, aux négociations et aux disputes qui suivirent le massacre d'Amboyna. Parmi les documents du deuxième volume, ceux qui se rapportent à New-York ont été imprimés dans la collection de M. Brodhead touchant

1. *Calendar of State Papers. Colonial Series: America and the West Indies*, 1661-1688, edited by W. N. Sainsbury. London, 1880.

l'histoire de New-York, et ceux qui se rapportent aux îles Bermudes, dans les *Mémoires des îles Bermudes*, par Lefroy. Le document qui se rapporte à l'histoire de la Nouvelle-Angleterre et aux colonies du sud a été utilisé par le Dr Palfrey, dans son *Histoire de la Nouvelle-Angleterre*, et par M. Doyle, dans son *Histoire des Anglais en Amérique*. Parmi ceux qui restent, les plus intéressants se rapportent à la guerre dans les Indes occidentales (1666-1667) entre les Anglais, les Français et les Hollandais, à la conquête de Saint-Christophe et d'Antigua et de l'établissement anglais sur la côte d'Afrique.

Le progrès rapide des colonies déjà fondées, la fondation et le développement de nouvelles colonies sont le trait le plus favorable du règne de Charles II. Ainsi que M. Sainsbury le fait observer, l'esprit d'entreprise et le désir de coloniser paraissent avoir été aussi forts que dans les temps d'Élisabeth et de Jacques.

On trouve dans le capitaine John Smith un type de ces Anglais aventuriers au courage et à l'énergie desquels on doit la fondation de ces colonies. On a récemment publié une collection complète de ses ouvrages[1]. M. A. Doyle[2] traite de la colonisation anglaise dans la Virginie, dans le Maryland et les deux Carolines, depuis leur fondation jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Le but spécial de l'auteur est de tracer le développement constitutionnel de ces colonies. « J'ai préféré, dit-il, regarder l'histoire des États-Unis comme celle de la transplantation des idées et des institutions anglaises dans un sol nouveau, et leur adaptation à de nouveaux besoins et à d'autres genres de vie..... Les colonies américaines furent, à l'origine, de petites communautés d'Anglais, libres, en réalité, de vivre et de s'organiser à leur gré dans certaines limites assez élastiques. Les colonies, il est vrai, se donnèrent à elles-mêmes des institutions qui ressemblaient à celles de la mère-patrie; mais ces institutions étaient développées, non transplantées ni copiées servilement. C'est ce procédé de développement qui formera l'objet de ce livre. » Il faut louer M. Doyle d'avoir exposé si clairement et si soigneusement l'histoire constitutionnelle de nos colonies méridionales et les changements successifs qui eurent lieu dans leurs rapports avec la mère-patrie pendant le XVIIe siècle. Mais il n'a pas toujours été aussi heureux lorsqu'il a essayé d'esquisser l'histoire politique de ces colonies.

Les documents qui peuvent servir à l'histoire de l'Écosse pendant cette période comprennent maintenant deux volumes intéressants des Papiers de Lauderdale, publiés pour la *Camden Society* par M. Osmond

1. *The Works of Captain John Smith*, edited by E. Arber. Birmingham, 1884.
2. *The English in America*, by J. A. Doyle. London, 1882. Longmans, Green et Cie.

Airy[1]. Cette correspondance embrasse les années 1660-1673, et l'on nous en promet un troisième cette année. Ceux que le sujet intéresse peuvent apprécier la valeur de ces documents en parcourant trois articles publiés par M. Airy lui-même dans divers recueils mentionnés plus bas.

L'*Histoire de la famille Haig*, par M. Russell[2], fournit également de bons renseignements sur l'histoire sociale de l'Écosse sous les Stuarts et auparavant. Ce fut William Haig, un des membres de cette famille, qui rédigea la remontrance présentée à Charles Ier par lord Balmanno en 1633, document qui fait époque dans l'histoire de l'opposition contre le roi. La restauration de l'église épiscopale en Écosse, les intrigues des différents prétendants, l'essai d'union avec l'Angleterre et l'établissement final du pouvoir absolu du roi sont les principaux points intéressants dans ce livre. L'*Histoire de notre temps*, par M. Justin Maccarthy, a été mentionnée plus d'une fois dans cette revue (vol. XI, p. 394). Le même auteur est en train de nous donner en quatre volumes une histoire d'Angleterre sous les quatre Georges, le 1er vol. a déjà paru[3]. Le récit commence par les derniers jours de la reine Anne et se termine jusqu'ici au rejet du bill de Walpole sur les contributions indirectes (1733). Ici comme auparavant, M. Maccarthy évite les questions donnant lieu à controverse, il ne descend pas au fond des choses et ne nous apprend rien de nouveau sur cette période. Il nous donne une narration facile et animée, une série de portraits brillants et de tableaux historiques. Parmi ces portraits d'hommes d'État, ceux de Walpole, de Pultney et de Shippen sont tracés avec une lucidité remarquable. M. Maccarthy cherche à rendre son récit attrayant par des emprunts aux romans, des allusions à la politique du jour et des fragments du langage familier employé en Angleterre et en Amérique. Macaulay déclare « qu'il ne serait pas satisfait si ce qu'il écrivait ne faisait pas disparaître pendant quelques jours le roman le plus récent de la table des demoiselles. » M. Maccarthy a voulu en faire autant, et il a réussi.

La *Vie de Swift*, par M. Craik, est la biographie la plus complète et la plus consciencieuse que nous ayons sur cet auteur[4]. Il examine

1. *The Lauderdale Papers*, edited by Osmund Airy, *Camden Society*, 1884-1885. 2 vol. Voir les articles de M. Airy : *Lauderdale and the Restoration in Scotland* dans le *Quarterly Review*, avril 1884; *Archbishop Sharp* dans le *Scottish Review*, juillet 1884. *Sir Robert Moray;* ibid., janvier 1885.

2. *The Haig of Bemersyde*, by John Russell. Edinburgh, 1881, Blackwood.

3. *A History of the four Georges*, by Justin Maccarthy. M. P. London, 1884, Chatto and Windus.

4. *The Life of Jonathan Swift*, by Henry Craik. London, 1882, John Murray.

d'une manière toute spéciale les ouvrages politiques de Swift et son rôle dans les luttes de parti. Les chapitres où il traite de la fondation de l' « Examiner », des efforts de Swift pour la conclusion de la paix d'Utrecht, et de Swift comme patriote irlandais, ont une valeur particulière. Les Papiers de Wentworth jettent un jour nouveau sur la vie sociale de cette période[1]. C'est un volume d'extraits choisis dans la correspondance privée et de famille de Thomas Wentworth, lord Raby, plus tard comte de Strafford, qui fut pendant quelques années ambassadeur à la cour de Berlin et l'un des négociateurs de la paix d'Utrecht. Les lettres relatives aux deux ou trois dernières années de la reine Anne contiennent aussi des commérages politiques adressés au comte par son correspondant anglais pour le tenir au courant de la marche des événements en Angleterre. Espérons que la correspondance publique du même personnage, laquelle se trouve pareillement au Musée Britannique, trouvera aussi un éditeur.

L'ouvrage que le professeur Seeley a appelé, d'une manière légèrement pompeuse, l'*Expansion de l'Angleterre* se compose de deux séries de conférences faites à Cambridge[2]. « La plupart des historiens, dit l'auteur, se trompent sur le point de vue à prendre en écrivant l'histoire du XVIIIe siècle. Ils exagèrent l'importance de la lutte parlementaire et de l'agitation concernant la liberté; sous ces deux rapports, le XVIIIe siècle ne fut que le pâle reflet du XVIIe. »

Le fait dominant de l'histoire d'Angleterre dans les trois derniers siècles, c'est l'extension du nom anglais dans les autres pays du globe, le « grand exode anglais, » la fondation de la « Plus-Grande Bretagne », l'agrandissement de l'empire colonial anglais. L'expansion de l'Angleterre dans le Nouveau-Monde et en Asie est la formule de l'histoire du XVIIIe siècle quant à l'Angleterre; pendant cette période, selon M. Seely, ce n'est pas en Europe, mais en Amérique et en Asie qu'il faut étudier l'histoire de l'Angleterre.

La manière dont les colonies anglaises furent acquises ou conservées, leur influence sur la politique intérieure et étrangère de l'Angleterre dans le passé, et les enseignements qu'on en doit tirer même pour le présent, tels sont les sujets des conférences du professeur Seeley. La seconde série est surtout consacrée à l'Inde. L'ouvrage a eu un grand succès; on l'a cité dans toutes les dis-

1. *The Wentworth Papers*, edited by J. F Cartwright Wyman Sons. London, 1883.

2. *The Expansion of England, two Courses of lectures*, by J. R. Seeley. London. Macmillan, 1883. On sait qu'il a paru de cet ouvrage une traduction française par M. Baille et M. Rambaud (A. Colin). Voyez dans la *Revue historique*, XXVIII, 356.

cussions politiques, il a fourni aux journaux la matière d'un nombre infini d'articles. Ceci s'explique facilement, car le style de l'auteur est brillant et vigoureux, ses théories sont exposées avec une clarté admirable; les faits les mieux connus sont présentés sous une nouvelle forme, et l'auteur évite cette apparence excessive d'érudition qui effraie le grand public. De plus, l'ouvrage a eu l'avantage de paraître dans un moment où l'on cherche par des raisons historiques et politiques à resserrer les liens entre l'Angleterre et ses colonies; M. Seeley les leur fournit. En outre, il expose ses vues sur l'enseignement de l'histoire et sur sa propre méthode. Selon lui, l'historien doit avoir une méthode scientifique et un objet pratique; la politique et l'histoire sont des aspects différents d'un même sujet; les séparer, c'est effectuer un divorce contre nature. «La politique devient vulgaire lorsque l'histoire ne l'éclaire pas, et l'histoire dégénère en simple littérature quand elle cesse d'avoir un objet pratique. » Le professeur Seeley conseille donc à ses élèves d'étudier l'histoire en fixant les yeux sur un objet pratique et d'interpréter constamment les faits du passé, afin de voir en quoi ils peuvent servir à résoudre les questions politiques du jour. Mais ne peut-on pas objecter que les défauts les plus graves de quelques-uns des historiens anglais les plus éminents proviennent de ce qu'ils se sont préoccupés des questions politiques actuelles, et que leurs préjugés politiques ont faussé la couleur de leurs récits? La méthode que M. Seeley recommande aggraverait et perpétuerait ce défaut. En second lieu, comment le professeur peut-il espérer que ses élèves acquerront la méthode scientifique dont il parle, si, pendant le cours de leur éducation, l'objet politique, l'esprit politique domine, et non l'esprit scientifique dont la méthode est seulement l'expression et le résultat?

La fondation de l'empire colonial anglais a été le sujet de plusieurs autres ouvrages publiés récemment; *Montcalm et Wolfe*, par M. Parkman, est un des plus importants[1]. L'auteur est familier avec le terrain sur lequel fut livré le combat final pour la possession du Canada; il a étudié les champs de bataille, examiné les archives anglaises et françaises et consulté la correspondance du marquis de Montcalm, qui est encore conservée par la famille. Non seulement il a utilisé de nombreux matériaux négligés jusqu'ici, il nous a donné un livre bien écrit et bien ordonné. Il nous montre habilement comment, au commencement de la lutte, la force supérieure des colonies anglaises fut neutralisée par les dissensions

1. *Montcalm and Wolfe*, by Francis Parkman. London, Macmillan, 1884.

intestines des États et de leurs gouverneurs, ainsi que par l'inexpérience des soldats et des généraux. On voit comment l'habileté et l'énergie de Montcalm furent rendues inutiles par la négligence du gouvernement français et la corruption du gouvernement civil du Canada. Il dut donc succomber lorsque ses adversaires furent enfin commandés par des chefs aussi habiles que lui. Quant à l'expulsion des Acadiens, les raisons données par M. Parkman pour la justifier ont naturellement excité quelque controverse, dans laquelle il fait d'ailleurs valoir des considérations tirées des archives françaises. (Voy. plus loin, p. 129.)

L'*Histoire de l'Australie* a occupé l'attention de M. Rusden[1] et de M. Bonwick[2]. Le premier fut pendant longtemps clerc du parlement de la colonie de Victoria; il est aussi l'auteur d'une histoire de la Nouvelle-Zélande. Ces deux ouvrages sont basés sur des rapports officiels, des livres bleus, des correspondances privées, et ne sont pas une compilation d'extraits empruntés à des ouvrages déjà imprimés. M. Rusden a donc publié beaucoup de choses nouvelles et corrigé beaucoup d'erreurs commises par d'autres écrivains qui ont écrit sur les colonies. Dans l'histoire de la Nouvelle-Zélande, il se montre le défenseur ardent de la cause des aborigènes; sa prédilection avouée pour le parti aristocratique nuit sérieusement à son histoire de l'Australie.

M. Bonwick, qui a contribué abondamment à l'histoire des colonies par ses nombreuses monographies, a publié, avec de copieuses additions, son récit de la fondation de Melbourne, qu'il avait imprimé pour la première fois en 1854.

Revenons à l'histoire du gouvernement des îles britanniques pendant le XVIIIe siècle. La nouvelle édition des *Mémoires de lord Hervey* nous présente le règne de George II tel qu'il fut envisagé par un observateur pénétrant et attentif. Les *Mémoires de Wraxall* sont loin d'avoir la même valeur; toutefois ils sont précieux pour faire comprendre la chute du ministère de la coalition en 1784 et la première partie du ministère de Pitt[3]. L'éditeur a ajouté des notes utiles et une soixantaine de pages particulièrement intéressantes, parce qu'elles expliquent les rapports de Wraxall avec le prince de Galles. Sir James Bland Burges, qui fut sous-secrétaire d'État pour les affaires étran-

1. *History of Australia*, by G. W. Rusden. London, 1883, Chapman and Hall. *History of New Zealand*, by G. W. Rusden. London, 1883, Chapman and Hall.

2. *Port Phillip Settlement*, by James Bonwick. London, 1883, Sampson Low.

3. *Memoirs of Lord Hervey*. London, 1884, Bickers B. (1re édition, 1848.) *Memoirs of sir Wraxall*, edited by H. Wheatley. London, 1884, Bickers.

gères, de 1789 à 1795, était un poète de second ordre et un politique insignifiant; quelques-uns de ses souvenirs sur Pitt possèdent néanmoins un certain intérêt[1].

Dans la *Vie d'Henry Erskine*, frère du lord chancelier Thomas Erskine, mieux connu que lui, M. Fergusson nous présente un tableau animé de l'Écosse à la fin du siècle dernier[2]. Henry Erskine fut lord Advocate de l'Écosse pendant quelques mois, en 1783 et en 1806. De 1785 à 1795, il fut bâtonnier du barreau écossais; mais il perdit ce poste pour avoir protesté dans des réunions publiques contre les bills de Pitt sur la trahison et la sédition. Il y eut 38 voix en sa faveur et 163 contre sa réélection, ce qui montre combien la politique répressive du gouvernement était approuvée du barreau écossais.

M. Oscar Browning a édité pour la *Camden Society* les *Memoranda politiques et le journal de François V, duc de Leeds*, qui fut secrétaire politique au ministère des affaires étrangères de décembre 1783 à avril 1791[3]. Il entra aux affaires avec l'idée fixe de séparer l'Autriche de la France et de former un système d'alliances pour balancer la puissance de la maison de Bourbon. N'ayant pu réussir à former une alliance avec l'Autriche et la Russie, il entra dans une triple alliance avec la Prusse et la Hollande. N'étant pas supporté par le reste du cabinet dans son opposition contre la Russie dans la question d'Oczakow, il donna sa démission en 1791. Ses notes, concernant une tentative pour former une coalition entre Pitt et Fox en 1792, possèdent un intérêt considérable. L'appendice contient trois dépêches de M. Hugh Elliot, datées de Copenhague, et racontant la part qu'il prit au coup d'État d'avril 1784.

Les ouvrages volumineux de M. Percy Fitz Gerald sur George III et sa famille sont écrits négligemment et négligemment ordonnés; il cite de longs extraits de toutes sortes de sources sans dire où il les prend. En un mot, il a fait une collection de matériaux pour les vies de différents personnages royaux, mais il ne les a pas digérés et fondus en un ouvrage ayant quelque valeur[4]. M. Fitz Gerald a consulté des documents inédits, entre autres le journal de M. Grey Bennet,

1. *Correspondence of Sir J. B. Burges*, edited by James Hutton. London, 1885, John Murray.

2. *Henry Erskine, his kinsfolk and times*, by Alex. Fergusson. Edinburgh, 1882, Blackwood.

3. *Political memoranda of Francis*, 5th *Duke of Leeds*, edited by Oscar Browning, *Camden Society*, 1884.

4. *Life of George IV*, 1881, *Life and Times of William IV*. 1884. *Lives of the Royal Dukes and Princesses, of the family of George IV*, 1882. London, Tinsley et Cᵉ.

membre whig du parlement, lesquels jettent quelque lumière sur les changements ministériels de 1812.

M. Ashton a fait une utile contribution à l'histoire d'Angleterre pendant la grande guerre, en publiant son livre intitulé : *Caricature et Satire anglaises sur Napoléon*[1]. Il donne des esquisses et des descriptions des caricatures les plus populaires et reproduit aussi quelques feuilles volantes intéressantes : la plus grande partie parut en 1803-1804, alors qu'en Angleterre on s'attendait à une invasion. La plus ancienne caricature de Napoléon que M. Ashton ait pu trouver fut publiée le 14 avril 1797. La guerre de la péninsule en provoqua relativement peu, mais l'expédition en Russie et la campagne de 1813 en produisirent un très grand nombre.

M. Jennuys nous a donné une partie de la *Correspondance et Memoranda* de J. W. Croker, secrétaire au ministère de la marine, de 1806 à 1830. Croker jouissait dans son parti d'une importance beaucoup plus considérable que son poste ne le ferait supposer. Les Tories comptaient peu d'orateurs aussi prompts et aussi vigoureux. On raconte encore, dit M. Gladstone, dans les cercles parlementaires, les attaques improvisées que M. Croker fit avec grand talent et non sans effet contre les discours célèbres de Macaulay sur le bill de la Réforme parlementaire. Il fut aussi l'ami et le conseiller de Peel et de Canning, et les lettres qu'il échangea avec ces hommes d'État sont fort intéressantes. Il y en a une de sir Robert Peel en 1820, dans laquelle il admet franchement que l'opinion publique est plus libérale que la politique du gouvernement et parle d'élargir le canal par lequel l'influence de l'opinion publique se fait sentir; on y prévoit son action ultérieure comme ministre [vol. I, p. 170]. Il y en a une autre de 1842, dans laquelle on peut découvrir l'abrogation des lois sur les céréales. L'opposition que Croker fit à cette mesure et ses attaques contre Robert Peel dans la *Quarterly Review* mirent fin à leur amitié. De même, Croker trouva les principes de Canning trop populaires pour son propre goût. Lorsque en 1827 Canning était en train de former un ministère, Croker lui représenta énergiquement la nécessité de concilier par tous les moyens possibles les grandes familles des Tories, lui rappelant que l'aristocratie des Tories disposait de deux cents sièges dans la chambre des communes. « Dois-je considérer, dit Canning, que le roi est complètement dans les mains de l'aristocratie des Tories, de même que son père, ou plutôt George II était dans celles des Whigs? Dans ce cas, George III régna et les Pitt,

1. *English caricature and Satire on Napoleon I*, by John Ashton. London, 1884, Chatto et Windus.

père et fils, administrèrent en vain. J'ai meilleure opinion de la véritable influence de la couronne quand on use de toute sa force; j'ai confiance aussi dans la masse du peuple. En tout cas, au pouvoir ou dans les rangs de l'opposition, je ne me ferai jamais l'instrument d'une confédération, quelque puissante qu'elle soit. » Croker, au contraire, se fiait peu au peuple et il resta toujours l'organe de l'oligarchie aristocratique qu'il admirait tant. La période la plus importante de sa carrière fut son opposition à la réforme électorale de 1832, et il refusa de siéger dans la chambre des communes après cette réforme. Il resta toujours dans la confidence de ses chefs, mais il se dévoua de plus en plus à défendre les actes de son parti et à exposer ses principes dans les pages de la *Quarterly review*. Après l'abrogation des lois sur les céréales, la correspondance perd graduellement sa valeur, mais sa place est prise par les mémoires de lord Malmesbury[1], qui débuta dans la vie politique dans le rôle de chef protectioniste pendant cette crise. Lord Malmesbury fut secrétaire au ministère des affaires étrangères en 1852 et en 1858-1859. Ses souvenirs ont principalement trait à sa propre conduite comme secrétaire et à l'histoire des trois administrations de lord Derby. On y trouve aussi un récit intéressant des rapports de lord Malmesbury avec Napoléon III. Les mémoires de Croker et de Malmesbury réunis mettent sous nos yeux la politique et les conseils intimes du parti Tory pendant soixante ans[2].

Enfin, il reste à mentionner quelques ouvrages d'un caractère plus général. Parmi ceux-ci, le *Dictionnaire de Biographie nationale*, dont le premier volume parut en janvier et le second en mars, occupera une place au premier rang. Nous mentionnerons spécialement les articles de M. L. Stephen sur Addison et Arbuthnot, les biographies de la reine Anne par le professeur Ward, de Bacon par M. S. R. Gardiner, de l'archevêque Abbot et de Roger Ascham par M. Lee, et la série de biographies navales par M. Laughton. Le soin avec lequel la vie des personnages secondaires est traitée n'est pas un des moindres mérites de ce dictionnaire. S'il doit être complété en cinquante volumes, comme on nous le promet, il faudra peut-être mesurer plus strictement la longueur des articles[3].

1. *Memoirs of an Ex-minister*, by Lord Malmesbury. London, 1884, Longmans.

2. Plusieurs assertions de lord Malmesbury ont donné lieu à controverse; il pourrait être plus exact comme écrivain, sa mémoire n'est pas toujours fidèle. L'ouvrage a la forme d'un journal des faits contemporains, avec memoranda et correspondance.

3. *Dictionary of national Biography*, edited by Lesly Stephen. London, 1885, Smith, Elder et C°.

Dans leur *Dictionnaire de l'histoire anglaise*, MM. Low et Pulling ont voulu fournir aux étudiants un manuel d'histoire; il contient la vie d'hommes d'État importants, des sommaires de traités et de campagnes, des ordonnances législatives, l'explication de termes légaux et constitutionnels, des esquisses du développement des institutions et des partis. Il est fort loin d'être exempt d'erreurs et d'inexactitudes, et, s'il doit être d'une utilité permanente, une seconde édition revue et corrigée est absolument nécessaire; pourtant, malgré ces défauts, il sera fort utile à ceux à qui il est destiné[1].

Le *Neuvième rapport de la Commission royale sur les documents historiques*[2] contient des documents sur toutes les périodes de l'Histoire d'Angleterre. Les documents de la Chambre des Lords, 1670-1678, se rapportent à l'histoire parlementaire; on peut suivre l'histoire du développement des villes dans une série de rapports sur les archives d'Yarmouth, de Plymouth, d'Ipswich, etc.; les documents que possèdent les chapitres de Canterbury et de Saint-Paul jettent de la lumière sur l'histoire ecclésiastique. Les papiers de lord Elphinstone et de lord Macartney serviront à l'étude de l'histoire de l'Inde; ceux de lord George Sackville, à donner une idée de la guerre de l'émancipation des États-Unis; la correspondance de Keith retrace les espérances et les différentes vicissitudes des partisans des Stuarts dans l'exil. Toutefois, il est à regretter que l'examen et la publication des archives privées retarde la publication des papiers d'État.

C.-H. Firth.

ÉTATS-UNIS.

Notre nécrologie pour l'année 1884 comprend le nom de Frédérick Kapp. Bien qu'il ne fût pas Américain de naissance et qu'il ne résidât pas en ce pays à l'époque de sa mort, il vécut cependant chez nous pendant vingt ans environ, se fit naturaliser citoyen américain et a écrit divers ouvrages sur l'histoire d'Amérique. Les plus importants sont ses biographies des généraux de la Révolution, Steuben et Kalb, et son histoire de l'émigration allemande en Amérique. Une édition revisée de la vie de Kalb a été publiée cette année-ci.

1. *Dictionary of English history*, edited by S. J. Low and J. S. Pulling. London, 1884, Cassel and C°.

2. *Ninth Report of the Royal Commission on historical manuscripts*. London, 1883-1884, in three parts.

Une assemblée de professeurs d'histoire et d'autres personnes qui s'intéressent aux études historiques a été tenue à Saratoga, le 9 septembre 1884; là fut organisée une société sous le nom d'Association américaine d'histoire. La présidence a été décernée à M. Andrew D. White, de Cornell University, autrefois ministre des États-Unis à Berlin. Il a lu devant l'association, sur les études synthétiques en histoire, un mémoire qui sera prochainement publié. On n'a pas arrêté de plan pour les publications régulières de la société; mais deux ou trois mémoires lus à cette assemblée vont bientôt paraître.

Sous la direction de Mme Martha Lamb, le *Magazine of American history* garde son caractère élevé comme représentant des études historiques. Il a pris cependant un ton plus populaire que sous ses précédents directeurs, et contient moins d'articles de fond. Un nouveau recueil périodique de portée aussi générale, le *Magazine of Western history*, a été fondé à Cleveland. Les *Studies in historical and political science* de l'université de John Hopkins, publiées par le professeur H. B. Adams, qui est aussi secrétaire de la nouvelle association, ont terminé leur seconde année; cette fois, elles sont au nombre de douze; plusieurs, comme celles de la première série, se rapportent au développement des institutions locales dans notre pays. Un numéro double (1 et 2), par M. H. B. Adams lui-même, traite des méthodes à suivre dans l'étude de l'histoire; un autre (5 et 6), par le professeur H. C. Adams, de l'université de Michigan, traite des impôts dans les États-Unis; un autre (8 et 9), de M. W. B. Weeden, de la monnaie indienne considérée comme un facteur de la civilisation dans la Nouvelle-Angleterre. Un très curieux mémoire (n° 11), par le Dr J. Johnson, décrit les usages et les règles que se sont imposées à eux-mêmes les élèves d'une grande école voisine de Baltimore. Le n° 12, par M. C. H. Shinn, étudie un sujet d'une grande importance pour nos États-frontières, celui des lois foncières dans les districts miniers, tandis que, dans le n° 7, le prof. Macy, de Iowa, décrit le développement spontané des institutions de self-government dans les premières années de cet État. D'autres, enfin, s'occupent du passé et du présent de l'économie politique (par le Dr Ely), de Samuel Adams (par le prof. Hosmer), de l'administration urbaine et comtale dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord (par le Dr Channing).

Un sujet qui réclame les efforts énergiques et concentrés des érudits américains est l'étude des institutions des tribus indigènes avant qu'elles soient abolies ou sérieusement modifiées par le contact de la civilisation. A l'époque de la découverte du continent, régnait à travers toute l'Amérique centrale une civilisation très avancée, si on la compare à celle des Indiens répandus dans l'Amérique du Nord, et

très différente de celle qu'on rencontre dans toute autre partie du monde. Les conquérants espagnols, cruels et bigots, firent de leur mieux pour détruire cette civilisation et toutes ses traditions, et ils réussirent sur les deux points les plus remarquables : au Mexique et au Pérou. Heureusement, il a survécu, sur les confins du Mexique et des États-Unis, et dans les territoires du Nouveau-Mexique et d'Arizona, plusieurs petites tribus de cette classe. Par suite de leur isolement et à cause des difficultés d'accès, elles ont gardé leurs institutions et leur religion presque sans changement jusqu'à ce jour. On a reconnu depuis peu que ce « Village (ou Pueblo) Indians » présente un champ très important d'investigations, et dans ces deux ou trois dernières années nous avons commencé à tirer de ces études des résultats remarquables. La *Smithsonian Institution* de Washington a envoyé, en 1881, M. F. H. Cushing chez les Zunis du Nouveau-Mexique; il s'est établi au milieu d'eux et a été enfin accepté comme membre de la nation; de cette façon il a été admirablement posté pour étudier leurs institutions et leurs usages. Plusieurs de ses observations ont été publiées dans le *Century Magazine* pour 1883. La tribu voisine des Moquis en Arizona a été étudiée avec soin par le capitaine Bourke, de l'armée des États-Unis[1]; il a tracé de ce peuple un tableau remarquable, et décrit entre autres la curieuse « danse des serpents, » à laquelle il eut la bonne fortune d'assister, mais qu'aucune personne de race européenne n'avait vue avant lui. L'*American Institute of Archæology* a envoyé chez ce même peuple un savant distingué d'origine française, M. A. F. Bandelier, qui a employé plusieurs années à des recherches archéologiques concernant ces « pueblos » et les habitations souterraines dans les pays voisins. Ses observations ont été publiées dans les bulletins et rapports de l'Institut. Ayant maintenant terminé son travail, et rompu les obligations qui l'attachaient à la société, il a cependant publié dans les Travaux de l'Institut, pour 1884, son rapport sur « une tournée archéologique au Mexique, en 1881. » Ce rapport forme un volume in-8° de 326 p., orné d'un grand nombre de photographies. Il est bon à ce propos de citer l'œuvre de l'*American Bureau of ethnology* que dirige le major J. A. Powell, connu par ses voyages audacieux et heureux d'exploration dans les contrées mentionnées plus haut. Le premier rapport de ce Bureau, publié il y a deux ans, est un compact in-4° qui contient des mémoires excellents sur la langue, les institutions et la religion des Indiens de l'Amérique septentrionale; il est accompagné d'un très grand nombre de dessins.

1. *The Snake dance of the Moquis of Arizona.* New-York, Scribner, 1884.

Outre ces recherches dans le Nouveau-Mexique, l'Institut archéologique a terminé ses explorations à Assos, et se prépare maintenant à en publier les résultats.

A côté de ce travail sur les Pueblo-Indians, on peut signaler le quatrième volume de la bibliothèque archéologique des auteurs américains de Brinton, qui commence « la Légende de l'émigration des Creeks[1] ; » ce tome Ier contient, outre une savante et définitive introduction, le texte de la légende avec une traduction littérale ; le second tome donnera une discussion détaillée et un commentaire de la légende. Les Creeks étaient une tribu méridionale, résidant surtout en Géorgie et dans les États voisins ; ces tribus méridionales de la famille Maskoki, comme l'appelle M. Gatschet, étaient beaucoup plus avancées en civilisation que celles du Nord. Elles avaient fixé leurs demeures et leur agriculture, lorsque le pays fut découvert pour la première fois ; outre leur haut degré d'avancement social, elles étaient plus paisibles et amicales que les Indiens septentrionaux, vivant pour la plupart en bons termes avec leurs voisins blancs. C'est à peine si dans ce pays il y eut de grandes guerres contre les Indiens, comme ce fut le cas dans le Nord et dans l'Ouest.

La seule publication importante sur l'histoire ancienne est la vie de Marc-Aurèle, par M. Paul Barron WATSON[2], ouvrage à la fois savant et présenté d'une façon très littéraire. Il donne une biographie détaillée de l'empereur d'après les sources originales ; son activité militaire et législative est traitée d'une manière très complète. Un chapitre spécial est consacré aux persécutions exercées contre les chrétiens. Sur ce point, M. Watson entreprend de défendre Marc-Aurèle ; il allègue que le plus souvent les persécutions n'ont pas été exercées d'après son ordre ; et que d'autre part son attitude hostile à l'égard des chrétiens était due à leurs dissensions et à l'âpreté de leurs disputes.

Le traité de M. William C. MOREY sur la loi romaine[3] n'appartient pas absolument à la littérature historique ; cependant la loi romaine est si étroitement rattachée à l'histoire qu'on peut au moins en parler en passant.

Le centenaire de Luther a fait naître un grand nombre de publications. La plupart sont de simples écrits de circonstance ; la plus remarquable est une traduction de la vie de Luther par Kœstlin, avec

1. *The migration legend of the Creeks, with a linguistic, historical and ethnographical introduction,* by Albert A. Gatschet. Vol. I. Philadelphie, Brinton.

2. *Marcus Aurelius Antoninus.* New-York, 1884.

3. *Outlines of Roman law.* New-York, Putnam, 1884.

les mêmes illustrations que dans l'original. Nous pouvons signaler aussi une série de lectures populaires sur les plus éminents des réformateurs, par le Rév. Dr Herrick, de Boston [1].

L'ouvrage le plus remarquable sur l'histoire moderne de l'Europe est sans doute l'histoire des Pays-Bas, par M. Al. Young [2]. La plus grosse part est consacrée à l'établissement de l'indépendance aux Pays-Bas, période à laquelle se rapportent les récits de Motley. Ce livre est complet et bien fait; il contient encore une introduction et une continuation abrégée jusqu'à nos jours.

M. Stevens, autrefois notre ambassadeur en Suède, a écrit une excellente histoire de Gustave-Adolphe [3]. La courte introduction qui la précède est beaucoup moins satisfaisante que la biographie elle-même. Sur la même époque signalons aussi une traduction de l'histoire populaire de la guerre de Trente ans, par M. Ant. Gindely [4]; cette excellente traduction, faite par M. Ten Brook, professeur à l'université de Michigan, mérite d'être mentionnée comme une importante contribution à notre littérature historique.

M. Eugène Schuyler a publié en volume les articles sur Pierre le Grand qu'il a publiés, il y a deux ou trois ans, dans le *Monthly Magazine* de Scribner [5], mais après les avoir si complètement remaniés, que la présente publication peut être considérée comme un ouvrage nouveau; il est illustré avec beaucoup de profusion et d'élégance. M. Schuyler a été à la source même des renseignements, ayant été pendant quelque temps attaché d'ambassade à Saint-Pétersbourg; de plus, il sait très bien le russe et a publié diverses traductions d'ouvrages publiés en cette langue. Son ouvrage le plus considérable, jusqu'ici, a été un ouvrage détaillé et compétent sur le Turkestan; c'est, si je ne me trompe, le meilleur ouvrage qui ait été publié en anglais sur ce sujet. Ses lettres sur la dernière guerre turco-russe présentent une valeur exceptionnelle. Le présent ouvrage est une très importante addition à notre littérature historique.

Les opérations de la guerre égyptienne en 1882 ont été admirablement décrites dans un rapport du ministère de la marine, dressé par le commandant Goodrich [6], officier de notre flotte, qui accompagna

1. *Some heretics of Yesterday*. Boston; Houghton, Mifflin et Cie, 1884.
2. *History of the Netherlands* (*Holland and Belgicum*). Boston, Estes et Lauriat, 1884.
3. *History of Gustavus-Adolphus*. New-York, Putnam, 1884.
4. *A history of the* 30 *years war*. New-York, ibid., 1884.
5. *Peter the Great, emperor of Russia*. New-York, Scribner, 1884.
6. *Report upon the British naval and military operations in Egypt in* 1884. 2 vol. Washington, Government printing office, 1883.

l'armée anglaise dans cette campagne; c'est donc un témoin oculaire qui parle. Il s'adresse aux hommes du métier, plutôt qu'au grand public. L'ouvrage du général LORING sur la vie militaire en Égypte[1] est de moindre valeur. Il contient cependant beaucoup d'informations, dont il importe de tenir compte, parce qu'elles viennent d'un officier compétent. L'auteur exalte Ismaïl pacha, qu'il considère comme un grand bienfaiteur pour son pays.

Je passe maintenant à l'histoire d'Amérique. Les « Découvertes de l'Amérique, » par M. Arthur J. WEISE[2], sont plutôt un recueil de matériaux pour l'histoire qu'une histoire : ce ne sont que des extraits d'écrivains contemporains auxquels il a ajouté des notes et des remarques personnelles; mais ce sont les extraits qui font la principale valeur du livre.

La publication d'un nouvel ouvrage par l'éminent historien Fr. PARKMAN est un événement littéraire de première importance; néanmoins, son dernier volume sur Montcalm et Wolfe[3] est le plus important, comme aussi le premier en mérite, de ses histoires. Il y raconte la guerre qui mit fin à la domination française dans l'Amérique du Nord; c'est le contre-coup en Amérique de la guerre de Sept ans en Europe. Ce livre est le dernier de la série qui traite de l'occupation française, ou du moins il devrait l'être; mais il y a une lacune d'environ quarante années entre « le comte de Frontenac et la Nouvelle-France » et le présent livre. Cette importante série d'histoires comprend maintenant sept volumes; on peut y ajouter aussi le plus ancien ouvrage de l'auteur sur « la Conspiration de Pontiac, » qui raconte un événement arrivé aussitôt après la paix de 1763 et rattaché étroitement à ce traité. Le point le plus remarquable du présent volume concerne la déportation des Acadiens en 1755, événement fort triste à tous égards, et qui a exposé le gouvernement anglais à un blâme sans mesure. Cependant, M. Parkman prouve qu'il a été amené par les intrigues des jésuites français qui, pendant les trente ans de l'occupation anglaise qui suivirent la paix d'Utrecht, réussirent à empêcher les Acadiens de devenir de loyaux sujets du gouvernement auquel ils devaient fidélité. Lorsque la guerre fut imminente, il fallut prendre des mesures pour empêcher que les Acadiens n'aidassent l'ennemi.

1. *A confederate soldier in Egypt*, by W. W. Loring, general of the army of the khedive of Egypt. New-York, Dodd, Mead et Cie.

2. *The history of the discoveries of America to the year* 1525. New-York, Putnam, 1884.

3. *France and England in North-America : Montcalm and Wolfe*. 2 vol. Boston, Little, Brown et Cie, 1884.

Quant à la connaissance des faits et à l'art du récit, M. Parkman n'a pas de rivaux parmi les historiens américains.

Le numéro de janvier du *New England historical and genealogical register*, publié à Boston, contient une très importante étude sur l'histoire primitive de la Nouvelle-Angleterre, qui a été récemment découverte à Londres par M. H. F. Waters. C'est une description complète des colonies établies dans cette contrée, par Samuel Maverick; elle a été composée en 1660. Maverick a été un des premiers colons du Massachusetts, car il occupait la partie orientale de Boston avant l'arrivée des colons américains, dont il fut l'ennemi déclaré. Son récit montre donc sous un mauvais jour les Puritains et leur gouvernement. Pour la géographie des colonies, il est de première importance.

La collection des *American commonwealths* s'est augmentée de deux ouvrages de valeur sur le Maryland, par M. W. Hand Browne, bibliothécaire de l'université de John Hopkins, et le Kentucky, par le professeur N. S. Shaler de l'université de Harvard, lui-même né en Kentucky[1]. Le choix des sujets traités dans ces volumes est très judicieux; les auteurs avaient d'ailleurs tout à fait qualité pour les écrire. M. Browne publie les Archives de Maryland, que j'ai signalées dans mon dernier bulletin, et dont le second volume (il s'étend jusqu'en 1670) a été publié en 1884. L'histoire de Maryland, le meilleur exemple d'un palatinat, ou principauté féodale, parmi les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, offre un intérêt particulier pour ceux qui étudient l'histoire des institutions, et M. Browne a décrit avec succès ses origines; son ouvrage s'arrête à la guerre de l'Indépendance. C'est à cette date, au contraire, que commence l'histoire de Kentucky, d'abord partie de l'État de Virginie, et qui resta jusqu'à cette époque sans recevoir ni exploration, ni établissement. Son histoire dans ces premières années, où le nombre et la férocité des guerres indiennes lui avaient donné le surnom de « pays sombre et sanglant, » est plein d'intérêt romanesque. Il est regardé à juste titre comme le type d'une communauté de pionniers. L'ouvrage de M. Shaler conduit l'histoire de Kentucky jusqu'à nos jours; dans la guerre de sécession, il a été le théâtre d'opérations actives et importantes.

Les histoires des villes de la Nouvelle-Angleterre pendant la période coloniale sont des ouvrages d'importance considérable. Nous pouvons en mentionner quatre.

Une agréable contribution à l'histoire sociale de cette période a été

1. *Maryland, the history of a Palatinate.* — *Kentucky, a pioneer commonwealth.* Boston, Houghton, Mifflin et Cie, 1884.

donnée par M. George Ch. Mason, dans son tableau de Newport en Rhode-Island[1]. Doué d'un des meilleurs ports de la côte, d'un paysage d'une grande beauté, d'un climat doux et agréable, Newport a été autrefois, comme il est encore aujourd'hui, un endroit à la mode. — Hartford, capitale de Connecticut, a une histoire particulière et très intéressante : elle a été fondée par un groupe d'émigrants venus de Massachusetts, et pendant quelque temps elle a mené une vie en fait indépendante, sans relever d'aucune autorité supérieure. Son église, dont l'histoire a été écrite par M. G. L. Walker[2], fut fondée au Massachusetts avant l'émigration, et devint réellement le centre du mouvement. Aucune partie des institutions primitives de la Nouvelle-Angleterre n'a été plus fondamentale que l'église; aussi le livre de M. Walker, consacré à l'une des plus anciennes de ces organisations, est-il une importante contribution à l'histoire de la contrée. — Concord, en Massachusetts, la patrie d'Emerson et de Hawthorne, n'est pas seulement distinguée comme étant un centre littéraire; elle a été une des villes les plus anciennes et les plus importantes de la Nouvelle-Angleterre. Située à vingt milles de Boston, elle fut pendant longtemps comme un poste avancé de la colonisation; c'est aussi pour cela qu'elle devint une place d'approvisionnements pour les insurgés au début de la guerre de l'Indépendance. Son histoire dans cette période de colonisation vient d'être écrite dans un esprit scientifique par M. Walcott[3]. Lancaster est une des plus anciennes et des plus riches parmi les villes du Massachusetts central; son histoire primitive a été bien mise en lumière par M. Henry S. Nourse[4].

Un des ouvrages les plus importants sur la période coloniale est la biographie, par M. Foster, de Stephen Hopkins, le principal citoyen de Rhode-Island, pendant la période qui précéda la Révolution et pendant les premières années de la guerre[5]. Il était déjà vieux et infirme lorsqu'il signa la déclaration d'indépendance; et, bien qu'il ait survécu à la fin de la guerre, il vécut dans la retraite pendant ses dernières années. M. Foster, conservateur de la bibliothèque publique de Providence, a composé non seulement une excellente biographie, mais il a encore jeté une grande lumière sur l'his-

1. *Reminiscences of Newport*. Newport, Hamnett, 1884.
2. *History of the first church in Hartford*, 1663-1883. Hartford, Brown et Gross, 1884.
3. *Concord in the colonial period*, 1635-89. Boston. Estes et Lauriat, 1884.
4. *The early records of Lancaster, Mass.*, 1643-1725. Lancaster, 1884.
5. *Stephen Hopkins, a Rhode Island Statesman*. Providence, Sidney et Rider, 1884.

toire de la colonie de Rhode-Island et sur ses affaires coloniales en général.

Thomas Hutchinson a été gouverneur de la colonie de Massachusetts tout de suite avant la guerre de l'Indépendance (1769-1774). Né dans la colonie dont il fut aussi gouverneur royal (tandis que la plupart des gouverneurs avaient été envoyés d'Angleterre), il était dans une situation particulière pour bien comprendre l'état des affaires. C'était un homme d'une entière probité, mais aucunement sympathique au soulèvement de ses compatriotes contre le parlement anglais. En 1774, il alla en Angleterre, attendant le moment opportun de revenir; mais les progrès de la Révolution l'en empêchèrent; et il mourut en exil. Son histoire de la baie de Massachusetts est regardée comme une des œuvres historiques les plus importantes de la période coloniale; son journal et ses lettres pendant une partie de son exil (depuis juin 1774 et pendant tout 1775), qui viennent d'être publiés par son petit-fils, ajoutent beaucoup à notre connaissance de l'époque[1].

La biographie de M. Lowell sur les troupes allemandes au service de l'armée anglaise pendant la guerre de l'Indépendance[2] est un travail d'un solide mérite, et nous fait mieux connaître la période révolutionnaire. Le sujet avait été quelque peu négligé par les historiens américains; M. Lowell a mis à profit toutes les sources d'information, et composé un livre qui mérite toute confiance. Le principal ouvrage sur la matière était jusqu'alors celui de Fried. Kapp. Ce trafic de chair humaine par les petits princes allemands a été un des traits les plus fâcheux de la guerre, et il ne faut pas s'étonner si les troupes hessoises ont été particulièrement détestées dans notre pays. M. Lowell a montré cependant qu'individuellement ils étaient de braves gens et de bons soldats.

John Filson, né en Pennsylvanie, fut un des premiers émigrants en Kentucky, où il s'établit vers la fin de la guerre de l'Indépendance. Il a pris une part active à l'organisation du pays; il a jeté les premiers fondements de la ville de Cincinnati, à laquelle il donna le nom ridicule de Losantiville. Il a composé la première description du Kentucky, aujourd'hui un des plus rares parmi les *Americana*, qui renfermait une bonne carte. Le récit bien connu du pionnier Daniel Boone est

1. *The diary and letters of Thomas Hutchinson*, compiled by Peter Orlando Hutchinson. Boston, 1884.

2. *The Hessians and other german auxiliaries of Great Britain in the revolutionary war*. New-York, 1884.

tiré de cet ouvrage. Sa biographie vient d'être publiée par le Filson Club, et on nous promet une nouvelle édition de son livre[1].

Dans un discours lu devant la Société historique de New-York[2], M. John Jay a fait l'apologie de son grand-père, John Jay, et de sa conduite dans les négociations qui furent entamées à la fin de la guerre de l'Indépendance. Dans ces négociations, M. Jay, se défiant de la bonne foi du comte de Vergennes, contribua puissamment à faire signer un traité particulier avec la Grande-Bretagne, sans que les ministres français en eussent connaissance. M. Jay montre qu'il y avait de bonnes raisons pour croire que l'influence de la France s'exercerait de manière à empêcher les États-Unis de s'étendre au delà des Alleghanys, ou de prendre part aux pêcheries de Terre-Neuve.

Deux volumes ont été ajoutés pendant cette année à la série des hommes d'État américains[3]. La vie de John Adams, second président des États-Unis, a été écrite par M. Morse. Adams fut, sans contredit, le penseur le plus profond de l'époque en fait de philosophie politique; c'était en même temps un homme animé de sentiments ardents et véhéments; il fut l'un des plus anciens avocats de l'Indépendance; c'est lui, sans doute, qui contribua le plus à la faire déclarer. Il fut un des commissaires chargés de traiter la paix à la fin de la guerre. Une brochure estimable de M. Chamberlain[4] contient une étude soignée sur sa carrière politique; il s'attache surtout à faire ressortir l'influence des questions ecclésiastiques sur le mouvement révolutionnaire en Massachusetts.

Adams a été l'homme d'État de la Révolution; James Madison a été l'homme d'État de la période suivante. La constitution des États-Unis est plus son œuvre que celle de personne autre, et il a pris un puissant et actif intérêt à l'établissement d'un gouvernement vraiment national, au lieu de la confédération aux liens très lâches qui avait existé jusque-là. Quand la constitution eut été adoptée, il s'associa avec ce qu'on appelle le parti anti-fédéraliste ou républicain, qui voulait maintenir les pouvoirs des États particuliers, et empêcher une trop grande concentration de l'autorité nationale. Il fut le quatrième

1. *John Filson, the first historian of Kentucky;* prepared for the Filson Club by Reuben T. Durrett. Cincinnati, Rob. Clarke et Cie.

2. *The peace negociations of* 1782 *and* 1783; an address delivered before the New-York historical society on its 79th. aniversary, nov. 27 1883. New-York. Imprimé pour la Société.

3. *American Statesmen : John Adams,* by John T. Morse; *James Madison,* by Sidney Howard Gay. Boston, Houghton, Mifflin et Cie, 1884.

4. *John Adams, the Statesman of the Revolution,* by Mellen Chamberlain. Boston, Webster (Historical society), 1884.

président des États-Unis; c'est pendant son administration qu'éclata la guerre avec l'Angleterre (1812). Sa vie a été écrite par M. S.-H. Gay.

« Les lettres et l'époque de Tyler[1] » sont un de ces livres qui, consistant en souvenirs personnels sur des hommes marquants, sont toujours bienvenus de l'historien. John Tyler de Virginie fut élu vice-président en 1840 avec le général Harrison, et, lorsque celui-ci mourut après un mois de présidence, il l'y remplaça. Élu par le parti whig, il n'était pas d'accord avec ce parti sur mainte question de politique; et, pendant son administration, il passa au parti démocratique. C'est sous sa présidence que l'annexion du Texas fut accomplie (1845), événement qui, plus que tout autre, contribua à mettre la question de l'esclavage au premier plan. Il était d'une vieille et riche famille de Virginie, et près de la moitié du volume que nous annonçons est consacrée à la vie de son père John Tyler, personnage remarquable, lui aussi, dans son temps, qui prit une part considérable aux affaires publiques pendant la Révolution, et qui fut ensuite élu trois fois de suite gouverneur de l'État. Ce volume va jusqu'à l'élection de Tyler le jeune à la vice-présidence, en 1840. Le tome II, qui traitera de sa présidence, sera lu avec grand intérêt.

Aucune période de notre histoire, et peut-être de l'histoire d'aucun pays, n'est plus riche en incidents dramatiques et en tragique intérêt que les dix années qui ont précédé la guerre de Sécession. La question de l'esclavage avait laissé dans l'ombre toutes les autres; la conscience du Nord, les passions du Sud, les craintes de tous étaient puissamment excitées. On n'a sans doute pas de meilleure peinture de cette période que celle de M. Julian dans ses « Souvenirs politiques[2]. » M. Julian, de l'état d'Indiana, fut un des chefs du parti de la « Terre affranchie » (Free soil party), et fut son candidat pour la vice-présidence en 1852. Son livre a donc toute la valeur d'une autorité historique de premier ordre.

Une vie de Thurlow Weed[3] nous amène jusqu'à la dernière génération de politiques américains, lorsque le « spoils system » (le partage des fonctions publiques par le parti vainqueur aux élections), système qui, il faut l'espérer, touche maintenant à sa fin, était tout-puissant. Ce système avait pris naissance dans l'État de New-York; de là il passa dans les mœurs générales de la politique. M. Weed,

1. *The letters and times of the Tylers*, by Lyon G. Tyler, Vol. I. Richmond en Virginie, Whittet et Sheperdson, 1884.

2. *Political recollections*, 1840-1872. Chicago, Jansen, Mc Clurg et Cie, 1884.

3. *Memoirs of Thurlow Weed*, by his grandson Thurlow Weed Barnes. Boston, Houghton, Mifflin et Cie, 1884.

directeur d'un important journal d'Albany, capitale de l'État de New-York, a été sans doute le principal représentant de ce système, d'abord dans le parti whig, puis dans le parti républicain. C'était un fin politique, non corrompu personnellement, bien qu'identifié avec un système corrompu. Sa biographie jette une lumière intéressante sur les relations politiques de son temps.

Abbot Lawrence a été un des « princes du commerce » de Boston, peut-être le plus remarquable de sa classe. Une grande richesse, qu'il avait gagnée lui-même, une absolue intégrité personnelle, une grande intelligence des affaires publiques, en firent un des chefs du parti whig ; il fit au Congrès deux législatures, faillit être élu vice-président en 1848, et fut plus tard ministre résident en Grande-Bretagne. Il était le type du whig de l'école protectionniste, et prit une part très considérable au grand développement de l'industrie manufacturière du Massachusetts. Il dépensa libéralement sa richesse à des œuvres d'utilité publique : les villes de Lawrence en Massachusetts et au Kansas, la Lawrence University en Wisconsin, la Lawrence scientific School en Massachusetts témoignent de son dévouement à la chose publique. Comme on ne pouvait sans doute l'attendre d'un homme pris tout entier par une vie d'affaires, il était timide et atermoyant dans la grande controverse sur l'esclavage. Sa vie vient d'être racontée par M. Hill, de Boston[1].

Le général E. D. Keyes, officier distingué dans la guerre de Sécession, a publié un volume remarquable de souvenirs[2]. La partie principale est consacrée à la période qui précéda la guerre où il servait dans l'état-major du général Scott. Il contient cependant d'utiles renseignements sur les premières campagnes de la guerre. L'auteur passe très vite sur la période de son propre commandement, peut-être parce qu'il se réserve de la traiter dans un volume supplémentaire.

Une intéressante série de mémoires a été commencée dans la revue *the Century ;* bien que la forme en soit populaire, ils peuvent être considérés en fait comme autant de documents historiques. Ce sont des récits des principales batailles de la guerre civile, par des officiers supérieurs de l'une et l'autre armée. Deux seulement de ces récits ont paru en 1884 : la bataille de Manassas ou de Bull run, par le général Beauregard, commandant en chef des troupes confédérées, et la prise du fort Donalson au commencement de 1882, par le général L. Wallace.

1. *Memoir of Abbot Lawrence.* Boston, Little, Brown et Cie, 1884.
2. *Fifty years of observation of men and events, civil and military.* New-York, Scribner, 1884.

Dans les premiers mois de la guerre, le général Beauregard occupait une place éminente parmi les généraux confédérés, et il obtint une grande réputation par l'heureuse conduite de ses opérations autour de Charleston, où la guerre commença, et par sa victoire de Bull run; il tomba ensuite dans un grand discrédit, sa réputation ayant été éclipsée par celle de généraux plus remarquables comme Lee, Jackson et Johnston; en outre, il n'était pas en bons termes avec Jefferson Davis, le président de la confédération. Sa biographie militaire est une bonne addition aux travaux qui ont été composés sur la guerre[1].

Le général don Carlos Buell fut un autre officier éminent dans la première partie de la guerre; on rappelle surtout qu'à la fin de la première journée de la bataille de Shiloh, en avril 1862, il amena si bien à point des renforts que la défaite de l'armée nationale se changea en une victoire incontestée. Pendant l'été suivant, il montra de grandes qualités de chef de corps en remportant plusieurs succès importants; néanmoins, en octobre, il fut subitement privé de son commandement, et depuis il n'a plus occupé qu'une place obscure dans la guerre. Le livre de M. Fry[2], qui raconte les faits de son commandement, semble prouver que sa disgrâce fut injuste et due aux clameurs des politiciens, qui le trouvaient trop lent et trop prudent. Sans vouloir favoriser l'esclavage, il s'opposait à ce qu'on réglât hâtivement la question, et demandait que les esclaves fugitifs fussent rendus à leurs maîtres. Voilà sans doute la véritable cause de sa disgrâce, car il était juste à cette époque, après la bataille d'Antietam, que le gouvernement adoptât la politique d'émancipation.

La brochure du général Fry sur « Mac Dowell et Tyler[3] » est une réplique à l'ouvrage du général Tyler, où ce dernier a jugé sévèrement la conduite de son supérieur, le général Mac Dowell, dans la bataille de Bull run. M. Fry justifie sans peine Mac Dowell, et relève de nombreuses erreurs commises par Tyler.

La bataille de Murfreesboro ou de Stone River (31 décembre 1863) a été très importante; ce fut la seule victoire des forces de l'Union (encore fut-elle vivement disputée et douteuse), au milieu d'une longue série de revers. Les confédérés furent contraints de battre en retraite; les armées de l'Union trouvèrent la route libre pour s'avan-

1. *Military operations of general Beauregard*, by Alfred Roman. 2 vol. New-York, Harper.

2. *Operations under Buell, from june* 10 *to oct.* 30 1862, *and the Buell commission*. New-York, D. van Nostrand, 1884.

3. *Mc Dowell and Tyler in the campaign of Bull run*, 1861. New-York, van Nostrand, 1884.

cer vers l'ouest, et Vicksburg fut pris en juillet. Cette histoire a été racontée en style pittoresque par M. STEPHENSON[1]; le livre est orné de cartes.

Parmi les histoires des régiments qui ont marqué dans la dernière guerre, celle du second régiment de cavalerie de Michigan mérite d'être notée[2] : sa carrière a été brillante; en outre il a été commandé par le général Sheridan, aujourd'hui à la tête de l'armée américaine. Le livre est bien fait et mérite confiance.

Le 35e régiment de Massachusetts rendit aussi de longs, d'honorables et de très variés services, car il prit part aux opérations qui aboutirent à la reddition de Vicksburg, en 1863, et à la capitulation de Lee, en 1865. Son histoire, écrite par plusieurs mains[2], est un des meilleurs travaux de ce genre.

La bibliothèque publique de Providence est récemment entrée en possession d'une inappréciable collection de livres et de brochures relatifs à cette même guerre; ils ont été réunis par feu M. Fiske Harris, au prix de beaucoup de temps et d'argent. Il avait songé d'abord à réunir tout ce qui avait paru sur la guerre de Sécession; il vit bientôt que, pour comprendre cette guerre dans son ensemble, il fallait étendre son plan primitif et y comprendre toute l'histoire de l'esclavage, ainsi que le champ tout entier de la politique américaine et de l'économie politique. C'est donc une collection presque complète d'ouvrages relatifs à l'histoire politique et économique du pays. Le nombre total des ouvrages est d'environ 8,300.

W. F. ALLEN.

PAYS-BAS.

Le mouvement historique en Hollande a un caractère presque exclusivement national et la raison en est claire : l'histoire des Pays-Bas n'a eu d'importance générale et cosmopolite qu'au XVIIe siècle. Excepté pour cette période, on se contente d'exploiter les archives du pays, trésors dont la richesse est loin d'être épuisée malgré les intéressantes publications qui se succèdent. Ne serait-ce pas aussi aux difficultés que la langue hollandaise présente aux étrangers qu'il faut attribuer le peu d'intérêt que l'étranger montre pour les études historiques en Hollande?

1. *The battle of Stones' River near Murfresboro town.* Boston, Osgood, 1884.
2. *A hundred battles in the West. The 2nd Michigan cavalry,* by cap. Marshall P. Thacher. Détroit; publié par l'auteur.

Des trois parties dans lesquelles on divise ordinairement le domaine de l'histoire, l'histoire ancienne y est la moins étudiée. Peut-être est-ce aussi un peu l'esprit positif des Hollandais qui les porte à étudier plutôt les *langues* anciennes que l'*histoire* de l'antiquité, science parfois vague et incertaine, qui souvent doit se contenter d'hypothèses et qui exige de l'historien souvent plus d'imagination que de savoir. Quoi qu'il en soit, les Facultés des lettres dans les Universités de l'État ont compris qu'il fallait créer des chaires[1] pour l'histoire et les antiquités grecques et romaines. L'Université de Groningue en possède une par suite d'un accident heureux; celle de Leyde n'a pas pu vaincre la résistance de la Chambre des députés qui s'est opposée par mesure d'économie (motif des plus positifs) aux vives instances de la Faculté des lettres, vigoureusement appuyées par le ministre de l'intérieur; celle d'Utrecht a un professeur pour le domaine entier de l'histoire; celle d'Amsterdam a une chaire spéciale pour l'histoire et les antiquités grecques et romaines. Faut-il s'étonner de la maigre récolte que nous pouvons faire ici pour l'histoire ancienne?

Il faut s'étonner plutôt que quelques étudiants trouvent le moyen de se vouer à cette partie de l'histoire. M. Burger a publié une thèse : *De bello cum Samnitis secundo*[2], dans laquelle il fait de bonnes recherches critiques sur le récit que Tite-Live donne de cette guerre importante. Comme la plupart des historiens modernes, M. Burger préfère le récit de Diodore. M. Singels[3] traite *De Lucani fontibus ac fide*. Quant au premier point, l'auteur marque les sympathies républicaines de Lucain, qui suivit surtout Tite-Live; quant au second, il invoque en faveur du poète la licence poétique, qui désarme la critique de l'historien. M. Holwerda a publié dans la Revue *De Gids* des études remarquables sur la vie et l'art grecs au temps de Phidias. Les Orientalistes hollandais se sont occupés cette année d'études linguistiques : M. Wilken seul a publié une étude sur « le matriarchat chez les anciens Arabes[4], » étude fort louée, mais plutôt ethnographique, dans laquelle il pose la thèse que chez les Arabes aussi le matriarchat précède le patriarchat.

Les archéologues hollandais n'ont pas oublié que les Romains ont

1. L'institution des privat-docents s'est peu développée en Hollande. A Amsterdam seulement l'Université (communale) possède un privat-docent pour l'histoire moderne, qui est en même temps directeur de la bibliothèque de l'Université.

2. Haarlem, van der Velde.

3. Leyde, Brill.

4. Leyde, Brill.

laissé des traces de leur séjour dans les pays de la Meuse et du Rhin. M. Habets a publié dans l'Académie Royale[1] les fruits de ses études consciencieuses sur les restes romains dans le Limbourg, où les trouvailles se sont multipliées dans les dernières années. Le Limbourg a procuré à M. Ort, capitaine de cavalerie, des matériaux pour son ouvrage estimable sur les chemins et les *valla* romains dans cette province[2].

Le moyen âge et les temps modernes sont dans de meilleures conditions aux Universités hollandaises : pour l'histoire de ces temps, on y compte cinq chaires. Les ouvrages historiques pourtant ne sont pas nombreux non plus pour cette partie de l'histoire, parce que le public qui s'intéresse à ces études n'est pas assez grand pour engager les éditeurs à publier ces ouvrages. Heureusement, on a en Hollande bon nombre de sociétés historiques qui donnent l'occasion de publier les œuvres plus ou moins historiques qui, à défaut d'elles, resteraient en portefeuille. Pour les petits travaux, on a quatre ou cinq « Archives, » ou collections historiques ; des études populaires, des comptes-rendus, etc., sont insérés dans la Revue *De Gids* ou dans la feuille hebdomadaire *De Nederlandsche Spectator*.

M. Pleyte, le savant égyptologue, a publié une étude intéressante sur l'Iconographie des comtes de Hollande[3] ; il montre que les images de ces princes, publiées dans les livres d'histoire du xvie siècle, ne sont pas antérieures à la période bourguignonne (1430) et ne peuvent pas être authentiques avant la célèbre Jacqueline de Bavière.

M. Brill a parlé dans l'Académie Royale[4] sur la valeur du récit consacré par le chroniqueur Melis Stoke (xiiie siècle) au comte de Hollande Thierry III (1000). M. Brill veut montrer que le récit du chroniqueur sur l'affaire de Dordrecht n'est pas digne de foi.

M. Blok a consacré un volume à l'histoire de la ville de Leyde sous la domination bourguignonne, prise comme type moyen d'une ville hollandaise de ce temps[5]. Il a voulu donner une image de la société hollandaise au xve et au xvie siècle ; le gouvernement du comté et de la ville, le droit, les finances, le commerce, la condition économique, l'art, la religion y sont traités. A cet ouvrage se rattache une autre publication du même auteur : *Leidsche Rechtsbronnen in de Middel-*

1. *Verslagen der koninklyke Akademie.*
2. Ort, *Oude wegen en landweren in Limburg*. Leyde, Brill.
3. Dans les *Bydragen voor vaderlandsche geschiedenis*, rédigés par M. Fruin.
4. *Verslagen der koninklyke Akademie.*
5. *Een Hollandsche stad onder de Bourgondisch-Oostenryksche heerschappy*. La Haye, Nyhoff.

eeuwen[1], collection de sources pour le droit hollandais. Dans une troisième étude : *Le début du règne du duc Aubert* (1358-74)[2], il s'occupe de ce protecteur de Froissard, ami de la France et lié par le mariage de son fils à la maison royale de ce pays. Les comptes du comté lui ont fourni des données pour cette étude sur un personnage et un temps peu connus et presque négligés dans les chroniques.

En fixant l'attention sur une étude de M. Meyboom sur l'influence des idées du mystique allemand *Heinrich Suso* dans les Pays-Bas, intéressante pour le mysticisme néerlandais au xve siècle[3], nous abordons les temps modernes.

L'histoire moderne peut exiger une place plus grande.

Ce que M. Blok fait pour Leyde, écrire l'histoire d'une ville hollandaise, M. ter Gouw le fait depuis déjà plusieurs années pour Amsterdam. Le quatrième volume de sa grande histoire de la capitale[4] décrit le développement de la métropole commerciale aux temps de Charles-Quint, période très remarquable, pendant laquelle le commerce hollandais dans le nord de l'Europe éclipsa sa grande rivale, la Hanse. L'auteur n'oublie pas que cette période est aussi celle de la Réforme et s'étend longuement sur la lutte des Hollandais contre le système de persécution religieuse de Charles-Quint.

La Réforme a eu toujours ses historiens en Hollande. Aussi cette année pouvons-nous indiquer deux ouvrages remarquables sur cette matière. Le premier est de feu M. Hofstede de Groot et s'occupe du siècle premier de la Réforme dans les Pays-Bas[5]; ce sont des résultats présentés sous une forme populaire et obtenus par une méthode scientifique rigoureuse. L'autre est la thèse de M. van Langeraad, intitulée *Guido de Bray*[6]. Ce personnage, ministre protestant, a joué un rôle important à Valenciennes, à Tournay, à Lille et à Mons dans le mouvement calviniste aux Pays-Bas; sa *Confession de Foy* a été le fondement des statuts de l'Église Réformée en Hollande et a été faite sur celle de Calvin; les rapports de Bray avec les Huguenots étaient fréquents. Une collection de documents inédits augmente la haute valeur de cette dissertation.

La religion exerce toujours une grande influence en Hollande : elle y a fait même naître de notre temps deux grands partis politiques. L'his-

1. Publiés par la Société pour la publication des sources du droit national.
2. Inséré dans les *Bydragen* de M. Fruin.
3. Inséré dans l'*Archief voor Kerkgeschiedenis*, rédigé par M. Acquoy.
4. *Geschiedenis van Amsterdam*. Amsterdam, Holkema.
5. *Honderd jaren uit de Geschiedenis der Hervorming in de Nederlanden*. Leyde, Sythoff.
6. Leyde, Brill.

toire ecclésiastique y occupe aussi une foule d'historiens. Les deux principales Revues catholiques d'histoire[1] continuent de donner surtout des documents inédits sur la condition très inférieure dans laquelle le Catholicisme se trouva sous le régime de la République des Provinces-Unies. M. DE HOOP SCHEFFER publie des études sur l'histoire des Memnonites[2]. La Commission pour l'histoire des Églises wallonnes a publié un *Bulletin* très intéressant pour l'histoire des Réfugiés français. M. ACQUOY a fondé, avec quelques autres savants, une Archive pour l'histoire ecclésiastique en général. La Société de Marnix[3] a mis au jour une collection de lettres de ministres protestants, etc., tirées des archives des églises hollandaises (1574-1602). Une autre Société publie les Actes des Synodes protestants. La Société historique d'Utrecht a donné un document officiel inédit sur la situation religieuse dans la province d'Utrecht en 1593 : il en résulte que le Catholicisme y avait alors encore de nombreux adhérents ouverts et cachés. On ne dira pas que l'histoire ecclésiastique est négligée en Hollande.

Une œuvre très remarquable est celle de M. NABER, qui a étudié les mouvements politiques et religieux en Hollande qui ont abouti à la révolution de 1618[4]. Il décrit l'histoire de l'antagonisme des Libertins (indifférents, à ce que prétendaient leurs adversaires) et des Calvinistes pur sang, dont le célèbre Oldenbarnevelt a été la victime ainsi que l'illustre de Groot : un beau livre, plein de vérité, de forme élégante et attestant un sens historique admirable, quoique l'auteur n'ait pas employé de documents inédits ; c'est peut-être un défaut réel du livre, car il reste encore plusieurs archives à exploiter sur cette matière.

Nous profitons de l'occasion pour appeler l'attention des historiens sur une édition remarquable. M. BULLEN a publié dans le second volume de sa *Collection of Old English Plays* une intéressante tragédie : *The Tragedy of sir John van Olden Barnavelt*, pièce peu historique mais fort intéressante, parce qu'elle indique l'impression que la mort du grand « advokaat » de la Hollande fit en Angleterre. M. FRUIN a reproduit cette tragédie avec une introduction critique[5]. L'auteur inconnu de la pièce s'élève parfois à la hauteur

1. *Archief voor het aartsbisdom Utrecht. Bydragen voor de geschiedenis, van het bisdom Haarlem.*
2. *Doopsgezinde Bydragen.*
3. *Marnix-Vereeniging.*
4. *Calvinist of Libertynsch?* Utrecht, Beyers.
5. La Haye, Nyhoff.

de Shakespeare. C'est pour cela que M. Opzoomer l'a traduit en hollandais.

L'anniversaire d'un autre crime politique, l'assassinat de Guillaume d'Orange, a mis en mouvement plusieurs plumes en Hollande. Les catholiques, quoique pour la plupart exprimant leur mépris pour l'assassin, n'ont pas mis beaucoup d'empressement à rendre hommage au héros calviniste de la Révolution néerlandaise du XVIe siècle. Mais tout ce que les Pays-Bas possèdent de savants et de hauts fonctionnaires de l'État, à l'exception des catholiques, se sont réunis le 10 juillet dans l'église de Delft, où s'élève le mausolée de celui que les Français connaissent sous le nom très impropre du Taciturne. M. de Vries, de Leyde, a prononcé un discours patriotique dans cette réunion solennelle. Dans l'édifice où l'assassinat a été commis, on a réuni une intéressante exposition de livres, d'objets, de gravures, etc., se rapportant à la maison d'Orange-Nassau. Les historiens de la Hollande eux aussi n'ont pas fait défaut. M. Fruin, de Leyde, a publié dans la Revue *De Gids* une étude exquise[1] sur la mort du prince Guillaume Ier : il y décrit la personnalité exaltée et insensible du meurtrier et fait des recherches critiques solides à propos d'une publication de M. Frederiks, qui reproduisait les anciens récits du meurtre[2]. M. Fruin a montré que le récit officiel de Villiers, ministre de la cour du prince, est digne de foi.

Nous passons la foule de brochures parues sur cet événement pour aborder la période de la République des Provinces-Unies.

En premier lieu, nous citerons l'ouvrage de M. Busken Huet sur le pays de Rembrand[3]. M. Huet lui-même dit dans son avis au lecteur qu'il n'a pas voulu donner un ouvrage de première main. Son but a été de populariser les recherches des historiens de profession sur l'histoire des Provinces-Unies au XVIIe siècle et d'apprécier la valeur du peuple hollandais au point de vue de la civilisation européenne. Faut-il indiquer le danger auquel un style piquant, parfois brillant, comme celui de M. Huet, expose un écrivain, même quand cet écrivain est un littérateur distingué, comme l'est l'auteur de ce livre? Faut-il mettre le doigt sur quelques erreurs historiques de l'ouvrage? Faut-il en dresser un « syllabus errorum? » A mon avis, il faut se rappeler ce que M. Huet dit du but qu'il se propose et de ses études historiques, et lui savoir gré de ses réflexions pleines d'esprit sur la civilisation hollandaise. M. Huet a prouvé que le caractère littéraire

1. Livraison de juillet.
2. *De Moord van* 1584 (La Haye, Nyhoff).
3. *Het Land van Rembrand* (Haarlem, Tjeenk Willink).

n'exclut pas nécessairement les études historiques et peut les rendre attrayantes[1].

Le XVIIe siècle est la période de gloire politique pour la Hollande, il n'est pas moins le siècle de sa gloire artistique.

L'art hollandais du XVIIe siècle a trouvé un organe dans le périodique *Oud-Holland*[2] dont les rédacteurs dépouillent les archives pour y chercher des notices sur nos grands peintres et sur nos poètes un peu moins grands. L'intéressante publication de M. ISING, *het Binnenhof*[3], a été terminée cette année. C'est un digne monument érigé à l'honneur de la vieille demeure des comtes de Hollande et des Stadhouders, si admirée par les visiteurs de la Haye.

Quant à la politique, le nom de Hugo de Groot (Grotius) y brilla au premier rang, mais, hélas, pas dans sa patrie. La feuille hebdomadaire de *Nederlandsche Spectator* a publié quelques détails sur la fin du célèbre savant. On a dit qu'il est mort catholique ou luthérien; MM. COHN et KNUTTEL ont montré, en faisant usage de documents inédits, que c'est une légende. Selon les récits les plus véridiques, De Groot est mort à Rostock dans la religion qu'il avait professée pendant toute sa vie.

La Société d'histoire à Utrecht a publié dans ses « Mededeelingen » des lettres de Boreel, ambassadeur en France[4]. Ces lettres sont surtout importantes pour l'histoire de France en 1650 et 1651, parce qu'elles forment une collection de Relations officielles sur la situation de la France dans ces temps séditieux. Importante est aussi la *Relation* de l'ambassadeur vénitien Francesco Michiele sur la condition des Pays-Bas en 1638. Dans le même recueil nous avons trouvé un journal très curieux de la « Course » triomphale, en Champagne, du général de Grovesteyn avec sa cavalerie, l'an 1712. La même collection publie quelques lettres intimes d'un personnage intéressant du XVIIIe siècle, van Ripperda; elles peuvent contribuer à faire connaitre cet aventurier et diplomate, célèbre par ses intrigues sous Alberoni. M. DE BAS y expose encore, dans une étude sur la prise(?) en mer de la marine hollandaise par la cavalerie française, le 19 janvier 1795, la vérité de ce fait contesté. Je crois que Mme Dufaud elle-même, qui défend héroïquement la version française, sera un peu ébranlée dans sa conviction par cet exposé historique. Les Français avaient voulu conquérir la flotte, en se hasardant sur la glace avec un courage et une audace

1. Amsterdam, Binger.
2. La Haye, Susan.
3. Numéros 34 et 35.
4. *Bydragen en Mededeelungen van het Historisch Genootschap.*

inouïs : mais la flotte se rendit à eux *sans défense*, selon l'*ordre formel* du gouvernement batave.

Nous appelons l'attention sur le livre de M. Veegens, *Historische Schetsen*[1], contenant plusieurs études autrefois parues dans la Revue *De Gids* surtout sur la famille de Witt.

M. Wynne a publié[2] une étude sur la vérité historique de l'*Histoire de Charles XII* par Voltaire. Il défend Voltaire contre M. *Heigel*. Dans son livre *Die Wittelsbacher in Schweden*, ce dernier prétend : 1° que le livre de Voltaire est plutôt un roman qu'un récit historique; 2° que spécialement le récit de Voltaire sur la jeunesse de Charles n'est qu'un épisode romantique. M. Wynne montre que Voltaire a fait des recherches historiques consciencieuses et que son récit de la jeunesse de Charles n'est pas assez étendu pour permettre une appréciation comme celle de M. Heigel. Il prouve aussi que Voltaire, dans ses considérations sur la Russie, ne s'est pas servi exclusivement des relations du secrétaire d'ambassade prussien, Vockerodt, comme le veut M. Koser dans la *Historische Zeitschrift*.

M. van Deventer continue l'œuvre monumentale de feu M. de Jonge sur l'Empire hollandais dans les Indes Orientales[3]. Le douzième volume, dernièrement paru, va de 1781 à 1799 : il expose la condition déplorable de la Compagnie des Indes dans ses dernières années, la funeste influence de la guerre entre l'Angleterre et la République Batave sur le commerce de l'île de Java. L'auteur indique avec une grande connaissance des faits le changement qui s'opéra dans les Indes à la suite des événements en Europe : le monopole de la Compagnie fit place à la concurrence des Américains et des Français.

M. de Bas a commencé la publication d'une vie du prince Frédéric des Pays-Bas[4], oncle du roi Guillaume III; ce prince a joué un rôle important dans les troubles de 1830 en Belgique. L'auteur donnera un récit basé sur des documents inédits. Sur les mêmes troubles, M. le général Knoop a publié ses Souvenirs dans la Revue *de Tydspiegel*.

M. Tellegen raconte l'histoire de la Constitution de 1815 dans son ouvrage excellent : *De Wedergeboorte van Nederland*[5]. Il indique d'une main magistrale la marche des idées sur le droit public dans les Pays-Bas depuis la Révolution de 1795.

M. Nuyens a publié le troisième volume de son histoire des Pays-

1. La Haye, van Stockum.
2. *Verslagen der koninklyke Akademie.*
3. *Opkomst van het Nederlandsch gezag in Oost-Indie.* La Haye, Nyhoff.
4. Schiedam, Roelants.
5. Groningen, Wolters.

Bas depuis 1815[1]. L'auteur est catholique, ce qui se fait surtout sentir dans le dernier volume : ce volume traite de la première période après la Constitution de 1848, pendant laquelle la hiérarchie épiscopale est fondée dans les Pays-Bas, ce qui a donné lieu à la chute du ministre Thorbecke et de son premier ministère libéral. C'est de ce temps aussi que date la formation d'un parti catholique considérable dans la Chambre des députés et l'abolition du privilège que l'Église Réformée avait possédé jusque-là comme Église de l'État. Depuis ce temps, le Catholicisme s'est relevé de la condition inférieure dans laquelle il se trouvait en Hollande dans les derniers siècles.

Pour ce qui concerne les sciences auxiliaires de l'histoire, MM. Rietslap et van Oyen, se sont signalés par la publication de deux armoriaux[2]. Le dernier a publié en outre deux intéressantes généalogies, celle de Hugo de Groot[3] et celle de la maison d'Orange-Nassau[4]. MM. du Rieu et Petit, le savant bibliothécaire et le conservateur de la bibliothèque de Leyde, ont mérité la reconnaissance des historiens hollandais par leurs consciencieuses publications bibliographiques : le premier a donné un supplément au *Repertorium* des études sur l'histoire des Pays-Bas[5] ; M. Petit a publié le second volume de sa *Bibliothèque des Pamphlets néerlandais*[6], qui contient une liste de pamphlets de 1648 à 1702. C'est l'âge d'or des écrits de controverses politiques en Hollande.

P.-J. Blok.

1. Amsterdam, van Langenhuysen.
2. Groningen, Wolters.
3. Amsterdam, van Langenhuysen.
4. Leyde, Sythoff.
5. Leyde, Brill. Voyez l'article de notre collaborateur, M. Paul Frédéricq, dans la *Revue historique*, XXVIII, 179.
6. La Haye, Nyhoff.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. Coglitore. **Mozia**; studi storico-archeologici. Palerme, tip. dello Statuto. 1884.

Μοτύην, Mozia, un des centres de la brillante civilisation sicilienne dans l'antiquité, a été si entièrement détruite par Denys l'Ancien qu'on avait perdu tout souvenir de l'endroit où elle était située. Les passages de Diodore de Sicile, de Pausanias, de Thucydide, d'Hécatée, de Polyen, de Philiste étaient, ou insuffisamment connus, ou mal interprétés ou tout à fait ignorés. Aussi quand, avec la renaissance du goût pour les choses de l'antiquité, on voulut déterminer le lieu occupé par l'opulente Mozia d'où les Grecs vainqueurs ont tiré πολὺς μὲν ἄργυρος, οὐκ ὀλίγος δὲ χρυσὸς καὶ ἐσθῆτες πολυτελεῖς, καὶ τῆς ἄλλης εὐδαιμονίας πλῆθος, les difficultés qu'on rencontra n'ont pas été médiocres, et, selon la manière dont on comprenait les textes classiques, on le plaçait à tel endroit ou à tel autre.

Arezzo de Syracuse, érudit du xvie s., croyait devoir le placer au nord du monte Pellegrino, dans le golfe de Mondello; Fazello, entre le cap Gallo et l'île des Dames; même ce dernier, qui était aussi du xvie s., découvrit deux autres Mozia, l'une près de Pachino et l'autre de Girgenti. Francesco Maurolico ne se contenta pas des trois Mozia de Fazello, il voulut en ajouter une quatrième; celle-ci près de Pachino, mais dans l'intérieur des terres. Goltz partagea l'opinion de Fazello. Bonfiglio, tout en acceptant les trois Mozia, a le mérite d'avoir compris qu'une des Mozia devait être insulaire; il se trompe dans le choix de l'île, parce qu'il met Mozia dans l'île des Dames près de Palerme. Valguarnera retourne à l'opinion d'Arezzo. Vient enfin Cluvier : d'un passage de Diodore et d'un autre de Polyen il conclut que Mozia était située près du promontoire de Lilybée et qu'elle occupait la petite île appelée aujourd'hui San Pantaleo. Cette opinion ne fut pas acceptée sur-le-champ : Salerno la combattit et tint pour Fazello; Massa pour Arezzo. Cellario crée une Mozia nouvelle près de l'embouchure de Birgi. Caruso, copiant un mémoire du marquis de Giarratana, place Mozia dans l'île d'Altavilla, voisine de celle de San Pantaleo et à peine plus grande. Puis, dans notre siècle, Reichaud pense que Mozia était dans l'île Delle Correnti, au sud-est du cap Pachino; mais il a été combattu par Bacler d'Albe qui la ramène sur le Birgi, et par Conrad Manner et Brunet de Presle, celui-là mettant la malheureuse ville dans l'île de Mezzo au nord du promontoire où se trouve la tour de Nubia et celui-ci à l'ouest du même cap. Mais le duc de Luynes, en s'appuyant sur de nouveaux arguments et sur de nouvelles preuves, confirmait l'opinion de Cluvier adoptée par Brietius, de Burigny, Danville, Jean Houel, Smyth, Ser-

radifalco, Gory, le prince de Trabia, Schubring, Fischer; Cluvier l'a donc emporté. M. Ad. Holm a consacré cette opinion dans sa classique *Geschichte Siciliens im Alterthum*.

La question en était là, quand le prof. Coglitore se mit à l'étudier; il a le grand mérite d'avoir résumé avec la plus grande clarté tout le débat; puis, en tenant compte, non seulement des textes, mais aussi des découvertes archéologiques et des changements que l'aspect du pays a subis depuis l'antiquité, il a corrigé ou précisé beaucoup de points de détails, habilement défendu Schubring contre Holm, et conclu enfin pour Cluvier.

A cette discussion s'ajoutent en appendice deux catalogues des monnaies et des objets en terre cuite ou en métal qui proviennent de Mozia. Puis vient la seconde partie, qui contient l'histoire de la cité. L'auteur résume avec clarté les diverses opinions émises sur l'origine phénicienne du mot, et sur la fondation de Mozia. Il parle du degré de civilisation où elle avait atteint, de son importance stratégique, des guerres qu'elle a soutenues et de sa destruction. Les dernières pages sont relatives à San Pantaleo.

Le travail est bien conduit; on voit que l'auteur est maître du sujet et a été à bonne école; il a été, en effet, l'élève de Holm et de Salinas. De nouveau, il n'y en a guère; de recherches spéciales, je n'en trouve pas; mais l'auteur sait mettre en œuvre les matériaux déjà réunis et l'on peut dire que ce travail est un très clair exposé de la question. Çà et là on rencontre des péchés de jeunesse, qui consistent en affirmations trop absolues, en jugements dictés par une ardeur toute juvénile; par exemple, p. 11, où il parle de la critique « empêtrée dans de vénérables entraves » au XVIIe siècle, au siècle de Bacon et de Galilée, etc. Il a omis de citer Inveges, Aprile et surtout Di-Blasi (chap. v du livre I); mais ce sont des taches légères. Comme le dit l'auteur, « les livres ne sont pas faits pour être sans faute, mais pour avoir quelque prix; » et l'on peut faire du sien cet éloge.

Pio Carlo FALLETTI.

Terracine. Essai d'histoire locale, par M. R. DE LA BLANCHÈRE, ancien membre de l'École française de Rome. Paris, Thorin, 1884 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Fascicule trente-quatrième).

Cette thèse présentée à la Sorbonne est le premier résultat de longues et courageuses explorations dans un pays qui d'ordinaire n'attire point les voyageurs. Non qu'il soit dépourvu de charme. Les marais Pontins n'ont pas l'aspect aride et monotone qu'on leur prête volontiers. Un ciel éclatant, une végétation luxuriante, des plantations de blé ou de maïs, de vastes forêts de pins parasols avec la Méditerranée à l'horizon, tout cela compose un ensemble d'une beauté rare et peut-être unique dans

son genre. Mais la mort plane sur ces rivages et il faut avoir « le cœur ceint d'un triple airain » pour y être resté trois ans et se proposer d'y retourner. C'est pourtant ce qu'a fait et ce que prétend faire M. de la Blanchère. Il s'est pris de passion pour la *Palude* et les problèmes qu'on y soulève à chaque pas. « Retrouver, en y vivant moi-même, les conditions et l'histoire de la vie dans toutes les régions du bassin Pontin aux diverses époques antiques : tel est le but que je me suis fixé. *La via Appia et les terres Pontines,* tel est le livre que je travaille à écrire. » Ce qu'il nous donne en attendant ne représente qu'une faible partie de cet immense sujet. Résidant à Terracine, chef-lieu du pays et centre naturel de ses recherches, il a été conduit, presque sans y penser, à suivre les destinées de cette ville depuis les origines jusqu'à nos jours et à les dérouler dans une consciencieuse monographie. Sans doute Terracine n'a jamais eu qu'un rôle bien secondaire et l'auteur là-dessus ne s'en fait pas accroire. D'autre part, il n'ignore point qu'une étude où, à défaut de textes, il faut le plus souvent se contenter d'interroger les pierres éparses sur le sol, perd beaucoup de sa saveur pour être appréciée à distance, et risque toujours, malgré la clarté de l'exposition et l'exactitude des cartes et des plans, de paraître obscure ou difficile à lire. Mais de ces inconvénients il a pris bravement son parti : « Je n'ai cherché, dit-il, ni à étendre ni à généraliser mon sujet. C'est l'histoire de Terracine, et de Terracine seulement, faite à Terracine, comme l'eût faite un Terracinais, pour être lue là. » On sera tenté, sur cette déclaration, de fermer le volume, car enfin ne va pas à Terracine qui veut. On aurait tort. L'intérêt qui s'en dégage n'est pas si médiocre, et point n'est besoin, pour le saisir, d'être Terracinais de naissance ou d'adoption. Il consiste essentiellement, pour nous, dans le rapport entre la fortune ou la décadence de la ville et l'état de culture ou d'abandon de la région qu'elle commande. Ces terres plates et sans pente, séparées de la mer par un faible cordon de dunes, suffisant néanmoins pour entraver l'écoulement des eaux, étaient prédestinées à devenir ce qu'elles sont aujourd'hui, une des contrées les plus inhospitalières du monde, mais l'industrie humaine était de force à neutraliser ces influences désastreuses. On le vit bien, à l'aurore de cette histoire, quand toute la côte, d'Antium à Fundi, nous apparaît couverte de villes, riche et florissante entre les mains d'une race vaillante et laborieuse, les Volsques. Il n'est pas question encore de *marais Pontins*. C'est la plaine pontine, *ager pomptinus,* dont le nom figure souvent dans les premiers livres de Tite-Live. Il en fut ainsi jusqu'au jour où s'appesantit la main de Rome. Ici, comme au nord du Tibre, dans le pays étrusque, nous pouvons étudier sur le vif les procédés et les effets de la conquête. Les habitants décimés par les dures lois de la guerre, passés au fil de l'épée, réduits en esclavage, ruinés par les confiscations, ne se trouvèrent plus en nombre pour résister à la nature ennemie. La dépopulation amena la fièvre et la fièvre accéléra la dépopulation et étendit le désert. Le changement ne se fit pas tout d'un coup, mais c'est ainsi qu'il commença. Cependant la vieille

Anxur, devenue le siège d'une colonie romaine, et bientôt troquant son nom volsque contre le nom latin de Tarricina, fut préservée de la ruine commune par l'importance de sa position stratégique, à l'entrée du passage entre la mer et la masse énorme du mont *S. Angelo*. Elle dut beaucoup aussi à la célèbre voie Appienne qui la mit à moitié chemin de Rome et de Capoue. Mais, quels que fussent les avantages de cette situation, Terracine ne devint pas une grande ville. Les conditions hygiéniques y étaient trop mauvaises, et M. de la Blanchère en trouve un curieux témoignage dans un fait qui s'observe encore de nos jours et qu'il n'est pas impossible d'entrevoir, pour les temps anciens, à travers les rares documents épigraphiques qui nous ont été conservés, je veux dire l'usure rapide et par suite le renouvellement continu de la population, succombant sous un climat énervant et meurtrier. De plus le port, qui avait alimenté jadis le commerce d'Anxur, ne paraît pas avoir été utilisé ni entretenu sous la domination romaine. Si l'on ajoute à ces causes de ruine celles qui tenaient à l'état général de l'Italie pendant les deux derniers siècles de la république, on ne sera pas surpris que Terracine, après une existence de plus en plus languissante, ait eu besoin, pour se relever, d'une impulsion énergique. Elle la reçut des empereurs, surtout des Antonins. Elle eut sa part des grandes mesures qui ramenèrent la vie sur le littoral par la création de Centumcellae et de Misène, par l'agrandissement d'Ostie et l'embellissement de Baies et de Pouzzoles. On commença par rétablir l'Appia qui s'effondrait. On en rectifia le tracé au prix de travaux gigantesques. Puis on creusa un port. L'initiative privée s'en mêla, comme dans les autres cités, et fit surgir de nombreux monuments. Ce fut une ère de splendeur relative, une renaissance qui dura autant que la renaissance même de l'empire. Œuvre tout artificielle, la prospérité de Terracine ne pouvait se soutenir que par un travail incessant et une vigilance toujours en éveil. Mais c'eût été trop demander à l'administration impériale après le IIe siècle. Au milieu des catastrophes où s'abîmait le monde romain, Terracine tomba, pour la seconde fois, dans une décadence à peine interrompue, à l'époque barbare, par les grands projets avortés de Théodoric. Trois causes contribuèrent à cette chute définitive, les mêmes qui avaient agi antérieurement : l'ensablement graduel du port dont il n'est plus question après Théodose, l'abandon de l'Appia dont le dallage établi par Trajan avait rendu les réparations plus compliquées, enfin l'extension des marais que les travaux du même Trajan favorisèrent involontairement, car la route, avec son soubassement massif, formait une digue qui, dans les temps de crue, entretenait l'inondation dans toute la partie gauche de la plaine Pontine. Telles sont quelques-unes des vues développées ou indiquées par M. de la Blanchère. Nous écartons à dessein de cette analyse tout ce qui est d'un intérêt purement local, de manière à mieux montrer ce que pourront être les mêmes recherches poursuivies avec plus d'ampleur dans le grand ouvrage de géographie historique qui nous est promis. Ce sera le moment pour l'auteur de démontrer les

postulats et de combler les lacunes que renferme le présent travail et qu'il connaît mieux que personne.

G. Bloch.

Sir H. Sumner Maine. **Dissertations on early law and custom.** Londres, J. Murray, 402 p. in-8° (1883). Traduit en français par M. J. Durieu de Leyritz, sous le titre : *Études sur l'histoire des institutions primitives,* avec une introduction par M. H. d'Arbois de Jubainville. Paris, Thorin. Prix : 10 fr.

C'est une bonne fortune, pour ceux qu'intéresse l'histoire des institutions, que l'apparition d'un livre de M. Sumner Maine. Ce bonheur, l'historien anglais vient de nous le donner encore une fois par la publication d'un volume intitulé : « *Loi et Coutume primitives.* »

Comme ses aînés, le nouveau venu n'est pas proprement un livre, mais un recueil de dissertations : onze dissertations sans lien bien apparent entre elles, en réalité se rapportant à trois chefs différents, qui forment trois parties.

La première partie, en un certain sens la plus importante, comprendrait les quatre premières dissertations, auxquelles il faudrait joindre les dissertations VII et VIII. Cette partie me paraît être, sous une forme très discrète et courtoise, une solide réfutation des théories générales de la *Cité antique* de M. Fustel de Coulanges.

La question par laquelle M. Sumner Maine aborde son étude du monde antique semble avoir pour objet de combler une lacune regrettable de l'étude de M. Fustel de Coulanges. Ces livres sacrés de l'Inde, dont on fait la base même du système qu'on édifie, que sont-ils? Quelle place réelle ont-ils tenue dans ce monde dont on prétend que ce sont les Codes officiels? Toutes questions dont la solution préalable s'impose, si l'on veut savoir au juste quel usage il convient de faire de ces documents. M. S. M., dans les dissertations I et II, tâche de répondre à ces questions que l'écrivain français ne s'est pas même posées. Le fameux code de Manou, dans lequel on avait vu le type même de la loi primitive, religieuse, sacrée, se trouve être de date relativement récente. Le caractère sacerdotal de la loi qu'il contient n'est plus qu'un caractère accidentel, dérivé, le résultat d'un long travail d'élaboration d'une école particulière de brahmanes sur un corps antérieur de coutumes primitives n'ayant rien de sacerdotal.

Mais toujours et partout, et c'est là le point important, sous l'enveloppe superficielle plus ou moins épaisse de droit sacerdotal, on sent, on retrouve un noyau de coutumes antérieures, dont les livres sacrés ne nous disent nullement l'origine, venues on ne sait d'où, on ne sait comment; en tout cas élaborées en dehors de toute intervention du prêtre.

Ce résultat important, et qui tend à renverser par la base la théorie

de M. Fustel de Coulanges, une fois acquis, M. S. M. (diss. II et III) s'attaque au corps même de la doctrine adverse, la constitution du groupe familial sous l'action exclusive du culte des ancêtres. Pour M. S. M., il s'en faut que ce culte ait été toujours et partout le même. Ce culte, comme tout autre, a été soumis à la loi générale du développement; il s'est plus ou moins transformé sous l'influence sacerdotale. Au Pundjab, il ne se présente guère à nous que sous la forme d'un ensemble de superstitions passablement incohérentes; dans le Bengale, au contraire, dans d'autres parties de l'Orient, la Chine, par exemple, l'influence brahmanique en a fait un corps de pratiques religieuses parfaitement liées, où le culte des ancêtres se trouve comme encastré dans le culte général et conséquemment soumis, comme ce dernier, à l'influence toute-puissante du prêtre... En même temps qu'on constate ces différences dans le culte des ancêtres, on constate d'importantes variations dans la constitution du groupe familial. Au Bengale, où a été poussée le plus loin l'influence brahmanique, la famille se rapproche, tout au moins tend sensiblement à se rapprocher de la famille moderne. La femme a des droits à l'héritage; la parenté par les femmes et la parenté par les hommes se trouvent presque mises sur le même pied; les collatéraux sont admis au partage de la succession; enfin, des anciens modes si divers d'affiliation, l'adoption est presque le seul qui soit resté en usage. Dans le Pundjab, au contraire, la famille se présente sous des caractères différents : tout d'abord comme exclusivement agnatique; la parenté par les femmes n'est pas reconnue. Les collatéraux semblent très rarement admis à la succession; enfin, au lieu de l'adoption, nous trouvons florissants comme moyens d'affiliation les usages les plus divers et les plus révoltants : la pratique du lévirat, etc... Le père de famille apparaît comme le chef, le maître souverain en la personne duquel le groupe tout entier se résume et s'absorbe. De l'étude des moyens d'affiliation surtout se dégage la conclusion que l'obligation de la commune obéissance due au *paterfamilias* est le principe constitutif du groupe familial. En réalité, cette famille est donc profondément différente de la première; et, si l'une dérive de l'autre, il faut admettre que dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé du moment où elles ont commencé à diverger à celui où nous les prenons présentement, un grand changement s'est opéré.

Quelle est la cause de ce changement? L'influence sacerdotale. C'est le prêtre qui a poussé à la dislocation du groupe familial; qui a émancipé de l'obéissance de la branche aînée les collatéraux, en leur assurant des droits à l'héritage; c'est le prêtre qui a assuré une part à la fille dans la succession de son père; c'est le prêtre, enfin, dont la délicatesse de sentiments a fait peu à peu tomber en désuétude les moyens primitifs et grossiers d'affiliation; c'est le prêtre qui a ruiné, transformé la famille ancienne, et cela tout en organisant le culte des ancêtres.

Après cette critique, M. Sumner Maine, abordant la partie positive de son sujet, se demande à son tour d'où vient, sur quels principes s'est

constitué l'ancien groupe familial. C'est l'objet de la dissertation VII, la plus intéressante peut-être, celle où se marquent le mieux les qualités d'esprit éminentes et si variées de notre auteur.

Pour asseoir plus solidement ses vues personnelles, M. S. M. entreprend une vigoureuse réfutation des théories de M. Lennan et de feu M. Morgan sur la société primitive. Ne pouvant prétendre ici reproduire l'argumentation à la fois si fine et si serrée de M. S. M., nous nous contenterons d'indiquer les points touchés et les résultats obtenus.

Pour MM. Lennan et Morgan, le groupe social vraiment primitif c'est la horde; entendons la mêlée confuse, la juxtaposition désordonnée, sans arrangement quelconque permanent et stable, d'un certain nombre d'hommes et de femmes vivant dans la plus complète promiscuité. C'est de ce cercle, de ce groupe étendu, que peu à peu, par des pratiques telles que la polyandrie, le lévirat, s'est dégagée la famille moderne. Chez tous les peuples sauvages, en effet, on voit connue uniquement la parenté par les femmes : survivance manifeste d'une époque de promiscuité où le seul lien naturel est celui que crée entre les enfants et la mère le grand fait de la maternité. M. S. M. objecte : cette polyandrie, cette parenté par les femmes, cette prétendue survivance d'un état primitif général ne serait-ce pas simplement le fait accidentel, au lieu d'être la règle? Supposez une société primitive où domine l'élément masculin, vous verrez naître aussitôt, à titre d'expédient, la pratique de la polyandrie. Mais ce ne sera là qu'un cas particulier dont on ne saurait tirer aucune conclusion quant à la nature du type général. Or, il n'est nullement prouvé que tous les cas observés de polyandrie ne se ramènent à celui-là. D'un autre côté, comment concevoir cette horde, cette mêlée d'hommes d'où toute force, toute action positive semble bannie? où des rapports entre les différents membres ne se dessinent que sous forme négative de la persistance de la communauté originelle de vie de la mère et de l'enfant? N'y a-t-il pas dans le sein de cette horde, considérée comme un tout, dans certaines dispositions naturelles, organiques (la situation respective du mâle et de la femelle, la situation respective des mâles entre eux), comme des forces vives, constamment agissantes, dont la présence rend impossible, inconcevable la confusion absolue dont on parle?

Et alors, contre MM. Lennan et Morgan, — avec Darwin, — M. S. M. fait apparaître dans cette horde la force du mâle. Et aussitôt l'indistinction cesse : la horde se brise en petits groupes composés des femmes, des enfants sous la jalouse autorité du mâle. La jalousie sexuelle, cette force si grande de l'animalité, se substitue comme principe de groupement familial aux expédients plus ou moins heureux de MM. Lennan et Morgan. La famille est née, non certes pas la famille de nos jours; non pas même la famille telle que l'a faite dans l'Inde ancienne l'influence sacerdotale, mais la famille du Pundjab, ce groupe où le chef est tout, dont les membres sont liés entre eux essentiellement par l'obéissance commune qu'ils lui doivent; où le fils de la femme, le fils

de la fille, le fils de la servante, le fils de l'étrangère est réputé le fils du chef par cela seul qu'il est né sous son autorité ou a été par lui volontairement introduit dans le cercle où il commande. Alors s'expliquent les particularités étranges de la famille rigoureusement agnatique, ce que ne permettaient guère les systèmes de MM. Lennan et Morgan. D'un autre côté, on voit, — ce que ne nous avait nullement montré M. Fustel de Coulanges, — pourquoi le *paterfamilias* est honoré après sa mort. C'est que déjà de son vivant il a été, en qualité de chef, le bon et le mauvais génie du groupe auquel il commandait.

En réalité, c'est la constitution patriarcale de la famille qui a créé le culte des ancêtres, non ce culte qui a constitué la famille. Sur ce point particulier encore, l'influence de la religion apparait comme un phénomène secondaire, dérivé.

Pour M. Sumner Maine, l'origine des choses n'est pas, comme on a tenté de nous le faire croire, dans la conscience, elle est plus haut, plus loin, dans les nécessités biologiques. Si M. Sumner Maine a raison, que reste-t-il de la première partie de la « brillante » étude de M. Fustel de Coulanges (pour employer l'épithète même de M. S. M.)?

La huitième dissertation, intimement liée aux précédentes, a pour objet de montrer comment de la famille primitive sortent, par une expansion naturelle, les groupes sociaux d'ordre immédiatement supérieur : les gens, la tribu, la cité.

Comme il fallait s'y attendre, l'analyse originale qu'il a donnée de la famille conduit M. S. M. à présenter les choses sous un jour tout différent de celui sous lequel d'autres les ont présentées. Pour expliquer la formation de ces groupes, il ne suffit pas d'une chose toute mécanique comme le groupement autour d'un même autel. Ici encore faut-il en venir à la sourde et inconsciente conspiration de tout le groupe élémentaire, la famille, de tout l'homme; à son passé et à son présent; la nature des liens qui jusqu'alors l'ont attaché aux autres membres du groupe familial; la raideur de son intelligence qui l'empêche de concevoir autre chose que ce qu'il a toujours eu sous les yeux.

Qu'est, en effet, essentiellement, ce premier groupe politique (qui n'est plus la famille puisqu'il n'est pas économiquement un) : la communauté de village que nous voyons immédiatement succéder à la communauté de famille ? — Essentiellement un groupe de parents, c'est-à-dire un groupe de personnes ayant obéi à un chef commun encore, et devant jusqu'à certain point continuer. Les rapports présentement imaginés entre les différentes familles composant le groupe ne sont que l'image effacée, le pâle reflet de ceux qui ont réellement existé entre eux autrefois. Il en sera de même pour les groupes encore plus étendus. L'exemple de la formation des clans impurs chez les Radjpoutes, étudié tout au long par M. Sumner Maine, le démontre parfaitement.

Ce que nous appelons la dernière partie du livre, les dissertations V, VI, IX, sans toucher des points aussi généraux et d'une aussi grande

portée que la précédente, n'en présente pas moins un vif intérêt. Elle a même pour nous cet attrait particulier de concerner spécialement la France et l'Angleterre.

Dans la dissertation V, M. Maine recherche pourquoi fut établie la loi salique[1] en France. La façon dont il pose la question et dont il la résout me semble tout à fait neuve. Pour lui, les prétentions d'Édouard III à la couronne de France, lors de l'extinction des Capétiens directs, sont tout à fait fondées. Contrairement à ce qui a lieu en d'autres pays, où une sorte de sélection naturelle assure au plus apte la succession du défunt, la couronne, dans la société féodale, est en effet une propriété. Or, les coutumes sont loin d'être unanimes à exclure les femmes de la succession paternelle. Un grand nombre reconnait à la fille tout au moins la faculté de transmettre des droits à l'enfant mâle qui naît d'elle. C'est là le cas d'Édouard.

La question est alors de savoir pourquoi les états généraux ont adopté de préférence à toute autre l'interprétation la plus défavorable aux droits de la femme. C'est, d'après M. S. M., parce qu'en fait depuis l'avènement de la dynastie nouvelle, c'est-à-dire dans le cours de trois siècles, on avait toujours vu au père succéder le fils, jamais la fille. Un simple fait, un simple précédent a décidé de l'interprétation donnée par les états généraux des lois de succession relatives aux femmes.

C'est ensuite le caractère propre de la royauté et son mode d'action différent en France et en Angleterre que M. S. M. s'efforce de mettre en lumière (dissert. VI). Au début, la royauté dans l'un et l'autre pays se présente avec des caractères semblables. Comme à Rome, comme partout, elle est essentiellement une fonction judiciaire ; mais avec un certain office législatif à remplir. Elle ne doit pas seulement en effet contraindre chacun des membres du corps social à obéir aux dispositions de la loi; elle a pour mission encore de la ratifier, de la compléter, de suppléer à son silence.

Dès le début, ce double office la met partout en lutte avec les cours populaires. Chez les peuples du Midi, les Grecs et les Romains, elle est finalement vaincue; au Nord, en France, en Angleterre, c'est un triomphe complet qu'elle remporte sur les cours populaires. Mais ce triomphe ne s'accomplit pas de la même manière, n'aboutit pas aux mêmes conséquences en deçà et au delà du détroit. En Angleterre, la royauté, restée plus longtemps ce qu'elle est au début, une magistrature violente, obligée pour remplir ses fonctions de se transporter sans cesse d'un bout à l'autre du royaume, ne s'arrête dans sa lutte contre les cours populaires que lorsqu'elle a, pour ainsi dire, exterminé l'adversaire. Aux termes de cette lutte, l'organisation judiciaire

1. On sait d'ailleurs que l'expression de *loi salique* est très impropre. C'est seulement au XVe siècle que les légistes ont imaginé de couvrir de l'autorité de cette antique coutume l'usurpation de Philippe V et de Philippe VI [*Note de la rédaction*].

de l'Angleterre se trouve la plus centralisée peut-être de toutes les contrées de l'Europe occidentale. En France, au contraire, la lutte, après avoir été également vive, tout à coup cesse. Les anciennes cours féodales persistent, sous une forme différente, il est vrai, en appliquant le droit romain, mais en gardant intacte l'étendue de leur juridiction.

Or, ce dernier point, si intimement lié à l'attitude particulière de la royauté en France, est d'une importance capitale. Pour M. Sumner Maine (diss. IX), c'est une des principales causes de la Révolution française. La Révolution ne s'est-elle pas faite, en effet, contre cette classe particulière de droits seigneuriaux, qui sont proprement des droits de justice?

Si ces droits, qui ont existé en Angleterre, n'y ont pas fait naître dans le cœur du paysan cette haine vivace contre le seigneur, c'est tout simplement que, la royauté anglaise, en raison de l'intensité de son action judiciaire, les avait depuis longtemps supprimés. Tandis que les parlements français, à partir d'une certaine époque, semblent mettre leurs soins à préserver les justices seigneuriales, la royauté anglaise s'attache à dépouiller les manoirs de tout droit de justice.

En même temps, une série de phénomènes économiques contraires se produit en France et en Angleterre, qui pousse dans le même sens, qui rend la révolte des hommes contre leur seigneur ici impossible, là fatale. La noblesse anglaise, très pauvre au début, devenue commerçante et industrielle, rachète le sol des mains des petits propriétaires francs-tenanciers ou *copyholders,* pour établir de grandes fermes propres à l'élevage des moutons. En sorte qu'à la fin du XVIIIe siècle, la population rurale anglaise se compose presque exclusivement de fermiers et de journaliers sans ressource. En France, au contraire, la noblesse est en grande partie ruinée; la terre va passer tout entière entre les mains des paysans, entre les mains d'une classe de petits propriétaires déjà relativement riches, indépendants. On voit alors la situation respective et ce qui doit en résulter : en Angleterre, une noblesse très riche, tenant sous sa dépendance absolue ses fermiers et ses journaliers; puis quelques débris de l'ancienne tenure en copyhold, transformée en libre tenure par la suppression de tous droits de justice seigneuriaux. En France, nous avons une noblesse très pauvre, c'est-à-dire impuissante; une classe inférieure relativement riche, économiquement indépendante, sur laquelle continuent à peser des charges vexatoires. — Que doit-il arriver? Le faible, le fermier et le journalier anglais ne dira rien. Contre quoi, d'ailleurs, se révolterait-il? L'abus n'existe pas. — Le fort, qui a conscience de sa force et qui se trouve lésé dans son droit, le paysan français, commencera par murmurer, puis se révoltera ouvertement.

Si la royauté française s'était attachée, comme la royauté anglaise, à détruire les justices seigneuriales, c'eût été pour le grand incendie de la Révolution un aliment considérable de moins.

De la troisième partie du livre de M. S. M., les dissertations X et XI,

nous ne dirons pas grand'chose. Nous avons hâte d'en finir; et, d'un autre côté, ces dissertations visant plutôt la philosophie du droit que l'histoire proprement dite, il n'y a, ce nous semble, dans un recueil de la nature de celui-ci, aucun inconvénient à les négliger.

Tel est le nouveau volume de M. S. Maine. Peu de livres, on le voit, se recommandent au lecteur par la même abondance d'idées, de vues profondes ou ingénieuses; un plus petit nombre peut-être encore se recommande par la même bonne foi, la même vaillance honnête d'un esprit constamment ouvert aux faits, le même soin à ne pas compromettre par la préoccupation du livre la sincérité de la recherche.

G. Platon.

Die Entstehung des Kurfürstencollegiums. Eine verfassungsgeschichtliche Untersuchung von Dr Ludwig Quidde. Frankfurt a. M., Jügel, 1884, 120 p. in-8°.

L'histoire des diètes impériales au moyen âge a provoqué, depuis quelques années, de nombreux travaux. Le plus récent, celui de M. O. Harnack, ne s'occupe que du collège des grands Électeurs[1]. Tel est aussi le sujet de M. Quidde, mais plus restreint encore, puisqu'il ne traite que la question des origines. En dissentiment avec son devancier sur quelques points essentiels, M. Q. justifie ici en détail les idées qu'il n'avait qu'indiquées dans un compte-rendu de l'*Historische Zeitschrift*. Il aurait pu se borner aux points qui lui semblaient prêter à contestation. Il a préféré traiter le sujet dans son ensemble afin de mettre mieux en lumière la valeur et la portée des solutions qu'il propose. Nul ne se plaindra de cette reprise effectuée avec une prudence, une méthode et une science incontestables.

M. Q. montre d'abord que le collège électoral à sept têtes est constitué tel quel dès 1198, quoiqu'on ne le voie fonctionner pour la première fois bien clairement qu'en 1257. Il est sorti lui-même d'une assemblée beaucoup plus large, celle de tous les princes de l'Empire qui, au xe siècle, élisait le roi de Germanie. C'est par une marche insensible, à peine saisissable pour nous, que la composition de ce premier corps électoral et ses droits purement honorifiques se sont modifiés jusqu'à devenir le collège privilégié à cadres strictement fermés, qui élut Otton de Brunswick, Richard de Cornouailles et leurs successeurs.

L'intermédiaire qui a rendu possible cette évolution, c'est, d'après M. Q., une assemblée composée des trois archevêques rhénans et des quatre grands ducs de l'empire (*Stammesherzoege*). Cette conjecture n'est pas neuve; mais l'auteur la défend avec une grande habileté et il y ramène sans trop d'effort une autre théorie très répandue en Allemagne

1. *Das Kurfürstencollegium bis zur Mitte des XIV Jahrhunderts.*

en vertu de laquelle le droit de premier vote (*das Vorstimmrecht*) aurait appartenu d'abord aux grands officiers de la couronne (*Erzbeamte*) : il lui suffit pour cela d'admettre comme probable que les grands offices furent de bonne heure attribués aux grands ducs.

Mais comment expliquer le passage de cette assemblée ainsi composée au collège de 1198? Par l'un ou l'autre des trois modes suivants d'opération : l'élimination des éléments faibles par les plus forts; la cristallisation des éléments forts autour d'un centre commun plus ancien; la substitution de nouveaux éléments aux anciens. M. Q. tient pour cette dernière opération chimique et démontre avec beaucoup de force que les deux autres sont inadmissibles.

Et cette substitution, en quoi consiste-t-elle historiquement? Elle consiste en ce que le roi de Bohême et le margrave de Brandebourg ont pris au XIIe siècle la place des ducs de Souabe et de Bavière, de même que le comte palatin avait pris celle des ducs de Franconie. Pour M. Q., l'origine des prétentions du roi de Bohême et du margrave de Brandebourg à entrer dans la diète électorale remonte au moins au milieu du XIIe siècle et dérive pour le premier de son élévation au rang royal, 1114, pour le second de la possession momentanée du duché de Saxe, entre 1139-1142. Ces prétentions durent se donner pleinement carrière, après plusieurs tentatives, à la diète où fut élu Henri VI.

Quant au privilège électoral pris en lui-même, M. Q. en voit l'origine dans l'institution de commissions (*Ausschuesse*) chargées de préparer les élections. Ces commissions forment donc, comme il le dit lui-même (p. 67), un anneau important dans la chaîne du développement historique des diètes impériales.

Telle est dans ses lignes principales la théorie de M. Quidde. Nulle part résumée, nous avons dû la reconnaître au travers d'une suite de discussions souvent très serrées. Les documents explicites faisant à peu près totalement défaut, c'est en effet par voie de critique et par la considération de l'état politique et juridique du temps que l'auteur arrive à ces résultats. Quelque vraisemblables qu'ils soient, ces résultats manquent en tout cas de cet ensemble de preuves décisives qui forcent la conviction des gens sceptiques.

Alfred LEROUX.

Die Vertraege Ludwigs des Baiern mit Friedrich dem Schœnen in den Jahren 1325 und 1326, VON WILHELM PREGER, mit J.-H. Reinkens' Auszügen aus Urkunden des vatikanischen Archivs von 1325-1334[1]. — München, G. Franz, 1883, 58-236 pages in-4°.

La lutte entre Louis de Bavière et Frédéric le Beau, à l'époque de sa

1. Tirage à part des *Mémoires de l'Académie des sciences de Munich*, cl. III, t. XVII, sect. 1.

crise, a en 1877 été l'objet d'une excellente étude de M. Friedensburg, dont les résultats ont pu être contrôlés par M. Müller dans l'ouvrage beaucoup plus considérable que ce dernier a consacré depuis à la longue querelle de Louis de Bavière avec la cour d'Avignon. M. Preger ne nous dit pas ce qui l'a déterminé à reprendre ce sujet, et nous ne voyons pas qu'il soit réellement en opposition avec ses deux devanciers, sauf sur quelques points d'importance secondaire. Tout au plus devons-nous lui reconnaître le mérite d'avoir mieux creusé la question en étudiant séparément chacun des moments de ces années 1325-1326 où se tranche d'une manière si singulière la rivalité des deux princes. Sa courte notice est certainement bien divisée ; la signification et la portée des traités conclus entre les deux compétiteurs sont clairement indiquées, et aucun des acteurs du drame n'échappe à la perspicacité du critique. M. P. a bien vu aussi que le roi de France n'avait joué dans toute cette affaire qu'un rôle de comparse, sans avoir jamais sérieusement convoité la couronne impériale. C'est Jean XXII qui tenait en main les fils de l'action, et ses remontrances à Charles le Bel prouvent clairement l'inertie de celui-ci. Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait point donné, en quelques lignes, la substance de son mémoire.

Les cinquante-huit pages de M. P. sont suivies d'extraits de chartes du Vatican pour les années 1325-1334. Ces extraits, au nombre de 448, font suite à ceux qui ont été publiés pour les années 1315-1324 dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences de Munich et seront eux-mêmes prochainement continués. Ils constituent, avec ceux de l'*Archivalische Zeitschrift* de Lœher, le premier essai de regestes pontificaux pour la période française de l'histoire des papes.

Ces regestes n'intéressent point uniquement l'histoire d'Allemagne. Quelques diocèses des pays de langue française (Langres, Metz, Toulouse, Embrun, Lausanne, Besançon, Reims, Cambrai, Liège) s'y trouvent représentés subsidiairement, comme aussi les comtes de Flandre, le duc de Savoie, Robert de Naples, Otton de Bourgogne. On y trouve d'utiles renseignements sur l'antipape Nicolas V, sur les relations du roi de France avec Avignon et l'Allemagne, sur les hérétiques du temps, sur un projet de croisade contre les Sarrazins d'Espagne (1331), sur le traité du Val-Coquatrier entre le roi de France et le comte de Flandre (1326), etc., etc. Mais pourquoi n'a-t-on pas joint à ces regestes une courte table des noms propres qui permettrait de retrouver aisément les renseignements dont on a besoin ?

Alfred Leroux.

Gilda mercatoria. Ein Beitrag zur Geschichte der englischen Stædteverfassung, von Dr Charles Gross. Gœttingue, Deuerlich, 1883, 109 p. in-8o.

Ce n'est pas une étude complète sur l'histoire des associations des guildes de marchands en Angleterre que M. Ch. Gross s'est proposé

d'écrire dans cette brochure; il ne considère ces guildes qu'au point de vue particulier de leurs rapports avec les institutions municipales; c'est ce qu'il faut bien retenir pour apprécier la composition et l'importance de son travail.

M. Gross passe rapidement sur l'origine des guildes; il admet avec Wilda (*Das Gildenwesen im Mittelalter*) qu'elles ne viennent ni des associations païennes pour les festins, ni des *collegia* ou *sodalitates* romains, mais qu'elles sont sorties du christianisme; ce sont des associations formées dans les temps de trouble pour assurer à la fois le salut des âmes et la protection des personnes et des propriétés. Elles étaient assez répandues dans l'empire franc au VIIIe siècle; c'est plus tard seulement qu'elles apparaissent en Angleterre, s'il est vrai, comme le croit M. Gross (append. A, p. 91), que les personnes désignées par le nom de « *gegildan,* » dans les lois d'Ini et d'Alfred, ne doivent pas être prises pour des compagnons de guildes au vrai sens du mot. Au Xe siècle, on trouve, parmi les lois du roi Athelstan (924-940), une ordonnance de police contre le vol, édictée par les évêques et par les prévôts (gerefân, praepositi) de Londres (Judicia civitatis Londoniæ), et qu'ils ont juré, dans leur « guilde pour la paix, » d'observer tous, comtes et vilains. Cette guilde possède une caisse commune; avec l'argent de la caisse, on indemnise un confrère qui a été volé; on récompense la personne qui a réussi à mettre la main sur le voleur; tous les mois les principaux personnages de la guilde doivent s'assembler et prendre un repas ensemble; les reliefs du festin sont distribués « pour l'amour de Dieu. » Enfin, quand un membre de la guilde vient à mourir, chaque confrère (congildo) doit donner un pain et chanter ou faire chanter cinquante psaumes dans l'espace de trente nuits. M. Gross refuse de voir dans cette association une guilde véritable, par la seule raison qu'elle n'est pas « volontaire. » La raison ne me parait pas suffisante. Du document lui-même, il semble bien ressortir que cette « guilde pour la paix » (Frithgild) existait avant l'ordonnance, et que celle-ci n'a fait que l'organiser. Je suis au contraire d'avis avec M. Gross qu'on ne peut lui attribuer aucune influence dans le développement des institutions municipales de Londres.

C'est seulement à partir du XIe siècle que l'on commence à trouver des renseignements précis sur les guildes anglaises. On possède pour cette époque les statuts de quatre d'entre elles : celles des thanes de Cambridge, d'Orcy à Abbotsbury, d'Exeter et de Woodbury; ils ont été imprimés et traduits dans le *Diplomatarium anglicanum* de Thorpe. Rien dans ces textes ne montre que ces associations fassent partie de l'administration municipale; à plus forte raison ne sauraient-elles la constituer. On arrive aux mêmes résultats quand on interroge les maigres renseignements que nous avons sur d'autres guildes anglaises à l'époque saxonne. D'ailleurs, ici même, l'auteur nous prévient à juste titre qu'il ne faudrait pas voir des guildes partout où l'on trouve le mot guilde, car celui-ci peut aussi bien signifier « sacrificium » ou « ado-

ratio » que « societas. » Quant à la guilde marchande, on n'en trouve encore aucune trace certaine avant la conquête normande. M. Gross pense, p. 19, que les chevaliers ou « cnihts » associés en guildes, que l'on mentionne à Londres, à Winchester, à Canterbury, dès le IXe siècle, s'occupaient de commerce, et préparaient ainsi la guilde marchande à l'époque normande ; mais c'est une hypothèse qu'aucune présomption sérieuse ne vient appuyer. Ceci ne veut pas dire qu'elle soit fausse ni invraisemblable, mais seulement qu'elle n'est pas assez justifiée.

En réalité, toute cette introduction, de moins de trente pages, que je viens de résumer, aboutit à des résultats négatifs : aucune trace nettement reconnaissable de guilde marchande avant la conquête ; aucune influence constatée de l'organisation des guildes sur l'administration municipale. Les rapports sociaux n'ont pas créé des rapports politiques ; ce ne sont pas les associations formées pour accomplir des œuvres pies, des actes de charité, ou pour assurer la protection mutuelle de leurs membres, qui devaient donner naissance aux institutions communales.

A cet égard, la conquête normande produisit les conséquences les plus considérables. Les conditions économiques du pays se trouvèrent profondément modifiées. Presque entièrement isolée jusque-là du reste de l'Europe, l'Angleterre rompit ses habitudes plusieurs fois séculaires d'isolement ; après qu'elle fut entrée en relations politiques avec le continent, avec la France, la Flandre et l'Allemagne, le commerce prit un grand essor, et par conséquent aussi les associations marchandes se formèrent dans les principales villes, ou reçurent une énergique impulsion. C'est en effet à partir du XIIe siècle seulement que l'on peut suivre avec certitude l'histoire de la *Gilda mercatoria*. M. Gross a dressé avec soin la liste des villes où les textes mentionnent une guilde marchande ; cette liste contient 94 noms. Quatre seulement parmi ces guildes remontent à Henri Ier (Beverley, Leicester, Wilton, York) ; un tiers environ appartient au XIIe siècle ; c'est sous Jean et sous Henri III que la plupart paraissent avoir été, sinon créées, du moins confirmées, reconnues par le roi et gratifiées de privilèges. Cette liste n'est d'ailleurs certainement pas complète. M. Gross fait en effet observer que ni Londres, ni les Cinq-Ports, c'est-à-dire les centres les plus actifs sans contredit du commerce anglais, ne possédaient de guilde marchande. Dans les Cinq-Ports la chose existait cependant, sinon le mot ; à Londres, la guilde marchande était remplacée par un grand nombre de guildes ou associations d'artisans (craft-guilds), qui subsistent encore aujourd'hui sous le nom de « Compagnies à livrée » (livery Companies).

Sur ce point même, je me demande si M. Gross n'a pas trop étroitement et trop artificiellement circonscrit son sujet. Était-il possible de distinguer aussi complètement les guildes des marchands des autres ? M. Gross avoue lui-même que les guildes des Cinq-Ports étaient de vraies guildes marchandes : était-il juste de les passer sous silence par la seule raison que, dans ces documents, on ne les trouve pas désignées

par le nom de gilda mercatoria? Les guildes de Londres n'étaient pas seulement des associations d'ouvriers et de patrons occupés exclusivement de la fabrication; leurs privilèges concernaient aussi bien l'échange des produits fabriqués; pourquoi donc les passer entièrement sous silence? M. Gross a de cette manière laissé dans l'ombre tout un côté fort intéressant de son sujet. Les divers historiens qui se sont occupés de la question: Wilda, Brentano, Stubbs et autres, ont montré que la guilde marchande forma d'ordinaire une sorte d'aristocratie industrielle et commerciale, qu'au XIVe siècle, l'antagonisme entre ces patriciens, d'une part, et de l'autre la plèbe confinée dans les guildes d'artisans, amena des révolutions violentes; que la gilda mercatoria perdit peu à peu la place prépondérante qu'elle occupait dans l'administration municipale, au profit des associations considérées jusque-là comme inférieures. Voilà le point important que M. Gross a omis, sans doute à dessein, de traiter; tout au moins aurait-il dû nous dire pourquoi il ne voulait pas s'en occuper. Il aurait vu, sans doute, en étudiant la question de près, que cet isolement de la *Gilda mercatoria* est, comme je le disais plus haut, purement artificiel, et qu'on n'en peut séparer l'étude de celle des autres guildes plus spécialement vouées au travail industriel. Il aurait ainsi épargné au lecteur la déception de ne rien trouver sur les compagnies industrielles et commerciales de Londres dans une étude sur les associations commerciales en Angleterre.

Cette réserve une fois faite, je louerai très volontiers son étude, très précise et très instructive; elle porte sur les points suivants : chap. I, origine et extension de la *gilda mercatoria;* chap. II, son organisation; chap. III, son caractère et son but; chap. IV, son importance au point de vue des institutions municipales.

La guilde n'est pas exclusivement une association privée de marchands; avec une administration particulière, elle possède des privilèges, très variables selon les villes, mais qui peuvent se ramener à deux : exemptions des droits de douane et monopole du commerce de détail. « Toute l'activité de la guilde est d'ailleurs renfermée dans la question industrielle et commerciale; elle n'exerce aucun droit de justice, sauf peut-être dans certains cas isolés » (p. 53). Elle ne se confond pas avec la ville. Dans les chartes de privilèges, les termes de « Burgenses » et de « Burgenses de gilda, » ou « homines de gilda, » ne sont pas identiques; il est également inexact de prétendre qu'il n'y ait pas de « liber burgus » sans « gilda mercatoria. » La guilde est seulement un des nombreux privilèges que les rois ou les seigneurs ont accordés aux bourgs : ainsi à York le roi donne « omnes libertates et leges et consuetudines suas, et nominatim gildam suam mercariam. » La guilde ne se trouve pas exclusivement dans les cités importantes, mais aussi dans de petites villes médiatisées comme Lichfield, Rochester, Chichester, Gainsborough. C'est dans ces villes médiatisées, remarque justement M. Gross (p. 75), que la guilde se confondit le plus tôt avec l'organisation municipale. Le trait caractéristique des villes anglaises,

c'est qu'elles ont leur tribunal de police locale; or, dans ces villes médiatisées, ce tribunal n'existait pas; les causes étaient portées devant le tribunal du seigneur. Mais, si les bourgeois de ces villes avaient une guilde, l'instinct communal devait les pousser à regarder cet établissement comme le plus important de leurs privilèges, comme le pivot de leur communauté. Dans les conflits avec le seigneur, c'est la guilde qui se trouve au premier rang. C'est donc dans les villes médiatisées, dans celles qui n'ont pas de tribunal particulier, dans celles par conséquent qui ne sont pas des « free boroughs, » que la guilde joue le rôle le plus important.

M. Gross distingue donc d'une part la guilde, avec son alderman à sa tête, et de l'autre la ville avec son bailli ou son prévôt, si elle n'est pas encore indépendante, avec son maire, si elle est autonome. Je crois seulement qu'il s'applique trop à faire ressortir les différences réelles qui séparent ces deux institutions, et qu'il n'a pas assez montré combien elles ont de points communs. L'exemple de Londres aurait été fort instructif à cet égard; mais on sait que l'auteur, n'ayant rencontré nulle part la mention d'une *gilda mercatoria* dans les documents relatifs à cette ville si commerçante, et où tant de guildes ont de tout temps existé, s'est interdit d'en parler. Il faut ici compléter le travail critique de M. Gross par l'exposé si large et si nourri qu'a donné M. Stubbs de l'origine, de l'organisation et de l'importance des guildes en général, de la guilde marchande en particulier (*Constit. hist.*, I, 413, III, 562 et suiv.).

M. Gross passe aussi trop rapidement sur la décadence et la disparition de la guilde marchande : il y consacre seulement quelques pages de la conclusion. A partir du XIVe et surtout du XVe siècle, la guilde devint une association formée uniquement pour l'accomplissement d'œuvres pies, ou bien elle se transforma en compagnie de commerce; les associations pour le commerce de l'étranger (les Merchant adventurers) reprennent les antiques traditions de la guilde. Celle-ci enfin se confond entièrement dans l'organisation municipale; son nom disparaît et finit par n'être plus même compris. M. Gross en donne une preuve pour Winchester : une enquête du siècle dernier constate que, dans les temps anciens, le roi accordait aux habitants d'une ville ou d'un bourg « to have gildam mercatoriam..., but what it signified in this declaration nobody knew. » Le bourg de Preston est peut-être la dernière localité d'Angleterre qui ait conservé vivant le souvenir de sa guilde marchande; souvenir purement archaïque d'ailleurs, car il consiste uniquement en une grande fête célébrée tous les vingt ans. La dernière a été donnée en septembre 1882 (voy. *Rev. hist.*, XX, 491). Les guildes marchandes ont d'ailleurs subi la même destinée que les autres guildes. Tombées en pleine décadence au XVe siècle, elles furent pour la plupart ruinées au XVIe par les décrets de Henri VIII et d'Édouard VI. Sous prétexte que ces guildes favorisaient la superstition par les fondations pieuses qu'elles entretenaient, leurs cérémonies religieuses, les prières

pour les morts, etc., la royauté confisqua leurs biens, comme elle avait déjà confisqué ceux du clergé régulier[1]. On n'osa pas cependant toucher aux guildes, ou, comme on les appelait déjà, aux « Compagnies à livrée » de Londres, seul vestige aujourd'hui existant de ces anciennes institutions, et que bientôt peut-être la pesante main du législateur va profondément modifier, si elle ne les détruit pas[2].

CH. BÉMONT.

Lodovico Castelvetro e la sua famiglia, note biografiche di Tommaso SANDONNINI. Bologne, Nicolas Zanichelli, 1882, in-12 de 352 p., dont 65 de documents.

Le titre de cet ouvrage semble modeste; il n'est qu'exact. Ce sont bien des notes biographiques et non une biographie, c'est une série de *disquisitiones,* d'*excursus,* et non un livre. L'auteur a suivi l'ordre à sa convenance, sans se soucier de l'ordre naturel ou logique : c'est ainsi que ce qui a trait à la personne de Castelvetro se trouve presque à la fin. Il cite ses textes dans son texte, et non dans les notes, alors même qu'ils sont latins. En somme, il a fait ce qu'il a voulu faire : ayant reconnu qu'il y avait, dans la vie de ce grand lettré, certains points, certaines dates à établir, il y a concentré son effort, et il ne nous prend pas en traître; nous sommes bien avertis qu'il glissera sur les points non contestés. Ainsi, ceux qui voudraient tout savoir de Castelvetro devront recourir aux auteurs qui ont précédemment écrit à son sujet. Nous nous permettrons de croire qu'il eût été plus habile et plus littéraire de composer une monographie complète, en avertissant dans les notes de ce qu'on apportait de nouveau. C'est un travail qui reste à faire; mais celui qui le fera quelque jour sera grandement tributaire de M. Sandonnini.

Nous ne pouvons donc, dans ce compte-rendu, qu'indiquer les corrections et les additions que le présent volume apporte à la biographie déjà connue de Castelvetro.

1° Muratori et Tiraboschi se sont trompés en faisant de Castelvetro un noble. Il était né de marchands enrichis qui avaient pris une place importante dans leur ville. Nombre de familles italiennes, comme on sait, ont commencé ainsi. Ses ancêtres étaient artisans de la laine,

1. Voyez sur ce point Rogers, *Six centuries of work and wages* (Londres, Sonnenschein, 1884), p. 106, 417. M. Rogers blâme énergiquement la suppression de ces guildes; il attribue à cette funeste mesure la rapide extension du paupérisme et la nécessité qui s'imposera bientôt de créer un ministère de la charité publique.

2. Sur l'histoire et surtout sur l'organisation actuelle des Compagnies de Londres, on trouvera d'abondants renseignements dans le rapport présenté aux deux Chambres du Parlement anglais au nom de la « City of London Livery companies' Commission, » tome I, 1884.

venus à Modène, probablement de Castelvetro, localité dont ils prirent le nom. Ces artisans gouvernèrent Modène, même sous la famille d'Este, car cette commune avait conservé une certaine autonomie. Les « conservateurs » étaient pris dans toutes les classes, sauf quelquefois dans la classe des nobles, car, à Modène comme à Florence, la noblesse fut un titre d'exclusion. Il s'en forme une pourtant parmi les bourgeois et les artisans, laquelle consiste dans l'Inscription au Livre des privilèges. Le nom des Castelvetri y figure en bon rang. Ils s'allient alors aux plus grandes familles, et l'auteur s'attache à éclaircir cette généalogie, comme, vers la fin de son livre, à faire connaître les descendants de son héros.

2° Lodovico Castelvetro n'est pas né dans la maison où la municipalité a fait placer une inscription affirmant qu'il y vit le jour. Cette maison n'appartint à sa famille qu'à partir de 1520, et il avait alors quinze ans. On pourrait supposer que ses parents y habitaient en qualité de locataires, mais cela même n'est pas exact. Elle était en construction quand ils l'achetèrent. Des documents formels disent, au reste, où ils logeaient quand naquit Lodovico. Celui-ci, plus tard, habita cette maison.

3° La date de sa naissance n'est pas sûre, à une année près. C'est qu'on l'évalue d'après celle de sa mort, sans tenir compte des mois. M. Sandonnini affirme que les communautés et paroisses ne tenaient pas, en ce temps-là, de registres des naissances et des morts. Si l'assertion est exacte, Modène aurait été singulièrement en retard sur Florence, où ces registres étaient tenus bien avant le XVIe et même le XVe siècle.

4° Sur les premières années de Castelvetro, on ne peut parvenir qu'à des résultats négatifs, à renverser ou à mettre en doute certaines assertions. Le détail nous mènerait trop loin.

5° De même, au sujet de la fameuse querelle entre Castelvetro et Annibal Caro, il n'y avait guère qu'à ramener le récit des faits à une impartialité dont se sont trop écartés les narrateurs. Pour ce faire, M. Sandonnini se croit obligé d'être infidèle à sa méthode et de narrer lui-même. Mieux aurait valu continuer de prendre ses devanciers à partie, car, pour savoir en quoi le récit de notre auteur est nouveau, il faudrait minutieusement le comparer aux autres. Comment n'a-t-il pas compris qu'il nous devait, au moins en note, indiquer ce qu'il rectifiait?

6° Sur le meurtre d'Alberigo Longo, séide d'Annibal Caro, meurtre dont on fait remonter la responsabilité à Castelvetro, sans que ses apologistes aient osé l'en défendre, mais dont il s'est défendu lui-même en alléguant que le serviteur soi-disant chargé par lui d'accomplir le crime avait été absous, notre auteur a trouvé, à Bologne, un procès criminel qui prouve tout au moins que ce n'est pas seulement la rumeur publique qui accusa Castelvetro. Celui-ci, prudemment, se fit représenter par un procurateur qui contesta la compétence, fut battu de ce chef et contesté lui-même dans son droit de représenter l'accusé. Les juges prononcèrent par contumace la peine de mort et la confiscation des biens. La condamnation porte les noms de deux citoyens que Castelvetro aurait char-

gés du meurtre. Donc, quand il a prétendu s'en disculper en alléguant l'absolution de son serviteur, il a équivoqué, à la manière des jésuites. Il mérite plus de créance par l'énergie des dénégations où il prend Dieu à témoin. Mais le silence de ses amis, et surtout de Muratori, les paroles de Varchi sont des charges graves. Malheureusement le doute subsiste, car la sentence s'en réfère pour les chefs d'accusation à un livre qui y est cité avec son numéro d'ordre et la page, mais qu'on n'a pas retrouvé, qu'on ne retrouvera peut-être jamais dans le désordre où sont les archives de Modène. Tout ce qu'on peut affirmer dans le doute, c'est que l'Arioste dit des mœurs de Modène qu'elles étaient féroces, et M. Sandonnini cite quelques traits à l'appui de cette assertion accusatrice. La culpabilité de Castelvetro, quoique non prouvée, est donc vraisemblable. *Amicus Castelvetro, magis amica veritas.*

7° Sur le procès en cour de Rome pour cause de religion, les résultats auxquels arrive notre auteur ne sont ni bien nets, ni bien intéressants. Qu'Annibal Caro ait poussé à la roue, cela n'est pas douteux. Mais trouva-t-il des auxiliaires dans la famille de son ennemi? Les documents en indiquent trois, sur lesquels on ne peut pourtant rien dire avec certitude.

8° Sur les pérégrinations de Castelvetro pour échapper à l'Inquisition, M. Sandonnini reprend le ton du récit et fait comme un chapitre d'histoire générale. On tint la fuite de l'accusé pour une preuve de sa culpabilité, et ici l'on ne peut croire ni qu'il fût innocent, ni qu'il eût tort de se sauver, quoiqu'on lui affirmât l'intégrité du sacré tribunal, quoique, après tout, on ne l'accusât point d'avoir mis les tours de Notre-Dame dans sa poche. M. Sandonnini avoue lui-même qu'il a peu innové dans cette partie et qu'il aurait pu la passer sous silence.

9° Il étudie longuement la question de savoir si Castelvetro avait embrassé la Réforme; il le montre étant l'âme de cette Académie de Modène dont les membres étaient appelés luthériens, traduisant Mélanchthon, usant et abusant des expressions hérétiques dans ses ouvrages. Sans le fanatisme stupide d'un prêtre, on saurait peut-être aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la foi de Castelvetro. En 1823, dans le mur d'une maison de campagne qui appartenait à sa famille, on trouva cinquante à soixante livres hérétiques, plus un sac de papiers. Les papiers furent pieusement brûlés par l'abbé don Antonio Torricelli, archiprêtre de Finale. Quelques volumes négligés par lui purent être déposés dans la bibliothèque *estense;* mais, s'ils y sont encore aujourd'hui, on ne peut plus mettre la main dessus. M. Sandonnini en donne du moins le catalogue. La plupart émanent des chefs de la Réforme; mais on y trouve aussi, avec des traductions des livres saints, qui passaient alors pour séditieuses, des annotations d'Érasme, les œuvres de Lorenzo Valla, les *Antiquitez et singularitez de la ville, cité et université de Paris,* et jusqu'à un *Dictionarium latino-gallicum* de 1538. Notons, à ce propos, que notre auteur donne aussi, dans son riche appendice, le catalogue de la biblio-

thèque entière de Castelvetro. Ce n'est pas indifférent pour juger l'homme.

Dirons-nous, pour faire sa part à la critique du détail, que M. Sandonnini estropie parfois les noms propres qui ne sont pas italiens? C'est inutile; la faute en est peut-être aux compositeurs et correcteurs de l'imprimerie.

Ces notes, au demeurant, sont utiles et elles témoignent d'un grand esprit de sincérité, d'impartialité. Or, être impartial était le principal vœu de l'écrivain. On est heureux de pouvoir lui dire qu'il parait s'être exaucé lui-même. P.

L'Invasion allemande en 1544 : fragments d'une histoire militaire et diplomatique de l'expédition de Charles-Quint. — Ouvrage posthume de Charles Paillard, publié par G. Hérelle. Paris, Champion, 1884, 1 vol. in-12, VI-449 pages, 3 cartes.

En annonçant la mort du regretté Ch. Paillard, la *Revue historique* exprimait le vœu que les grands travaux qu'il laissait inachevés ne fussent point perdus pour la science (n° de janvier-février 1882). Ce désir a été heureusement entendu. Parmi les manuscrits de M. Paillard se trouvaient les matériaux d'une histoire de l'invasion allemande en 1544; la famille chargea M. Hérelle, professeur au collège de Vitry-le-François, de les mettre en œuvre, et nous sommes autorisé à dire que ce travail ne pouvait être remis en de meilleures mains. Le livre que nous annonçons est donc l'œuvre commune de deux érudits qu'un commerce assidu avec les sources, la connaissance personnelle des localités envahies et la même sagacité d'esprit désignaient particulièrement à bien écrire cette monographie.

Nos historiens savent peu de chose d'un épisode sur lequel de récents et douloureux événements ont rappelé l'attention. Cet épisode peu connu est cependant considérable. Charles-Quint, n'ayant rencontré d'autre résistance sérieuse que celle de Saint-Dizier, s'avança jusqu'aux environs de Meaux, et, si son allié le roi d'Angleterre avait agi avec la même vigueur, la France aurait alors couru les plus grands périls. Les documents étrangers, la correspondance de l'empereur avec sa sœur Marie de Hongrie, les dépêches de deux témoins oculaires, l'envoyé vénitien Navagero et l'ambassadeur anglais Wotton ont permis à M. Paillard d'éclairer ce coin de notre histoire : par exemple les mouvements de l'armée française ne nous sont connus que par les informations de l'étranger (p. 305).

Le livre est divisé en deux parties : opérations militaires; négociations diplomatiques. Dans la première, nous assistons à la levée de l'armée impériale et à sa marche envahissante depuis Luxembourg, qui ne se défendit pas, jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre. Chemin faisant, l'auteur réduit à néant plus d'une légende : ainsi la tradition du bombar-

dement et de la destruction de Vitry-en-Perthois est très savamment discutée par M. Hérelle ; la connaissance spéciale qu'il a des lieux donne à son jugement une grande autorité. Deux autres anecdotes sont également rejetées : l'une d'après laquelle la capitulation de Saint-Dizier serait due à la ruse ; Granvelle aurait fabriqué une fausse lettre du duc de Guise autorisant le gouverneur à se rendre. Suivant l'autre, la duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier, aurait livré Épernay aux Impériaux. Le silence de Wotton et de Navagero ne permet guère de croire au premier récit : Saint-Dizier se rendit simplement faute de munitions et de vivres (p. 225). Quant à la prétendue trahison d'Anne de Pisseleu, M. Hérelle accuse de ce bruit la méchanceté de Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin et rivale de la duchesse. Il est remarquable, dit-il, que l'empereur n'en dise pas un mot dans sa correspondance avec la reine de Hongrie et que Paul Jove, si malveillant à notre endroit, reste aussi muet sur ce point (p. 338). Mentionnons encore d'intéressants détails sur le départ de la garnison française de Saint-Dizier (p. 261), la panique des Parisiens à l'approche des Impériaux (p. 355) et la discussion des motifs qui déterminèrent Charles-Quint à suspendre sa marche pour se replier vers Soissons ; l'empereur les indique lui-même dans une dépêche du 20 novembre (p. 356).

Quel que soit l'intérêt de la première partie du livre, la seconde, la partie diplomatique, est peut-être plus curieuse encore. On y verra comment les premières ouvertures de paix furent faites à la conférence de Saint-Amand entre Granvelle et l'amiral d'Annebaut (p. 368), et le récit de la mission d'Antoine Perrenot, évêque d'Arras, envoyé près de Henri VIII (p. 379). Perrenot fut assez mal reçu du roi : le mauvais vouloir de Henri à l'égard des propositions de l'empereur et son refus de marcher sur Paris rendirent à Charles-Quint toute sa liberté d'action pour conclure seul la paix avec François Ier. La paix arrêtée à Soissons dans la journée du 16 septembre (p. 391) fut enfin signée à Crespy-en-Laonnois le 18 ou le 19, malgré les derniers efforts que tenta Henri VIII pour l'empêcher (p. 396). Une lettre de l'empereur à la reine de Hongrie, en date du 19 novembre, révèle l'existence de quatre articles secrets dont personne jusqu'ici ne semble avoir eu connaissance. Les deux derniers articles sont bien durs pour François Ier : par l'un, il s'obligeait à ne pas traiter avec Henri VIII sans l'aveu de l'empereur, et si, à l'occasion de la paix, le roi d'Angleterre devenait l'ennemi de Charles-Quint, *le roi de France serait tenu de prendre part contre Henri VIII ;* par l'autre, il promet d'observer ces clauses secrètes *sans qu'elles obligent en rien l'empereur* (p. 414).

M. Hérelle a rejeté à la fin du livre quelques notes prises dans les archives des départements traversés par l'ennemi. Il n'a pas eu le temps d'y insérer une courte mention qu'il a trouvée plus tard dans le fonds des Trinitaires de Châlons : il s'agit d'une maison appartenant à ces religieux dans le faubourg Saint-Sulpice, « ruinée et démolie au passage de l'armée de l'empereur » (Inventaire des Trinitaires de Châlons, p. 15).

Un heureux chercheur a aussi découvert dans les comptes de la châtellenie de Sarry qui relevait de l'évêque quelques traces du séjour des Impériaux (voir *Journal de la Marne*, 15 février 1885).

A notre avis, la *Note additionnelle* aurait pu être plus étendue : beaucoup des renseignements insérés dans le corps du livre ne font qu'entraver la marche du lecteur et eussent fait meilleure figure dans l'appendice. Je citerai par exemple les articles A et B sur le défaut de munitions et de pionniers dans l'armée allemande (p. 158); l'itinéraire des agents Lyère et Josse de Grœninghen envoyés en Allemagne pour y chercher du renfort; ce détail est d'autant moins intéressant que les hommes levés par eux ne rejoignirent pas l'empereur en temps utile (p. 275). La même critique s'appliquerait à l'*Ordo militiæ*, cité p. 276, et à la liste des séjours de François Ier (p. 305). Il y a aussi trop de subdivisions; les paragraphes multipliés coupent le récit et gênent la lecture.

P. Pélicier.

Le père de Madame de Rambouillet. Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome, d'après des documents inédits, par le vicomte Guy de Bremond d'Ars. Paris, 1884, in-8° de IV-396 pages.

M. de Bremond d'Ars, dans la vie de Jean de Vivonne, que l'Académie française vient de distinguer en lui attribuant un de ses prix, met en relief la figure attachante d'un des négociateurs les plus estimés du XVIe siècle. L'oubli dans lequel est resté ce diplomate tient à ce que ses ambassades n'eurent que des résultats peu importants ; mais il n'en fut pas moins accrédité auprès des deux puissances qui jouèrent le principal rôle dans les luttes politiques de la France, le Saint-Siège et l'Espagne, et il se trouva mêlé par suite à tous les grands événements de cette époque.

Jean de Vivonne, comme quelques-uns des plus illustres diplomates modernes, fit son apprentissage sur les champs de bataille : il combattit dans les Pays-Bas, prit part aux journées de Dreux, de Jarnac et de Moncontour, et ne commença sa carrière diplomatique qu'à l'âge de quarante ans. Il débuta par aller demander, en février 1571, la mise en liberté du comte de Cajazzo, officier italien au service de la France, qui était retenu dans les prisons de l'Inquisition. Le succès de cette première mission le fit envoyer, l'année suivante, comme ministre résident à Madrid (février 1572). La situation du nouvel ambassadeur était difficile : c'était le moment où Charles IX, sous l'influence de Coligny, nouait des intelligences avec les révoltés des Pays-Bas, négociait avec Élisabeth et les princes protestants d'Allemagne, et cependant il fallait faire croire aux intentions pacifiques de la France. La Saint-Barthélemy amena un revirement dans la politique du roi, dont le représentant à Madrid sut tirer bon parti. Mais le rapprochement qui s'était produit entre les deux cours fut de peu de durée : Charles IX et Catherine de

Médicis ne voulurent pas, malgré les avertissements de Vivonne, rompre avec Guillaume d'Orange et l'Angleterre, ni accueillir les avances des Irlandais et des Anglais catholiques. L'avènement de Henri III au trône acheva de mécontenter Philippe II, qui redoutait de voir le vainqueur de Jarnac et de Moncontour prendre l'offensive ; mais le changement qui s'était produit dans le caractère du nouveau roi ne tarda pas à dissiper ces craintes. Vivonne s'efforçait d'entretenir les illusions du roi d'Espagne et s'occupait à déjouer les intrigues qui s'agitaient autour de lui : il réussit ainsi à rendre suspect Claude du Bourg, qui était venu négocier au nom du duc d'Alençon. Les dernières années que Jean de Vivonne passa en Espagne furent remplies par un événement de la plus haute importance, la question de la succession de Portugal. L'ambassadeur, désireux d'écarter à tout prix Philippe II, songeait à négocier un rapprochement entre les deux prétendants les plus sérieux, le duc de Bragance et don Antonio de Crato. En échange de ses bons offices, le Roi Très Chrétien eût reçu Madère, la Guinée, le Brésil, le droit de commerce avec les Indes. Henri III ne voulut pas se prononcer et laissa s'accomplir la conquête du Portugal, se bornant à envoyer son représentant demander réparation des violences, dont les résidents français de Lisbonne avaient été victimes. L'ambassadeur devait y retourner peu de temps après négocier au sujet des Flandres : le duc d'Alençon venait d'être proclamé seigneur des Pays-Bas par les États et le roi de France désirait persuader à Philippe II qu'il avait tout fait pour retenir le duc d'Alençon.

Jean de Vivonne quitta avec enthousiasme l'Espagne au mois de décembre 1582, reçut pour récompense de ses services le collier du Saint-Esprit et se retira quelque temps en Saintonge. Deux ans après, il passait les Alpes pour aller remplacer à Rome l'ambassadeur Paul de Foix ; il y arriva au moment du conclave réuni pour élire le successeur de Grégoire XIII : son rôle se borna à seconder le protecteur de France, le cardinal d'Este, qui réussit à écarter le cardinal Farnèse et à faire porter les suffrages sur le cardinal Montalto, devenu célèbre sous le nom de Sixte-Quint. L'ambassadeur s'efforça de gagner les sympathies du nouveau pontife, qui, dès la première entrevue, indiqua très nettement sa ligne de conduite ; il prêtera au Roi Très Chrétien le concours le plus actif, pourvu que celui-ci ne s'allie pas avec les Huguenots. L'esprit autoritaire de Sixte-Quint le portait à ne voir que des séditieux dans les chefs de la Ligue ; mais les cardinaux de Pellevé et de Vaudemont, créatures des Guises, excitaient si bien sa défiance à l'égard d'Henri III que le pape, ne sachant plus qui croire, songea à s'éclairer en envoyant comme nonce à Paris l'archevêque de Nazareth, Fabio Frangipani. Celui-ci avait déjà rempli ces fonctions et s'était fait remarquer par son zèle pour la Ligue. Les représentants de la France auprès du saint-siège combattirent vivement ce choix, mais le pape persista dans sa résolution et fit partir l'archevêque. Henri III commit alors la faute de défendre au nouveau nonce d'aller plus loin que Lyon.

Sixte-Quint, irrité de ce procédé, enjoignit à l'ambassadeur de quitter Rome le jour même et les États pontificaux dans les cinq jours. Pendant que Vivonne revenait en France à petites journées, le roi, ne voulant pas désavouer son fidèle serviteur, prit le parti d'envoyer en mission extraordinaire à Rome l'évêque de Paris, Pierre de Gondi; celui-ci parvint non sans peine à arracher au pontife le rappel de Jean de Vivonne, qui ne tarda pas à rentrer en grâce. L'ambassadeur eut alors à s'occuper du marquisat de Saluces, que venait d'envahir le duc de Savoie, Charles-Emmanuel; celui-ci avait été secrètement encouragé par le pape, qui craignait de voir Lesdiguières et les protestants attaquer le comtat Venaissin. Le meurtre des Guise vint rendre la situation de Vivonne encore plus difficile : il devait disculper son maître, représenter qu'en se débarrassant de factieux le roi de France n'avait fait qu'user de son droit, qu'il avait du reste suivi en cela le conseil du pape, et enfin offrir les dépouilles du cardinal de Guise au cardinal Montalto, neveu du pontife. Sixte-Quint avait peu de sympathies pour les Guises ; mais il ressentit vivement l'atteinte portée aux privilèges du Sacré-Collège : il condamna en plein consistoire le meurtre du cardinal, nomma une congrégation de cardinaux chargée de faire le procès du roi et refusa toute audience à l'ambassadeur de France. L'évêque du Mans, Claude d'Angennes, ne put arriver à fléchir le pape, qui, irrité de l'alliance de Henri III et de Henri de Navarre, lança enfin le monitoire où il frappait le roi de censures ecclésiastiques.

Jean de Vivonne n'avait plus de raisons de rester en Italie : il courut rejoindre Henri IV, qui avait à conquérir le trône auquel l'appelait le meurtre de son cousin. L'ambassadeur ne devait pas longtemps combattre aux côtés de son maître : celui-ci l'envoya à Rome précéder le duc de Luxembourg, député auprès du saint-siège par la noblesse royaliste. Vivonne, en faisant luire aux yeux du pontife la perspective d'une conversion du Béarnais, prépara le succès de la mission de Luxembourg. De retour en France, il prit une part active à la conférence du faubourg Saint-Germain avec le légat Gaetano (7 juillet 1590). A l'avènement de Clément VIII, Henri IV fit repartir pour l'Italie l'évêque de Paris et Jean de Vivonne ; celui-ci était non seulement le représentant de la noblesse royaliste, mais encore il avait reçu des instructions secrètes du roi, dans lesquelles ce prince manifestait le désir de se convertir. Malheureusement, le pape, mécontenté par le zèle excessif des Parlements de Paris et de Châlons, qui avaient condamné les bulles pontificales, et travaillé par les agents de la Ligue, qui lui faisaient suspecter la sincérité du roi, interdit aux envoyés d'Henri IV l'entrée du territoire pontifical. Vivonne dut s'arrêter à Desenzano et se contenter d'envoyer à Rome son secrétaire, Antoine de la Boderie, qui, de concert avec Arnaud d'Ossat, travailla à rendre les rapports moins tendus entre la France et le saint-siège. Le vieux diplomate s'avança jusqu'à Lorette ; puis, découragé de son inaction, il rentra en France, où Henri IV le nomma gouverneur du prince de Condé, qui était alors

l'héritier présomptif de la couronne et devait, aux termes des arrangements conclus avec Clément VIII, être élevé dans la religion catholique. Jean de Vivonne mourut à Saint-Maur-les-Fossés, le 7 octobre 1599.

Jean de Vivonne est le type de l'ambassadeur d'épée, selon le cœur de Brantôme[1]. Parti à quinze ans de la maison paternelle, « l'arquebuse au col, » le père de Mme de Rambouillet a eu une éducation négligée ; ses dépêches originales, rédigées dans une langue bizarre et avec une orthographe surprenante, en font foi ; mais il supplée à ce défaut d'instruction par un grand bon sens, beaucoup de finesse et d'expérience des affaires. Doué d'une intelligence vive, il se forme rapidement et met à profit son séjour dans les pays étrangers pour en apprendre la langue, étudier les mœurs et les hommes, si bien qu'au bout de quelques années, il ne tarde pas à être cité comme un des meilleurs diplomates de l'Europe. Il doit cette considération à la noblesse de son caractère et à ses qualités personnelles, qui lui gagnent les sympathies de l'aristocratie romaine et le font rechercher par des savants illustres, tels que de Thou et Pierre Pithou. Inflexible dans toutes les questions d'étiquette, il ne manque aucune occasion d'assurer à son pays la préséance sur les autres nations et parfois la lutte sera vive lorsqu'il aura pour adversaire le représentant de Philippe II, le fier comte d'Olivarès. Mais il joint à la forfanterie et à la susceptibilité du Gascon la ténacité du Saintongeais : il saura, lorsque le service de son maître l'exigera, mettre un frein à son tempérament fougueux : rien ne l'arrêtera, ni les lenteurs calculées de Philippe II, ni les rebuffades et les colères de Sixte-Quint. Sa constance finira par lasser la patience du roi d'Espagne et elle réussira à arracher au pape des concessions auxquelles il aura d'abord refusé de se prêter.

D'une activité infatigable, il est toujours en quête de renseignements ; il entretient des espions à ses frais pour être mieux informé. Sa vigilance est rarement en défaut ; il pénètre les desseins des agents secrets du duc d'Alençon, des Guises et des chefs de la Ligue. Homme d'action, il ne demande pas mieux que de mettre l'épée à la main : lors de l'invasion du Portugal par les Espagnols, il propose à Henri III de soulever les habitants de Lisbonne pendant l'absence du marquis de Santa Cruz, parti à la poursuite de la flotte française de Philippe Strozzi. La semaine même où il présente à Philippe II ses lettres de rappel, il songe à soudoyer des émissaires pour incendier la flotte espagnole à l'ancre dans le port de Lisbonne. Ces coups de main sont si bien dans le caractère de Jean de Vivonne que Tallemant des Réaux a pu lui prêter sans trop d'invraisemblance le projet d'enlever le pape par une porte secrète du Vatican. Du reste, la vie de l'ambassadeur est assez remplie de traits de bravoure pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en imaginer : il suffira de citer ses fières répliques à Sixte-Quint, qui

1. *Contre les ambassadeurs de robe longue.*

menace de le faire jeter en prison, et la façon hardie dont il échappe aux mains d'un corsaire barbaresque à son retour de Rome.

Les dépêches de Jean de Vivonne révèlent un homme d'État doué d'un vrai sens politique. Ainsi, il déplore la faute que commet Henri III en restant neutre dans la question de la succession de Portugal : il veut que la France reconnaisse le duc de Bragance et qu'un corps de troupes vienne débarquer à Lisbonne et prêter main-forte aux Portugais révoltés. Lors de l'affaire de l'archevêque de Nazareth, il recommande au roi de faire bon accueil au nouveau nonce, tout en évitant de traiter avec lui les questions importantes ; si l'on eût suivi cette sage conduite, l'incident n'eût eu aucune gravité. Son tact se manifeste dans l'heureux choix qu'il fait de ses auxiliaires ; c'est lui qui forme Antoine de la Boderie, qui discerne le talent naissant d'Arnaud d'Ossat et le signale à Henri IV.

Ce qui caractérise surtout Jean de Vivonne, c'est son attachement au roi : il vend ses biens, hypothèque ses terres patrimoniales, se fait traquer par ses créanciers plutôt que d'abandonner le service d'un maître qui le laisse mourir de faim. Son respect de l'autorité royale ne l'aveugle pas cependant sur les faiblesses et la dégradation du dernier des Valois ; il déplore ses tergiversations ; il ne néglige rien pour pallier ses vices et le disculper auprès de Sixte-Quint; en même temps, il multiplie les exhortations; il adjure son maître de monter à cheval et de courir sus aux partisans de la Ligue. La haine des Guises est encore un des traits de son caractère et ce qui l'anime dans les luttes incessantes qu'il a à soutenir contre leurs agents à Rome, le cardinal de Pellevé et l'abbé d'Orbais ; leur entente criminelle avec les Espagnols le fait frémir : il est « trop bon Français, » ainsi que le dira un des auteurs de la *Satire Ménippée*. Sa fidélité inébranlable au principe monarchique l'empêche de varier, à une époque où la mobilité des convictions est fort en honneur ; ses tendances le rattachent au parti des politiques, et, comme la plupart d'entre eux, il se montre zélé gallican. Lors du différend de Sixte-Quint et de Henri III, à propos de la nomination de l'archevêque de Nazareth, il ne propose rien moins que de convoquer un concile national et de mettre la main sur le temporel de l'Église de France. Ses sentiments royalistes lui donnent une clairvoyance singulière : un des premiers, il comprend que le salut de la France est dans la conversion du roi de Navarre et dans l'avènement de ce prince à la couronne; il s'efforce de convaincre Sixte-Quint de la possibilité de cette conversion, et peut-être, sans la mort prématurée du pape, ce grand événement ne se fût pas fait aussi longtemps attendre.

En racontant l'histoire du diplomate, dont nous venons d'esquisser la carrière politique, M. de Bremond a su éviter les défauts que l'on rencontre d'ordinaire dans les biographies. Il n'a pas cherché à s'étendre sur la partie purement privée de la vie de son héros ; d'autre part, s'il a rappelé les principaux traits de l'histoire du temps, il l'a fait avec

sobriété et seulement dans la mesure où cela était nécessaire pour suivre la marche des négociations qu'il exposait. Les événements sont en général présentés dans l'ordre où ils se déroulent; toutefois, l'auteur n'est pas toujours resté fidèle à ce plan, dont l'exécution rigoureuse pourrait rendre son exposition un peu aride; il repose parfois l'attention par quelques récits épisodiques, tels que le tableau piquant des embarras pécuniaires de notre ambassadeur à Madrid, et la description des amis et des ennemis de Jean de Vivonne à la cour de Rome. N'eût-il pas été plus à propos d'esquisser ces caractères au début du chapitre III, qui traite des ambassades auprès du saint-siège? après avoir tracé le portrait du pape, il semblait naturel de décrire le terrain sur lequel Jean de Vivonne allait avoir à combattre, de faire connaître les alliés et les adversaires qu'il devait y rencontrer. On se rendrait alors mieux compte du rôle joué par le cardinal de Pellevé lors de l'ambassade du duc de Nevers et de la nomination de l'archevêque de Nazareth. Toutefois, l'auteur a fait preuve d'un réel talent de composition en analysant avec intelligence les documents dont il se servait et en citant seulement les passages les plus curieux. Grâce à cet heureux choix, il est arrivé à donner de la vie et de l'intérêt à son récit, bien que le style des dépêches diplomatiques soit fort rebelle à toute tentative de ce genre. On pourrait peut-être trouver que le biographe de Jean de Vivonne a parfois abusé du coloris et donné trop d'ampleur aux portraits qu'il traçait, au lieu de caractériser seulement les personnages par un ou deux traits; mais la plupart des lecteurs préféreront à la méthode sèche et monotone du chroniqueur un procédé qui donne plus d'animation au récit.

Ce qui fait la valeur incontestable de la biographie de Jean de Vivonne, c'est qu'elle a été écrite presque entièrement d'après des documents originaux, dont beaucoup sont encore inédits. L'auteur a non seulement dépouillé jour par jour la correspondance du diplomate, mais encore il a tiré bon parti des pièces du fonds de Simancas aux Archives nationales : il y a trouvé les mémoires remis par l'ambassadeur de France à Philippe II, les réponses de ce prince, les notes données à ce dernier par ses secrétaires; il a enfin consulté avec fruit les collections du ministère des affaires étrangères. Cette étude attentive des documents lui a permis de donner des aperçus nouveaux sur plusieurs points de l'histoire du XVIe siècle. Il apporte ainsi des arguments à l'appui de la thèse qui repousse toute idée de préméditation dans la question de la Saint-Barthélemy; il fait justice de l'hypothèse chimérique d'une entente de longue date entre Philippe II et Catherine de Médicis; il ne tombe pas non plus dans l'excès contraire et n'adopte pas le système de la légitime défense [1]. Il établit surtout que Philippe II n'était pas l'instigateur immédiat du massacre et que c'est par

1. Voy. en ce sens l'article de M. Loiseleur sur la Saint-Barthélemy, publié dans la *Revue historique*, t. XV, p. 83 et s.

une interprétation erronée des textes que l'on a pu songer à en faire remonter l'idée jusqu'à l'entrevue de Bayonne. Il donne pour la première fois un récit exact de l'ambassade du duc de Nevers à Rome, en 1585, et démontre par la comparaison des dates la fausseté du recueil connu sous le nom de « Mémoires de Nevers[1] ». Il met aussi au jour les menées ténébreuses de Claude du Bourg ainsi que les intrigues mesquines du duc d'Alençon, ce prince ambitieux, qui ne craignait pas de demander à Philippe II une couronne ou tout au moins une vice-royauté. Il montre enfin sous son véritable aspect la politique de Sixte-Quint : le pontife, effrayé de la prépondérance de l'Espagne, jugeait la grandeur de la France nécessaire à l'équilibre européen ; il n'eût pas mieux demandé que de soutenir Henri III, mais le caractère mobile et léger de ce prince lui inspirait un profond dégoût ; sa pénétration lui faisait apercevoir que la Ligue n'avait pas un but religieux, que c'était entre les mains des Guises et de Philippe II un instrument destiné à leur permettre de démembrer la France. L'impossibilité où était le pape de trouver un peu de probité dans les divers partis en présence explique les incertitudes de sa politique ; du jour où il entrevoit la possibilité d'une conversion du roi de Navarre, il s'attache à cette idée, qui devient dès lors sa ligne de conduite.

Le chapitre relatif à l'ambassade de Vivonne auprès de Philippe II est peut-être la partie la plus originale du livre : elle est composée presque exclusivement d'après des documents inédits, qui présentent un grand intérêt pour l'histoire d'Espagne. Elle contient de nombreux détails sur la conquête du Portugal par Philippe II ; elle montre la décadence de l'Espagne commençant déjà sous ce prince ; elle fournit des renseignements sur les préparatifs de l'invincible Armada ; elle complète les relations des ambassadeurs vénitiens sur la cour d'Espagne, dont les allures sévères et l'existence claustrale paraissaient bien singulières au diplomate français, habitué aux mœurs quasi-païennes de la cour des Valois ; elle renferme enfin des indications précieuses sur le commerce de la France avec l'Espagne et le Portugal, sur le nombre considérable des résidents français établis dans ces deux pays et dont les guerres de religion causèrent la ruine.

La vie de Jean de Vivonne est un ouvrage bien fait, dont l'auteur joint à une solide érudition de remarquables qualités littéraires. Nous espérons qu'il voudra compléter son œuvre en publiant la correspondance de son héros et nous ne doutons pas qu'une des sociétés savantes de l'Ouest ne veuille se charger de l'entreprise et rendre ce dernier hommage à la mémoire du vieux diplomate saintongeais.

E. J. Tardif.

1. Voy. aussi une note du même auteur sur la critique des « Mémoires du duc de Nevers » dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXV, 1884, p. 233.

Briefe Benedicts XIV an den Canonicus Francesco Peggi in Bologna (1727-58), nebst *Benedicts Diarium des Conclaves von* 1740; hgg. von Fr. X. Kraus. Fribourg-en-Brisgau et Tubingue, Paul Siebeck, 1884.

M. Kraus, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Fribourg, frappé de l'intérêt que présente le caractère de Benoît XIV, s'est mis à rechercher sa correspondance, dont jusqu'ici on connaissait peu de chose. Il nous apprend qu'outre les lettres publiées par lui dans le présent volume, il existe encore les correspondances du pape avec l'archéologue Giov. Bottari, Mgr Giov. Benedetti, le cardinal Archinto et l'archevêque de Lyon, Pierre Guercin de Tencin. Douze vol. des Archives du ministère des affaires étrangères à Paris contiennent des dépêches du duc de Saint-Aignan et du cardinal de Tencin avec de nombreuses lettres du pape au roi, à l'archevêque de Paris, etc. Enfin au collège de S. Lazzaro-Alberoni, près de Plaisance, se trouve la correspondance d'Alberoni. M. Kraus espère pouvoir rassembler un jour la partie la plus intéressante de cette correspondance; en attendant, il publie celle du pape avec Peggi, en la faisant suivre de trois appendices : le premier contient treize lettres du pape, tirées des archives privées des comtes Malvezzi de' Medici à Bologne (arch. Scappi-Lambertini); le second, qui provient de la bibliothèque de la même famille, est une histoire du conclave de 1740 où fut élu Prospero Lambertini, cardinal de Bologne, qui a pris le nom de Benoît XIV. Le troisième contient la biographie de Peggi, telle qu'on la trouve aux pages 323-329 du ch. vi des *Notizie degli scrittori bolognesi,* par Giov. Fantuzzi (Bologne, 1788).

La correspondance du pape avec Peggi consiste en 179 lettres, toutes de la main du secrétaire du pontife, excepté la 85e qui est autographe. M. Kraus l'a copiée dans un volume qui appartient aujourd'hui au comm. Minghetti; il avait déjà été examiné par le P. Theiner et par Ern. Masi, qui en avaient parlé en termes favorables. L'auteur reconnaît dans sa préface que beaucoup de ces lettres n'ont qu'une faible importance; il les a cependant publiées en entier, parce que leur intérêt provient, non de ce qu'est chacune d'elles, mais de leur ensemble. En réalité, les plus courts billets mêmes contribuent à faire mieux connaître les rapports du pape avec le chanoine Peggi.

Ce Peggi est né en 1688 et est mort à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Il a vu se dérouler les nombreux et graves événements qui ont modifié profondément la géographie politique de l'Europe et en particulier de l'Italie. Sans y prendre part, il assista aux controverses entre les Jansénistes et les Molinistes et à la transformation radicale des idées qui a préparé les réformes effectuées par les princes en Italie et la Révolution de 1789 en France. Les lettres que lui écrivit son ami Benoît XIV ne montrent pas qu'il soit entré dans ce mouvement général de la pensée humaine; mais, de la dernière lettre du pontife, on peut conclure, ou

qu'il y resta tout à fait étranger, ou qu'il a voulu le contrarier; c'est du moins ce que paraissent indiquer ces paroles : « Ci rallegriamo della fatica fatta circa la Filosofia, come Ella ci accenna colla Sua. Il tutto sarà bellissimo, e non ne dubitiamo; ma il secolo presente è di contentatura difficile. Se fossimo in lei, ora che abbiamo soddisfatto l'impegno, penseressimo a vivere a noi con un poco di quiete » (lettre 179). J'avoue que ces paroles, dans la bouche d'un homme d'esprit et ironique, ne sonnent pas comme un compliment, et amortissent l'enthousiasme qu'excite la biographie de Peggi écrite par Fantuzzi. D'après ce dernier, qui fut son disciple, Peggi était un homme d'une activité merveilleuse, d'une science et d'une mémoire étonnantes. A vingt-quatre ans, il fut professeur de philosophie à l'université de Bologne, et ne faisait pas moins de trois leçons par jour, ce qui ferait aujourd'hui singulièrement réfléchir nos plus zélés professeurs de l'enseignement supérieur. Il eut de nombreux élèves, plus de trois mille en cinquante-deux ans d'enseignement. Il savait par cœur, littéralement, les sermons de deux fameux prédicateurs qu'il lui avait suffi d'entendre une fois. Certes il a montré une grande activité (voyez la lettre 46), il a été en sa partie bon écrivain; entre autres talents, il eut celui de toucher supérieurement de la cithare (lettre 150). Prospero Lambertini, quand il était encore cardinal de Bologne, le nomma chanoine de San Petronio; monté sur le trône de saint Pierre, il conserva toute l'estime et l'amitié qu'il avait conçues pour lui, ce qui est dû en partie aux mérites réels de Peggi, en partie aux services qu'il rendit au pape, en partie aussi à la douceur et à la bonté d'âme du pontife. M. Kraus nourrit pour Benoît XIV une sympathie particulière : il le considère comme un des papes qui ont été le plus parfaitement l'incarnation de l'esprit italien dans le meilleur sens du mot. Pasquin, il est vrai, l'appela « magnus in folio, parvus in solio; » mais M. Kraus le défend; il explique comment il n'a pu faire davantage, ni pour l'église ni pour la société, bien qu'il n'ait pas été non plus inactif; homme d'esprit et qui connaissait bien son temps (lettre 87), il cherchait plutôt à éviter les difficultés qu'à les affronter (lettres 33, 60, 61, 162); il essaya d'étouffer l'affaire des Jansénistes; il ne voulut pas indisposer les Thomistes avec l'Immaculée-Conception (lettre 37); il voulut abolir l'usure (lettre 39) et faire observer le repos aux jours de fête (lettre 40); il chercha à relever les études du clergé dont il déplore l'ignorance (lettres 168 et 175) et à rappeler les prêtres à la vie de sacrifice et de prière. « Nous ne nous lassons pas, dit-il dans la lettre 11 du premier appendice, de donner les ordres nécessaires pour que les prêtres aillent visiter les hôpitaux, comme ils faisaient de notre temps. C'est bien peu pour un prêtre de dire la messe le matin, d'autant qu'on ne la dit pas par dévotion pure, et de passer le reste du jour dans l'oisiveté, ou dans les boutiques. » Il partage les idées de son temps contre les Jésuites auxquels il reproche de prétendre « que les papes, pour ne pas leur déplaire, font de la chaire de la vérité une chaire de dissimulation dans les matières les plus importantes » (lettre 24). Il ne

voit pas de bon œil leurs collèges, qui lui font dire : « Si les pères et les mères élevaient leurs enfants comme ils devraient, les Jésuites, les Sommasques et ceux des Scuole Pie pourraient fermer leurs collèges. Ils profitent tous de la mauvaise éducation que les parents donnent à leurs fils ; » et il se plaint d'être obligé de « boire l'amer calice » de voir une personne de sa famille, « qui aurait dû rester chez lui et s'y préparer à vivre en chrétien et en gentilhomme, » entrer dans un de ces collèges (lettre 124). En cela, il est le précurseur du pape Ganganelli. — Il était arrivé à la dignité suprême dans l'église, mais il n'était enthousiaste ni du sacerdoce ni de la papauté (lettres 61 et 139); il chercha cependant à améliorer l'administration des États de l'église ; il embellit Rome (lettre 76) et Bologne (118) ; mais tout cela ne suffisait pas pour la condition du temps, qui était si changée, et ne voulut ou ne put faire davantage (lettre 153). Il a beaucoup écrit, comme le témoignent les nombreux volumes qu'il a publiés, auxquels il sacrifiait beaucoup d'heures de repos, et ne cessait de songer au milieu de ses ennuis et de ses dégoûts de toute sorte (lettres 153, 161). Les lettres 26, 38, 59 nous montrent son amour pour l'étude, et pour le « faticare, » comme il dit lui-même. Les lettres 8, 18, 23 parlent de la seconde édition du traité *De Canonisatione,* surveillée par Faciolati, après qu'Aldobrandini y eut fait des additions et des corrections à l'aide des archives secrètes du Vatican, « où, s'il n'était devenu pape, il n'aurait pas eu accès. » Les lettres 64 et 67 parlent d'une troisième édition faite en Espagne.

Dans la publication de ses travaux, le pontife fut aidé par Peggi qu'il chargea de réunir et de faire imprimer à ses frais les *Lettere, Brevi, Chirografi, Bolle ed apostoliche Determinazioni della Santità di N. S. Papa Benedetto XIV per la città di Bologna,* qui forment quatre vol. gr. in-4°. On peut dire que la correspondance publiée par M. Kraus donna satisfaction au désir qu'avait le pape d'avoir une collection complète de tout ce qu'il faisait pour sa ville natale ; en effet, beaucoup de billets ne sont que des annonces d'envoi de circulaires, de lettres, d'allocutions, de « ciarlate, » comme il les appelle (lettre 53), qui devaient être lues chez le marquis Magnani (lettres 72, 76, 77), et que l'on envoyait « pro integritate » (lettres 89 et 159), c'est-à-dire pour que rien ne fût perdu. Dans les lettres 41 et 46, le pape charge Peggi d'en faire un recueil ; dans les lettres 50 et 51, il trace les règles à suivre et suggère le titre ; dans les lettres 51, 89, 105, 107, il demande qu'on lui dise ce qu'il devra payer, et dans les lettres 85 et 99 il donne les ordres nécessaires pour l'expédition des exemplaires. Les quatre volumes de lettres, brefs, etc., attestent son amour pour Bologne, amour d'ailleurs mal payé de retour. En certains endroits, il se plaint à Peggi des Bolonais et les appelle des ingrats (lettres 144 et 166) ; il dit que « leur style est de demander, d'obtenir, effaçant d'ailleurs autant que possible le souvenir de ce qu'ils ont demandé et obtenu » (lettre 159). Un différend soulevé entre lui et le chapitre de San Petronio lui inspire du dégoût, de

l'amertume, et lui fait concevoir une pauvre estime pour tout le clergé bolonais (lettres 12, 14, 17, 34, 43, 158); il ne laisse pas néanmoins de les protéger, de leur faire des présents (lettres 37, 122). Je tiens à rappeler le don qu'il fit d'un exemplaire de ses œuvres à certains prêtres et aux bibliothèques des couvents et des églises de Bologne : « Siamo sicuri, écrit le pontife, come di dover morire, che, detratto Lei, non vi sarà un cane di quelli, ai quali si manda il regalo, che per titolo almeno di curiosità ne legga un foglio, il che però per misericordia di Dio non è succeduto nè forse succederà negli altri paesi e nell' altre città, che non hanno il titolo di Madre de' Studj » (lettre 112).

J'arrête ici le compte-rendu de ce livre, peu considérable par son étendue, mais intéressant. Je remarque encore que l'édition est très nette; cependant çà et là on rencontre des incorrections typographiques; je n'en parlerais pas, s'il ne s'en trouvait dans la lettre 85, la seule des 179 qui soit écrite de la main du pontife. Telle qu'elle est, cette lettre donnerait une triste idée de la grammaire et de l'orthographe d'Aldobrandini. M. Kraus déclare que les quelques lignes dont elle se compose sont « très difficiles à déchiffrer; » c'est pourquoi je me permets de douter qu'on lise dans l'original : « chi non approvasse a capo per capo, a corpo per corpo, a parola per parola, a sillaba per sillaba, quanto si *conviene* in questo foglio, ma il meno farebbe con una generale approvazione, senza che apparisse sotto l'occhio quanto si approva, o quanti lavori, o *quante* precisione o quante distinzioni sottili e *metafisichi* farebbe il nostro buon Canonico Peggi. Per liberare dunque e Noi ed esso da queste cribrazioni, gli mandiamo la lettera che ci ha scritta, ed approviamo le parole, il significato d'*essi*, le virgole, i punti, i sentimenti ovij, *i* riflessioni in esso *esistente* o indicate... » La première période n'a pas de sens. De plus, il me semble qu'avec un peu d'effort on peut lire : *contiene, quanta, metafisiche, esse, le* riflessioni, *esistenti*. Mais, comme je ne suis pas en état de vérifier sur le ms. même, je n'insiste pas.

Pio Carlo FALLETTI.

Mémoires sur le second Empire, par M. DE MAUPAS, ancien ministre. 2 vol. in-8°. Paris, Dupont. Prix : 6 fr. le vol.

M. de Maupas, ministre de la police sous le second Empire, puis ambassadeur à Naples, et qui a joué un rôle dans le coup d'État du 2 décembre, vient de publier la seconde partie d'un ouvrage en deux volumes qui ne laisse pas que d'avoir une importance historique véritable, bien que certaines appréciations soient contestables et que divers faits ne nous paraissent pas de la plus scrupuleuse exactitude. Nous avons voulu, avant de parler de ces Mémoires sur le second Empire, attendre qu"ils fussent terminés et qu'ils aient vu le jour.

La première partie est presqu'entièrement consacrée à l'histoire du

coup d'État dans lequel l'auteur s'attribue à peu près le rôle principal. Il relègue au second plan le ministre Morny dont il eut, par la suite, à se plaindre, et, tout en rendant justice à l'énergie des généraux de Saint-Arnauld et Magnan, il critique amèrement, en plusieurs endroits de son récit, le tort que ces généraux ont eu, d'après lui, de ne pas suivre ses avis en faisant un grand déploiement de troupes dans les rues de Paris, le 3 décembre, et d'avoir, au lieu de cela, prescrit aux régiments de rentrer dans leurs casernes et dans leurs quartiers pour s'y reposer. Le général Magnan, d'accord avec le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur, avait dressé un plan judicieux consistant à abandonner quelque temps le terrain aux opposants, afin de connaître le champ de bataille qu'ils choisiraient, et de pouvoir les écraser d'un seul coup, en les prenant de front, en flanc et à revers. N'en déplaise à M. de Maupas, dont toutes les dépêches, pendant ces événements, respirent la crainte la plus exagérée, et même quelquefois comique, l'élément militaire avait raison de ne pas suivre ses avis, et la preuve, c'est que le succès a été complet. Les journées de juillet 1830, de février 1848 avaient fourni d'excellentes leçons aux Saint-Arnauld, aux Magnan, aux Morny. Ils ont su en profiter habilement. C'est en fatiguant inutilement la troupe, en la laissant trop longtemps debout inactive en face de l'émeute qui cherche à s'attirer les sympathies des soldats, que l'on fait le jeu des émeutiers.

Les renseignements envoyés par M. de Maupas à MM. de Morny, Magnan et de Saint-Arnauld étaient souvent exagérés et même faux. Ainsi, le 3 décembre, il écrivait au ministre de l'intérieur : « De plusieurs points et avec un égal cachet de vraisemblance, je suis informé du complot contre la vie du président. » Et, quelques instants plus tard (huit heures) : « L'agitation reparait. Les barricades vont commencer; je ne crois pas que ce soit pour cette nuit la *grande bataille;* cependant, *il ne faut pas négliger les précautions.* » Cette phrase fit sourire le ministre, et plus encore la phrase suivante ajoutée par Maupas au bas de la dépêche : « Les barricades recommencent avec *intensité. Les feux de pelotons sont nourris* vers la rue Bourg-l'Abbé. *Le général Levasseur est sur pied.* » M. de Morny envoya la dépêche à Saint-Arnauld avec cette annotation à l'encre rouge : « Il n'y a pas de feux de pelotons et surtout de *feux nourris.* » A neuf heures, le préfet de police, comme s'il était destiné à tenir le rôle comique dans ces graves événements, et comme si son lot était sans cesse d'être à côté de la vérité, commençait à respirer plus à l'aise et à envoyer des dépêches rassurantes, précisément au moment où la résistance s'organisait sur une grande échelle. Saint-Arnauld, de Morny, Magnan, mieux informés par leurs agents que Maupas par les siens, prenaient toutes leurs dispositions pour la lutte du lendemain. Les généraux de division étaient convoqués au quartier général, les ordres donnés d'une façon précise. A l'heure fixée, la bataille était livrée, les insurgés pris comme dans un étau, et l'affaire à peu près terminée.

A la page 237 du premier volume de M. de Maupas, nous avons trouvé une grosse erreur. L'auteur parle d'une lettre écrite par le président à son oncle, le prince Jérôme, pour le prévenir du coup d'État et le prier de se trouver *à cheval à heure dite à l'Élysée.* Non seulement le prince Louis ne fut pas assez naïf pour commettre cette bévue, mais, si le prince Jérôme fut vu à cheval près de son neveu pendant la revue passée le 2 décembre, c'est par suite de circonstances parfaitement et tout au long expliquées dans le curieux volume intitulé : *Histoire anecdotique du coup d'État.* Le prince président, à la suite de différends avec son cousin, le démocrate prince Napoléon, alors mêlé à toute la clique démagogique, était brouillé avec son oncle, pour lequel il conservait néanmoins une affection profonde, une sorte de vénération; mais il savait fort bien que, s'il prévenait l'ex-roi, ce dernier, averti, n'aurait rien de plus pressé que de le dire à son fils, et que ce dernier s'empresserait d'informer les sociétés secrètes et les ennemis de l'Élysée.

Tout ce qui a trait à l'arrestation des divers personnages politiques, le 2 décembre, est raconté avec beaucoup de verve et une grande exactitude ; c'était chose facile à l'auteur, disposant des rapports des commissaires et agents chargés de ces expéditions. Notons, en passant, la réfutation en règle qu'il entreprend de l'*Histoire d'un crime* par Victor Hugo. *La Jacquerie en province* et le chapitre : *Quatre mois de dictature* nous ont paru également de bonnes pages vraies et dignes de l'histoire.

Le second volume n'a peut-être pas tout le charme que présente le premier; cependant, il ne laisse pas, quoique fort écourté, d'avoir une valeur réelle. Il est d'ailleurs écrit, comme l'autre, avec talent et modération. Nous avons été étonné de voir que, dans ce volume, l'auteur n'a pas dit un seul mot de son ambassade à Naples et de la cause de son rappel. Nous allons combler cette lacune.

En 1853, de grandes réunions de troupes étrangères eurent lieu chez toutes les puissances de l'Europe; comme l'empereur et le ministre de la guerre envoyèrent à ces réunions des officiers de leurs états-majors, le prince Jérôme, alors gouverneur des Invalides, président du Sénat, crut devoir les imiter. Il choisit pour le représenter celui de ses aides de camp qui écrivait précisément, en ce moment, les *Mémoires du roi Joseph,* dont les premiers volumes avaient déjà paru. Le ministre de la guerre, maréchal de Saint-Arnauld, ayant laissé à l'officier de l'ex-roi de Westphalie le choix du pays où il voudrait se rendre, ce dernier demanda à être envoyé à Naples, afin de visiter Gaëte, la Sicile et les anciens États du roi Joseph. Le maréchal de Saint-Arnauld, non seulement trouva son désir fort naturel, mais il lui donna mission de parcourir l'Italie, d'en visiter les places fortes, d'en suivre les cours d'eau et d'en reconnaître les positions militaires. Déjà, le rusé maréchal voyait poindre à l'horizon une guerre en Italie contre l'Autriche. L'officier devait, à son retour, lui remettre un rapport détaillé. On lui adjoignit un aide de camp du ministre, le duc de Lesparse.

Prévenu par son ministre à Paris (M. Antonini) de l'envoi à Naples

des deux officiers, le roi des Deux-Siciles, persuadé que l'auteur des *Mémoires du roi Joseph* venait pour révolutionner ses États en faveur de la famille Murat qui intriguait encore dans le pays, résolut de s'opposer au débarquement des deux envoyés. Il ordonna de mettre en *quarantaine,* sous prétexte de choléra, et d'expédier à Nisida, près Naples, le bâtiment sur lequel ils avaient pris passage. L'aide de camp du roi Jérôme prévint par lettre l'ambassadeur français, M. de Maupas, de ce qui se passait; mais ce dernier, agissant avec légèreté, ne sut pas obtenir du roi, qui s'était empressé de se rendre à Gaëte, le débarquement des officiers. Ils durent se réembarquer sur une frégate française en partance et revinrent à Paris rendre compte. Le maréchal de Saint-Arnauld, furieux, eut une parole des plus dures pour M. de Maupas, dont le rappel fut décidé en Conseil des ministres en punition de sa faible conduite. Il nous semble que cette affaire pouvait donner matière à un chapitre spécial dans le second volume des Mémoires.

Une anecdote inconnue, à propos de la mission de l'aide de camp de Jérôme. Deux jours après son retour, il était de service près du prince au Palais-Royal. On annonce l'empereur venant rendre visite à son oncle malade. — « Vous avez fait un beau voyage? dit en souriant l'empereur à l'officier. — Pas trop, sire. — Comment, vous avez vu Naples et le Vésuve? — Sire, j'ai vu Naples par le trou de la serrure et fumer le Vésuve de loin. — Mais, pourquoi le roi n'a-t-il pas voulu vous recevoir? — Sire, il est furieux de la manière dont sa mère est traitée dans les *Mémoires de Joseph,* où j'ai publié plusieurs de ses lettres. — Ah bien, dit en riant Napoléon III, si j'avais voulu renvoyer de France tous ceux qui ont dit du mal de moi, je pourrais bien m'y trouver seul, à l'heure qu'il est. »

Revenons au second volume des Mémoires de M. de Maupas. Selon nous, ce volume reflète avec une grande impartialité l'opinion générale de la France sur cette époque du second Empire, sur les agissements de la politique personnelle de Napoléon III, sur les tripotages financiers d'un certain nombre de personnages haut placés. Ils font bien connaître la nature des talents, des services rendus et aussi des fautes commises par les ministres à portefeuilles et sans portefeuilles. MM. de Persigny, Rouher, Billaut, Binaut, de Morny, ce dernier surtout, y sont traités selon leurs mérites, et d'une façon tout à fait indépendante et digne de l'histoire. On reconnaît bien dans ces lignes l'hostilité sourde existant alors entre l'auteur et l'ambitieux et peu intègre M. de Morny; mais, de fait, la peinture est au-dessous de la critique qu'elle méritait.

Un chapitre est consacré au mariage maladroit de l'empereur. M. de Maupas l'approuve. Nous ne sommes pas de son avis. Dans un autre, il fait l'éloge du courage du prince Napoléon et de ses talents transcendants. Soit, pour ses talents comme orateur, comme organisateur. Quant au courage militaire, l'auteur aura de la peine à persuader le lecteur, même en s'appuyant sur les paroles du brave Canrobert. Il prétend que

le fils de Jérôme demanda à se rendre en Orient en 1854. M. de Maupas, alors au Conseil des ministres, ne peut ignorer comment les choses se sont passées à cet égard.

Les guerres de Crimée, d'Italie, de Chine, du Mexique, leurs causes, leur conduite et leurs conséquences sont bien appréciées, mais nous ont paru trop écourtées. Enfin, le dernier chapitre sur les responsabilités de la guerre, de la Révolution de 1870, enfin la conclusion sont, à notre avis, des pages d'histoire dignes de guider ceux qui voudront entreprendre la relation complète du règne de Napoléon III.

A. D.

Das Tagebuch Kaiser Karl's VII aus der Zeit des Osterreichischen Erbfolgekriegs, nach dem Autograf herausgegeben von K. Th. Heigel. Munich, Rieger, 1883, 1 vol., 234 p. in-8°.

Au mois de juillet 1882, la bibliothèque de Munich acquérait de la bibliothèque de Neubeuern sur Inn un manuscrit relatif à la guerre de la succession d'Autriche : à l'écriture, au style, aux incorrections mêmes du style, on reconnut immédiatement le journal de l'empereur Charles VII, qu'avait dû recueillir après sa mort un de ses fidèles, J. M. Preysing, seigneur de Hohenaschau et de Neubeuern. La découverte de ce document était de nature à piquer la curiosité des historiens, bien qu'à vrai dire on n'eût aucun espoir d'y trouver des révélations inattendues sur des événements entièrement connus par de nombreuses publications d'actes ou de correspondances diplomatiques. Cette curiosité peut être aujourd'hui satisfaite : M. Heigel a publié avec soin le texte. Il y a joint un certain nombre de renseignements biographiques et un index. Peut-être aurait-il dû se dispenser d'une préface où il ne juge pas avec assez d'impartialité les relations de la France et de la Bavière, de la Bavière et de la Prusse.

Le mérite principal du journal de Charles VII est sa sincérité parfaite. A ce titre, il ne ressemble en rien à la plupart des mémoires contemporains qui sont ou des pamphlets ou des apologies. L'empereur nous fournit sur lui-même, avec la plus grande bonne foi, tous les éléments d'un portrait qui, sans être flatté, serait cependant assez différent de celui que l'histoire donne généralement de lui. Quand il rappelle une négociation diplomatique, il le fait généralement d'après les pièces qu'il a expédiées ou reçues : en 1742, par exemple, pressé par l'Angleterre de renoncer à l'alliance française, trahi par la France elle-même, il fit à l'Autriche les propositions que voici : « Pour le plan à faire, j'en restais à l'arrondissement de la Bavière *érigée en royaume* avec l'augmentation d'un revenu de 6 millions de florins[1]. » Ranke a retrouvé et publié une dépêche du mois de juillet 1742 qui contient les mêmes proposi-

1. *Tag.*, p. 74 (5).

tions faites dans les mêmes termes : « Il se flattait et espérait qu'on *voudrait lui arrondir la Bavière*, de façon *qu'elle fût érigée en royaume*, pourvu qu'il lui *restât un revenu de* 6 *millions de florins* pour soutenir la dignité impériale et entretenir une armée de 40,000 hommes[1]. » Il n'est pas rare de rencontrer des phrases empruntées à la correspondance de Frédéric II. Il y a même dans le manuscrit des places laissées vides pour des dépêches étrangères que l'auteur n'avait pu transcrire immédiatement[2]. On doit donc généralement se fier à ce qu'il nous apprend de lui-même, de sa politique, des desseins de ses amis et de ses adversaires.

Au premier abord, Charles VII paraît d'une vanité, d'une puérilité extrêmes. C'est le reproche que lui adresse le plus souvent l'historien de Marie-Thérèse, M. d'Arneth[3] (leichtsinnige Vergnügungsucht), et que confirme une dépêche de notre résident à Mannheim, M. de Tilly, publiée récemment par M. de Broglie[4]. Il ne perd pas dans son journal une occasion de rappeler les cérémonies auxquelles il a pris part, la beauté des fêtes auxquelles il a été invité ou qu'il a données, les visites qu'il a reçues, les honneurs qu'on lui a rendus et dont il a été certainement très flatté[5]. Les questions d'étiquette sont pour lui d'une grande importance[6] : il traverse en 1744 le Wurtemberg dont le duc et la duchesse lui font le meilleur accueil. A sa rencontre le duc est descendu de son carrosse, et s'est approché pour lui baiser la main « qu'il lui a donnée à son tour sans descendre du sien. » Le duc lui a offert ensuite une place auprès de lui, mais l'étiquette ne le permettait point, Charles-Albert « a pris l'excuse du mauvais temps et de la pluie pour ne pas changer de voiture[7]. » L'accueil qu'on lui a fait dans les villes enlevées à l'Autriche, à Lintz par exemple, où « tout le monde est accouru en foule, très content de le reconnaître en maître[8], » ou à Budweis qui a été illuminée en son honneur[9], les revues qu'il passe de ses troupes, « dont l'ordre est si bon et si merveilleux que les Français avouent n'avoir jamais vu les leurs dans une telle perfection[10] » sont pour la vanité de l'électeur d'excellents souvenirs, il nous les livre naïvement. Il n'y a certainement pas de jours qui à ce titre aient plus marqué dans sa vie que celui de son élection et celui de son couronnement : il consacre à tous les

1. Ranke, *Neun Bücher preuss. Gesch.*, éd. Veit. Berlin, 1848, t. III, p. 45.
2. *Tag.*, p. 3 (38).
3. D'Arneth, *M. Theresia*, t. II, p. 19.
4. Duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, II, 164. Dép. de Tilly à Amelot, 21 janvier 1742.
5. *Tag.*, p. 45, 87, 95, 140.
6. Cf. *Tag.*, p. 15 (réception de B. Isle à Nymphenbourg), p. 19 (réception du nonce).
7. *Tag.*, p. 137.
8. *Tag.*, p. 20-21.
9. *Tag.*, p. 27.
10. *Tag.*, p. 25.

détails de cet événement important quatre pages de son journal[1]. Ce ne sont point les moins intéressantes. Le cortège qui l'accompagnait, quand il a fait dans la ville de Francfort *sa magnifique* entrée impériale, s'étendait sur une longueur d'une lieue environ. Il y avait là *un nombre infini de noblesse; toute la ville s'était mise en marche; les acclamations du peuple « Vive Charles VII » ont été très grandes.* Jamais magnificence n'a égalé celle qu'on a vue ce jour-là[2]. Quand il a revêtu les insignes impériaux, il s'est trouvé par un hasard remarquable « *que l'habit de Charlemagne était aussi juste que si on l'avait fait pour lui*[3]. » Lorsqu'il est entré dans l'église, « la reine des Romains, un nombre infini de princes et de princesses, les ambassadrices et autres personnes de distinction qui avaient des balcons à part, enfin tout le monde avait les yeux tournés sur lui qui avait à soutenir la grandeur de la dignité dont il allait être revêtu[4]... » En somme, on voyait dans ce couronnement *toute la grandeur d'un empereur romain.* Jamais il n'y en avait eu de plus brillant ni de plus magnifique que celui-là, le luxe et l'abondance en toutes choses ayant surpassé l'imagination[5].

Mais la vanité de l'électeur, cet amour excessif et puéril de l'étiquette et du faste n'étaient que des travers et n'excluaient point au fond de véritables qualités d'esprit et de cœur. M. d'Arneth le juge très mal, quand il l'accuse d'oublier au milieu des fêtes, à la cour du Palatin, à Mannheim les souffrances de la Bavière, et d'abandonner sa capitale de gaieté de cœur[6]. C'est le contraire qui est vrai, le journal même du prince en fait foi : « Tous ces jours se passèrent en fêtes; il y eut un opéra magnifique, une très belle illumination de la ville... Je n'en ai cependant pu jouir qu'à moitié, les soins continuels dont j'eus l'esprit agité par rapport au danger éminent dans lequel je voiois ma patrie, ne m'en donnoient que trop de sujet de l'autre côté. » Nous ne citons que ce passage afin de rectifier, à propos des faits mêmes qu'il invoque, l'opinion de l'historien éminent, mais parfois partial, de Marie-Thérèse. On trouvera presque à chaque page dans les mémoires de l'empereur beaucoup d'autres preuves de son affection pour ses États électoraux, de son énergie, et de sa constance à les défendre. M. de Broglie n'a pas été plus juste pour lui que M. d'Arneth ; il le juge, comme aurait fait le maréchal de Broglie, qui fut toujours assez mal vu à Munich[7], il lui reproche le soin excessif qu'il prenait de la sûreté de

1. *Tag.*, p. 48-52.
2. *Tag.*, p. 49 (lignes 15, 25).
3. *Tag.*, p. 51 (5).
4. *Tag.*, p. 51 (30, 35).
5. *Tag.*, p. 51 (10 et 20).
6. D'Arneth, *M. Theresia*, II, p. 19. « *Statt für den Schütz seiner Lænder und seiner Haupstadt gegen die herausdringenden œsterreichischen Streitkræfte persœnlich Sorge zu tragen.* »
7. *Tag.*, p. 44, p. 54, p. 59, p. 82, p. 90 : « Je sentis trop bien le piège que

ses États, sa pusillanimité, son incapacité. Il le considère comme un prince très médiocre « qui se sentait peu fait pour commander et qui déléguait son autorité à des mains aussi peu capables que lui[1]. » Le journal de l'électeur n'est point fait pour confirmer cette opinion. Charles VII avait au contraire une très haute idée de son génie militaire : le commandement d'une armée de 100,000 hommes ne l'effrayait pas. Il avait même des appas pour son génie[2]. Il nous est assez difficile d'apprécier la valeur des conceptions stratégiques de l'électeur, mais elles prouvent tout au moins qu'il ne cherchait point à se soustraire aux devoirs multiples du gouvernement, dans la situation critique où se trouvait la Bavière. Il suffira de lire son journal pour être convaincu qu'il a dirigé par lui-même la plupart des opérations militaires et des négociations diplomatiques, et qu'il était fort capable de le faire[3]. C'est le portrait que Ranke a donné de Charles VII qui est le vrai : « Tout en faisant la part d'un certain penchant pour les pratiques extérieures de la religion et pour les fêtes officielles qui avaient jusque-là surtout occupé sa vie, ses contemporains le représentent comme un homme de goût, actif, et qui ne manquait point d'idées. Il voulut et sut gouverner et les fautes commises par ses ministres, lorsqu'il venait à leur manquer, prouvent assez quelle place il tenait au milieu d'eux[4]. » Il avait un certain nombre de qualités très réelles, ses défauts étaient ceux de son pays et de son temps. Il était catholique comme tous les princes de sa maison, intolérant comme la plupart des princes souverains, il aimait le faste, comme les rois de Pologne au XVIIIe siècle, comme Frédéric Ier de Prusse. A ce double titre, il ne différait point des princes allemands, ses contemporains[5].

Ce qui est vrai de son caractère et de ses défauts est vrai également de sa politique. Elle fut celle de tous les électeurs allemands depuis le traité de Westphalie. Il s'agissait pour lui de sauvegarder et de faire valoir contre les entreprises des maisons voisines les intérêts et les droits de sa maison, et à l'occasion de l' « arrondir » à leurs dépens.

me tendait ce maréchal qui, par haine de M. de B. Isle, a fait tout ce qu'il a pu pour renverser le projet. Il abandonna le 26 avec son armée toute la Bavière, il sacrifia les États et la personne même du plus fidèle allié de son roi, laissa mes États en proie aux ennemis et moi au beau milieu d'eux... Cet abandon, pour mieux dire ce sacrifice, est un exemple jusqu'à présent inouï dans le monde. »

1. De Broglie, *M.-Thérèse et Fréd. II*, p. 66-67.

2. *Tag.*, p. 91.

3. Cf. par ex. *Tag.*, p. 61, 62, 63, 88, 89. En 1743, Seckendorff, général des troupes impériales, avait, sans l'aveu de Charles VII, signé avec l'archiduc Charles et Kevenhüller une convention de neutralité. Charles VII, qui n'avait pas « donné à Seckendorff le pouvoir de traiter, » refusa de ratifier la convention (*Tag.*, p. 94). Il ne déléguait jamais complètement son autorité.

4. *Neun Bücher Pr. G.*, éd. citée, t. III, p. 13.

5. *Tag.*, p. 75, p. 127.

C'est pour cette double raison qu'il prit les armes en 1740. Les droits de la Bavière à l'héritage de Charles VI n'étaient même pas selon lui discutables[1]. Il n'eût pas cédé la plus petite partie de la Bohême qu'il venait de conquérir, à plus forte raison la moindre parcelle de ses États héréditaires. Il fit toutes sortes de difficultés pour abandonner le comté de Glatz à Frédéric II qui en avait besoin pour compléter ses conquêtes en Silésie[2]. Quand il eut obtenu la couronne impériale, contraint d'y renoncer par la situation misérable où se trouvaient ses États héréditaires, il ne crut pouvoir le faire qu' « après avoir consulté son théologien, » afin de « *ne pas porter le moindre préjudice à sa succession*[3] » (1743). Pour assurer l'influence de sa maison en Allemagne, il ne négligea aucune occasion de procurer à ses frères des établissements avantageux. L'un était électeur de Cologne; il voulut faire de l'autre, Théodore, un évêque de Spire[4]. Il parvint en somme à le faire nommer prince évêque de Liège[5]. Il n'est pas bien certain même qu'à l'instigation de Frédéric II et de l'Angleterre, il n'ait pas cherché à séculariser, au profit de la Bavière, certaines principautés ecclésiastiques. Il s'est défendu énergiquement d'avoir jamais eu ce projet qu'il attribue à la malveillance de l'Angleterre, et il est d'ordinaire si sincère qu'on a peine à ne pas le croire en cette occasion[6]; cependant les dépêches de Klingraeff, l'ambassadeur prussien, sont singulièrement concluantes. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'il songeait dans toutes les négociations aux moyens « d'arrondir la Bavière[7]. »

Il s'agissait aussi de l' « ériger en royaume[8]. » La Prusse, depuis quarante ans, était un royaume. La maison de Hanovre, celle de Saxe avaient, à l'étranger, il est vrai, acquis la couronne royale. Les souverains de Bavière n'avaient point encore réalisé ce rêve ambitieux de tous les princes électeurs : Charles-Albert eût été heureux de réparer le temps perdu ; il eût au besoin sacrifié tous ses droits à l'empire pour se retirer de la lutte avec une compensation de ce genre. L'Angleterre et l'Au-

1. *Tag.*, p. 1 à 4.
2. *Tag.*, p. 8, p. 18, p. 127.
3. *Tag.*, p. 80.
4. *Tag.*, p. 104.
5. *Tag.*, p. 106.
6. Cette question est très délicate : Cf. *Tag.*, p. 79-80. D'Arneth, II, p. 207, déclare que Haslang sortit de sa poche un projet de sécularisation de Salzbourg, Passau, Augsbourg, que Frédéric II l'appuya à Londres. Mais il le fait d'après des dépêches de Wasner, 8 janvier 1743, 15 janvier 1743, l'ambassadeur autrichien à Londres, dont Charles-Albert a récusé le témoignage. Ranke, III, p. 46-47, cite le même projet d'après Wasner et aussi d'après Klingræff, résident prussien à Francfort, 24 novembre 1742, qui aimait et estimait fort Charles-Albert.
7. *Tag.*, p. 74 (5).
8. *Tag.*

triche connaissaient ses projets et cherchèrent à plusieurs reprises à flatter son ambition, pour le détacher de l'alliance française[1].

Si Charles-Albert a visé plus haut encore, s'il a voulu et pu obtenir la couronne impériale aux dépens de ses États électoraux, et sans pouvoir la conserver à sa maison, il n'a fait après tout que réaliser un rêve caressé par la plupart de ses voisins, l'électeur de Saxe[2] et Frédéric II lui-même. La puissance impériale, qui n'était plus rien en fait, était encore, par l'effet des droits et des devoirs traditionnels sur lesquels elle reposait, une force morale que les électeurs étaient bien aise d'avoir au besoin à leur service[3].

M. Heigel reproche trop vivement à l'électeur de Bavière ses sentiments pour la France « die beklagenswerthe Abhängigkeit von Frankreich hervor[4]. » C'est le reproche que lui faisait Frédéric II : « Vous devez savoir que rien ne fait plus de tort à l'électeur aux yeux des Allemands que ses rapports avec la cour de France. » C'est aussi celui que lui adressait Marie-Thérèse : « Se flatter que l'électeur de Bavière renonce à l'alliance française, c'est se tromper, et se perdre de gaité de cœur[5]. » Pour Charles-Albert, comme pour la plupart des princes allemands, cette alliance était chose fort naturelle, c'était une tradition de famille, comme l'électeur le dit lui-même, la conséquence de « traités séculaires[6]. » Était-ce bien à Frédéric à lui faire ce reproche? Les historiens allemands et bavarois surtout devaient-ils oublier la lettre que le roi de Prusse écrivait le 10 mai 1745 à Louis XV pour lui demander des subsides, et se l'attacher plus étroitement[7]? — L'électeur de Bavière n'en était pas moins un tout aussi bon Allemand que Frédéric II : il « avait du sang allemand dans les veines, » et savait que l'amour de la patrie allemande lui imposait certains devoirs[8]. Et s'il ne les pratiquait pas plus que les autres princes de l'empire, il les connaissait tout aussi bien qu'eux.

Les desseins, les ambitions, la politique de Charles-Albert ne diffèrent point en résumé des projets et de la politique des autres électeurs, de la politique prussienne même. Voilà ce que son journal permet d'établir désormais très nettement; il devrait servir de fondement à une étude sur la condition de la Bavière au milieu du XVIIIe siècle, qui serait fort nécessaire après les travaux plus généraux de Büchner sur la Bavière[9], de Moser et de Lipowsky sur Charles-Albert[10]. C'est

1. *Tag.*, p. 73. Dép. de Stais à Kœnigsagg, 16 juillet 1742. D'Arneth, II, 115.
2. *Tag.*, p. 8.
3. *Tag.*, p. 73, 99, 103.
4. *Introd.*, p. 9.
5. M.-Thérèse à Wasner, 31 mai 1742.
6. *Tag.*, p. 1-2.
7. *Polit. Korr.*, IV, 171, Anm. I.
8. *Tag.*, p. 74, 91.
9. Büchner, *Gesch. v. Baiern*, 2e éd., 1869.
10. Moser, *Staathistorie Deutschlands unter K. Karl VII.* 2 Bd. Iéna, 1743-

même à l'aide d'études de ce genre qu'on parviendrait à dégager avec plus d'impartialité qu'on ne l'a fait jusqu'ici la vérité sur l'œuvre de Frédéric II.

Ce qui distingue Frédéric II des autres princes, ses adversaires et ses alliés, c'est qu'il a eu, lui, à sa disposition les sources matérielles qu'ils n'avaient pas. La Bavière était incapable de soutenir la politique de ses électeurs. Charles-Albert avoue qu'en 1740 il n'avait aucun moyen de faire valoir ses droits, ni argent, ni troupes[1]. Sans la France, il eût été réduit à des protestations sans effet. Il avait surtout des demandes d'argent à lui adresser. C'était, au début de la guerre, sa préoccupation continuelle. Le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, était dans les mêmes termes avec Marie-Thérèse; il lui prêtait, au nom de l'Angleterre, de l'argent, et s'en faisait prêter secrètement par elle pour entretenir ses régiments hanovriens[2]. Cette situation déplorable de la Bavière a été la cause véritable des malheurs de Charles VII, tandis que Frédéric II avait le véritable moyen de se dégager *de la tutelle de ses alliés,* l'Angleterre ou la France, qu'il pouvait prendre ce qui lui plaisait, attaquer à son heure sans attendre personne, et se retirer de même avec les profits de la lutte, pratiquer enfin cette politique que M. de Broglie lui reproche si vivement[3], et que les Anglais appelaient « une politique sacrilège[4]; » l'électeur de Bavière ne fut jamais qu'un instrument entre les mains de ses alliés. Sa situation matérielle le mettait dans leur dépendance absolue. Il fut toujours hors d'état de lui imposer le respect de ses intérêts. Au début de la guerre, il avoua qu'il fut obligé de marcher sur Vienne « pour faire plaisir à Frédéric II[5]. » Quand la France commença à s'apercevoir que les projets de Belle-Isle ne lui seraient d'aucun profit, Charles-Albert et ses États héréditaires firent les frais de ce changement de politique. Il ne cessait de déplorer l'inaction des troupes françaises[6]; et s'il l'attribua quelque temps à l'hostilité des maréchaux[7], il dut bien vite s'apercevoir des raisons véritables qui les ramenaient en arrière[8]. La Bavière fut abandonnée à l'Autriche; son électeur ne fut

1744. — Lipowsky : *Lebens und Regierungsgeschichte des Kurfürsten v. Baiern K. Albert.* Munich, 1830, in-8°.

1. *Tag.*, p. 2 : « Dépeignant au vif le triste état où se trouvent mon pays, mes finances, ma caisse de guerre, et surtout la perte que j'avais faite de nombre d'officiers... et de troupes que je ne pourrais remettre sans le secours de la France... De sorte que je me vois forcé de me contenter d'une simple protestation, comme l'unique ressource des faibles. »
2. *Tag.*, p. 4, 6, 16.
3. Broglie, *M.-Thérèse et Frédéric II*, t. II, p. 114.
4. *Tag.*, p. 17-23.
5. *Tag.*, p. 44, 54, 55, 56, 57, 59, 64, 65, 66, 70.
6. *Tag.*, p. 55, 64.
7. *Tag.*, p. 70, 71, 76, 84, 91.
8. *Tag.*, p. 107, 111.

plus qu'un auxiliaire au service des Français qui tournaient tous leurs efforts contre les Anglais, leurs véritables ennemis[1].

Tandis que Frédéric II recueillait les fruits de la guerre, Charles-Albert avait été dupe de tout le monde, et ses États avaient souffert de l'invasion des armées ennemies et alliées. Comme il ignorait la cause réelle de ses malheurs, il finit par s'en prendre à la méchanceté du siècle : « La fausseté de ce siècle se joue de ce qu'il y a de plus sacré dans ce monde; aussitôt que l'intérêt l'exige, la raison d'État dégénère en trahison. » Nous dirons avec lui ce qu'il dit des protestations diplomatiques : « C'est l'unique ressource des faibles et des vaincus. »

Émile Bourgeois.

Marcus Landau. **Rom, Wien, Neapel waehrend des spanischen Erbfolgekrieges**; ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Papstthum und Kaiserthum. Leipzig, 1883. 489 p. in-8°.

M. Landau, qui s'est fait connaître des amis de la littérature italienne par divers travaux, en particulier par ceux sur les sources du Décaméron de Boccace, se montre pour la première fois aux historiens sur un nouveau domaine en décrivant une époque fort troublée au point de vue politique. En réalité, il s'est imposé là une tâche difficile; je dirais même une tâche impossible pour tout grand travail historique de début. On s'en aperçoit clairement dans la préface : M. Landau nous y raconte l'histoire des origines de son livre, comment, en présence de la masse des matériaux dont il était accablé, il fut amené à limiter son sujet de plus en plus, pour aboutir en fin de compte à donner seulement une petite partie d'un grand ensemble. Traiter en forme de monographie un fragment détaché d'une grande période de confusion politique de façon que l'œuvre soit artistement arrangée, qu'elle reste intelligible pour le lecteur et qu'elle porte avec soi la conviction, est justement une des parties les plus difficiles de l'art historique. D'autre part, quand l'auteur, pour juger un événement aussi réellement européen que la guerre de la succession d'Espagne, se place à un point de vue patriotique, on peut difficilement s'empêcher de craindre que le résultat d'un pareil travail ne soit pas en proportion des efforts qu'on y a déployés. On ne niera pas, en effet, que M. Landau n'ait travaillé son sujet avec beaucoup de soin. Il a cherché activement dans les archives de Vienne, de Turin et de Venise des documents inédits, il a dépouillé avec soin et mis à profit les livres imprimés. Cependant on ne trouvera dans son livre aucun trait nouveau qui soit de nature à modifier nos idées sur la grande confusion des événements politiques au début du XVIIIe s., ni

1. *Tag.*, 136.

qui mette en une meilleure lumière les raisons qui en firent agir les principaux acteurs. Ainsi le pape Clément XI, qui devait avec tant de raison former le centre même de l'ouvrage, ne nous est pas autrement dépeint que Ranke ne l'avait fait en quelques coups de pinceau. Ce qu'il y a de nouveau dans ce livre, c'est une foule de particularités qui précisent à nos yeux la physionomie d'une époque déjà bien connue. En bon Autrichien, l'auteur se range du côté des empereurs Charles VI et Joseph Ier, mais on ne saurait lui en faire un reproche, parce qu'il ne le fait jamais qu'avec modération, et qu'il n'est pas aveugle en face des fautes traditionnelles de la politique autrichienne. L'auteur insiste sur ce point que la maison de Habsbourg s'est toujours distinguée par sa dévotion envers le saint-siège, mais qu'elle n'a pas tiré grand profit des papes pour ses propres intérêts; tout esprit impartial tombera sur ce point d'accord avec lui. Si contre un empereur, comme Joseph Ier, qui ne laissait pas son confesseur exercer une influence exclusive sur la politique autrichienne, l'inimitié du pape s'est exercée avec trop de violence contre sa maison et contre l'empire, et s'il s'est vu forcé de tourner ses armes contre le chef des États de l'Église, comme avaient fait avant lui d'aussi bons catholiques que Charles-Quint et Philippe II, la confiance inébranlable de la maison de Habsbourg envers le successeur de saint Pierre n'a jamais cependant tardé beaucoup à reparaître (p. 144). Ce trait de la politique autrichienne a été bien mis en relief par M. Landau, qui n'est point un historien ultramontain, bien qu'à notre avis il ne l'ait pas fait encore avec assez de précision; la dépendance à l'égard de Rome et le manque d'argent sont les deux points qui plus que tous autres ont toujours influé et influeront toujours sur la politique de la maison des Habsbourg.

M. Landau a divisé son ouvrage en 23 chapitres; on aurait eu une meilleure vue d'ensemble si ces chapitres avaient été subordonnés à un petit nombre de grandes divisions. Encore certains d'entre eux ne se rattachent-ils pas directement au sujet; cela est surtout vrai des deux premiers. Le premier traite du royaume de Naples à la fin du XVIIe s.; la mauvaise administration des Espagnols dans ces malheureuses contrées y est décrite avec d'aussi vives couleurs que l'avait fait Reumont dans ses « Caraffa von Maddaloni. » Le chapitre suivant a pour titre : « Le gouvernement et les malcontents à Naples; la diplomatie autrichienne à Rome. » N'aurait-ce pas été plus conforme au plan de l'ouvrage, si M. Landau, après avoir décrit la situation d'une des trois villes d'après lesquelles il a intitulé son livre, nous avait aussi tracé un tableau de la seconde d'entre elles, de Rome? Mais il a aussi peu essayé cette peinture qu'il a tenté de nous représenter Vienne et les personnages qui y donnaient le ton. On quitte la lecture de l'ouvrage avec l'impression qu'on a affaire à un travailleur très érudit, à un juge bienveillant et équitable à l'égard des personnes, mais aussi à un historien dont les regards n'embrassent pas l'ensemble des événements et qui par suite ne sait ni les grouper ni leur donner une forme réelle.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons recommander son livre à l'étude de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Italie à l'époque de la guerre de la succession d'Espagne; ils y trouveront un guide sûr.

H. H.

Viaggio di Donato Rigeto veronese, edito nella fausta occazione delle nozze del signor Ludovico Guerreni colla signorina de Laura de Filippa. Bologna, Nicola Zannichelli, 1884, in-8° de 37 p.

Il existe en Italie un singulier usage. C'est celui qui consiste à offrir à de nouveaux mariés un ouvrage d'érudition, à l'occasion de leur heureuse union. C'est ainsi que le signor Olindo Guerrini, de Bologne, a fait imprimer, en 1884, le voyage de Donato Rigeto, comme témoignage de ses vœux les plus sincères, de ses félicitations les plus cordiales pour le mariage d'un de ses cousins. Grâce à cette circonstance, nous connaissons les impressions restées jusqu'à ce jour inédites d'un jeune Italien de Vérone qui a traversé la France pour se rendre en Espagne et en Angleterre, sous le règne de François Ier, en 1531.

Le document, il est vrai, n'est pas de première importance, il est peu développé; il ne montre pas chez son auteur un sérieux esprit d'observation, le désir de s'instruire et d'instruire les autres. Rigeto est un voyageur assez superficiel, et il consacre plusieurs pages à décrire les gentillesses d'un chien, qui l'a suivi depuis Suze jusqu'à Burgos; mais son itinéraire à travers la France, par une mauvaise saison, où il trouva beaucoup de neige, n'en contient pas moins quelques traits intéressants, d'autant plus qu'il s'applique à des régions peu fréquentées par les voyageurs étrangers.

Rigeto pénètre dans le Dauphiné par le mont Genèvre; il qualifie Grenoble de ville assez convenable; mais il loue surtout la très noble ville de Lyon, où il n'a pas vu seulement de très riches églises, mais des femmes très bien parées et très belles; il ne parle même pas de leur beauté pour ne pas faire tort à celle des Italiennes. Puis, gagnant à cheval l'Auvergne, pays de langue d'oc, il passe la Loire, et se rend à une petite ville nommée Issoire, où sont les plus belles dames de toute la France. De là à Saint-Flour, où le saint de ce nom est enterré, et à la toute petite ville de Chaudesaigues, ainsi nommée parce que toutes les fontaines y sont tièdes et que deux d'entre elles sont si chaudes qu'on ne peut y tremper la main. Dans un village peu éloigné, il y a une fontaine qui a le goût du vin, et Rigeto s'en est assuré en en buvant. Il arrive ensuite à Rodez, ville très honorable et belle, où la peste lui interdit de séjourner. Il eut le temps d'y admirer un très beau cheval de bronze qui paraissait tenir en l'air. Gaillac, qu'il visite ainsi que Rabastens, est rempli de puits, en façon de cigogne, qui font un effet étrange sur ceux qui les regardent de loin, ressemblant à des gens d'armes qui tiennent leur lance sur la cuisse. Ce pays d'Auvergne est

très stérile; il ne produit ni vin, ni froment, mais du seigle, des noix, des châtaignes, de la viande de toute sorte et du gibier à très bon prix. Les habitants diffèrent des Italiens non moins par le costume que par la manière de vivre.

En sept jours, Rigeto gagne la généreuse ville de Toulouse, où il trouva un grand concours d'étudiants qui y reçoivent un excellent enseignement. Il assiste le 1er mai à une dispute où l'on donne au vainqueur une riche poignée pour prix. Les reliques attirèrent aussi son attention, notamment celles de saint Jacques, dont le corps était conservé à Toulouse dans une châsse d'argent, tandis que sa tête était en Galicie.

Après avoir traversé Auch, où il admire dans la cathédrale les plus beaux vitraux qu'il eût jamais vus, notre Italien atteint Dax et Bayonne. Il fut retenu dans cette dernière ville pendant huit jours. Il eut le temps de visiter ses églises très honorables et qui n'ont aucun rapport avec celles d'Italie. Les femmes lui parurent assez belles, mais mal mises. Elles portent sur la tête une mante, rayée de vert ou de rouge, avec deux pointes qui descendent jusqu'à terre; l'une d'elles est assez large pour qu'elles s'en servent comme d'un voile pour se cacher la figure. Les paysannes et les femmes du peuple, surtout celles qui sont mariées, portent sur la tête une corne longue d'une palme; d'autres ont une corne longue et courbée comme le col d'une oie; d'autres un coussin de lit; d'autres enfin une demi-brasse de drap plié.

Nous ne suivrons pas Rigeto en Espagne où il s'embarqua à Bilbao pour l'Angleterre. Après avoir été présenté au roi Henri VIII, il revint par la Flandre, mais sans donner aucun détail sur son retour. Il a gardé aussi un silence discret sur les motifs qui l'ont fait entreprendre ce long voyage et suivre un itinéraire aussi peu direct.

Quelque court que soit son récit, il peut servir à compléter le voyage plus important qu'André Navagero a fait en France en 1528, et les itinéraires de Jean Second, qui a traversé une partie de ce royaume en 1532 et en 1534.

Albert Babeau.

Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum, von Dr Otto Gilbert, Custos der Univ.-Bibliothek und Docent für alte Geschichte zu Gœttingen. Erste Abtheilung. 368 p. in-8°. Leipzig, Teubner, 1883.

M. Gilbert commence sur les origines de Rome un des travaux les plus considérables que cette question ait encore suscités. Il y apporte une érudition très étendue, une logique inflexible, une imagination étonnante : trois qualités qui lui permettent de résoudre tous les problèmes avec une facilité merveilleuse. C'est un plaisir que de le suivre dans ce récit qui a la marche et la clarté d'un roman, pourvu, bien entendu, qu'on ne se soucie pas trop de l'exactitude historique.

Le premier chapitre (1-36) est une sorte de préface où l'auteur nous expose sa méthode et ses règles de critique. De l'étude du sol d'après les travaux de Brocchi, de Ponzi, de Rath; de la comparaison qu'il établit entre les peuplades latines et les villages lacustres du nord de l'Italie, les *Terremare,* il dégage certains traits qui se retrouvent aussi dans la légende, par exemple l'exiguïté des communautés primitives, le caractère pastoral et sédentaire des premiers habitants, l'agglomération successive des villages autour d'un centre.

La légende peut donc servir de base à une recherche historique. Elle repose en général sur une personnification. Chaque communauté se crée un éponyme qui est son idéal, son image. Dans notre cas, les *rois* représentent et résument l'histoire des communautés dont s'est formée Rome. Leurs noms viennent soit de la communauté, soit des rapports des communautés entre elles. Ainsi *Romus* ou *Romulus* personnifie la race *ramne; Tatius* la race *Titie; Ancus* rappelle *ancilla, Hostus hostis, Servius servus.* L'auteur accepte sans discussion ces étymologies fantaisistes. Mais, pour lui, la *succession chronologique* des rois est une conception artificielle et postérieure. En réalité les rois ont *coexisté.*

La légende, vraie dans son principe, doit cependant être purifiée des additions postérieures. Il faut se défier de la confusion qui s'établit entre les héros et les mythes, des combinaisons artificielles des prêtres et archéologues romains, et surtout de leur tendance à regarder les rois comme Romains dès l'origine. Ce sont là de sages restrictions que malheureusement l'auteur ne fera jamais dans le cours de l'ouvrage. Ne les oublie-t-il pas immédiatement quand il dit (p. 30) : « Si un nom de roi nous apparaît encore lié à une institution locale, à un lieu déterminé, ce n'est pas une convention postérieure, c'est au contraire le fond de vérité qu'on a dû conserver. » Au contraire il marchera sur un terrain solide, quand il usera des *antiquités sacrées* et du calendrier, « ces restes les plus authentiques, dit Mommsen, de la Rome primitive. »

Le chapitre II (36-94) a pour titre les *Villages de l'ouest du Palatin.* Le Palatin étant « le noyau de la cristallisation, » ce chapitre est le plus important et aussi le plus contestable. Il part de la supposition que les trois sommets, Palatium, Cermalus et Velia doivent être localisés sur le Palatin et représentent trois communautés primitives. Le nom de Palatium s'étant étendu à toute la colline, il y a eu subordination de deux des groupes à l'autre.

Voici donc la topographie du Palatin : l'Intermontium orienté du N.-E. au S.-O., le Cermalus à l'O., au-dessus de Sainte-Marie Libératrice; le Palatium à l'angle S.-O. Il y a encore des restes et des souvenirs de ce dualisme; pour le Palatium les Scalæ Caci, la Casa Romuli ou « Tugurium Faustuli », la Curia Saliorum, centre de la communauté primitive, le Sacellum Caciæ, temple de cette sœur de Cacus dont M. G. fait une Vesta et une Diva Palatina; pour le Cermalus, le Lupercal, le Sacellum Ruminæ, la Curia Acculeia sur l'emplacement du tombeau d'Acca Laurentia, la même que Volupia.

A ce dualisme topographique correspond le dualisme légendaire de Romulus et de Rémus. M. G. soutient contre Mommsen que Rémus n'est pas une création postérieure qui aurait eu pour but de légitimer le dualisme des consuls par l'exemple d'un dualisme primitif. D'après l'auteur, Romulus représentait à la fois les Ramnes du Palatium et les gens du Cermalus, communautés sœurs; mais la soumission du Cermalus au Palatium amena nécessairement une modification dans le nom de l'éponyme; de Romulus le Cermalus fit Rémus. Si cette explication n'est pas vraie, elle est au moins très subtile.

Quels étaient les rapports entre la vallée et la colline? La division de la vallée en plusieurs districts, Velabrum Tuscus Vicus, Forum Boarium, Vallis Murcia, ne s'explique pas par la configuration du sol qui est une plaine unie. Voici l'explication : le Velabrum avec son culte d'Acca Laurentia est une dépendance du Cermalus; la Vallis Murcia avec ses cultes, l'Ara Consi, le Sacellum Murciæ, dépend du Palatium. Le Forum Boarium, voisin du Tibre, est le marché du Palatium, le rendez-vous des étrangers, surtout des Grecs, et par suite l'endroit où prend naturellement naissance le culte d'Hercule, où s'élève l'Ara Maxima. Des deux familles chargées de ce culte, les Pinarii et les Potitii, les Pinarii représentent la communauté assimilée : le Cermalus. Il en est de même pour les deux confréries du Lupercal, les Fabii et Quinctilii, qui exécutent, le jour de la fête, une lutte figurée, symbole de la lutte, puis de l'union des deux villages. Il y a donc désormais entre le Palatium et le Cermalus *Communio Sacrorum, connubium, commercium.*

Les vices de cette synthèse sautent aux yeux. Peut-on enchaîner avec tant de logique des traditions si obscures? Ces combinaisons déjà faites tant de fois s'appuient sur une topographie fantaisiste. La division du Palatin en trois groupes est une hypothèse contredite par plusieurs textes de Varron. Comment admettre deux communautés distinctes sur un espace aussi exigu que l'ouest du Palatin? L'exemple des villages lacustres n'est pas probant. On assigne en outre à une époque primitive des noms d'origine récente; on les applique à des ruines plus anciennes sans doute que les palais des empereurs, mais qui, de l'avis de bons juges, ne sont peut-être pas antérieures à Servius. On fait correspondre faussement à chaque nom de lieu une communauté primitive. On n'évite même pas les contradictions, puisqu'on ne trouve comme centre religieux du Cermalus autre chose que des souvenirs qui s'appliquent tous à la vallée. On devrait donc logiquement placer le Cermalus au pied du Palatin.

Ces défauts seront encore plus sensibles dans les chapitres suivants.

Chap. III (94-161). *La Ville Palatine.* De la situation très hypothétique du *Mundus,* M. G. conclut qu'à ce moment la ville palatine a englobé la Velia. En effet, les curies Foriensis (de Forum) et Velitia (de Velabrum) représentent les communautés du Palatium et du Cermalus; la 3e curie mentionnée par Varron, la Veliensis, représente donc la Velia

que M. G. place contrairement à l'opinion générale non pas vers les ruines actuelles du temple de Vénus et de Rome, mais à l'angle est du Palatin. Cette acquisition de la Velia est très importante, car elle donne à la communauté palatine une route très commode vers le N.-E. pour descendre dans la vallée.

Quelles sont les limites de cette nouvelle ville? M. G. ne se prononce pas nettement sur l'étendue de la muraille; question secondaire à ses yeux; car la vraie limite, c'est le Pomerium. Contre Mommsen et Jordan, M. G., par une interprétation subtile, mais peut-être exacte, du texte de Varron (de l. l. v., 143), place le Pomerium *en dehors* du mur. Et alors, pour expliquer l'étendue considérable que le texte de Tacite (An. 12, 24) donne au Pomerium, il n'a pas besoin de supposer, comme Jordan, qu'il y eut une seconde muraille palatine. D'autre part, lisant avec assez de raison le texte de Tacite de la manière suivante « unde certis spatiis interjecti lapides..... tum ad sacellum Larum (forumque romanum et capitolium non a Romulo sed a Tito Tatio additum urbi credidere), » il conclut qu'à ce moment la communauté palatine ne s'était pas encore étendue sur le Forum.

Cette ville s'appelle *Roma;* le *populus Romanus Quiritium* ne désigne donc pas encore les deux races Ramne et Titie, mais les trois curies primitives (Quirites-Curiæ).

Toute étude sur le Pomerium devra désormais tenir compte des observations de M. G. Il était guidé par les textes sacrés, surtout par les textes relatifs aux Argées. Ce sont là les textes auxquels il devait uniquement s'attacher. Quant à la situation de la Velia et à son introduction dans la communauté, M. G. n'avance que de pures hypothèses; la Velia reste jusqu'à nouvel ordre une annexe *extérieure* du Palatin.

Chap. IV. Le Septimontium (161-244). C'est l'introduction de l'Esquilin dans la communauté. Par la même méthode, M. G. déduit des trois noms Fagutal, Oppius et Cispius l'existence de trois communautés sur l'Esquilin, et de la disparition rapide de ces trois noms la réunion des trois villages en un seul. Il attribue au Fagutal le culte de Jupiter Fagutalis, au Cispius celui de Juno Lucina, à l'Oppius celui de Venus Libitina; il identifie le Tigillum Sororium avec une prétendue porta Janualis de l'Esquilin. Il incline à voir dans l'ancienne Subura la quatrième communauté qui se serait associée à la ville palatine.

Vient ensuite une digression intéressante sur les Curies : selon l'auteur, les Veteres et les Novæ Curiæ ne se divisaient pas chacune, comme on le croit, en trente salles répondant aux trente curies. Chaque curie avait son temple spécial; il y avait en outre un temple commun. Les archéologues romains ont en général mal compris les Curies. Les Novæ Curiæ ne sont pas un nouveau temple où vingt-trois des anciennes curies auraient transporté leur culte, mais bien le temple destiné aux vingt-trois nouvelles curies. Les Veteres Curiæ sont les Curies primitives, lesquelles ont gardé leur temple (Veteres Curiæ). Elles sont au nombre de sept; car la situation du temple des Veteres Curiæ, vers la

Meta Sudans actuelle, à proximité du Palatin et de l'Esquilin, prouve qu'il représentait l'union des sept communautés, union encore attestée par la fête du Septimontium ou Agonalia.

Le héros de l'Esquilin est Hostus Hostilius, cet ami légendaire de Romulus, identique à Lucumo.

Les Ramnes et les Lucères représentent donc le Palatin et l'Esquilin, deux des trois tribus.

Nous ne pouvons discuter pas à pas toutes les conclusions de ce chapitre. La confédération du Septimontium a une existence certaine. Mais pourquoi le Cœlius se trouve-t-il parmi les communautés dans la liste d'Antistius Labeo? Que pense l'auteur de l'hypothèse qui fait du Cœlius une partie de la Subura? L'Oppius et le Cispius ne sont-ils pas des noms d'une époque postérieure? Et, lors même qu'ils seraient anciens, prouvent-ils l'existence de trois communautés sur l'Esquilin? Peut-on identifier sérieusement le Tigillum Sororium avec la Porta Janualis? Lucumo avec Luceres?

Chap. v (244-368). *La double ville ramne-titie.* C'est la conquête du Capitole et du Quirinal. Des deux sommets du Capitole, l'*Ara* au nord, le *Capitolium* au sud, M. G. ne s'occupe ici que du Capitolium. Du nom de Saturnius, des cultes grecs et étrusques de Saturnius-Ops et de Vulcanus-Maia dont il retrouve la trace sur cette colline, il conclut qu'elle a été occupée primitivement par un mélange de plusieurs races ; plus tard elle s'unit à la ville ramne, car nous y retrouvons le temple de Jupiter Feretrius et le Comitium que la légende attribue à Romulus.

Les Ramnes se trouvent maintenant en présence des Tities du Quirinal. L'auteur essaie inutilement, après beaucoup d'autres, de retrouver les quatre sommets du Quirinal; ils correspondaient pour lui à quatre communautés primitives. Renvoyant à Schwegler pour l'histoire de la lutte et de la conquête, M. G. met seulement en relief la subordination des Sabins aux Ramnes : le dieu ramne Quirinus a imposé son nom (Quirinalis) à l'ancienne colline Agonia, ainsi qu'au Campus Martius; les Salii Collini et le Flamen Martialis sont des copies des Salii Palatini et du Flamen Quirinalis. Il n'est pas jusqu'au parcours de la Via Sacra qui ne montre cette supériorité des Ramnes. Ayant à choisir entre les deux directions qu'on donne ordinairement à la Via Sacra, celle du nord par le temple de Faustina et l'arc de Sévère, celle du sud entre le Forum et la basilique Julia, il choisit celle du nord, parce que c'est le chemin le plus direct entre la Porta Mugionis du Palatin et l'Arx sabine que l'auteur place sur la partie nord du Capitole.

Le représentant des Sabins, des Tities, est Titus Tatius. La pauvreté de sa légende confirme encore l'infériorité des Sabins.

Il y a cependant un Sabin dont la légende est très riche, Numa Pompilius. Il n'est rien de plus facile que de le supprimer. Tout ce qu'on lui attribue, Flamines, Saliens, Vestales, est latin et ramne. Il n'a de sabin que sa naissance à Cures et son séjour sur le Quirinal. Mais l'histoire de Cures est une invention postérieure; d'autre part,

Numa a demeuré dans la Regia. C'est dans la Regia que s'est élaborée sa personnalité. A Lanuvium, cette ville mère de Rome, Jupiter Indiges s'était identifié avec le Numicius sacré. A Rome, ce dieu se transforme en un roi preux et sage (Numicius, Numa, νομος, numerus, etc.).

Il y a encore beaucoup de réserves à faire sur ce chapitre. Les mots *Saturnius* et *Capitolium* sont-ils anciens? Pourquoi dans Varron le Capitole ne fait-il pas encore partie de la Rome de Servius? Comment concilier la présence d'une communauté sur ce lieu avec la tradition de l'asile? La question de la Via Sacra est encore très obscure; mais il paraît certain qu'elle ne montait pas directement à l'Arx. Enfin M. G. assimile les Sabins du Quirinal aux Tities. Ainsi le veut son principe, à savoir que les trois tribus des Ramnes, des Tities, des Luceres, *doivent* se réunir successivement et représenter des nationalités différentes. Cette idée a inspiré tout le livre. Toutes les preuves, surtout celles des antiquités sacrées, ont marqué profondément les différences ethnographiques, morales, religieuses, des trois communautés. Mais ni les étymologies, ni les identifications de l'auteur ne nous persuadent que la division des trois tribus représente autre chose qu'une répartition d'un seul peuple en trois groupes.

Il serait téméraire de porter un jugement d'ensemble sur un livre dont nous n'avons que la première partie[1]. Cependant, en rendant justice aux excellentes parties qu'il renferme, à l'idée féconde de la coexistence, sinon de tous, au moins de plusieurs des rois, aux bonnes dissertations sur le Pomerium, sur les Curies, sur les origines du calendrier romain (p. 150-159, 262-265), nous devons demander à l'auteur moins d'affirmations, moins d'hypothèses, et quelques doutes.

Ch. LÉCRIVAIN.

1. La seconde partie vient de paraître. Nous en rendrons compte prochainement.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 1885, 1er juillet. — Abbé Delarc. Saint Grégoire VII; dernières années de son pontificat (à partir du mois de juin 1080 et de l'entrevue du pape avec Robert Guiscard à Ceprano du Liris; entreprises de Robert Guiscard contre l'empire grec, allié à Henri IV. Prise et incendie de Rome par les Normands; mort de Robert et du pape). — Dom Chamard. Les abbés du moyen âge (montre comment les abbés ont été appelés à jouer un rôle dans les affaires ecclésiastiques; mais c'est une erreur de dire qu'ils ont voulu usurper les pouvoirs épiscopaux. Quant à leurs insignes appelés vulgairement ornements pontificaux, ils n'étaient à l'origine nullement réservés aux évêques, et par conséquent on ne saurait dire non plus que les abbés les ont usurpés). — Beauvois. L'histoire de l'ancien Mexique; les Antiquités mexicaines du P. D. Duran comparées aux Abrégés des PP. J. Tobar et J. d'Acosta. — Sandret. La première conquête de la Franche-Comté, 1668 (montre que cette conquête a été une réelle surprise, presque une trahison, car ce sont les menées sourdes, les défections et la vénalité qui ont aplani les obstacles. L'abbé de Baume prit une grande part à ces intrigues. Il en fut largement récompensé après la seconde conquête en 1674). — D. d'Aussy. Le caractère de Coligny (sectaire hautain et implacable, caché sous le masque de la vertu et du désintéressement). — Couture. La correspondance de Chapelain. — Allard. L'opposition sous les Césars, de M. Gaston Boissier. — Vicomte Rioult de Neuville. Le caractère de Guillaume le Roux (proteste contre l'appréciation portée par notre collaborateur, M. Black, sur l'ouvrage récent de M. Freeman). — Comte de Puymaigre. La chronique des derniers rois de Tolède, par l'anonyme de Cordoue. = Bulletin bibliographique : *Hergenræther*. Histoire de l'église, trad. p. *Belet* (œuvre considérable). — *Tolra de Bordas*. L'ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon (excellent). — *A. Joubert*. Un mignon de la cour de Henri III : Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou (curieux et instructif). — *J. de Joannis*. Le fédéralisme et la Terreur à l'Isle, Vaucluse; les victimes des échafauds révolutionnaires, 1792-94 (travail très consciencieux, puisé directement aux meilleures sources). — *Perret*. Les châteaux historiques de la France; t. II (excellent). — *Abbé Jacques*. Menotey depuis l'époque gauloise jusqu'à la Révolution (bon malgré d'inutiles digressions). — *Ledeuil*. Notice sur Semur en Auxois (guide plus utile pour les touristes que pour les érudits). — *Comte de Beauchesne*. Guillaume Le Clerc, sieur de Crannes, capitaine

de Laval, 1574-97 (important pour l'histoire du Maine à l'époque des guerres de religion, et même pour l'histoire générale).

2. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1885. N° 24. — *Brives-Cazes.* Passages de princesses royales, françaises et espagnoles en Guyenne, 1721-48 (curieux). — *A. Sorel.* L'Europe et la Révolution française (excellent). = N° 25. *Dieulafoy.* L'art antique de la Perse, 2e et 3e parties (livre très original, écrit avec une grande science archéologique et un rare bon sens historique). — Variétés : CLERMONT-GANNEAU. Notes d'archéologie orientale; 22e chap. Une nouvelle inscr. relative à Baal-Marcod. = N° 26. *L. de Ronchaud.* La tapisserie dans l'antiquité; le péplos d'Athéné, la décoration intérieure du Parthénon (études très ingénieuses; résultats contestables, mais qui valent la peine d'être sérieusement discutés). — *Rosenthal.* Beitræge zur deutschen Stadtrechtsgeschichte; Heft 1-2 : Zur Rechtsgeschichte der Stædte Landshut und Straubing (intéressant : Landshut et Straubing n'ont cessé de développer leurs droits municipaux et leur juridiction particulière, tout en restant soumises à l'autorité d'un seigneur territorial). = N° 27. *Dittenberger.* Sylloge inscriptionum græcarum (excellent instrument de travail). — *Nilles.* De principe Joanne Stephano Moldaviae re et nomine voivoda ritus Graeci (des documents inédits nous apprennent des faits nouveaux sur Pierre le Boiteux, et surtout sur son fils Étienne qui, né en Moldavie en 1584, mourut à Innsbruck en 1602. Le critique résume et rectifie les principaux événements de la vie et du règne de Pierre le Boiteux). — Variétés. CLERMONT-GANNEAU. Un nouveau titulus funéraire de Joppé. = N° 28. *Neumann* et *Partsch.* Physikalische Geographie von Griechenland (bon). — *Havet.* La formule N. rex Francorum v. inl. (les conclusions de M. H. s'imposent; il est regrettable qu'il les ait exposées plus en historien qu'en diplomatiste). — *Stieve.* Die Politik Bayerns, 1591-1607, 2e moitié (excellent). = N° 29. *Roget.* Histoire du peuple de Genève, depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade; t. VII, 1563-1568 (ce vol. est digne des précédents; malheureusement il sera le dernier; la mort de M. Roget laisse interrompu ce travail considérable). = Variétés : CLERMONT-GANNEAU. Notes d'archéologie orientale. 24e : le mot « chillek » = sauver, en phénicien et dans l'arabe vulgaire. = N° 30. *Albert Duruy.* Hoche et Marceau (excellentes biographies).

3. — Bulletin critique. 1885. N° 12. — Archives du Musée des monuments français; 1re partie : papiers de M. Albert Lenoir (publication très imparfaite; il semble même que les lacunes qu'on y relève soient intentionnelles. Article très important). — *Roy.* L'an mille (remarquable). = N° 13. *Longnon.* Atlas historique de la France; fasc. 1 (la carte la plus intéressante est celle de la Gaule au IVe s.; discussion de certains points de détail). = N° 14. *Maskell.* The ancient liturgy of the church of England, 3e édit. (utile, mais superficiel). — *Ch. Robert.* Les étrangers à Bordeaux; étude d'inscr. de la période romaine portant des ethniques (intéressant). — *Beautemps-Beaupré.* Coutumes et institutions

de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe s. (analyse les 4 vol. dont se compose cette collection). — *Bancel*. Jehan Perreal dit Jehan de Paris, peintre et valet de chambre des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier; recherches sur sa vie et son œuvre (livre rempli d'erreurs).

4. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. — ESMEIN. Sur l'histoire de l'usucapion. — TANON. L'ordre du procès civil au XIVe s. Chap. I : introduction de la procédure écrite dans les tribunaux laïques; chap. II : ordre du procès (travail composé avec beaucoup de soin). — BONNARDOT. Documents pour servir à l'histoire du droit coutumier à Metz aux XIIIe et XIVe s.; fin. — AD. TARDIF. Nouvelles observations sur la date du formulaire de Marculf (maintient contre Zeumer que le formulaire de Marculf a été dédié à saint Landri, évêque de Paris, et terminé entre 650 et 656; on peut donc s'en servir pour l'histoire des institutions au VIIe s.).

5. — Polybiblion. 1885, juillet. — *Hénault*. Origines chrétiennes de la Gaule celtique; recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans (s'efforce en vain de prouver l'apostolicité des églises de Gaule). — *Grégoire*. Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (bon). — *Feys* et *Nelis*. Les trois cartulaires de la prévôté ou abbaye de Saint-Martin à Ypres (excellente publication). — *Sir Spenser St John*. Hayti or the Black republic (contient nombre de renseignements intéressants sur cette malheureuse île d'Haïti, depuis l'indépendance des noirs). — *E. de Sainte-Marie*. Mission à Carthage (détails intéressants exposés sans prétentions scientifiques). — *Diel*. Die S. Mathias Kirche bei Trier und ihre Heiligthümer (fournit de précieuses données archéologiques sur cette église et sur le cimetière de Saint-Euchaire, l'apôtre de Trèves). — *A. du Bourg*. Les corporations ouvrières de la ville de Toulouse du XIIIe au XVe s. (bon).

6. — Journal des Savants. 1885, juin. — BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. L'Inde et les Indiens. — MILLER. Sigillographie de l'empire byzantin. — MAURY. Les huguenots et les gueux. — WALLON. Frédéric II et Louis XV.

7. — Revue des Deux-Mondes. 1885, 15 juin. — CUCHEVAL CLARIGNY. L'avenir de la puissance anglaise. 1er art. : l'empire indien, le conflit anglo-russe; 2e art. (1er juillet) : les colonies d'Australie, le conflit avec l'Allemagne; 2e art. (15 juillet) : les colonies d'Afrique et d'Amérique (articles très intéressants, non seulement pour le moment actuel, mais aussi au point de vue rétrospectif). — EM. DE LAVELEYE. En deçà et au delà du Danube : l'évêque Strossmayer (très curieux art.; M. de L. n'a-t-il pas connu les études que M. L. Leger a consacrées au grand évêque croate ?). — LARROUMET. La femme de Molière. = 15 juillet. G. PERROT. Homère, d'après les plus récentes découvertes de l'archéologie (résume surtout les travaux de Helbig; trace un tableau très curieux et très neuf de la vie des Grecs aux temps homériques, surtout

en ce qui concerne les constructions publiques et privées, le costume, les mœurs. Rien ne ressemble moins à la Grèce de Périclès que ces peuples helléniques dont l'archéologie reconstitue peu à peu l'histoire). — Ern. LAVISSE. Les préliminaires de l'histoire d'Allemagne (brillante esquisse de l'invasion germanique jusqu'à Clovis, c'est-à-dire au triomphe de la civilisation chrétienne).

8. — Le Correspondant. 1885, 25 juin. — THUREAU-DANGIN. Un épisode de notre histoire parlementaire : l'alliance et la rupture de M. Molé et de M. Guizot; 2e art.; 3e et dernier art. le 10 juillet. — 25 juin. FORNERON. Les cinq banqueroutes de la Révolution (surtout d'après le livre récent de M. Stourm, dont les résultats sont appréciés d'une façon un peu superficielle). = 25 juillet. FOURNEL. Mme de Maintenon institutrice.

9. — La Nouvelle Revue. 1885, 15 juin. — BERNARD-LAVERGNE. Le parlementarisme et la constitution de 1875. — DUQUET. La bataille de Saint-Privat; fin le 1er juillet. = 1er juillet. AULARD. Les figures oubliées de la Révolution : Fabre d'Églantine. — BASTARD. La république d'Andorre (esquisse de la situation actuelle du pays. Aucune donnée historique sérieuse). = 1er août. ZOGHEB. L'Égypte économique depuis Méhémet-Ali.

10. — Revue de géographie. 1885, juillet. — A. DE GERANDO. Formation de la nationalité hongroise; suite. — G. MARCEL. Cartographie de la Nouvelle-France; fin. — GAFFAREL et LOUVOT. Lettres inédites de Pierre Martyr Anghiera, relatives aux découvertes maritimes des Espagnols et des Portugais; fin.

11. — Revue de l'histoire des Religions. 6e année, 1885, t. XI, n° 3. — LEFÉBURE. Les fouilles de M. Naville à Pithom; l'exode, le canal de la mer Rouge (le Pithom de la Bible et le Patumos arabe d'Hérodote; il a été fondé par Ramsès II, en même temps que les Israélites bâtissaient la ville voisine de Ramsès; l'exode eut lieu sous ce Ramsès II, et c'est de la ville de Ramsès que partirent les Hébreux. L'itinéraire de ces derniers, en quittant la terre de Gessé, jusqu'à la mer Rouge, est désormais fixé). — LAFAYE. L'introduction du culte de Sérapis à Rome. P. Corn. Scipio Nasica Serapio. — BAZIN. Le galet inscrit d'Antibes; offrande phallique à Aphrodite.

12. — La Révolution française. 4e année, 14 juin. 1885. — AULARD. Caractères généraux de l'éloquence parlementaire de 1791 à 1795; fin. — COLFAVRU. L'assemblée législative, son œuvre, son action, 8e art. — LHUILLIER. Le département de Seine-et-Marne à la Convention; fin. — DUVAND. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793; suite le 14 juillet. = 14 juillet. THÉNARD. La fête de la Fédération dans les départements; 14 juillet 1790. — Dr ROBINET. Le ruisseau de Danton (proteste contre les « effronteries » de Me Roland prétendant que Danton vivait avec la crapule et qu'il serait mort de misère, sans un louis que son père lui

donnait par semaine). — SPRONCK. Les projets de la réaction monarchique pendant la Révolution.

13. — Revue de l'Extrême-Orient. T. III, n° 1. — Camille IMBAULT-HUARD. Un épisode des relations diplomatiques de la Chine avec le Nepâl en 1842 (analyse un important ouvrage de Meng-Paô, commissaire impérial de la Chine au Tibet, intitulé : Rapports et mémoires sur le Tibet. La 3e partie contient la correspondance échangée entre le commissaire et le roi des Gourkas en Nepâl, de 1842 à 1850; les rapports adressés par Meng-Paô à la cour de Peking sont nourris de détails qui nous font connaître la nature des relations du roi des Gourkas avec son impérial suzerain. Travail important). — CORDIER. Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de l'Extrême-Orient. 6e art. : correspondance générale (recueil précieux de lettres adressées au père Étienne Souciet, par des jésuites établis en Chine, de 1703 à 1727). — ID. Voyage de Pierre Poivre en Cochinchine (d'après le voyage du vaisseau de la Compagnie le « Machault » à la Cochinchine en 1749 et 1750, tiré des archives de la Marine). — La relation des guerres de Pontichéry (*sic*) de l'année 1751; document inédit. — P. BONS D'ANTY. Les Grands voyageurs au Japon. Essais bio-bibliographiques : Engelbert Kæmpfer, 1651-1716; fin.

14. — Revue des Études juives. Tome X, janv.-juin 1885. — HIRSCHFELD. Essai sur l'histoire des Juifs de Médine; fin. — LŒB. Un épisode de l'histoire des Juifs de Savoie. — LÉVI. Encore un mot sur la légende de Bartalmion. — S. REINACH. Les Juifs d'Hypæpa (d'après une inscr. trouvée à Odemisch, voisin des ruines d'Hypæpa en Lydie). — NEUBAUER. Documents inédits; suite : Documents sur Avignon, du XIVe au XVIe s.; sur Narbonne (privilèges accordés aux Juifs de cette ville par Charlemagne); un voyageur anonyme en Palestine (c'est un élève du fameux Nahmanide). — LOEB. Actes de vente hébreux originaires d'Espagne. — R. DE MAULDE. Les Juifs dans les États français du pape au moyen âge; fin. — SCHEID. Histoire des Juifs de Haguenau; fin. — LOEB. Notes sur l'histoire des Juifs (1° une accusation dite de sang, en 1211, démentie par les faits; 2° le Juif Priscus, de Paris, au temps de Chilpéric Ier; 3° deux livres de commerce du commencement du XIVe s.; 4° deux documents sur les Juifs du Graisivaudan; 5° trois pièces en judéo-espagnol écrites en Espagne, fin XVe s.; 6° la synagogue de Cordoue au XIIIe s.). — KAUFMANN. Pline l'Ancien en Judée (d'une inscr. grecque restituée par Th. Mommsen il résulte que Pline exerça les fonctions de chef d'état-major dans la guerre de Judée). — BLOCH. Notes sur les Israélites de l'Algérie. — HALÉVY. Inscriptions nabatéennes de Medaïn Salih.

15. — Gazette des Beaux-Arts. Tome XXXI, 1885, 1er mars. — COURAJOD. Une statue de Philippe VI au musée du Louvre; et l'influence de l'art flamand sur la sculpture française à la fin du XIVe s. (au milieu et dans la seconde moitié du XIVe s., la sculpture prit à Paris un carac-

tère très accusé d'art naturaliste ou réaliste. Pourquoi? Est-ce à cause de l'avènement de la démocratie? Non, mais depuis le début du siècle la France avait eu des relations constantes avec la Flandre et l'art flamand, plus spécial, moins noble, moins abstrait que celui de la France centrale, mais aussi plus ému, plus rapproché de la nature. De là le changement dans la statuaire française, complet sous Jean II et surtout sous Charles V, qui avait un goût marqué pour l'art flamand. Peut-être la statue de Philippe VI du Louvre est-elle l'œuvre d'André Beauneveu de Valenciennes, auteur indiscuté des statues de Saint-Denis représentant Philippe VI, Jean II et Charles V).

16. — Revue maritime et coloniale. 1885, juillet. — Amiral Serre. Les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge; 1er art. (très savante étude, à la fois technique et historique; reconstitue la trière athénienne et la galère vénitienne). 2e art. dans la livraison d'août (reconstitue une pentérème grecque; le tout accompagné de plans, de dessins et de croquis). — Chabaud-Arnault. Les batailles navales au milieu du XVIIe s.; suite et fin.

17. — Le Spectateur militaire. 1885, 15 juin. — Lehautcourt. La défense nationale dans le Nord; Laon, Soissons; suite; fin le 1er juillet. = 1er juillet. Wolf. Souvenirs de l'expédition du Mexique; suite. — Souvenirs du général baron J.-L. Hulot; suite le 15 juillet (Hulot après l'évacuation d'Anvers). — Ed. de La Barre-Duparcq. La bataille triangulaire de Bouvines (pense que le bataillon d'Othon IV à Bouvines avait la forme d'un triangle; « acies triquetra, » dit Guillaume le Breton; quant au reste de l'armée impériale, comme de l'armée française, il était rangé en ligne droite). = 15 juillet. Brialmont. Le général de Blois; sa vie et ses ouvrages.

18. — L'Économiste français. 1885. N° 2. — La Birmanie; sa population, ses ressources et sa situation économique. = N° 5. Foville. La terre au XIXe s. 11e art. : le morcellement parcellaire; 12e art. (n° 9) : la dissémination des propriétés. 13e art. (n° 17) : les remaniements parcellaires collectifs à l'étranger; suite dans le 14e art. (n° 22). = N° 7. La province chinoise du Yunnan; ses villes, son commerce et ses ressources. = N° 11. La Perse contemporaine; sa situation et ses perspectives. = N° 17. La côte des Esclaves; ses populations et son commerce. = N° 19. Le Fouta-Djallon et le Bambouc; leurs populations, leurs marchés et leurs produits. = N° 24. Les républiques de l'isthme central américain; leur situation et leurs ressources naturelles. = N° 25. Le système terrien de l'Inde anglaise et ses ressources agricoles. = N° 27. Les républiques de la Plata; leurs populations, leurs ressources, leur situation économique. = N° 29. L'ancien régime économique de la France. Les populations agricoles : Normandie, Bretagne.

19. — Bulletin de Correspondance africaine. (École supérieure d'Alger.) 3e année, 1884; fasc. 5-6. — P. Monceaux. Grecs et Maures, d'après les monnaies grecques du musée d'Alger (imitation des types.

monétaires grecs par les rois maures; les marchands grecs en Mauritanie; monnaies africaines et monnaies grecques en Afrique). — BASSET. Les manuscrits arabes du Bach-agha de Djelfa. — ID. Vie d'Abbâ Yohanni (publie d'après le ms. 132 de la Bibl. nat. de Paris, fonds éthiopien, un conte qui, originaire de l'Inde, est devenu celui des « oies de frère Philippe »). — WAILLE. Une reconnaissance archéologique entre Téniet-el-had et Tiaret (publie quelques fragments d'inscr. latines).

20. — Revue africaine. 1885, 29e année, janv.-févr. — H. D. DE GRAMMONT. Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVIIe s. 4e partie : les consuls lazaristes et le chevalier d'Arvieux, 1646-88, 5e art. et 6e art. en mars-avril. — FÉRAUD. Notes historiques sur la province de Constantine. Les Ben Djellab sultans de Touggourt, 23e art.; 24e art. en mars-avril. = Mars-avril. M. Combat de Metarich, cercle de Bou Sâada, 12 juin 1849.

21. — Revue de l'Agenais. 12e année, 1885; 5e et 6e livr. — J. DE BOURROUSSE DE LAFFORE. Estat de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenais, 1717 ; suite. — TAMIZEY DE LARROQUE. La bibliothèque de mademoiselle Gonin; fin. — ANDRIEU. Histoire de l'imprimerie en Agenais depuis l'origine jusqu'à nos jours. 1er art. : l'imprimerie en France. — THOLIN. Condé et La Rochefoucauld à Agen; fin. — HABASQUE. Comment Agen mangeait au temps des derniers Valois : le marché, les aliments, le pain.

22. — Revue de Gascogne. 1885, juillet-août. — Paul DURRIEU. Les Gascons en Italie; suite : Lamarque et Durrieu; le combat de Sant' Eufemia et la prise de Capri, 1806, 1808 (récit très intéressant de ce dernier fait d'armes, la conquête de l'île de Capri sur les Anglais en 1808; c'est le général Hudson Lowe qui défendait l'île et qui dut capituler). — Abbé DUCROC. Cazaubon pendant la période révolutionnaire. — COMMUNAY. Jean des Montiers de Fresse, évêque de Bayonne; fin. — J. DE CARSALADE DU PONT. Lettres inédites complétant la notice sur Jean de Lauzières-la-Chapelle; fin; 1575.

23. — Revue bourbonnaise. 2e année, 1885, 15 avril. — CHAZAUD. Le château et les seigneurs de Lévy jusqu'au XVIe s. = 15 mai, 15 juillet. MIQUEL. Les anciens couvents de Montluçon. — 15 juillet. Le Bourbonnais en 1697 (rapport de M. de Turmenyes de Nointel, intendant de la généralité).

24. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XVIII, 4e livr. 1885, second semestre. — H. CHARDON. Nouveaux documents sur les comédiens de campagne et la vie de Molière; 1er art. (cet article s'occupe uniquement d'un passage de comédiens au Mans en 1633; il y est question de Scarron, pas encore de Molière). — TRIGER. Un bénédictin de Saint-Vincent du Mans, amateur d'art et collectionneur (il s'agit de frère Jacques Coignard qui possédait en 1647 vingt-trois tableaux à l'huile; d'après un inventaire de notaire dressé cette même année).

— Abbé GILLARD. Recherches historiques sur les bénédictines de Lassay. — A. JOUBERT. Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine.

25. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique. Année 1885, n° 4. — BARBIER DE MONTAULT. Statuts des orfèvres de Poitiers, rédigés en 1456. — J. GAUTHIER. Inventaire du mobilier du connétable de Saint-Paul en 1476. — GUIFFREY. La manufacture royale de tapisserie établie au faubourg Saint-Germain par François et Raphaël de La Planche, 1638-1670. — BARBIER DE MONTAULT. Le prieuré d'Availles, de l'ordre de Grandmont, Vienne. — LHUILLIER. Note sur l'inventaire dressé au décès de Jacques Le Roy de La Grange, engagiste du comté de Melun et gouverneur de cette ville au temps de Henri IV. — GILBERT. Fouilles d'El-Kantara en 1882. — S. REINACH. Fouilles de Gightis, auj. Henchir Sidi Salem Bou-Ghrara. — MONLEZUN. Les ruines de Tacape (Gabès). — PÉDOYA. Notice sur les ruines de l'ancienne ville romaine de Thélepte, auprès de Fériana, Tunisie. — CAGNAT. Mémoire sur les antiquités de Sousse et de Bir-Oum-Ali, Tunisie (publie trente-trois inscriptions ou fragments d'inscriptions).

26. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1885. Bulletin de janvier-mars. — Lettres de M. Ed. LE BLANT (sur les découvertes archéologiques faites à Rome). — Lettre de M. H. DE VILLEFOSSE à M. Desjardins (sur une inscr. récemment découverte à Karin, anc. Corinium en Dalmatie, et qui donne le prénom de Ducenius Geminus, préfet de Rome sous Galba, en 69 ; il s'appelait Aulus ; il a été gouverneur de Dalmatie sous Tibère, entre 18 et 29). — DELOCHE. Description d'un poids de l'époque carolingienne ; ses rapports avec l'ancienne livre romaine. = Séances 1885. 29 mai. Dans une note intitulée : l'Iliade et le droit des gens de la Grèce, M. WEILL expose de nouveaux arguments pour prouver qu'un passage du septième chant de l'Iliade, où les Troyens demandent une trêve aux Grecs pour enterrer leurs morts, est interpolé. — M. MOWAT lit une étude sur l'origine de l'expression « Domus divina » employée pour désigner la famille impériale. Il pense qu'il faut la traduire par : « maison du divin Jules, » ou tout court par « maison de César. » — M. BENLOEW lit un travail étendu sur les langues et les peuples du Caucase. = 5 juin. M. Ch. NISARD commence la lecture d'un travail sur le poète Fortunat, dont il se propose de publier prochainement une traduction complète en français ; cette lecture est terminée le 26 juin. = 3 juillet. M. DE LOSTALOT, vice-consul de France à Djeddah, présente un précieux monument de l'épigraphie araméenne : la stèle de Téima, découverte par feu M. Huber, et retrouvée, non sans peine, par notre vice-consul, après l'assassinat du courageux voyageur. Ce monument, accompagné de plusieurs autres, va entrer au Louvre. — M. HAURÉAU entretient l'Académie d'une relation inédite de la mort de Charles V, qu'il a retrouvée dans le ms. lat. 8299 de la Bibl. nat., et qu'il se propose de publier. = 10 juillet. Un rapport adressé par M. Foucart donne des

renseignements sur les fouilles dirigées par M. Holleaux, de l'école française d'Athènes, à Karditza, anc. Acræphiæ en Béotie. — M. Dieulafoy rend compte des fouilles exécutées à Suse, pendant les premiers mois de cette année, pour le compte du gouvernement français. = 17 juillet. M. Casati complète les communications qu'il a faites précédemment sur la numismatique étrusque, en produisant des pièces originales, empreintes ou dessins de pièces du cabinet des médailles, pour montrer que le système monétaire étrusque était homogène, et qu'il a servi de modèle au système monétaire romain. — M. Ch. Robert résume un travail de M. L. Blancard sur les talents grecs au Ier siècle de notre ère; les résultats auxquels est arrivé le savant archiviste des Bouches-du-Rhône sont souvent en contradiction avec ceux qu'ont obtenus Mommsen et Hultsch.

27. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. 45e année, 1885, 2e sem. 7e et 8e livr. — Fustel de Coulanges. Recherches sur cette question : les Germains connaissaient-ils la propriété des terres? Suite et fin (voici comment M. F. de C. explique la phrase bien connue de Tacite : « les terres cultivables, *agri,* sont cultivées comme elles peuvent l'être, étant donné le petit nombre de bras qui cultivent, *pro numero cultorum.* Elles ne sont mises en valeur que par parties et alternativement, *occupantur in vices.* Elles le sont, pour plus de commodité, par tous les cultivateurs ensemble, *ab universis.* Chacun y a d'ailleurs sa part proportionnée à son droit, *partiuntur secundum dignitationem.* De temps en temps, périodiquement, ils déplacent leurs labours, *per annos arva mutant,* et ils se transportent alors sur une autre partie que leurs troupeaux ont engraissée. Ainsi il y a toujours plus de terre qu'ils n'en cultivent, *superest ager,* c'est-à-dire qu'il reste toujours une partie du terrain qui est inculte, et c'est la conséquence naturelle du petit nombre des cultivateurs. » Ce passage du chap. xxvi ne signifie donc pas que les Germains aient ignoré la propriété, ni qu'ils l'aient connue. Tacite n'a parlé que de culture. Quant au témoignage de César, il n'est pas contradictoire avec celui de Tacite, il signale des faits différents. Suit le résumé de la discussion soulevée dans l'Académie par le mémoire de M. F. de C. Voir surtout les observations de M. Glasson sur le mundium).

28. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 24 juin 1885. — M. d'Arbois de Jubainville lit un travail intitulé : « *Lugus, Lugores; le Mercure gaulois.* » — M. le chanoine Julien-Laferrière communique deux inscriptions inédites relevées par lui, l'une au portail de l'église de Saint-Léger, en Saintonge, l'autre sur la cloche de la même église; il signale quelques particularités des églises romanes en Saintonge, notamment leur réfection partielle au commencement du xiiie siècle et l'emploi du fer à cheval comme motif d'ornementation. Un membre dit que ce dernier ornement fait allusion à des pèlerinages accomplis au tombeau de saint Martin. M. E. Muntz rappelle que

M. Grimm a démontré que le cheval du *saint Georges* de Raphaël au Musée du Louvre était imité de l'un des chevaux antiques de Monte Cavallo et qu'il en a conclu que le tableau de Raphaël était postérieur à l'établissement du maître à Rome en 1507-1508. M. Muntz, se servant d'un dessin publié par M. Courajod, établit que Raphaël a connu les colosses de Monte Cavallo par l'intermédiaire de Léonard de Vinci, dans l'atelier duquel ce dessin a été exécuté, et que le *saint Georges* du Louvre doit en conséquence être daté de 1503 et non de 1507-1508. = 1er juillet. M. Gaidoz lit une notice sur les monnaies *à la roue* et *à la croix* de la Gaule; il ramène ces monnaies à un seul type primitif, celui de *la roue* qui est celui des monnaies grecques imitées par les Gaulois. L'avènement et le triomphe du christianisme vinrent donner une signification nouvelle à ces monnaies qui paraissaient porter le signe de la croix chrétienne et assurèrent la continuation de ce type jusque dans les temps modernes. = 15 juillet. M. Lecoy de la Marche lit une analyse détaillée d'un manuscrit du xive siècle conservé à la bibliothèque de Naples, *De arte illuminandi*. — M. de Barthelemy achève la lecture du mémoire de M. de la Noe sur l'*oppidum* gaulois en général. = 22 juillet. M. Prost commence la lecture d'un mémoire sur les justices privées.

29. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Mémoires*, t. XI (1884). — Hellot. Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339, précédée d'additions à la chronique française dite de Guillaume de Nangis, 1206-1316 (voyez *Rev. hist.*, XXVIII, 339). — Ad. Maquet. Histoire de l'Estang-la-Ville (et de ses seigneurs, dont les derniers ont été les Fonton de Vaugelas). — Aug. Vitu. La maison des Pocquelins et la maison de Regnard aux Piliers des Halles, 1633-1884. — H. F. Delaborde. Le procès du chef de saint Denis, en 1410 (cf. *Rev. hist.*, XXVIII, p. 339). = *Bulletin*. 11e année, 1884, 6e livr. — Aug. Vitu. La mansarde de Bonaparte au quai Conti (étant à l'école militaire de Paris, Bonaparte habita pendant quelque temps chez M. de Permon, père de la duchesse d'Abrantès, dans l'ancien hôtel de Sillery, aujourd'hui au n° 13 du quai Conti; origine et histoire de cet hôtel). — Lalanne. Une lettre inédite de François Ier relative à l'escalier de l'hôtel de ville de Paris (d'Amiens le 11 juin 1535). = 12e année, 1885. 1re livr. Delisle. Placards parisiens du xvie s. trouvés dans des reliures. = 2e livr. Rouyer. Jeton inédit de Thomas Rapouel, secrétaire du roi et maître en la Chambre des comptes de Paris, 1535-36 (il est question de ce Rapouel dans la lettre de François Ier citée plus haut; on avait d'abord lu son nom Rapouce. Sur ce jeton il est qualifié : « Regi a secretis et rationibus »). — Notes sur la famille de Guillaume Budé. — Cayx de Saint-Aymour. Addition aux notes pour servir à la biographie de Pierre de Cugnières (ce magistrat célèbre au xive s. tirait son nom du village de Cuignières en Beauvaisis).

30. — Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin. 1885, n° 6. — Gaufrès. Les collèges protestants : Pont-de-Veyle,

1603-1662. — Cadier. Documents pour servir à l'histoire de la réforme en Béarn. Les Pasteurs du Béarn au siège de Navarrens, 1569. — N. Weiss. La révocation en Dauphiné en juin 1685; suite au n° 7. = N° 7. J. Bonnet. Clément Marot à Venise et son abjuration à Lyon en 1536 (poursuivi à Ferrare par l'inquisition, Marot, que la duchesse protégeait, put se retirer à Venise, en mai ou juin 1536; des épîtres qu'il y écrivit. Quant au fait de l'abjuration, il est hors de doute; c'est à l'influence du cardinal de Tournon que céda le poète en répudiant ses croyances luthériennes). — Weiss. Le collège protestant de Sancerre (publie une pièce qui en prouve l'existence en 1621). — J. Roman. Rapport d'un espion de Richelieu, à Nîmes, 31 déc. 1626. — J. Bonnet. Enlèvement de trois enfants à Genève en 1735. — Puaux. Éphémérides de la Révocation de l'édit de Nantes; juillet 1685.

31. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales.* 18e année, avril-juin 1885. — Jarrin. La Bresse et le Bugey; 24e et 25e part. (l'Ain sous Louis XVI; les cahiers de Belley et de Bourg). — Philipon. Terrier du temple de Maillisola (publie une charte de 1341 en dialecte bressan. Le Temple de Maillisola dépendait de la commanderie de Laumusse, ordre de Malte).

32. — Bulletin de la Réunion des officiers. 1884, 27 sept. — Recherches historiques sur la tactique de l'armée française de 1832 à 1870; fin le 3 janv. 1885. = 1885, 6 juin. Une étude sur l'histoire de l'infanterie; fin le 25 juillet.

---

33. — Revue d'Alsace. 13e année, 1884, oct.-déc. — A.-B. Schœll; extraits de son recueil à la bibliothèque municipale de Strasbourg (avocat distingué mort à Saverne en 1881, Schœll avait réuni beaucoup de documents curieux sur les localités de l'arrondissement de Saverne). — Canel. Recherches historiques sur le développement de l'instruction primaire à Héricourt; suite. — Mossmann et Benoit. Documents historiques (trois lettres inédites relatives à la guerre de Trente ans, dont l'une de Guébriant et l'autre de Richelieu, 1638). = 14e année, 1885, janv.-mars. Benoit. Les protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas, le Philosophe bienfaisant; suite dans les livr. d'avril-juin. = Avril-juin. Engel. Sigillographie de l'empire byzantin (résume les travaux de M. Schlumberger).

---

34. — Historische Zeitschrift. N.-F. Bd. XVIII, Heft 2. — Blasendorf. Cinquante lettres inédites de Blücher (ces lettres commencent en 1787; la plupart sont de 1809 et des années suivantes). — Nöldechen. Tertullien considéré comme homme et comme citoyen (étudie Tertullien dans le milieu carthaginois où il a vécu et écrit). = Bibliographie : *Essenwein.* Kulturhistorischer Bilderatlas; II : Mittelalter (excellent). — *A. van Kampen.* Orbis terrarum antiquus (les élèves consulteront très utilement cet atlas pour la lecture des textes classiques).

— *Pœhlmann*. Die Uebervœlkerung der antiken Grosstædte (fournit beaucoup d'utiles renseignements sur l'accroissement de la population dans les villes anciennes, sur les conditions d'hygiène, sur les efforts tentés par l'État pour combattre cet accroissement excessif). — Lœwy. Untersuchungen zur griechischen Künstlergeschichte (très bonne étude critique sur les œuvres des artistes signalés par Pausanias et Pline l'Ancien). — *Roth*. Rœmische Geschichte (nouvelle édition d'un assez bon manuel d'histoire romaine). — *Frænkel*. Studien zur rœmischen Geschichte (combat avec science et succès les théories récentes sur la chronologie romaine d'Unger et surtout de Matzat). — *Bloch*. Les origines du sénat romain (travail très remarquable). — *Kærst*. Kritische Untersuchungen zur Geschichte des zweiten Samniter-Krieges (estime que les détails fournis par Diodore sont ici plus précis et plus sûrs que ceux de Tite-Live). — *R. von Scala*. Der pyrrhische Krieg (étude méritoire sur les sources de la guerre de Pyrrhus et sur l'histoire même de cette guerre). — *Marcks*. Die Ueberlieferung des Bundesgenossenkrieges 91-89 n. chr. (bonne étude sur le tribun L. Drusus et la guerre sociale). — *Pflugk-Harttung*. Acta pontificum romanorum inedita. Vol. II (publie beaucoup de bulles inédites ou mal connues de papes, de l'an 97 environ à l'an 1197. Fait avec un grand soin ; beaucoup de notes très utiles ; mais ne tient pas assez compte des travaux de ses prédécesseurs). — *K. Meyer*. Der Aberglaube des Mittelalters und der næchstfolgenden Jahrhunderte (bon). — *Müllenhoff*. Deutsche Alterthumskunde ; Bd. V, 1e Abth. (excellent ouvrage sur les antiquités germaniques d'après la littérature scandinave). — *J. Schneider*. Die alten Heer-und Handelswege der Germanen, Rœmer und Franken im deutschen Reiche (recherches bien faites). — *K. Weinhold*. Die deutschen Frauen in dem Mittelalter (nouvelle édition fort utile de ce bon livre). — *Voss*. Republik und Kœnigthum im alten Germanien (ce travail n'est pas sans intérêt en ce qui concerne l'organisation des Germains du nord ; mais il attire trop souvent la contradiction). — *Hermann*. Die Stændegliederung bei den alten Sachsen und Angelsachsen (l'auteur est parti en guerre contre l'hypothèse « qui prétend faire sortir l'État germain d'un point de vue démocratique et même niveleur. » Il n'a pas réussi à renverser la théorie qu'il attaque si vivement, mais il en a démontré avec beaucoup de science les points faibles). — *Orsi*. Un libellista del secolo XI (n'ajoute rien à ce que l'on savait sur l'évêque d'Albano, Benzo, un des principaux pamphlétaires au service du pape pendant la guerre des Investitures). — *Grünhagen*. Geschichte Schlesiens (modèle d'histoire provinciale). — *H. Haupt*. Der rœmische Grenzwall in Deutschland nach den neuen Forschungen (étude critique fort bien conduite et très complète ; toute personne qui étudiera la question du « Limes romanus » devra y recourir). — *Wolff* et *Dahn*. Der rœmische Grenzwall bei Hanau (excellent travail sur les vestiges de la domination romaine en Germanie).

35. — Historisches Jahrbuch. Bd. VI, Heft 3. — Jostes. Trois écrits en allemand inédits, de Johannes Veghe (sans avoir un intérêt

précisément historique, ces écrits sont intéressants au point de vue de la langue, des idées et de la vie ecclésiastique et religieuse en Allemagne peu avant le schisme du XVIe s.). — DUHR. Lettres inédites et rapports sur la suppression de la Société de Jésus en Allemagne. — GOTTLOB. Le légat Raimond Peraudi (né en 1435 en France, à Surgères, R. Peraudi, ou mieux Péraud, car il n'y a pas à douter que ce soit la vraie forme du nom, devint protonotaire apostolique, et, de 1486 à 1505, il fut employé par le pape aux affaires les plus variées. Il devint cardinal en 1493. Son histoire a été racontée avec beaucoup de soin par Joh. Scheinder, 1882; mais il donne une idée fausse des affaires religieuses auxquelles Péraud a été employé, en particulier celle de la vente des Indulgences pour la Croisade, sous Innocent VIII et Alexandre VI; c'est sur ce point que porte le présent article. L'auteur s'efforce de prouver que, de la part de l'église, ce n'était pas là purement une spéculation). — Comptes-rendus : *Knox*. Records of english catholics under the penal laws; t. II : The letters and memorials of W. Card. Allen, 1532-94 (importants documents et bien publiés). — *R. von Scherer*. Handbuch des Kirchenrechts. Bd. I (exposé très intéressant des sources).

36. — Historisches Taschenbuch. 6e Folge. Jahrg. IV, 1885. — W. ONCKEN. Lord Castlereagh et la conférence des ministres à Langres le 29 janv. 1814 (d'après des pièces inédites tirées des archives de l'État à Londres. Renseignements intéressants sur le plan imaginé par Alexandre de Russie de mettre Bernadotte sur le trône de France, et sur l'opposition que ce projet, défendu par Alexandre avec opiniâtreté, trouva auprès des cours d'Angleterre et d'Autriche. Même après la conférence de Langres, où l'on résolut de continuer énergiquement les opérations militaires, Alexandre émit l'idée de convoquer en France une assemblée nationale chargée de choisir le futur souverain du pays, qu'il s'imaginait bien devoir être Bernadotte; mais, répondait Castlereagh, faudrait-il accepter Bonaparte lui-même, si le choix tombait sur lui? Renseignements sur les forces respectives des armées alliées : en févr. 1814, celles-ci n'auraient pas compté plus de 160,000 combattants, chiffre bien inférieur à celui que l'on admet ordinairement). — PANZER. L'élection pontificale et l'investiture laïque à l'époque du pape Nicolas II (cherche à prouver que le décret pris par Nicolas II au synode du Latran en 1059 sur l'élection pontificale n'a pas été du tout l'occasion du conflit entre la papauté et l'empire, qui remplit la seconde moitié du XIe s. La publication de ce décret n'a pas eu d'autre objet que de remplir une obligation imposée par le gouvernement impérial pour donner son appui à Gerhard de Florence lors de son élection au pontificat. Lorsque la cour de Rome, surtout après son alliance avec les Normands, eut été tranquille à l'égard de l'influence exercée par la royauté germanique, la résolution prise auparavant, que l'élection pontificale ne pouvait avoir lieu que d'accord avec l'empereur, fut tout simplement mise de côté, et par là le gant fut jeté à l'empire). — G.

WEBER. L'empereur Henri VII en Italie (sa campagne et sa politique. Avec beaucoup de noblesse et de loyauté, l'empereur n'avait pas la force de volonté ni la hardiesse nécessaires pour faire entrer dans de nouvelles voies l'histoire du monde. Ses efforts dirigés avec des moyens insuffisants pour rétablir l'idéal pâli du saint-empire romain l'ont mené à sa perte). — L. KELLER. Johann de Staupitz et les Vaudois (cherche à prouver que Staupitz a fait partie de la secte vaudoise, qui fut continuée par les Anabaptistes. Luther doit la meilleure partie de ses idées réformatrices à l'influence de Staupitz et des Vaudois, dont il combattit les doctrines seulement à partir de 1521. A Nuremberg, pendant tout le moyen âge, a persisté, d'après l'auteur, une communauté vaudoise dont les membres s'appelaient tout simplement « frères, » et à laquelle appartinrent Albrecht Dürer, Chr. Scheurl et la famille Tucher). — C. BENRATH. Mario Galeota; épisode de l'histoire de la Réforme à Naples (la source principale où l'auteur a puisé est le livre des protocoles de l'Inquisition de 1564 à 1567, conservé en original à la bibliothèque de Trinity-college de Dublin, et dont les actes les plus importants ont été publiés par Benrath dans la *Rivista cristiana* en 1878-80. Expose en détail l'expansion de la Réforme à Naples qui, au milieu du XVIe s., fut le centre de l'opposition contre le catholicisme. Publie et commente en grand détail le procès d'hérésie intenté à Mario Galeota; il se termina en 1567 par l'abjuration de Mario). — H. BRESSLAU. Joseph-August Du Cros, 1640-1728 (sorti d'un monastère dominicain, Du Cros passa successivement dans les services diplomatiques de l'Angleterre, du Holstein, du Danemark, de Brandenburg-Bayreuth, du Hanovre et du Brunswick; c'est le type de cette classe nombreuse d'aventuriers diplomatiques qui ont si souvent déterminé la marche des affaires européennes au XVIIIe s. Expose en détail l'activité politique de Du Cros d'après des pièces inédites d'archives; traite avec un soin particulier le rôle très important qu'il joua en 1678 dans les négociations pour la paix de Nimègue). — PRUTZ. Le Brandebourg et la France en 1688 (expose les négociations entamées après la mort du Grand Électeur entre son fils Frédéric III et la France. Par son entente avec la France, Frédéric III voulait obtenir une neutralité très avantageuse pour ses possessions du Bas-Rhin, sans pourtant encourir le reproche de sacrifier les intérêts des Pays-Bas et de l'Empire; trop confiant dans la victoire, Louis XIV repoussa ces offres de neutralité éventuelle). — STRICKER. Le siège de Francfort par les Français en 1758. — STIEDA. Conflits entre corporations industrielles au XVIe s. (d'après les archives des corporations des drapiers et des tisserands de Strasbourg, et les protocoles des « Fünfzehner. » La faiblesse du système corporatif ressort très vivement de ces documents et explique la décadence où tomba l'industrie allemande dans les deux siècles suivants).

37. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1885. N° 8. — *Ulmann.* Kaiser Maximilian I. Bd. I (malgré les chicanes de détail qu'on peut faire à cet ouvrage, il fournit sur le règne de cet empereur une masse

de renseignements puisés aux meilleures sources). — *Wœlky*. Urkundenbuch des Bisthums Culm. Heft 1 (collection très précieuse de documents en partie inédits; ils ont été publiés avec un peu trop de hâte, mais par un érudit fort au courant de ce genre de travail). — *Weinitz*. Des don D. de Aedo y Gallart Schilderung der Schlacht von Nœrdlingen, 1634 (bon). = N° 10. Monumenta Germaniae historica; t. XXVII (analyse par G. Waitz). — *Vogt*. Die Correspondenz des schwæbischen Bundeshauptmanns Ulrich Artzt von Augsburg, 1524-27 (la publication de cette correspondance eût été très utile pour l'histoire de la guerre des Paysans et de la ligue souabe; mais elle est faite d'une manière si fautive, qu'elle ne saurait rendre presque aucun service). — *Koch*. Hermann von Salza, Meister des Deutschen Ordens (bon). = N° 11. *C. von Czœrnig*. Die alten Vœlker Oberitaliens (œuvre d'un amateur, plutôt que d'un érudit; l'auteur n'est pas au courant de la science).

38. — Neues Archiv. Bd. X, Heft 3. — Waitz. Sur les mss. italiens du Liber Pontificalis. — Dr. K. Lehmann. Sur la critique du texte et sur l'histoire des origines de la loi des Alamans (estime que la loi doit avoir été rédigée dans la seconde moitié du VIIe s., peut-être même sous le règne de Clotaire III, roi de 656 à 660). — Rodenberg. Sur les registres d'Honorius III, de Grégoire IX et d'Innocent IV (examine les points suivants : 1° origine des registres; 2° l'adresse des lettres enregistrées; 3° le système employé pour dater les lettres; 4° le caractère de certains actes enregistrés, et ce que contiennent les actes; 5° l'importance des registres comme source historique). — Th. Mommsen. Sur les actes relatifs au schisme de l'an 530 (du rôle joué par le sénat dans la promulgation de ces actes). — Lœwenfeld. Sur un fragment de registre d'Alexandre III, avec des lettres inédites et un nouveau recueil de canons (un ms. de Trinity college, à Cambridge, est certainement un fragment ou une copie contemporaine d'un registre de ce pape; il contient 70 bulles des années 1178-80; une seule avait été mentionnée par Jaffé, au n° 8539. Après ce recueil de lettres vient dans le ms. une collection de canons qui parait être la plus ancienne des collections semblables connues jusqu'ici). — Liebermann. Manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Angleterre; mss. de la bibliothèque royale réunis à la bibliothèque publique de Stuttgart; mss. de la bibliothèque G. Fil. Durazzo à Gênes.

39. — Zeitschrift für allgemeine Geschichte. Jahrg. II, 1885, Heft 1. — Ad. Beer. L'élection polonaise de l'an 1733 (en partie d'après des matériaux inédits. Les efforts de l'Autriche pour faire arriver au trône le prince Emmanuel de Portugal cessèrent lorsque les chances tournèrent en faveur de l'électeur de Saxe. On espérait qu'il soutiendrait énergiquement l'ordre de la succession autrichienne tel qu'il avait été réglé. La cour de Vienne se montrait également prête à soutenir éventuellement un descendant des Piastes, en excluant Stanislas Leczinski. Expose les différends qui éclatèrent entre la Russie et l'Au-

triche aussitôt avant l'avènement d'Auguste III). — HEIGEL. Louis Ier de Bavière et Carl Haller de Hallerstein (montre la part que prit Louis Ier à la renaissance de l'art grec). — WELTRICH. Le duc Charles de Wurttemberg et ses créations pédagogiques. — OPEL. Sur la vie du musicien Hændel; suite. — MARTENS. Sur les règnes des rois de Suède Gustave IV, Charles XIII et Charles XIV (d'après les mémoires du général suédois Karl Akrell, mort en 1868, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans; intéressant surtout pour montrer les efforts des Russes pour exercer en Suède une influence dominante après les guerres napoléoniennes).

40. — Hermes. Bd. XIX, Heft 3, 1884. — MOMMSEN. La division de la propriété foncière dans l'Italie primitive et les Tabulae alimentariae (recherches approfondies sur la division de la propriété foncière et sur les modifications progressives apportées à sa condition jusqu'aux premiers siècles de l'empire. La transformation des terres à blé en prairies par la formation des Latifundia a peu à peu causé de grands dommages à l'Italie au temps de la République; mais c'est une erreur de penser que ce changement, dans la situation économique de l'Italie, ait continué jusque sous l'empire. L'administration des grands domaines par des troupeaux d'esclaves ruraux est un fait exceptionnel à l'époque impériale; les grands domaines italiens à l'époque impériale étaient plutôt un composé de petits domaines cultivés par des fermiers libres que par des esclaves). — WILCKEN. Document sur papyrus relatif à une vente d'esclave (publie et commente un papyrus du musée de Berlin de l'an 359 ap. J.-C., qui a été écrit à Ascalon et déposé à Arsinoé d'Égypte. Appendices sur la chronologie et sur l'histoire du droit). — ZACHER. Sur l'emploi du gluau pour prendre les oiseaux chez les peuples de l'Antiquité. — MOMMSEN. Sceaux de légions sur le territoire des Lingons (trouvés à Mirebeau-sur-Bèze, à 22 kil. au n.-e. de Dijon; ils se rapportent à des légions qui ont pris part à l'expédition entreprise pour abattre la révolte gallo-germanique des années 69 et 70, et qui avaient sans doute établi près de Dijon une station de réserve et de dépôt; la legio II Augusta fut sans doute aussi rappelée en ce moment de Bretagne en Gaule. L'endroit où les sceaux ont été trouvés faisait partie de la province de la Germanie supérieure). — U. VON ULAMOWITZ-MŒLLENDORFF. Hippys de Rhegium (recherches critiques sur les fragments historiques qu'on lui attribue; ils appartiennent en réalité à un ouvrage composé vers 250, auquel on a donné faussement le nom d'Hippys; ce dernier nom doit donc être rayé de l'histoire grecque). — H. DESSAU. Inscription archaïque sur bronze de Palestrina (publiée dans le Bulletin de la Soc. des Antiq. de France en 1882, p. 200; restitution et commentaire; fait ressortir l'importance de la Fortune dans le nombre des divinités latines). — STEFFENHAGEN. Le ms. de la Notitia dignitatum de la bibliothèque de Gottorp (il n'a pas été utilisé jusqu'ici).

41. — Jahrbücher für classische Philologie. Bd. CXXXI,

Heft 3, 1885. — SCHRADER. La psychologie de l'ancienne épopée grecque (intéressant pour l'histoire des idées religieuses chez les Grecs). — L. VON SYBEL. Pausanias et Strabon (montre de curieuses ressemblances entre ces deux auteurs; ils doivent avoir puisé à une source commune). = Heft 4. SAALFELD. Les armes des Romains (ils les avaient imitées des Grecs). = Heft 5 et 6. MÜLLER-STRÜBING. La véracité de Thucydide examinée dans son récit du siège de Platées (ce récit est une caricature de la manière dont les choses se sont passées réellement; les anciens ont subi profondément l'influence de ces récits sans critique ni vérité). — Ad. SCHMIDT. Le double calendrier béotien (recherches chronologiques très approfondies).

42. — Philologus. Bd. XLIV, Heft 2, 1885. — LANDWEHR. Sur un système sténographique du IVe s. av. J.-C. (complète et modifie les études de Gomperz sur l'inscription publiée par Kœhler dans les Mittheilungen de l'Institut archéologique allemand, VIII, 359). — SITTL. Les Grecs en Troade et l'épopée homérique (il n'y a jamais eu d'émigration en masse des Achéens en Asie-Mineure. Les légendes troyennes ne sont pas venues du continent, mais de l'Hellespont; ce sont des marins qui les ont répandues là où les Ioniens avaient fondé leurs colonies. L'épopée homérique appartient en propre aux Ioniens, elle n'est pas née chez les Éoliens). — MENGE. Reconstitution du pont de César sur le Rhin (études techniques sur le passage de la Guerre des Gaules, IV, 17). — Herman HAUPT. L'ouvrage attribué à Suétone sur les guerres civiles (repousse cette attribution. Les données historiques de la Chronique de Jérôme et de Dion Cassius, que Reifferscheid fait remonter à cet ouvrage prétendu de Suétone, ont été sans doute empruntées par ces deux historiens à Tite-Live). — C. WAGENER. Rapport sur les publications récentes relatives à Eutrope; suite. — WOLFFGRAMM. Sur la biographie de Cn. Domitius Corbulo (consul suffectus de l'an 39; il faut l'identifier au « praetura functus » dont parle Tacite à l'an 21; c'est le général bien connu dans les guerres de Germanie et de Syrie).

43. — Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache und Litteratur. Bd. X, Heft 2, 1885. — ZARNCKE. La chasse dans les Nibelungen (décrit les forêts et la chasse dans la plaine du Rhin aux environs de Worms au XIIe s.; montre que la chasse décrite dans le chant des Nibelungen et le meurtre de Siegfrid doivent être placés dans la vallée du Rhin, et non dans l'Odenwald).

44. — Germania. Jahrg. XXX, 1885, Heft 3. — LOSCH. Les alphabets runiques de Berne. — WALTHER. Le nom Germanus (c'est le latin « Germanus. » Les Romains ont donné ce nom aux tribus de la rive gauche du Rhin, soit parce qu'ils étaient convaincus de leur origine purement allemande, ils auraient ainsi agi par crainte, soit parce qu'ils voulurent disposer favorablement ces peuples dangereux, en leur donnant une dénomination honorifique). — JEITTELES. Poème sur l'origine des Eidgenossen en Suisse (note les variantes fournies par un ms. de

Munich, et qui s'éloignent du texte fourni par Liliencron). — LIEBRECHT. Arthur Hazelius et le musée scandinave de Stockholm (fondation du musée; son importance ethnographique et historique).

45. — Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Litteratur. Neue Folge. Bd. XVII, Heft 2, 1885. — MEYER. Anciens chants populaires de l'Allemagne (cherche à prouver qu'il y a eu, avant le milieu du XIIe s., une poésie lyrique populaire très répandue en Allemagne). — LOSERTH. Deux fragments de la Chronique universelle de Rudolf d'Ems. — DENIFLE. Pièces du procès d'inquisition dirigé contre maître Eckhart (publie 3 documents inédits : 1° une plainte du Procurator generalis des Dominicains au pape contre les membres de l'ordre Hermann de Summo et Wilhelm, à cause de témoignages faux et partiaux portés contre Eckhart; 2° le préambule, non encore publié jusqu'ici, de la bulle qui condamne 28 passages tirés de maître Eckhart, le 27 mars 1839; 3° une bulle du 15 avril 1327, adressée à l'archevêque de Cologne, charge ce dernier de publier solennellement dans son diocèse la bulle de condamnation). — KOSSINNA. Gaiobomaros (ce nom d'un roi des Quades, conservé par Cassius Dion, 77, 20, était à l'origine Gabiomaros-Gebomar, c.-à-d. le Libéral). = Comptes-rendus : *Mannhardt*. Mythologische Forschungen. — *Læbe*. Wahlsprüche, Devisen und Sinnsprüche deutscher Fürstengeschlechter des XVI u. XVII Jahrh. (beaucoup de fautes). — *Dielitz*. Die Wahl-und Denksprüche, Feldgeschreie, Losungen, etc. (incomplet).

46. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLI, Heft 1. — DIETZEL. Nature et importance de la « Mezzadria » en Italie; suite (invasion du capital urbain dans la propriété foncière rurale; situation de la population rurale de la Toscane au début du XIIIe s. Développement de la « Mezzadria » sous l'influence de la dépopulation depuis le XIIIe s.). = Comptes-rendus : *Deumer*. Der rechtliche Anspruch von Bœhmen-Œsterreich auf das sæchsische Markgrafenthum Oberlausitz (intéressant). — *Salvioni*. Il communismo nella Grecia antica (bon).

47. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1885, Heft 2. — KAYSER. Le pape Nicolas V, 1447-55, et les Juifs (d'après un grand nombre de documents inédits tirés des archives du Vatican; il en ressort que, dans les circonstances les plus diverses, le pape usa de tolérance à l'égard des Juifs). = Comptes-rendus : *Gebhardt*. Die Gravamina der deutscher Nation gegen den rœmischen Hof. (critique sans portée). — *Ibach*. Der Kampf zwischen Papstthum und Kœnigthum von Gregor VII bis Calixt II (bon). — *Nirschl*. Lehrbuch der Patrologie und Patristik. Bd. III (excellent). — Codex diplomaticus universitatis studii generalis Cracoviensis. Pars IV (important). = Heft 4. R. VON SCHERER. Le « symbole des Apôtres » est-il authentique? (il y a des raisons pour croire qu'il a été falsifié). — J. FREISEN. Histoire du droit du divorce appliqué par l'Église; suite (mesures prises par les

successeurs immédiats de Gratien; commencement, depuis le XIIe s., de la législation ecclésiastique contraire au divorce). — GEIGEL. Des livres nouveaux parus en Italie sur la politique, l'église, le droit, et de leurs tendances.

48. — Stimmen aus Maria Laach. 1885, Heft 2-5. — BEISSEL. Saint Bernward de Hildesheim et son activité artistique; suite. — BAUMGARTNER. Sur le paganisme en Islande (d'après l'Edda et le Landnamabok). = Comptes-rendus : Monumenta Germaniae paedagogica (très important). — *Holzwarth*. Weltgeschichte. 7 vol. (excellent). — *Nirschl*. Lehrbuch der Patrologie (distingué). — *Bellesheim*. Willhelm Cardinal Allen, 1532-94 (très méritoire).

49. — Theologische Studien und Kritiken. 1885, Heft 4. — USTERI. Les débuts de Zwingli (d'après des sources en grande partie encore inédites; montre les relations de Zwingli avec l'humaniste italien J. Pic de la Mirandole et avec Érasme, qui a exercé sur lui une influence durable). — DORNER. Les rapports entre l'Église et l'État d'après Guillaume Occam (son principal mérite est d'avoir voulu donner à l'État une situation indépendante à côté de l'Église, et renfermer l'Église dans ses devoirs spirituels; mais il n'a pas réussi à donner une idée exacte de l'importance de l'État, ni à reconnaitre pleinement la sainteté de ses devoirs). — VOGT. Sur le divorce de Henri VIII (un manuscrit du réformateur Bugenhagen sur cette question contient les points suivants : 1° un aperçu des textes sur lesquels on chercha, dans le camp des théologiens anglais, à fonder l'invalidité du mariage avec Catherine d'Aragon, et par conséquent la nullité des prétentions élevées par sa fille à son héritage; 2° les opinions de Luther et de Mélanchthon dans une forme qui s'écarte en partie du texte imprimé; 3° trois lettres non datées d'Osiander à Luther et à Mélanchthon. Explique la situation des réformateurs allemands à l'égard de ce procès en divorce). = Comptes-rendus : *Budde*. Die biblische Urgeschichte (critique très défavorable). — *Færster*. Ambrosius, Bischof von Mailand (très bon).

50. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXVII, 1885, Heft 3. — KÜNSTLE. Les inscriptions chrétiennes primitives de l'Afrique; suite (reproduit et commente les inscr. qui peuvent faire connaitre les localités où se sont tenues les plus anciennes assemblées religieuses, les fêtes, le culte des martyrs et des saints, la vie privée des chrétiens à l'époque primitive, les mœurs et les coutumes, ainsi que l'histoire de l'Église). — JOS. SCHMID. Nouvelles contributions à l'histoire du bréviaire et du missel romain. = Comptes-rendus : *Ratzinger*. Geschichte der kirchlichen Armenpflege; 2e Aufl. (très bon). — *Janner*. Geschichte der Bischœfe von Regensburg, Bd. I u. II (très bon). — *Machatschek*. Geschichte der Bischœfe des Hochstiftes Meissen (bon, mais mal composé). — *Hænle*. Der Evangelist Johannes und die Antichristen seiner Zeit (bon). — *Jungmann*. Dissertationes selectae in historiam ecclesias-

ticam; t. IV u. V (important). — *Brück.* Lehrbuch der Kirchengeschichte, 3e Aufl., 1884 (excellent).

51. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen. Bd. X, Heft 1, 1885. — E. Petersen. Sur l'Erechtheion (son emplacement, division du temple, discussion des données de Pausanias). — Mordtmann. Sur quelques divinités de l'Asie antérieure (1° Hosios kai Dikaios en Phrygie; 2° Mater Deorum; 3° sur la forme Δεῖ pour Διί). — Id. Inscr. de Tschinili kieusk. — Marx. Monnaies en bronze d'Elée en Elide. — Dümmler. Une statue de marbre de Beirout (représente Aphrodite et Eros dans une composition dont c'est ici le premier exemple; important comme étant un des rares ouvrages de l'art hellénique trouvés en Syrie). — U. Kœhler. Inscription de Samos (publie à nouveau et commente cette inscr. déjà publiée au Bull. de corresp. hellén., VII, 1883, p. 517; elle parle d'une commission législative, νομογράφοι, relative à une fête célébrée dans le sanctuaire de l'Héliconion. Détails sur les ἐπιμήνιοι samiens, prêtres nommés chaque année pour la grande fête, et sur le principal culte religieux pratiqué à Samos). — W. Dœrpfeld. Les Propylées de l'acropole d'Athènes (cherche à retrouver quel avait été le projet primitif de Périclès et de Mnésiclès, et à montrer comment il avait été réduit presque de moitié. C'est que ce projet ne tenait pas compte des constructions anciennes ni de l'enceinte sacrée, que ces prêtres défendirent énergiquement. Sans renoncer à l'idée première, Mnésiclès aménagea la construction de telle sorte que les parties prévues d'abord pussent être construites plus tard. Puis vint la guerre du Péloponèse, qui obligea de terminer vite le travail, en le réduisant encore, de telle sorte que les Propylées sont restées pour toujours inachevées). — Nikitsky. Sur l'inscr. du C. I. A., II, 141 (publie un nouveau fragment, qui permet de rapporter l'inscr. à Kleomis, tyran de Méthymne). — E. Fabricius. Antiquités crétoises (identifie la célèbre grotte de Zeus sur l'Ida avec ce qu'on appelait κάμπος τῆς Νίδας. Décrit les importants objets de l'art archaïque qu'on y a trouvés). — U. Kœhler. Blanchisseurs et blanchisseuses à Athènes. — Rapports sur les découvertes et les publications récentes relatives à l'archéologie.

52. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XXXIX, Heft 1, 1885. — M. J. de Goeje. Sur la géographie historique de la Babylonie (complète et rectifie l'ouvrage de Berliner : « Beitræge zur Geographie und Ethnographie von Babylonien im Talmud und Midrasch. ») — Stickel. Sur la numismatique de la dynastie des Omeiades (complète et corrige l'ouvrage de Tiesenhausen : « Monnaies des khalifes orientaux » d'après les types conservés au cabinet des médailles d'Iéna). — Mordtmann. Mélanges mythologiques (1° sur la déesse Atargatis; 2° sur Tyche-Gad-Meni, et l'adoration commune de Bel et de Tyche chez les peuples sémitiques). — Oldenberg. Sur le Rig-Véda (l'auteur avait précédemment expliqué la forme

mélangée de prose et de vers de ce récit épique, et montré que seules les parties versifiées avaient été fixées dès l'abord et transmises; la prose qui reliait ces parties manque dans la tradition ou ne nous est parvenue que sous une forme très remaniée. Un grand nombre d'hymnes du Rig-Véda sont tout pareils à ces fragments en vers qui ont été fondus dans un ensemble continu). — Hommel. Rapport sur les récentes publications, les découvertes d'inscr. et de mss. relatives à l'Islam et à l'Arabie. = Comptes-rendus : *Wiedemann*. Ægyptische Geschichte (n'est qu'un recueil de matériaux, très importants d'ailleurs). — *Wellhausen*. Lieder der Hudhailiten (important).

53. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. VIII, Heft 1. — Wolff. Sur l'histoire moderne de Jérusalem (d'après des lettres particulières écrites dans le cours de ces trente dernières années). — Furrer. Les villes et localités antiques dans le Liban (rassemble toutes les notions qu'on possède sur elles, avec le résultat fourni par les dernières découvertes. Exposé très minutieux). — Schick. Cimetière nouvellement découvert près de Jérusalem sur le « Mont du mauvais conseil. » — Frei. L'église récemment découverte de Saint-Étienne à Jérusalem (explications historiques et topographiques). — Schuhmacher. Tombeaux en pierre à Dschebata (à 10 kil. au sud de Nazareth).

54. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XXXVIII, Heft 4, 1885. — Roth von Schreckenstein. Documents d'archives; suite (chartes, regestes, notes historiques sur un certain nombre de familles nobles appartenant au territoire actuel du grand-duché de Bade). — G. Schepss. Sur l'histoire de l'humaniste Peter Luder (publie et commente une lettre qui lui fut adressée en 1463). — Id. Deux poèmes sur l'incendie d'Erfurt en 1472 (publiés en partie avec commentaire). — Sievert. Sur l'histoire du monastère de Gutnau sur le Rhin (ce que devinrent les dernières religieuses après la destruction du couvent par les paysans insurgés en 1525). — Von Weech. Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Salem (nos 637 à 701, de l'an 1282 à 1285). — Gothein. Rapport sur le but, les limites et la durée du travail dont il a été chargé par la Commission d'histoire badoise, et qui consiste en des recherches sur les populations et les industries de la Forêt-Noire. — Rhomberg. Répertoire des chartes en parchemin conservées dans les archives des seigneurs de Hornstein à Binningen (nos 1-806, de 1306 à 1818). — Claasen. Chartes possédées par la Société des Antiquaires de Mannheim (inventaire de 54 pièces, de 1388 à 1797). — Trois chartes relatives à l'histoire du diocèse de Constance (1255, 1345, 1371; texte et commentaire). — Weiss. Lettre de soumission des paysans du village de Hainstadt, dans l'Odenwald, à leur seigneur (publie cette lettre datée du 17 nov. 1525; ils avouent avoir fait partie des « helle Haufen » des paysans insurgés; ils indiquent les conditions auxquelles ils ont obtenu le pardon de leurs maîtres).

55. — Archiv des historischen Vereines von Unterfranken.

Bd. XXVIII, 1885. — Reininger. Les archidiacres, officiaux et vicaires généraux de l'évêché de Wurzbourg (exposition très détaillée, fondée en grande partie sur des documents inédits; biographies détaillées de ces fonctionnaires; elles sont intéressantes pour l'histoire de l'évêché, de sa fondation à l'époque actuelle). — J.-A. Kraus. Le clerc franconien Allwalach (vivait vers 780; l'auteur cherche à montrer que la présence de sainte Adélaïde, la fille de Charles Martel, en Franconie, est un fait historique, et que le clerc Allwalach faisait partie de son cortège). — Herman Haupt. Le Limes romanus en Allemagne d'après les travaux les plus récents, et surtout dans la Franconie inférieure (raconte les découvertes récentes qui ont été faites sur ce sujet et qui ont permis de reconstituer le tracé du Limes et de ses points fortifiés. Analyse toutes les publications qui ont paru depuis 1878 sur cette question importante. L'auteur combat l'opinion de Cohausen d'après laquelle ce Limes aurait été uniquement une ligne de douane et de démarcation; il estime au contraire que, sur la plus grande partie de son tracé, le Limes a servi de ligne d'alarme et de défense; montre la grande influence que, sous sa protection, les mœurs, la religion et la civilisation romaines ont exercée sur la population de l'Allemagne du sud-ouest). — F. Stein. Les Gaue de la Franconie orientale (rassemble les données fournies par les textes sur les localités appartenant à chacun de ces Gaue ou districts, dont l'étendue se laisse assez bien déterminer par ce moyen. Des Gaue proprement dits, ou comitats, il faut distinguer les petits districts que l'on trouve aussi marqués dans les textes, mais qui ne sont en réalité que les divisions des grands comtés). = Comptes-rendus : *F. Stein*. Geschichte Frankens (ouvrage de mérite). — *Bockenheimer*. Die Restauration der Mainzer Hochschule, 1784 (intéressant). — *Roth*. Die Einführung der Reformation in Nürnberg (bon).

56. — Württenbergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Jahrg. VII, 1884, Heft 3-4. — Schneider. Topographie des monastères wurtembergeois vers la fin du XVIe s. — Bach. Épitaphes et monuments des ducs de Wurtemberg dans l'église cathédrale de Stuttgart. — Giefel. Conflit entre le comte palatin Henri et le margrave Jean-Albert de Brandebourg-Ansbach au sujet de la dignité prévôtale du chapitre princier d'Ellwangen, en 1521. — Adam. Montbéliard, ses rapports politiques avec le Wurtemberg et l'ancien empire germanique. — Kornbeck. Histoire des rues et des maisons d'Ulm. — Klemm. Contributions à l'histoire de Geislingen et de ses environs. — Fischer. 10 chartes relatives à l'histoire de la lutte entre Conrad de Weinsberg et la ville de Weinsberg, 1415-1428. — Kauffmann. Notices historiques sur les localités situées sur le Neckar et la Tauber, tirées du poème « Rhenus » de Bernhard Moller, publié en 1570. — Bossert. L'université de Mengen (les prélats catholiques de la Haute-Souabe avaient songé à créer une université catholique dans le monastère abandonné des Wilhelmites à Mengen; ce plan fut adopté avec empressement par l'empereur en 1544, puis abandonné, on ne sait pourquoi). — Schneider.

Lettres de fondation et anciens diplômes royaux relatifs au monastère de Weingarten (ce ne sont pas des originaux, mais des restitutions des actes primitifs et authentiques). — SEUFFER. Règlement de la corporation des forgerons à Ulm, en 1505. — BIHL. La principauté de Hohenlohe-Kirchberg jusqu'à sa médiatisation; suite : 1771-1806. — BECK. Procès de sorcellerie en Franconie, 1629-1630.

57. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte. Bd. VI, Heft 1-2, 1885. — ERMISCH. Sur l'histoire de la Société royale des Antiquaires de Saxe (liste de ses plus anciennes publications, de 1825 à 1885). — Baron VON MANSBERG. Les armoiries de la Saxe électorale (explication détaillée des 25 écussons qui les composent; histoire de la réunion ou de la perte des pays qu'ils représentent. Changements qu'ont subis dans la série des temps les armoiries du duché et de l'électorat de Saxe). — FRIEDENSBURG. La correspondance entre le duc Georges de Saxe et le landgrave Philippe de Hesse (publie 17 lettres des années 1525-1527; elles traitent de la situation des princes à l'égard de l'église catholique, et jettent sur cette question un jour intéressant. Elles montrent combien étaient graves les dissentiments qui séparaient alors les deux princes, et sont importantes aussi pour ce qu'on appelle l'affaire de Pack). = Comptes-rendus critiques : *Jacobs*. Geschichte der in der preussischen Provinz Sachsen vereinigten Gebiete (très bon). — *G. v. Hirschfeld*. Geschichte der sæchsisch-askanischen Kurfürsten (additions et corrections). — *Kramer*. August Hermann Francke's Lebensbild (bon). — *Machatschek*. Geschichte der Bischœfe von Meissen (important).

58. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin. *Abhandlungen,* 1884. — VIRCHOW. Sur les crânes antiques d'Assos et de Cypre (le type d'Assos parait avoir été hypsibrachycéphale. Comparaison avec les crânes mesurés à Troade et à Cypre. Les crânes dolichocéphales trouvés dans l'Asie antérieure se rapportent sans doute plutôt aux formes de l'antiquité hellénique classique, les brachycéphales au contraire appartiennent à une branche séparée, peut-être même à une race toute différente). — TOBLER. Le livre d'Uguçon da Laodho (publie le texte roman de cet écrit théologique et d'édification, avec commentaire). — DILLMANN. Sur le règne du roi abyssinien Zar'a-Jacob (mort en 1468, il régnait depuis 1434; ce travail a pour base un ms. de la Bodléienne et un autre de Berlin; la plupart des mesures prises par ce prince très remarquable ont duré longtemps, et l'on peut ramener à Zar'a-Jacob l'ancien et le nouvel aspect des choses ecclésiastiques chez les Abyssiniens. Détails minutieux sur l'organisation ecclésiastique qu'il a donnée au pays, très importants pour faire connaître la situation morale en Abyssinie pendant le moyen âge. Liste des ouvrages nombreux que le roi écrivit lui-même ou fit écrire. Combat l'opinion d'après laquelle en 1442 il y aurait eu union de l'église abyssinienne avec l'église grecque d'Orient). — IMHOOF-BLUMER. Les monnaies de la dynastie de Pergame (liste, reproduction et détermination chronologique de toutes les monnaies

de ce genre connues jusqu'ici. Explique le caractère et le but du monnayage d'argent des Attalides, et les rapports des anciennes monnaies d'Ephèse avec celles de Pergame). — Bohn. Le temple de Dionysos à Pergame (restitution architectonique; relève les erreurs dans les textes historiques relatifs à ce temple). = *Sitzungsberichte*. Berlin, 1885. N° 8. — Brunner. Sur l'époque où fut rédigée la Lex Alamannorum (cette loi ne nous est parvenue que dans une rédaction faite dans une assemblée nationale des Alamans sous le duc Lantfrid, sans doute vers 717-719, c'est-à-dire pendant le règne de Clotaire IV; c'est ce dernier, et non pas Clotaire II, qui est désigné dans le plus ancien prologue. Dans les mss., les scribes ont beaucoup ajouté à la rédaction primitive). = N°s 9-10. Schott. La justice criminelle en Chine. = N° 15. Rapport sur les travaux à l'Académie. = N°s 19-20. A. Kirchhoff. Hérodote cité par lui-même (commente le passage d'Hérodote, VII, 213; contre Gomperz cherche à prouver qu'Hérodote a laissé son œuvre inachevée). = N° 23. E. Zeller. Sur l'origine du Περὶ κόσμου (réfute l'hypothèse de Bergk et de Bernays sur l'origine et l'époque où fut composé ce traité). = N°s 25-26. Curtius. Le Neleion ou sanctuaire de la Basilè à Athènes (d'après une inscr. publiée par Coumanoudis dans le 4e Heft de l'Ephemeris archéologique de 1884, qui contient un décret du sénat et du peuple de l'an 418 av. J.-C. sur la restauration du Neleion, l'emplacement de ce temple est fixé au sud du Dionysion; il avait été consacré à Codrus, à Nélée et à la Basilè, ou personnification de la royauté; commentaire approfondi de l'inscr.). — A. Pernice. Ulpien considéré comme écrivain (étudie comment a été composée l'œuvre principale d'Ulpien, les Libri ad edictum. L'analyse de cet ouvrage donne d'Ulpien une idée assez défavorable; en beaucoup d'endroits où il paraît exprimer son opinion personnelle, il n'a fait que copier ses devanciers; ailleurs il a puisé ses citations à des sources secondaires; quand il allègue des faits historiques, il ne faut les admettre qu'avec une grande circonspection; il n'a pas utilisé d'une façon indépendante les grands juristes du 1er siècle de l'empire; c'est dans Pomponius qu'il a connu leurs idées). = N° 27. Duncker. L'expédition de Périclès dans le Pont (cette expédition, que Plutarque mentionne dans Périclès, 18-22, est de l'an 444 av. J.-C. Périclès voulait par là détourner Athènes des troubles d'Égypte; c'était aussi le premier point du programme très vaste mais trop hardi de Périclès pour la politique extérieure de l'Attique. En fait, cette expédition a considérablement augmenté la puissance et le prestige d'Athènes en Orient). = N°s 28 et 29. Scherer. Anciennes formules allemandes de bénédiction et de conjuration (texte et commentaire).

59. — B. Akademie der Wissenschaften zu München. Philos.-philolog. und historische Classe. *Sitzungsberichte*, 1884, Heft 5. — A. Müller. Le texte et la langue de l'histoire des médecins par l'Arabe Ibn Abi Useibi a. = 1885. Heft 1. Von Prantl. Léonard de Vinci considéré comme philosophe. — Gregorovius. Les monnaies d'Albéric, prince et sénateur de Rome, 932-954 (quelques deniers d'argent d'Al-

béric conservés aujourd'hui au Cabinet des médailles du Vatican, dans la collection privée du prince Chigi à Rome et à Turin, avec quelques documents écrits, sont les seuls monuments authentiques de sa longue et fameuse domination à Rome. Liste, reproduction et commentaire des monnaies; elles permettent de jeter un jour en partie nouveau sur l'histoire de son gouvernement, et surtout de ses rapports avec la papauté). — THURNEYSEN. Recueils de mots bretons et ancien-irlandais dans un ms. de la bibliothèque de Munich. — HEIGEL. Les rapports du prince-électeur Max Emmanuel de Bavière avec François Ragoczy, 1703-1715 (expose, d'après des documents inédits pour la plupart, le soulèvement des Hongrois sous Ragoczy contre l'Autriche, et les efforts du parti révolutionnaire hongrois pour obtenir l'appui de la Bavière et de la France par l'élévation de Max-Emmanuel au trône de Hongrie. Plus on pénètre dans l'histoire de ce dernier prince, plus on a d'estime pour ses talents, mais aussi moins on prise son caractère. La disproportion entre le vouloir et le pouvoir dans les entreprises de Max-Emmanuel et de Ragoczy firent de l'un et de l'autre des instruments passifs de la politique française, les pantins de Louis XIV).

60. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Berichte über die Verhandlungen. Philolog.-historische Classe, 1885. Heft 1-2. — HIRZEL. Nombres ronds (montre que les Grecs, comme les peuples orientaux, employaient le nombre 40 pour désigner une quantité indéterminée; le nombre 30,000 est aussi souvent employé. Intéressant pour l'histoire et l'histoire littéraire). — SCHREIBER. Antiquités romaines inédites (choix tirés des rapports composés par l'abbé Francesco Valesio, 1670-1742, sur des antiquités romaines provenant des archives secrètes du Capitole; extraits des rapports faits par Giov. Bottari, 1689-1775, le cardinal Vettori, 1710-70, etc.). — FLEISCHER. Le poème didactique d'Ibn-Loyon sur l'aménagement des champs et des jardins dans l'Espagne mauresque (traduction et commentaire de ce poème intéressant pour connaître la civilisation de l'Espagne sous la domination arabe).

61. — Gœrres Gesellschaft. Erste Vereinsschrift für 1885. — WOKER. Extraits des papiers du ministre palatin Agostino Steffani, plus tard évêque de Spiga et vicaire apostolique dans l'Allemagne du nord (détails très intéressants sur les négociations diplomatiques que ce personnage conduisit, en 1706 et 1707, entre le gouvernement de l'Électeur et les cours de Brunswick et de Hanovre, ainsi que sur son entremise lors du grave conflit qui éclata entre l'empereur Joseph Ier et le pape Clément XI, 1705-09; il se fit par là une place importante parmi les diplomates de la guerre de la succession espagnole).

---

62. — K. Akademie der Wissenschaften zu Wien. Philos.-historische Classe. *Sitzungsberichte.* Bd. CVII, 1884. — ROCKINGER. Les mss. du Miroir de Saxe; suite (note et classe 465, ms. de ce cou-

tumier; leur âge, leur origine et leur histoire). — Horawitz. Johann Heigerlin, dit Faber, évêque de Vienne, jusqu'à la convention de Ratisbonne (né en 1478; biographie détaillée, composée en grande partie d'après des documents inédits; ses rapports avec Zwingli, Urbanus Rhegius, Vadian et autres, ainsi qu'avec l'humanisme; apprécie ses « declamationes de humanae vitae miseria » et ses écrits contre Luther et Zwingli. Faber fut toujours conduit par une sagesse mondaine très circonspecte; il acquit par là de grands succès personnels; mais il n'eut en lui rien de grand, rien d'idéal. Gagné d'abord aux idées des humanistes et des réformateurs, il reconnut à temps quel rôle lui ouvrirait la meilleure carrière et satisferait le plus sûrement son ambition; il la suivit dès lors sans hésiter; en appendice publie plusieurs lettres et actes inédits). — O. Hirschfeld. Études sur la Gaule; suite (II. Parle d'un certain nombre d'inscriptions latines, relatives à la Gaule, qui ont été falsifiées; comme leur auteur il désigne François Graverol de Nîmes, 1635-94, et Tauris de Saint-Vincent, d'Aix, 1750-1819. Claude-François Calvet d'Avignon, 1778-1810, a publié aussi des inscr. fausses, mais sans le savoir. Prouve l'authenticité d'une inscr. de la Camargue, au sud d'Arles, qu'on avait souvent signalée comme falsifiée. III. Sur le Praefectus vigilum de Nîmes et l'organisation des pompiers dans les villes romaines). — Gust. Meyer. Études albanaises; suite (sur les noms de nombre en albanais). — Gomperz. Sur un système d'écriture employé chez les Grecs au milieu du IVe s. av. J.-C. et inconnu jusqu'ici (d'après une inscr. découverte sur l'acropole d'Athènes et qui est très importante pour l'histoire de la tachygraphie grecque). — Haberlandt. Sur l'histoire de la Pancatantra (texte et corrections critiques). — Burkhard. Le ms. de Sacountala de Cachemir. — Dombardt. Études sur le texte de Commodien. — Pfizmaier. Les variétés de la langue groenlandaise.

63. — Mittheilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXIV. N° 1, 1885. — Gradl. Sur l'histoire primitive de la « regio » Egere (recherches approfondies sur l'histoire du margraviat « auf dem Nordgaue. » La regio Egere, ou pays d'Eger, a été dès le début terre, puis fief d'empire). — Volkan. Leipa à l'époque de la réforme (extension et refoulement du protestantisme à Leipa et aux environs, d'après des documents en partie inédits). — Hübler. Contributions à l'histoire de l'industrie allemande dans la Bohême septentrionale (biographie des grands industriels Johann de Liebig, né en 1802, et Franz de Liebig, né en 1799). = Comptes-rendus : *Ulmann.* Kaiser Maximilian I. Bd. I (insuffisant). — Fontes rerum bohemicarum, tome IV (quelques critiques). — *Hallwich.* Gestalten aus Wallensteins Lager. II : Johann Aldringen (très intéressant). — *Herm. Haupt.* Die deutsche Bibelübersetzung der mittelalterlichen Waldenser (important). — *Kalousek.* Geschichte der k. Bœhmischen Gesellschaft der Wissenschaften (travail soigné). — Die bœhmischen Landtagsverhandlungen 1526 bis zur Neuzeit (important). — *Gradl.* Die Chroniken der Stadt Eger (très bon). — *Id.* Monumenta Egrana. Bd. I, Heft 1 (important). —

Bendel. Die Deutschen in Bœhmen, Mæhren und Schlesien, 2e Hælfte (bon, mais écourté). — *Lippert*. Die Culturgeschichte (très intéressant). — Verhandlungen und Correspondenz der schlesischen Fürsten und Stænde. Bd. VI (important).

64. — Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien. Bd. XIV, Heft 4. 1884. — Woldrich. Contributions à l'histoire primitive de la Bohême, 2e partie. = Comptes-rendus : *E. von Trœltsch*. Statistique des antiquités préromaines de l'époque du bronze trouvées dans la vallée du Rhin (très important). — Rapport détaillé sur les séances de la Société ; il contient beaucoup de faits intéressant l'anthropologie, l'ethnographie et l'histoire primitive.

65. — Casopis C. Musea. (Revue du Museum de Bohême.) 1885, cahier 1. — Zoubek. Comenius et ses écrits théologiques et polémiques (1er art.). — Goll. Les frères bohêmes au xive siècle (4e article : 1467-1471). — Lenz. Cheloïcky et sa doctrine du baptême des enfants (1er article). — Zelevy. Thomas Perina (biographie de cet historien du xviie siècle). — Dvorsky. Nouvelles contributions à l'histoire de Waldstein (détails très intéressants; les ancêtres, la famille, le jour et le lieu de naissance de W.). — Dusek. Comment les duchés de Silésie ont été incorporés à la couronne de Bohême.

66. — Sbornik historicky (Revue historique), 1885, livre 1-3. — Helfert. La révolution et la réaction à Naples, 1798-1801 (très intéressant). — Peisker. La forêt limitrophe de Bohême (à propos des publications nouvelles que l'auteur critique et complète). — Bilek. Les Jésuites après leur expulsion de la Bohême en 1618. — Kamenicek. La fondation des premiers collèges de Jésuites en Moravie. — Goll. Contributions à l'analyse du liv. II de Grégoire de Tours (Grégoire a puisé dans son deuxième livre à plus de sources écrites qu'on ne l'a supposé jusqu'ici. Il a connu probablement des annales (de Tours?) dont nous pouvons nous faire une idée en éliminant des chap. ix, xviii, xix, xxvii et surtout xxxv, xxxvii, xxxviii tout ce qu'il y a de légendaire et d'anecdotique. La conversion de Clovis est racontée d'après une autre source écrite par un auteur inconnu en prose emphatique; l'épisode de la bataille contre les Alamans y a été raconté d'après une autre source plus ancienne connue aussi par l'auteur de la *Vita Vedasti*. Dans celle-ci, le récit se rapproche plus de l'original que dans la source utilisée par Grégoire de Tours).

67. — Société royale des sciences de Bohême. Compte-rendu de l'année 1884. — Müller. Des rapports entre l'ancienne unité des frères bohémiens et l'église restaurée des frères (l'influence des frères émigrés sur Zinzendorf et la fondation de l'église des frères). — Goll. Le *Chronicon universitatis Pragensis* (article qui annonce et prépare une nouv. édition). — La chronique de Bartosek de Drahynic (de même). — Gindely. Les corporations de métiers en Bohême aux xvie-xviiie siècles. — Emler. *Necrologium Doxanense* (publication du texte).

68. — The Academy. 1885. = 20 juin. *Sanderson.* Outlines of the world's history, ancient, mediæval and modern; with special relation to the history of civilisation and the progress of mankind (mélange confus de notions utiles et d'indications hors du sujet; la lecture en est très périlleuse). = 27 juin. *Howlett.* Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I. Vol. I (ce 1er vol. contient une nouvelle édition des 4 premiers livres de Guillaume de Newburgh; le t. II contiendra le 5e, le Draco normannicus et Jordan Fantosme). = 4 juillet. *Powell* et *Mackay.* History of England for the use of middle forms of schools. Part I (ce manuel sort tout à fait de l'ordinaire; il accorde une attention toute spéciale à l'histoire des institutions et des mœurs). = 11 juillet. *Collier.* History of Ireland for schools (manuel plus à la portée des maitres que des écoliers; bonne collection de faits; mais la philosophie de l'histoire irlandaise que l'auteur s'est construite est par trop discutable). = 18 juillet. *Gilbert.* History of the Irish confederation and the war in Ireland. Bd. III, 1643-44 (très bonne publication de documents). = 25 juillet. *Law.* The history of Hampton Court palace in Tudor times (excellent).

69. — The Athenæum. 1885. = 13 juin. *Abbott.* Francis Bacon (apporte peu de faits nouveaux; discussion intéressante sur le caractère de Bacon). — *Moens.* The marriage, baptismal and burial registers, 1571-1874, and monumental inscriptions of the dutch reformed church, Austin Friars, London (le texte contient beaucoup de faits intéressants; l'introduction historique est faible. L'ouvrage n'est pas dans le commerce). = 4 juillet. *Walford.* Greater London; a narrative of its history, its people and its places (guide intéressant pour le Londres suburbain). = 25 juillet. *Ewald.* Studies re-studied; historical sketches from original researches (collection d'articles estimables déjà publiés dans diverses revues sur la mort de Marie Stuart, une ambassade envoyée par Henri VII auprès de la reine douairière de Naples pour avoir des détails sur sa beauté, la révolte de Wyatt, le voyage mystérieux du prince Charles et de Buckingham à Madrid, etc.).

70. — The Westminster Review. 1885, juillet. — Les progrès des colonies anglaises : l'Amérique anglaise du nord (histoire et statistique). — La faiblesse de la Russie (expliquée par son histoire et son état social).

---

71. — The Nation. 1885. = 4 juin. Autobiography of Henry Taylor, 1800-1875. 2 vol. (contient des détails très piquants sur les hommes politiques de l'Angleterre contemporaine). = 11 juin. *Hosmer.* Samuel Adams (bonne biographie d'un homme fort insignifiant par lui-même, et dont l'œuvre cependant fut considérable). = 9 juillet. *J. Butler.* The ancient Coptic churches of Egypt (l'auteur est un érudit exercé et consciencieux, mais il n'est pas assez architecte ni archéologue pour parler très exactement de ces anciennes églises en partie détruites aujourd'hui). — *Charnay.* Les anciennes villes du Nouveau-Monde. Voyages d'explora-

tion au Mexique et dans l'Amérique centrale (excellent). = 16 juillet. *Mac Master*. A history of the people of the United States, from the Revolution to the civil war. Vol. II, 1790-1803 (ouvrage fait exclusivement sur les sources originales où l'auteur puise jusqu'à l'indiscrétion, à la satiété; très savant, il manque parfois du sens historique; le jugement sur Washington est beaucoup trop sévère).

---

72. — Rivista storica italiana. Anno II, fasc. 2. — Tamassia. Osculum interveniens; contribution à l'histoire des cérémonies nuptiales (étude juridique sur une disposition de la loi de Constantin relative à la « donatio ante nuptias, » en 336). — Calisse. Le gouvernement des Byzantins en Italie (de 552, époque où les Byzantins rétablirent en fait l'autorité impériale sous laquelle l'Italie n'avait cessé d'être, en droit, placée, jusqu'en 751, année où cesse d'exister l'exarchat après 83 ans d'existence et sous 18 exarques). — Rondoni. De la véritable origine de Grégoire VII et de sa légende (le silence presque absolu des contemporains, la forme et les caractères légendaires du récit qui nous montre Hildebrand fils d'un charpentier et s'amusant déjà tout enfant à figurer des lettres avec des morceaux de bois, les autres légendes auxquelles celle-ci est unie, la constante tradition des écrivains de Sienne, tout concourt à prouver qu'Hildebrand naquit dans la famille purement italienne des Aldobrandi de Sienne). = Comptes-rendus critiques. *Salza*. Cartagine dalle origini alle guerre puniche (exposé exact et clair). — *Gregorovius*. Der Kaiser Hadrian, 3e Aufl. (long résumé du livre). — *Poma*. Gli statuti del comune di Biella del 1245 (travail consciencieux, mais peu méthodique). — *Zanelli*. Le schiave orientali a Firenze nei sec. xiv et xv (au xive et au xve siècle, on acheta sur les marchés de l'Orient et l'on vendit à Florence de jeunes esclaves pour servir de concubines, de bonnes d'enfants, de domestiques, etc. Étudie la condition juridique, le mode d'affranchissement de ces esclaves). — *Vigo*. Carlo V in Siena nell' aprile del 1536; relazione di un contemporaneo (curieux). — *A. von Druffel*. Monumenta tridentina (1er fasc.; les lettres vont du 3 févr. au 30 mai 1545; très import. public.). — *Claretta*. La successione d'Emanuel Filiberto al trono sabaudo, 1553-1563 (trop de menus faits, mais livre clair et utile). — *Brignardello*. L'avo e il padre del generale Garibaldi (bon). — *G. M. Bonomi*. Il castello di Cavernago e i conti Martinengo Colleoni (bon). — *Porro*. Catalogo dei codici manoscritti della Trivulziana (catalogue du plus haut intérêt).

73. — Archivio storico italiano. Tome XVI, disp. 4 de 1885. — Guasti. Traité sur la navigation composé par le Cav. Giovan Francesco Buonamici de Prato, conseiller et secrétaire du duc de Neubourg, commissaire à la cour d'Espagne, et envoyé par lui à Galilée en 1629. — Ferrai. Le procès de P.-P. Vergerio; deuxième partie. — Carlo Witte; souvenirs par Alf. Reumont. = A part : les papiers Strozzi; suite.

74. — Archivio veneto. Anno XV, fasc. 57. — Cecchetti. La vie

des Vénitiens au XIVe s.; la cité, la lagune; suite et fin de la 1re partie. — CIPOLLA. Une conjuration et un serment à Vérone au temps d'Albert I della Scala, 1299 (cette conjuration avait pour but de renverser les Scaliger et de rendre à Vérone ses libertés municipales; elle ne compta guère que des gens obscurs, les chefs de la noblesse ayant été exilés plus de vingt ans auparavant après la conjuration qui avait coûté la vie à Mastino. Le serment, dont le texte inédit est publié ici pour la première fois, est celui que durent prêter au podestat les habitants du district de Vérone). — CECCHETTI. Le testament, les funérailles, la sépulture et les armoiries du doge Francesco Morosini, 1694 (documents inédits). — BAROZZI. La galère du doge Francesco Morosini (description de cette galère sur laquelle s'embarqua Morosini, nommé en 1684 pour la 3e fois capitaine général contre les Turcs). — CECCHETTI. Les impressions xylographiques à Venise en 1447 et l'exemption de la taxe des livres en 1433. — STEFANI. Mémoires pour servir à l'histoire de l'illustre cité de Venise (ces mémoires sont sans doute l'œuvre de Girolamo Zanetti, mort en 1781, directeur de la Biblioteca Marciana; ils se rapportent aux années 1742 et 1743). — BIADEGO. Nouveaux documents sur l'Arco dei Gavi (cet arc ou porte du Castel Vecchio était orné d'une statue très vénérée de la Vierge; il fut détruit par ordre des Français en 1805). — GIURIATO. Documents vénitiens sur les monuments de Rome; suite. — Manuscrits relatifs à Venise dans la collection de lord Ashburnham.

75. — Archeografo triestino. Nouv. série. Vol. XI, fasc. 3-4. — MORTEANI. Notes historiques sur la ville de Pirano; suite. — GREGORUTTI. Inscriptions inédites d'Aquilée, de l'Istrie et de Trieste; suite. — VASSILICH. Un double tribut payé par les îles du Quarnero (sous le règne de l'empereur Basile, 867-886, les villes de la Dalmatie maritime ou romaines furent contraintes de payer un tribut en argent aux Slaves, pour maintenir leur dépendance à l'égard des Byzantins. En 998, sans que cette dépendance eût été détruite, elles prêtèrent avec une certaine ostentation un respectueux hommage au doge Pietro Orsolo II; c'est cette situation double et en apparence contradictoire qu'explique le présent article). — PERVANOGLU. Corcyre, dans ses rapports avec la colonisation des côtes de la mer Adriatique. — Don A. MARSICH. Regeste des pièces sur parchemin conservées aux archives du révérendissime chapitre de la cathédrale de Trieste, 1595-1875; suite et fin. — BENCO. Étude sur le nom de la vallée de Zaule (située entre le territoire de Trieste et la province d'Istrie). — JOPPI. Documents relatifs à Goritz, des XIIe et XIIIe siècles.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le duc DE NOAILLES, décédé le 31 mai dernier à l'âge de quatre-vingt-trois ans, avait publié en quatre volumes une *Histoire de Madame de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV* (1848-58); il y a mis en œuvre un grand nombre de documents tirés des archives de Noailles.

— Le 17 juin, est mort M. Ch. PÉRIGOT, professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis. Il avait publié un atlas scolaire très répandu, et un résumé assez intéressant de l'histoire du commerce de la France.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix La Grange à M. Ant. THOMAS pour son livre intitulé : *Francesco da Barberino et la poésie provençale en Italie,* et diverses autres publications; — le prix Stanislas Julien à M. Léon DE ROSNY, auteur d'une *Histoire des dynasties divines;* — le prix ordinaire sur les traductions qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages philosophiques ou scientifiques, du grec, de l'arabe et du latin en hébreu, à M. Moritz STEINSCHNEIDER, de Berlin; — le prix Jean Reynaud (20,000 fr.) à M. AYMONIER, le savant explorateur des antiquités cambodgiennes. — Le prix Bordin sur cette question : « Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque, » n'a pas été décerné; le concours est prorogé au 31 déc. 1886. — La commission des Antiquités de la France a décerné les trois médailles et les six mentions honorables aux auteurs suivants : 1re médaille : TANON, *Histoire des justices des églises et des communautés monastiques de Paris ;* 2e médaille : PALUSTRE, *La Renaissance en France;* 3e médaille : BUHOT DE KERSERS : *Histoire et statistique monumentale du département du Cher.* 1re mention : PELLECHET, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon;* 2e mention : IZARN, *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de* 1367 *à* 1370; 3e mention : PROU, *Les coutumes de Lorris aux XIIe et XIIIe s.;* 4e mention : JOUBERT, *Étude sur la vie privée au XVe s. en Anjou;* 5e mention : G. BAPST, *Les métaux dans l'antiquité et au moyen âge; l'étain;* 6e mention : Dr LE PAULMIER, *Ambroise Paré.* — Le prix de numismatique Allier de Hauteroche a été partagé entre M. Percy GARDNER : *The types of greek coins,* et M. SIX : *Classement des séries cypriotes.* — Le prix Bordin sur les textes épigraphiques qui éclairent l'histoire des institutions municipales, dans l'empire romain, a été décerné à M. LOTH.

— Le t. XXXI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions* contient,

dans la première partie, l'histoire de l'Académie de 1874 à 1879 inclusivement, et, dans la seconde, cinq mémoires : *Recherches sur la campagne de César en Afrique,* par M. Ch. Tissot ; *Mémoire sur quelques chanceliers de l'église de Chartres,* par M. Hauréau ; *Mémoire sur un parchemin grec de provenance égyptienne,* par M. H. Weil ; *les Propos de maître Robert de Sorbon,* par M. Hauréau ; *la Donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre, et les établissements latins de Jérusalem,* par M. Riant. — L'Académie a fait aussi paraître la 2e partie du t. IX de Borghesi.

— Le 1er fasc. du *Recueil d'archéologie orientale,* par M. Clermont-Ganneau, est en vente à la librairie Leroux.

— La Bibliothèque de Nîmes a acquis les papiers de feu M. Germer-Durand ; il s'y trouve deux mss. anciens : un Horace du XIIIe s. et un exemplaire du manuel de Dhuoda, écrit à l'époque carolingienne. Cette Dhuoda, ou Duodana, fut la femme de Bernard, duc de Septimanie, fils de Guillaume de Gellone, le « saint Guillaume du Désert » de l'Église, le « Guillaume Fierabras » ou « au Court nez » des chansons de geste. Dans une note lue le 10 juillet 1885 à l'Académie des inscriptions, M. L. Delisle a donné des détails sur Dhuoda et sur cette espèce de morale chrétienne qu'elle fit écrire pour l'édification de son fils ; l'ouvrage fut achevé le 2 févr. 842.

— M. Ed. Rott et M. L. Mention ont été chargés par le Comité des travaux historiques de publier les mémoires, dépêches et papiers politiques du duc Henri de Rohan (1600-38) pour la collection des Documents inédits.

— M. G. Tholin vient de faire paraître chez Picard en un volume les intéressantes analyses publiées dans la *Revue de l'Agenais,* et mentionnées par la *Revue historique,* sur les cahiers des doléances du tiers état du pays d'Agenais aux états généraux de 1588, 1614, 1649 et 1789. — M. Faugère-Dubourg a réuni de même en volume (Agen, Lamy) ses articles intitulés : *Nos pères sous Louis XIV ;* ce sont des extraits des mémoires sur la généralité de Bordeaux concernant l'Agenais et les parties de l'Albret, du Bazadais et du Condomois qui forment aujourd'hui le département de Lot-et-Garonne.

— On annonce la publication prochaine d'une *Histoire de la ville de Blaye,* par l'abbé E. Bellemer. Le prix, pour les souscripteurs, sera de 7 fr. 50 (Bordeaux, Féret).

— A l'occasion de l'anniversaire de la révocation de l'édit de Nantes, M. Edm. Hugues fera paraître, sous ce titre : *Les synodes du désert,* les actes des synodes nationaux et provinciaux tenus au désert de France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la Révolution, dans le bas Languedoc, le Vivarais, le Vélay et les Cévennes, le haut Languedoc et le Quercy, le Bordelais, la Saintonge et la Guyenne, le Poitou et le Dauphiné. L'ouvrage comprendra trois volumes au prix de 120 fr.

— M. Jules Andrieu vient de terminer une Bibliographie générale

de l'Agenais et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le département de Lot-et-Garonne. L'ouvrage formera deux vol. in-8°, qui paraîtront en 1886 et en 1887 ; il sera publié à l'aide de souscriptions, au prix de 15 et 25 fr. chaque volume (Paris, Picard ; Agen, Michel et Médan). Pour les non-souscripteurs, le prix sera de 40 et de 60 fr. les deux volumes.

— Le tome XLVIII des *Mémoires de la Société académique de l'Aube* est en grande partie rempli par une *Histoire de Trainel,* de M. l'abbé Defer. Trainel est une petite ville, jadis fortifiée, située dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Elle portait le nom de *Triangulum* en 1107. Parmi les seigneurs, on compte les Juvénal des Ursins du xv° au xvm° s., les Terray, à la fin du xviii°. Ce volume contient aussi le *Martyrologe* et des *Chartes de l'abbaye du Jardin des Pleurs* (Marne), de 1213 à 1403, recueillis par M. Léonce Lex. L'*Annuaire de l'Aube* pour 1884, publié par la même Société, contient, comme de coutume, plusieurs notices historiques rédigées par MM. l'abbé Étienne Georges, Roserot, Det et Albert Babeau.

— Il serait trop long de transcrire en entier le titre de l'ouvrage de M. l'abbé Maistre sur *Dampierre* (Paris, 1884, in-8° de 412 p.). Il est question dans ce titre d'antiquités nationales et européennes, de l'origine des plus puissantes dynasties, et le tout pour annoncer l'histoire de la maison de Dampierre. Il est vrai qu'on compte parmi les seigneurs de Dampierre, village de Champagne aujourd'hui situé dans l'Aube, des membres des familles de Bourbon, de Flandre, de Châtillon, de Lannoy et de La Rochefoucauld. Du xvi° siècle au xix°, cette seigneurie a appartenu à la famille Picot; l'un de ses membres, Henri Picot de Dampierre, périt en 1793, près de Valenciennes, à la tête d'une armée française; son arrière-petit-fils, le comte de Dampierre, fut tué en 1870 à la bataille de Châtillon, en défendant Paris contre les Allemands. Le livre de l'abbé Maistre contient beaucoup de recherches généalogiques, qu'il a faites surtout dans les documents imprimés. Il paraît avoir fait peu d'usage des archives du château de Dampierre, qui, malgré les pertes qu'elles ont subies en 1793, renferment encore plus de 1,500 pièces, dont quelques-unes peuvent offrir un grand intérêt pour l'histoire locale. L'abbé Étienne Maistre, qui était curé de Dampierre, est mort en 1884; il avait publié un grand nombre d'ouvrages d'érudition religieuse, tels que les *Témoins du Christ,* la *Grande christologie,* en vingt-deux volumes, les *Hommes illustres de la primitive Église,* etc.

— La *Société bourguignonne d'histoire et de géographie* vient de donner le second volume de ses mémoires. Cette société, qui a son siège à Dijon, avait d'abord été fondée il y a cinq ou six ans, sous le nom de *Société de Géographie.* Plusieurs de ses membres, désireux de voir s'établir dans l'ancienne capitale de la Bourgogne un centre de publication sérieuse, s'occupant de l'histoire du pays, rayonnant sur

toute la province et s'adressant à tous ceux qui s'intéressent à ses annales si riches de souvenirs, ont fait adopter le nom que porte maintenant cette société.

Il y a bien à Dijon une académie qui publie tous les ans un volume de mémoires, et une commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui donne de temps en temps un fascicule, mais ces compagnies, limitées à une quarantaine de membres, ne s'adressent qu'à un nombre trop restreint de personnes. Il faut aujourd'hui des sociétés ouvertes, appelant à elles tous ceux qui peuvent concourir à leur succès et surtout à leur budget, comme en possèdent la plupart de nos villes de province, qui donnent parfois d'excellents mémoires, et éclairent notre histoire de documents originaux et inédits.

Une semblable association manquait à Dijon, et cette ville, qui longtemps fut un centre intellectuel et artistique, dont le nom rappelle tant de noms illustres et de faits mémorables, était une de celles qui se préoccupent le moins de leurs grandeurs et de leur passé historique. Aucune des compagnies existantes n'était assez riche pour subvenir aux frais de publications suivies, et le petit nombre de ceux que touchait le culte des souvenirs étaient obligés de s'adresser ailleurs pour des travaux qui ne trouvent généralement que peu d'éditeurs.

Aujourd'hui la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire* de Dijon compte déjà trois cent cinquante membres, et, si elle entre dans la voie des publications sérieuses, comme le second volume de mémoires qu'elle vient de donner semble le promettre, on peut assurer que le nombre de ses adhérents aura bientôt dépassé cinq cents.

Le second volume de ses mémoires, qui est déjà en partie épuisé, car le tirage n'avait été fait qu'à 400 exemplaires, comprend, entre autres travaux : une étude de M. Paul Gaffarel, sur un curieux chapelet d'ivoire appartenant au musée de Dijon, provenant de la collection Trimolet, et remontant au xvie siècle ; — un récit de mœurs sur les *Ouoloffs du Sénégal*, par M. Demartinecourt ; — un recueil de *Dédicaces et de lettres autographes*, par M. Clément-Janin, dont la société regrette la perte récente ; — un *Voyage au Kansas*, par M. Prosper Jacotot ; — un travail sur la *Corporation des tailleurs*, par M. Mochot ; — un *Inventaire de chartes, manuscrits et documents historiques sur la Bourgogne*, faisant partie d'une collection particulière, dont on nous promet la suite. Nous y reviendrons l'an prochain d'une manière plus étendue, quand la totalité de cet inventaire aura été livrée à l'impression. — Le volume se termine par un travail de M. Ernest Petit, sur une *Campagne de Philippe le Hardi*, racontée d'après des documents absolument neufs, et dont M. Siméon Luce pourra tirer profit pour la période des *Chroniques de Froissart* qu'il est en train de publier.

— M. Vernes vient de donner une seconde édition de sa traduction de l'excellent *Manuel de l'histoire des religions*, par M. Thiele (Leroux). Cette édition est revue et corrigée et on y trouvera en particulier, en

tête de chaque chapitre, une bibliographie raisonnée où chaque titre d'ouvrage est accompagné d'une courte et judicieuse appréciation.

— Une autre traduction digne d'être signalée est celle que M. A. Gérard vient de donner du remarquable *Cicerone* de Burckhardt, le meilleur manuel de l'art italien qui existe. Le texte que M. Gérard a traduit est revu et augmenté par M. Bode (Didot).

— M. Henry Harrisse vient de publier sous le titre *Grandeur et décadence de la Colombine* l'humoristique histoire des manuscrits et des imprimés rares qui, conservés depuis le xvie siècle dans la Bibliothèque formée à Séville par Ferdinand Colomb et confiée aux soins des chanoines de la cathédrale, se sont trouvés en 1884-1885 transportés à Paris et vendus pour un prix dérisoire à des amateurs et à des dépôts publics. Ce qui est le plus admirable dans cette histoire, c'est que, lorsque M. Harrisse a dénoncé ce vandalisme tout d'abord dans la *Revue critique,* l'indignation des Espagnols a éclaté, non contre les gardiens de la Colombine qui s'étaient servis de ces précieux livres pour caler des objets d'art dont ils se défaisaient, mais contre l'éminent bibliographe qui signalait cet acte de barbarie au monde savant.

— La collection Cerf à un franc le volume vient de s'augmenter d'un petit livre de M. Jalliffier sur les *États généraux.* Clairement et agréablement écrit, ce livre n'a pas tout à fait répondu à ce que nous attendions. La principale question que soulève l'histoire des états généraux : pourquoi les états généraux ne se sont-ils pas transformés en parlement ? n'est pas traitée. Une comparaison, si brève qu'elle fût, entre la formation des institutions constitutionnelles en Angleterre au xiiie siècle et le rôle des états en France au xive siècle s'imposait. Les états de 1356 et 1357 permettent de discerner quels sont les défauts de caractère et les erreurs de jugement qui, à toutes les époques, ont rendu les Français incapables de fonder ou de supporter un régime de liberté.

— La jolie collection du *Chansonnier français,* publié par M. Raunié chez Quantin, vient de se terminer par le douzième volume, qui comprend les années 1781-89. Ce volume est, comme on peut le penser, un des plus intéressants ; Necker, Calonne, Brienne, l'affaire du Collier, la Polignac, tous les préliminaires de la Révolution s'y retrouvent sous forme riante et plaisante. Rien ne fait prévoir encore que le cynisme irrévérencieux et débraillé du xviie siècle va, en passant de la haute société à la moyenne et à la basse, se changer en haines furieuses, destructions et sacrilèges.

— La *Revue rétrospective,* qui paraît chez Lepin, renferme des pièces inédites ou rares vraiment curieuses. On y trouvera des notes de police sur les actrices du xviiie s., des souvenirs révolutionnaires, des fragments inédits sur la guerre de 1870, etc. Ce recueil, assez disparate naturellement, est composé avec un esprit ingénieux.

— M. Lacombe vient de faire paraître une *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution*, 1789-1802.

— Sous le titre de *Notes et Discours* (Colin), on a réuni en volume un certain nombre de discours prononcés par Albert Dumont à Athènes, à Marseille, à Clermont, etc., et les notes si remarquables sur l'enseignement supérieur en France qui ont été son dernier écrit et comme son testament intellectuel.

— On reprochait quelquefois à M. Marc-Monnier de mettre dans ses romans plus de fantaisie et d'esprit que de vérité. Nous serions tentés de croire que c'est pour répondre à cette critique que l'éminent professeur de Genève a, peu de temps avant sa mort, publié la très amusante et très véridique histoire du comte Joseph Gorani : *Un aventurier italien au XVIIIe siècle* (C. Lévy). C'est le roman d'aventure le plus complet qu'on puisse rêver; on y parcourt la France, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie; amours, enlèvements, coups d'épée, histoires de brigands, haines princières, violences révolutionnaires, fortunes inespérées, noires détresses, toutes les extrémités de la destinée se trouvent réunies dans la vie de cet homme singulier qui avait peut-être des qualités politiques, qui ne manquait ni d'esprit ni de philosophie, mais qui manquait certainement de conduite, de sérieux et de mesure, et dont les mémoires inédits sont probablement moins intéressants que le charmant volume que M. Marc-Monnier en a tiré.

— Sous le titre : *Les comtes de Paris*, M. le colonel Hennebert a écrit un livre d'histoire contemporaine et de politique rétrospective (Perrin). La seconde partie du volume est consacrée au rôle généreux que le comte de Paris et le duc de Chartres ont joué dans la guerre de Sécession et la guerre franco-allemande. Nous y trouvons des lettres fort belles et intéressantes du comte de Paris. La première partie n'est ni aussi vraie ni aussi intéressante que la seconde. Le colonel Hennebert y raconte l'histoire de la famille capétienne, de Robert le Fort à Hugues Capet. Il en fait les représentants de l'esprit français contre les Carolingiens, en qui il voit des Allemands. Par malheur, il se trouve qu'au xe s. ce sont les Carolingiens qui le plus souvent ont été en guerre contre l'Allemagne pour conquérir la Lorraine, tandis que les Capétiens, pour combattre les Carolingiens, s'alliaient aux Allemands. C'est Robert qui a été cause de la perte de la Lorraine sous Charles le Simple qui l'avait conquise. A la fin du xe s., Hugues Capet est monté sur le trône avec l'appui des Allemands et le prix de leur alliance a été l'abandon de toute revendication sur la Lorraine. Je n'ai pas la naïveté de leur en faire un crime, ni de croire que la question d'Alsace-Lorraine était au xe s. ce qu'elle est au xixe, ni surtout de reprocher au comte de Paris actuel la politique de ses aïeux du xe s.; les successeurs de Hugues Capet l'ont suffisamment réparée. Mais nous croirions faire peu d'honneur au comte de Paris en comparant, comme le fait M. Hennebert, son patriotisme à celui des Robert et des Hugues du xe s.

Livres nouveaux. — Documents. — *Mater*. Collection sigillographique du musée de Bourges. Bourges, impr. Sire. — *Beaucousin*. L'entrée à Rouen de Henri II et de Catherine, d'après la relation imprimée en 1550. Rouen, impr. Cagniard (Soc. des Bibliophiles normands). — *Véricel*. Documents historiques sur Lyon pendant la Révolution en 1790. Lyon, impr. Waltener (extrait du Lyon-Revue). — Lettres politiques confidentielles de M. de Bismarck, 1851-58, publiées par M. de Poschinger; trad. par E. Lang. Ollendorff. — Entrées et réjouissances dans la ville de Dijon. Dijon, impr. Darantière. — *A. d'Avril*. Documents relatifs aux églises de l'Orient et à leurs rapports avec Rome. 3e édition. Challamel aîné. — *Bonnardot*. Documents pour servir à l'histoire du droit coutumier à Metz aux XIIIe et XIVe s. Larose et Forcel (extrait de la *Rev. hist. du droit*). — *Tamizey de Larroque*. Lettres du comte de Cominges, ambassadeur extraordinaire de France en Portugal, 1657-59 (Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis, t. XIII). Pons, impr. Texier. — *Guigue*. Entrée de Louis XII à Lyon, 17 juillet 1507 (opuscules lyonnais, n° 9). Lyon, Georg.

Histoire locale. — *Drouyn*. Variétés girondines. T. III, 3e fasc. : essai historique et archéologique sur la partie de l'ancien diocèse de Bazas renfermée entre la Garonne et la Dordogne. Bordeaux, Feret. — *Queruau-Lamerie*. Les conventionnels du dép. de la Mayenne. Laval, Moreau. — *Benoist*. Notice historique et statistique sur May-en-Multien. Meaux, Le Blondel. — *Deramecourt*. Le Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution, 1789-1802. T. II. Bray et Retaux. — *Devet*. Saint-Étienne sous la Terreur. Saint-Étienne, Chevalier (Doc. pour servir à l'hist. du Forez pendant la période révolutionnaire). — *Fayard*. Notice historique sur le village de Couzon, Rhône. Lyon, impr. Pitrat. — *Fossé d'Arcosse*. Le siège de Soissons en 1870. Soissons, impr. Fossé d'Arcosse. — *Nicolas*. Histoire de l'ancienne académie protestante de Montauban, 1598-1559, et de Puylaurens, 1660-1685. Montauban, impr. Forestié. — *Prarond*. Qualis anno 1643 Abbatisvilla stabat. Amiens, impr. Delattre-Lenoel. — *Bretagne* et *Briard*. Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines des XIIe et XIIIe siècles faite à Saulxures-lès-Vannes, canton de Colombey (Mém. de la Soc. d'arch. lorraine, 1884). Nancy, impr. Crépin-Leblond. — *Estaintot*. Saint-Valery-en-Caux et ses capitaines gardes-costes du XVIe au XVIIIe s. (Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ; Bulletin). Rouen, Méterie. — *Faye*. Les assemblées de la généralité de Tours en 1787 (Revue de l'Anjou). Angers, Germain et Grassin. — *G. Lafaye*. Note sur la voie Aurélienne à Aix et sur les antiquités de La Roque d'Antheron (Soc. des Ant. de France ; mémoires, t. XLV). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley. — *Lascombe*. Notice sur la baronnie de Boulogne en Vivarais, son château, ses seigneurs et ses fiefs, les châteaux de sa dépendance : les Corbières, Lachamp, Lacombe et La Mothe, par Paul d'Albigny. Privas, impr. du Patriote de l'Ardèche. — *J. Mercier*. L'Abbaye et la Vallée d'Abondance (Mém. et doc. p. p. l'Acad. Salésienne, t. VIII). Annecy, impr. Niérat. — *Comte de Chaban*. Essais sur l'origine du nom des communes dans la Touraine, le Vendômois et une partie du Dunois. Vieweg. — *Guigue*. Le droit du seigneur de Villejésus, et notes historiques (opuscules lyonnais, n° 10). Lyon, Georg. — *Poinsignon*. Histoire générale de la Champagne et de la Brie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division de la province en départements. T. I. Picard.

Biographies. — Armorial général de France pour la généralité de Bourges, 2e fasc. (Soc. des Antiq. du Centre). — *Mlle de La Guère*. La généalogie de la maison de Stutt, marquis de Solminiac, comtes d'Assay, marquis de Tracy. — *A. Barbier*. Notice biographique sur René de Voyer d'Argenson, intendant

d'armée du Poitou, ambassadeur à Venise, 1596-1651 (Soc. des Antiq. de l'Ouest). — *Charvet*. Jean Cavalier, nouveaux documents inédits. Nîmes, Catélan. — *P. d'Everlange*. Histoire de saint Gilles, sa vie, son abbaye, sa basilique, sa ville, son pèlerinage, sa crypte, son tombeau. Avignon, Seguin. — *Lételié*. Fénelon en Saintonge et la Révocation de l'édit de Nantes, 1685-88 : étude et documents (Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; t. XIII). — *Germain*. Recherches généalogiques sur la famille d'Augy en Barrois, XVe-XVIIe s. Nancy. impr. Crépin-Leblond. — *H. de la Tour-du-Pin La Charce*. Les derniers jours de l'ordre de Malte et le grand Bailli de La Tour-du-Pin (Revue de la Révolution). Santon.

Allemagne. — Le 27 mai est mort à Rottenburg, en Wurtemberg, le chanoine Benedict von Welte, autrefois professeur de théologie catholique à l'université de Tubingue ; outre de nombreux travaux sur l'exégèse de l'Ancien Testament, il a publié, de concert avec Wetzer, un grand dictionnaire de l'Église catholique, dont la seconde édition, commencée par le cardinal Hergenrœther, paraît maintenant sous la rédaction de Kaulen. Il avait quatre-vingts ans.

— Le 6 juin est mort, à l'âge de quarante-huit ans, M. Rob. von Schlagintweit, professeur de géographie à l'université de Tubingue. Après avoir accompagné son frère Hermann von Schlagintweit-Sakünlüski dans ses voyages en l'Inde et dans l'Asie centrale, il avait collaboré à son grand ouvrage sur ces pays (1869-80) ; pour son propre compte, il avait publié divers travaux et mémoires sur la géographie et l'histoire de la civilisation : *Californien* (1871) ; *Die Mormonen, von ihrer Entstehung bis auf die Gegenwart* (1878) ; *Die Prairien des amerikanischen Westens* (1876).

— Le 25 juin est mort à Breslau, à l'âge de soixante-neuf ans, M. Hermann Palm, connu par des ouvrages sur l'histoire littéraire du XVIe et du XVIIe siècle, et sur l'histoire de la Silésie.

— Le 29 juin est mort à Berlin M. Heinrich von Dehn-Rotfelser, conseiller d'État et conservateur des œuvres d'art ; il avait publié divers travaux sur l'histoire de l'art, entre autres : *Mittelalterliche Baudenkmæler in Kurhessen ; Die Baudenkmæler im Regierungsbezirk Cassel*, etc.

— M. C. G. Lamprecht, privat-docent, a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'université de Bonn. — M. Th. Schreiber, privat-docent, a été nommé professeur extraordinaire d'archéologie à l'université de Leipzig. — M. Schœll, professeur de philologie à Strasbourg, remplace Bursian à l'université de Munich. Le prof. Reifferscheid, de Breslau, le remplace à Strasbourg comme professeur de philologie, directeur de la section grecque de l' « Institut der Alterthumswissenschaft » et co-directeur du séminaire philologique de l'université. — M. Hommel, secrétaire de la bibliothèque de l'état à Munich, a été nommé professeur pour les langues orientales à l'université de cette ville.

— L'Université de Strasbourg a mis au concours, pour le prix Lamey, une étude historique et littéraire sur le style grotesque, représenté sur-

tout par Rabelais et Fischart, en tant que les particularités de ce style se rapportent à la culture générale du XVIe siècle. Le prix est de 2,400 marcs.

— Le jour anniversaire de la naissance de l'empereur d'Allemagne, 19 mars, Th. MOMMSEN a prononcé le discours d'usage à l'Académie de Prusse. Son sujet était : Sidoine Apollinaire dans ses rapports avec le roi des Goths Euric; comment il dépeint la situation intérieure du royaume visigothique.

— L'Académie de Prusse a donné 1,500 m. au Dr Moritz à Damas, pour l'aider à son voyage dans la Syrie septentrionale; 500 marcs au Dr Lohmeyer, bibliothécaire à Cassel, pour lui permettre d'utiliser un certain nombre de mss. de Willehalm Ulrich de Türheim, et 1,200 m. au prof. Euting, pour l'aider à publier les inscr. nabatéennes qu'il a réunies dans son voyage en Arabie.

— A Grosskrotzenburg, entre Aschaffenbourg et Hanau, dont le grand castellum a été, il y a quelque temps, complètement décrit par Duncker et Wolff, on a trouvé les restes d'un pont romain en bois, qui traversait le Main à cet endroit. Une drague a retiré, encore presque intacts, plusieurs des pieux, à la pointe garnie de fer, qui avaient servi à le construire.

LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *Gelzer*. Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronologie. Th. I. Leipzig, Teubner. — *Jessen*. Apollonius von Tyana und sein Biograp Philostratus. Hambourg, Nolte. – *A. Hildebrand*. Boethius und seine Stellung zum Christenthum. Ratisbonne, Manz. — *Kappeyne von de Coppello*. Abhandlungen zum rœmischen Staats-und Privatrecht. Heft 1. Stuttgart, Metzler. — *Ohnesorge*. Der Anonymus Valesii de Constantino. Kiel, Lipsius.

HISTOIRE LOCALE. — *Hasse*. Schleswig-holstein-lauenburgische Regesten und Urkunden. Bd. I, 4e Liefer. Hambourg, Woss. — *F. von der Wengen*. Geschichte der Kriegsereignisse zwischen Preussen und Hannover, 1866. Gotha, Perthes. — *Wessinger*. Kaspar Aindorffer, Abt in Tegernsee, 1426-61. Munich, Kaiser. — *Dittmar*. Beitræge zur Geschichte der Stadt Magdeburg in den ersten Jahren nach ihrer Zerstœrung, 1630. Halle, Niemeyer. — *J. G. Droysen* et *M. Duncker*. Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit Kœnig Friedrichs II. Berlin, Duncker. — *G. Droysen*. Bernard von Weimar. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Fritz*. Das Territorium des Bisthumes Strassburg um die Mitte des XIV Jahrh. und seine Geschichte. Strasbourg, Heitz.

Grande-Bretagne. — Le 45e rapport du Deputy keeper des Public Records contient, pour la partie historique : 1° un inventaire des comptes des ministres et receveurs du duché de Lancastre depuis Édouard Ier jusqu'à George III, par M. TRIMMER, qui avait déjà donné dans le rapport précédent un inventaire des Court rolls du même duché; 2° l'analyse des Enquêtes « post mortem » conservées dans les archives du comté palatin de Durham; continuée par M. HANDCOCK, cette partie s'étend de 1319 à 1442; 3° l'analyse des documents diplomatiques du Public Record Office, qui proviennent du Chapter house de Westminster; commencée par M. E. SALISBURY, cette collection contient tous

les traités passés entre l'Angleterre et les autres pays, ainsi que tous les documents relatifs à ces traités ; le plus ancien est du 17 mai 1101 ; la première partie de l'analyse s'arrête en 1550 ; 4° la description par M. Sauvage des mss. anglo-saxons de lord Ashburnham, récemment publiés en fac-similés par l'Ordnance Survey Office ; 5° la suite de l'analyse des lettres patentes par M. Hardy ; 6° une liste des copies tirées des archives de Venise et envoyées par feu M. Rawdon Brown ; 7° un rapport très intéressant du Rev. Macray sur les archives royales du Danemark et les bibliothèques de Suède, qu'il a visitées en 1883.

— Le 3e vol. des publications entreprises par la *Pipe roll Society* vient d'être distribué aux souscripteurs ; il contient une introduction à l'étude de ces rôles. Les volumes annoncés pour l'exercice de 1884-85 (le second) sont au nombre de deux et comprendront les Grands rôles de l'Échiquier pour les années 7 et 8 de Henri II.

— M. John A. C. Vincent a mis sous presse la première partie du travail sur les Subsidy Rolls du comté de Lancaster, qu'il est chargé de publier pour la Record Society des comtés de Lancastre et de Chester. Ces documents sont d'une grande importance pour l'histoire des familles notables, que frappaient les taxes. — Sur le même modèle, M. Walford D. Selby va publier pour l'Archaeological Society de Norfolk et Norwich un recueil de documents tirés du Record Office et relatifs à Norfolk.

— M. Yeatman se propose de publier, avec M. W. Edmonds, de Chesterfield, une histoire généalogique et manoriale du comté de Derby.

— La première réunion annuelle de la *Huguenot Society* de Londres s'est tenue le 10 juin dernier, sous la présidence du gén. Fr. P. Lavard. La première partie du volume des « Proceedings » paraîtra bientôt.

— La *English historical Society*, dont le premier numéro paraîtra le 1er janv. 1886, a pour directeur, on le sait, le Rév. Mandell Creighton, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Cambridge. Il s'est associé comme sous-directeur M. Reginald Lane Poole ; il se propose aussi d'avoir un directeur particulier pour ce qui concerne l'histoire d'Amérique.

— La deuxième partie du *Catalogue of ancient mss.* du British Museum vient de paraître ; il est relatif aux mss. latins antérieurs à l'an 900 ; les notices ont été rédigées par M. Bond et par M. Maunde Thompson.

— Le t. II du *Cartularium Saxonicum*, publié par M. Walter de Gray Birch (Londres, Whiting), est commencé ; deux fascicules ont déjà paru. En même temps, M. de Gray Birch lance son prospectus relatif à la Domesday book Society. Nous en traduisons les principaux passages : « Il y aura en 1886 huit cents ans que la rédaction du Domesday book a été terminée ; l'occasion a semblé opportune pour permettre aux érudits de puiser aisément à cette source intarissable de renseignements pour la topographie et la généalogie de notre pays. Bien que la valeur de ce document soit universellement reconnue, la bibliographie en est

encore très incomplète ; on se trompe souvent sur le véritable caractère des matériaux contenus dans les mss. Il a donc semblé utile de donner en volumes in-8° faciles à manier une édition complète de ces mss., comté par comté ; il a paru que cette entreprise devait être tentée par une société telle que la Hakluyt Society, qui distribue à ses membres deux vol. in-8° par an au prix d'une guinée. » M. de Gray Birch fait appel à la fois aux souscripteurs et aux érudits qui se sentiraient capables de publier telle ou telle partie du Domesday book. On doit s'adresser à la librairie Whiting et C°, 30 et 32, Sardinia Street, Lincoln's Inn Fields, Londres.

Les mss. relatifs au Domesday book, et dont il y aurait lieu de tenir compte, ne sont pas très nombreux. On peut les grouper en trois classes : 1° rapports originaux ; 2° le Domesday proprement dit ; 3° le Domesday abrégé. Pour la première classe on possède : 1° l'*Inquisitio comitatus Cantabrigensis,* ou rapport original dressé par les « juratores » du comté de Kent d'après les ordres royaux ; elle est conservée dans le mss. Cotton. Tiberius A, VI, Brit. Mus.; il ne faut pas la confondre avec l'*Inquisitio Eliensis* reliée dans le même volume. Elle a été publiée par M. N.-A. Hamilton pour la *R. Society of literature* en 1876. Nous avons aussi : 2° le Domesday d'Exeter, avec le « Gheld inquest » de 1084; son nom vient de ce qu'il appartient au doyen et au chapitre d'Exeter; il contient les rapports originaux relatifs aux cinq comtés de Wilts, Dorset, Somerset, Devon et Cornouailles. Il a été publié par Ellis en 1816 pour la Commission des archives in-fol. — Le Domesday book de l'Échiquier est à Londres, au Record office ; il a été publié par la Record commission en 1783 en deux vol. in-fol., aujourd'hui très rares. On en a publié séparément des parties spéciales à certains comtés, comme celle de M. W. Beaumont pour les comtés de Chester et de Lancastre (seconde édition en 1882). — Du Domesday abrégé ou incomplet, nous avons : 1° un exemplaire, conservé autrefois dans le bureau du King's remembrancer pour l'Echiquier; 2° un second, autrefois à Chapter house; 3° un ms. du fonds Arundel au British Museum, n° 153 ; 4° un exemplaire ancien du Kent Survey, écrit d'abord sur un rôle de parchemin qui a été coupé et relié dans le ms. Cotton. Vitellius C. VIII, peut-être enfin d'autres encore.

États-Unis. — La Société fondée en Angleterre pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers se propose de publier ses journaux manuscrits depuis le temps de sa fondation, en 1701, jusqu'en 1800 ; on estime que l'ouvrage comprendra cinq volumes in-8° de 700 p., vendus pour le prix total de 6 guinées. Comme cette Société a surtout agi et réussi dans l'Amérique du Nord, ses journaux ne peuvent manquer de présenter un vif intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire des colonies anglaises. La publication commencera dès qu'on aura réuni le nombre de 250 souscripteurs.

Italie. — Le card. Alessandro Pasqui a, dans le courant de mars

dernier, fait don aux archives de l'État, à Florence, d'une collection peu nombreuse, mais remarquable, de pièces sur parchemin ; elles sont au nombre de 130 et vont des années 1259 à 1703. (Voy. *Arch. stor. ital.* Disp. 4 de 1884, p. 125.)

— Les *Annali della fabbrica del Duomo di Milano* sont aujourd'hui terminés. Ils contiennent une foule de renseignements précieux pour l'histoire de l'art à Milan.

— On vient de publier à Rome le vol. I des *Regesta Clementis V papae,* composé par des moines bénédictins; il fait partie des publications historiques ordonnées par le pape Léon XIII; les documents sont tirés des archives du Vatican ; ils sont au nombre de 609.

— C'est à la même inspiration, bienfaisante pour la science, que l'on doit la *Bibliotheca apostolica vaticana* publiée d'après l'ordre du pape Léon XIII, d'après les mss. Le t. I est intitulé : *Codices manuscripti Palatini graeci bibliothecae vaticanae descripti,* praeside J. B. Pitra episcopo Portuensi, recensuit et digessit Hen. Stevenson.

— Vient de paraître à Savone, en deux volumes (imp. Ricci), une *Collectio scriptorum ordinis Carmelitarum Excalceatarum utriusque congregationis et sexus,* F. Bartholomaei a S. Angelo provinciae Longobardicae opera exarata ; en appendice, sont : 1° un Supplementum scriptorum ordinis qui aut obliti fuerunt aut recentius vixerunt, par le P. H. M. du Saint-Sacrement ; 2° un Catalogus episcoporum, index praepositorum generalium et prospectus provinciarum et Coenobiorum ordinis.

— La librairie Bocca vient de publier un volume de M. Savio, intitulé : *Studi storici sul marchese Guglielmo III di Monferrato ed i suoi figli,* avec un grand nombre de pièces inédites. L'auteur y relève beaucoup d'erreurs courantes sur le marquis Guillaume; c'est ainsi qu'il n'alla pas en Palestine en 1187, qu'il ne fut pas prisonnier de Saladin, qu'il n'épousa pas une fille de l'empereur Frédéric Barberousse, etc.; d'autre part, il a retrouvé un fils de cet empereur, inconnu jusqu'ici. (*Rivista stor. ital.*, II, 487.)

— M. Michele Amari vient de publier une 9e édit. de sa *Storia del vespro siciliano* (Hœpli, à Milan); l'ouvrage est tout à fait remanié et comprend trois volumes.

— La *R. Deputazione di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia* a décidé de publier un t. IV des *Chartae antiquae,* avec un appendice pour les actes les plus anciens relatifs à la maison royale; de réunir le plus tôt possible, pour en former un volume, les statuts de l'île et du royaume de Sardaigne ; il sera publié dans les *Hist. patr. monumenta ;* elle a accepté la proposition de publier un cartulaire municipal de Crémone.

Livres nouveaux. — *Bertolini.* Storia d'Italia dai tempi più antichi alla cessazione del potere temporale dei Papi. Série III. Milan, Trèves. — *Bianchi.* Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861 ; t. IV. Turin, Bocca. — *E. Cais de Pierlas.* Documents inédits sur les Grimaldi et Monaco, et leurs

relations avec les ducs de Savoie, suivis des statuts de Menton. Ibid. — *Carutti*. Breve storia dell' Academia dei Lincei. Rome, impr. Salviucci. — *Castromediano*. Delle monete d'oro trovate a Cursi, terra d'Otranto. Lece, tip. Salentina. — Catalogue d'une collection de médailles grecques, romaines et du moyen âge. Rome, impr. de l'Acad. roy. de Lincei. — *Fantoni*. L'archivio notarile di Venezia; memorie storiche. Venise, tip. Fontana. — *Ferraro* et *Antolini*. Ferrara nella storia del risorgimento italiano dal 1814 al 1821; appunti. Ferrare, tip. Taddei. — *Salvo-Cozzo*. Giunte e correzioni alla « Bibliografia italiana » di G. M. Mira. Palerme, tip. Virzì. — *Id*. Cronache relative ai tumulti avvenuti in Sicilia nei primi anni del regno di Carlo V; ibid. — *Sansi*. Storia del comune di Spoleto dal sec. XII al XVII. Foligno, tip. Campitelli. — *Tarlazzi*. Appendice ai « Monumenti ravennati » del conte M. Fantuzzi. Ravenne, tip. Angeletti. — *Ferrini*. Storia delle fonti del diritto romano e della giurisprudenza romana. Milan, Hœpli. — *Trana*. Storia universale della chiesa cattolica; vol. II. Naples, tip. de Bonis. — *Pepoli*. Documenti storici del sec. XIV estratti dal R. archivio si stato fiorentino. Florence, tip. Galletti et Cocci. — *Campori*. Margherita di Valois e i prestatori fiorentini. Modène; Vincenzi. — *Cian*. Un decennio della vita di M. Bembo, 1521-31. Turin, Lœscher. — *Calvi*. Famiglie notabili milanesi; cenni storici e genealogici. Milan, Hœpli.

Belgique. — Tous les spécialistes apprendront avec plaisir que la *Bibliographie historique belge,* qui doit constituer le pendant du *Repertorium* hollandais (cf. *Rev. hist.*, t. XXVIII, p. 179-183), est enfin sous presse. Nous avons eu en main les épreuves de l'introduction, qui contiendra une remarquable histoire de l'historiographie en Belgique, depuis le haut moyen âge jusqu'à 1830, par M. Léon LAHAYE, avocat à Liège.

— Les *Pages d'histoire locale gantoise,* par M. Prosper CLAEYS, avocat à Gand (Gand, J. Vuylsteke), contiennent une foule de révélations piquantes dont l'histoire générale de la Belgique fera son profit. Les parties consacrées à des épisodes historiques du siècle passé et de l'époque contemporaine sont surtout neuves et appuyées sur des recherches consciencieuses faites aux archives communales et à la bibliothèque de l'université de Gand, si riche pour l'histoire nationale. La fin de l'ancien régime, la domination française en Belgique (république, consulat, empire) et surtout le règne du roi Guillaume de Hollande apparaissent sous un jour tout nouveau dans cet intéressant volume.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LA RESPONSABILITÉ

DE LA

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes, dans un mémoire justement célèbre, Vauban déplorait « la désertion de cent mille Français, la sortie de soixante millions, la ruine du commerce, les flottes ennemies grossies de neuf mille matelots, les meilleurs du royaume, leur armée de six cents officiers et de douze mille soldats plus aguerris que les leurs[1]. » Un an plus tard, le 13 octobre 1687, Louvois, qui n'avait pas su comprendre la noblesse de la résistance de Vauban, osait lui répondre : « Je vous ferais honte d'avoir pensé tout ce que vous avez mis par écrit, je ne vous ai jamais vu vous tromper aussi lourdement[2]. » Le grand ingénieur n'était pas de ceux qui se trompaient et on pourra toujours regretter que ses sages conseils n'aient pas été écoutés, car les conséquences de la Révocation devaient être plus funestes encore que celles qu'il signalait.

Depuis 1660 en effet, l'émigration protestante était continue et elle allait durer pendant plus de la moitié du XVIIIe siècle. La politique religieuse du gouvernement de Louis XIV devait avoir pour conséquence d'enlever à la France plus de cinq cent mille de ses habitants et de porter atteinte, par cela même, à sa grandeur et à sa prospérité[3].

1. Rulhières, *Éclaircissements historiques sur les causes de la Révocation...* 1787, p. 380.

2. Michel, *Vauban*, p. 436.

3. Le chiffre de l'émigration a varié, d'après divers auteurs, depuis 60,000 jusqu'à 2,000,000. Le chiffre de 500,000 nous paraît le plus voisin de l'exactitude. Nous nous basons sur des relevés très exacts faits dans divers pays; c'est ainsi que 97,816 réfugiés sont inscrits sur des registres de la diaconie de Francfort de mai 1685 à mai 1705. D'Avaux n'estimait pas à moins de

Les réformés comprirent dès les premiers jours quelles devaient être les suites des persécutions. « Il est certain, écrivait le ministre Claude, que la France est un royaume fort peuplé, mais quand l'accès de cette fièvre sera passé et qu'elle aura le loisir de se reconnaître, elle verra peut-être avec quelque regret les conséquences de cette diminution. Car il n'est pas possible que tant de gens de bien, tant de familles entières, tant de personnes qui se distinguaient dans les arts, dans les sciences, dans les armes et dans toutes sortes de professions soient sortis du royaume sans qu'il y paraisse un jour. » Par un pressentiment douloureux il ajoutait : « On peut dire avec vérité que quatre guerres civiles n'auraient pas produit tant de mal qu'on en verra naître de cette persécution[1]. »

Il ne disait que trop vrai, car, quelques années plus tard, Louis XIV pouvait déjà juger par lui-même où l'avait conduit cette faute, qu'il ne reconnut cependant qu'à la dernière heure.

Au point de vue de la politique étrangère, la Révocation eut les suites les plus funestes. Louis XIV, en effet, vit se détacher de lui de fidèles alliés qui ne pouvaient plus dominer l'indignation causée par des persécutions si injustes. Si la ligue d'Augsbourg se forma, la Révocation en fut la cause. Effrayés de cette passion de tout convertir au catholicisme[2], les princes protestants prirent les armes[3]. Partout Louis XIV allait rencontrer sur les champs de

75,000 le nombre des Français réfugiés en Hollande au temps où il y était ambassadeur. En 1685, en moins de trois semaines, on constata que 17,500 Français avaient traversé Lausanne ; dans le seul diocèse de La Rochelle, 867 familles passèrent à l'étranger de 1681 à novembre 1685.

1. Claude, *Les plaintes des protestants de France*, 1686, p. 136.

2. Le 14 juillet 1685, dans une occasion solennelle, D. de Cosnac, parlant au nom du clergé, louait sans réserves la politique catholique de Louis XIV. « Il avait, disait-il, voulu conquérir de nouvelles provinces pour y rétablir les prélats, le culte et les autels, que la Hollande et l'Allemagne n'avaient servi de théâtre à ses victoires que pour y faire triompher Jésus-Christ ; que l'Angleterre, étant sur le point de lui offrir une des plus glorieuses occasions qu'il pût désirer, ne manquerait pas bientôt le moyen de donner une protection digne d'elle au roi de la Grande-Bretagne dans le besoin où il se trouverait du secours et de l'appui de ses armes pour se maintenir dans la religion catholique. » (L'abbé La Roque, *Mémoires de l'Église*, p. 356.)

3. La dépêche suivante de Saint-Didier expliquera toute la politique qui allait triompher à Augsbourg : « M. le prince d'Orange a dit à M. Diest, dans le dernier entretien qu'il a eu avec luy, qu'il avoit fait de sérieuses réflexions sur ce qui se faisoit en France, où il voit qu'on n'exécute pas mesme le nouvel édit, puisqu'après sa publication on continue de violenter les sujets de la reli-

bataille ses propres soldats, dont la vaillance et le courage assuraient le succès d'une bataille comme celle de La Boyne, qui changeait la face de la politique européenne en plaçant Guillaume d'Orange sur le trône d'Angleterre.

Dans le Brandebourg, les réfugiés servaient la fortune du grand électeur en transformant Berlin comme en fondant partout ces colonies françaises dont le travail, l'intelligence et l'activité exercèrent une si grande action sur les destinées de la Prusse.

Au point de vue de la politique intérieure, les conséquences de la Révocation ne devaient pas être moins dangereuses. De tous les édits du royaume, aucun n'était entouré de plus de respect que l'Édit de Nantes; juré par Henri IV, par Louis XIII, par Louis XIV lui-même, il semblait inviolable. Et cependant, en pleine paix, lorsque les réformés se montraient les serviteurs les plus dévoués de la monarchie, la loi qui reconnaissait leurs droits était anéantie par un coup de violence. « Après cette cassation, écrivait encore Claude, qu'y aura-t-il, je vous prie, désormais de ferme et d'inviolable en France, je ne dis pas seulement pour les fortunes des particuliers et pour celles des maisons, mais encore pour l'ordre de la justice percé d'outre en outre par le même coup qui traverse les Protestants[1]? »

Trois ans ne s'étaient pas écoulés que le principe de la souveraineté du peuple trouvait dans Jurieu, naguère royaliste, un défenseur de génie. Si vive fut l'attaque, si dangereuse parut-elle que Bossuet dut prendre la plume pour essayer de réfuter le ministre réfugié. La violation de la parole royale avait eu pour résultat de créer un mouvement d'opinions qui désormais ne s'arrêta plus. Vingt ans plus tard, la guerre des Camisards éclatait, mettant en feu le midi de la France et couvrant de

gion réformée, qu'il ne pouvoit croire que le roi agist en cela par un pur zèle pour la religion catholique, non plus que par une haine particulière pour la religion protestante, que cependant ce dessein estant poussé à bout malgré la perte que la France faisoit d'un grand nombre de sujets, aussy bien que de sommes très considérables qu'il savoit passer dans la banque d'Amsterdam et dans celle de Venise, toute la politique qu'il pouvoit remarquer en cela estoit que Sa Majesté mettoit en quelque manière par ce moyen tous les princes catholiques de son costé et que c'estoit aux protestants à voir ce qu'ils avoient à faire, puisque ce qui se faisoit en France estoit le commencement d'une conspiration générale contre les protestants. » (Arch. des aff. étrangères. Saint-Disdier, 8 nov. 1685. Holl. 143 (136.)

1. Claude, *Les Plaintes*, p. 142.

ruines le Languedoc. Pendant tout le XVIIIe siècle, il y aura une question protestante dont les difficultés seront grandes, car, malgré l'assurance solennelle de l'extinction de l'hérésie, l'hérésie sera toujours vivante. De là cette honteuse législation qui ne reconnut pas l'existence légale des réformés et condamna plusieurs centaines de mille Français à vivre sans état civil, exemple peut-être unique des iniquités qui peuvent être faites au nom de la religion.

Les réformés étaient une des forces vives de la nation ; obligés de travailler avec plus d'énergie en raison des difficultés particulières qu'ils rencontraient, ils avaient partout développé l'esprit d'initiative et de progrès et rendu à cet égard des services de premier ordre. Tout a été dit sur les pertes que fit le pays par la retraite de ces manufacturiers et de ces ouvriers qui allèrent porter à l'étranger le secret d'industries jusqu'alors sans rivales. Mais dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, les réformés n'occupaient pas une place moins grande et par la différence même des croyances, dans une rivalité féconde, provoquaient les progrès. L'ardent désir de tout ramener à l'unité eut pour résultat de détruire cette action qui avait sa raison d'être. Les conséquences éclatèrent rapidement, le mouvement de la pensée, de la critique, de l'érudition passa à l'étranger, où se créèrent, sous l'influence directe des réfugiés, ces courants scientifiques dont l'Allemagne devait comprendre la grandeur. Et, par contre, lorsque toute dissidence eut été condamnée, le silence se fit en France pendant que la Révolution se préparait pour rompre cette unité, dont on était si glorieux, par une secousse terrible. La disparition de l'élément progressif représenté par le protestantisme appelait cette réaction violente et M. Taine a pu écrire : « Sans la Saint-Barthélemy et la révocation de l'Édit de Nantes, nous aurions aujourd'hui le gouvernement libéral, parlementaire et régulier[1]. »

Dans ses origines, dans son exécution, dans ses résultats, la révocation de l'Édit de Nantes reste donc un des événements qui ont le plus influé sur les destinées de la France.

Par ce fait même, peut-être est-il arrivé que les jugements dont la Révocation a été l'objet se soient trouvés aussi nombreux et par cela même aussi contradictoires. A deux siècles de distance, il ne sera pas sans intérêt de rechercher à nouveau sur qui doit

1. *Journal des Débats*, 23 novembre 1873.

tomber la responsabilité d'un événement dont les conséquences se poursuivent encore.

Il paraîtra juste, avant d'entrer dans la discussion de cette responsabilité, si lourde que chacun l'écarte, de signaler les diverses manières de voir qui prévalent dans les écoles historiques. Préciser l'état de la question est certainement le premier point à élucider.

I.

Les historiens catholiques ont applaudi à la Révocation, qui faisait triompher le principe de l'unité religieuse, condition nécessaire de la vérité, qui ne saurait tolérer l'erreur. Avec habileté, ils dégagent l'Église de cette entreprise pour en donner toute la gloire à Louis XIV. « La probité la plus sévère n'a rien à reprendre dans Louis XIV, écrit Henrion, lorsque, sans violer aucun engagement légitime ni réel, il a fait pour le rétablissement de la religion de ses pères ce que des puissances hérétiques avaient osé faire pour son extinction[1]. » C'est ce même historien, du reste, qui appelle les dragonnades « une hospitalité militaire. » « En révoquant l'Édit de Nantes, dira plus tard le journaliste Coquille, Louis XIV rentrait dans le droit public de la France[2]; » Capefigue de même pourra écrire : « Louvois, dont le noble titre de gloire était la révocation de l'Édit de Nantes, révocation qui sauva la France[3]. »

Pour certains auteurs de la même école, la culpabilité entière doit être attribuée aux réformés; sur ce point, Rohrbacher, l'historien classique des séminaires, est très affirmatif : « Les huguenots étaient des Français renégats de leur patrie, ils reniaient la France de Clovis, de Charlemagne, ils lui préféraient une religion suisse fabriquée à Zurich, estampillée à Berne et introduite en contrebande par Genève. C'est pour cette religion, non pas du ciel mais de l'enfer, que les Français renégats, connus sous le nom suisse de huguenots, renient leur patrie et s'efforcent par le fer et le feu à la diviser d'avec elle-même et dans le passé et dans le présent et dans l'avenir. De tous les biens publics, le plus grand

1. Henrion, *Hist. générale de l'Église*, liv. XXX, 292. (1841.)
2. *Le Monde*, 19 février 1861.
3. Capefigue, *Les fermiers généraux*, p. 88. (1855.)

est, sans aucun doute, l'unité nationale. Louis XIV pouvait donc révoquer l'Édit de Nantes pour procurer un si grand bien[1]. » On retrouve ces mêmes vues dans des ouvrages de valeur moindre, mais destinés aux enfants; corrigeant Vauban, auquel il consacre un livre, le général baron Ambert écrit : « Il ne faut pas craindre de le dire, le protestantisme n'était pas français; venu de l'étranger, il n'avait jamais cessé d'être fidèle à son origine. Jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, les ennemis de la France trouvaient dans les huguenots des alliés plus ou moins déclarés[2]. »

Des idées semblables trouvent des défenseurs dans certains auteurs de manuels à l'usage des élèves de rhétorique, mais sous une forme plus adoucie. « La Révocation, écrit le P. Mestre, de la Société de Jésus, était certainement une mesure très sage en elle-même, on se souvenait des périls que les protestants avaient fait courir sous les derniers règnes, on croyait voir réalisée enfin l'unité religieuse comme l'unité politique de la nation. Le protestantisme constituait un État dans l'État, une sorte de république protestante dans une monarchie catholique, rétablir le droit commun n'était que justice[3]. »

Dans une très remarquable étude sur les galères de France, l'amiral Jurien de la Gravière se range à ce point de vue : « Une critique éclairée a remis les responsabilités à leur place, la raison d'État poursuivait dans les protestants moins des hérétiques que des factieux[4]. » Il est trop aisé de trancher par une sentence semblable un problème d'une pareille importance, car s'il n'eût été question que de punir des factieux, l'affaire de la Révocation n'aurait pas eu les suites que l'on connaît. La même appréciation apparaît dans un livre récent, mais avec des restrictions. « La politique, dit M. Combes, comme toujours fut pour beaucoup dans cet événement. On allait faire la guerre à l'Angleterre et on

1. Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, XXVI, 363.

2. Ambert, *Le maréchal de Vauban*, p. 137. (1882.) Il est juste d'ajouter que l'ignorance du général dépasse la mesure ordinaire, car il parle des places de sûreté que Louis XIV dut enlever aux protestants et prétend que l'édit de révocation ne portait aucune atteinte aux droits des réformés. La liberté de conscience n'était-elle pas reconnue et proclamée, dit-il, en parlant de la dernière clause de l'édit d'octobre 1685?

3. P. Mestre, S. J. *Analyses des auteurs français de la rhétorique*, p. 88. (1883.)

4. *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1884.

craignait l'attitude des protestants, qui pourtant avaient fait admirablement leur devoir[1]. »

Une étude attentive a prouvé, surtout depuis ces dernières années, que la persécution des réformés en France avait été non seulement un acte injuste, mais une faute politique des plus graves[2]. Aussi, peu à peu a-t-on vu se produire des restrictions dans l'enthousiasme qu'inspirait cette action dont les courtisans avaient dit que rien ne lui était comparable. Dégager le clergé de toute complicité, en faire un témoin ému et attristé de ces persécutions, telle est l'idée nouvelle qui prévaudra. Déjà, en 1855, M. Poujoulat écrivait : « Vous désirez savoir quelle part a prise Bossuet à la Révocation, je vous réponds : aucune[3]. » Plus tard, M. de Rochas, tout en flétrissant les violences, déclare que « la question religieuse eut si peu de poids dans les décisions du gouvernement que le clergé et les catholiques firent entendre à maintes reprises de généreuses protestations[4]. » Plus récemment encore, dans l'intéressante introduction que Mgr d'Hulst, recteur de l'institut catholique de Paris, a écrite pour l'ouvrage du prêtre Girodon, l'*Exposé de la doctrine catholique*, la même affirmation est répétée avec plus de précision. « Chose remarquable et peu connue, tandis que Louis XIV croyait pouvoir commander aux consciences, ce fut le Saint-Siège qui conseilla la douceur, ce fut l'Église de France qui la mit en œuvre pour ramener les protestants. Un grand effort de persuasion précéda, accompagna et suivit la révocation de l'Édit de Nantes[5]. »

Mais cette glorification imprévue de la conduite du clergé ne donne pas la solution de la question, car il est nécessaire, pour mettre hors de cause l'action cléricale dans l'événement, de déterminer les responsabilités encourues. Sur ce point plus spécial, de longue date déjà, on a fait de Louvois le grand coupable. « Voici la politique que Louvois, écrit Schœll, et ses agents suivirent pour la ruine des protestants[6]. » Lacépède partage le même

1. Combes, *Madame de Sévigné historien*, p. 71, 1885. Est-il besoin de faire remarquer qu'en 1685 il n'était nullement question de guerre avec l'Angleterre?

2. « La révocation est la grande tache du règne de Louis XIV. » Sacy, *Journal des Débats*, 5 octobre 1853.

3. Poujoulat, *Lettres sur Bossuet*, 1855, p. 166.

4. De Rochas, *Note sur quelques documents inédits relatifs à la révocation*, p. 31, 1880.

5. Girodon, *Exposé de la doctrine catholique*, p. III, 1884.

6. Schœll, *Cours d'histoire des États européens*, XXVII.

sentiment, « aux yeux de l'homme d'État, dit-il, c'est le règne de Louvois qui commence alors et qui remplace celui de Louis le Grand[1]. » « Louvois, dira très nettement M. de Rochas, qui a étudié la correspondance du ministre, doit seul porter la responsabilité de cette faute immense[2]. » On multiplierait aisément de telles citations, que la lecture des dépêches de Louvois semble rendre probantes, mais qu'une étude plus sérieuse de la politique de ce grand ministre ne permet pas d'accepter comme définitives. On verra bientôt que ce serait confondre la main qui exécute avec la pensée qui dirige.

Il était naturel que d'autres solutions fussent proposées, car les faits ne se prêtaient pas à la justification de la thèse. Rien de plus significatif que ces tergiversations constantes, résultant parfois de tendances d'opinion, parfois aussi d'une information insuffisante. A l'accusation nette qui atteint Louvois vient s'opposer le jugement solennel qui rend coupables les hommes et les choses du temps. On ne dira pas mieux sur ce point que Sainte-Beuve : « On est amené à reconnaître que cette fatale Révocation, dont la dévotion de Louis XIV fut le moyen et l'occasion, préexistait depuis longtemps ou du moins flottait dans l'esprit de ce prince à l'état de projet politique et qu'il ne fit que réaliser un vœu ancien dans lequel il fut insensiblement incité et comme encouragé par une complicité presqu'universelle[3]. » « Louis XIV eut pour complice presque tout son siècle, ce siècle si éclairé, si poli, si chrétien, c'est là plutôt sa véritable excuse, son erreur fut celle de tous les hommes de son temps. » C'est le sentiment de M. de Sacy[4]. Rien de moins précis, rien de moins décisif que ces jugements dont le verdict innocente tout le monde en condamnant chacun. Un autre historien, M. Gaillardin, tout en expliquant les violences par le courant général de l'opinion en Europe, rend Louis XIV responsable. « Dans un temps, dit-il, où rien ne lui résistait, il entreprit de supprimer le protestantisme en convertissant les huguenots à sa manière ou les contraignant au besoin à se convertir. Il lui arriva, comme à tous ceux qui n'ont pas grâce d'État et qui ne savent pas attendre, de compromettre et de gâter

1. Lacépède, *Hist. de l'Europe*, XVI, 259, 1826.
2. De Rochas, *op. cit.*
3. Sainte-Beuve sur *Rulhières*, 23 septembre 1851.
4. *Journal des Débats*, 5 octobre 1853.

son œuvre par des moyens frauduleux ou violents, funestes à sa gloire et à sa politique et désapprouvés du Saint-Siège[1]. »

Les historiens protestants ont pour l'ordinaire uni dans une même réprobation tous ceux qui avaient pris part aux persécutions ou les avaient inspirées, mais sans arriver à des conclusions d'une très grande netteté. Dans une thèse très remarquable sur le rôle joué par le clergé dans la Révocation, M. Lièvre a posé l'un des premiers le problème en présentant une solution des plus intéressantes[2]. Plus tard, dans quelques pages mordantes, Lanfrey reprenait la même idée en insistant sur le côté financier de l'affaire de la Révocation, mais d'une manière excessive à notre sens[3].

Tous les historiens de l'école libérale ont les paroles les plus sévères pour condamner les auteurs de cette grande faute, mais sans qu'il soit toujours facile de dégager clairement leurs sentiments sur les origines de la faute elle-même. Quand M. Rousset a dit, en parlant de la Révocation, que c'était « un sujet d'étude médiocre et stérile, » il a, condamnant l'acte, montré qu'il n'en discernait pas les véritables auteurs. « Vous cherchez, dit-il encore, un modèle de haute stratégie, des combinaisons, un ensemble. Peine perdue[4]. » Ce jugement intéressant résume l'opinion d'un grand nombre, il ne nous semble pas justifier le bouleversement d'un ordre de choses établi par un traité aussi solennel que l'Édit de Nantes, qui n'a pu en effet se produire par une muette complicité de l'opinion publique sous un roi comme Louis XIV ou par une série de mesures décrétées au hasard. La simple réflexion l'exige autant qu'un examen sérieux le prouve. Que les événements surprennent souvent, rien n'est plus vrai, mais qu'ils soient amenés à l'aventure, c'est une erreur.

1. Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV*, V, 95. Le Saint-Siège, malgré l'affirmation hardie de M. Gaillardin, approuva la révocation, et de la manière la plus enthousiaste. De grandes fêtes furent célébrées à Rome en l'honneur de l'événement, et Innocent XI adressa un bref spécial à Louis XIV le 13 novembre 1685.

2. Lièvre, *Du rôle que le clergé a joué dans la révocation*..... Strasbourg, 1853. Le recteur hésita longtemps à donner l'autorisation nécessaire pour la publication de cette étude distinguée.

3. Lanfrey, *Les philosophes au XVIIIe siècle*.

4. Rousset, *Louvois*, IV, 438.

II.

Dans l'histoire de la France, la proclamation de l'Édit de Nantes reste une des plus mémorables victoires de la politique de modération et de progrès. Après les grandes luttes du XVIe siècle, où catholiques et réformés s'étaient jetés avec une si furieuse passion, la victoire resta aux hommes qui, dans les souffrances de ces temps héroïques, avaient dompté l'esprit de parti. Il y eut une heure, dans cette histoire tragique, où les sages eurent non seulement le conseil, mais aussi le pouvoir. A leur tête se trouvait Henri IV, venu de la réforme au catholicisme, mais conservant de ses premières croyances une impression que rien ne pouvait effacer. Ainsi unissait-il aux aspirations des réformés les traditions conservatrices des catholiques et empêchait ces triomphes excessifs dont ne profitent pas pour l'ordinaire ceux qui les remportent. Dans les longues conférences qui précédèrent la signature de l'Édit de Nantes fut préparée l'une des réformes les plus admirables des temps modernes, car le principe de la liberté de conscience devait être proclamé par la France au moment où dans le reste de l'Europe elle n'existait pas. L'étude de ce grand traité commande l'admiration, car, malgré les difficultés d'une situation difficile entre toutes, les idées qui l'inspirent sont celles d'une justice éclairée et d'un génie puissant.

Si les réformés étaient vaincus, du moins la cause qu'ils avaient défendue restait victorieuse. Par une loi « générale, claire, nette et absolue[1], » par un édit qui allait être déclaré perpétuel et irrévocable, que toutes les autorités du royaume allaient ou reconnaître ou enregistrer, sans qu'il fût possible de parler de tolérance, le droit de professer librement sa religion était accordé à chaque Français. Par une disposition non moins large, la loi ne faisait aucune différence entre les citoyens, quand elle ouvrait à tous sans distinction les fonctions publiques et les déclarait capables de toutes les dignités. Sans doute, la liberté religieuse n'était pas entière, mais le principe n'en demeurait pas moins proclamé. La lutte n'avait donc pas été vaine, puisque, devançant tous les peuples, la France inscrivait déjà dans ses lois des libertés dont on méconnaissait partout ailleurs les droits.

1. *Préambule de l'Édit de Nantes.*

Avec l'Édit de Nantes, la politique française entrait dans la voie de ces réformes qui, pour être lentes, n'en sont pas moins les réformes les plus décisives. Henri IV, qui avait le sentiment de la grandeur de l'œuvre, s'y donnait tout entier, maintenant les extrêmes des deux partis et préparant chaque jour une application plus régulière des articles et des principes de l'Édit de Nantes. La mort du roi arrêta un développement rempli de promesses. On sait que les parlements avaient résisté et que le clergé n'avait subi que contraint et forcé un édit qui proclamait la liberté de conscience. La cour de Rome y avait vu « l'édit le plus maudit par lequel était permise la liberté de conscience à tout chacun, qui était la pire des choses du monde[1]. » Les historiens catholiques y voient encore « l'acte d'inauguration d'un ordre nouveau qui s'élève sur les ruines de l'ordre chrétien. Au point de vue de l'avenir, disent-ils, il est un pas décisif dans le mépris de la vérité religieuse, et est la préface lointaine de la *Déclaration des droits de l'homme*[2]. » Si l'Édit de Nantes peut être encore aujourd'hui jugé de cette manière, il est facile de comprendre l'ardeur de la haine dont le poursuivait le clergé. A près d'un siècle de distance, le 2 juillet 1685, Daniel de Cosnac, évêque de Valence, s'adressant à ses collègues de l'assemblée du clergé, leur disait, héritier de ces passions qui ne savent s'éteindre : « La destruction de l'hérésie est notre unique affaire[3]. » A ce moment, l'édit de ce grand roi Henri IV était condamné à disparaître; ceux qui voulaient la ruine de la religion réformée étaient-ils restés étrangers à cette condamnation?

Aussi longtemps que Mazarin fut au pouvoir, les réformés n'eurent qu'à se louer de l'attitude d'un ministre, étranger à des haines restées si vivaces dans l'esprit du clergé. Au lendemain de la mort de Louis XIII, la déclaration du 8 juillet 1643 avait laissé aux protestants « l'exercice libre et entier de leur religion, » et, bien que l'Édit de Nantes fût perpétuel, elle l'avait confirmé « autant que besoin était. » Les vues de Mazarin sur cette question si délicate étaient celles d'un politique prudent, jaloux surtout de conserver la paix et la concorde entre les deux partis[4].

1. Darras, abbé, *Hist. de l'Église*, t. XXXV, p. 554, 1885.
2. Darras, *op. cit.*, p. 557, 1885.
3. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, V, 586.
4. Aux félicitations de la chambre de l'édit de Guienne, il répond en effet :

Dans une lettre à l'évêque de Poitiers, il marquait très nettement la ligne de conduite qu'il prétendait suivre :

Sa Majesté est résolue, pour l'intérêt de la concorde publique, de laisser jouir ceux de la religion prétendue réformée du bénéfice des édits qui leur ont esté accordés par les Roys ses prédécesseurs; aussi désire-t-elle tenir soigneusement la main à ce qu'ils n'entreprennent rien au-delà de ses édits et ne passent point les bornes qui leur sont prescrites par l'autorité du prince, ce qui est mesme la pensée des plus sages et des plus considérables de cette religion [1].

Quand il répond aux officiers de la chambre de Castres, qui l'assuraient que toutes leurs volontés et leurs pensées ne respiraient que fidélité et obéissance, il dit :

Vous et tous les autres de vostre religion, vous devez vous asseurer que vous trouverez toujours l'esprit de la Reine très disposé à vous protéger et à vous faire ressentir les effets de sa bienveillance proportionnés au zèle que vous témoynerez au service du Roy son fils [2].

Lorsqu'à deux reprises différentes les églises réformées de France, réunies en synode général à Charenton (1644), à Loudun (1659), adressèrent au premier ministre l'assurance de leur fidélité au pouvoir royal, il répondit par des paroles où s'affirmait le désir de maintenir les libertés accordées aux réformés [3].

Sans aucun doute, Mazarin dut à cette politique de prudence et d'équité de ne pas voir les réformés prendre parti dans les troubles de la Fronde, rendant ainsi à la cour un service dont aux premiers jours on ne savait assez dire l'importance. C'était une opinion courante chez les réformés que Mazarin ne pensa jamais d'une manière sérieuse à l'extirpation de l'hérésie. « Le bon homme, écrivait plus tard Jurieu, tout Italien qu'il étoit et

« Pour moy, qui n'ay rien tant à cœur que de voir raffermir de plus en plus les fondements de la concorde des François et de la tranquillité de l'Estat, je vous proteste que je contribueray tousjours comme j'ai fait jusques icy mes conseils et mon crédit pour faire fleurir cette concorde et regner cette tranquillité. » 12 septembre 1643. (Chéruel, *Lettres de Mazarin*, I, 365.)

1. Chéruel, *Lettres de Mazarin*, I, 400, 1643.

2. Chéruel, *Lettres, etc.*, 24 décembre 1643, I, 457.

3. « La bonté de la reyne embrasse généralement et sans distinction tous les vrais subjects du roi son fils et la préférence qui se peut gagner dans son esprit despend du degré de la passion et de la fidélité qu'on aura pour son service. » (*Lettres de Mazarin*, II, 63.)

voisin de l'Église, n'avoit pas grand zèle pour elle, ses richesses étaient son unique divinité[1]. »

Mais le clergé ne désarmait pas; héritier d'une politique séculaire dont le dernier mot était la ruine du protestantisme, il entendait ne pas abandonner la lutte. Ses assemblées générales ne se tenaient pas sans qu'en son nom des orateurs éminents ne vinssent réclamer les services du pouvoir contre l'hérésie. « Nous ne demandons pas, disait à Louis XIV enfant l'évêque de Comminges, que Votre Majesté bannisse à présent de son royaume cette malheureuse liberté de conscience qui détruit la liberté des véritables enfants de Dieu, parce que nous ne jugeons pas que l'exécution en soit facile, mais nous souhaitons au moins que ce mal ne fît point de progrès, et que, si votre autorité ne le peut étouffer tout d'un coup, elle le rendît languissant et le fît périr peu à peu par le retranchement et la diminution de ses forces[2]. »

Plusieurs années devaient s'écouler avant que Louis XIV se rendît à ces conseils passionnés. Mazarin, maître du pouvoir, écoutait les doléances, mais n'y répondait pas. L'attitude si loyale des réformés pendant la Fronde leur avait valu la déclaration de Saint-Germain (21 mai 1652) qui, confirmant à nouveau l'Édit de Nantes, fut le témoignage public de la satisfaction du jeune roi, qui parla « des preuves certaines de l'affection et de la fidélité des réformés, notamment dans les occasions présentes, dont, disait-il, nous demeurons très satisfaits. » Malheureusement, le clergé ne vit dans ces actes d'une sage politique qu'une grave atteinte portée à ses droits et ne tarda pas à en exprimer ouvertement son mécontentement. Prenant la parole au nom de l'assemblée générale de 1655, Henri de Gondrin, archevêque de Reims, s'éleva avec amertume contre les dispositions de la déclaration de Saint-Germain, qui « non seulement rétablit les réformés dans l'entière jouissance de l'Édit de Nantes, mais même qui fait revivre tous les autres édits expédiés en leur faveur. » Il signala le triste état de l'Église, « cette mère affligée, » et entreprit de montrer « les playes profondes qui luy étaient faites tous les jours par la violence de ceux de la R. P. R. » « Son mal, disait-il encore, est venu à une telle extrémité qu'elle ne cherche que le remède de ses nouvelles blessures[3]. » En même temps, il peignait

1. Jurieu, *La politique du clergé de France*, 1682, p. 13.
2. *Remontrances* du 11 avril 1651.
3. *Remonstrances du clergé de France*, 2 avril 1656.

sous les plus noires couleurs les agissements des réformés, ne leur ménageant aucune insulte, traitant leurs temples de « synagogues de Satan, » et eux-mêmes d' « hérétiques, huguenots, persécuteurs, profanes, schismatiques. »

On ne devra pas oublier que cette attaque dangereuse et perfide était faite devant un roi qui commençait à peine à régner et sur lequel les impressions des premiers jours devaient exercer une influence décisive. Et, si les sentiments de malveillance à l'endroit des réformés, qui devaient toujours grandir dans son esprit, y prirent naissance, il n'est pas malaisé d'en désigner les auteurs[1]. Il n'était pas au pouvoir de Ruvigny, député général des églises réformées, celui que Saint-Simon appelle le bonhomme Ruvigny, de détruire l'œuvre du clergé de France.

Gondrin devait poser très nettement les principes de la nouvelle politique à suivre pour arriver au but. L'Édit de Nantes était la forteresse contre laquelle venaient se briser tous les efforts du clergé; loi du royaume, inviolable, perpétuel, il défiait toutes les attaques. L'archevêque de Reims ne se trompait pas quand il disait de ce célèbre traité que par lui « l'Église avait été touchée jusqu'au plus profond de son cœur. » Il regrettait de ne pouvoir, comme le faisaient ses prédécesseurs, demander la révocation des édits accordés à la faveur des troubles, mais il avouait « que l'Église serait consolée en quelque manière si les choses se trouvaient réduites à l'observation de l'Édit de Nantes, selon les explications légitimes qui y ont esté données par le feu Roy de glorieuse mémoire. »

Gondrin venait de formuler le principe destructeur du célèbre édit, en demandant son observation stricte comme en le livrant aux interprétations arbitraires des hommes de loi. Ramener les réformés à l'observation la plus étroite de l'Édit et de ses nombreux articles, les contraindre d'observer avec la plus scrupuleuse légalité les prescriptions d'une loi vieille de soixante ans, sans tenir aucun compte des événements, des changements de mœurs et de coutumes, du mouvement des esprits, telle fut la politique qui, sur l'instigation du clergé, commença à prévaloir dans

1. Jamais les députés du clergé n'approchèrent le roi sans se répandre en plaintes violentes contre les réformés, toujours présentés par eux comme les ennemis d'un pouvoir dont Louis XIV était si jaloux. — Voir le récit de ces députations dans la collection des procès-verbaux, *op. cit.*

les conseils du gouvernement et dont il doit par cela même assumer la plus grande responsabilité.

Du jour où Louis XIV prit le pouvoir personnel, il fit sienne cette politique étroite qui, avec les apparences d'une majestueuse légalité, allait organiser la plus habile des persécutions.

Faire dater la révocation de l'Édit de Nantes du jour où l'édit révocatoire fut porté au sceau de France est une erreur, car elle commença lorsque Louis XIV, cédant au clergé, abandonna les vues larges et fécondes de Henri IV pour descendre à une misérable guerre de chicanes dont la fin devait être les dragonnades. En 1665, Louis XIV était définitivement gagné à ces idées, car il s'était exprimé sur les intérêts religieux « avec plus d'affection et de tendresse » que par le passé[1]. Même il avait fait au clergé une promesse pleine de menaces pour les réformés, « son intention, avait-il dit, était d'interpréter favorablement tout ce qui pouvait n'être pas bien expliqué par les édits[2]. »

On avait déjà pu s'en convaincre en le voyant se rendre aux raisonnements du clergé qui, rappelant l'article 9 de l'Édit de Nantes, qui permettait l'exercice aux lieux où il avait été fait publiquement par plusieurs et diverses fois en l'année 1596 et 1597, en avait conclu que tous les temples bâtis par les réformés après ces deux dates devaient être démolis. Par la force même des choses, surtout dans le midi de la France, les réformés avaient fait construire des temples dans les bourgs, où ils étaient plus nombreux qu'à la fin du XVIe siècle, le principe de la liberté de conscience inscrit dans l'Édit de Nantes les garantissait, pensaient-ils, de toute action reconventionnelle. Leur erreur était grande. Lors de l'Assemblée de 1656, une première satisfaction avait été donnée au clergé par la déclaration du 18 juillet de cette même année, qui ordonnait l'envoi dans les provinces de commissaires chargés de connaître des infractions commises à l'Édit de Nantes. Reculée pendant quelques années, l'exécution de cet ordre après la paix des Pyrénées donna naissance à des procès sans nombre où, par la duplicité du clergé et la connivence de la magistrature, les églises réformées finirent par succomber.

Dans l'assemblée de 1661, le clergé demanda avec instance l'exécution de la déclaration du 18 juillet 1656, afin, disait la

1. *Procès-verbaux*, IV, 905.
2. *Procès-verbaux*, IV, 907.

remontrance, d'apprendre aux réformés « que leur religion n'était que tolérée en France. » Louis XIV répondait favorablement à la demande et du 15 avril 1661 on peut faire dater cette guerre de chicane dont les dossiers sans nombre remplissent les cartons de la série TT des Archives nationales.

Les commissaires furent le plus souvent à la dévotion du clergé; le commissaire catholique, intendant de la province, personnage considérable, eut pour collègue quelque petit gentilhomme protestant, incapable de lui résister. Si étranges furent les choix qu'à diverses reprises on vit le commissaire protestant, après avoir condamné des églises à disparaître, couronner sa mission par une solennelle apostasie; tel fut le cas de Sigogniac, créature de l'évêque de Montauban, qui venait d'opérer dans cet important diocèse. Champigny, intendant du Dauphiné, écrivait plaisamment à M. de la Vrillière que son collègue Monclar « travaillait contre sa religion et qu'il n'était pas juste que ce fût à ses dépens, » aussi réclamait-il en sa faveur une large indemnité[1].

L'envoi des commissaires eut pour résultat de porter le trouble dans de nombreuses églises où avait régné jusqu'alors la tranquillité et de déchaîner une vraie guerre judiciaire. Partout, par une licence peu croyable, les syndics du clergé furent autorisés à se porter comme parties civiles, alors que seuls les procureurs généraux eussent dû revêtir ce caractère. Ils y apportèrent une ardeur et une ténacité incroyables, s'armant des prétextes les plus futiles pour demander la démolition des temples et la ruine des exercices. Pendant longtemps, devant le conseil d'État ne cessèrent d'être présentés des factums pour la défense des églises ou des mémoires des syndics pour obtenir la destruction de ces mêmes églises[2]. De part et d'autre furent composés des ouvrages pour l'attaque comme pour la défense des droits des réformés, car les procès ne se comptèrent plus.

Le succès fut grand, car les temples s'écroulèrent de tous côtés sous la pioche des démolisseurs. L'année qui suivit l'envoi des commissaires vit la ruine de tous les lieux de culte du pays de Gex; un an plus tard, un arrêt du conseil autorisait la démolition de plus de cent temples en une seule fois[3].

1. Lettre du 14 juillet 1664. (Arch. nat., TT 288. B.)

2. On trouve à la Bibliothèque nationale une rare et importante collection de ces factums. (LD. 176.)

3. V. Haag, *France protestante*, t. X, la liste des temples protestants démolis

Il est facile de comprendre l'effroi que causa parmi les réformés ce revirement soudain dans la politique religieuse du gouvernement. L'éclat de ces affaires fut si considérable que les princes protestants, dont l'alliance avec la France avait été si étroite, demandèrent à Louis XIV ce qu'ils devaient penser de ces événements. Mais le roi se retrancha sur le terrain légal. « On n'a abattu, écrivait-il à l'électeur de Brandebourg, aucuns des temples des réformés, que ceux qui ont été bâtis depuis l'Édit de Nantes par pure entreprise sur l'autorité royale, se prévalant des temps des minorités ou des guerres civiles et par conséquent qu'ils n'ont jamais eu droit de faire construire[1]. »

C'était en 1666 que Louis XIV s'exprimait ainsi et à cette époque le clergé pouvait se féliciter des résultats obtenus. Dans les précédentes assemblées générales, la remontrance sur « les affaires des huguenots, » accueillie avec déférence, n'avait pas toujours été suivie des effets qu'on en attendait, mais à partir de 1665 la situation était devenue si favorable que les commissaires pour la religion[2] pensèrent qu'il ne suffisait pas d'exprimer quelques plaintes éloquentes, mais qu'il fallait laisser un document authentique des vœux du clergé au gouvernement : « Nous avons essayé de comprendre, disaient-ils, dans un mémoire de 22 articles, tout ce qu'il y a de plus important et de plus nécessaire pour le bien de la religion[3]. » Et pour donner suite à l'idée, ils rédigèrent le premier de ces cahiers qui devaient porter ce titre significatif : « *Articles concernant la religion, lesquels messieurs les archevesques, evesques et autres ecclésiastiques, députez en l'assemblée généralle du clergé supplient très*

depuis 1656. L'arrêt du conseil d'État cité est du 5 octobre 1663. — Poncet, commissaire du roi à l'assemblée de 1680, en rappelant la destruction des temples du pays de Gex, disait : « L'arrêt intervenu sur le fait des temples du bailliage de Gex peut être considéré pour l'Église comme une loi d'État. Le bailliage n'a été réuni après à la couronne que trois ans après l'édit de pacification (1598) et néanmoins prétendait devoir en jouir et par ce moyen conserver vingt-deux temples qui y avaient été construits. Arrêt contradictoire l'en déboute comme réuni postérieurement à l'édit et en conséquence ordonne la démolition. » (*Procès-verbaux*, V, 301.)

1. Brousson, *Première lettre aux protestants de France*, p. 7.

2. Dans chaque assemblée générale du clergé était nommée une commission des affaires de la religion, chargée de tout ce qui concernait « les huguenots. » Dans l'intervalle des sessions, les agents généraux du clergé suivaient les affaires devant les ministres et les juridictions compétentes.

3. *Assemblée de* 1665, vol. IV, p. 907.

humblement le Roy de leur accorder. » Chacun de ces 22 articles concluait à priver les réformés d'un droit ou d'une liberté et chacune de leurs conclusions était appuyée par une consultation judiciaire tendant à prouver que, respectant l'Édit de Nantes dans sa lettre, le devoir était de le violer dans son esprit. Un certain Bernard, conseiller au président de Béziers, furieux de dévotion et de chicanes, avait guidé les prélats dans cette besogne avec une habileté qui lui mérita les applaudissements de l'assemblée[1]. Mais il ne voulut pas s'en réserver la seule gloire. « Messeigneurs, écrivait-il l'année suivante, ce qui a esté fait jusqu'à présent est deu au zèle de quelques grands prélats et au soin qu'ils ont pris de le faire réussir[2]. » Il n'y avait pas de doute à cette époque; réformés, pour le déplorer, catholiques, pour s'en glorifier, voyaient dans le clergé le véritable auteur des persécutions qui frappaient l'Église protestante de France.

La promesse faite par le roi d' « interpréter favorablement tout ce qui pouvait n'être pas bien expliqué par les édits » était pleine de dangers, car elle mettait l'Édit de Nantes à la merci des Jésuites, qui l'expliquèrent à leur manière. C'est ainsi que Meynier, de la Société de Jésus, controversiste de profession aux gages de l'assemblée du clergé, interprétait l'Édit de Nantes à l'usage de ses patrons. En voici un exemple pris entre plusieurs : « L'étude approfondie du texte du traité de 1598 ne porte nulle part, disait-il, que l'enterrement d'un prétendu réformé puisse estre fait de jour, il doit donc être fait de nuit; » les réformés prétendaient que le contraire pouvait être soutenu avec autant de vérité, mais le jésuite ajoutait : « Il n'est plus au pouvoir de nos adversaires de chicaner sur ce point, puisque le Roy, par un nouvel arrest de son conseil d'Estat, donné à Paris le troisième jour du mois de novembre 1662, dont l'original a esté mis entre mes mains à mesme temps était sous la presse, a terminé le débat[3]. »

Si singulier que puisse paraître le fait, ce fut cependant cette sorte d'interprétation qui l'emporta dans les conseils du gouvernement; dès lors les réformés furent livrés sans défense à leurs ennemis.

1. Ils avouaient avoir reçu « un secours très grand et très considérable par les lumières du S. Bernard. » (*Ass. générale*, 1665, p. 907.)

2. Bernard, *Explication de l'édit de Nantes*, 1666. Préface dédiée à l'assemblée générale du clergé de France.

3. Meynier, *Exécution de l'édit de Nantes*, 1662, p. 304.

Rien ne donnera une idée plus juste de la procédure suivie que la manière dont le clergé arriva légalement à ruiner les écoles protestantes. De tout temps, la culture intellectuelle des populations réformées avait été un sérieux obstacle au prosélytisme de l'Église catholique; aussi l'attaque dirigée contre l'enseignement des écoles protestantes fut-elle conduite avec une rare habileté.

L'Édit de Nantes avait posé nettement le principe de la liberté de l'école : « Ordonnons, disait l'article XXII, qu'il ne sera fait différence, ni distinction pour le regard de ladite religion à recevoir les écoliers pour estre instruits ès universitez, collèges et escoles. » L'article XXXVII des particuliers leur permettait « d'ouvrir des escholes publiques dans tous les lieux où l'exercice était autorisé. »

Les textes étaient formels et pendant de longues années ils régirent la matière sans donner lieu à aucune difficulté. Du jour où le principe de la stricte observation de l'Édit de Nantes, réclamé par le clergé, fut accepté, les textes se plièrent à de nombreuses interprétations dont les réformés devinrent les victimes. On remarquera que l'Édit de 1598 n'avait pas énoncé quelles devaient être les matières de l'enseignement dans les écoles protestantes, le législateur ne pouvait et ne devait entrer dans ces détails. Sous le régime de la liberté, les écoles protestantes s'étaient développées, quand, à l'instigation du clergé, le conseil d'État rendit un arrêté qui défendait aux maîtres d'écoles de la R. P. R. de leur apprendre qu'à lire, écrire et l'arithmétique, à peine d'être déchus de leur permission d'enseigner[1]. Sur la question du nombre d'écoles qui pouvaient être établies dans une même église, l'Édit de Nantes n'avait rien précisé, là encore le principe de la liberté comportait tous les développements nécessaires, mais un arrêt du conseil donna entière satisfaction au clergé, car il fut ordonné « qu'il ne pourra y avoir qu'une escole ès lieux où l'exercice public de la R. P. R. est permis[2]. » De même l'Édit de Nantes restait muet sur la question du nombre de maîtres qui pouvaient être attachés à une seule et même école, il paraissait juste que ce nombre n'eût d'autre limite que le bien des élèves, mais le clergé obtint « qu'il ne pourrait y avoir plus d'un maître

1. Arrêt du 9 novembre 1670.
2. Arrêt du 4 décembre 1671.

dans l'unique école protestante et encore qu'il ne pourrait être payé des deniers de la communauté[1]. »

Ces arrêts ne restaient pas lettre morte, car les syndics du clergé en réclamaient hautement l'exécution, là où ils estimaient la chose faisable. En voici un exemple remarquable : les réformés étaient très nombreux dans « les Isles de Saintonge » et particulièrement à Marennes, où ils avaient plusieurs écoles florissantes sous la direction de maîtres habiles. Le prêtre Homeau, syndic du diocèse de Saintes, se fondant sur les arrêts du conseil d'État, mit en demeure l'intendant de Muin de poursuivre les instituteurs protestants et de faire respecter la nouvelle jurisprudence. Il y avait plus de six cents enfants protestants dans les écoles de Marennes, dont plusieurs recevaient une instruction secondaire; si donc la requête du syndic du clergé était acceptée, toutes les écoles des réformés devaient se fermer, à l'exception d'une seule confiée aux soins d'un seul maître. En vain l'un des hommes les plus estimés du pays, Loquet, fit-il valoir les meilleures raisons contre une mesure aussi violente qu'inintelligente, il ne fut pas écouté. « Il est bien juste, disait-il pourtant, que les pères et mères prennent le soin de l'instruction de leurs enfants, ce qui est de la raison et de l'équité naturelles, qui n'autorisent pas moins les pères à donner l'instruction que du pain à leurs enfants et à nourrir leur esprit par un enseignement familier. » Et il faisait remarquer avec non moins de force que, si les écoles protestantes se fermaient, l'État ne tarderait pas à perdre ces marins d'élite dont la réputation était grande dans toutes les mers. De Muin, tout à la dévotion du clergé, répondit : « Les parents pourront envoyer leurs enfants chez des maîtres catholiques, quand ceux de ladite religion ne suffiront pas. » Il conclut en outre à frapper de l'énorme amende de 500 livres les pauvres instituteurs protestants de Marennes, réservant à celui qui enseignait le latin une condamnation de 1,000 livres et le déclarant déchu de son droit d'enseignement; toutes les écoles, à la réserve d'une seule, durent être fermées[2]. Ce ne fut point là un cas isolé, les exemples de ces procédures sont nombreux en effet et toujours elles aboutissent à la ruine des écoles protestantes.

Voici une preuve non moins décisive de l'habileté du clergé à

1. Arrêt du 4 décembre 1671.
2. Le dossier de cette affaire se trouve TT. 247.

détruire l'Édit de Nantes en faisant hautement profession de le respecter.

Protéger les enfants contre les entreprises d'un prosélytisme toujours ardent avait été l'une des préoccupations des législateurs de l'Édit de Nantes. L'article XVIII a sur ce point les conclusions les plus nettes du monde : « Défendons aussi à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'enlever par force ou induction contre le gré de leurs parents les enfants de ladite religion pour les faire baptiser ou confirmer en l'Église catholique, etc. » Il ne semblait pas qu'il fût possible d'éluder le sens d'une déclaration aussi claire; les arguties du palais s'y prêtèrent d'abord, car un arrêt du conseil ordonna que les enfants dont les pères étaient catholiques seraient baptisés à l'église catholique et non ailleurs, quoique les mères soient de la R. P. R.[1].

Dès 1666, Bernard, en expliquant l'article XVIII de l'Édit de Nantes, marquait qu'à le bien prendre il faisait seulement défense aux catholiques d'enlever par force ou induction les enfants de la R. P. R. contre le gré de leurs parents, mais qu'il n'y avait pas de doute que, lorsque ces enfants sont un peu plus avancés en âge, ils peuvent choisir la religion catholique. « La réunion à cette religion, dit-il, est naturelle, en estre séparé, c'est estre dans un estat violent et tout doit favoriser les enfants qui l'embrassent[2]. »

La jurisprudence de l'édit se trouva bientôt modifiée sous cette pression du clergé qui obtint du conseil d'État que « ceux qui ont quitté et quitteront la R. P. R., savoir les mâles à quatorze ans et les filles à douze, seront nourris et entretenus ès maisons de leurs pères et mères, ainsi qu'auparavant leur changement[3]. »

Il est vrai de dire que l'interdiction commune aux catholiques et aux réformés de chercher à suborner les enfants avant l'âge, dont il a été fait mention, fut formulée en 1669. Grande fut l'indignation du clergé, qui prétendit que par là était établie au dire des réformés « une parfaite égalité de condition entre leur religion, qui est toute fausse, et celle de Jésus-Christ, qui est toute sainte et toute sacrée. » « Cette assimilation, disait la remontrance de 1670, avait mis les évêques et les catholiques du royaume dans la dernière consternation. » Cette consternation ne devait

1. Arrêt du 26 février 1663.
2. Bernard, *Explication de l'édit*, 100.
3. Arrêt du conseil du 3 novembre 1664.

pas durer longtemps, car, sans que le principe même de la loi fût contesté, une déclaration royale obtenue par les mêmes moyens le rendit purement illusoire. On sait combien l'année 1675 fut glorieuse pour les armées de Louis XIV et comment le clergé fut appelé à subvenir de la manière la plus large aux frais de la guerre de Hollande. Aussi l'assemblée générale du clergé, réunie à Saint-Germain-en-Laye, par réciprocité, demanda-t-elle beaucoup à Louis XIV. Dans la remontrance que le coadjuteur d'Arles lui adressa au nom du clergé, le 17 août 1675, fut posée la question de la conversion des enfants protestants. Les réformés soutenaient qu'il n'était pas permis aux ecclésiastiques de travailler à la conversion de leurs enfants avant l'âge de quatorze ans, prétention qu'ils justifiaient facilement. Voici la réponse de l'orateur du clergé : « Que si les pasteurs et prélats refusaient le pain de la parole de vie à de pauvres enfants qui leur demandent l'instruction, ils verraient périr à leurs yeux ces âmes innocentes qui sont les plus parfaictes images du Fils de Dieu et les véritables héritiers du royaume des cieux. Que le Sauveur du monde commande qu'on les laisse venir, et il ne leur serait pas permis de leur tendre la main, leur devoir serait opposé à leur devoir et ils se trouveraient dans la triste nécessité, ou de violer les lois de Dieu pour observer celles de Sa Majesté, ou de violer les siennes pour observer celles de Dieu[1]. »

Le clergé devait recevoir pleine satisfaction, car, cinq années plus tard, le 17 juin 1681, paraissait une déclaration royale portant que les enfants de la R. P. R. pourraient se convertir à l'âge de sept ans. La lecture de cet important document montre avec netteté à quel point l'influence du clergé était subie dans les conseils du gouvernement. Les considérants sont moins ceux d'un texte de loi que d'une pièce ecclésiastique.

Les grands succès, est-il dit, qu'il a plu à Dieu de donner aux excitations spirituelles et autres moyens raisonnables que nous avons employés pour la conversion de nos sujets de la R. P. R., nous conviant de seconder les mouvements que Dieu donne à un grand nombre de nosdits sujets de reconnaître l'erreur dans laquelle ils sont nés..... Nous plait que nosdits sujets de la R. P. R., tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans, puissent et qu'il leur soit loisible d'embrasser la R. C. A. et R. et qu'à cet effet ils soient

1. *Mémoires du clergé*, p. 564.

reçus à faire abjuration de la R. P. R., sans que leurs pères et mères y puissent donner aucun empêchement sous quelque prétexte que ce soit. L'âge de sept ans était indiqué comme celui auquel « les enfants sont capables de raison et de choix dans une matière aussi importante que celle de leur salut[1].

Il n'est pas d'exemple, croyons-nous, dans toute notre législation, d'une atteinte aussi grave portée à l'autorité paternelle, car la sanction de cette déclaration, qui jeta les réformés dans le désespoir, était que liberté entière serait laissée aux enfants qui apostasieraient ou de rester dans la maison de leurs parents « ou de se retirer ailleurs en leur demandant pour cet effet une pension proportionnée à leurs conditions et facultés, laquelle pension lesdits pères et mères seront tenus de payer de quartier en quartier, et en cas de refus voulons qu'ils y soient contraints par toutes voyes dues et raisonnables. » Inutile d'ajouter que cette même déclaration défendait aux réformés de faire élever leurs enfants à l'étranger, sous les plus sévères peines.

Si le texte de l'Édit de Nantes subsistait, il est certain que toute latitude était laissée à ceux qui prétendaient le violer. Les rapts d'enfants protestants furent en effet autorisés par cette déclaration. Les exemples de ces violences sont sans nombre. L'un des plus tristes est certainement celui de l'abjuration de deux enfants de Sancerre, Étienne Corsange, âgé de huit ans, et Noël Laurent, âgé de douze ans, à l'instigation d'un dévot qui les avait enlevés à leurs parents. Désespérés, les parents, accompagnés de leurs amis, se présentèrent devant la maison du ravisseur, réclamant leurs enfants. L'autorité répondit par un procès-verbal de sédition (18 avril 1685), mais fut obligée d'avouer « que les gens de la religion disent tout hault que, puisqu'on les pousse pour leur religion, ils ne peuvent mourrir qu'une fois, de sorte qu'il fault une autorité souveraine pour les réprimer et faire des exemples[2]. »

1. Il y avait longtemps que cet âge de sept ans avait été indiqué par les casuistes. « Les enfants, » écrivait Bernard en 1666, « ne peuvent changer de religion qu'ils n'ayent passé l'âge de sept ans, qui est le temps auquel la raison et la connaissance commencent à venir, et auquel on donne le sacrement de confirmation. » (*Explication de l'édit*, p. 100.)

2. Le dossier de cette affaire se trouve Arch. nat. TT. 242. Les enlèvements d'enfants protestants étaient fort en honneur pendant le règne de Louis XIV; après la révocation de l'édit de Nantes, l'âge de sept ans ne fut plus même une barrière pour arrêter les zélateurs. Nous en donnerons un exemple intéressant à plus d'un titre. Un duc de Grammont, en résidence à Orthez, écrivait

Si on veut observer qu'en 1681 le clergé avait obtenu la destruction de presque tous les collèges protestants, réduit les écoles de la manière que nous avons indiquée, interdit tout autre enseignement que celui de l'instruction la plus élémentaire, lire, écrire et compter, si on remarque d'un autre côté qu'il était le maître de l'enseignement public, on comprendra aisément les avantages que lui donnait la déclaration du 17 juin.

Les réformés se trouvaient en effet dans l'alternative suivante : ou de condamner leurs enfants à ne recevoir que l'instruction la plus médiocre, ou les envoyer dans les établissements catholiques : d'un côté l'ignorance et son abaissement, de l'autre le prosélytisme et ses dangers. Rarement expectative plus douloureuse fut présentée à des hommes dont le tort était de ne pas être catholiques et de ne pas vouloir le devenir. De si cruelles souffrances arrachaient à Jurieu ce cri de désespoir : « On nous ôte nos enfants qui sont une partie de nous-mêmes... Sommes-nous turcs, sommes-nous infidèles? Nous sommes bons sujets, bons citoyens, fidèles dans le commerce. Nous sommes français autant que nous sommes chrétiens réformés. Nous verserons jusqu'à la dernière goutte du sang de nos veines pour servir notre roi et pour conserver notre religion jusqu'à la mort[1]. » Et, quand la persécution se déchaîna avec toutes ses horreurs, il

à Chamillard, le 28 août 1706, la lettre suivante : « ..... Il y a ici une petite fille de quatre ans qui est un prodige, tant par son esprit que par sa figure. Il paraît visiblement que Dieu a mis ce charmant enfant sous sa sainte protection, et pour la tirer de la cruelle erreur dans laquelle ses parents l'élèvent malgré elle, depuis que je suis icy, il n'est matin qu'elle ne soit venue se jetter aux pieds de ma femme pour la prier de la mener à la messe avec elle, en la conjurant de bien prendre garde d'en rien dire à ses parents. Ce que je vous mande là est surprenant, mais vray. Ma femme l'a prise en telle affection qu'elle ne la peut quitter. Que S. M. envoye un ordre de prendre la petite fille pour qu'elle se tienne auprès de ma femme. C'est la plus grande œuvre de charité que le roy peut jamais faire; et, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, il paraît visiblement que Dieu prend le fait et cause de cet enfant pour la sortir du mauvais chemin et la remettre dans le bon. »

En marge de cette supplique, on lit en grosses lettres ce mot : BON, et au-dessous : *Ordre pour la remettre à Madame la duchesse de Grammont, le 10 octobre* 1706. (Arch. nat., TT. 347.)

Si on se souvient que des milliers d'enfants ainsi enlevés étaient élevés dans les maisons dites des *Nouvelles catholiques*, dans la haine et le mépris de la religion de leurs parents, on comprendra mieux les origines du soulèvement des Cévennes.

1. Jurieu, *La Politique du clergé de France*, 126.

s'écria : « Qu'avons-nous fait pour qu'on nous arrache notre cœur de Français ? »

On peut dire que tous les articles de l'Édit de Nantes eurent à subir cette destructive interprétation[1]. La lecture attentive de cette longue suite d'arrêts rendus contre les protestants de 1656 à 1685 peut, seule, donner une juste idée de la passion avec laquelle le clergé poursuivit son œuvre. Il est très juste de dire, comme M. Rousset en a fait la remarque, qu'on ne voit pas d'ensemble, de système, car, dans la foule de ces édits, déclarations, arrêts, on peut relever souvent des contradictions. Mais ce serait s'arrêter à la surface, et conclure de l'impéritie de l'exécution à la faiblesse du commandement. Ces lacunes s'expliquent aisément si on veut se souvenir de ce fait, que l'influence du clergé était si prédominante, qu'en réalité Châteauneuf et la Vrillière ne furent que ses scribes. Sans avoir directement en main les affaires de la religion, il n'en est pas moins vrai qu'il les dirigeait avec une complète autorité.

Et, comme il arrive toujours dans les questions de l'ordre religieux, car la destruction du protestantisme français fut une affaire religieuse, le fidèle céda sans discussion et le plus humblement du monde au prêtre. Comment Louis XIV aurait-il résisté à la pression passionnée de son clergé, en entendant des paroles comme celles du coadjuteur d'Arles vantant ses victoires : « N'est-ce pas à Dieu que vous êtes redevable de ces glorieux avantages ? Oui, sans doute, Sire. Il reste maintenant que vous acheviez de mar-

1. En voici un exemple : Le coadjuteur d'Arles, dans son discours du 17 août 1675, demandait au roi l'autorisation pour les prêtres, autorisation qui fut accordée, de pénétrer dans les maisons des protestants sans y être appelés, pour demander aux agonisants si leur désir n'était pas de mourir dans la religion catholique. Il était impossible de violer plus ouvertement la liberté de conscience, mais, fait remarquable, c'était au nom de la liberté de conscience elle-même que cette autorisation était réclamée. « N'est-ce pas, disait l'orateur du clergé, conserver aux P. R. la liberté de conscience, puisque c'est faire qu'ils soient maîtres de leur choix jusqu'à la mort et que leurs parents ne puissent pas exercer sur eux la plus cruelle de toutes les tyrannies en leur ôtant cette liberté ? » Mais, par un sentiment contraire, il exigeait qu'il fût interdit, sous les peines les plus sévères, aux catholiques de devenir protestants. « La liberté de conscience, disait-il, est regardée par tous les catholiques comme un précipice creusé devant leurs pieds, comme un piège préparé à leur simplicité et comme une porte ouverte au libertinage. Otez-leur, Sire, ôtez-leur cette funeste liberté et mettez-les dans l'heureuse nécessité d'être toujours fidèles. » Tout ce discours, expression des sentiments du clergé, est d'un rare et curieux intérêt. (Procès-verbaux, V. *Pièces justificatives*, p. 133.)

quer votre reconnaissance en employant votre autorité pour l'entière extirpation de l'hérésie[1]. »

Jamais le clergé n'avait rencontré un monarque aussi dévoué à sa cause, aussi les évêques et les prêtres outrepassaient partout ses ordres. Qu'on ne croie pas qu'il fût seulement question pour eux de détruire des temples ou de proscrire des hérésies, à cet égard ils ne gardaient aucune mesure[2], mais ils demandaient au roi non pas des « édits très justes et fort doux n'aiant jamais tendu ni à la perte des biens, ni à la moindre peine corporelle[3], » comme s'exprime l'abbé La Roque, historiographe de l'archevêque de Harlay, mais des édits très peu justes et fort sévères, tendant à la perte des biens avec accompagnement de nombreuses peines corporelles. Du reste, la chose s'avouait très ouvertement; voici en effet ce qu'on peut lire dans les Procès-verbaux de l'assemblée du clergé de 1685 :

Monseigneur l'évêque de Montpellier, qui est plein de zèle pour la religion, avait envoyé un arrêt que le parlement de Guienne avait rendu à la sollicitation de Mgr l'évêque de Condom, par lequel il était défendu à ceux de la R. P. R. de tenir boutique d'apothicaires et de chirurgiens, et que mondit seigneur l'évêque de Montpellier suppliait la compagnie de s'employer à obtenir du Roi une déclaration en conformité de cet arrêt, y ayant lieu d'espérer que cela attirerait une infinité de conversions[4].

1. Disc. du coadjuteur d'Arles, 17 août 1675.

2. Dans le courant de l'année 1685, les évêques obtinrent un édit qui défendait aux ministres réformés « de parler ni directement, ni indirectement, en quelque manière que ce puisse être, de la religion catholique, » et ordonnait que tous les livres qui avaient été faits contre la R. C. A. et R. jusques à cette heure fussent supprimés « sous peine d'amende honorable, bannissement à perpétuité et confiscation des biens. » Le préambule de l'édit ne laisse aucun doute possible sur la cause qui l'a provoqué, il mérite donc d'être reproduit : « Les députés du clergé de notre royaume, assemblés par notre permission en notre ville de Saint-Germain en Laye, nous ayant représenté qu'entre les moyens dont les ministres de la R. P. R. se servoient pour empêcher la conversion de quelques-uns de nos sujets qui font profession de cette religion, aucun ne leur réussissoit avec tant de succès que celui de donner par des impostures une fausse idée de la religion catholique, et nous ayant supplié en même temps d'empêcher la continuation d'un si grand mal, par les moyens que nous estimerions les plus convenables. »

3. La Roque, *Mémoires de l'Église*, p. 362.

4. *Procès-verbaux*, V, 588. En 1665, quelques particuliers ecclésiastiques se plaignent de la disparition de certaines dépêches, « qu'ils ne pouvaient faire tomber leurs soupçons que sur des commis de la R. P. R. » et avaient en con-

Mais qu'on ne croie point qu'il s'agisse là d'un cas isolé : l'exemple venait de haut et il était difficile de ne pas le suivre.

Qu'on étudie avec attention les articles du cahier de l'assemblée de 1685, et on en aura la preuve. L'assemblée demande en effet par l'article 12 :

Qu'il soit fait deffenses à ceux de la R. P. R. de faire aucunes fonctions d'avocat; par l'art. 16 : qu'il soit fait deffenses à toutes personnes de la R. P. R. de faire aucunes fonctions d'imprimeurs, libraires, ny débiter aucuns livres; par l'art. 20 : que tous les conducteurs d'orloges et autres charges municipalles et employs publics comme portiers et concierges des prisons seront possédées par des catholiques; par l'art. 21 : qu'il soit fait deffenses à ceux de la R. P. R. de tenir logis, hostelleries et cabarets; par l'art. 25 : qu'il plaise à Sa Majesté de faire deffenses à ceux de la R. P. R. de faire aucune fonction de secrétaire, de juge, clers d'avocats, notaires et procureurs, n'y de s'employer aux sollicitations ny instructions d'aucuns procès sous les peines qu'il luy plaira d'ordonner, avec deffenses à toutes personnes de les y employer sous les mesmes peines.

C'est ainsi qu'en faisant hautement profession de respecter l'Édit de Nantes, le clergé arrivait à le rendre inutile. Rarement attaque fut menée avec une plus habile dissimulation; l'hérésie devait y succomber, mais la victoire obtenue fut de celles que ne couronne aucune gloire.

Le clergé tenait à ce qu'il fût bien reconnu que, malgré ces centaines d'arrêts qui les frappaient, les réformés ne pussent s'en prendre qu'à eux seuls de leurs incroyables malheurs. Aussi Varillas, un de ses historiens gagés, créature de Harlay, écrivait dans son *Histoire des révolutions :* « Votre Majesté, pour ruiner le calvinisme, n'a fait autre chose que d'obliger les Français qui le professaient à l'exacte observation de l'Édit de Nantes, et d'en punir les contraventions par les peines qui y étaient marquées. Il n'a fallu que cela pour réduire les hérétiques à un si petit nombre que, le même édit n'étant plus d'usage, il y a eu lieu de le révoquer[1]. »

Telle fut la grande illusion qui servit à couvrir les injustices légales qui conduisirent par une nécessité invincible à la Révoca-

séquence demandé au conseil d'État de fermer cette carrière aux protestants. (Ass. de 1665, IV, 906.)

1. Varillas recevait une pension du clergé de France. (Ass. de 1670, p. 563.)

tion. Protégés soi-disant par le célèbre traité de 1598, mais enserrés dans les mille liens d'une législation de sacristie, entourés de mille ennemis dont le seul souci était de créer des procès, les réformés étaient condamnés à disparaître par la seule force de ces lois d'exception[1].

Si on devait entrer dans le détail de cette campagne menée contre le protestantisme, on aurait à montrer l'incroyable ardeur qui y fut dépensée pour des résultats en réalité si médiocres. Il faudrait sans doute signaler ces grandes conférences sur l'Eucharistie, qui eussent été si dignes de ceux qui les soutenaient, si les polémistes catholiques n'en avaient appelé trop souvent à la protection de M. de la Reynie et de ses aides.

Avec quelle habileté aussi le clergé cherchait à faire naître des projets d'accommodement entre les deux religions, avec quel zèle ils demandaient des faveurs pour les nouveaux convertis !

Il fallut cependant reconnaître que, malgré les projets de réunion, malgré les persécutions administratives, malgré les faveurs accordées aux nouveaux catholiques, la masse de la population protestante n'était pas entamée. La banque de Pélisson avait donné de si pauvres résultats qu'il n'y avait aucun fond à faire sur des achats dont le caractère méprisable frappait tous les yeux. Toute la honte en resta à Pélisson, qui aurait pu cependant la partager avec les évêques dont il payait les mandats. En vain le *Mercure galant* annonçait-il les conversions ; en vain criait-on dans les rues les nouveaux édits contre les réformés, Charenton était toujours debout.

Le clergé ne se fit pas illusion sur les difficultés à surmonter pour réduire les réformés, mais, déterminé à triompher, il n'hésita plus sur les moyens à employer. Rien ne peut être comparé à son énergique persévérance, rien ne saurait être opposé à l'obstination invincible avec laquelle il tend à son but. Nulle part l'esprit de corps n'apparut plus puissant et plus redoutable, assurant la victoire par une discipline de fer dont chacun subissait les règles.

1. L'exemple donné par le haut clergé avait de nombreux imitateurs ; c'est ainsi que les comités de la Propagation de la foi, qui se chargeaient d'assister les nouveaux convertis et cherchaient les moyens de ramener les dévoyés au sein de l'Église, se chargeaient aussi par des dénonciations multipliées de faire respecter les arrêts obtenus contre les protestants. Voir les curieux procès-verbaux de la propagande de Montpellier dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, XXIX, 337.

III.

Tout tendait à la révocation de l'Édit de Nantes, mais, pour arriver à ce grand résultat, le doute n'était pas possible, il fallait user de violence, il fallait aussi violer ouvertement les lois du royaume, obstacles si grands qu'on ne croyait pas, parmi les réformés, qu'il fût possible de les détruire.

Le clergé devait se charger de les faire disparaître, et, comme la destruction de l'hérésie devait en être la récompense, il déploya une rare habileté pour y parvenir.

Le souvenir des luttes du XVIe siècle n'inspirait plus à la grande masse de la nation que des sentiments de réprobation pour les excès qui les avaient accompagnés. Depuis la paix d'Alais, de grands changements s'étaient produits, et nombreuses étaient les villes où catholiques et réformés, délaissant les haines religieuses, vivaient dans une étroite union. Les services rendus pendant les luttes de la Fronde avaient rapproché encore les esprits, et rien ne faisait présager la terrible persécution qui devait marquer la fin du siècle. On sait combien les rapports des savants des deux religions étaient courtois et comment, à l'Académie française aussi bien que dans les académies de province, ces différences religieuses avaient peu d'importance. Huet et Bochart, Conrart et tous les illustres de son temps, Richard Simon et Perrot d'Ablancourt furent unis de la manière la plus étroite; même après la Révocation, Bayle resta en rapport avec les savants de Paris. On exaltait du reste la douceur et la politesse du siècle en opposition avec les temps qui avaient précédé. Louis XIV, lui-même, répugnait à se servir de moyens violents; lorsqu'il prit le pouvoir, sa résolution était de restreindre les libertés des réformés « dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre. » « Quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, dit-il dans ses Mémoires, et je l'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune pour les obliger à considérer de temps en temps d'eux-mêmes et sans violence si c'était par quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets[1]. »

1. Dreyss, *Mémoires de Louis XIV*, II, 456. En 1679, le roi était toujours

Les réformés, du reste, ont toujours cru à la justice comme à la bienveillance de Louis XIV et, jusqu'à la dernière heure, firent appel à sa bonté. Dans une requête présentée au roi, en janvier 1685, on peut lire en effet ces paroles significatives : « Que la voix de tant de milliers de familles et de personnes affligées d'une affection très rude passe jusqu'à vos oreilles et qu'elle émeuve la tendresse naturelle de votre cœur. »

De là ce caractère légal de la persécution ; pour frapper, il fallait qu'il y eût violation d'une loi, et, d'années en années, elles devinrent si nombreuses, si difficultueuses, que les réformés tombaient, par une sorte de nécessité, dans des contraventions qui appelaient des pénalités. Il ne s'agissait pas là, disait-on, de persécutions, mais de l'exécution des lois du royaume ; nul ne s'y trompait, cependant, quand les amendes, l'exil, la prison étaient réservés, pour des vétilles, aux hommes les plus respectables, dont le seul crime était de ne pas avoir « la religion du roi. »

Longtemps avant les politiques, les prêtres comprirent que toutes les subtilités légales n'auraient pas raison de l'hérésie, et que l'emploi de la force s'imposerait. Il fallait donc préparer les esprits à accepter le fait et légitimer l'usage de la contrainte en matière de foi. L'église catholique ne devait pas y manquer, et la doctrine du *compelle intrare* trouva bientôt des défenseurs.

On peut faire remonter à l'année 1682 les origines de cette campagne qui fut menée avec un grand éclat. L'assemblée générale du clergé décida en effet, à cette époque, la publication d'un « *Avertissement pastoral de l'église Gallicane à ceux de la R. P. R. pour les porter à se convertir et à se réconcilier avec l'Église.* »

Le début de ce document ne respirait que douceur et tendresse. L'Église, disaient les prélats, « s'efforce de vous rassembler sous ses ailes comme la poule ses poussins, elle vous sollicite à prendre la route du ciel, comme l'aigle ses aiglons. » Et cependant ces

dans les mêmes sentiments ; Colbert, écrivant à son cousin l'évêque de Langres, lui conseillait de travailler à la conversion des réformés, « le roy donnant une très grande application » à la chose. Colbert voulait surtout que l'on travaillât « à gagner secrètement les ministres, premièrement par la persuasion et secondement par les grâces du roi. » Il est certain qu'à cette époque ni Louis XIV ni ses ministres ne songeaient à se servir de la contrainte pour réduire les réformés. (Voir *Lettres de Colbert*, VI, 124, 127.) En 1682, le roi est encore dans les mêmes sentiments.

paroles étaient écrites quand, depuis deux années, le clergé avait obtenu de Louis XIV ces arrêts qui ruinaient les libertés des réformés, autorisation pour les enfants de se convertir à l'âge de sept ans, autorisation de pénétrer dans les demeures protestantes pour interroger les agonisants, interdiction aux sages-femmes protestantes de continuer leurs fonctions, interdiction aux protestants d'épouser des catholiques[1]. Aussi Claude avait-il le droit, pour toute réponse, de rappeler au clergé la sévère parole de Tertullien : « *Dicta, factis deficientibus, erubescunt.* » A ces fausses tendresses s'unissaient des menaces malheureusement trop sincères. « Si vous ne vous convertissez pas, disait l'avertissement pastoral, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attirés jusqu'à présent votre révolte et votre schisme[2]. »

Les réformés ne se trompèrent pas sur la signification de ces paroles : « On entend assez ce langage, écrivait Claude, et on voudrait bien ne pas l'entendre pour l'honneur d'une assemblée ecclésiastique. » Mais, ne pouvant croire au retour de cette politique sanglante dont les souvenirs étaient si cruels, il en appelait de Louis XIV, égaré par la politique du clergé, à Louis XIV, redevenu lui-même[3]. Le roi n'avait-il pas dit qu'il « désirait, avec une si forte passion, la réunion des réformés, qu'il s'estimerait heureux d'y contribuer de son propre sang et par la perte même de ce bras invincible avec lequel il avait dompté tant d'ennemis et fait tant de conquêtes[4]. Singulier contraste : cette pièce où s'étalaient les menaces du clergé était lue dans tous les consistoires par ordre du roi, avec recommandation aux évêques et intendants d'agir avec douceur et de « ne se servir que de la force

1. 17 juin 1681, 20 juin 1681, nov. 1680, 16 nov. 1681. La lecture des considérants de ces divers arrêts révèle leur origine. Il s'agit toujours de préoccupations religieuses ou ecclésiastiques. Pour que nos sujets de la R. P. R. qui tombent malades *puissent faire leur salut.* — Décl., 17 avril 1681. Les enfants de sept ans sont capables de raison dans une *matière aussi importante que celle de leur salut.* — 7 juin 1681. De même pour les bâtards de la R. P. R. Nous ne pouvons les faire élever *que dans notre religion.* — 31 janvier 1682. On multiplierait ces exemples, qui prouvent à quel point l'influence purement ecclésiastique l'emportait dans les conseils du roi et en inspirait comme elle en dictait souvent les arrêts.

2. *Avertissement pastoral*, 1er juillet 1682.

3. Claude, *Considérations sur les lettres circulaires du clergé*, p. 136.

4. *Avertissement pastoral.*

des raisons pour ramener les réformés à la connaissance de la vérité[1]. »

Trois ans plus tard, les menaces du clergé se réalisaient ; car les dragons, sous la haute direction des intendants, accompagnés souvent par les évêques, convertissaient ceux qui avaient prétendu persister dans leur révolte et dans leur schisme[2]. Mais, à ce moment, les sentiments avaient changé, car le clergé avait fait prévaloir comme juste et nécessaire l'emploi de la force pour ramener les hérétiques à la foi de l'Église. Sur ce point intéressant, nous avons des déclarations très nettes, car ceux qui menèrent cette campagne ont pris soin d'en conserver le souvenir.

En 1682 paraissait, dans une édition populaire, la lettre de saint Augustin à Vincent, évêque donatiste, avec approbation royale. Le grand évêque n'avait pas toujours joui de la même faveur, naguère surtout au moment des luttes du Jansénisme, mais la cause qu'il soutenait était si excellente que son autorité parut décisive. Dans cette lettre, en effet, comme dans celle adressée à Boniface, Augustin préconisait l'emploi de la force pour ramener les Donatistes à l'unité de la foi catholique. Ces lettres sont connues ; le grand intérêt qu'elles présentent vient surtout de la préface qui les précède. On y lit en effet que « ceux qui ont la principale part à la confiance du Roy, sur ce qui regarde les affaires de l'Église et à la conduite du grand dessein qui s'exécute si heureusement, ont jugé à propos de faire imprimer à part quelques-unes de ces lettres où l'on voit le mieux l'histoire de ce que l'Église d'Afrique faisait autrefois, sous l'authorité des empereurs, pour faire rentrer dans la communion catholique ceux qui s'en étaient séparés. » On ne se trompe donc pas en voyant dans l'archevêque de Paris et le Père La Chaise les inspirateurs de cette propagande nouvelle qui identifiait « la conduite de

1. Lettre du roi aux intendants et aux évêques à l'occasion de l'avertissement pastoral, 10 juillet 1682.

2. La participation des évêques à cette affaire est indéniable. Foucault, en Béarn, avait pour guide l'évêque; Marillac, arrivant à Rouen, s'entendait avec Colbert, coadjuteur de l'archevêque, pour l'organisation de la dragonnade. Rares furent les exceptions, et par cela même d'autant plus dignes d'éloges. Quant à l'intervention du bas clergé, elle fut si passionnée que, dans une instruction envoyée aux intendants, en date du 8 décembre 1686, il leur fut recommandé « de s'abstenir d'ajouter une entière foi à ce que les curés ou les missionnaires pourront leur dire, l'expérience ayant fait connaître que la plupart desdits curés agissent par passion, et que le trop grand zèle des missionnaires leur fait souvent se tromper dans leurs jugements. »

l'Église de France, pour ramener les protestants, avec celle de l'Église d'Afrique, pour ramener les Donatistes à l'Église catholique[1]. » Cette conformité parut si étonnante qu'il sembla, « selon la parole d'un grand ministre, qu'il n'y eût que les noms à changer pour y voir l'éloge du Roy[2]. » Il n'y avait plus de doute à avoir : ce qui se faisait en France pour réduire les réformés n'était que l'heureuse imitation de ce que « l'Église avait fait en pareille occasion, quand elle avait été assez heureuse pour voir les rois et les empereurs au nombre de ses enfants[3]. »

Les représentants autorisés du clergé montraient donc la nécessité de cette contrainte; sans doute Augustin, aux premiers jours de son apostolat, avait été d'avis qu'il ne fallait employer que la force de la vérité pour ramener les errants, mais il comprit la nécessité de se rendre à l'expérience, car « les grands succès de cette sévérité salutaire » achevèrent de le convaincre. Les zélateurs du clergé firent donc remarquer « *qu'il ne fallait pas regarder si l'on force, mais à quoi l'on force, et qu'il n'y a rien de si heureux que la nécessité qui nous porte au bien; Felix necessitas quae ad meliora compellit*[4]. »

L'heure de la polémique était depuis longtemps passée, les controverses, disaient-ils, « étant désormais éclaircies au point qu'elles le sont, il faut quelque chose qui applique les esprits à la vérité et qui les oblige de vouloir voir ce qu'il est clair que la seule prévention leur cache[5]. »

Ce « quelque chose » devait autoriser ces persécutions dont les horreurs n'ont point été dépassées; mais qu'importait : « ce qui s'appelle *constance* quand on souffre pour la vérité n'est qu'*obsti-*

1. *Conformité de la conduite de l'Église de France*, etc. Paris, 1685. — La permission d'imprimer est de 1682.

2. *Conformité, op. cit.*, VI.

3. *Conformité*, etc., *op. cit.*, III.

4. *Conformité*, X. Ce sont les auteurs de la préface qui soulignent.

5. *Conformité*, XII. Ces idées se retrouvent dans les brochures ecclésiastiques du temps. Voici ce que répondait un violent aux plaintes des protestants. Après avoir traité les dragonnades « de *logements de guerre à l'ordinaire*, » il ajoutait : « Il fallait ou renoncer à la pensée de faire cesser le schisme en France et laisser perpétuellement subsister des levains de discorde dans l'État, ou se résoudre de joindre les menaces aux exhortations, afin que la crainte disposât les esprits à recevoir l'instruction. » Réponse à un écrit intitulé : *Lettre pastorale aux protestants de France tombés par la force des tourments*, 1686.

nation quand on souffre pour l'erreur[1]. Du reste, la partie était si bien engagée qu'il n'y avait pas lieu de s'en tenir à des allusions discrètes, et ceux qui avaient « la confiance du roi » disaient en terminant cette instructive préface : « Tout ce que l'Église souhaite, qu'elle ne se lasse point de répéter, c'est que les prétendus réformés se sentent pressés par la crainte de quelques peines temporelles, bien légères en comparaison de celles par où on pressait autrefois les Donatistes. » Augustin avait été de ce même sentiment, car il savait « que ces châtiments disposent à vouloir ce qu'on ne voulait pas. »

Ainsi le clergé assumait la responsabilité de l'emploi de la force pour convertir les réformés et entraînait l'État dans cette voie de la contrainte qui devait lui procurer de si tristes triomphes. Pendant les années qui suivirent et précédèrent la Révocation, le grand effort de la persuasion, dont a parlé Mgr d'Hulst, consista à défendre la doctrine du *compelle intrare*, tâche dont prêtres, moines, théologiens, s'acquittèrent avec une extrême ardeur. Lorsque, le 21 juillet 1685, le coadjuteur de Rouen lut à Louis XIV, au nom de l'assemblée du clergé de France, un discours où il osa nier la persécution, il n'en avoua pas moins que le clergé était prêt à partager la responsabilité des violences, si elles venaient à se produire. Ces paroles sont trop caractéristiques pour ne pas être citées. Après avoir rappelé que les hérétiques « ne seraient peut-être jamais rentrés dans le sein de l'Eglise par une autre voie que par le chemin semé de fleurs qu'il leur avait ouvert, » il ajoute : « Quelque intérêt qu'eût le clergé à l'extinction de l'hérésie, que sa joie l'emporterait peu sur sa douleur si, pour surmonter cette hydre, une fâcheuse nécessité avait forcé le zèle de Sa Majesté à recourir au fer et au feu, comme on avait été obligé de faire dans les règnes précédents, qu'il prendrait part à une guerre qui serait sainte et qu'il en aurait quelque horreur, parce qu'elle serait sanglante[2] ! » Un mois après, la persécution dragonne se répandait dans le Midi pour gagner de là la France entière, et on sait quelle part le clergé prit à une guerre soi-disant sainte.

Du reste, la doctrine de la contrainte s'affirmait en pleine Sor-

1. *Conformité*, XXXIV.

2. Larroque, *Mémoires de l'Église*, p. 365. Ce discours a toujours été attribué à Racine ; ce fut l'erreur d'un grand génie.

bonne, où l'abbé Robert, dans son panégyrique de Louis XIV, après avoir dit que les rois ses prédécesseurs avaient employé le fer et le feu pour détruire les hérésies de leur temps, reconnaissant que Sa Majesté, sans employer « ces moiens lécites, avoit terrassé l'hérésie par sa douceur et sa sagesse[1]. » Une fois de plus la fin justifia les moyens et l'Église sanctifia l'usage de la force pour vaincre le droit[2].

La direction des affaires religieuses pendant le règne de Louis XIV releva surtout de ce fameux « conseil de conscience, » qui se réunissait le samedi sous la présidence du roi et dont les assistants étaient l'archevêque de Paris et le père La Chaise[3]. Spanheim, si bien informé par sa longue pratique de Versailles de l'esprit qui y régnait, n'hésite pas à dire que ce fut là que se débattirent tous les projets concernant la religion réformée. Préparés par les requêtes du clergé, présentés par les agents généraux, soutenus par le jésuite et l'archevêque, ces projets se transformaient rapidement en arrêts et en déclarations[4]. Par son tempérament, par ses goûts, par une dévotion étroite, Louis XIV attachait la plus grande importance aux affaires religieuses et les discussions n'étaient pas difficiles avec un monarque qui montrait un tel empressement à satisfaire les désirs du clergé que celui-ci ne doutait pas de la victoire[5].

Un dernier scrupule arrêtait cependant encore Louis XIV, la

1. *Journal des sçavans*, 10 déc. 1685.

2. L'approbation de Bossuet à cette doctrine devait être sans réserve. « Je suis et j'ai toujours été du sentiment : 1° que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'église catholique; 2° que cette doctrine doit passer pour constante dans l'église, qui non seulement a suivi, mais encore a demandé de semblables ordonnances des princes. » (Bossuet, *Œuv. compl.*, LII, 234.)

3. « Le dimanche 15, l'archevêque de Paris raconta que le roi lui avait témoigné en présence du Père de La Chaise qu'il trouverait fort bon qu'après que l'assemblée aurait fini les affaires, elle prît deux ou trois jours pour examiner les moyens qu'elle trouverait à propos d'employer pour confirmer dans la foi les nouveaux convertis et pour déterminer entièrement ceux de la R. P. R. qui sont ébranlés à abjurer l'hérésie. » (*Procès-verbaux*, 1685.)

4. Spanheim, *Relation de la cour de France.*

5. Cosnac, évêque de Valence, le disait sans ambages : « Nous sommes assurés de réussir dans nos très humbles supplications. Il est de foi divine et humaine que nous les obtiendrons. Nous ne demandons rien qu'au nom et pour la gloire du Seigneur, et nous le demandons à un prince qui peut tout ce qu'il veut et qui veut par dessus toutes choses le rétablissement du règne de Jésus-Christ. » (*Procès-verbaux*, 1685, V, 586.)

légalité de l'Édit de Nantes. Devant lui s'élevait un obstacle dont la grandeur pouvait l'étonner, car il ne s'agissait rien moins que de détruire une loi du royaume, une loi perpétuelle et irrévocable, dont il avait garanti lui-même l'exécution. Le clergé n'hésita pas à rassurer sa conscience.

De longue date, en effet, il professait peu d'estime pour l'observation du célèbre édit. Dès 1662, le jésuite Meynier, dans un livre publié par ordre de l'assemblée du clergé de France, affirmait que, si Louis XIV défendait pour toujours dans ses États l'exercice public de la R. P. R., nul de ceux qui en faisaient profession n'aurait sujet de se plaindre. Il posait du reste la question de doctrine de la manière suivante :

En fait de tolérance, le passé n'est pas la règle de l'avenir, et pour avoir fait grâce un siècle entier, l'on n'est pas obligé de la faire encore un autre, bien loin de cela. L'avenir doit corriger le passé et montrer que la facilité avec laquelle l'on a souffert une chose n'a esté ni approbation, ni permission, mais seulement tolérance [1].

Nous ne songeons pas à relever les nombreuses citations, d'auteurs plus ou moins connus, sur le pouvoir du roi, concluant à la révocation de l'Édit, elles se résument toutes dans l'avis officiel et public de l'archevêque de Paris, présidant l'assemblée de 1685 et disant : « que l'Édit de Nantes ne pouvait plus servir de loy générale en raison des modifications et des interprétations qui en avaient été faites en différentes occasions [2]. » Trois mois plus tard, l'Édit de Nantes était révoqué. Cependant, par un scrupule honorable, Louis XIV ne voulut pas faire le coup d'autorité que conseillait et approuvait le clergé, il préféra rester sur le terrain de la légalité complaisante que la jurisprudence de son conseil d'État avait si habilement préparée. La grande chevauchée des dragons ayant poussé d'autre part tant de huguenots dans l'Église « que la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de ladite R. P. R. ont embrassé la catholique, » disait le roi, l'Édit de Nantes demeurait donc inutile et en conséquence le supprimer s'imposait. Le clergé était arrivé à ses fins, n'ayant plus rien à demander, il se confondit en louanges sans nom, le plus grand de ses orateurs saluant en Louis XIV un nouveau Constantin, un

1. Meynier, *De l'exécution de l'édit de Nantes*, p. 373.
2. *Ass. gén. de* 1685, V, 587.

nouveau Théodose, un nouveau Charlemagne[1]. Il n'y eut qu'une voix pour acclamer Louis le Grand, par la raison très simple et très déterminante de la suppression de toutes les voix contraires. Mais la protestation désespérée éclata sur toutes les frontières et des centaines de livres, de pamphlets, de feuilles volantes flétrirent la grande iniquité du siècle de Louis XIV, dont le clergé de France doit assumer la lourde responsabilité.

IV.

C'est à cette conclusion en effet qu'il faut aboutir. Si donc la révocation d'un édit, loi fondamentale du royaume, reconnu par des déclarations solennelles et authentiques des trois rois Bourbons, « perpétuel et irrévocable, » a pu être prononcée dans des conditions de violence et de duplicité dignes des plus sévères condamnations, la cause première et déterminante en est due à l'action du clergé de France.

Si l'œuvre de sagesse et de liberté dont Henri IV avait été l'initiateur fut détruite, c'est à la haine persévérante de ce même clergé qu'il faut l'attribuer.

Après avoir toujours combattu le principe de la liberté de conscience, le clergé de France en 1656 inaugure la politique qui doit amener la ruine du calvinisme. Dix ans plus tard, tout puissant sur l'esprit du roi, il commence la rédaction de ces cahiers qui fournissent la preuve décisive de son dessein de ruiner l'Édit de Nantes. Grâce à ses instances, la politique de l'exécution étroite de ce célèbre concordat l'emporte dans les conseils du gouvernement et rend légalement possible la répudiation des engagements les plus solennels. Avec l'aide de ses juristes et de ses casuistes, coopération hautement avouée et acceptée, le clergé fournit la matière de la plus honteuse des législations, qui place, au nom de la justice, les réformés entre la misère, les prisons, l'exil, la mort même et le catholicisme.

Par une série de mesures habilement combinées, par une progression constante dans les peines infligées, mesures et peines dont le clergé se fit l'inspirateur, la situation des protestants,

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Letellier*. « Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques ; c'est le digne ouvrage de votre règne. Par vous l'hérésie n'est plus : Dieu seul a pu faire cette merveille. »

chassés de toutes les fonctions publiques, quand l'Édit de Nantes les en déclarait capables, devint intolérable.

En 1682, voyant que, malgré des persécutions si habiles et si multipliées, les réformés, pour garder leur foi, se résignaient à la plus humble des conditions, les prélats font entendre des paroles menaçantes et préparent les esprits à applaudir à l'usage de la force pour ramener les errants. Plus tard, quand les dragons sellent leurs chevaux et que toutes les violences se déchaînent, publiquement, dans les circonstances les plus solennelles du monde, ils parlent de « chemins couverts de fleurs » et applaudissent à la « piété du roi. » Quand, enfin, il s'agit de révoquer l'Édit de Nantes, mutilé, lacéré, violé depuis vingt-cinq ans, ils savent donner des raisons.

La conduite, la direction, la stratégie de ce grand événement fut donc entre les mains du clergé de France, dont l'intrusion dans les affaires politiques fut complète. Sans doute les noms de Louis, de Colbert de Croissy, de Letellier sont au bas de l'édit révocatoire, mais l'erreur n'est pas possible, ce ne sont là que signatures de complaisance. Les véritables auteurs de cette révocation « faite, dit Saint-Simon, sans le plus léger prétexte et sans aucun besoin, » sont assurément ceux qui l'ont inspirée.

Certes la responsabilité de Louis XIV est grande, mais il ne fut qu'un glorieux complice, auquel le clergé réserva les honneurs de l'événement par des louanges sans pudeur[1]. Madame de Maintenon, Letellier, Harlay, le père La Chaise par leurs perfides conseils, Louvois par la cruauté des ordres donnés, Baville, Marillac, Foucault, De Muin, tous les intendants, par la violence et la brutalité de l'exécution des ordres reçus, ne furent aussi que des complices, et des complices du second ordre. Au premier rang reste et restera le clergé, sur qui doit peser, dans ce qu'elle a de plus sérieux, la responsabilité de la Révocation.

Telle fut, du reste, dès les premiers jours, l'opinion générale. Les réformés ne s'y trompèrent pas, car, lorsque Jurieu voulut montrer les origines de la persécution, il écrivit un livre qui portait ce titre significatif : « *La politique du clergé de France.* »

1. « Être le restaurateur de la foi, l'exterminateur de l'hérésie, ce sont des titres solides, des titres immortels qui non seulement perceront l'épaisseur de tous les tems, mais qui subsisteront encore quand il n'y aura plus de tems. » (*Discours de l'évêque de Valence au nom de l'assemblée du clergé de France*, le 14 juillet 1685.)

Il n'y a du reste qu'une voix chez tous les écrivains du Refuge pour faire retomber sur le clergé cette terrible responsabilité.

Par contre, les catholiques lui en attribuèrent la gloire, en plaçant, comme il convenait dans une monarchie absolue, le roi au premier rang, mais en réservant au clergé la juste influence qui lui était due. Lorsqu'à la fin de cette année 1685 parut le grand almanach royal pour l'an de grâce 1686, on vit que le célèbre événement de la Révocation en faisait tout le motif. On put y lire en effet ces mots : « La destruction de l'hérésie par la piété et le zèle de Louis le Grand *et les soins de nos seigneurs du clergé de France.* » Au centre se trouve un tableau où apparaît le roi, ayant à ses côtés le père La Chaise, Harlay, archevêque de Paris, Letellier, chancelier de France, tenant à la main un rouleau où on lit : « Édits et déclarations du Roy contre MM. de la R. P. R. » Sur la droite enfin se trouvent les députés du clergé de France[1].

A cette date, il n'y avait donc aucun dissentiment sur cette question, la victoire apparaissait si grande que le clergé en acceptait la gloire tout en s'inclinant devant Louis XIV.

Trente ans plus tard, le roi, sur son lit de mort, refusait cette première place que lui avait concédée son clergé. « Le 26 août 1715, Louis XIV, s'adressant aux cardinaux de Bissy, de Rohan, au père Tellier, leur dit qu'il mourrait dans la foi et la soumission à l'Église, puis ajouta en les regardant qu'il était fâché de laisser les affaires de l'Église en l'état où elles étaient, qu'il y était parfaitement ignorant, qu'ils savaient et qu'il les en attestait qu'il n'y avait rien fait que ce qu'ils avaient voulu, qu'il y avait fait tout ce qu'ils avaient voulu, que c'était donc à eux à répondre devant Dieu pour lui de tout ce qui s'y était fait, et du trop ou du trop peu, qu'il protestait de nouveau, qu'il les en chargeait devant Dieu et qu'il en avait la conscience nette comme un ignorant qui s'était abandonné à eux dans toute la suite de l'affaire[2]. »

Paroles justes et vraies, qui confirment d'une manière remarquable le jugement porté dès les premiers jours sur le rôle du clergé dans la révocation de l'Édit de Nantes et qui font de lui l'auteur responsable d'une des plus grandes fautes dont l'histoire de France conserve le souvenir.

Frank PUAUX.

1. Estampes de la Bibl. nat. *Collection Hennin*, 1685-86, p. 36.
2. Saint-Simon, XI, 44.

LA

MISSION DE POTERAT A VIENNE

I.

Le 11 brumaire an IV (2 novembre 1795), Rewbell, La Révellière-Lepeaux, Barras et Letourneur se réunirent en séance[1] et nommèrent Rewbell président, pour trois mois, du Directoire exécutif. Le lendemain, ils désignèrent le citoyen Ch. Delacroix pour remplir les fonctions de ministre des relations extérieures. Le 13, l'élection de Carnot compléta le Directoire. Au moment où il prenait les affaires, la guerre tournait mal pour la République, et les négociations se rompaient de toutes parts. Les armées de Pichegru et de Jourdan étaient contraintes de se replier devant les Autrichiens; ces derniers, redevenus arrogants aussitôt que victorieux, conviaient impérieusement la diète de l'Empire à continuer la guerre. Ils faisaient appel au patriotisme allemand, et les princes qui avaient entamé des négociations avec la France se virent contraints de faire amende honorable envers l'Allemagne[2]. Les petits États, impuissants devant les armées de l'Autriche, tremblaient devant ses diplomates; ils étaient réduits à porter leurs doléances à l'ambassadeur de la République en Suisse. Barthélemy avait toujours soutenu qu'en persistant à garder la rive gauche du Rhin, on ajournait indéfiniment la paix, et qu'on livrait ainsi l'Allemagne aux Autrichiens. Les événements semblaient lui donner raison. Ses dépêches n'étaient que la confirmation des conjectures qu'il avait, dans les derniers mois de l'an III, si souvent présentées au Comité de salut public. « Tous les ministres allemands qui sont ici, écrivait-il le 7 fri-

1. Sieyès, nommé Directeur par les Conseils, n'avait pas accepté.
2. Voir Hüffer : *Œstreich und Preussen*, p. 205.

maire an IV (28 novembre 1795)[1], gardent le silence, effrayés des succès considérables des Autrichiens, ou, s'ils le rompent, c'est pour exprimer de vraies alarmes sur le sort de l'Allemagne, et des regrets non moins vifs sur le silence qui a été constamment gardé pendant tout l'été sur les moyens de préparer la fin de la guerre et de prévenir les succès de la maison d'Autriche. » Il ajoutait quelques jours après, le 16 frimaire (7 décembre 1795) :

« Toutes les espérances d'une prochaine pacification générale entre la République française et l'Empire d'Allemagne paraissent évanouies; M. de Hardenberg a eu la permission du roi de Prusse de retourner dans les margraviats d'Ansbach et Bayreuth. Il partira d'ici dans trois jours. » Le ministre de Hesse-Cassel, Waitz, est parti hier, ceux de Wurtemberg et de Darmstadt partent demain. Ils sont disposés à revenir dès que les négociations seront possibles; « mais ils craignent bien que les États de l'Empire, isolés, sans appui, ne puissent se soustraire à un joug qui s'annonce par des symptômes effrayants. »

Averti que les bases de paix posées par le Comité de salut public étaient maintenues par le Directoire, et que ce gouvernement s'étonnait que l'Allemagne ne comprît pas son intérêt et ne vînt pas à la France[2], Barthélemy répondit par un rapport détaillé, où il exposait la situation réelle des choses en Allemagne, 19 frimaire an IV (10 décembre 1795).

« J'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois. Elle manifeste l'opinion que nous avons souvent déclaré sur quelles bases nous voulions établir la paix avec l'Allemagne. Permettez-moi de vous représenter que, d'après toutes les lettres que le Comité de salut public m'a écrites pendant le courant de l'été dernier, et d'après les diverses instructions qu'il m'a adressées, il semblerait plutôt que l'embarras de prendre un parti sur la ligne du Rhin l'a empêché de se prononcer sur les moyens de préparer et de fixer une base solide pour les négociations de paix, proposant toujours de renvoyer à la pacification générale des discussions qui devaient nécessairement faire partie et être l'objet principal de ces négociations. C'est ainsi que les paix partielles ont été arrêtées; que les princes d'Allemagne, menacés de tous les côtés d'être dépouillés, et nous trouvant sourds à leurs solli-

1. Archives des Affaires étrangères. Barthélemy à Ch. Delacroix, ministre des relations extérieures.

2. Delacroix à Barthélemy, 12 frimaire (3 décembre 1795). Cf. id. : 19 brumaire et 11 nivôse.

citations, ont été réduits au silence et que, peut-être, la République française a perdu une occasion brillante de se les attacher et même d'essayer de tendre une main secourable à la malheureuse Pologne.

« Ce dernier événement est trop douloureux pour que je ne l'aie pas fortement présenté à l'attention des ministres des divers princes d'Allemagne qui se trouvaient ici. Nous le sentons, m'ont-ils tous répondu, mais la France ne peut pas plus se dissimuler que nos souverains, que l'Empire, par une suite des calamités qui désolent la terre, est menacé d'un sort pareil à celui de la malheureuse Pologne. La France n'a cessé d'annoncer, plus ou moins directement, qu'elle ne pouvait renoncer à la possession de toute la rive gauche du Rhin. Un si fort démembrement de l'Empire amènera l'usurpation de la Bavière. Le roi de Prusse, de son côté, prendra ce qui sera à sa convenance. »

Dans ces conditions, comment démontrer aux Allemands, ainsi que le voulait le Directoire, que la France désirait sincèrement la paix, qu'ils devaient la conclure, et que l'amitié de la République était pour eux le seul refuge contre les dangers qui les menaçaient[1]? Barthélemy affirmait que les Allemands connaissaient ces dangers[2]. Mais, ajoutait-il :

« Toutes ces tentatives pour se rapprocher de nous n'ont rien produit. Ou je n'ai point été autorisé à y faire de réponse ou bien je n'ai été autorisé à y répondre que par des assurances vagues. Nous avons témoigné assez hautement que nous ne pouvions pas nous départir de la rive gauche du Rhin. Nous avons exprimé au roi de Prusse et au landgrave de Hesse-Cassel qu'ils devaient prendre sur la rive droite le dédommagement des conquêtes que nous avons faites sur eux, et manifesté au premier que nous pensions qu'il devait chercher à faire dédommager en Allemagne la maison d'Orange de ce qu'elle avait perdu en Hollande. La cour de Vienne et peut-être aussi celle de Berlin se sont servies de ces circonstances pour tâcher d'accréditer dans toute l'Allemagne l'opinion que nous voulions bouleverser l'Empire germanique et sa constitution, opinion que la réponse que le Comité de salut public a faite au ministère danois a encore fortifiée. Dans cet état de choses, la guerre ayant recommencé avec plus de fureur, et le gouvernement français n'ayant pas répondu aux ouvertures ci-dessus, les États de l'Empire qui avaient des ministres ici, les ont retirés. »

1. Delacroix à Barthélemy, 27 frimaire (18 décembre 1795).
2. Barthélemy à Delacroix, 3 nivôse (24 décembre 1795).

C'est dans ces conjonctures que le Directoire avait à décider quel serait son système politique en Allemagne. Les directeurs, tout en se réservant de ne rien arrêter qu'en conseil, s'étaient divisé la besogne. Rewbell s'était adjugé les relations extérieures. Le Directoire employait ainsi, sous des formes plus régulières, le procédé du Comité de salut public. Rewbell avait été l'un des meneurs les plus actifs de la diplomatie de ce Comité; personne n'avait plus que lui contribué à faire prévaloir la politique de guerre et de conquête. Mais, contenu dans le Comité par l'opposition de la minorité, il se trouvait maître à peu près absolu dans le Directoire. A part Carnot, ses collègues n'avaient ni de connaissances politiques ni de vues précises sur l'Europe. La Constitution avait rétabli les ministères; mais les ministères du Directoire, c'étaient les commissions et les bureaux groupés naguère auprès du Comité de salut public[1]. Rewbell ne voulait au département des relations extérieures qu'un commis subalterne. Il le trouva dans la personne d'un conventionnel très obscur, Charles Delacroix. Son principal titre était d'avoir voté la mort de Louis XVI. Il ne possédait d'ailleurs ni instruction spéciale, ni aptitude, ni expérience. Il avait rédigé quelques notes à propos de l'Espagne : ce fut le prétexte du choix étrange qu'on fit en sa personne. « Bel homme, dit La Révellière, mais raide, guindé, dur et pédant, lorsqu'il croyait être grand et donner une haute idée de la dignité de son gouvernement et de celle de sa personne..... il était lourd et entêté[2]. » Rédacteur facile, prolixe et diffus, mais singulièrement apte à revêtir d'une rhétorique ampoulée tous les sophismes qui lui étaient suggérés, à dérober, sous le formulaire vague et sentimental du temps, les réalités brutales d'une politique violente, esprit étroit et conscience large, il convenait à merveille au rôle qui lui était assigné. C'était le parfait serviteur d'un maître à la fois emporté et rusé, tel que l'était Rewbell, et l'agent qu'il fallait à une diplomatie tour à tour menaçante et chicanière.

Les idées de Rewbell nous sont bien connues[3]. Elles ne firent que prendre une forme plus absolue. Le point de départ en était tout pratique et réaliste : c'était une politique de raison d'État; Frédéric ou Catherine n'en auraient point désavoué le principe,

1. Voir Masson, *le Ministère des affaires étrangères pendant la Révolution*, chapitre x.

2. *Mémoires*, I, p. 355.

3. Voir ses lettres au Comité de Salut public : *Revue histor.*, XVIII, p. 303.

Dubois en eût approuvé les moyens. Condamné par la saison à suspendre les opérations de guerre, le Directoire essaya de préparer, pour la campagne suivante, de vastes combinaisons. Il revint à l'idée d'une diversion de la part des Turcs. « Les membres du Comité de salut public, écrivait Delacroix à Verninac[1], ambassadeur de la République à Constantinople, ont cru devoir vous engager à ralentir vos négociations et à rendre vos démarches moins pressantes; l'espoir qu'ils avaient conçu de prochains arrangements a pu leur faire illusion sur l'inutilité de mettre les Turcs en mesure; je ne puis, à cet égard, partager leur opinion. » La Suède agira; la Prusse « ouvrira sans doute les yeux; » l'Espagne craint la Russie; le Danemark la redoute. C'est aux Turcs à prendre l'initiative, et Delacroix, pour les y décider, prodigue sa rhétorique :

« Telles sont les dispositions où se trouve toute l'Europe; mais l'étincelle électrique qui doit animer tous ces différents corps et les mettre en mouvement doit partir de Constantinople.... » Faites-leur, pour les entraîner, un tableau magnifique de la puissance française. « Dites-leur les inconcevables effets de notre artillerie volante, qui a plus gagné de batailles dans un an qu'on n'en avait livré dans toutes les dernières guerres. Ajoutez à cela l'invention sublime d'une machine qui dépasse tout ce que l'imagination des poètes avait donné d'attributs à la Renommée aux cent bouches, de cette machine qui peut, en une heure, apprendre à Constantinople les victoires que ses braves armées auront remportées à des distances immenses. Peignez-leur ce globe enchanté, à l'aide duquel l'ingénieur se transporte dans le domaine d'Éole, s'assied sur les nuages, compte les ennemis de sa patrie, dessine leurs positions et dirige les coups qui vont leur être portés. »

Ce n'était point contre l'Autriche que les Turcs devaient se déclarer. Le Directoire espérait que cette puissance, avertie des dangers dont la menaçait la Russie, traiterait avec la France et sentirait que son intérêt était de défendre les Polonais. Mais, comme il lui faudrait des compensations pour la part de Pologne qu'elle abandonnerait, le Directoire songeait à les demander aux Turcs. Verninac devait le leur faire comprendre :

« Si même la Porte consentait à indemniser l'Empereur des sacrifices

1. 14 nivôse (4 janvier 1798).

qu'on exigerait de lui en faveur des Polonais réintégrés, en lui offrant la libre navigation du Danube, et par suite du Bosphore, qui lui vaudrait mieux que sa part de Pologne, peut-être, de notre côté, réussirions-nous à procurer Kaminiec aux Turcs, à qui cette place est bien autrement utile qu'elle ne peut l'être aux Polonais... Je recommande à votre attention cette dernière proposition. »

Ces ménagements pour l'Autriche indiquaient que le Directoire avait alors l'espérance de traiter avec elle. Il avait en effet décidé d'entrer en négociations, et, au moment où Delacroix signait cette dépêche, le négociateur secret du Directoire était déjà en conférence avec Thugut.

II.

Le Comité de salut public avait, au mois de septembre 1795[1], dépêché à Vienne un ci-devant marquis très décrédité, devenu un citoyen très équivoque, Poterat. Cet aventurier cynique avait trouvé moyen, au commencement d'octobre, de se faire recevoir par Thugut. Celui-ci, à la vérité, ne l'avait admis que pour l'éconduire; mais il l'avait écouté, il lui avait parlé, et Poterat était revenu à Paris convaincu qu'avec des pouvoirs réguliers, des fonds secrets abondants et certains moyens spéciaux de conviction qu'il croyait posséder, il amènerait Thugut à composer avec la République. Il faut rendre cette justice à Delacroix que, tout cuirassé qu'il était, l'homme et les moyens lui répugnèrent. Il se demandait d'abord si les conditions étaient favorables à une négociation[2]. « Je dois dire, ajoutait-il, que cette considération est confirmée par l'espèce de condition dont on fait dépendre le succès de cette négociation. Thugut, ainsi que tout ce qui l'entoure, est très avide et veut se faire acheter. Poterat, qui, sous ce point de vue, stipule pour Thugut, n'est point à l'abri du soupçon, et j'avoue qu'il n'y a qu'un intérêt majeur pour la République qui puisse me déterminer à remuer un bourbier aussi infect. » Le Directoire décida qu'il y avait intérêt majeur. Le fait est que, la Prusse refusant d'entrer dans les vues de la République, l'Allemagne se dérobant à la paix, il ne restait que deux moyens de la lui imposer : vaincre l'Autriche ou l'intéresser à la cession de la rive

1. Voir *Revue historique*, t. XVIII, 290 et suiv.; XIX, 47 et suiv.
2. Note au Directoire, 22 brumaire (13 novembre 1795).

gauche du Rhin à la France. Le premier moyen étant interdit par l'hiver, le Directoire essaya du second. Le 6 frimaire (27 novembre 1795), il prit un arrêté ainsi conçu :

« Le Directoire exécutif, désirant essayer tous les moyens possibles de procurer une paix glorieuse et avantageuse à la République, donne pouvoir au citoyen Poterat de se transporter à Vienne, pour y suivre les négociations de paix précédemment entamées avec la maison d'Autriche, et signer tout traité avec les ministres que l'Empereur aura délégués à cet effet ; et ce conformément aux instructions, en date de ce jour, qui lui seront délivrées, signées des membres du Directoire exécutif et contresignées par le ministre des relations extérieures. »

Ces instructions, datées du 7 frimaire, sont un des documents les plus caractéristiques des mœurs politiques de l'époque et des desseins du Directoire. Elles sont divisées en articles :

Article 1er.

« Le baron Thugut a déclaré[1] que l'Empereur n'est point acharné à faire la guerre à la France, qu'il désire beaucoup d'en voir la fin ; qu'étant extrêmement occupé du bonheur de ses sujets, il serait très empressé de leur procurer les avantages de la paix aussitôt qu'il serait possible d'en faire une solide et durable. Les dispositions de la République sont parfaitement conformes à celles de l'Empereur ; le gouvernement est convaincu que ce n'est qu'en faisant un arrangement particulier avec la cour de Vienne qu'il est possible d'atteindre promptement un but également désirable pour les deux nations. En conséquence, vous vous conduirez d'après le système qui vous sera expliqué ci-après pour suivre la négociation que vous avez entamée.

2.

« Le besoin réciproque de mettre un terme aux calamités de la guerre, ou de ne pas ralentir l'exécution des mesures nécessaires pour la continuer avec vigueur, exige que cette négociation soit terminée d'une manière quelconque et sans aucun délai ; elle peut être terminée promptement, sûrement et sans passer par toutes les formes de l'ancienne diplomatie, si la cour de Vienne veut traiter de bonne foi ; en conséquence, vous réduirez la question à ce point unique : l'Empereur veut-il sincèrement faire une paix particulière qui sera suivie d'un traité de garantie réciproque des pays cédés et de ceux occupés

1. Cf. *Revue historique*, XIX, p. 47-49.

en dédommagement? Oui ou non? Dans le cas où il accepterait la proposition, telles sont les bases d'après lesquelles la République consentirait à traiter :

3.

« La République veut conserver pour limites le cours et les eaux du Rhin dans toute leur largeur, depuis Bâle jusques au Wahal, avec un chemin de hallage, sur la rive droite, suffisant pour la navigation, dont elle garantira la franchise et la liberté, tant à l'Allemagne qu'à la France. Sa volonté ne fléchira point à cet égard. Elle déclare, en même temps, qu'elle ne veut rien posséder de plus du côté de l'Allemagne.

4.

« Par l'effet d'une pareille disposition, la République conserverait les Pays-Bas, le duché de Luxembourg, etc. Elle consent que l'Empereur se dédommage en occupant les contrées qui touchent à ses anciens États d'Allemagne, ou qui y sont enclavées, pourvu que les différentes parties qu'il ajoutera à son territoire ne soient prises ni aux dépens des alliés de la République, ni situées sur la rive gauche du haut Danube et du Lech. Vous représenterez que, voulant faire avec l'Empereur une paix solide et durable, et que rien à l'avenir ne puisse troubler la bonne harmonie que le gouvernement français désire sincèrement et solidement établir, il faut prévenir et écarter, autant que possible, toutes les occasions de querelles qui pourraient survenir entre les deux nations, par rapport au voisinage ; or, par le résultat d'un pareil arrangement, il n'en existera désormais aucun, puisque la Souabe se trouvera entre le territoire de la République et celui de l'Empereur.

5.

« La cour de Vienne est accoutumée à prendre ce qui lui convient ; mais elle n'est pas aussi facile lorsqu'il s'agit de l'agrandissement des autres nations : afin de gagner du temps, elle tergiversera ; mais vous insisterez, et ne céderez pas ; vous ne manquerez pas de faire remarquer au ministre de l'Empereur que le résultat d'un pareil système doit procurer les plus importants avantages à la maison d'Autriche, puisque ses possessions, du côté de l'Allemagne, acquerront la plus grande importance, en raison de ce qu'elles se trouveront entièrement rassemblées.

6.

« Vous exigerez qu'aussitôt la signature des préliminaires, rédigés conformément aux articles précédents, l'Empereur fasse retirer ses troupes du Piémont et de l'État de Gênes : et, dans le cas où ses ministres vous presseraient sur les desseins de la République relati-

vement au roi de Sardaigne, vous pourrez leur déclarer qu'elle veut pour limites, du côté de l'Italie, le sommet des Alpes et rien au delà; mais qu'elle ne consentira jamais la rétrocession d'aucune partie des départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, déclarés constitutionnellement parties intégrantes de ses possessions. Au reste, vous éviterez d'entrer dans aucune négociation relative au roi de Sardaigne, et vous vous bornerez à demander la rentrée des troupes autrichiennes dans le Milanais.

7.

« La République française ayant pour maxime de stipuler les intérêts de ses alliés avec autant de soin que les siens propres, vous exigerez que la république batave et la nouvelle forme de son gouvernement soient reconnues, et qu'il ne soit commis aucune hostilité à son égard de la part de la maison d'Autriche.

8.

« La cour de Vienne obtenant un ample dédommagement de ce qu'elle abandonne en deçà du Rhin, dans les pays qu'elle occupera d'après les articles précédents, et se trouvant, par là, entièrement désintéressée, vous vous refuserez à entrer dans aucuns détails sur les compensations que pourront réclamer différents membres du corps germanique. Vous vous bornerez à consentir que ces compensations soient faites au moyen de la sécularisation des principautés ecclésiastiques, et à offrir, pour leur règlement définitif, la médiation, les bons offices et la garantie de la République française.

9.

« Vous aurez soin d'éviter, dans le traité, tout ce qui pourrait compromettre les intérêts du roi de Prusse, et vous lui conserverez la faculté de se procurer un dédommagement pour ce qu'il perd en deçà du Rhin, et même d'en procurer un à la maison d'Orange, dans une partie de l'Allemagne éloignée des frontières de la république batave; et, de plus, afin de lui prouver qu'il entre dans le système politique de la République de ne jamais perdre de vue les intérêts de ses amis, il conviendra de stipuler qu'il sera admis, par des articles particuliers et séparés du traité, dans l'engagement que la République et l'Empereur contractent de se garantir réciproquement les pays qui doivent leur appartenir en exécution de ce même traité; mais, tant qu'il ne sera point conclu, signé et ratifié, vous vous opposerez à ce que ni le roi de Prusse, ni la république batave, ni aucune autre puissance ne soit admise dans les négociations que vous êtes chargé de suivre.

10.

« Vous éviterez de vous expliquer sur la spoliation qui vient d'être

faite de la malheureuse Pologne. L'intérêt de la République exigeant qu'elle commence par assurer sa nouvelle frontière avant de s'occuper des moyens d'arrêter le torrent dévastateur qui menace l'Europe entière et la maison d'Autriche elle-même. Si cependant on vous presse sur ce point, vous ferez sentir au ministre de l'Empereur à quel point ses intérêts sont compromis par ce traité. Vous observerez l'énorme disproportion qui se trouve dans ce partage, et la puissance effrayante qu'il donne à la Russie, qui, après s'en être servie pour dissoudre l'empire des Ottomans, ou tout au moins les reléguer dans l'Asie, retombera sur la Hongrie, la Transylvanie et la portion de la Pologne, devenue autrichienne, qui lui paraîtront morceler ses immenses États. Vous ajouterez que l'augmentation de forces que ce partage impolitique donne à la maison d'Autriche n'est rien dans la réalité, puisque les forces des empires ne doivent être considérées que dans leurs effets; que leurs effets sont nécessairement le produit de leur rapport avec celles des puissances limitrophes, et que, dans cette affaire, la Russie ayant acquis six nouveaux degrés de puissance et de population, tandis que la Prusse et l'Autriche n'en ont acquis que trois, il est évident que, quand même oubliant, de bonne foi, leurs anciennes querelles, elles se réuniraient contre la Russie pour leur défense mutuelle, elles lui seraient, par le résultat même de ce nouveau traité, inférieures de moitié; qu'il importe à la maison d'Autriche de relever la Pologne qui forme pour elle un avant-poste contre la puissance dévorante de la Russie; qu'il lui importe également que les Turcs conservent leurs possessions en Europe, puisqu'elle n'a rien à craindre de leur voisinage et que leur intérêt doit même les rallier à elle contre la Russie.

« Si les ministres de l'Empereur sont frappés de l'évidence de ces motifs, vous pourrez les inviter à s'unir à la République française et aux autres puissances de l'Europe qui éprouvent encore quelque sentiment de justice en faveur de la république de Pologne. Pour prix du sacrifice apparent qu'il ferait en coopérant avec la République pour arracher à la Russie la proie qu'elle vient de saisir et celles qu'elle convoite, vous pourrez lui promettre que la République ne fera aucunes démarches contre la réunion de la Gallicie; qu'elle interposera, avec franchise et loyauté, ses bons offices auprès de la Porte ottomane pour lui obtenir la libre navigation sur le Danube, la mer Noire, le Bosphore et l'Archipel, avec des vaisseaux non armés en guerre, et la faculté d'établir *un entrepôt à l'embouchure du Danube.* Il est évident, pour tout homme qui a quelques idées saines de politique, que cette concession seule augmentera davantage la population et les richesses des États de la maison d'Autriche, sa considération et son

influence sur le reste de l'Europe que ne pourrait le faire le mince partage que la Russie a daigné lui laisser. Si l'Empereur ne veut point s'unir à la France pour l'exécution des mesures indiquées dans cet article, vous vous restreindrez à traiter des autres objets, en gardant le plus profond silence sur ce qui se passe en Pologne.

11.

« A l'égard de la deuxième déclaration du ministre de l'Empereur, par rapport à la cour de Londres, portant : que l'Empereur, fidèle à ses engagements envers ses alliés, ne se déciderait à faire un arrangement particulier avec la République qu'avec infiniment de répugnance, tandis que, si on voulait y admettre l'Angleterre, toutes les difficultés seraient bientôt aplanies, — vous vous refuserez à entendre et à répondre à aucunes propositions de cette espèce, aussi longtemps que le traité de paix et de garantie réciproque, conforme aux articles 3 et 4 ci-dessus, n'aura pas été arrêté et signé. Si les ministres de l'Empereur insistent, vous leur observerez que les intérêts de l'Angleterre ne peuvent être compromis en rien par son traité particulier entre la France et la maison d'Autriche, conclu d'après les bases ci-dessus réglées; que la République, liée par un traité avec la Hollande, son alliée la plus fidèle, ne peut conclure aucun traité avec l'Angleterre sans l'y appeler; que les formes du gouvernement batave mettraient à ces négociations une publicité, des entraves, des lenteurs qui vous empêcheraient d'arriver au but que vous êtes chargé d'atteindre : une paix prompte avec l'Empereur, ou une décision négative également prompte qui mettra la République à portée de déployer les ressources immenses qui lui restent pour faire une guerre terrible à ses ennemis. Il vous est donc très impérativement prescrit de refuser d'admettre l'Angleterre dans le traité particulier à conclure avec l'Empereur. Tout ce que vous pourrez faire, ce sera de stipuler que la République consent à ouvrir, après la signature et la ratification du traité, une négociation avec l'Angleterre, sous la médiation de l'Empereur, pour un traité de paix absolument distinct et séparé, et qui ne pourra déroger en rien aux articles rédigés et signés en vertu des présentes instructions. Si l'Empereur ne se rend pas à l'évidence des motifs ci-dessus allégués pour écarter l'Angleterre et toute autre puissance du traité à conclure avec lui, vous regarderez comme constant qu'il ne veut pas terminer, qu'il veut, au contraire, traîner en longueur, épuiser nos moyens, nous fatiguer par des lenteurs, en un mot qu'il ne veut pas la paix, etc. Vous romprez une négociation inutile, et, par conséquent, nuisible aux intérêts de la République.

12.

« Si les ministres de l'Empereur, en cédant pour ce qui concerne

l'Angleterre, insistent pour que l'électeur d'Hanovre, comme membre de l'Empire, soit admis à traiter de sa paix particulière avec la République, vous vous référerez à ce qui vous est prescrit ci-dessus à l'égard des autres puissances composant le corps germanique.

13.

« Les bases principales du traité ayant été convenues, et les articles préliminaires signés, sauf la ratification, vous consentirez une suspension d'armes de vingt jours, tant pour l'Allemagne que pour l'Italie, pendant lesquels vous vous concerterez avec les ministres de l'Empereur pour assurer, s'il est nécessaire, par la force, l'exécution du traité.

14.

« Dès qu'il y aura quelque chose de décidé entre vous et la cour de Vienne pour sa paix particulière, conformément aux bases ci-dessus réglées, vous vous entendrez avec le ministre de la République à Berlin, afin que, de son côté, il ne fasse aucuns arrangements qui puissent entraver votre opération. Il sera prévenu de concerter ses opérations avec les vôtres, et qu'en cas de différences d'opinion, attendu la grande distance pour recevoir des ordres, il doit déférer aux mesures que vous aurez prises à Vienne par rapport à l'affaire dont la conduite vous est particulièrement confiée.

15.

« On laisse à votre prudence et à votre probité le choix de toutes les mesures quelconques que vous jugerez à propos de prendre et des personnes que vous voudrez employer pour arriver au but que vous vous proposez d'atteindre. Dans les cas qui ne seront pas prévus par vos instructions, vous prendrez sur vous ce que vous croirez pour le mieux, pourvu que vous ne vous écartiez pas des bases générales posées dans les articles ci-dessus. Vous êtes, de plus, autorisé à promettre, aux sujets de l'Empereur et autres, telles grâces, faveurs et récompenses que vous jugerez convenables, en retour des services qu'ils vous auront rendus. Vos demandes, à cet égard, vous seront accordées, pourvu qu'elles ne soient pas contraires à la loi.

16.

« Pour satisfaire à tous ces objets, vous aurez à votre disposition l'argent nécessaire. En conséquence, vous tirerez sur votre banquier les sommes dont vous aurez besoin jusques à la concurrence de cinq cent mille livres. Il prendra son remboursement sur la trésorerie nationale. De plus, et afin que vous ne soyez arrêté dans vos mesures par aucunes considérations relatives à des indiscrétions, vous êtes autorisé à promettre que les sommes employées en exécution du

présent article seront portées comme dépenses secrètes du département des relations extérieures, et que le détail n'en sera jamais rendu public.

17.

« S'il s'élevait quelques difficultés sur les qualités à prendre, dans la rédaction du traité, par les parties contractantes, vous trancheriez ces difficultés en stipulant expressément que les qualités prises, données, reçues ou omises, ainsi que la préséance des signatures, ne pourront tirer à aucunes conséquences.

18.

« Dans le cas où il vous serait fait quelques instances sur les émigrés, il vous est expressément ordonné de n'entendre à aucune proposition à cet égard, attendu que leur sort est réglé par un article de la Constitution même. »

Ce n'était pas assez de mettre à la disposition de Poterat un fonds de corruption d'un demi-million, le Directoire crut devoir y ajouter des moyens de persuasion d'un caractère plus cynique, s'il est possible. Delacroix écrivit à Poterat le 16 frimaire (7 décembre 1795) :

« Je profite, citoyen, de la dernière occasion de vous écrire sûrement en clair, pour vous transmettre les intentions du gouvernement relativement aux papiers ministériels et autres qui ont été saisis sur Sémonville, lors de son arrestation en Lombardie. Il vous est recommandé, très particulièrement, d'employer tous les moyens qui seront en votre pouvoir pour en obtenir la remise.

« Afin de rendre M. le baron de Thugut plus traitable à cet égard, vous êtes autorisé à entrer avec lui dans les détails confidentiels qui vous sont connus sur le plan qui avait été formé par l'ancien gouvernement pour le compromettre personnellement et lui enlever la confiance et la faveur de son souverain, et auquel vous vous opposâtes si vivement dans le temps. Vous avez eu connaissance des moyens dont on aurait pu se servir, à cet effet[1], et de l'existence de certaines pièces qu'on s'était proposé d'employer à l'appui. Il vous est permis de vous ouvrir de tout cela avec M. le baron de Thugut et de lui promettre qu'en retour de la remise de la totalité des papiers saisis sur Sémonville, on détruira ici jusques à la trace de cette intrigue, et qu'il ne sera conservé aucune des pièces qui pourraient servir à la renouer.

« Je vous renouvelle la promesse qui vous a été faite que le secret de

1. Voir *Revue historique*, XVII, p. 27 et suiv.

la négociation que vous êtes chargé de suivre restera absolument renfermé entre le Directoire et moi, sans passer par les bureaux. Ainsi vous pouvez me mander tout, sans aucune espèce de réserve, sans craindre d'être compromis ni de compromettre jamais les personnes qui vous donneront de bons avis, vous rendront ou vous auront rendu des services importants. »

Ainsi armé de pied en cap, l'émissaire du Directoire s'achemina vers Vienne.

III.

Si Thugut ne l'avait point absolument congédié au mois d'octobre, c'est qu'alors la situation de l'Autriche était assez critique et que les événements militaires commandaient à ce diplomate une grande circonspection. Depuis lors, les victoires de Clerfayt lui avaient rendu la confiance; loin de se résigner à subir des conditions onéreuses de la part de la France, l'Autriche songeait de nouveau à faire la paix aux dépens de la République. L'Angleterre la pressait de continuer la guerre; la Russie l'y excitait sans cesse. Thugut réclamait des subsides de l'Angleterre et un corps auxiliaire de la Russie[1]. Pour les Anglais, la question de la Belgique dominait le débat, et l'ambassadeur d'Angleterre invitait Thugut à déclarer nettement ses intentions à cet égard. Thugut se bornait à répondre que l'Empereur n'abandonnerait point la Belgique, que, de plus, il ne la reprendrait point sans l'agrandir de l'évêché de Liège, du Brabant hollandais, au nord, et des places françaises au sud; qu'enfin tout dépendait de ce que ferait la Russie. La Russie ne se hâtait pas d'envoyer des troupes; elle ne s'en montrait que plus conciliante sur les bénéfices qu'elle consentirait à laisser prendre à l'Autriche. Thugut découvrit toutes les ambitions de sa cour dans une dépêche qu'il adressa, le 23 novembre 1795, au comte L. Cobenzl, ambassadeur de l'Empereur à Pétersbourg. L'Empereur ne reprendrait la Belgique qu'aux conditions déjà posées aux Anglais; en outre il jugeait opportun de remettre sur le tapis le projet d'échange de la Belgique contre la Bavière; si même la guerre réussissait complètement et si Louis XVIII était rétabli sur le trône de France, l'Autriche revendiquerait l'Alsace et la Lorraine, l'Alsace à tout le

1. Sybel, tome IV, 4e édition, p. 138-140. — Traduction française, t. IV, p. 134 et suiv. Paris, 1885.

moins[1]. Les craintes que les Allemands exprimaient au sujet de la Bavière étaient donc parfaitement fondées; mais ce n'était point par un accord avec la France, c'était par suite d'arrangements avec les coalisés que Thugut espérait réaliser ce fameux projet d'échange. Il le poursuivait dans le plus grand secret, surtout à l'égard de la diète et du vice-chancelier de l'empire, le prince de Colloredo-Mansfeld. Il écrivait au comte Colloredo, ministre du cabinet, le 1er décembre 1795[2] :

« Je prie V. E. de supplier S. M. de daigner bien prendre garde de tout ce qui pourrait, en manière quelconque, mettre M. le prince de Colloredo sur la voie du projet secret relatif à la Bavière... Si l'on complique les affaires ou si nos vues s'ébruitent avant le temps, tout est infailliblement manqué; et alors il vaut mille fois mieux, et la prudence le commande, de renoncer dès à présent à une idée qui, devant échouer de toute nécessité, nous remplira de honte et nous attirera des ennemis. »

L'Angleterre répondit qu'elle ne pouvait point accorder de subsides; mais elle promit de garantir un emprunt et consentit, en cas de reprise de la Belgique, à l'agrandissement de ce pays. La Russie approuva les vues d'échange de la Belgique contre la Bavière et les projets d'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. L'Autriche pouvait espérer, en outre, que, conformément au traité du 3 janvier 1795, l'impératrice lui permettrait de s'arrondir en Italie aux dépens de la république de Venise. Les propositions de paix de la France, quelles qu'elles fussent, ne pouvaient désormais balancer les avantages que l'Autriche trouvait à continuer la guerre. D'ailleurs, si la fortune lui redevenait contraire et s'il lui fallait traiter avec la France, elle se sentait fort à l'aise : la Russie persistant à refuser un contingent et l'Angleterre, sous la pression de l'opinion, ayant manifesté l'intention de négocier avec le Directoire et refusé les subsides[3]. Thugut écrivait, le 23 décembre, à Colloredo, en lui transmettant, pour l'Empereur, un message du roi d'Angleterre au Parlement[4] :

« Le sens en est que le gouvernement actuel de France paraissant ne pas exclure la possibilité de traiter avec lui, le roi s'occuperait de

1. Sybel, id., 141-142. — Trad. fr., p. 137-138.
2. *Correspondance de Thugut*, I, p. 274.
3. Sybel, id., 143-144. — Trad. fr., p. 139-140.
4. *Correspondance*, I, p. 279.

l'acheminement de la paix, dès que l'on pourrait y parvenir, d'une manière convenable pour la Grande-Bretagne et pour ses alliés... Je suis charmé... qu'ils aient été obligés à rompre la glace pour la coalition, et à manifester les premiers des désirs pacifiques, faux ou vrais ; ce qui, par la suite, peut nous mettre plus à notre aise à beaucoup d'égards. »

L'armistice qui fut conclu le 1er janvier 1796, entre les armées française et autrichienne en Allemagne, ne changea rien à cet état de choses. L'Autriche s'arrêtait en plein succès : elle était en mesure d'exiger de ses alliés de grands bénéfices pour continuer la campagne, et de n'admettre qu'à des conditions très avantageuses les ouvertures de paix de la France. Telles étaient les dispositions dans lesquelles Thugut allait recevoir le ci-devant marquis de Poterat.

IV.

Arrivé à Bâle le 14 décembre 1795, Poterat y trouva l'affaire de la restitution des papiers de Sémonville fort avancée[1]. Il se remit, le 16, en route pour Vienne et s'arrêta à Munich le 23 décembre. Le voyage ne s'opérait point sans difficultés. Le passage de Poterat en Allemagne, au mois d'octobre, avait éveillé beaucoup de curiosité et provoqué beaucoup de soupçons. Les Bataves, entre autres, qui redoutaient, non sans motif, que l'Autriche ne voulût agrandir la Belgique à leurs dépens, et craignaient que le Directoire ne se prêtât à ce calcul, avaient autorisé leur agent à Bâle à dépenser 14,000 florins, s'il le fallait, pour découvrir le secret de la mission de l'agent secret de la République[2]. Poterat avait été suivi, épié jusqu'à Paris : son retour à Vienne était annoncé. L'arrivée d'un émissaire français, autour duquel on avait déjà fait tant de bruit, était singulièrement compromettante, au moment où Thugut était engagé avec l'Angleterre et la Russie dans des négociations aussi importantes et aussi compliquées. Thugut ne voulait point cependant écarter *a priori* l'agent français. Il chercha les moyens de connaître, sans se découvrir, les instructions dont Poterat était porteur. Il le fit inviter à s'arrêter à Mœlk, à 22 lieues de Vienne, et lui dépêcha l'ancien secrétaire

1. Ces papiers furent rendus à Bacher dans la nuit du 26 au 27 décembre 1795.
2. Hüffer, *Die deutschen Mæchte*, p. 198.

de l'ambassade d'Autriche à Paris, Blumendorf, qui avait déjà servi d'intermédiaire entre eux[1]. Thugut attachait le plus grand prix au secret de cette négociation; il tenait surtout à ce que le ministre de la police, Pergen, n'en fût pas instruit. Il écrivait, le 27 décembre 1795, à Colloredo[2] :

« Le très embarrassant Poterat est aussi à Mölk, et Blumendorf est allé l'y trouver; je prie V. E. de supplier S. M., avec les plus vives instances, de ne parler à personne sur ce qui regarde ce personnage; dans ce dernier temps, tout ce qui avait rapport à lui et au voyage de Blumendorf avait été arrangé avec Saurau, et je me flatte, par conséquent, que M. le comte de Pergen n'en est pas instruit; mais, si même il l'était, par malheur, il serait toujours bon de ne plus lui en parler, pour ne pas en rafraichir le souvenir à un homme qui, dans tous les temps, a été très bavard, et qui actuellement est, de plus, déjà en enfance. Que V. E. daigne penser combien le secret de cet objet est important par toutes les conséquences possibles, et combien il est affligeant d'être obligé de mêler, dans de pareilles affaires, des personnes qu'avec la meilleure volonté possible, la nature et l'âge doivent en exclure, et dont l'indiscrétion, cependant, peut causer à l'État des maux que rien ne peut plus réparer. »

Blumendorf s'efforça de faire comprendre à Poterat la nécessité de dissimuler[3]; il offrit de lui louer un appartement dans un faubourg de Vienne, « près d'une maison où le baron de Thugut vient dîner, car il n'a pas de maison, et, par avarice, il n'occupe pas l'hôtel de la chancellerie d'État, qu'il faudrait réparer et meubler. » Cette proposition ne rassurait qu'à demi l'agent secret. « Connaissant la perfidie trop ordinaire de la cour de Vienne, ces mesures équivoques devaient me causer quelque inquiétude. » Cependant, il se résigna. Blumendorf le précéda à Vienne. Le 29 décembre, Thugut écrivait à Colloredo[4] : « Blumendorf est de retour, et l'homme que V. E. sait, doit arriver demain au soir; comme je dois avoir une entrevue avec lui après-demain, je désirerais d'obtenir auparavant de la bonté de S. M. la permission de me présenter demain à ses pieds. » Le 30, Poterat était à Vienne; il s'installa dans l'appartement que

1. Poterat à Delacroix, 4 janvier 1796.
2. *Correspondance*, I, p. 279.
3. Poterat à Delacroix, 4 janvier 1796.
4. *Correspondance de Thugut*, I, p. 281.

Blumendorf lui avait loué, et, le 31, il alla dîner avec Thugut dans sa petite maison. Voici comment il rendit compte à Delacroix de leur entretien[1] :

« J'ai de bien mauvaises nouvelles à vous apprendre ; mais, telles qu'elles soient, encore vaut-il mieux connaître la vérité que de flotter perpétuellement entre la fatigue des incertitudes et l'illusion des espérances vaines. L'influence des cours de Londres et de Pétersbourg auprès de celle de Vienne est telle que les ambassadeurs de ces deux cours (dont les démarches sont combinées et conduites d'un accord parfait), d'un seul mot, font tout trembler ici..... M. de Thugut me paraît absolument subjugué par ces ambassadeurs... Tout l'effarouche. Il en est vraiment bête...

« Je me suis rendu à l'heure convenue : nous avons dîné ensemble et passé tout le reste de la journée en tête-à-tête ; notre conférence a été extrêmement épineuse. De ma part, j'y ai mis beaucoup de franchise, de gaîté, et, en même temps, de dignité ; de la sienne, elle a été singulièrement embarrassée, je pourrais même dire sans esprit, tant il est vrai que c'est une entreprise bien difficile que de vouloir combattre, avec des raisons pitoyables et dont on connaît l'insuffisance, des principes solides et raisonnables. Véritablement, je crois qu'il était honteux du rôle qu'il avait à jouer.

« Je lui ai parlé des pouvoirs réguliers dont j'étais porteur, de la confiance dont vous m'honoriez, qui me mettait en situation de pouvoir terminer dans les vingt-quatre heures notre opération, sans avoir besoin de demander des instructions nouvelles ; enfin, je lui ai présenté un magnifique tableau des avantages présents et futurs que sa nation pourrait obtenir par les suites du traité dont j'étais chargé de poser les bases avec lui ; je lui ai expliqué tous les avantages de ce que le secret de la négociation serait renfermé entre lui, le Directoire exécutif, vous et moi... A tout cela il m'a constamment répondu, assez gauchement, d'un air beaucoup plus mystérieux que fin, et en prenant avec moi de ces tournures diplomatiques qui ne disent rien du tout, mais qui tiennent lieu d'une explication qu'on ne veut pas donner : — que les engagements nouvellement contractés entre la cour de Vienne et les puissances alliées étaient dans une telle forme, d'une telle force et d'une telle nature, et les liaient tellement qu'elles s'étaient réciproquement privées, non seulement de la faculté de faire aucun arrangement particulier sans y appeler les autres, mais encore qu'elles s'étaient imposé l'obligation de se communiquer toutes les

1. Poterat à Delacroix, 4 janvier 1796.

propositions qui leur seraient adressées, et même que c'était en conséquence de cet engagement formel et positif que l'Angleterre avait donné à sa cour communication des propositions qui lui avaient été faites par Monneron, tandis que je traitais avec lui à Vienne.

« C'est en vain que je l'ai tourné et retourné dans tous les sens pour l'amener à un arrangement particulier ; j'ai inutilement épuisé tous les moyens possibles : intérêts de gloire, intérêts d'humanité, intérêts d'argent, etc. Jamais je n'ai pu en tirer autre chose sinon que les puissances alliées désiraient également la paix ; que le roi d'Angleterre avait déclaré à son parlement que, dès que la France annoncerait des dispositions pacifiques, il était parfaitement disposé à y répondre ; que le roi de Hongrie et de Bohême se prêterait de tout son pouvoir à aplanir les difficultés qui entraveraient la conclusion d'un arrangement général, mais que ses engagements avec les puissances alliées lui ôtaient absolument la faculté d'entrer en négociation pour faire un traité particulier avec la France, parce que, d'après les conventions qui venaient d'être récemment et irrévocablement arrêtées entre elles, toutes les puissances intéressées devaient être introduites dans la négociation : qu'en conséquence, ce qu'il avait à me proposer de meilleur pour atteindre, le plus promptement possible, un but aussi désirable, c'était l'ouverture d'un congrès qui s'assemblerait dans une ville neutre, soit en Suisse, soit dans tout autre lieu qui conviendrait aux parties contractantes et qui serait éloigné du théâtre de la guerre. »

Poterat fit ressortir les difficultés d'un congrès, « tandis, ajoutait-il, qu'un arrangement particulier étant signé entre nous, sous la très expresse condition de servir loyalement les intérêts de nos alliés respectifs, alors toutes les autres volontés seraient obligées de fléchir devant la nôtre. » Thugut répondait qu'en traitant avec la France, il avait à craindre que l'Angleterre et la Russie ne soulevassent contre lui l'Empire. Mais sa véritable objection n'était pas là, et Thugut ne put la dissimuler à un agent aussi perspicace que l'était Poterat. « Quant à ce qui concerne les avantages que je lui laissais entrevoir sur le golfe Adriatique ou vers la mer Noire, il me répondit que je ne lui proposais rien qu'il ne pût obtenir de même avec l'assistance de ses alliés actuels[1]. » Et, revenant sur ce sujet quelques semaines après, Poterat écrivait[2] :

« J'attends encore chaque jour des lettres particulières de Vienne sur

1. Poterat à Delacroix, 4 janvier 1796.
2. Id., 19 avril 1796.

les vues de cette cour bête et perfide. Je n'ai encore qu'un aperçu suffisant pour m'indiquer que l'existence de la république de Venise court les plus grands dangers si elle ne prend très incessamment garde à elle. Je me rappelle, à cet égard, que le baron de Thugut, lorsque je lui parlai des avantages que notre alliance procurerait à la maison d'Autriche du côté de l'Italie, me répondit que, par l'influence et l'appui de ses nouveaux alliés, elle en obtiendrait qui seraient du moins aussi considérables, s'il entrait dans les vues de l'Empereur d'en désirer, puisque l'Angleterre était la maîtresse des mers dans toute l'étendue de ces contrées. »

Poterat sortit fort déconcerté de cette première entrevue. — La Russie menace, l'Angleterre soudoie, écrivait-il, et la cour de Vienne est à leurs pieds. — Cependant il revint à la charge, obtint une seconde audience et écarta péremptoirement l'idée d'un congrès, à moins qu'en principe on n'exclût l'idée de rétablir le *statu quo ante*. Du reste, ajouta-t-il, il avait des instructions pour une paix particulière, mais non pour une paix générale[1].

« Alors le baron de Thugut me parla avec emphase de moralité, de justice, de l'étendue des devoirs que la qualité de chef de l'Empire imposait à l'Empereur et qui ne lui permettrait jamais de consentir au dépouillement des princes ecclésiastiques. Je le laissai dire tant qu'il voulut. Ensuite je lui répondis nettement que tous ces vieux et beaux raisonnements n'étaient plus de saison aujourd'hui ; que depuis trente ans la maison d'Autriche avait usurpé, en deux reprises différentes, près d'un tiers de la Pologne; que, dans ce même intervalle de temps, elle avait un peu écorché la Hollande, transigé avec l'impératrice de Russie sur un projet de démembrement de la Turquie, et que, sans la ferme et constante opposition du feu roi de Prusse, qui, par parenthèse, avait été assez souvent soutenu par la France, elle aurait encore eu l'impudeur de s'emparer, à la face de l'Europe, d'une grande partie de la Bavière, dont elle était néanmoins parvenue à arracher un lambeau ; que, depuis cette époque du premier partage de la Pologne, l'Empereur, le roi de Prusse et la Russie n'ont cessé de donner l'exemple du mépris de tous les principes reçus, pour ne consulter que leur intérêt particulier et leurs convenances respectives; mais que, puisque l'exemple avait été donné, et que d'ailleurs l'intérêt de la République et la politique le commandaient, un pareil exemple serait suivi et devait l'être; en sorte que mon opinion était

1. Poterat à Delacroix, 11 janvier 1796.

et serait éternellement que la République ne devait entrer dans aucune négociation que lorsqu'il aurait été bien décidément et préalablement reconnu par les parties contractantes, que les eaux du Rhin dans toute leur largeur serviraient de limite à son territoire du côté de l'Allemagne; ... que j'en avais déjà donné le conseil en 1778, lors du congrès de Teschen. . . . . .

« ... J'ajoutai ensuite, d'un ton fort animé, qu'il était bien extraordinaire que chaque jour les grandes puissances de l'Europe, sans aucun droit, sans aucun autre titre que leur caprice et leur convenance, se permissent impunément de faire sans cesse des acquisitions nouvelles qui changeaient la proportion de forces anciennement existantes entre les différentes nations de l'Empire, et qu'il leur parût étonnant que la France, en faisant aussi des acquisitions à sa convenance, se mit en situation de se maintenir toujours à cette hauteur de forces et de prépondérance qu'elle doit autant à l'exécution des traités les plus solennels qu'à l'étendue de ses ressources naturelles et aux avantages résultant de son heureuse position sur le globe; qu'au surplus, si la France se détermine à conserver la possession des contrées qui sont à sa convenance, et qui sont situées sur la rive gauche du Rhin, c'est qu'elle s'en est emparée les armes à la main, ouvertement, et aux dépens de ses ennemis vaincus; et que, dans une pareille conduite, il y a plus de noblesse et de grandeur qu'en dépouillant des nations qu'on a désunies par des intrigues et réduites successivement au dernier degré de l'avilissement et à l'impossibilité de se défendre.

« Cette observation fut présentée d'un ton si ferme et si supérieur qu'elle demeura sans réplique. Après quelques instants de silence, le baron de Thugut me dit, moitié en grognant, moitié en balbutiant : Mais vous ne pensez pas qu'avec un pareil système, vous prenez trois électorats à l'Empire, et que, par là, vous portez une atteinte irréparable aux constitutions du corps germanique. — A quoi je répondis, sur le ton de plaisanterie : Cela est vrai, mais lorsque vous vous partageâtes vingt-quatre palatinats de la Pologne et de la Lithuanie, vous êtes-vous beaucoup occupés du respect que vous deviez aux droits du roi et aux constitutions de cette malheureuse république? L'existence de la Pologne, en corps de nation, était cependant plus utile au maintien de la tranquillité dans le Nord et aux véritables intérêts de l'Empereur, par rapport à ses relations avec la Russie, que vous ne l'avez pensé alors. Peut-être même l'instant du repentir s'approche; mais c'est une chose faite. Au surplus, que nous fait, à nous, le sort de l'Empire et le maintien de ses constitutions? que nous importe votre *bulle d'or* et que les peuples soient gouvernés par

des souverains ecclésiastiques ou séculiers, pourvu que la République française prenne ses convenances ? »

Thugut, à bout de raisonnements, essaya de me séduire. Je ne vis, dans son patelinage, que de la politesse. Je lui fis un tableau sinistre de la guerre terrible qui va se déchaîner sur l'Allemagne. Il en parut ému.

« Quoi qu'il en soit, le baron de Thugut en revenait toujours à son congrès, que je refusais toujours avec la même opiniâtreté et sur les mêmes motifs. Enfin, voyant qu'il n'y avait absolument rien à gagner, pour en venir à un bon et solide arrangement particulier, et voulant en finir, afin que vous sussiez définitivement à quoi vous en tenir à cet égard, je lui déclarai net que, mes intentions n'allant pas plus loin, dès cet instant la négociation était rompue, et qu'en conséquence je le priais de me faire délivrer les passeports nécessaires pour retourner en France. » — Le patelinage recommença sans plus de succès. — « Alors le baron de Thugut, obligé d'en venir à une résolution définitive, ce qui est la chose presque impossible pour lui, me dit, avec un air extrêmement composé, que, quoique notre manière de voir, dans le moment présent, paraisse très différente, cependant il se pourrait que le temps, les circonstances, la lassitude de la guerre, ou quelques événements inattendus pussent faire désirer un jour, soit à la France, soit à l'Empereur, qu'il y ait toujours un moyen ouvert à des communications entre les deux gouvernements, au moyen desquelles il leur fût possible de se faire réciproquement des ouvertures, qui seraient adaptées aux circonstances nouvelles qui pourraient se développer, et sans être obligés de passer par des intermédiaires qui compromettraient un secret que les deux gouvernements auraient peut-être un intérêt égal à ce qu'il fût gardé, afin que la marche de la négociation ne fût pas entravée par l'engagement que l'un ou l'autre gouvernement aurait pris avec ses alliés respectifs pour s'interdire réciproquement la faculté de traiter sans les appeler, etc., etc.; que, si je voulais, en passant à Bâle, donner une adresse à M. de Degelmann, il recevrait l'ordre de correspondre avec moi dans le cas où la cour de Vienne aurait quelques propositions à vous faire parvenir, et que, réciproquement, dans le cas où vous en auriez aussi à adresser à la cour de Vienne, je me chargerais de les faire remettre à M. de Degelmann par la voie convenue, mais que tout alors devait se passer confidentiellement et sous le plus grand secret de part et d'autre. Vous voyez, d'après cela, que ces gens-là veulent avoir les avantages de la mauvaise foi sans courir les risques qui y sont attachés. »

Poterat déclara que le Directoire n'approuvait pas ces mesquins tripotages de la diplomatie; néanmoins, puisque Thugut le désirait, il prendrait les ordres du Directoire. Ici Thugut l'arrêta : cette communication, dit-il, pouvait devenir officielle, découvrir le secret, obliger à en donner connaissance aux alliés.

« D'après cela, il est plus que présumable que la maison d'Autriche serait assez disposée à traiter seule, si elle ne craignait de perdre l'argent que l'Angleterre lui donne... » J'apercevais dans le baron de Thugut un plus grand désir de se réserver les moyens de traiter avec nous aussitôt que l'occasion favorable s'en présentera et de se soustraire aux obstacles qu'il éprouve maintenant. Je calmai ses scrupules, je lui représentai qu'on ne disait à ses alliés que ce qu'on voulait bien leur dire; « qu'en politique le mot PROBITÉ avait une signification très différente que pour les individus dans la société; que les souverains en parlaient toujours beaucoup, mais que, dans la pratique, ils en prenaient à leur aise; enfin que, lorsqu'il s'agissait d'un grand intérêt, les scrupules de la cour de Vienne n'étaient pas beaucoup plus difficiles à lever que ceux des cours de Londres, de Pétersbourg et de Berlin[1]... »

La correspondance entre Poterat et Degelmann fut définitivement arrêtée. Quant aux papiers de Sémonville, Thugut répondit qu'il avait rendu tous ceux qui étaient personnels à cet ambassadeur; à quoi bon réclamer les autres? On ne pouvait douter que la cour de Vienne n'en eût pris copie; il gardait les pièces qui pouvaient fournir des renseignements sur l'insurrection de la Belgique avant la guerre : elles devaient servir à poursuivre les gens qui s'étaient compromis[2].

Poterat n'avait plus rien à faire à Vienne; il y était comme séquestré, et il y devenait gênant. Il repartit. Thugut ne lui permit ni de passer par Ratisbonne, ni de prendre les chemins détournés par Hambourg ou par Venise. Il fit route pour Munich[3]. Il était de retour à Bâle le 27 janvier. Il adressa, le 12 pluviôse (1er février 1796), un long rapport à Delacroix. Il y faisait de la cour de Vienne une description qui est une curieuse page de mémoires.

« L'Empereur est un triste honnête homme, sans esprit, sans

1. Poterat à Delacroix, 11 janvier 1796.
2. Id., id.
3. Id., id.

talents, sans aucune énergie : entouré de ministres médiocres, qui se détestent et qui intriguent perpétuellement les uns contre les autres pour obtenir la principale influence, il n'ose manifester avec eux aucune volonté ; sans vices, sans vertus, sans passions quelconques, rien ne peut le faire sortir de son apathie naturelle. Faire machinalement beaucoup d'enfants à sa femme, qui est une Italienne point aimable ni jolie, mais qui serait prête de devenir intrigante, comme sont la plupart des femmes de son pays ; occupé, toujours en grognant, des moyens de pourvoir à l'entretien dispendieux d'une famille très nombreuse, qu'il voudrait établir sans qu'il lui en coûte rien, et sans savoir comment s'y prendre pour y parvenir, parce qu'il y a dans sa maison indéfiniment plus d'individus à placer qu'il n'a de places à sa disposition ; craignant sur toutes choses que le système des sécularisations ne vienne à s'introduire et à être admis, parce que le nombre des souverainetés ecclésiastiques qu'il convoite déjà, puisqu'il les destine à l'établissement de sa famille, serait diminué d'autant ; — sa vie intérieure est d'un ennui et d'une uniformité insupportable et dénuée de toute espèce d'intérêt. Les journées sont partagées entre un grand nombre d'actes de religion très différents et extrêmement multipliés. Chaque jour, et aux mêmes heures, il assiste régulièrement avec l'impératrice, sa femme, à des petits offices dans son intérieur. Ils se donnent, dit-on, de fortes disciplines. De là, ils vont ensemble à des petits saluts dans la chapelle du palais. Les jours de fête, ils assistent à l'église. Ensuite, ils se rendent tristement à un opéra médiocre, qu'ils ont l'air d'écouter sans plaisir, et où ils ne parlent à personne. Tout cela est entremêlé de quelques instants de travail avec ceux de ses ministres qui ont des comptes indispensables et pressés à lui rendre, ou quelques signatures à lui demander. De temps en temps, il donne des audiences publiques, où il admet toutes les personnes qui ont à lui parler, afin de se donner un air de popularité ; mais, dans le cérémonial usité pour ces audiences, il a été établi des lignes de démarcation entre les différentes conditions ; ... enfin, lorsque le feu prend dans l'un des quartiers de la ville de Vienne, vite il monte à cheval et se rend sur le lieu de l'incendie ; le peuple crie : Vive l'empereur François ! et il s'en retourne enchanté, se croyant, parce que pour lui plaire tous ses serviteurs le lui répètent à l'envi, non pas le plus grand des souverains de l'Europe, mais le plus sage et le plus respecté. Le fait est qu'on lui accorde du bon sens, mais c'est parce qu'il est souverain, car un bourgeois avec un pareil bon sens ne serait qu'un sot. »

Poterat terminait son rapport par ces conseils qui déclarent

bien le caractère de sa politique : — De l'audace! de la confiance! et vous fonderez la république. « Vous amènerez les événements à un tel point que, bientôt, la plus grande partie des souverains de l'Europe, qui réunissent aujourd'hui leurs efforts pour vous accabler, sera pénétrée d'une admiration stupide et implorera bassement votre protection. »

V.

Le Directoire avait maintenu et confirmé les instructions de son agent. « Vous n'en retrancherez pas une syllabe, » lui écrivait Delacroix le 5 nivôse (26 décembre 1795), et le 7 (28 décembre) : « On tiendra les promesses faites, mais vous devez sentir qu'elles ne pourront se réaliser qu'au moment où vous aurez consommé l'œuvre dont vous êtes chargé. » Le 6 pluviôse (26 janvier 1796), après avoir reçu le rapport du 4 janvier, Delacroix répondait : « Nous nous en tenons aux instructions qui vous ont été données; mais nous y tenons fermement. Et le cabinet de Vienne ne trouvera point, dans le Directoire exécutif, cette molle complaisance qu'il regarda longtemps comme une dette de la part du Cabinet de Versailles. » Lorsque le second rapport de Poterat fut parvenu à Paris, le Directoire jugea que la négociation n'avait plus d'objet. Il conclut des discours de Thugut que l'Autriche voulait encore une fois en appeler aux armes. Il n'admettait l'hypothèse d'un congrès que quand ce congrès aurait été préparé par des traités partiels assurant le principe des sécularisations; autrement on serait livré aux arguties des diplomates allemands. Delacroix écrivait à ce propos[1] :

« Quant à la demande d'un congrès, le Directoire a pensé qu'elle est peu convenable, inutile et prématurée. Elle est peu convenable; ce n'est point à la France à faire les premières démarches après celle que vous avez été chargé de faire et qu'a éludée l'orgueil ou l'avidité autrichienne. Le Directoire a pensé que notre mission, qui n'est plus qu'un demi-secret, suffirait pour prouver combien il désire une paix juste, solide et convenable. Il prostituerait la dignité de la République s'il recherchait encore le Cabinet de Vienne, au moment même où il a refusé d'entrer avec vous dans aucune explication sérieuse. »

Delacroix exprimait sa satisfaction du zèle, de la force et de la

1. A Poterat, 30 pluviôse (19 février 1796).

dextérité de Poterat ; mais il le rappelait à Paris. Poterat n'était point pressé d'y revenir : le théâtre de Bâle convenait trop bien aux personnages multiples qu'il savait jouer pour qu'il ne cherchât point à y faire valoir ses talents. Dès le 27 janvier, il avait vu Degelmann, le ministre d'Autriche, et constaté que ce diplomate était autorisé à correspondre avec lui. Ils n'échangèrent que des lettres insignifiantes; mais la relation était utile à cultiver. En attendant de meilleures occasions, Poterat s'occupait à rédiger des travaux militaires; il adressa successivement au Directoire des mémoires *sur la poste aux chevaux, sur les intentions des ennemis, sur l'envoi des bijoux destinés à la Porte, sur le Congrès, sur les opérations militaires*. Il s'aboucha avec un policier du Directoire, le ci-devant conventionnel Bassal, qui dirigeait un service d'espionnage et de propagande, et il lui fournit nombre d'indications utiles.

Le Directoire le considérait comme un auxiliaire précieux. Carnot approuvait ses travaux militaires. Delacroix lui écrivit de rester en Suisse, 11 ventôse (1er mars 1796) :

« Comptez que le Directoire est très déterminé à ne point se relâcher de la fermeté que vous avez été chargé de déployer. Un des motifs qui le déterminent à ne pas adopter les mesures que vous proposiez est purement qu'elles lui ont paru s'écarter de cette marche franche d'un gouvernement qui sent sa force. Trouvez un moyen d'avoir un congrès germanique sans prêtres, ou bien un congrès où les princes laïques soient assez forts pour neutraliser totalement l'action des prêtres, ce sera un grand obstacle levé à la pacification générale ; mais, jusque-là, il nous paraît impossible d'en user. Votre démarche à Vienne avait une tout autre forme. Il faudra bien qu'ils y viennent, et ce que vous me marquez doit les y ramener forcément, et de manière qu'ils ne puissent plus s'en écarter. »

Quelques jours auparavant, le 9 ventôse (28 février 1796), Delacroix lui avait adressé, en vue de la correspondance avec Vienne, des renseignements plus étendus sur les anciennes relations de Thugut avec le gouvernement français.

« Note importante : Il y a lieu de croire que le baron de Thugut, aujourd'hui premier ministre d'État à Vienne, est le même individu qui, en 1772, était internonce impérial à la Porte, dans le même temps que Saint-Priest y était ambassadeur de France. Or, il est

beaucoup question de ce baron de Thugut dans la correspondance secrète de Saint-Priest avec le ministère de France, à l'époque de 1772 et 1773, et l'on y voit que cet internonce s'était vendu à la France, que les confidences les plus intimes et les plus importantes étaient faites à Saint-Priest, qu'on usait de toutes sortes de précautions pour empêcher que le Cabinet de Vienne ne découvrît ces communications infidèles, qu'on a eu souvent des alarmes à ce sujet, et que le ministère de France avait promis à Thugut, en cas d'éclat, une forte indemnité pécuniaire, un asile, du service et des grades en France. »

Poterat avait déjà renoué la correspondance avec Thugut et repris, à sa manière, les hostilités. Il avait eu vent que le ministre d'Angleterre, Wickham, avait adressé des insinuations pacifiques à Barthélemy. Degelmann lui donna à entendre que ces insinuations étaient le résultat de l'influence de l'Autriche. Poterat voulut savoir à quoi s'en tenir et écrivit à Thugut. Ces lettres et celles qui suivirent sont d'un style assez singulier : c'était un parti pris chez Poterat; il estimait sans doute que Thugut ne pourrait montrer ces lettres sans se compromettre; il crut cependant utile d'expliquer au Directoire le système de cynisme qu'il avait adopté[1] :

« Rien de plus dégoûtant, sans doute, que d'avoir à correspondre avec des hommes vils et sans foi; mais la détestable composition de la plupart des cabinets de l'Europe et l'immoralité connue du plus grand nombre des cours rend un pareil malheur nécessaire, car, pour en finir, encore faut-il bien traiter avec eux; cependant, et à le bien prendre, si la chose est déplaisante en elle-même, l'effet peut souvent en devenir très utile; en traitant avec de pareils gens, il est facile à un homme d'honneur de prendre le ton d'une grande supériorité et de leur dire toute espèce de vérités, de leur adresser toute espèce de propositions, et tout cela sans conséquence. C'est ce que depuis longtemps je connaissais parfaitement et dont j'ai fait constamment usage en traitant avec le baron de Thugut..... »

La lettre adressée à Thugut est du 1er mars 1796 :

« Il a dépendu de votre volonté, M. le baron, de mettre entre vos mains et les miennes le bonheur de plus de 80 millions d'hommes..., de fixer le sort et d'assurer la tranquillité de l'Europe pour un très grand nombre d'années. Séduit par une aussi belle illusion, j'avais épuisé, depuis longtemps, tous les moyens qui étaient en mon pou-

1. *Compte-rendu au Directoire exécutif*, 1er germinal (21 mars 1796).

voir pour convaincre mon gouvernement de l'utilité des deux démarches que j'ai faites auprès de vous pendant les mois d'octobre et de janvier dernier..... Vous avez résisté à l'activité de mes instances et à la solidité de mes raisons. Vous alléguez en vain les engagements contractés; on peut s'en écarter quand la politique le commande. C'est vous et les cours du Nord qui avez mis cette morale à la mode; c'est vous aussi qui avez créé le système des usurpations qui pousse tout le monde à s'agrandir. Comparez les avantages que vous pouvez retirer de la triple alliance avec ceux que je vous offre. Ne voyez-vous pas que, depuis son avènement au trône et surtout depuis qu'elle gouverne par elle-même, l'impératrice de Russie, qui est la femme la plus étonnante, la plus spirituelle et la plus habile qui fut jamais, n'a cessé de vous jouer ainsi que le reste de l'Europe, et qu'en employant alternativement, mais toujours à propos, les caresses, la grâce, les menaces et les promesses, elle se mêle de tout, se trouve partout, embrouille tout et finit, en dernière analyse, par arriver toujours à son but? »

Degelmann avait qualité pour écouter, mais non pour répondre. Ses déclarations n'étaient point encourageantes, Poterat le constatait, et lui écrivait, le 3 mars 1796 :

« Vous m'avez fait l'honneur de me dire : 1° que les dispositions plus pacifiques que l'Angleterre annonçait maintenant étaient le fruit des insinuations de la cour de Vienne, et qu'elle s'empresserait de fortifier et d'augmenter ces dispositions; 2° que la cour de Vienne serait très disposée à faire la paix à des conditions justes et raisonnables; 3° qu'elle était décidée à ne point traiter sans l'Angleterre; 4° que, jusqu'à ce que les choses en fussent à un point de maturité convenable, son intention était de nous faire loyalement la guerre. »

C'est alors qu'ayant reçu la lettre de Delacroix du 9 ventôse et la « *note importante*, » il se décida à en faire usage. Il écrivit à Thugut, le 8 mars 1796, insistant pour avoir une réponse précise et claire. Il proposait de prolonger l'armistice jusqu'au 1er juillet, de conclure un arrangement secret, et ensuite de convoquer un congrès qui n'aurait plus qu'à régler les compensations dues aux États dépossédés. Puis il rappelait que, lors de son premier voyage, en octobre, il avait révélé l'intention où était une personne qu'il connaissait de susciter des ennemis à Thugut si ce ministre annonçait des intentions trop contraires à la République. Il avouait que cette personne voulait compromettre Thugut avec la correspondance de M. de Saint-Priest; il s'y était opposé

alors; mais, depuis, il avait lu les papiers et constaté que cette correspondance était compromettante : elle se trouvait entre les mains de Delacroix, qui avait promis de ne pas la montrer. Il concluait ainsi :

« Si vous acceptez, je vous promets de faire introduire l'Angleterre dans le traité définitif, à votre satisfaction... Je vous le dis franchement, et je vous conseille de profiter de l'occasion pour terminer avec moi : craignez les méchants... — P. S. Si j'osais, je vous prierais de me mander comment se porte Madame, si elle se trouve heureuse, enfin, si à votre cour elle a paru aussi aimable qu'elle annonçait devoir l'être un jour. »

La saison avançait. Le Directoire voulait frapper des coups décisifs. Il avait nommé Bonaparte au commandement de l'armée d'Italie et avait, le 16 ventôse (6 mars 1796), arrêté ses instructions. Les vues du gouvernement sur la paix avec l'Allemagne n'y sont qu'esquissées; elles sont mieux indiquées dans les instructions adressées, le 12 germinal (1er avril 1796), à Poterat. Le Directoire approuvait sa conduite, l'invitait à employer tous les moyens en son pouvoir pour terminer la mission, en se tenant rigoureusement aux bases fixées le 7 frimaire, sous la réserve des articles suivants : I. L'Autriche ne doit rien posséder sur la rive gauche du Danube et les rives droites de la Regen, de la Camp et du Lech ; toutes les possessions situées au delà de ces quatre cours d'eau serviront à des échanges ou à des compensations ;.... II. Écouter, sans répondre, les insinuations de l'Angleterre; III. Activer les négociations avec les États secondaires; IV. N'entendre avec ces États à aucune proposition qui n'aurait pas pour base la cession de la rive gauche du Rhin et une alliance offensive et défensive, le principe des sécularisations et la garantie des territoires *in statu futuro;* V. Promettre au Wurtemberg les bons offices de la République pour l'élever à la dignité électorale; VI. Assurer Bade et Darmstadt, s'ils traitent, contre tous inconvénients de la part de l'Autriche; VII. Assurer d'amples dédommagements au duc des Deux-Ponts. « Il entre dans les vues du Directoire exécutif de rendre à la maison palatine l'éclat et la prépondérance qu'elle doit prétendre en Allemagne..... C'est sur la conduite que le duc régnant des Deux-Ponts, héritier de tous les biens et de tous les droits de sa maison, va tenir auprès de l'électeur de Bavière pour le préserver des dangereuses insinuations de la mai-

son d'Autriche, et auprès de l'électeur de Saxe, son beau-frère, que dépendra le plus ou le moins d'intérêt que le Directoire prendra pour procurer, à lui en particulier, et à la maison palatine en général, une existence plus ou moins considérable dans l'empire d'Allemagne. »

Le même jour qu'ils adressaient ces instructions à Poterat, les directeurs le chargeaient d'une autre mission, assez étrange chez un gouvernement qui protestait contre l'enlèvement de Maret et de Sémonville, et qui forme une sorte de préface à l'enlèvement du duc d'Enghien. Le 12 germinal, le Directoire prit l'arrêté suivant :

« Le Directoire, informé que Narbonne se tient sur les frontières de la République et y peut être souvent pour conspirer et troubler sa tranquillité intérieure, arrête qu'il sera pris les mesures nécessaires pour l'enlever avec ses papiers. Les commandants des troupes stationnées sur la frontière prêteront main-forte au citoyen Poterat, qui est chargé de l'exécution [1]. »

VI.

Le 8 mars 1796, le ministre d'Angleterre en Suisse, Wickham, avait fait à Barthélemy des ouvertures de paix; le 26, Barthélemy avait répondu que le Directoire « n'entendrait à aucune proposition qui aurait pour but la restitution de quelqu'un des pays dont la réunion à la France avait été décrétée. » L'Angleterre déclara, le 10 avril, qu'il ne lui restait plus qu'à en appeler aux armes, et la négociation des subsides avec l'Autriche se renoua aussitôt. Tout était à la guerre. Thugut triomphait [2]. Le 6 mai, l'Empereur mandait à l'archiduc Charles, qui avait remplacé Clerfayt, de dénoncer l'armistice, la France ne voulant point négocier dans des conditions acceptables, refusant de réunir un congrès, et soutenant cette « étrange jurisprudence qu'une incorporation de provinces étrangères faite arbitrairement par le corps législatif français devait ôter à leur souverain tout droit de réclamation ultérieure pour se faire rendre ses propriétés ou pour s'en faire

1. Cf. l'ordre donné à Bonaparte, le 23 germinal (12 avril 1796), de faire enlever le trésor de N. D. de Lorette. *Correspondance inédite de Bonaparte*, Paris, 1819, I, p. 54.

2. Cf. Sybel, IV, p. 156-157. — Trad. fr., p. 153-154.

dédommager par la France[1]. » L'Autriche dominait l'Allemagne, la Bavière semblait être à sa merci. Barthélemy écrivait, le 12 germinal (1er avril 1796) :

« Les États de l'Empire, effrayés du présent et de l'avenir, n'ayant plus de soutien ni de ressources, s'abandonnent aveuglément ou forcément aux volontés de la cour impériale. Aucun d'eux ne sait plus ce qu'il doit faire pour se préserver d'une ruine certaine. Ils attendent en tremblant le coup qui doit la leur porter. Le découragement est général, autant que l'impuissance est extrême. Ils n'ont plus de système. Aucun d'eux, pour autant que je sache, ne pense et n'aperçoit de moyens de se tirer de la mêlée pour faire sa paix avec la République française. »

L'Autriche avait compté sans Bonaparte. Déjà, lorsque l'Empereur ordonnait de rompre l'armistice en Allemagne, le Piémont était perdu, Beaulieu et son armée évacuaient le Milanais : le 15 mai, les Français entrèrent à Milan, et il devenait nécessaire, pour l'Autriche, de dégarnir son armée d'Allemagne, afin de défendre l'Italie. C'était au Directoire de reprendre confiance. Le 30 floréal (19 mai 1796), il décida de rompre la négociation secrète et fit savoir à Poterat que ses pouvoirs lui étaient retirés. Le lendemain du jour où le Directoire prenait cet arrêté, le 20 mai, Degelmann notifiait à Barthélemy la reprise des hostilités.

Poterat n'avait plus rien à faire avec les Autrichiens. Ses menaces n'avaient pas plus de succès que ses séductions. Thugut avait éconduit le négociateur : il dédaigna les insinuations de l'agent. Il écrivait, le 29, à Colloredo[2] :

« V. Exc. daignera trouver ci-joint une lettre de..., une autre de... et une troisième de cet odieux intrigailleur de Poterat, qui a cru devoir nous rappeler sa détestable existence ; toutes les trois lettres ne me paraissent guère devoir intéresser l'attention de S. M.; mais j'ai cru devoir les communiquer à V. Exc. pour le cas qu'elle veuille les lire, afin de rester au fil des choses. »

Poterat ne reçut point de réponse. Il demeura néanmoins à Bâle, où il faisait de l'espionnage et de la propagande. L'affaire de Narbonne n'aboutit point.

Par un arrêté du 14 prairial, le Directoire chargea officielle-

1. Voir le texte de cet important document dans Vivenot : *Thugut, Clerfayt*, p. 437.

2. *Correspondance*, I, p. 302.

ment Poterat de diriger le service des renseignements et de la propagande à l'armée de Moreau[1]. Ce fut le couronnement de sa carrière. Les grands dénonciateurs sont toujours dénoncés, et les maîtres mêmes de l'intrigue finissent, un jour ou l'autre, par s'embrouiller dans leur propre réseau. Les espions sont, par nature, condamnés à trahir et deviennent nécessairement suspects à ceux qui les emploient. Ce fut le sort de Poterat. Déjà Bassal, son collaborateur, avait été rappelé[2]. Le 8 messidor (26 juin 1796), Poterat dénonçait Barthélemy et son ambassade : ils agiotaient, ils recevaient de l'argent des petits souverains allemands, ils entravaient ses opérations. Le 12 (30 juin 1796), il reçut de Delacroix une lettre ainsi conçue[3] :

« J'ai eu soin, citoyen, de mettre sous les yeux du Directoire les différentes lettres que vous m'avez adressées. Des renseignements qu'il avait d'ailleurs l'ont déterminé à n'y point donner de suite. J'ai eu l'honneur de vous marquer, par ses ordres, il y a déjà longtemps, que votre mission était finie. Je vous le réitère aujourd'hui et vous invite à vous rendre ici. C'est le seul moyen de rendre encore vos talents utiles à la République. Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre, en m'annonçant votre retour. »

Poterat se rendit à Paris. Le 22 messidor (10 juillet 1796), le Directoire se fit remettre ses papiers[4] et s'assura de sa personne. Le 15 juillet, Thugut transmettait à Colloredo un rapport de Degelmann. « V. Exc. y verra, disait-il, l'arrestation de l'archidrôle et intrigant Poterat. J'ignore comment il s'est brouillé avec le Directoire, ou si c'est quelque jeu joué, car l'on n'entend rien aux affaires de tous ces coquins[5]. » Remis en liberté, Poterat reparut en Autriche, au mois de janvier 1797, se faisant passer pour « gentilhomme d'honneur de différents princes d'Empire. » Thugut le fit expulser et l'obligea de signer un engagement de ne plus rentrer en Allemagne. « Il s'est trouvé trop heureux de ne pas avoir été traité avec plus de rigueur[6]. » Dès lors on perd sa trace. Il s'abîma dans les bas-fonds de l'intrigue et de la police. Il paraît qu'il fut

1. Delacroix à Poterat, 15 prairial. — Arrêté du 14. — Procès-verbaux du Directoire.
2. Poterat à Delacroix, 2 prairial.
3. Delacroix à Poterat, 4 messidor (22 mars 1796).
4. *Procès-verbaux*.
5. *Correspondance*, I, p. 317.
6. Thugut à Colloredo, 4 et 28 janvier 1797. *Corr.*, II, p. 2 et 7.

enfermé au Temple en 1803 (il avait alors une soixantaine d'années) et qu'il mourut, en 1808, dans la plus profonde misère[1].

VII.

Qu'allait-il faire à Vienne, au mois de janvier 1797? Cherchait-il à renouer le fil de sa négociation de 1796? On ne saurait l'affirmer, mais il est sûr que, si le Directoire cessa d'employer Poterat comme agent, il ne renonça point à employer les moyens de négociation qu'il lui avait confiés.

Lorsqu'au mois de novembre 1796, le Directoire chargea le général Clarke de se rendre en Italie, puis en Autriche, afin d'y reprendre les négociations de paix, il lui recommandait d'observer et d'étudier les grands personnages de la cour d'Autriche. « Votre voyage serait suffisamment utile, lui écrivait Delacroix, quand il n'aboutirait qu'à nous faire connaître les passions qui les animent et les moyens de les faire tourner au profit de la République et de la paix[2]. » Delacroix crut devoir alors remettre au nouveau négociateur l'arme secrète dont Poterat avait inutilement essayé de se servir contre Thugut : il lui donna les extraits de la correspondance de Saint-Priest qui étaient de nature à compromettre le ministre autrichien[3]. Il lui remit, en outre, des notes rédigées par Poterat sur la situation de l'Autriche et sur la cour de Vienne[4].

Clarke partit pour l'Italie et essaya, sans succès, d'entrer en pourparlers avec les diplomates autrichiens. Il dut renoncer à se rendre à Vienne. Le Directoire songea-t-il alors à renvoyer Poterat auprès de Thugut? Le rapprochement des dates permet de le supposer. C'est le 4 janvier que l'arrivée de Poterat est signalée par Thugut, et, le 28, il est expulsé : dans l'intervalle, il y avait eu des pourparlers, ne fût-ce que pour lui faire signer l'engagement de ne plus rentrer en Allemagne. Toujours est-il que, s'il y a eu mission, elle a échoué de ce côté, et que le Directoire chercha à renouer l'affaire par une autre voie. Le 28 nivôse

1. *Mémoires d'un homme d'État*, III, p. 80, note.
2. Delacroix à Clarke, 4 brumaire an V (14 novembre 1796). *Corr. inédite*, II, p. 398.
3. Cf. Delacroix à Clarke, 28 nivôse an V (17 janvier 1797).
4. *Compte-rendu au ministre des relations extérieures par le général de division Clarke*, 3 nivôse an VI.

an V (17 janvier 1797), Delacroix écrivit à Clarke de s'arranger pour entrer en négociations avec Thugut. « Il y a, lui disait-il, deux moyens d'agir sur ce ministre : la crainte et l'avidité. » Clarke a entre les mains la correspondance de Saint-Priest; il faut garantir à Thugut que, s'il est prêt à négocier, on ensevelira cette affaire dans le plus profond secret; on peut lui offrir, en outre, de lui restituer ce qu'il possédait sur la dette publique de France, et lui promettre, verbalement, jusqu'à un million. Le Directoire espère que cette tentative pourrait donner la paix, et il recommande à Clarke d'y apporter toute la prudence nécessaire. — Clarke reçut cette instruction le 14 pluviôse (2 février 1797). Il n'avait alors aucune occasion pour faire parvenir à Thugut ces insinuations et ces offres d'argent. Il redoutait, avec raison, que Thugut ne s'en fît une arme et n'y vît la preuve que le Directoire désirait très vivement la paix[1]. Il crut devoir cependant en référer à Bonaparte. Celui-ci fut d'avis qu'il était expédient de tenter ce moyen et que le grand-duc de Toscane pourrait servir d'intermédiaire[2]. Il fut décidé, en conséquence, que Clarke aurait une entrevue secrète avec ce prince. « Nous l'avons regardé, écrivait-il à Delacroix[3], comme seul capable de transmettre à l'Empereur lui-même une idée fidèle des intentions du Directoire relativement à la paix continentale, contre laquelle M. de Thugut paraît absolument prononcé. »

L'entrevue fut préparée par l'entremise du ministre du grand-duc, Manfredini. Clarke se rendit à Florence sous un nom supposé et descendit chez Manfredini, qui le conduisit chez le grand-duc. Ferdinand refusait de croire à l'immoralité de Thugut; Clarke lui lut les extraits de la correspondance de Saint-Priest. Le grand-duc se déclara convaincu. Alors Clarke lui communiqua les propositions de paix du Directoire; Ferdinand lui promit d'envoyer à Vienne, par un courrier extraordinaire, le précis de leur conférence et d'appuyer énergiquement ces propositions. Toutefois, ajoutait Clarke, « il ne m'a pas dissimulé que souvent les lettres qu'il avait écrites en faveur de la paix étaient restées sans réponse de la cour de Vienne[4]. » C'est le 3 mars 1797 que

1. *Compte-rendu du général Clarke.*
2. Id., id.
3. 7 ventôse (25 février 1797).
4. *Compte-rendu*, etc. — *Détails sur l'entrevue secrète avec le grand-duc de Toscane.* — Delacroix à Clarke, 13 ventôse (3 mars 1797).

Clarke adressait à Delacroix le compte-rendu de cette entrevue. Le 24 ventôse (14 mars 1797), Delacroix, réservant son opinion sur l'entrevue avec le grand-duc, écrivit à Clarke : « Il est à craindre que, si Thugut résiste à l'attaque que vous avez opérée de la part du grand-duc, vous ne vous soyez fermé tout moyen d'entamer avec lui la négociation particulière que le Directoire vous avait indiquée. »

Clarke avait quitté Florence après avoir rencontré Bonaparte à Mantoue; le 4 mars, il se rendit à Turin, où il eut deux conférences avec le ministre d'Autriche Gherardini. Convaincu que ces pourparlers n'aboutiraient à rien, il se décida à écrire, le 13 mars, à Thugut, pour lui renouveler les propositions d'une paix séparée, ainsi que la demande d'un sauf-conduit pour Vienne. Sur ces entrefaites, Gherardini mourut. Quelques jours après, le secrétaire de la légation vint communiquer à Clarke une dépêche de Thugut; celui-ci refusait de recevoir Clarke à Vienne[1]. Thugut continuait de protester contre le parti de la paix qui gagnait à Vienne, à mesure que Bonaparte approchait de la capitale[2]. Si les insinuations du grand-duc de Toscane lui furent alors communiquées, il n'en montra pas plus d'émotion qu'il n'en avait montré en 1796, à la suite des insinuations de Poterat. Le 29 mars, le grand-duc était informé de l'insuccès de ses démarches[3]. Thugut laissa longtemps attendre sa réponse à la lettre de Clarke, et cette réponse, quand elle arriva, à la fin de mai, ne contenait que des politesses[4].

Les préliminaires de paix étaient alors signés (18 avril 1797). Loin d'en recommander la ratification, Thugut s'y opposa, et l'on voit, par la lettre que l'Empereur lui adressa, le 23 avril 1797, pour lui ordonner de faire expédier les ratifications, que le crédit du ministre n'avait été nullement ébranlé dans l'esprit de son souverain[5].

Ces échecs répétés d'un moyen de négociation inavouable auraient dû en démontrer au Directoire la parfaite inutilité. Il

1. *Précis historique de la négociation qui a été terminée par le traité de Campo-Formio.*

2. Cf. *Correspondance de Thugut*, II. — Lettres de mars et avril, et notamment p. 30, 31, 33, 34.

3. Clarke à Delacroix, 30 floréal (19 mai 1797).

4. *Précis historique.*

5. *Correspondance*, II, p. 38.

n'en fut rien. Au mois de septembre 1797, comme les négociations de la paix définitive languissaient, Talleyrand, qui avait remplacé Delacroix, mandait encore à Bonaparte que, si Thugut continuait à résister, on démasquerait sa corruption[1]. La tentative ne fut pas faite, mais tout porte à croire qu'elle aurait eu le même résultat que les précédentes. Thugut devait accepter, cependant, la paix avec la France, mais ce ne furent ni les menaces ni les séductions du Directoire qui triomphèrent de sa résistance et de sa haine contre la France et la République; ce furent les victoires de Bonaparte qui le contraignirent à traiter, et les bénéfices du traité qui le décidèrent.

Albert SOREL.

1. Talleyrand à Bonaparte, 29 fructidor (15 septembre 1797).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'ORIGINE DE CHRISTOPHE COLOMB[1].

Il y a quatorze ans, M. Harrisse éleva des doutes sur l'authenticité des *Historie*, biographie de Christophe Colomb attribuée à Fernand, fils illégitime du grand navigateur. Les objections formulées par le critique américain parurent « formidables[2] » à M. D'Avezac, qui, néanmoins, les contesta, mais avec mesure et courtoisie.

M. Peragallo, ecclésiastique génois établi à Lisbonne, vient de faire paraître un gros volume en italien, tendant à ressusciter cette controverse, à l'aide d'extraits de l'*Histoire des Indes* de Barthélemy de Las Casas.

La thèse n'est pas précisément originale. En outre, elle a l'inconvénient d'avoir été admise depuis longtemps par l'écrivain même que M. P. veut critiquer. Et, si M. H. autrefois ne fit aucunement attention aux lambeaux de phrases qu'exhume aujourd'hui M. P., nous devons dire qu'à l'époque où M. H. consulta l'*Histoire des Indes* de l'évêque de Chiapas, il ne lui était pas encore venu à l'esprit d'y chercher des preuves pour ou contre l'authenticité des *Historie*. Partageant alors l'opinion générale sur le crédit que paraissait mériter ce dernier ouvrage, on comprend que M. H. n'ait pas relevé dans les mss. de Las Casas des allusions plus ou moins vagues, pour lui sans portée, puisqu'il avait le tort irrémissible de ne pas prévoir, des années à l'avance, que sa foi dans l'œuvre de Fernand Colomb serait un jour ébranlée.

Aux yeux de M. P., être myope à ce point, c'est presque mériter la hart ou le gibet. Les savants espagnols partagent cette manière de voir, et cela s'explique. Certains écrivains sont doués d'une façon particulière. Du premier coup d'œil, ils voient, saisissent, retiennent

1. *L'autenticità delle Historie di Fernando Colombo e le critiche del Signor Enrico Harrisse*. Per Prospero Peragallo. Genova, tipographia del R. Istituto Sordo-Muti, 1884; in-8°, 306 pages.

2. *Canevas chronologique*, appendice, p. 62. *Le livre de Fernand Colomb*, p. 15.

tout ce que contient le plus volumineux et le moins facile à déchiffrer des manuscrits. Phrases, faits, dates, allusions, le moindre mot et le plus léger indice, rien n'échappe à leur perspicacité. Ces merveilleux esprits ont même l'intuition de ce qui pourrait dans l'avenir seconder les recherches que leur vaste pensée n'a pas encore conçues. Mais c'est là une grâce d'état que nul, de ce côté des Pyrénées, ne saurait posséder. Aussi, voyez l'imprévu et l'originalité des travaux d'érudition de ces auteurs. Remarquez l'influence qu'ils exercent, l'autorité dont ils jouissent et la place unique que d'un commun accord on leur attribue à l'étranger parmi les penseurs et les savants. Ne soyons pas ingrats. Eux seuls jettent encore une note gaie en ces temps si troublés. Quoi qu'il en soit, M. H. n'avait avancé ses premières données qu'avec d'expresses réserves[1], portant justement sur cette question. Et, lorsque plus tard, quand l'*Historia* de Las Casas eut été imprimée et que, reprenant ses anciennes études, M. H. put, sans retourner à Madrid ou à New-York, chercher dans ce pesant ouvrage les points de repère ignorés par lui jusqu'alors, il s'empressa, à plusieurs reprises, de faire connaître le résultat de ses recherches[2]. Ainsi on relève dans le tome premier de son *Christophe Colomb* la déclaration « qu'avant 1559, il existait une histoire relatant les principaux faits de la vie de Christophe Colomb, que cette histoire était,

1. *Nuestra imparcialidad nos obliga, sin embargo, á declarar que esa larga lista de autores no basta para constituir prueba plena. No es mas que una especie de corolario, que no pondriamos en cuenta si hubiéramos podido ecsaminar la* Historia General de las Indias *y la* Apologia, *escritas por Fr. Bartolomé de Las Casas de* 1527 *á* 1559, *cuyos manuscritos son tan raros como inabordables.* (*D. Fernando Colon, Historiador de su padre. Ensayo Critico.* Sevilla, 1871, in-4°, p. 46.)

« Nous regrettons de ne pouvoir être aussi affirmatif à l'égard de Barthélemy de Las Casas et de son *Histoire des Indes*. Œuvre d'un homme qui avait connu tous les membres de la famille de Christophe Colomb et fréquenté la bibliothèque Colombine, l'*Historia* doit contenir une mention quelconque de l'Histoire de l'Amiral attribuée à Fernand, si tant est que ce livre ait jamais été écrit par lui. Malheureusement, lorsque nous consultâmes les mss. de Las Casas, à Madrid, c'était dans un but autre que celui que nous nous proposons aujourd'hui, etc., etc. » (*Fernand Colomb, sa vie, ses œuvres*. Paris, 1872, in-8°, p. 58, n. 7.)

Ce que M. H. se proposait, à l'époque où il compulsa les mss. de Las Casas, était seulement de les publier et d'écrire une histoire de l'apostolat de cet évêque : *We intend to repair to Spain in May next, for the sole purpose of obtaining a perfect transcript of the* Historia, *which we hope to publish in full, with a translation, notes and life of Las Casas.* (Harrisse, *Notes on Columbus*, New-York, 1866, in-fol., p. 19, n.)

2. Sanguineti, *Appendice alla memoria se Cristoforo abbia studiato a Pavia.* Genova, 1880, in-8°, p. 5.

dès cette époque, attribuée à Fernand, fils de l'Amiral, et que les *Historie* la reproduisent dans ses parties essentielles[1]. »

Devant cet aveu spontané, l'œuvre de M. P., en sa raison déterminante, tombe absolument dans le vide.

La partie accessoire du travail de M. P. seule aujourd'hui présente quelque intérêt, car elle vise les données biographiques des *Historie* et, revenant sur les objections présentées par M. H., permet d'exposer une fois encore les fables et les erreurs de ce livre, qui, pour une certaine école d'écrivains, est et doit être parole d'Évangile.

Cependant nous devons prémunir le lecteur contre les illusions. M. P. est originaire de Gênes et réside à Lisbonne; il est curé et sait le latin. C'est donc un apologiste jouissant de facilités particulières pour fouiller les archives du Palazzetto et de la Torre do Tombo. Malheureusement, si l'on excepte Larousse, M. P. n'apporte aucun élément nouveau dans la discussion. Les patientes recherches, les faits inédits et les analyses documentaires sont remplacés par des raisonnements rappelant les exercices de Sorbonne, et de badins néologismes tout à fait dans les cordes des amateurs de beau langage. Est-ce à dire qu'on ne saurait trouver dans le livre de M. P. aucune utile remarque et qu'il faille le passer sous silence? A notre avis, ces trois cents pages, supérieurement imprimées sur beau papier vergé, témoignent au contraire d'un labeur considérable et d'excellentes intentions dont le lecteur devra tenir compte.

Un fait assez singulier, c'est la pieuse ferveur qui s'empare de certains publicistes quand ils s'occupent de Christophe Colomb, de son fils Fernand, et, par ricochet, de M. Harrisse ou de ses publications. Tous paraissent exercer un sacerdoce. Le plus jeune néophyte dans cette petite église dédie une apologie du tibia de Colomb *à la veneradisima memoria de su padre*. Il n'est pas jusqu'à M. l'abbé Casanova qui ne place sa fameuse dissertation corse[2] sous l'égide de sa mère. M. P. ne pouvait manquer à ce touchant usage. Son livre est dédié *alla venerata memoria di suo padre :* tel l'aruspice invoquait les mânes avant d'interroger les entrailles encore fumantes du poulet immolé.

Ces effusions sentimentales partent d'un bon naturel, mais ne laissent pas que d'étonner le critique, irrévérencieux par nature et peu crédule par nécessité. Nous tâcherons d'être convenable.

1. *Christophe Colomb, son origine, sa vie, sa famille et ses descendants.* Paris, 1884, deux vol. grand in-8°, t. I, pp. 108-121.

2. *Revue critique d'histoire et de littérature,* n° du 18 juin 1883, p. 487.

L'auteur des *Historie*, quel qu'il soit, dit judicieusement « qu'une des choses principales dans l'histoire de tout homme célèbre, c'est de faire connaître son origine et sa patrie[1]. » Cependant il se dispense d'appliquer cette vérité, renouvelée de M. de la Palice. Si on l'interroge, voici quelle est sa réponse : « Certains, voulant obscurcir la gloire de Christophe Colomb, disent qu'il était de Nervi, d'autres de Cugureo, et d'autres de Bugiasco, bourgades près de Gênes. D'autres, cherchant à l'exalter davantage, rapportent qu'il était Savonésien, et d'autres Génois. D'autres, plus superbes encore[2], font Colomb originaire de Plaisance. » Rien de plus. C'est-à-dire que tout le monde a une opinion au sujet du lieu de naissance de Christophe Colomb, excepté son propre fils, qui est en même temps son historien. M. P., lui, estime que Fernand Colomb, écrivant une vie de son père, n'était pas tenu de savoir exactement où celui-ci est né[3]. C'est une théorie comme une autre, surtout si l'on songe que Colomb, dans un acte notarié connu de Fernand, puisqu'il en tirait ses moyens d'existence, affirme être venu au monde dans la ville de Gênes même : *la ciudad de Genova... della salì y en ella nacì*[4]. Cette déclaration, que tant d'écrivains considéraient jusqu'ici comme catégorique, n'est, pour M. P., qu'un *piccolo incidente*[5].

Ce critique ajoute qu'il suffisait à Fernand de savoir que son père était de nation génoise. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette conviction dans les *Historie*. Chercher à en démontrer l'existence par d'autres écrits qui n'ont pas le moindre rapport avec cette histoire contestée, c'est, comme on eût dit dans la rue du Fouarre, résoudre la question par la question. On pardonnera à M. H. d'avoir été chercher ailleurs que dans les *Historie* des renseignements sur ce point capital.

M. H. commença par diriger ses recherches du côté des archives tabellionnaires de l'Italie ; oubliant sans doute que ses adversaires tiennent généralement le document en médiocre estime. Si l'acte notarié est par trop gênant, on le récuse sans preuves ni merci. Quand les lecteurs manifestent de l'inquiétude, l'apologiste invoque l'homo-

1. *Historie*, f. 2, r°.

2. *Quelli, che piu sagliono sopra il vento.* (*Ibid.*, f. 2, v°.)

3. *Fernando pur sapendo che il padre suo apparteneva alla così detta* nazione *genovese, poteva molto bene ignorare in quale località egli fossi nato.* (*L'Autenticità*, p. 36.)

4. Acte du 22 février 1498. Navarrete, *Coleccion de viages*, t. II, doc. CXXVI, p. 230. La clause 22 du second testament de Diego Colon se rapporte à des différends entre les deux frères, provenant de cet acte même. (*Christophe Colomb*, t. II, p. 497.)

5. *L'Autenticità*, p. 37.

nymie. Celui-ci est l'argument préféré de M. P., avec cette différence qu'il néglige de produire ses sosies. La multitude d'homonymes (que M. H. n'a pas manqué de signaler[1], bien avant M. P. et de tout autre façon[2]) complique le problème, mais n'empêche pas de le résoudre. Il ne faut pour cela que se résigner à un travail de recherches, d'enquêtes et d'analyses, plus difficile cependant que cette espèce de pyrotechnie où les exclamations, les assertions, les négations et les objurgations tiennent lieu de faits, de documents et de preuves.

Il nous incombe maintenant de démontrer, — après et d'après M. Harrisse[3], — comment et pourquoi un certain Domenico Colombo, tisserand de Gênes, mais habitant Savone, de 1470 à 1484, se trouve être, à l'exclusion de tous ses homonymes, le véritable père du Christophe Colomb qui découvrit le Nouveau-Monde, et, conséquemment, que la généalogie et les détails biographiques qu'on ne cesse d'emprunter aux *Historie* sont tout à fait imaginaires.

Un dossier de tribunal, composé exclusivement d'actes authentiques provenant des archives de Savone[4], établit les faits suivants :

Titius[5], créancier par héritage, se présente devant le magistrat de Savone, le 8 avril 1500, à l'effet de se faire autoriser à assigner comme témoins les voisins d'un débiteur de feu Sejus, père de Titius[6].

Ledit débiteur se nomme Domenico Colombo, et sa dette a pour origine le prix impayé d'une petite terre vendue à Domenico par Sejus.

La raison pour laquelle Titius demande à assigner les voisins de Domenico, c'est que ce dernier est mort et que ses héritiers ont quitté le pays depuis longtemps. Ces héritiers sont trois fils de Domenico, appelés, l'aîné, Cristoforo, le puîné, Bartolommeo, le cadet, Giacomo : *Cristofori, Bartolomei et Jacobi de Columbis quondam Dominici, et ipsius heredum*[7]...

1. *Revue critique d'histoire et de littérature*, n° du 18 juin 1883, p. 490.

2. Voir la table des homonymes et les deux cents documents ou actes notariés relevés dans son *Christophe Colomb*, t. II, pp. 541-556.

3. Nous emprunterons nos autorités, et parfois jusqu'aux expressions, aux écrits de M. Harrisse, notamment l'introduction à l'appendice F de son *Christophe Colomb*, t. II, pp. 533-540.

4. *Christophe Colomb*, appendice A, doc. XXXIX-XLI, t. II, pp. 445-448.

5. Pseudonyme *ficta nomina dignis de causa*, selon une coutume fréquente dans le tabellionat ligurien au xv° siècle, mais dont Salinerius nous a dévoilé la provenance. *Sejus* est Corrado de Cuneo et *Titius*, Sebastiano, fils de ce dernier, tous deux Savonésiens.

6. In not. Moneglia, doc. XXXIX. Toutes nos références à des actes notariés se rapportent aux actes publiés *in extenso* dans l'appendice A du *Christophe Colomb* de M. Harrisse.

7. Doc. XLI, p. 447, l. 25.

Le 26 janvier 1501, Titius renouvelle ses diligences, et des voisins de Domenico viennent déclarer sous serment, comme fait notoire, que ces trois fils de Domenico ne vivent plus à Savone depuis longtemps, et qu'ils habitent une certaine partie de l'Espagne : *dictus Cristophorum, Bartolomeum et Jacobum de Columbis, Filios et heredes dicti quondam Dominici eorum patris, iam diu fore a civitate et posse Saonia absentes, ultra Pisas et Niciam de Provencia, et in partibus Hispaniæ commorantes, ut notorium fuit*[1].

Voici donc un Domenico Colombo, débiteur pour un bien rural acheté de Sejus, à Savone, avant l'an 1500. Il est père de trois fils, dont l'aîné s'appelle Cristoforo, le puîné Bartolommeo et le cadet Giacomo. Ces trois fils ont vécu à Savone, mais en l'année 1501 ils se trouvent depuis longtemps en Espagne. Une autre circonstance, rare et digne d'être notée, c'est que le plus jeune des fils de Domenico a traduit en espagnol son nom génois. Il ne s'appelle plus Giacomo, mais bien Diego : *Jacobum dictum Diegum*[2]. Ces faits sont désormais acquis.

Cherchons maintenant le contrat originel, cause première de cette procédure. Nous y relèverons sans doute de nouveaux indices.

Un acte de vente du 19 août 1474, consenti par Sejus en faveur de Domenico Colombo et exécuté à Savone[3], porte sur l'aliénation d'un petit bien rural. Ce pseudonyme unique et bizarre de *Sejus*[4], l'acquéreur nommé *Dominicus Columbus*, le fait qu'il s'agit d'une terre acquise par acte passé à Savone même montrent bien que nous sommes ici en présence de l'origine de la dette signalée dans les poursuites de 1500-1501.

Ce contrat, ainsi qu'on était fondé à le présumer, nous donne des renseignements supplémentaires. Le père de Domenico Colombo s'appelait Giovanni et était originaire de Quinto : *Dominico de Columbo* [*quondam Giovanni*[5]] *de Quinto*. Quant à Domenico, c'est un tisserand de profession : *lanerio*. Il habite Savone, mais vient de Gênes : *Januæ, habitatori Saonæ*.

Continuons nos recherches dans les archives savonésiennes.

1. Doc. XLII, p. 448, lignes 22-25.
2. Doc. XL, p. 447, l. 1.
3. Doc. XXVIII, p. 430.
4. *Setus civis Saonae*. (*Ibidem*, l. 21, et doc. XXVII, p. 429, lignes 2 et 3.) Nous ne saurions dire s'il s'agit ici de Cuneo, gentilhomme, ou d'un Cuneo, tisserand savonésien, qui figure dans le doc. XI.
5. Salinerius omet les mots : *quondam Johannis*, mais on les retrouve dans la *Revista critica* de Belloro, p. 59. D'ailleurs, l'acte savonésien du 2 mars 1470 porte : *Dominicus de Columbo civis Januae quondam Johannis de Quinto*.

Le 25 mai 1471, une nommée Susanna Fontanarossa, habitant Savone, approuve, par-devant notaire, la vente que son mari vient de faire d'une petite propriété. Cet époux se nomme Domenico Colombo et il est tisserand de laine : *Dominicus de Columbo, textor pannorum lane*[1].

Le 7 août 1473, encore à Savone, cette même Susanna : *Sozana filia quondam Jacobi de Fontanarubea de Bisagno et uxor Dominici de Columbo de Janua*[2], ratifie la vente que ce dernier vient de faire d'une maison située à Gênes.

Enfin, le 24 janvier 1477, toujours à Savone, la susdite Susanna : *Suzana filia quondam Jacobi de fontanarubea et uxor Dominici de Columbo*[3], approuve la promesse que son mari a faite d'aliéner une maison qu'il possède à Gênes.

Voici donc une Susanna Fontanarossa, épouse d'un Domenico Colombo, originaire de Gênes, lequel y possède une maison, quoique demeurant à Savone, avec sa femme, au moins de 1471 à 1477, et qui exerce la profession de tisserand. Nous ne tarderons pas à voir que cette Susanna est l'épouse véritable de Domenico Colombo et la mère du grand Christophe.

Cette concordance avec les faits relevés dans les autres actes notariés et se rapportant à Domenico Colombo, tisserand, demeurant à Savone quoique originaire de Gênes, et acquéreur trois ans auparavant d'un bien rural, est déjà digne d'être notée. En effet, on ne voit pas tous les jours en même temps, fût-ce dans la terre promise de l'homonymie, deux individus appelés l'un et l'autre Domenico Colombo, l'un et l'autre fils d'un père appelé Giovanni, l'un et l'autre habitant Savone, quoique venant l'un et l'autre de la ville de Gênes, l'un et l'autre propriétaires dans cette dernière cité, et l'un et l'autre tisserands de drap. Cependant, comme nous n'avons pas encore prouvé que ce dernier Domenico fût le père de trois fils, ni que le Domenico premièrement mentionné ait eu pour femme une nommée Susanna Fontanarossa, nous allons serrer nos facteurs de plus près.

L'acte ratifié par Susanna Fontanarossa, le 23 janvier 1477, renferme une description de l'immeuble que son mari a promis de vendre. C'est une maison dans le faubourg Saint-Étienne, de Gênes : *in burgo sancti Stephani*, sur la voie Saint-André : *in contracta Sancti Andree.*

Or, le 21 juillet 1489, un Domenico Colombo transfère une mai-

1. In Not. Camogli, doc. XII, p. 416, l. 23.
2. In Not. Corsaro, doc. XXII, p. 424, l. 13.
3. In Not. Gallo, doc. XXXII, p. 434, l. 5.

son située à Gênes. Il est veuf d'une femme appelée Susanna : *Susana olim uxoris dicti Dominici*, et père de trois fils, dont l'aîné se nomme Cristoforo, le puîné Bartolommeo, et le cadet Giacomo : *Christophori, Bartholomæi et Jacobi, filiorum ipsius Dominici*. Quant à la maison, elle est située à l'endroit même où se trouve celle dont Susanna Fontanarossa a ratifié la promesse de vente en 1477 : *positis Januæ in contracta portæ Sancti Andreæ*.

On relève également sur cet acte une indication nouvelle et qui aura son importance plus tard : Domenico a eu de Susanna une fille qui a épousé le bénéficiaire de la transaction, lequel se nomme Giacomo Bavarello et est marchand de fromages : *Jacobus Bavarelus formajiarius... Domenico Columbo ejus socero* [1].

Que manque-t-il encore ? La profession de ce Domenico et le nom de son père. Les voici : le loyer de cette maison était resté impayé. Au 23 août 1490, on le solde à Domenico Colombo ; sa quittance décrit l'immeuble comme ci-dessus : *in burgo Sancti Stephani, in contracta porte Sancti Andree*, et désigne le propriétaire en ces termes : *Dominicus Columbus textor pannorum lane quondam Johannis* [2]. Que peut-on demander de plus ?

Le lecteur notera que M. Harrisse a publié dans son *Christophe Colomb* quarante autres documents notariés concernant un Domenico Colombo, fils de Giovanni, tisserand de laine, vivant à Gênes et à Savone, de 1439 à 1494, et qui est, à n'en pas douter, le Domenico Colombo dont nous venons de retracer la vie de 1471 à 1490. Cependant, le critique américain (c'est son genre de coquetterie) n'emploie ici que les actes *visiblement rivés l'un à l'autre*, et, on peut le dire d'ores et déjà, formant un faisceau inséparable et indestructible. Nous devons donc considérer les faits suivants comme prouvés documentairement :

Vers la fin du xve siècle, il y avait à Savone un tisserand de laine appelé Domenico Colombo. Il était fils de Giovanni, venait de Gênes, mais tirait son origine de Quinto. Sa femme se nommait Susanna Fontanarossa ; elle était originaire du Bisagno, et, de son mariage avec Domenico Colombo, naquirent au moins trois fils et une fille.

Ces trois fils s'appelaient, l'aîné Cristoforo, le puîné Bartolommeo, le cadet Giacomo, et tous trois vécurent à Savone. En l'année 1501, ils étaient depuis longtemps en Espagne, où le plus jeune avait adopté le nom de Diego.

Il ne faut plus maintenant que de l'impartialité, un peu de juge-

1. In Not. Costa, doc. XXXVI, p. 439, l. 4, et 440, l. 14.
2. In Not. Parrisola, doc. XXXVI *bis*, p. 442, l. 5.

ment et une idée adéquate du milieu et de l'époque, pour tirer logiquement de cet ensemble de faits si serré ce que l'on sait avec certitude, d'autre part, de l'origine, de la famille et de la jeunesse du Christophe Colomb qui découvrit l'Amérique. Nous allons le démontrer. Au xve siècle, à Gênes, celui qui était fils d'un tisserand-cabaretier[1] et beau-frère d'un marchand de fromages ou de charcuterie[2], passait, généralement, pour être de condition modeste. Or, que dit Antonio Gallo, annaliste officiel de la république de Gênes, compatriote et contemporain de Christophe Colomb, dans sa description de la découverte que ce dernier venait d'accomplir? *Christophorus et Bartholomæus Columbi Fratres, natione Ligures, ac Genuæ plebeis orti parentibus*[3]. L'évêque Giustiniani, autre concitoyen du grand navigateur, est plus explicite encore : *vilibus ortus parentibus*[4].

N'est-il pas aussi avéré que le père du célèbre navigateur se nommait Domenico? *Dominico Colom su padre*[5], lisons-nous dans l'*Histoire des Indes* rédigée par Oviedo, chroniqueur attitré, qui connut personnellement Christophe Colomb, ses frères et ses fils, dont un, l'aîné, intimement.

Peut-on révoquer en doute que ce père fut tisserand de profession? *Nam textor pater*, disent Gallo et Senarega, ce dernier aussi Génois et contemporain[6].

Qu'il existait encore dans le dernier quart du xve siècle? Oviedo rapporte que Colomb, fils dévoué, alors qu'il vivait en Portugal, envoyait des secours à son vieux père : *socorria a su padre viejo*[7].

Christophe n'eut-il pas deux frères, l'un appelé Barthélemy, qui était son puîné, l'autre, le cadet, nommé Giacomo ou Diego? *Bartholomæus minor natu,* dit Gallo. *Bartolomé e Diego mis hermanos*, répète mainte fois Christophe dans ses écrits[8], et en citant toujours ses deux frères dans l'ordre des actes savonésiens, lesquels nomment Christophe le premier et Barthélemy le second.

N'a-t-on pas la preuve que trois frères Colombo, appelés respectivement Cristoforo, Bartolommeo et Giacomo, tous fils de Domenico,

1. *Dominicus de Columbo civis Januae q. Johannis de Quinto textor pannorum et tabernarius.* In Not. Gallo, doc. VIII, p. 413, l. 4.
2. *Jacopo di Bavarello Pizzicagnolo* (*in Genova detto formaggiaro*). Spotorno, *Della Origine,* Genova, 1819, in-8°, p. 172, 173.
3. *De Navigatione Columbi*, dans Muratori, t. XXIII, col. 301.
4. *Psalterium,* Genuae, 1516, in-fol., manchette du psaume xix.
5. *Historia general de las Indias.* Madrid, 1851, t. I, p. 12.
6. *De rebus genuensibus,* dans Muratori, t. XXIV, col. 534.
7. Oviedo, *ubi supra.*
8. Navarrete, t. II, pp. 227, 313, 314.

vécurent à Savone avant l'an 1500? Au 7 août 1473, « Christophe, fils de Domenico de Gênes et de sa femme Susanna, fille de Giacomo de Fontanarossa, » signe un acte notarié à Savone[1]. Le 16 juin 1480, Domenico Colombo, dans cette même ville, nomme « son fils Bartolommeo » mandataire[2]. Enfin, le 10 septembre 1484, *Jacobus de Columbo Dominici civis Januæ*[3] entre en apprentissage à Savone chez un tisserand.

Ce nom de *Diego* n'est-il pas l'équivalent espagnol de Giacomo, équivalent confirmé encore par l'expression *Jacobum dictum Diegum* de l'assignation savonésienne du 8 avril 1500?

Un autre acte précité du dossier savonésien porte qu'en 1501, Cristoforo, Bartolommeo et Giacomo dit Diego étaient depuis longtemps en Espagne : *iam diu fore... in partibus Hispaniæ commorentes.* Christophe n'était-il pas en Espagne à dater de 1486, Barthélemy depuis 1494 et Diego à partir de 1493, sans qu'aucun d'eux ait revu le pays natal avant 1506?

Le lecteur notera que tous ces faits concomitants proviennent de sources indépendantes des actes notariés savonésiens qui servent de point de départ à l'enquête de M. Harrisse. Ils sont empruntés à des historiens génois ou espagnols, contemporains de Christophe Colomb, et, par leur position officielle, en état d'être exactement renseignés.

Supposer qu'une chaine de concordances aussi serrée s'ajusterait de même à un Domenico et à un Cristoforo Colombo autres, mais jusqu'ici complètement hypothétiques, serait faire montre d'une crédulité rare. Autant s'imaginer qu'une poignée de caractères typographiques jetés en l'air pourraient, en retombant, étaler devant nos yeux étonnés la plus spirituelle des plaisanteries de M. l'abbé Peragallo, prête à mettre sous presse.

Cette identité dûment mise en lumière, il est curieux de voir jusqu'à quel point la partie biographique des *Historie* s'égrène et se détériore.

Selon ce livre, Christophe Colomb descendait de Colone, plus tard consul, qui amena captif à Rome le roi Mithridate : *procedeuano da quel Colone che condusse prigione in Roma il re Mitridate.* Ce Colone s'appelait *Cilo;* mais M. P. estime que Fernand n'avait pas à se préoccuper du nom véritable, attendu, dit-il[4], que les anciens textes portent généralement *Colonem.* En quoi cette raison, fondée sur une

1. In Not. Corsaro, doc. XXII, p. 424, l. 14.
2. In Not. Basso, doc. XXXIII, p. 436, l. 11.
3. In Not. Basso, doc. XXXV, p. 437, l. 17.
4. *L'Autenticità*, p. 42.

mauvaise lecture de Tacite, mitige-t-elle la généalogie fantastique avancée par les *Historie ?*

Colomb aurait été, paraît-il, de sang illustre : *di sangue illustre*, et aurait appartenu à une famille patricienne de Plaisance. Comme preuve de cette noble origine, c'est à Plaisance que Fernand place les tombes armoriées des Colombo : *sepoltore con arme et lettere di Colombo*. Or les Colombo du Plaisantin portaient d'azur à trois montagnes de sinople, sur la deuxième desquelles était une colombe d'argent[1]. Au contraire, le blason que Christophe Colomb produisit comme sien, lorsque les Rois-Catholiques lui octroyèrent des armoiries, est simplement d'or à la bande d'azur au chef de gueules[2], et, en outre, apocryphe. Quant à la véritable famille de notre Colombo, M. H. a démontré[3] que tous les documents tendent à lui donner pour berceau Quinto ou la vallée de la Fontanabuona, et qu'elle était certainement infime : *vilibus ortus parentibus*.

Les *Historie* prétendent encore qu'il y avait déjà eu des amiraux dans cette famille, et font dire à Colomb : *Io non sono il primo Ammiraglio della mia famiglia*. Le grand navigateur a pu lancer cette phrase, mais elle est contredite par les faits. On a les noms de tous les Liguriens qui furent amiraux, ou exercèrent un important commandement sur mer[4]. Le seul Colombo notable comme marin est Vincenzio, d'Oneille, pirate qui fut pendu haut et court au môle de Gênes, le 18 décembre 1492, pour avoir dévalisé l'épicier de Charles VIII[5]. Ce n'est probablement pas à cet homonyme que Fernand fait allusion. Est-ce donc que le valeureux ancêtre ne s'appelait pas Colombo et qu'il faudrait le chercher dans la ligne maternelle ? Si Christophe Colomb eût appartenu le moins du monde à une famille génoise ou italienne comptant un amiral, Gallo et Senarega, annalistes officiels et écrivant spécialement une relation des découvertes de leur compatriote et contemporain, n'eussent pas manqué de le dire, du moment qu'ils se donnaient la peine de rappeler son origine.

Il aurait été parent des deux illustres Colombo dont parle Sabel-

1. Nobiliaire dit de Passerini ; ms., bibliothèque publique de Plaisance.
2. Cartulaire original ; ms. conservé aux archives du ministère des affaires étrangères, à Paris.
3. *Christophe Colomb*, t. I, pp. 183-191.
4. *Ibidem*, t. I, p. 162.
5. Harrisse, *Les Colombo de France et d'Italie ;* mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1er et 15 mai 1874, doc. XXXVIII-XLI. Voir aussi la note du bourreau (6 livres génoises), *Codice diversorum*, 1492-1493, ms., archives d'État, Gênes.

licus : *di quelli dui illustri Coloni suoi parenti*, disent explicitement les *Historie*. Malheureusement, les Colombo mentionnés par Sabellicus n'étaient nullement génois, pas même italiens, et ils ne s'appelaient pas non plus Colombo. C'étaient des Gascons, du nom de Casenove, surnommés Coullon[1], mot qui, en vieux français voulant dire pigeon, fut traduit par *Columbus* et *Colombo*.

Les *Historie* ne se contentent pas de cette parenté imaginaire. Elles font naviguer Colomb avec ces amiraux *del suo nome et famiglia*, combattre sous leurs ordres et figurer dans la plus mémorable bataille navale du xve siècle. Le navire ayant pris feu, Christophe Colomb se serait jeté à la mer, aurait gagné la côte du Portugal à la nage, et, une fois à Lisbonne, s'y maria. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce récit. Le combat en question est celui que livra un amiral de Charles VIII à une escadre vénitienne, au cap Saint-Vincent. On l'identifie par les détails précis que donne Sabellicus, auteur cité explicitement dans les *Historie* comme autorité. Quant à la date, nous l'empruntons aux dépêches échangées entre l'ambassadeur de Venise en France et le doge. C'est dans la nuit du 21 au 22 août 1485 que ce fameux combat fut livré. Donc, si l'on en croyait les *Historie*, l'arrivée, l'établissement et le mariage de Colomb en Portugal dateraient de ce désastre et seraient postérieurs au mois d'août 1485. Or, nous verrons bientôt que Colomb dit qu'il vécut quatorze ans en Portugal avant de venir proposer ses services à l'Espagne, et les *Historie*, à leur tour, n'en sachant pas plus long, car Sabellicus omet de donner la date de cet exploit, représentent Colomb venant offrir ses services et ses projets aux Rois-Catholiques à la fin de l'année 1484 : *nel fine dell' anno M CCCC LXXXIIII*. Pour éviter toute confusion, Fernand prend même le soin d'informer le lecteur que son père arrivait en ligne directe du Portugal, d'où il s'était enfui secrètement : *si parti segretamente di Portogallo*. Cette affirmation est suivie d'un détail assez inattendu sous la plume de l'auteur des *Historie* : Colomb est déjà père de famille et veuf de la femme qu'il a épousée à Lisbonne. C'est-à-dire que Colomb se trouve avoir perdu avant l'hiver de 1484 la femme que, selon cette véridique histoire, il n'eût pu épouser qu'après l'été de 1485, et que son arrivée en Portugal, fixée à cette date par les détails précités, est en retard de quatorze ans sur l'époque donnée par Christophe Colomb dans ses propres écrits. Et ici on ne peut invoquer des coquilles de copistes ou de traducteurs, car les anachronismes ressortent d'une longue

1. *Ibidem*, cap. I-IV, et *Recueil des plus célèbres astrologues faict par Symon de Phares ;* ms. Bibliothèque nationale, fonds français, n° 1357, f. 161.

chaîne d'assertions, tissée avec soin et à laquelle se rattache la trame même du chapitre le plus important des *Historie*. Ainsi, on y lit encore que le départ de Colomb du Portugal fut causé par le dégoût qu'il éprouva pour ce pays après la mort de sa femme : *essendogli già morte la moglie*. Colomb, lui, qui apparemment savait à quoi s'en tenir sur ce point, dit, au contraire, que, lorsqu'il vint offrir ses services à l'Espagne, sa femme était parfaitement vivante, et que même il l'abandonna, elle et ses enfants : *dejé muger y fijos que jamás vi por ello*[1].

Et, à ce propos, M. Peragallo (s'il se décidait à surmonter son indifférence pour les recherches de première main) avancerait peut-être la question en faisant des fouilles dans les archives du *Provedor* de Lisbonne, situées à une portée de fusil de sa demeure. Il pourrait avoir la bonne fortune d'exhumer le testament de Philippa Moniz, seule femme légitime de Christophe Colomb, et, en fixant par cette trouvaille la date exacte de sa mort, préciser le caractère de la liaison qui exista, à partir de 1487, entre le grand navigateur génois et la mère de Fernand Colomb. Mais revenons aux autres allégations biographiques des *Historie*.

On relève dans cet ouvrage que la profession des ancêtres de Christophe Colomb fut toujours la marine : *il suo trafico, e de' suoi maggiori fu sempre per mare*[2]. Or, nous venons de voir que son père était tisserand. Ce fut aussi la profession de son oncle maternel, Guglielmo Fontanarossa, et très probablement celle de Giovanni Colombo et de Giacomo Fontanarossa, ses deux grands-pères.

Quant à lui, les *Historie* veulent qu'il n'ait jamais exercé d'art mécanique ou d'état manuel : *ei non essercitò arte mecanica, ò manuale*[3]. Antonio Gallo, qui n'a aucune raison pour faire descendre Colomb de la cuisse de Jupiter, et encore moins pour le décrier, affirme, au contraire, que Christophe et son frère Barthélemy gagnaient leur vie à carder de la laine : *et lanificij* (*textor pater, carminatores filii aliquando fuerunt*) *mercedibus victitarent*. Le fait est que non seulement le père, l'oncle et le frère puiné de Colomb, ainsi que lui-même, travaillèrent de leurs mains pour vivre, mais les documents ne montrent parmi ses parents que des ouvriers assujettis à la carde ou au métier. Nous possédons encore le contrat d'apprentissage de son frère Giacomo ; son cousin Antonio de Amico, Giovanni, Raffaele et Battista Fontanarossa, autres parents du côté de sa mère,

1. Navarrete, t. II, doc. CXXXVII, p. 255, l. 10.
2. *Historie*, f. 4, r°.
3. *Ibidem*, ff. 5 et 6.

furent tous tisserands de profession. Comment sait-on que ceux-ci étaient de sa famille? Rien de plus simple. Pour que Susanna Fontanarossa pût ratifier une vente d'immeuble faite par son mari Domenico, on convoqua un conseil de famille, conseil tenu à Gênes, le 25 mai 1471. C'est principalement dans le procès-verbal que M. H. a relevé les noms et professions des proches de Susanna[1]. Fernand Colomb, qui visita Gênes en 1515[2], ne se souvient, en fait de parents, que de deux Colombo, de Cugureo, naturellement *i piu ricchi di quel castello*, dont le moins âgé avait plus de cent ans : *il men vecchio passaua i cento anni*. Inutile d'ajouter que le biographe modèle néglige de mentionner sa tante Bianchinetta, Giacomo Bavarello, mari de cette dernière, et Pantaleone, son fils, cousin germain de Fernand, qui, à cette époque même, débitaient tranquillement du fromage et des saucisses dans leur petite boutique de la place di Ponticelli[3].

Les *Historie* citent une lettre attribuée à Christophe Colomb, dans laquelle il rapporte que le roi René le chargea d'aller à Tunis s'emparer d'une galéasse. M. H. ne paraissait pas beaucoup croire à ce récit. Un de ses arguments était celui-ci : c'est par l'ordre de René d'Anjou que Colomb aurait fait cette expédition. Il faut donc que l'ordre ait été donné à une époque où René ordonnait encore des expéditions. Or, le 17 juillet 1461, les Génois ayant massacré les Angevins, René, découragé, renonça à la guerre, et, pour nous servir des termes de l'*Art de vérifier les dates*, — autorité qu'on peut opposer à Larousse, — « rien ne put dans la suite le faire départir de cette résolution[4]. » Et comme, selon M. D'Avezac, Colomb serait né en 1446, et, d'après Peschel, en 1456, le grand navigateur n'a guère pu commander une expédition maritime à une époque aussi reculée que 1461.

Cependant, en 1467, les Aragonais offrirent au roi René la souveraineté de leur pays, et une guerre s'ensuivit. Mais, René n'ayant accepté la couronne d'Aragon que pour son fils Jean de Calabre, la guerre en question aurait été conduite par ce dernier et pour son propre compte. Ces données sont celles des historiens qui ont écrit

1. In Not. Camogli, doc. XII, p. 417, lignes 19, 20, 24, 25.

2. *Silvestri de Prierio in theoricas planetarum preclarissima comentaria.— Costó en Genova siete sueldos, por Enero de* 1515. Exemplaire de la Biblioteca Colombina, de Séville, GG. 177-23 (en 1871, car, depuis.....).

3. *Jacobus Bavarellus formagiarius... in uxorem Blanchinetam filiam q. Dominici Columbi textoris pannorum lane... Pantalinus Bavarellus ejus filius...* In Not. Parrisola, doc. XLV, p. 451, l. 22. Acte récemment découvert par M. le marquis Staglieno.

4. *Art de vérifier les dates*, 1784, in-fol., t. II, p. 444.

sur René d'Anjou, depuis Chastellain[1] jusqu'à M. de Villeneuve Bargemont[2], en passant par les Bénédictins.

Avec une joie manifeste, M. P. relève dans le travail de M. H. la mention de trêves conclues entre René d'Anjou et les rois de Castille et d'Aragon en 1469 : huit années après l'époque où l'on représente René comme ayant complètement cessé de guerroyer. Mais, puisque M. Peragallo reconnaît lui-même que la guerre sévissait, non dans l'intérêt personnel de René, mais pour Jean de Calabre, René ayant accepté la couronne d'Aragon exclusivement pour son fils : *se non volle per sé, accettò nondimento per figlio*, selon les propres paroles de M. Peragallo[3], les susdites trêves ne témoignent pas que lui, René, comte de Provence, était en état de guerre avec l'Aragon. C'est le duc de Calabre qui guerroyait, et, si René conclut des trêves, ce fut seulement pour le compte de son fils. On pourrait même y voir une preuve de ses intentions pacifiques, plutôt que l'inverse.

Hâtons-nous d'ajouter que les historiens cités par M. H. l'ont induit en erreur. M. Peragallo se trompe également sur ce point, et il l'ignore encore. Des documents signalés[4] en 1875 prouvent que René d'Anjou n'accepta pas la couronne d'Aragon pour son fils, mais bien pour lui-même, et, conséquemment, que la guerre portée en Catalogne, de 1467 à 1472, était dans l'intérêt de René et qu'il y contribua.

Là où M. P. a rencontré juste, c'est lorsqu'il recule jusqu'à l'année 1479, au lieu de 1469, date donnée par Papon, la trêve conclue entre René et le roi d'Aragon.

Faisons bonne mesure et communiquons à M. P. un autre fait qui semble venir à l'appui de sa thèse. Le massacre des Angevins à Gênes, en 1461, n'empêcha pas René d'obtenir de Sforza, vers 1466, qu'une flotte génoise vînt coopérer avec l'armée du duc de Calabre. Zurita donne même à entendre[5] que les Génois secondèrent les efforts de René jusqu'à la chute de Barcelone, en 1472.

Mais il ne résulte nullement de ces faits que Christophe Colomb ait commandé un navire de guerre du roi René. Les dates et les docu-

1. *Œuvres*. Bruxelles, 1864, in-8°, t. V, p. 408.
2. *Hist. de René d'Anjou*. Paris, 1825, t. II, p. 168.
3. *L'Autenticità*, p. 90.
4. *Materie politiche*, ms. des Archives d'État, Gênes, *mazzo* 13, et documents tirés des archives des Bouches-du-Rhône, par M. Lecoy de la Marche, *Le roi René*. Paris, 1875, in-8°, t. I, p. 368. Si M. Harrisse avait connu ces documents, il aurait sans doute modifié dans le sens que nous indiquons le § 4 du ch. III de son *Christophe Colomb*.
5. *Anales de Aragon*, 1668, t. IV, f. 183.

ments vont à l'encontre d'une semblable assertion, même si elle émane du grand navigateur génois[1]. Ainsi, dans une lettre adressée à Ferdinand d'Aragon, Colomb dit qu'avant de venir lui offrir ses services, il avait vécu en Portugal, où le roi de ce pays se refusa à l'écouter pendant quatorze ans : *en catorce años no le pude hacer entender lo que yo dije*[2]. Sous la date du 14 janvier 1493, Christophe Colomb écrit, dans son journal de bord, qu'en ce mois même sept années se seront écoulées depuis qu'il vint servir Leurs Altesses : *Despues que yo vine à les servir que son siete años agora à 20 dias de Enero*[3]. Or, sept années en Espagne et quatorze en Portugal reportent à 1472, comme date approximative de l'arrivée et de l'établissement de Colomb dans ce dernier pays. Nous voyons aussi que la galéasse dont il aurait été chargé de s'emparer s'appelait *la Fernandina*. Ce nom indique un navire de la marine de Ferdinand Ier, roi de Naples, avec qui René fut longtemps en guerre. Mais celui-ci ne put employer de Génois après 1472, puisque en cette année Ferdinand conclut avec Galeazzo-Maria Sforza, seigneur de Gênes, une paix perpétuelle[4] et donna même sa petite-fille Leonora en mariage au frère de Galéas.

1. M. Peragallo demande si Colomb eût jamais osé se vanter à ce point et quel pouvait être son intérêt. La lettre est de janvier 1495 et adressée aux Rois-Catholiques. C'est l'époque où Pedro Margarite, le P. Boïl et les aventuriers déçus dans leurs espérances, minaient le crédit de Colomb à la cour de Ferdinand et d'Isabelle. On lui reprochait surtout sa qualité d'étranger. Colomb était donc intéressé à faire croire qu'avant de venir en Espagne il avait déjà joué un rôle important, et que ce n'était pas la première fois qu'un roi faisait appel à ses talents. D'ailleurs, le plébéien génois, fils d'ouvrier, ancien ouvrier lui-même, qui allait bientôt se vanter, contrairement à la vérité, dans des circonstances analogues, de ne pas être le premier amiral qu'il y eût eu dans sa famille, était parfaitement capable de s'attribuer le mérite d'avoir commandé un navire de guerre, alors peut-être qu'il n'y aurait été que matelot ou novice.

2. Navarrete, *Coleccion de los viages y descubrimientos que hicieron por mar los Españoles*, t. III, p. 528. Las Casas, *Historia*, t. III, p. 187.

3. Cette référence si précise à un anniversaire semble vouloir donner une date exacte. La phrase *catorce años*, etc., au contraire, est évidemment un phébus, employé pour indiquer d'une façon générale que Colomb postula longtemps en vain. En tout état de cause, on peut considérer deux années ou plus comme des quantités négligeables sous la plume toujours colorée du grand Génois.

4. *Concertose en este tiempo* [*sub anno* 1472] *por el rey D. Fernando y por D. Alonso duque de Calabria su hijo, con Galeazzo duque de Milan por confirmer perpetua paz.* (Zurita, *loc. cit.*, t. IV, f. 189.) D'ailleurs « *Ferrando* » est la forme italienne pour Ferdinand, et en Italie, au xvᵉ siècle, *ferrandine* était synonyme de galéasse : « Galeasses appelées Ferrandines. » (*Mandement du roy pour indemniser les Florentins*, 20 avril 1475; ms. cité par Harrisse, *Les Colombo de France et d'Italie*, doc. VII.)

Ces dates, ces faits et ces chiffres établissent, d'une façon générale, l'époque après laquelle Colomb n'a pu combattre en Afrique sous la bannière de René d'Anjou, c'est-à-dire que, s'il exerça jamais un commandement de ce genre, ce fut avant 1472 ou, au plus tard, en cette année.

D'autre part, un homme en rapports directs avec un roi, et que ce roi charge d'aller combattre un navire de guerre de l'importance d'une galéasse[1], n'est pas le premier venu. C'est un marin expérimenté, dont la profession doit être connue avec certitude dans la ville qu'il habita et où demeure sa famille, surtout quand c'est un port de mer comme Savone. Or, le 20 mars 1472, Christophe Colomb, dans cette ville même, sert de témoin au testament d'un tisserand appelé Nicoló Monleone. Comment le notaire qualifie-t-il Colomb dans cet acte authentique, de *capitaneus galearum*, voire seulement de *marinarius* ou de *nauclerius ?* — Nullement. Il lui attribue la profession d'ouvrier en laines : *lanerio de Janua*[2]. On aura de la peine à nous persuader qu'un officier ministériel savonésien, dans l'exercice de ses fonctions, eût jamais qualifié de *simple tisserand* un Génois qui, peu auparavant, aurait guerroyé en Tunisie, possédé la confiance d'un roi voisin et commandé un grand navire de guerre pour le compte de ce prince.

Ces faits sont gênants. Alors M. P. de révoquer en doute les documents de Savone, spontanément, sans les avoir jamais lus ou vus, bien qu'imprimés dans son pays depuis deux cent cinquante ans[3] et consultés par tous les écrivains qui se sont occupés sérieusement de Colomb et de sa famille. Avec ces dénégations en l'air, M. Peragallo, en trois temps et deux mouvements, élève un échafaudage de raisons se résumant en ceci : votre Christophe Colombo n'est pas le vrai ; c'en est un autre.

Quel autre ? Il ne suffit pas d'inventer et de supposer des homonymes qu'on dresse ensuite contre des personnages dont l'existence se trouve établie par des actes authentiques. Cette manière de raisonner à coups de négations et de fantoches serait trop facile, en vérité. Non. A un Cristoforo Colombo documentaire M. P. ne saurait opposer qu'un Cristoforo Colombo dont l'existence soit absolument consta-

1. C'étaient des navires d'un port égal à cinq cents tonneaux et ayant deux cents hommes d'équipage, commandés (au moins à Venise) par un noble, jamais par un plébéien. (P. Martyr d'Anghiera, *Legationis Babylonicae*, Basil., 1533, in-fol., f. 77, B.)

2. In Not. Moreno, doc. XIV.

3. *Adnotationes Julii Salinerii Jureconsulti Savonensis ad Cornelium Tacitum*. Genuae apud Josephum Pavonem, 1602, in-4°, pp. 336-357.

tée, et ce, avec les unités de lieu et de temps imposées par le cadre ou l'ensemble de la question. L'homonymie a des bornes. Ce n'est pas non plus un mot magique qu'il suffit d'écrire en grosses lettres pour épouvanter les superbes, rassurer les simples, et voir tout s'effondre, comme à Babylone.

D'ailleurs, pourquoi le Cristoforo Colombo des actes savonésiens ne serait-il pas identiquement le Christophe Colomb devenu depuis si célèbre ? Est-ce donc un fait insolite que la présence de celui-ci à Savone à cette époque ? Ne l'y voyons-nous pas au 26 août 1472, jour où il s'engage conjointement avec son père à payer un achat de laines : *Dominicus Columbus lanerius habitator Saonæ et Christophorus ejus filius* [1] ? — Ça, c'est encore le Cristoforo du testament, à moins que ce ne soit un troisième Cristoforo Colombo, aussi fils de Domenico, jusqu'ici complètement inconnu, insinuera peut-être M. P., qui a réponse à tout.

Mais est-ce que la présence à Savone du vrai Christophe Colomb en 1472 ne s'explique pas naturellement par la demeure parfaitement constatée de son père et de sa mère dans cette ville à l'époque même [2] ? Ne savons-nous pas aussi par Oviedo, qui, sans doute, tenait ce renseignement des frères ou du fils aîné de Christophe Colomb, avec qui il eut de fréquents rapports personnels, que ce dernier quitta la Ligurie seulement après avoir passé l'âge de l'adolescence : *ya salido de la edad adolesçente*, et n'embrassa la carrière maritime qu'après ce départ [3] ? Quoi de plus simple, alors, que de le voir encore qualifié de tisserand en 1472 ?

Et le Cristoforo Colombo, fils du tisserand Domenico, frère de Bartolommeo et de Giacomo, tous trois plus tard établis en Espagne, qui approuve le 7 août 1473, encore à Savone, la ratification que sa mère Susanna Fontanarossa vient de souscrire [4], est-ce également un Christophe Colomb de contrebande ?

Le Nicolo Monleone qui fait son testament, et au chevet duquel nous trouvons Christophe Colomb en 1472, n'est-il pas le fils d'un ami de Susanna Fontanarossa, mère du grand navigateur [5] ?

1. In Not. Del Zocco, doc. XVII, p. 420, l. 21.

2. Doc. XII, XV, XVI, XVIII, pp. 416, 419, 421.

3. *Seyendo mançebo é ya salido de la edad adolesçente, se partió de aquella su patria, é passo en Levante, é anduvo mucha parte ó lo mas del mar Mediterraneo, donde aprendió la navegacion.* (Oviedo, *Historia general*, lib. II; cap. II, t. I, p. 12.)

4. In Not. Corsaro, doc. XXII, p. 424.

5. C'est dans la boutique du père de Nicolo de Monleone, fils de Giovanni, que Susanna Fontanarossa ratifia la promesse de vente de la maison de la Porte

Le qualificatif *de Janua* ne s'applique-t-il pas à Christophe, dont le père a habité Gênes sans discontinuer de 1439 à 1470[1], ville, conséquemment, où Christophe Colomb a passé vingt ans de sa vie et où tout porte à croire qu'il est né ?

Ce terme de *lanerio* ou de *tessitore*, qui offusque M. P., ne le lit-on pas dans Antonio Gallo, dans Senarega, dans Giustiniani[2] (tous trois contemporains et compatriotes du grand navigateur), quand ils disent en termes positifs que Christophe Colomb et son frère travaillèrent la laine pour vivre, avant d'embrasser la carrière maritime : *Christoforus et Bartholomæus Columbi fratres ex lanificij mercedibus victitarent... et puberes deinde facti, exiverant*[3] ?

En réponse, M. P. avance un certain nombre d'arguments qu'il aligne, numérote, dispose et enjolive avec art. Sans tenir grand compte de leur majestueuse ordonnance, nous relèverons les plus intéressantes de ces raisons.

L'opinion des écrivains portugais de valeur est, paraît-il, que Colomb vint s'établir en Portugal dans l'année 1470, et M. P., en énonçant ce jugement, exprime l'espoir qu'on le dispensera de citer ses autorités[4]. Le lecteur, peu charitable, insiste, au contraire, pour qu'il les produise; étant assez curieux de voir une preuve portugaise quelconque de la venue de Colomb *in Portogallo nel* 1470. En attendant, nous signalerons à M. P. un détail qui va probablement l'étonner. Personne n'a jamais trouvé en Portugal, ni dans aucune des possessions portugaises, le plus léger vestige de la présence de Colomb dans ces pays ou le moindre document se rapportant, de près ou de loin, à sa personne. La seule et unique source portugaise que, sur ce sujet, les historiens du Portugal, depuis Garcia de Resende jusqu'à Vasconcellos et ses continuateurs, aient consultée dans leur pays, consiste en quelques phrases de Ruy de Pina[5], auteur qu'ils

Saint-André : *In apothecha, Johannis de Monleono lanerij civium Saonae.* (In Not. Gallo, doc. XXXII, p. 436, l. 2.)

1. Doc. Ia et III-XI, pp. 401, 406-415.

2. *Et lui* (*Cristoforo*) *fosse tessitori di seta.* (Giustiniani, *Castigatissimi Annali*, Genoa, 1537, in-fol., f. ccxliv.)

3. Dans Muratori, *ubi supra.*

4. *L'Autenticità*, p. 64, note.

5. *Christophe Colomb*, chapitre des *Sources*, t. I, p. 83. Fructuoso, dans la partie inédite de ses *Saudades*, consacre cependant quelques lignes (farcies d'erreurs) à Colomb ; mais cet écrivain azoréen, postérieur d'un siècle aux événements, emprunte les détails qu'il n'invente pas à Garibay, qui, lui-même, les a pris dans Oviedo ou Gomara. (*Christophe Colomb*, t. I, p. 294.) D'ailleurs, Fructuoso ne fixe pas non plus la date de l'arrivée de Colomb en Portugal. Il le fait même venir directement d'Italie à Madère.

n'ont cessé de plagier, les uns après les autres. Inutile de dire que la date de 1470, ou même une époque en approchant, n'est indiquée d'aucune façon par Ruy de Pina et ne repose sur rien d'authentique. La première fois que des documents de la Péninsule mentionnent Colomb, c'est en Espagne et seulement dix-sept ans après[1], le 5 mai 1487.

Le nom de Giacomo Colomb, transformé, à ce qu'il semble, *con molta disinvoltura*[2], en Diego Colombo, ne cesse de surprendre M. P., qui, avec une légère teinte d'ironie, demande instamment *schiarimenti su questo scambio*. S'il ne faut que cela pour le rendre heureux, ce ne sera pas difficile. A la page 350 des *Adnotationes ad Cornelium Tacitum*, de son compatriote Giulio Salinerio, imprimées à Gênes en 1602, M. P. trouvera le texte authentique d'une assignation lancée par le greffier du tribunal de Savone, le 24 janvier 1504, où (ainsi que nous l'avons dit plus haut) Giacomo, fils de Domenico et frère de Christophe et de Barthélemy Colomb, est dit habiter l'Espagne sous le nom de Diego : *Jacobum dictum Diegum*.

Aux yeux de M. P., un miracle seul[3] pourrait expliquer l'expérience professionnelle de Colomb en 1492, s'il travaillait encore au métier dans l'année 1473. C'est un effet d'optique. Ébloui par le résultat obtenu, on ne songe pas qu'à cette époque l'art naval était très peu développé, l'espace connu relativement restreint, tandis que le point et l'estime n'étaient que de téméraires suppositions[4]. Aussi, au xve siècle, ce qui constituait le marin c'était plutôt la sagacité et l'audace que la science technique. Colomb, Ligurien au caractère fortement trempé, apporta en naissant les qualités essentielles et il a pu parfaitement acquérir *en dix-neuf ans*[5] toutes les connaissances nautiques dont il fit preuve au cours de son mémorable voyage. Les pilotes qui le secondèrent, et dont l'habileté est avérée, n'avaient certainement pas navigué pendant aussi longtemps lorsqu'il les embaucha pour ses expéditions transatlantiques. Vicente Yañez Pinzon[6], qui commandait la *Niña*, n'était guère âgé de plus de vingt-neuf ans en 1492; Pedro de Ledesma, capitaine du *Vizcaino*[7], et Andres de Morales[8], fameux pilote et cartographe du troisième voyage, avaient

1. Navarrete, t. II, doc. II. — 2. *L'Autenticità*, p. 62. — 3. *L'Autenticità*, p. 71.

4. « C'est par centaines de lieues que Christophe Colomb et ses pilotes comptaient les désaccords. » (Amiral Jurien de la Gravière, *Les marins du XVe et du XVIIe siècle*, 1879, in-12, t. I, p. 11.)

5. De 1473, dernière date de son séjour en Ligurie, jusqu'à 1492, année de la découverte du Nouveau-Monde.

6, 7, 8. Enquête du fiscal; Navarrete, t. II, pp. 547, 539, 540; P. Martyr, Decad. II, cap. x.

l'un et l'autre de vingt-deux à vingt-quatre ans en 1498. Americ Vespuce travaillait encore dans son comptoir de Florence en 1491[1]. Rodrigo de Bastidas, qui avait cependant commencé par être notaire, accomplit ses belles découvertes maritimes à l'âge de vingt-huit ans[2]. Nous pourrions multiplier les exemples. Quant à l'idée qui désigne justement Colomb à l'admiration de la postérité, la lettre écrite par Toscanelli à Fernam Martins, le 25 juin 1474[3], montre que, sans même s'être jamais aventuré à mettre le pied sur un navire, on pouvait concevoir le projet d'aller par mer à la recherche de terres transatlantiques, et le démontrer en employant les raisons mêmes que Christophe Colomb devait invoquer dix-sept ans plus tard pour convaincre Ferdinand et Isabelle.

M. P. rejette d'emblée le témoignage des historiens génois du xve siècle, attendu, dit-il, qu'ils font embrasser la carrière maritime à Colomb dans l'âge de puberté, tandis que les documents savonésiens le représenteraient travaillant encore au métier en 1472, alors qu'il était plus âgé. Mais ni Gallo ni Giustiniani ne paraissent imposer un sens restrictif à l'expression *puberes deinde facti*, puisque l'un rapporte que les deux frères furent tisserands avant d'être marins, et l'autre qu'ils « gagnaient leur vie » à travailler la laine : *ex lanificij mercedibus victitarent*. A notre avis, cette phrase s'applique mieux à l'ouvrier qu'au simple apprenti. Or, à Gênes, l'apprenti tisserand commençait son apprentissage à treize ou quatorze ans, et n'en sortait que six années après[4]. D'ailleurs, vivant à Gênes, tandis que les Colomb demeuraient à Savone, et écrivant vingt ans après les événements, les chroniqueurs génois ont bien pu se tromper sur l'époque précise où Christophe et Barthélemy cessèrent de tisser ou de carder la laine. L'essentiel, pour ces écrivains, était de savoir que nos deux Colombo avaient été tisserands dans leur jeunesse, et c'est cette circonstance qui dut surtout les frapper. Le reste paraît n'être qu'une inférence de leur part, et qui ne saurait militer contre le fait principal. La date de 1472 est précise, l'acte qui la rapporte est authentique, l'énonciation est des plus claires et corroborée par Oviedo. Ainsi que nous l'avons montré, cet écrivain, historiographe officiel des Indes et qui a connu personnellement tous les Colomb dès leur

1. Correspondance, ms. *Archivio Mediceo avanti il Principato;* Archives d'État, à Florence.

2. Navarrete, t. II, p. 539.

3. Voir le texte original latin de cette lettre dans l'introduction aux Additions à la *Bibliotheca Americana Vetustissima,* texte où l'on ne trouve pas les interpolations qui déparent les versions données dans les *Historie* et dans Las Casas.

4. Actes notariés, *Christophe Colomb*, t. II, p. 214, note.

arrivée à la cour d'Espagne, dit explicitement que le découvreur du Nouveau-Monde *n'était plus un adolescent* lorsque, quittant son pays natal, il commença à naviguer et à apprendre la profession de marin. Cette assertion est encore fortifiée par ce fait que les renseignements positifs sur les agissements de Colomb après qu'il eut quitté la Ligurie, tels que nous les relevons dans ses propres écrits, sont tous postérieurs à l'année 1473[1].

Pour mieux combattre les affirmations des historiens génois, bien que confirmés par ces actes des tabellions savonésiens, M. P. insinue ce qu'on pourrait appeler un syllogisme inconscient. Les minutes savonésiennes, dit-il[2], énoncent que Colomb fut tisserand de laine : *tessitore di lana*. Giustiniani, lui, rapporte que Colomb fut tisserand de soie : *tessitore di seta*. Donc, Colomb ne fut pas tisserand du tout. L'eau de roche n'est pas plus claire que cette conclusion inéluctable.

M. P. présente encore un argument, non moins digne d'attention. Il paraît qu'un document manuscrit, intitulé *Registro delle Avarie*, lequel aurait été le registre à l'usage des armateurs ou patrons de navires relevant de l'amirauté de Gênes : *registro aperto per gli armatori o patroni di bastimenti*, porte le nom de Christophe Colomb sous la date de 1476, et que, dès cette époque, le grand Génois aurait commandé un navire; donc, etc., etc.[3]. Ce n'est pas avoir la main heureuse. Ni M. P. ni personne, depuis Spotorno, n'a vu ce document, et tout ce qu'on en sait est la phrase suivante du zélé barnabite : « Dans un manuscrit appartenant au Signor Rogerone, graveur génois, Colomb est inscrit sur le livre *delle avarie* sous l'année 1476[4]. » Les autres détails qui agrémentent l'explication de M. P. sont de la fantaisie pure. Il y a plus. Ce que M. P. appelle *Registro delle Avarie*, et rattache, on n'a jamais pu savoir pourquoi, à la *Capitania di Genova*, particularité inconnue jusqu'à lui, ne se rapporte, ni de près ni de loin, aux armateurs, aux patrons de navires, à la marine ou aux avaries. C'était tout simplement le rôle de l'impôt de capitation : *avariarum capitis*. Nous avons de fortes raisons pour croire que la citation ne concerne même pas un homonyme[5].

On pourrait également relever les autres objections de M. P., mais

1. *Christophe Colomb*, t. I, p. 264.
2. *L'Autenticità*, p. 66.
3. *Ibidem*, p. 71.
4. *Alle quali potrebbesi aggiungere una circostanza notata in un ms. presso il Signor Rogerone, incisor Genovese, cioè che il Colombo è registrato nel libro delle* avarie *sotto l'anno* 1476. (*Codice diplomatico*, p. XIV.)
5. Le ms. Rogerone était indubitablement un *Abecedario* de Federici. (Cornelio Desimoni, *Giornale ligustico*, mai 1874.) L'original porte en effet, sous la

le temps presse et l'espace manque. Cependant nous pensons en avoir dit assez pour tempérer les allures triomphantes du critique italiano-lusitanien.

En résumé, quel est le Christophe Colomb des *Historie*, de la légende et de M. l'abbé Peragallo, puisque, à son avis, les *Historie sono proprio a prova di bomba ?*

Le rejeton légitime d'une famille patricienne originaire de Plaisance, dont la noblesse remontait au temps des Romains, Christophe Colomb naquit on ne sait où. Pauvres mais fiers, ses ancêtres ne s'abaissèrent jamais à travailler de leurs mains, et aucun de ses parents n'exerça d'état manuel. De père en fils, ils furent tous marins de profession, et, avant Colomb, on compta des amiraux dans cette noble lignée. Colombo, l'*archipirata illustris*[1], ainsi que Colombo *junior*, dont le nom seul faisait frissonner d'épouvante les enfants au berceau, étaient du nombre de ces valeureux ancêtres[2].

Dans sa jeunesse, Colomb alla étudier à Pavie la cosmographie et l'astrologie. Il embrassa néanmoins la carrière maritime dès l'âge le plus tendre et ne cessa plus de naviguer. Son habileté devint telle que le roi René lui confia le commandement d'un grand navire de guerre et le chargea personnellement d'aller à Tunis s'emparer d'une galéasse ennemie.

Il combattit aussi sous les ordres de son illustre parent Colombo *junior*, pour le compte de la France[3], et prit part au fameux combat naval du cap Saint-Vincent. L'ennemi fut cruellement décimé, mais le vaisseau amiral, sur lequel se trouvait Christophe Colomb, ayant été dévoré par les flammes, ce dernier se jeta à la mer et, sachant

rubrique *Colombo*, la notule : *Xop° in libro avariarum*, mais *sub anno* 1446. Les meilleurs juges à Gênes sont convaincus que le ms. Rogerone donne une mauvaise lecture : 1476 pour 1446. Il ne s'agirait donc pas de Christophe Colomb, puisque le Cristoforo de Federici, nécessairement majeur en 1446, était déjà de ce monde en 1421. Nous pensons que la citation se rapporte au *Xop° de Columbis*, également mentionné par Federici, sous l'année 1440. Or, lorsqu'on se réfère aux autorités citées par le zélé annotateur (*Diversorum Comunis Janue*), on voit qu'il a lu *Christophorus de Columbis* pour *Christophorus de Columnis*, c'est-à-dire, Colonna, lequel, loin d'être le grand navigateur, était un simple Génois tombé en déconfiture. (*Christophe Colomb*, t. II, chapitre des *Homonymes*.)

1. Sabellicus, *Opera omnia*, Basilae, 1560, in-fol., t. II, col. 1536.

2. *Col suo nome spauentaua i fanciulli nella culla*. (*Historie*, 1571, f. 10, r°.)

3. Nécessairement, puisque le Colombo qui commandait la flotte victorieuse était un Français de naissance, amiral de Charles VIII, combattant sous le pavillon fleurdelisé.

très bien nager, atteignit heureusement la côte du Portugal. C'est ainsi qu'il aborda dans ce pays (après le 21 août 1485, date authentique de ce mémorable combat).

Colomb se rendit immédiatement à Lisbonne où, en allant à la messe, il fit la conquête d'une noble demoiselle. C'était la fille de Pietro Mogniz Perestrel, en son vivant grand marin et l'un des trois navigateurs qui découvrirent l'île de Madère. Colomb alla vivre avec sa belle-mère, laquelle, voyant le goût de son gendre pour la cosmographie, lui communiqua les papiers et les cartes nautiques de son défunt époux. Et comme une chose en amène une autre : *una cosa dipende dall' altra*, ainsi lui vint l'idée qu'à l'ouest des Canaries il y avait des terres abordables. On sait le reste.

Que disent au contraire les faits et les documents ; quelle synthèse imposent-ils à l'historien sérieux ?

Christophe Colomb appartenait à une famille d'obscurs plébéiens, originaire de quelque village de la vallée de la Fontanabuona ; peut-être Terrarossa ou Moconesi.

C'étaient de pauvres tisserands de laine. L'un d'eux, après avoir passé par Quinto al mare, vint à Gênes même, où, vers l'année 1439, il s'établit pour son compte, dans le quartier Saint-Étienne. C'était Domenico Colombo, père de Christophe. Il avait épousé une femme du Bisagno, appelée Susanna Fontanarossa, appartenant aussi à une famille de tisserands, et qui lui apporta une petite dot en argent. De ce mariage naquirent cinq enfants.

Christophe, qui était l'aîné, reçut quelque instruction, vraisemblablement dans une de ces écoles élémentaires que la corporation des tisserands subventionnait au *Borgo dei lanieri*.

Les quatre fils de Domenico Colombo travaillèrent de leurs mains pour vivre, et, suivant l'usage des artisans génois, au métier qu'exerçaient leurs parents. Ce fut sans doute dans l'atelier de son père que Christophe apprit à tisser ou à carder la laine, et nous inclinons à croire que, son apprentissage terminé, il continua à exercer cette profession pendant quelque temps encore.

Il est vraisemblable que Colomb accompagna son père à Savone, lorsque celui-ci alla s'y établir comme tisserand-cabaretier en 1470. Cependant rien n'empêche d'admettre qu'au sortir de l'adolescence, Colomb n'ait mené de front les exigences du métier, quelques études nautiques et certains voyages maritimes : combinaison dont on voit fréquemment des exemples parmi les ouvriers des ports de mer. C'est dans ces conditions que, jeune encore, il a pu faire partie de l'équipage du navire de guerre envoyé à Tunis par René d'Anjou,

pour s'emparer d'une galéasse ennemie. Vers l'année 1473, Colomb s'émancipa complètement et émigra en Portugal : pays dont les rois accueillaient alors les marins génois avec empressement[1], et qui armaient de nombreuses expéditions pour cette côte d'Afrique où les esprits avides et entreprenants voyaient déjà miroiter de faciles richesses.

Il vécut douze ou quatorze ans en Portugal, et c'est sans doute de Lisbonne, où il paraît même avoir fait du négoce, que Colomb rayonna au nord jusqu'à Bristol et l'Islande, au sud jusqu'en Guinée. C'est aussi dans cette ville qu'il se maria avec la fille d'un Moniz ou d'un Perestrello, lequel, qu'on le nomme Pietro ou bien Bartholomeu, ne fut jamais marin[2] ni ne découvrit Madère ou quoi que ce soit.

SEJUS.

PASSERAT ET LA SATIRE MENIPPÉE.

Des divers chapitres dont se compose la *satire Ménippée*, il en est un, le dernier, qui se recommande particulièrement à l'attention. Il a pour titre : ***Discours de l'Imprimeur sur l'explication du mot de Higuiero d'Infierno, et d'autres choses qu'il a apprises de l'auteur.*** Il ressort du texte de ce discours que le personnage qui l'a écrit a, au moment de l'impression, servi d'intermédiaire entre l'imprimeur et celui qu'il appelle l'auteur. S'il ne nous dit rien de la part que lui-même a pu prendre directement, soit à la conception, soit à la rédaction primitive de l'œuvre originelle, il nous laisse du moins à entendre qu'en ce qui concerne la publication et l'édition de l'ouvrage, son rôle a été considérable. Découvrir et faire connaître l'auteur de ce chapitre anonyme, ce n'est pas seulement mettre un nom au bas d'une des pages les plus brillantes de la prose française du XVIe siècle, c'est aussi, croyons-nous, éclairer d'un jour nouveau quelques-unes des multiples questions que soulève cette œuvre, mystérieuse et complexe, c'est aussi en faciliter et peut-être en préparer la solution.

1. Les Pessagno, Antoniotto Usidomare, Antonio Nolli, etc., etc.

2. Bartholomeu Perestrello était un gentilhomme d'origine lombarde qui, attaché à la personne d'un des infants de Portugal, fut chargé en 1425, peut-être en 1446 seulement, d'aller coloniser l'île de Porto Santo, découverte ou redécouverte par Joam Gonçalvez Zarco et Tristam Vaz Teixeira, en 1418 ou 1419. Azurara, écrivain contemporain de l'événement et qui fait autorité, dit seulement que Perestrello accompagna les découvreurs lorsqu'ils *retournèrent* aux îles. (*Christophe Colomb*, t. I, p. 273. Voir aussi Barros et Damiam de Goes.)

Ce discours est un extrait de deux pièces plus anciennes[1] qui n'ont été publiées séparément qu'à une époque postérieure, dans les mémoires de la Ligue. L'auteur qui les avait composées, à l'occasion des premières éditions de la satire, sous le titre d'*Observations notables sur la satire Ménippée,* préféra, pour des motifs que nous ignorons, réunir les deux morceaux en y ajoutant quelques renseignements fort intéressants sur les premières éditions de l'ouvrage. Ces explications sont mises dans la bouche de l'imprimeur. Toutes ces pièces de rapport composent un chapitre unique d'une texture ingénieuse, ajouté sous forme d'appendice à la fin de la satire. L'édition où il parut pour la première fois est la sixième : elle a été imprimée la même année que les précédentes[2].

Nous nous proposons d'abord de démontrer que Passerat est l'auteur de ce Discours de l'Imprimeur, ensuite d'exposer les conséquences qu'il nous semble naturel de tirer de cette démonstration.

Si nous n'avions à produire à l'appui de notre démonstration que des déductions tirées de certaines analogies dans le style ou dans les procédés de composition, nous hésiterions à nous prononcer ; ou plutôt nous laisserions à d'autres le soin de retrouver dans ce discours d'une originalité saisissante la main de Passerat et la forte empreinte

1. La seconde de ces pièces a été elle-même extraite presque textuellement du *Dialogue du Maheustre et du Manant;* le discours de l'imprimeur n'en contient que la fin; pour le reste, nous n'avons pas à nous en occuper. Le titre que nous mentionnons ici d'*Observations notables sur la satire Ménippée* est celui que donnent les Mémoires de la Ligue. Nous n'étudions ici que la première pièce et le fragment de la seconde dont la réunion a formé le discours de l'imprimeur : ces deux morceaux seuls intéressent notre sujet.

2. La satire eut une première édition faite à Tours et apportée de Tours : « Je ne fis du commencement à Tours que sept ou huit cents exemplaires de cette œuvre, » puis quatre éditions faites à Paris, dans le mois qui suivit le retour de l'imprimeur en cette ville, c'est-à-dire dans le mois de mai 1594 : « Et a fallu que je l'aye imprimé en trois semaines quatre fois et je suis prêt à l'imprimer pour la *cinquième.* » Voilà donc une édition à Tours, quatre à Paris, et une sixième dans laquelle est inséré le discours de l'imprimeur.

L'édition princeps, celle de Tours, est très probablement le volume in-8° de 88 feuillets, chiffrés au recto, que MM. Leber et Charles Hodier ont signalé. Ce volume porte le titre de *Vertu du Catholicon.* Il comprend l'avis de l'imprimeur dont la dernière page est occupée par la figure du charlatan, la vertu du Catholicon, l'abrégé des États, l'épître d'Engoulevent avec quatre pages seulement des vers qui ont été ajoutés en plus grand nombre dans les éditions suivantes.

Disons en terminant que M. Leber signale également un petit in-12, portant la fausse date de 1593, qui a échappé aux recherches de M. Nodier et dont on ne trouve aucune trace dans les bibliographies. C'est *la première édition* où se trouve l'âne Ligueur de Passerat que suit l'explication des mots Higuiero, etc.

de son talent. Heureusement nous n'en sommes réduits ni aux conjectures ni aux hypothèses : nous marchons en pleine lumière et sur un terrain solide. Ces pensées au tour fin, délicat, à la marque reconnaissable entre toutes, nous les avons vues ailleurs, dans des œuvres non plus anonymes, mais avouées de Passerat et signées de sa main. La langue seule n'est plus la même : ces œuvres, en effet, sont écrites en latin. Or, à cette époque, les leçons d'ouverture de Passerat qui furent publiées plus tard sous le titre de *Harangues et préfaces*, ses poésies latines qu'il adressait chaque année comme étrennes à Henri de Mesmes, sous le titre de *Calendes de janvier*, étaient inédites et partout inconnues. Leur auteur lui-même aurait eu peine peut-être à les retrouver, enfouies qu'elles étaient dans ses vieux papiers, dans de volumineuses liasses. Nous savons par lui que c'est seulement à la fin de 1596 qu'il songea à faire l'inventaire de ses richesses littéraires, *chartea suppellectilis*[1]. Ses calendes parurent le premier janvier 1597; quant à ses harangues, elles ne devaient être éditées qu'après sa mort.

Nous n'avons plus qu'à mettre le texte français anonyme en regard du texte latin signé de Passerat : ce simple rapprochement sera le meilleur argument. L'auteur français explique le titre de *satire Ménippée* que tout le monde, dit-il, n'entendait pas. « Le mot de satire ne signifie pas seulement un poème de médisance, mais aussi toute sorte d'écrits, remplis de diverses choses et de divers arguments, mêlés de prose et de vers entrelardés[2]. » Dans sa préface sur les captifs de Plaute, Passerat avait donné de ce mot de satire la même explication : « Quidquid occurebat velut in satyram conjicere libuit, ubi Græca Latinis solutoque sermone versus libere ac de industria permiscui. » Continuant de développer sa pensée, l'auteur français ajoute que chez les Grecs, aux fêtes publiques, des hommes déguisés en satyres qu'*on feignait être demi-dieux lascifs et foldtres par les forêts*, avaient pris la liberté d'attaquer et brocarder tout le monde impunément. Dans sa préface du *Miles gloriosus*, Passerat nous parle également de cette liberté excessive (*protervam et petulantem licentiam*) des satires, qu'on finit par reléguer dans les forêts, eux et leur insolence cynique : « satyris in sylvas cum suâ caninâ facundiâ relegatis. »

1. Charteam meam supellectilem cum nuper recenserem, aliquot scedas reperi, Kalendarum januariarum titulo inscriptas. Jo. Passeratius Jacobo Mesmio Henrici F. libellorum supplicum in regia magistro. Kal. Jan. anno 1597. Les harangues de Passerat, *orationes et praefationes*, ont eu deux éditions, l'une en 1606 et l'autre en 1637.

2. Nous avertissons une fois pour toutes que dans nos citations nous adoptons l'orthographe moderne.

Quand nous voyons ensuite l'auteur du Discours de l'Imprimeur s'étendre avec complaisance sur les *Cyniques* ou *Ménippées* de ce Varron que Quintilien et saint Augustin ont, dit-il, appelé le plus savant des Romains, nous nous rappelons aussitôt que, dans ses Préfaces, Passerat aime à citer Varron, et que lui aussi le désigne à plusieurs reprises par ces mots de *Togatorum doctissimus*[1]. Nous ne saurions oublier non plus que, précisément à cette époque, pendant que la guerre civile le tenait éloigné de sa chaire de professeur royal, le même Passerat faisait une étude approfondie de Varron, dont il recueillait les fragments péniblement glanés chez les glossateurs. Ce recueil manuscrit, qui renferme d'autres fragments des anciens poètes latins, est à la Bibliothèque nationale[2].

M. Labitte a vu à la même Bibliothèque un exemplaire des *Ménippées* de Varron[3], recueillies par Robert Étienne, exemplaire surchargé de notes écrites de la main de Passerat. M. Labitte en a conclu à tort que le savant professeur royal a expliqué Varron dans son cours au Collège de France. Il eût pu se contenter de dire que Passerat avait fait de Varron l'objet non de ses leçons, mais d'études opiniâtres poursuivies avec une sorte de passion durant tout le temps que la Ligue a été maîtresse de Paris. Il consacra tous ses instants à compulser, à collationner ces extraits des antiquités latines, ces bribes tronquées dont il a en outre tiré la matière de deux ouvrages[4]. Ces débris n'étaient alors connus que de quelques érudits : ainsi que le dit M. Labitte, les *Ménippées* de Varron n'étaient plus qu'un souvenir. Il ne faut donc pas s'étonner que l'auteur du Discours de l'Imprimeur ait cru devoir expliquer ce titre de *satire Ménippée* que le public ne comprenait pas, ni que Passerat, si réellement il a écrit ce

1. Docuit etiam togatorum doctissimus, in satyra quae inscribitur Parmeno, ut in argumentis Caecilium, in ethesin Terentium, ita in sermonibus Plautum sibi palmam vindicare. — Praefatio in Plauti Menaechmos.

2. Postquam vero inter arma scelerater et nefaria Camoenae nostrae siluerunt, miserrimaeque Academiae Hispana insultavit barbaries, benignitate clarissimi viri Henrici Mesmii, cui me omnia debere nunquam inficiabor, ingratum nactus otium, si quod otium in tanto tumultu esse potuit, ne nihil agerem, de Plauto coepi attentius cogitare, et ea comparare mihi, quibus fretus, et veluti exemptus numero profanorum, sperarem me in adyta venerandae antiquitatis penetraturum esse.

3. 8196. Codex chartaceus olim Mentellianus : ibi continentur fragmenta poetarum veterum, Accii videlicet, Afranii... Varronis et incertorum a Passeratio collecta.

4. Veteres grammaticos cursus pervolutavi, dispersas scriptorum reliquias collegi : duos hinc mihi commentarios elucubravi : unum priscarum vocum, alterum de cognatione litterarum et multiplici permutatione. Praefat. in Plauti Menaechmos.

Discours que nous lui attribuons, ait voulu en quelque sorte consacrer, par ce titre savant, le témoignage de ses laborieuses recherches.

Après avoir donné ces explications, l'auteur arrive au mot Higuiero d'Infierno. Les rapprochements que nous allons faire sont, on en conviendra, absolument concluants. Nous ne nous arrêterons pas à faire voir que la comparaison de la Ligue et du Figuier est un de ces jeux d'esprit où se complait Passerat et dont il fait un des principaux ornements de ses harangues. Le 1er janvier 1590, Passerat avait adressé pour étrenne à Henri de Mesmes une pièce de vers latins intitulée : *Ficus*, le Figuier. Mettons en regard l'un de l'autre les deux textes, celui du Discours français et celui de la pièce latine :

Les anciens tenaient cet arbre entre les gibets.

Non semel illa valentes
..... dedit ad suspendia ramos.

Il perd aisément son fruit.

Fructus saepe caduci.

Il reçoit toutes sortes d'antures.

Inseritur seriturque modis paene omnibus una.

Il ne porte ni fleurs ni embellissement quelconque.

Sine flore aetas.

Il ne dure guère en vie.

Est et vita brevis.

La plus grande partie du fruit qui paraît du commencement ne parvient point à maturité.

Florem nil illa moratur inanem.

Le fruit (du palmier) s'applique à tous usages.

(Ecquae arbor) humanos tot commoda fundit in usus?

Il sert de pain, de vin, de linge, de table, de couvertures de maisons et bref de tout ce qu'on veut.

Palma trabes tectis solidas pastusque ministrat.
Lenaeum fundens laticem,
Sufficit et panem ceteris pro frugibus almae.

La pièce intitulée *Palma* est du 1er janvier 1591.

Aucun hasard, on le voit, ne pourrait expliquer de pareilles coïncidences. Il ne s'agit pas, nous le répétons, de simples analogies, et nous ne nous appuyons pas sur des ressemblances ou sur des rencontres fortuites. Ce n'est pas que nous ne puissions, nous aussi, recourir à d'autres arguments. On blâmait déjà au XVIIe siècle la témérité de ceux qui veulent décider quelque chose en critique par la conformité du style. Ce genre de preuve, contestable quand il est isolé, peut dans certains cas, et suivant les circonstances, avoir une force irrésistible. Au point où nous en sommes de notre dissertation, il est clair que si, après avoir rencontré, épars dans différents

ouvrages de Passerat, une pensée frappante, un tour singulier, une explosion de la passion, un de ces accents personnels, intimes, par où se trahissent les natures vraiment originales, nous retrouvions ensuite ces traits de caractère dans le Discours de l'Imprimeur, tous réunis, accumulés en trois ou quatre pages, cette coïncidence constituerait un puissant argument en faveur de notre opinion.

L'auteur du Discours, par exemple, s'indigne contre ceux qui voudraient ensevelir une fois pour toutes dans l'oubli toutes les afflictions passées : ces gens-là, s'ils le pouvaient, étoupperaient la bouche à la postérité. Et, dans sa chaire, rouvrant ses cours après l'entrée du roi dans Paris, Passerat s'écriait (nous traduisons le passage) : « C'est bien à regret que je rappelle le souvenir de nos folies, qu'il vaudrait mieux ensevelir dans un éternel oubli ; mais, le moyen d'oublier si vite un ressentiment profondément enraciné dans nos âmes[1] ? »

Bien loin de faire le silence sur les atrocités commises par les ligueurs, il faudrait, suivant l'auteur du Discours, en perpétuer le souvenir et se garder de soustraire aux sévérités de l'histoire les auteurs de tant de forfaits. « C'est la punition que les méchants ne peuvent éviter ; pour le moins faut-il qu'ils aient ce déplaisir et ce ver sur le cœur. » Et l'année précédente, parlant des remords qui bourrèlent la conscience des ligueurs, Passerat avait employé la même expression dans sa défense de Henri IV : « C'est ici un de leurs *vers* qui ne meurt point et qui jour et nuit les pique[2]. »

Quand ensuite l'auteur du Discours en vient à supposer que peut-être Olivier, Boucher, Dorléans travaillent à faire un anticatholicon, car ils ont loisir à revendre, il leur jette à la face cette fougueuse provocation : « On les y attend. J'en connais plus d'une douzaine dans notre ville à qui la peau et la plume démangent. » Cette explosion des sentiments qui bouillonnent au cœur de l'irascible écrivain rappelle cet autre défi que Passerat lança en 1584 à ceux qui l'avaient calomnié auprès du roi Henri III :

Qui me voudra livrer bataille ?
Que hardiment sa plume il taille,
Vous en aurez du passe-temps[3].

1. Facio invitus ut recorder civium insanias, quas praestaret oblivione sempiterna obruere : sed (non) facile est eam, quae alte insedit, doloris injuriaeque memoriam cito deponere.

Praefat. in disputationem de ridiculis quae est apud Ciceronem in lib. II de oratore.

2. Défense de Henri IV : manuscrit de Passerat à la Bibliothèque nationale, 10339-2. 2.

3. Voir dans les poésies françaises de Passerat la pièce qui a pour titre : « Au

Enfin, lorsque deux des chefs de la Ligue, Vitry et Villeroi, firent leur soumission dès la fin de 1593, Passerat mit d'autant plus d'empressement à signaler le fait qu'il avait autrefois entretenu des relations affectueuses avec les Villeroi, et en particulier avec le personnage dont il est ici question. Plusieurs de ses poésies françaises lui sont dédiées.

L'union s'en va désunie,
Témoin Vitry et Villeroi,
A Dieu en soit gloire infinie,
Louange à eux, honneur au roi.

N'est-il pas significatif que l'auteur du Discours se soit servi d'expressions presque semblables et que lui aussi ait déclaré que ceux qui rentraient dans le devoir méritaient recommandation et louange?

Nous croyons inutile de faire de nouveaux rapprochements. Aussi bien l'auteur du Discours ne nous paraît pas du tout prendre au sérieux le mystère dont il affecte de s'envelopper. Pour qui sait lire entre les lignes, il devient manifeste que cet écrivain ne croit pas beaucoup au danger, que ses précautions ne sont qu'apparentes, que son secret n'est qu'une plaisanterie, que, s'il ne déclare pas ouvertement son nom, c'est qu'il se considère comme obligé de s'en tenir au cadre primitivement adopté. Mais voyez comme, en se jouant, il se plaît à soulever un coin du voile, et quel soin il prend de laisser passer un rayon de lumière à travers certaines obscurités voulues qui ne sauraient tromper un lecteur attentif. On croirait vraiment que, pour intriguer le public, pour piquer sa curiosité, il lui propose une énigme et l'invite à en chercher le sens. A nous, lecteurs, d'aviser. Réunissons les données éparses dans le Discours, étudions-les et comparons. Le mot à trouver, c'est le nom de l'écrivain, dont il s'agit de déterminer la personnalité, et ce personnage doit réunir les conditions suivantes. Il est d'Éleuthère, c'est-à-dire d'un pays où l'on appelle le pain pain et les figues figues; il est ennemi des nouveautés, gentilhomme de bonne affaire, aimant mieux le concile de vin que de Trente; savant, érudit, il se promène souvent aux Carmes[1], parce qu'il les aime fort; entendu et rompu à la cour, il connaît toutes les affaires, ainsi que le naturel des personnes les plus signalées de France; il déteste les Jésuites, sur qui, dans un moment d'humeur, il a de la peine à ne pas détourner sa colère, et, en fin de compte, il s'est trouvé mêlé aux incidents qui ont marqué les procès récemment intentés à cette Compagnie.

Roy Henry III, envers qui il fut calomnié pour quelques vers traduits du VI de l'Æneide de Virgile. »

Édition Prosper Blanchemain, tome I, page 166.

1. Carmes = jeu de mot = vers, poésie.

La question ainsi posée, il suffit, pour y répondre, de rappeler ce qu'était Passerat. Caustique et spirituel, admirateur fanatique de Plaute, qu'il étudiait, dit le père Garasse, pour y apprendre la langue latine et quelques mots de gueule[1], disciple et commentateur de Rabelais, à l'exemple duquel il cultivait le calembour et la grosse plaisanterie, redouté partout pour sa franchise et sa malice, il était toujours prêt à décocher ses traits à droite et à gauche, au risque de blesser indistinctement amis et ennemis. Poète par occasion, les vers n'étaient pour lui qu'une distraction passagère, sauf dans les moments de lutte, quand il s'agissait de vaincre et d'écraser ses adversaires. Gallican, il protestait contre les prétentions ultramontaines et concluait à la nullité du concile de Trente[2]; royaliste, il repoussait les tendances démagogiques de la Ligue, toujours ennemi des nouveautés, des intrigants, du fanatisme religieux ou politique. Son amour de la bonne chère et son goût pour le vin étaient l'objet des plaisanteries des Ligueurs, et, s'il faut en croire un de leurs pamphlets, *le Seize catéchisé*, à la table de l'abbé de Sainte-Geneviève, « il y avait tel excès que les boutons du nez de Passerat s'enflaient comme une grenade. » On savait, du reste, qu'il était d'humeur à relever le gant, à narguer les rieurs, à braver les quolibets. Ses poésies françaises prouvent les relations qu'il entretenait à la fois avec la haute bourgeoisie, avec les seigneurs appelés aux conseils de la couronne, avec le roi lui-même. Enfin, au moment où, devant le Parlement, Arnaud plaidait pour l'Université contre les Jésuites, Passerat, dans sa chaire, ouvrait son cours par la plus violente des invectives que cette société ait jamais subies. Aux yeux de la postérité, cette harangue est restée inséparable du plaidoyer d'Arnaud; souvent publiées ensemble, les deux pièces ont été toutes les deux condamnées en même temps par la congrégation de l'Index. Aussi, dans l'allusion que fait à ce procès l'auteur en terminant le Discours, il est impossible de ne pas voir ce que nous y avons vu, le sceau même, et, pour dire le mot, la signature de Passerat.

A quel titre, en quelle qualité Passerat a-t-il écrit ce discours? L'imprimeur, assurément, n'est que le prétexte, l'occasion d'une petite mise en scène assez ingénieuse : il a loué ses presses et imprimé, et c'est tout. L'auteur, de son côté, se désintéresse de son œuvre, dont il n'attend ni profit, ni honneur, ni louange; il se blottit si bien, dans son impénétrable obscurité, que l'imprimeur ne peut arriver jusqu'à lui. Le seul personnage, en somme, à qui l'imprimeur ait

1. Recherche des recherches de Garasse, page 958.
2. Nullité du concile de Trente, manuscrit de Passerat à la Bibliothèque nationale, 10339-2. 2.

affaire, le seul qu'il voie, à qui il puisse parler, c'est Passerat. L'auteur abdique et s'efface : nous savons bien aujourd'hui qui est cet auteur, attendu que le Discours nous le représente comme ayant écrit la harangue de D'Aubray, et nous expliquerons pourquoi, entre plusieurs collaborateurs, il est désigné comme seul auteur de la satire. Passerat parle donc au nom de Pithou : il le peut, car il est initié à ses vues, à ses pensées, à ses intentions ; il est son ami et son compatriote ; ne serait-ce point ce que signifient ces mots énigmatiques et à double entente : « Celui que demandez est mon parent proche, et sommes tous deux d'un pays et d'une ville ? » Le rôle actif et militant, devant lequel recule Pithou, ne déplait pas à Passerat ; nous n'en voulons d'autre preuve que ce ton de colère concentrée qu'il prend en parlant des rebelles obstinés, des ligueurs récalcitrants. Il se jette dans la mêlée, sans trop prévoir les conséquences qui en peuvent résulter ; en réalité, le secret lui pèse, et l'on sent bien qu'il ne demanderait pas mieux que de parler à visage découvert. Ces pensées, cet état d'esprit se devinent sous les allusions à demi transparentes qui remplissent le Discours de l'Imprimeur et peuvent se résumer dans cette réponse de Passerat : « Je ne suis pas le seigneur Agnoste. »

Il est donc certain que Passerat a servi d'intermédiaire entre l'imprimeur et l'auteur. Il nous reste à rechercher de quelle manière il a entendu et rempli ce rôle d'intermédiaire. Cette nouvelle étude éclaircira peut-être la question de savoir dans quelle mesure Passerat a participé à cette grande œuvre de la *satire Ménippée*.

Avant tout, il est une distinction que nous jugeons indispensable de faire entre l'œuvre première, celle qui a été composée et l'on peut dire publiée sous des titres divers pendant la session même des états de la Ligue, c'est-à-dire en 1593, et l'œuvre définitive, celle qui n'a été imprimée et éditée qu'en 1594, après la soumission de Paris, c'est-à-dire l'ouvrage connu dans l'histoire sous le nom de *satire Ménippée*.

Cette distinction résulte du texte même qui a fait jusqu'ici l'objet de notre travail. Ce texte, en effet, nous prouve d'abord que la satire, avant l'entrée de Henri IV dans Paris, a bien été réellement publiée, bien que d'une façon restreinte, sous la forme manuscrite, avec le titre d'*Abrégé et âme des états*. Il nous apprend ensuite qu'entre le moment où elle fut composée et celui où elle fut imprimée, il s'est écoulé un temps relativement considérable, puisque, dans l'intervalle, les circonstances ont changé, et qu'à l'égard de certains adversaires, la polémique, devenue sans objet, ne peut plus que causer un scandale inutile.

Qu'était donc cette œuvre première que la seconde a fait oublier et dont l'existence est rigoureusement prouvée? C'était un de ces pamphlets clandestins, destinés à circuler sous le manteau, à passer furtivement de main en main, produits éphémères des passions du moment, et qui, pour cette raison, ne sauraient être des œuvres de longue haleine. La satire, en effet, parut d'abord pièce par pièce en quelque sorte, par fragments courts et incisifs. Une première partie fut composée peu après l'ouverture des états, et elle put être imprimée presque aussitôt. L'auteur, Louis Leroi, lui donna le titre de *Vertu du Catholicon*. Certes, il nous est bien permis de voir une ébauche de journal, un essai de polémique au jour le jour dans cette mince brochure de quinze feuillets à peine, sortie de l'imprimerie royaliste de Tours[1], où elle avait été imprimée à plusieurs reprises et coup sur coup. Vigneul-Marville[2] faisait déjà ressortir le caractère passager et journalier de ce mode de publication fugitive et par feuilles brochées. Nous ne savons où se trouve l'exemplaire dont parle M. Leber dans son catalogue; mais, à coup sûr, il existe. « Je le connais, dit le savant bibliophile, pour l'avoir vu et, j'ose dire, bien vu. Malheureusement il n'était pas à vendre[3]. »

Quoi qu'il en soit, à peine lancé dans la circulation, le Catholicon eut une vogue extraordinaire. C'est alors que quelques *gentils* esprits de ce temps-là, leurs noms ont été connus plus tard, se piquèrent d'y mettre la main et de l'augmenter, ou plutôt d'y joindre une seconde pièce sous le titre d'*Abrégé des états de la Ligue convoqués à Paris au dixième de février*. Souvent, dans ces temps de luttes implacables, les écrivains, en l'absence d'une presse régulièrement constituée, sentant l'impuissance à laquelle les condamnait l'isolement, éprouvaient le besoin de se grouper, perdus qu'ils étaient dans la mêlée des partis. Associant alors leurs efforts et leurs talents, renonçant à toute vue intéressée, abdiquant en quelque sorte leur personnalité, ils n'avaient plus qu'un but, une pensée : vaincre et terrasser leurs adversaires. De là ces œuvres composites, collectives, anonymes, dont l'unité résidait dans une polémique soutenue en commun contre l'ennemi, qu'il s'appelât ligueur, politique, huguenot, jésuite ou Espagnol. Si les circonstances ne permettaient pas de recourir à l'impression, on se contentait des copies à la main. Ce mode de publication était d'un fréquent usage, et l'on s'en servait,

1. Jamet Mettayer.
2. Vigneul-Marville : mélanges d'histoire et de littérature. Paris, 1725, 4e édition, tome I, page 243; tome I, page 201, de l'édition de Rouen, 1699.
3. Catalogue Leber : n° 4128.

dit M. Poirson, quand on voulait avoir les transcriptions d'une pièce promptement, en évitant les lenteurs ou les difficultés de l'impression.

C'est ainsi que les choses se sont passées pour cette seconde pièce ajoutée au Catholicon, et le succès n'en fut pas inférieur à celui de la première. Elle renfermait les harangues que les auteurs supposaient avoir été prononcées aux états et a même été quelquefois désignée par ce simple nom de *harangues*[1]. Sauf la dernière, ces harangues, comme le dit l'auteur du Discours, sont toutes courtes et burlesques; seul, le grave Pithou, dans celle de D'Aubray, a parlé sérieusement, traitant la question avec la compétence d'un homme d'État et l'éloquence d'un véritable orateur. Ce qu'était l'œuvre originale, nous ne le pouvons savoir exactement; mais le manuscrit que possède la Bibliothèque nationale nous en donne l'idée. Sans doute, il nous serait difficile de garantir l'authenticité de ce document; mais son ancienneté témoigne en sa faveur, et l'on ne saurait se refuser à y voir au moins une de ces copies à la main dont il est parlé dans le Discours de l'Imprimeur. Si ces copies y sont qualifiées d'imparfaites et de barbouillées, ce n'est pas, croyons-nous, que l'auteur du Discours veuille contester l'exactitude du fond; il a sans doute en vue les négligences de détail et les incorrections de forme que les copistes ne sauraient éviter. Aussi n'hésiterons-nous pas à dire que Pierre Lelong nous semble être dans le vrai, quand il prétend que cet exemplaire est plus fidèle que les imprimés; mais aussi nous reconnaissons que ce critique a dépassé de beaucoup la mesure en ajoutant que les additions qui y ont été faites en grand nombre sont ineptes. Il serait plus juste de dire que ces additions, quelle qu'en soit du reste la valeur, ont entièrement renouvelé le fond et la forme de l'œuvre primitive et en ont changé le caractère[2].

L'auteur du Discours de l'Imprimeur, que nous pouvons désigner désormais par son véritable nom, Passerat, nous aidera à comprendre la nature de ses modifications ou additions et leur raison d'être. Tout d'abord nous voyons que les conditions dans lesquelles s'imprime l'ouvrage supposent un autre esprit et des tendances nouvelles. Auparavant, la polémique était tout : dorénavant, la question de forme,

1. « Les Estats furent donc ouverts, lesquels n'apportèrent que de la risée aux plumes gaillardes qui ont rédigé les *harangues* par escript en façon de farces. » Legrain, Décade I. V, page 252, année 1593.

2. P. Lelong, tome II, n° 19441.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 4001, le seul qu'elle possède de la *Vertu du Catholicon*, porte cette inscription au crayon : Bigot : V. Lelong, 19441. Sur la foi de cette mention, nous avons pensé qu'il s'agit bien du manuscrit visé par Lelong, n° 19441, provenant des manuscrits de M. Bigot, n° 447.

d'art, de goût prend de l'importance et l'œuvre devient plus littéraire. Ces pièces de circonstance juxtaposées ou se succédant au hasard, sans lien qui les rattache les unes aux autres, font place à une composition suivie, d'une ordonnance plus régulière, à une narration où l'intérêt est ménagé. Les articles de journal sont réunis en un recueil qui reçoit les proportions et les développements d'un livre. L'écrivain qui s'est chargé de ce double travail d'assemblage et de révision est un lettré, un savant. Le titre qu'il donne au livre atteste ses préoccupations d'érudit. Pour mieux réaliser l'idée qu'il s'est faite du genre littéraire choisi par lui et de ses exigences consacrées par l'usage, pour rester fidèle à la tradition et se conformer aux exemples donnés par les anciens, entr'autres par Varron, son auteur favori, il insère des vers dans l'ouvrage, car il faut que cet ouvrage, ne fût-ce que pour justifier son titre, soit un mélange de prose et de vers. De ces vers, épigrammes, quatrains, sonnets, chansons, les uns forment un chapitre à part, les autres sont disséminés dans le corps de l'ouvrage, dans les récits ou dans les harangues; mais beaucoup avaient été composés antérieurement et remontaient à une époque où personne encore ne songeait à la *Ménippée*. On peut voir plusieurs de ces pièces de vers, ce ne sont pas les moins méchantes, dans l'Étoile qui les enregistrait à leur date sans en désigner l'auteur que sans doute il ne connaissait pas. Passerat ne pouvait laisser échapper l'occasion de sauver de l'oubli ces pièces fugitives en les réunissant dans un ouvrage appelé à une existence durable.

Ainsi se déroulent devant nous deux ordres de faits dont la connexion est manifeste. D'un côté c'est le sentiment littéraire s'associant à la polémique, le livre se substituant au pamphlet, puis ce livre paraissant avec un titre nouveau, se grossissant de vers dont quelques-uns ont été composés à une époque déjà éloignée. De l'autre côté, c'est Passerat, insistant sur la nécessité de polir, de limer un texte incorrect, fournissant les vers qu'il réunit en toute hâte, qu'il compose même au moment de l'impression, enfin développant les raisons qui ont fait donner à l'ouvrage le titre nouveau de *satire Ménippée*. Que conclure de ce rapprochement, sinon que Passerat s'est chargé du soin de réviser l'ouvrage, de lui donner un titre et d'en préparer l'édition? Si nous poursuivons notre parallèle, la même conséquence se dégagera avec plus de clarté encore. Nous constatons en effet des suppressions, puis des substitutions ou rectifications annonçant un esprit différent et enfin des additions considérables, vers ou prose, qui changent le caractère et les proportions de l'œuvre primitive. Et, à côté de ces faits, d'autres se présentent comme à point nommé pour les expliquer : c'est Passerat lui-même qui prend

soin de justifier, par des raisons de convenance, ces corrections et ces remaniements et qui, du reste, revendique hautement le droit de faire ces additions, si considérables qu'elles soient, sous ce prétexte que l'*argument est public* et que chacun peut y faire les additions ou changements qu'il juge convenables[1].

Examinons de plus près ces modifications dont le texte a été l'objet et que nous attribuons à Passerat. Nous ne parlons pas des simples rectifications, des suppressions demandées et obtenues par les intéressés, de quelques allusions à des faits tout récents destinées à donner de l'actualité à l'ouvrage, nous arrivons aux corrections d'une portée littéraire ou grammaticale, à ces retouches que Passerat avait en vue lorsqu'il déclarait que le texte devait être limé et mis au net.

Ici, une expression impropre ou vieillie est remplacée par une autre plus juste, plus énergique ou plus moderne. Là, une phrase d'un jet brusque, à la marche désordonnée, au cadre incomplet, prend une forme plus régulière, des proportions plus oratoires ou plus harmonieuses. Souvent un bon mot, un trait inattendu, une vive image complètent un développement, achèvent un tableau. Bien que les dimensions de notre travail nous interdisent les citations, nous reproduirons cependant, pour sa vivacité et son tour ingénieux, une de ces phrases retouchées par l'éditeur. On connaît dans la Procession de la Ligue le passage relatif au personnage désigné sous le nom de Petit Feuillant. Le texte manuscrit disait : « Hormis un feuillant boiteux, qui, armé tout à cru, se faisait faire place avec une épée à deux mains et une hache d'armes à la ceinture; » l'éditeur a ajouté : « Son bréviaire pendu par derrière, et le faisait bon voir sur un pied, faisant le moulinet devant les dames. » De Thou, on le sait, a reproduit dans son histoire ce trait plaisant et pittoresque[2].

1. L'auteur du discours dit en propres termes : « L'argument est public, où chacun peut faire des additions qui servent à la matière. » Cette maxime est formulée au moins deux fois dans les œuvres latines de Passerat, une première fois dans la dédicace de ses Calendes de janvier à Jacques de Mesme, une seconde fois dans la préface sur le Catilina de Salluste : « Nam simul ac editi sunt libri, quidquid inest, publicum est et utitur quisque pro suo. » In Catil. Sallustii. Passerat usait de ce droit. La seconde pièce dont il s'est servi dans le discours de l'imprimeur est tirée d'une histoire de la Ligue, publiée plus tard sans nom d'auteur, laquelle est extraite elle-même presque textuellement du dialogue d'entre le Maheustre et le Manant.

2. En général, le texte imprimé est plus agressif, plus violent; l'éditeur multiplie les allusions malignes ou sanglantes. Nous nous contentons de citer les trois passages suivants :

Manuscrit. — « Au milieu estoient peintes les barricades de Paris, où vous voiez un roi chassé de son trône. »

Texte imprimé. — « Au milieu de la pièce estoient figurées les barricades de

Ces corrections, en quelque sorte grammaticales ou littéraires, se voient surtout dans la première partie de la satire, dans l'œuvre de Leroi, et l'on en comprend la raison. Le texte de ce premier pamphlet avait été arrêté, fixé par l'impression : l'ouvrage était répandu dans le public et connu : l'auteur n'était pas au nombre des collaborateurs qui ne se sont associés que plus tard : les corrections que comportait son œuvre s'arrêtèrent pour ainsi dire à la surface et respectèrent le fond. Mais, en ce qui concerne la deuxième partie de la satire, la question change d'aspect, et nous avons devant nous un remaniement complet, une refonte de tout l'ouvrage. Les harangues cette fois sont rattachées les unes aux autres par un texte narratif suivi; sans parler des vers, un chapitre entier, celui des tableaux, est ajouté au texte ancien ; enfin des développements nouveaux modifient du tout au tout le cadre et les proportions des anciennes harangues[1]. Il est difficile assurément de décider si ces additions sont le fait des auteurs mêmes des harangues ou de celui que nous nommons l'éditeur même de la satire. Il est cependant certaines réflexions que nous demanderons à soumettre au lecteur.

D'abord, il nous semble que les attaques contre Mayenne, loin d'être

Paris, où l'on voyoit un roy simple et bon catholique, et qui avoit tant faict de biens, et donné tant de privilèges aux Parisiens estre chassé de sa maison et assiégé de toutes parts avec tonneaux et barriques pour le prendre. »

Manuscrit. — « La troisième contenoit l'histoire d'Absalon, sous prétexte de probité et de soulleager le peuple, barricada son père et le chassa de la ville de Jérusalem. »

Texte imprimé. — « La troisiesme piece contenoit l'histoire d'Absalon, qui barricada son père et le chassa de la ville de Jérusalem, ayant gaigné et corrompu par caresses indignes les plus abjects et faquins du menu peuple. »

Manuscrit. — « Le quatrième faisoit voir les faicts d'armes des anciens et modernes Arsacides, tant sarrazins que catholiques zelateurs, ou vous voiez en la Palestine un comte de Tripoli assassiné par un sarrazin zélateur en lui baisant les mains. »

Imprimé. — « La quatrième représentoit en gros les faicts d'armes des anciens et modernes assassins, autrement appellez Bédouins et Arsacides, qui ne craignoient d'aller tuer jusques à la chambre, et jusques au lict, ceux que leur prince imaginaire, Aloadin, surnommé le vieil des six ou sept montagnes, leur commandoit. » C'est évidemment le pape qu'on a voulu désigner ici.

Cette allusion aux bienfaits du roi Henri III, ces attaques violentes contre la démagogie et contre le pape sont autant de traits auxquels nous reconnaissons Passerat. A côté de la première citation, nous placerons cette phrase de la préface *de Ridiculis* : « In regem suum et optime de se meritum perfidiose conjurarunt. Regia sua solioque avito immanissime deturbarunt, etc. » Passerat est resté toujours fidèle à la mémoire de Henri III.

1. Dans le manuscrit, les harangues commencent au milieu du recto du feuillet 6 et se terminent à la fin du verso du feuillet 13; elles ne comptent guère par conséquent que de 13 à 14 pages.

adoucies, redoublent de vivacité dans le texte imprimé. Elles nous rappellent les protestations indignées de Passerat contre les auteurs des calamités dont souffre la France, et certaines violences de langage qui nous ont frappé dans le manuscrit du même auteur, qui a pour titre : *Défense de Henri IV*[1].

La harangue de Rieux dans le manuscrit de la satire ne comprend que quelques rodomontades grossières, assaisonnées de jurons militaires, quelques lignes à peine. Cette harangue, à laquelle la tradition ne donne pas de nom d'auteur, puisqu'elle n'existe pour ainsi dire pas dans l'œuvre primitive, a donc été composée au moment de l'impression. Par qui a-t-elle pu l'être, sinon par Passerat? M. Labitte, qui y reconnaissait quelques traits du *Miles gloriosus*, penchait vers cette opinion[2].

On peut remarquer en outre dans le texte narratif, intercalé entre les harangues de grosses plaisanteries, des calembours à la façon de Passerat, et, dans les harangues, des imitations manifestes de Rabelais qui ne figurent pas dans le manuscrit; Passerat, que l'on dit auteur d'un commentaire sur Rabelais, serait-il étranger aux additions que nous signalons[3]?

D'autre part, on a reproché, quelquefois non sans raison, à la *satire Ménippée*, une certaine uniformité de ton, de couleur, de style, l'abus monotone de l'ironie, la répétition des mêmes plaisanteries ressassées jusqu'à la satiété. Ces défauts sont moindres dans le manuscrit; chaque morceau y a sa saveur propre, son accent particulier; l'œuvre est assurément de diverses mains et l'on sent que les auteurs ont plus d'une corde à faire vibrer. Cette différence entre les deux textes ne s'explique-t-elle pas naturellement par l'hypothèse d'une révision faite dans le sens que nous indiquons?

1. On ne trouve pas dans le manuscrit les allusions aux débauches de Mayenne, qui ont été ajoutées à la fin de sa harangue, ni cette phrase où l'orateur semble faire appel à un nouveau Jacques Clément, « en attendant quelque bonne aventure (vous m'entendez bien) que les pères Jésuites nous procureront pour faire un second saint martyr. »

2. « Messieurs, il faut par la vertu Dieu bien dire qu'il y a je ne sais quoy de divin..., c'est pourquoy je jure par le corps Dieu et me donne à cent diables que si pas un de mon gouvernement s'ingère... mordieu que nous pouvons nous soucier qui règne pourvu que nous ayons de l'argent... Pour le poinct d'honneur, je ne sais que c'est... s'il y a eu jadis des Dunois qui ont débattu ce point d'honneur par la pointe de l'épée pour la patrie, je dis fi de la patrie, vive la Ligue. »

3. Voir, entre autres imitations de Rabelais, ce passage de la harangue du cardinal de Pelvé : « Quand il sue, ce sont des diadèmes ; quand il se mousche, ce sont des couronnes ; quand il rote, ce sont des sceptres, etc., » tout le morceau a été ajouté dans le texte imprimé.

Enfin, ne semble-t-il pas que Passerat ait voulu aller au-devant des objections, éclaircir les doutes, faire entendre au lecteur comment il a pu, de son autorité privée, remanier, changer, altérer une rédaction qui n'était pas la sienne? Il déclare que certaines suppressions sont désirables, que chacun a le droit de faire des additions qui servent à la matière, il autorise l'imprimeur à tailler, à rogner, ajoutant que, pour lui, il n'en trouvera pas le vin pire.

Rappelons enfin que, de tous les écrivains auxquels la tradition attribue une part dans la composition de la *satire Ménippée*, Passerat était par tempérament, en vertu de ses antécédents, le mieux disposé à payer de sa personne, à s'aboucher avec l'imprimeur, à préparer, à mener à bonne fin l'édition et la publication d'un livre qui, en somme, pouvait encore soulever bien des colères. Durant cinq ans, ce vaillant lutteur resta sur la brèche, usant de toutes les armes, déployant pour le triomphe de sa cause toutes les ressources de son merveilleux talent. Les manuscrits que possède de lui la Bibliothèque nationale nous le montrent prenant part à toutes les discussions qui passionnaient alors les esprits. Il a écrit *sur les remèdes aux inconvénients allégués par les Ligueurs*, *sur la monarchie du pape*, *sur la nullité du concile de Trente*, et surtout il a composé une *Défense de Henri IV*, où, tour à tour railleur ou sérieux, il montre une verve, une éloquence qui rappelle les plus beaux passages de la harangue de D'Aubray. Enfin un pamphlet ligueur que nous avons déjà cité, le *Seize catéchisé*, nous le représente chez l'abbé de Sainte-Geneviève, conférant avec les chefs du parti politique, initié aux complots qui finirent par ouvrir à Henri IV les portes de la capitale. Le rôle actif que nous lui attribuons dans la publication de la satire ne pouvait mieux convenir à son caractère ni être plus en rapport avec tous ses actes pendant cette période d'agitations politiques et religieuses.

Les conclusions de notre travail peuvent donc se formuler ainsi : 1° Passerat est l'auteur du Discours de l'Imprimeur; 2° son rôle a été prépondérant pour tout ce qui concerne l'impression, la publication et l'édition de la *satire Ménippée;* 3° s'il n'est pas possible de lui attribuer avec certitude les additions considérables faites au texte primitif, on peut tout au moins considérer comme très probable qu'il y a participé dans une large mesure.

Notre système offre l'avantage d'expliquer et de concilier certaines appréciations contradictoires dont cet ouvrage a été l'objet. Parmi les écrivains qui se sont occupés de la *satire Ménippée*, les uns ont vu dans sa publication un événement politique considérable, une des causes du triomphe de Henri IV. Cette opinion est fondée si l'on a

en vue l'œuvre de 1593, celle qui a été en partie imprimée à cette époque et en partie publiée sous forme de copies à la main. Les autres ont prétendu que la *Ménippée* n'abattit pas la Ligue, qu'elle la trouva par terre, qu'elle ne fit que l'ensevelir dans le ridicule; ils ont raison, s'ils ne considèrent que l'ouvrage qui a été imprimé en 1594, alors que le roi de France rentrait dans sa capitale et recevait la soumission de Paris.

Notre système explique encore les lacunes signalées dans la tradition qui nous a transmis les noms des auteurs de la satire et qui distribue les parts entre eux. On sait qu'elle est muette par exemple sur la harangue de Rieux et sur les tableaux. Ce fait n'aura rien d'étonnant si l'on rapporte cette tradition à l'œuvre primitive où l'on peut dire que ces morceaux ne figuraient pas.

Enfin notre hypothèse d'une révision des différentes parties de l'ouvrage, sauf peut-être la harangue de D'Aubray, par un écrivain unique, en dehors de l'intervention des auteurs primitifs, ne serait pas incompatible avec l'opinion de Grosley qui, ainsi que la plupart des critiques venus après lui, considère Pithou comme l'auteur principal et l'inspirateur de l'œuvre. Pithou, en ce cas, se serait réservé la harangue de D'Aubray la plus importante de toutes; puis, rejetant la partie de la tâche qui répugnait le plus à la gravité de son caractère, il l'aurait abandonnée à son ami Passerat, dont il connaissait le tempérament et les aptitudes spéciales.

Sans doute quelques-unes de nos assertions sont de pures hypothèses. Nous les produisons cependant avec l'espérance qu'elles seront examinées, discutées, et que de cet examen, de cette discussion sortira quelque lumière. Il est rare qu'une question nettement posée n'aboutisse pas à une solution. Mais quelle que soit après tout la valeur de ces assertions, dont nous sommes les premiers à reconnaître le côté conjectural, qu'on les adopte ou qu'on les rejette, il n'en restera pas moins acquis et démontré que Passerat a écrit le chapitre de la *satire Ménippée*, qui a pour titre Discours de l'Imprimeur. En l'écrivant, il a donné la preuve qu'il possède à un haut degré dans sa prose les qualités françaises par excellence, la netteté, la précision, l'esprit, le trait vif et rapide, l'audace brillante. L'histoire littéraire le comptait déjà parmi les poètes les plus français d'instinct, d'inspiration, d'accent; il ne tiendra pas à nous qu'elle ne lui fasse aussi désormais une place honorable parmi nos prosateurs du XVIe siècle.

GIRARD,
Professeur au lycée de Troyes.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE GRECQUE.

L'année n'a pas été féconde en travaux archéologiques relatifs à la Grèce ou à l'Orient. Il a pourtant paru quelques bons livres, qui, par des qualités diverses, se recommandent à l'attention des historiens.

Signalons, en premier lieu, les deux thèses de M. Hauvette-Besnault, ancien membre de l'École d'Athènes, aujourd'hui maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Toutes deux se rapportent à la constitution athénienne. La thèse française a pour sujet les stratèges[1]. Dans un style simple et précis, auquel ne manquent ni la délicatesse, ni l'élégance, M. Hauvette-Besnault entreprend de nous faire connaître le rôle et les attributions de ces magistrats militaires qui tiennent une si grande place dans l'histoire d'Athènes depuis le début du ve siècle jusqu'à l'époque romaine. Durant ce long espace de temps, l'institution de la stratégie, comme toutes les institutions athéniennes, s'est modifiée : l'auteur signale ces changements, mais ce qu'il se propose de mettre en lumière, c'est moins les phases successives par lesquelles ont passé les stratèges que le pouvoir qu'ils ont eu, les services qu'ils ont rendus, le haut rang qu'ils ont occupé dans la cité au ve et au ive siècle. Après quelques mots indispensables sur l'origine de ces chefs militaires, héritiers d'une partie de la puissance du polémarque, M. Hauvette aborde l'étude de la constitution du collège. A l'origine, le collège des stratèges se compose des citoyens chargés de commander les soldats fournis par chaque tribu. Il y a donc un stratège par tribu et cet usage sera presque toujours respecté ; mais, comme les stratèges sont élus par le peuple et que les choix du peuple sont libres, il arrive de bonne heure que l'assemblée prend les stratèges où bon lui semble, sans s'astreindre à faire en sorte que chacune des dix tribus soit représentée dans le collège.

1. *Les stratèges athéniens*, 41e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Paris, Thorin, 1884, in-8° de x-190 pages.

Quant à la date des élections, c'est là une question fort controversée, sur laquelle M. Hauvette se prononce de la façon la plus catégorique. Les stratèges, d'après lui, étaient nommés en hécatombéon, comme tous les autres magistrats athéniens. Aucun texte, en effet, n'autorise à croire qu'ils aient été nommés à une autre époque. A ceux qui objectent que le mois hécatombéon tombait en plein été (juillet-août), qu'à ce moment, en temps de guerre, les troupes athéniennes faisaient campagne et qu'il est peu probable que les Athéniens aient commis l'imprudence de remplacer leurs généraux au beau milieu des opérations militaires, M. Hauvette répond, en s'appuyant sur un grand nombre de textes, que, la plupart du temps, c'étaient les mêmes stratèges qui étaient réélus, et que, dans le cas où un stratège en train de faire la guerre n'était pas renommé, on le laissait à la tête des troupes qu'il commandait jusqu'à la fin de la campagne. Certains passages de Thucydide et de Xénophon montrent d'ailleurs l'impossibilité d'adopter une autre date qu'hécatombéon. Il reste à dire quelles conditions le peuple exigeait de ses généraux. Le stratège athénien devait être citoyen; il devait, en outre, avoir contracté un mariage légitime et posséder des propriétés foncières sur le sol de l'Attique. Tels semblent avoir été les principaux traits de la δοκιμασία des stratèges. Mais aucune aptitude spéciale n'était requise du futur général : chacun pouvait être appelé à l'honneur de mener au combat les armées athéniennes, dangereux principe, heureusement corrigé, dans la pratique, par l'usage de réélire les hommes expérimentés, ceux que le peuple connaissait pour les avoir vus à l'œuvre et qui avaient fait leurs preuves sur maint champ de bataille. Les stratèges, une fois nommés, étaient égaux entre eux. Ils avaient à répondre de leur conduite et devaient, comme tous les magistrats d'Athènes, rendre leurs comptes en sortant de charge.

Quelles étaient les fonctions des stratèges ? On peut les diviser en fonctions militaires et fonctions politiques et administratives. En tant que chefs militaires, les stratèges sont chargés de l'enrôlement des hoplites. Ce sont eux qui font afficher sur l'agora la liste des citoyens qui doivent prendre les armes. Ce sont eux encore qui désignent les triérarques. Mais jamais ils n'agissent qu'en vertu d'une décision formelle du peuple. C'est du peuple, en effet, qu'ils tiennent tous leurs pouvoirs; qu'ils commandent une flotte, ou qu'ils dirigent les opérations d'une armée, ce qu'ils exécutent, ce sont les ordres de l'assemblée. Parfois, le peuple les investit de pleins pouvoirs; ils deviennent στρατηγοὶ αὐτοκράτορες. M. Hauvette-Besnault se refuse à voir, dans ces généraux munis de pouvoirs insolites, des stratèges supplémentaires, sorte de dictateurs qui n'auraient pas fait partie du

collège et qu'on aurait nommés pour une entreprise ou une campagne déterminée. Aucun texte ne justifie une semblable hypothèse et, du moins au ve siècle, il est impossible de citer un seul stratège extraordinaire ou supplémentaire, sauf à l'époque troublée qui suit la conjuration des Quatre-Cents. En temps ordinaire et même dans les circonstances difficiles, par exemple, pendant la guerre du Péloponnèse, les dix stratèges suffisent au commandement des forces de terre et de mer et les expressions στρατηγὸς αὐτοκράτωρ désignent simplement une mission spéciale confiée, dans un cas donné, à l'un ou à quelques-uns des membres du collège. M. Hauvette-Besnault rattache également au collège des stratèges les généraux athéniens dont les troupes sont composées de soldats mercenaires. Le cas se présente plus d'une fois au IVe siècle, notamment pour Iphicrate, Chabrias, Timothée, Charès. Même à la tête d'une armée mercenaire, les généraux continuent à remplir les fonctions de stratèges; ils doivent obéissance au peuple et répondent devant lui de leur conduite. En campagne, d'ailleurs, le stratège jouit d'une indépendance absolue; l'assemblée populaire se réserve de le juger, une fois la guerre terminée, mais elle le laisse libre d'agir comme il l'entend pour le succès de la mission qu'elle lui a confiée. Quant aux rapports de généraux à soldats, ils sont différents, suivant qu'il s'agit de mercenaires ou de citoyens. Le stratège qui commande à des mercenaires peut compter sur ses troupes; à la condition de leur promettre une bonne paye et un riche butin, il obtient d'elles une soumission aveugle. Il n'en est pas de même quand l'armée est uniquement composée de citoyens : dans ce cas, le général, à moins d'un grand prestige personnel et d'une réputation dès longtemps établie de bravoure et de succès, est tenu à des ménagements qui dégénèrent parfois en actes de faiblesse. Au retour, il est souvent l'objet d'accusations violentes. Il se voit traîné devant les tribunaux, poursuivi par les calomnies et les outrages de ses adversaires politiques et condamné à de grosses amendes ou au bannissement.

L'examen des fonctions politiques et administratives des stratèges a donné lieu, d'après M. Hauvette, à une grave erreur. En voyant le rôle important que jouaient les généraux dans la cité athénienne, la part considérable qu'ils prenaient à la conduite des affaires, on a été porté à les regarder comme les seuls chefs du gouvernement. C'est mal connaître l'institution que de la juger ainsi. Les stratèges sont simplement des chefs militaires et c'est en cette qualité qu'ils possèdent les pouvoirs variés et étendus dont nous les voyons investis. C'est comme chefs de l'armée qu'ils ont, dans l'assemblée, le privilège de faire passer, en temps de guerre, leurs propositions avant

toutes les autres. C'est comme tels qu'ils représentent à l'étranger le peuple athénien et qu'ils traitent en son nom avec les alliés et les ennemis d'Athènes. S'ils ont des attributions financières, c'est que, ayant à manier, pour les besoins de l'armée, les deniers de l'État, ils appartiennent, par là, à la catégorie des magistrats de finances. S'ils ont la présidence d'un tribunal, c'est qu'eux seuls sont compétents pour juger certaines causes, comme les délits militaires proprement dits et les différends relatifs à la triérarchie et à la προεισφορά. C'est encore comme ayant entre les mains le commandement des forces de la cité qu'ils sont chargés de défendre l'empire athénien contre les pirates, de veiller à la sécurité des habitants de l'Attique. Enfin, c'est comme généraux qu'ils offrent certains sacrifices et figurent dans certaines fêtes. Toutes les cérémonies religieuses qui tiennent de près ou de loin à la guerre, prières solennelles adressées aux dieux avant le combat, libations accompagnant la conclusion d'un traité, etc., sont naturellement de leur domaine. Quant aux processions, comme celle des Panathénées, auxquelles ils assistent, elles ne sauraient se passer d'eux, puisqu'on y voit une partie du peuple en armes, et que l'armée, partout où elle parait, doit toujours être conduite par ses chefs.

Après Chéronée, commence pour Athènes la décadence. L'institution de la stratégie se transforme comme tout le reste. Obligés de renoncer aux lointaines expéditions, réduits à se défendre chez eux, les Athéniens ne demandent plus aux stratèges que de garder la frontière ou de s'occuper, l'un de la marine, l'autre des hoplites ou du matériel de guerre. Ainsi s'établit l'usage d'assigner à chacun des membres du collège des fonctions différentes; mais cette répartition des pouvoirs ne devient définitive et régulière qu'au IIIe siècle; elle le demeure jusqu'à l'établissement de l'empire romain. Une conséquence nécessaire de ce fait est l'inégalité entre les stratèges : légalement égaux les uns aux autres quand tous étaient appelés à remplir les mêmes fonctions, ils deviennent inégaux dès que leurs attributions sont partagées. Il s'établit entre eux une hiérarchie qui nous est fort mal connue et qu'on ne saurait songer à reconstituer, mais où il est certain que le premier rang appartenait au stratège des hoplites, qui joue dès lors, dans le collège, le rôle le plus important et représente presque à lui seul tout le gouvernement d'Athènes.

Arrivé au terme de son étude, M. Hauvette-Besnault s'efforce d'en dégager l'idée qu'il souhaite que nous en emportions. Deux critiques principales ont été adressées aux stratèges : d'une part, on a trouvé que les pouvoirs conférés à ces magistrats étaient excessifs et s'accordaient mal avec le caractère démocratique de la consti-

tution athénienne; on a considéré les stratèges comme des fonctionnaires tout-puissants, disposant de l'armée, de la marine, des finances, des tribunaux; on a jugé, par conséquent, que la stratégie était un vice du gouvernement athénien. D'autre part, quelques personnes, frappées de la manière dont se recrutait le collège, ont accusé les stratèges de manquer, la plupart du temps, de capacités militaires, et n'ont vu, dans ces généraux placés par le hasard d'un vote à la tête des troupes, que des chefs trop souvent inexpérimentés et peu faits pour les grandes entreprises qu'on leur confiait. Suivant M. Hauvette-Besnault, ni l'un ni l'autre de ces deux reproches n'est fondé. En effet, jamais les stratèges n'ont menacé la liberté d'Athènes; jamais ils n'ont exercé sur la politique athénienne une influence prépondérante. Si Périclès, continuellement réélu stratège durant une période de quinze années, a paru tenir dans ses mains le gouvernement de la cité, c'est moins à son titre de général qu'à ses grandes qualités d'homme d'État et d'orateur qu'il faut attribuer cette puissance exceptionnelle. La seconde objection a plus de force. Certes, parmi les stratèges dont l'histoire fait mention, plus d'un mérite le reproche d'incapacité ou de faiblesse. Mais il faut songer que les chefs qui inspiraient le plus de confiance au peuple étaient presque toujours réélus; il faut, de plus, considérer que la loi parait, dans une certaine mesure, aux inconvénients que pouvaient offrir des choix peu réfléchis, en établissant, au-dessous des chefs électifs, tels que stratèges et taxiarques, des officiers subalternes dont la condition est pour nous assez obscure, mais qui étaient pris, vraisemblablement, parmi les hommes les mieux exercés au métier des armes. Le mal est qu'après la guerre du Péloponnèse, nous voyons l'esprit militaire faire place à l'esprit de parti. Les bonnes traditions de l'époque de Périclès sont abandonnées; au lieu de laisser les généraux agir librement pour le bien de la patrie, et de les réélire quand ils ont fait preuve de courage, d'habileté, d'initiative intelligente et hardie, on discute leurs tendances. C'est la conséquence inévitable du progrès des institutions démocratiques : la stratégie en souffre comme toutes les autres magistratures. Mais, au temps de Périclès, elle n'en a pas moins donné d'excellents résultats; elle a contribué à fonder l'hégémonie d'Athènes et si, au IVe siècle, elle décline, la faute en est surtout à l'esprit nouveau, qui ne sait plus s'en servir, ni tirer d'elle le parti qu'en ont tiré les hommes du siècle précédent.

Tel est ce livre, dont l'intérêt historique ne peut échapper à personne. Étudier les stratèges athéniens au Ve et au IVe siècle, c'est toucher, comme on l'a pu voir par l'analyse que nous venons de faire, à l'un des points les plus importants de la constitution d'Athènes.

M. Hauvette-Besnault n'est pas le premier qui ait traité ce sujet. Sans parler des manuels d'antiquités grecques, comme ceux de Hermann, de Schœmann, de G. Gilbert, où la question des stratèges occupe plus ou moins de place, un certain nombre d'ouvrages récents, publiés en Allemagne, contiennent, sur ces magistrats, de nombreux renseignements. Citons, par exemple, le livre de M. G. Gilbert relatif à l'histoire intérieure d'Athènes pendant la guerre du Péloponnèse; citons encore les travaux de MM. Arnold, J.-G. Droysen, Fischer, Wilamowitz-Mœllendorff, etc. M. Hauvette-Besnault s'est beaucoup servi de ces diverses études, tout en restant original. Souvent il adopte les conclusions de ses devanciers, mais souvent aussi il les discute, les corrige ou même les rejette, pour les remplacer par d'autres qui lui sont propres. Il a recueilli tous les textes, toutes les inscriptions qui pouvaient éclairer son sujet; son érudition est à la fois très étendue et très sûre, et, quand il cite ou interprète un document, il est bien rare qu'on puisse le prendre en faute. Peut-être souhaiterait-on, à certains endroits, qu'il prît moins longuement à partie tel ou tel de ses adversaires. Il arrive parfois que ces discussions prolongées fatiguent l'attention du lecteur, en lui faisant perdre de vue, pour un moment, le but à atteindre, qui est la connaissance de la stratégie et de la manière dont elle fonctionnait. Mais il faut reconnaître que, même dans ces controverses qu'on voudrait un peu plus brèves, M. Hauvette-Besnault conserve toujours cette clarté et cette rigueur d'argumentation qui distinguent tout ce qu'il fait. En résumé, son travail est excellent et fait grand honneur à l'École d'Athènes, d'où il est sorti.

Les mêmes qualités de composition et de méthode, la même sûreté d'information se retrouvent dans la thèse latine, qui traite de l'archonte roi [1]. Ici encore, le sujet n'est pas nouveau, mais, en étudiant de près les ouvrages des divers savants qui se sont occupés de la même question, en réunissant et en rapprochant de nombreux textes, M. Hauvette-Besnault a réussi à tracer un tableau fort complet et fort intéressant des fonctions de l'un des principaux magistrats d'Athènes. Il importait tout d'abord de rechercher, dans le peu que nous connaissons de l'organisation primitive de la cité athénienne, l'origine des pouvoirs de l'archonte roi. C'est ce que fait l'auteur, qui consacre la première partie de son travail à examiner quelles sont les attributions des anciens rois d'Athènes dont a hérité le βασιλεύς. Ce magistrat, suivant lui, possédait, dans la constitution solonienne, une partie de la puissance royale, mais ce serait une erreur

1. *De archonte rege.* Paris, Thorin, 1884, in-8° de v-124 pages.

de le considérer comme l'unique successeur des rois. Même avant Solon, on ne lui voit point jouer ce rôle : il n'est que le second dans le collège des neuf archontes et n'y occupe nullement une place d'honneur. C'est que les pouvoirs royaux ont été partagés entre lui et ses collègues, et qu'il n'en a recueilli qu'une part. Bien plus, dans la constitution de Solon, il ne remplit pas même toutes les fonctions religieuses que remplissaient les rois : tout chef qu'il est de la religion officielle, il ne préside pas à tous les actes religieux qui s'accomplissent dans Athènes; certains sacrifices sont offerts par l'éponyme, d'autres par le polémarque, d'autres par les thesmothètes, d'autres encore par les autres magistrats de la cité. De si loin, cependant, que l'archonte roi rappelle les rois primitifs, c'est lui qui, aux yeux des Athéniens, en est l'héritier le plus direct, au moins en ce qui concerne les choses sacrées. Seul, en effet, il a le droit d'associer sa femme (la reine, ἡ βασίλινα) à certaines cérémonies, d'après la coutume antique. La maison qu'il habite (τὸ βασίλειον) et, plus tard, le portique où il siège (ἡ βασίλειος στοά) sont des souvenirs de la royauté : une des raisons qu'en donne M. Hauvette, c'est que c'est près du Portique Royal que les archontes prêtent serment avant d'entrer en charge. Enfin, la loi royale (ὁ τοῦ βασιλέως νόμος), qui règle certains devoirs religieux du βασιλεύς et assure la perpétuité, dans les mêmes formes, de certaines cérémonies et de certains sacrifices, paraît être encore un débris de la constitution monarchique d'Athènes.

Au Ve et au IVe siècle, les fonctions de l'archonte roi sont de deux sortes : fonctions religieuses et fonctions judiciaires. Comme magistrat ayant la mission spéciale de veiller au maintien des anciens rites, le βασιλεύς préside à certaines fêtes d'un caractère particulièrement auguste et vénérable, telles que les Éleusinies. C'est également lui qui semble jouer le premier rôle dans un certain nombre de fêtes, comme celles de Thésée, de Prométhée, d'Héphæstos, etc., où des gymnasiarques font les frais de la course aux flambeaux. C'est lui qui a la direction générale des Lénéennes, des Anthestéries, des mystères d'Agra, des Diasia. Il prend part aussi à la célébration de la fête de Bendis et de la fête des Arrhéphoria. En un mot, les solennités les plus anciennes et les plus respectables et celles qui, de fondation plus récente, ont un caractère mystérieux et symbolique, paraissent être de son domaine. A ces fonctions religieuses se lie étroitement une sorte de juridiction sacrée; c'est ainsi que l'archonte roi juge les différends qui naissent entre les prêtres, entre les familles sacerdotales; c'est ainsi qu'il est l'arbitre auquel recourent les gymnasiarques en cas de contestation. Enfin, c'est devant lui que sont portées la plupart des accusations d'impiété, soit qu'il punisse lui-

même les coupables, soit qu'il laisse au Conseil le soin de fixer la peine à leur infliger, soit encore qu'il les défère à une cour d'héliastes. A ce propos, M. Hauvette-Besnault distingue très nettement le rôle du βασιλεύς de celui de l'inquisiteur moderne. L'inquisition n'a jamais été ni dans les mœurs, ni dans les traditions religieuses des Athéniens, et ce serait se tromper que d'assimiler l'une à l'autre, sur de vaines apparences, deux institutions entre lesquelles le temps et la religion ont mis de si profondes différences.

Abordant l'étude des fonctions purement judiciaires de l'archonte roi, M. Hauvette nous le montre jugeant les différents crimes d'homicide. Ce rôle est justifié par le caractère essentiellement religieux du βασιλεύς. La délicate question des rapports de ce magistrat avec l'aréopage était une conséquence naturelle de l'examen de ses fonctions judiciaires. M. Hauvette-Besnault insiste sur ce point, qu'il considère avec raison comme un des plus nécessaires à éclaircir : pour lui, à la différence des autres archontes, qui président les tribunaux, mais qui ne votent pas, l'archonte roi préside les séances de l'aréopage et y donne son avis. C'est un des privilèges qui le rapprochent le plus de l'ancien roi. En somme, le βασιλεύς est le gardien légal de la religion de la cité. Ses attributions religieuses et ses attributions judiciaires sont étroitement unies, car les unes et les autres ont pour fondement le caractère sacré dont il est revêtu. Que si l'on s'étonne de voir une aussi lourde responsabilité peser sur des hommes que le sort renouvelait chaque année et qui arrivaient à cette haute situation sans préparation spéciale, il faut songer que la religion athénienne n'exigeait aucune initiation de ceux qui en étaient les représentants attitrés. Le devoir de l'archonte roi était simplement de faire en sorte que tout se passât dans l'ordre et conformément aux traditions ; son rôle se réduisait à celui de surveillant. Telle est la conclusion à laquelle arrive M. Hauvette-Besnault à la fin de cette étude qui, sans avoir l'importance ni les mérites de la précédente, n'en est pas moins un travail fort bien fait et que consulteront avec profit tous ceux qui examineront désormais ce côté de la constitution athénienne.

Avec M. Marcel Dubois, auteur, lui aussi, de deux thèses relatives à l'histoire grecque, l'une sur les ligues étolienne et achéenne, l'autre sur l'île de Cos, nous ne quittons pas l'École d'Athènes. C'est pendant son séjour en Grèce que M. Dubois a fait une étude attentive de l'histoire de l'Étolie et de l'Achaïe, et ce sont les résultats de ses recherches qu'il expose dans sa thèse française[1]. Son but est de

1. *Les ligues étolienne et achéenne, leur histoire et leurs institutions*,

montrer comment se sont formés ces deux États fédéraux qui, du IVe au IIe siècle avant notre ère, ont joué, dans l'histoire générale de la Grèce, un rôle si important, d'esquisser le tableau des révolutions successives qui en ont modifié la constitution intérieure, de faire connaître les institutions qui les ont régis et qui, très sommairement étudiées jusqu'ici, doivent être considérées dans le détail, si l'on veut en bien saisir le caractère.

L'ouvrage de M. Dubois comprend donc trois parties. Dans la première, l'auteur passe rapidement en revue les divers événements qui ont causé la prospérité, puis la décadence des ligues étolienne et achéenne. Il montre l'Étolie, faible et presque inconnue au temps de l'hégémonie athénienne, commençant à se développer quand la suprématie passe aux Lacédémoniens. Durant l'éphémère hégémonie de Thèbes, la puissance étolienne s'accroît encore; elle s'accroît surtout sous les règnes de Philippe et d'Alexandre. Mais ce sont les querelles des successeurs d'Alexandre qui fournissent aux Étoliens les occasions les plus favorables de s'étendre et de former, dans la Grèce septentrionale, un véritable État. Ils deviennent, à ce moment, les patrons du conseil amphictyonique; ils se constituent les défenseurs et les maîtres du temple de Delphes. Tant que la rivalité des premiers Ptolémées et de la Macédoine renaissante occupe le monde grec, l'Étolie conserve sa liberté d'action. La décadence commence pour elle le jour où la Macédoine est assez forte pour n'avoir plus à redouter ni l'Égypte ni la Syrie. Alors, la ligue étolienne perd tout prestige : successivement en guerre avec la Macédoine et avec Rome, la paix de 189 consacre le démembrement de son territoire. Elle disparaît, non sans avoir exercé sur la destinée de la Grèce une influence considérable, ayant eu, quoi qu'on en ait dit, une politique bien à elle et des hommes capables d'appliquer cette politique avec suite et avec succès. Passant ensuite à l'histoire de la ligue achéenne, M. Dubois nous la représente, dès l'origine, dépendante et sujette : elle n'est qu'une confédération de peu d'importance à l'époque où les Étoliens dominent dans la Grèce du nord. Pour échapper à Sparte, elle fait appel à Antigone Gonatas, puis elle tombe sous la dépendance de la Macédoine. Un moment, à la faveur des guerres de Rome contre Philippe, elle se développe en liberté. Mais la défaite de la Macédoine lui donne pour maîtres les Romains; la division des partis, les querelles intestines hâtent encore l'œuvre de dissolution commencée par les vainqueurs. Enfin, en 146, elle succombe et l'édifice élevé par Aratus et par Philopœmen est à jamais détruit.

nature et durée de leur antagonisme, 40e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Paris, Thorin, 1885, in-8° de 239 pages.

La deuxième partie du livre offre plus d'intérêt que ce tableau, nécessairement aride et sec, des accroissements territoriaux, puis du déclin des deux ligues. M. Dubois cherche à préciser l'idée que nous devons nous faire du caractère des deux confédérations dont il vient de résumer l'histoire. Est-il vrai que la ligue étolienne ait été surtout gouvernée par des démagogues et qu'elle ait pris, en Grèce, la défense des pauvres et des opprimés? Est-il vrai, d'autre part, que la ligue achéenne ait toujours eu à sa tête une aristocratie opulente et qu'elle ait, de préférence, offert sa protection aux riches contre les démagogues et les tyrans? D'après M. Dubois, ces deux opinions ont quelque chose de beaucoup trop absolu; il faut se garder de confondre les époques. Sans doute, à l'origine, la ligue achéenne, par exemple, s'offre à nous comme une démocratie modérée, dans laquelle le gouvernement appartient à des hommes d'élite, qui exercent le pouvoir beaucoup moins en vertu d'une haute position officielle que grâce à l'ascendant que leur assurent leurs grandes qualités. Mais de bonne heure, dans cette démocratie où la prééminence appartient aux *meilleurs*, l'esprit démagogique apparaît, remplissant les assemblées d'un nombre toujours croissant d'hommes de basse condition, transformant les institutions et finissant par faire de la stratégie, la plus importante magistrature de la ligue, une véritable dictature aux mains des chefs de la démagogie. Selon M. Dubois, c'est l'extension du droit de cité qui fut la principale cause de ces changements à la fois politiques et sociaux que subit l'État achéen. Quoi qu'il en soit, au moment où l'Achaïe périt, la démagogie y est triomphante : il est donc inexact de représenter la ligue achéenne comme une confédération purement aristocratique, ayant gardé jusqu'à la fin le caractère politique et les institutions qui en avaient fait la grandeur au début. Il n'est pas plus juste de voir dans la ligue étolienne une fédération purement démagogique. Quand on étudie de près l'histoire de l'Étolie, on s'aperçoit que les démagogues n'y ont pas toujours été aussi puissants qu'on le croit d'ordinaire. Les révolutions qui ont pu modifier les lois de la ligue sont pour nous assez obscures, mais il est permis de penser qu'elles ont produit les mêmes alternatives qu'ailleurs, amenant au pouvoir tantôt les riches, tantôt les pauvres, donnant tour à tour la suprématie aux partisans de la Macédoine et à ceux de Rome. Les institutions des Étoliens présentent d'ailleurs avec celles des Achéens de nombreuses ressemblances et c'est un tort d'établir entre elles des distinctions aussi tranchées qu'on a l'habitude de le faire.

Les institutions des deux ligues, tel est le sujet de la troisième partie de la thèse de M. Dubois. L'auteur commence par étudier les

institutions de la ligue achéenne. Chez les Achéens, la souveraineté appartient au congrès des peuples confédérés, formé du conseil (βουλή), sorte de chambre représentative dans laquelle figurent des délégués de chaque État, du sénat (γερουσία), du peuple et des magistrats fédéraux. M. Dubois passe en revue ces quatre éléments, s'efforçant d'en préciser le caractère, ce qui n'est pas facile, car, en premier lieu, sur tel d'entre eux, comme la γερουσία, nous ne possédons que des renseignements fort vagues ; il faut, de plus, tenir compte des changements apportés par le temps dans la composition et les attributions de chacun de ces groupes. Le congrès se réunissait à certaines dates fixes; il y avait, en outre, des assemblées extraordinaires. M. Dubois expose la procédure de ces réunions, la manière dont on y discutait, dont on y votait; il examine les affaires qui y étaient traitées. La compétence du congrès était très étendue, mais, comme les sessions n'avaient lieu, d'ordinaire, qu'à de longs intervalles et qu'elles étaient de courte durée, il fallait que les questions y arrivassent élaborées et toutes prêtes pour la délibération. Ce travail préparatoire était l'affaire des magistrats fédéraux. Ils occupaient dans la ligue un rang important. Le plus considérable d'entre eux était le stratège, dont M. Dubois étudie dans le détail les fonctions variées : il était éponyme et jouissait d'une grande liberté d'action, bien qu'en principe il fût simplement le chef du pouvoir exécutif et l'humble serviteur du congrès. Venaient ensuite l'hipparque, son lieutenant, le navarque, qui commandait, sous les ordres du stratège, les forces maritimes de la ligue, le secrétaire, les hypostratèges, chargés du commandement des troupes particulières de chaque ville, les ἀποτέλειοι, sorte d'officiers instructeurs qui assistaient le stratège et l'hipparque dans l'organisation de l'armée et l'éducation militaire des soldats, enfin le comité des dix démiurges, qui avait pour mission de contrôler les actes du stratège et ceux des autres magistrats de la confédération, commission permanente composée d'hommes expérimentés qui, en réalité, gouvernaient la ligue et exerçaient sur sa politique, au dehors comme au dedans, la plus décisive influence. A la question de l'organisation des pouvoirs dans l'État fédéral achéen se rattache intimement celle des rapports qui unissaient les cités confédérées et l'administration centrale. Comment la ligue s'adjoignait-elle un nouvel allié ? Comment prévenait-elle ou réprimait-elle les défections ? De quel degré d'indépendance jouissaient les villes annexées ? Autant de questions fort intéressantes, sur lesquelles M. Dubois tâche de jeter quelque lumière en recourant aux textes et aux inscriptions. Il semble bien qu'une liberté réelle fut laissée aux cinquante et quelques villes dont se composait la confédération. Chacune d'elles avait ses assem-

blées, ses magistrats locaux, ses finances qu'elle administrait comme elle l'entendait, à la condition de payer régulièrement la contribution fédérale; chacune avait son armée propre, chargée de la garde et de la défense du territoire. En résumé, le gouvernement de la ligue ne nous apparaît nullement comme un gouvernement tyrannique, et ce respect de la liberté et de l'initiative des alliés est un des traits les plus remarquables de la constitution achéenne. Le régime appliqué par les Étoliens aux cités qui faisaient partie de leur ligue était-il plus rigoureux, comme on l'a prétendu souvent? C'est la question à laquelle M. Dubois entreprend de répondre en terminant son travail.

Il faut remarquer tout d'abord que les institutions de la ligue étolienne nous sont beaucoup plus mal connues que celles de la ligue voisine. On peut cependant en déterminer les traits principaux. Le pouvoir appartient, en Étolie, au peuple réuni en assemblées. Les assemblées sont ordinaires ou extraordinaires. L'assemblée ordinaire (τὸ Παναιτωλικόν) se tient chaque année à l'équinoxe d'automne. Elle semble avoir renfermé les éléments suivants : 1° le conseil permanent de la ligue, composé du stratège, président, de l'hipparque, du secrétaire et des apoclètes, commission qui représente, avec le stratège et ses assesseurs, le pouvoir exécutif et qui, en l'absence de l'assemblée, gouverne, par le fait, la confédération; 2° la βουλή, dont le rôle est obscur; elle paraît avoir été spécialement chargée d'examiner et d'approuver la conduite des apoclètes dans l'intervalle de deux sessions; 3° le peuple des villes confédérées. M. Dubois passe en revue les attributions de ce congrès, dont la compétence, comme celle du congrès achéen, est fort étendue. Il considère ensuite les différents magistrats de la ligue, dont le plus important est, comme en Achaïe, le stratège. Éponyme et chef suprême des forces fédérales, le stratège joue, dans les relations avec l'étranger, dans les ambassades, un rôle considérable; c'est lui aussi qui, en qualité de premier magistrat de l'union, reçoit les comptes-rendus des magistrats des villes. Ses autres fonctions nous sont mal connues. Après le stratège, il faut nommer les apoclètes, puis l'hipparque, le secrétaire et le trésorier, le dernier, mentionné seulement, et d'une manière incomplète, par une inscription. Enfin, dans certains cas, les Étoliens avaient recours à une magistrature extraordinaire, celle des nomographes, sorte de légistes chargés de tenir au courant le code étolien et d'inscrire aux archives les décrets qui modifiaient, soit la constitution intérieure de la ligue, soit ses relations avec l'étranger. Quant aux rapports qui existaient entre les villes confédérées et le pouvoir central, il ne semble pas qu'ils aient eu le caractère qu'on leur attribue. On croit généralement que les Étoliens étaient des maîtres impérieux qui ne

laissaient aucune autonomie aux cités agrégées à la ligue : rien n'est moins exact. Il ressort, en effet, de la minutieuse étude que fait M. Dubois de la condition des cités dans la confédération étolienne, que ces cités jouissaient d'une assez grande indépendance et que le gouvernement fédéral n'était pas plus despotique en Étolie qu'en Achaïe.

La conclusion à laquelle est tout naturellement amené M. Dubois, après ces différents chapitres sur l'histoire et les institutions des ligues étolienne et achéenne, est qu'il faut voir, dans la formation de ces deux États fédéraux et dans l'antagonisme qui les mit aux prises, autre chose que l'opposition de deux partis, de deux systèmes politiques qui se seraient alors partagé la Grèce. L'existence de ces ligues tient à des causes plus générales : elle a sa raison d'être dans l'esprit nouveau qui est sorti de la domination macédonienne. C'est de l'asservissement de la Grèce qu'est né le besoin de s'unir dans un intérêt commun, et c'est ce besoin d'union qui a rendu possible le fédéralisme dont l'Étolie et l'Achaïe nous offrent l'exemple. On ne saurait contester la justesse de cette appréciation, ni la rigueur de la méthode qui y conduit l'auteur. Si le livre de M. Dubois présente parfois quelques longueurs, si l'étude parrallèle des deux ligues ne va pas sans quelques redites, si, sur certains points, on souhaiterait d'être mieux renseigné, la faute en est au sujet, peu facile à traiter suivant un plan irréprochable et fort obscur encore en plus d'un endroit. Mais on doit reconnaître que l'auteur s'est entouré, pour mener à bien son entreprise, de toutes les informations nécessaires et qu'il a su écrire, sur une matière aride et quelque peu ingrate, un bon ouvrage d'histoire qui fait honneur à sa patience et à sa perspicacité.

La thèse latine, sur l'île de Cos, est composée avec la même rigueur scrupuleuse et la même probité scientifique [1]. Ce n'est d'ailleurs pas une monographie complète que M. Dubois prétend nous donner : au courant de toutes les publications relatives à son sujet, depuis l'ouvrage de Zander jusqu'aux récents travaux de M. Rayet, il juge inutile de répéter ce qu'ont dit ses devanciers; il se propose simplement d'insister sur quelques points jusqu'ici demeurés dans l'ombre, tels que les divers cultes des habitants de Cos, le rôle et les fonctions des Asclépiades, etc., et de faire connaître les résultats nouveaux auxquels l'a conduit une exploration de l'île, qu'il a visitée pendant son séjour en Grèce, en compagnie de M. Hauvette-Besnault. Au cours de ce voyage, les deux jeunes archéologues ont découvert un

1. *De Co insula*. Paris, Berger-Levrault, 1884, in-8° de 69 pages.

certain nombre d'inscriptions qui ont paru dans le cinquième volume du *Bulletin de correspondance hellénique*. C'est sur ces documents que s'appuie surtout le travail de M. Dubois.

La première partie du livre contient une description de Cos. L'auteur nous fait rapidement parcourir les différentes parties de l'île, notant, çà et là, les ruines qui subsistent encore, indiquant l'endroit exact où plusieurs des inscriptions qu'il a trouvées et qu'il reproduit dans sa thèse ont été découvertes. Une carte de Cos ancienne et moderne, d'après Graves et Spratt, avec les corrections de M. Rayet, revue et complétée par M. Dubois, deux plans de la ville et du territoire de Chôra, l'ancienne Cos, aux environs de laquelle les débris antiques se rencontrent en abondance, aident le lecteur à saisir ces chapitres fort nets et fort précis, mais qu'on ne saurait bien comprendre sans de pareils secours. La seconde partie de l'ouvrage offre plus d'intérêt au point de vue historique. L'auteur y traite de la religion des habitants de Cos : un certain nombre d'inscriptions, copiées dans l'île, lui fournissent la preuve que les anciennes tribus doriennes qui, sous les noms de Ὑλλεῖς, Δυμᾶνες, Πάμφυλοι, occupèrent Cos, après en avoir chassé les Cariens, ont continué d'exister jusqu'au IIIe siècle avant notre ère, conservant leurs privilèges religieux et pratiquant les rites importés par elles dès l'origine. La persistance de ces groupes politiques, dont le caractère dut s'altérer avec le temps, mais que l'épigraphie nous représente demeurant fidèles, malgré tous les changements, à leurs traditions religieuses, est un des traits les plus curieux de l'histoire de Cos et l'une des nouveautés mises en lumière par M. Dubois. L'auteur entreprend ensuite de faire la revue des différentes divinités auxquelles les habitants de Cos rendaient un culte. La principale de ces divinités était Asclépios. M. Dubois ne peut en parler sans dire un mot des Asclépiades. Une inscription atteste que les membres de cette antique famille sacerdotale n'étaient pas les seuls qui exerçassent la médecine à Cos : il y avait à côté d'eux des médecins laïques, au nombre desquels il faut compter les médecins publics, payés par la cité pour soigner indifféremment pauvres et riches. L'inscription reproduite par M. Dubois, outre qu'elle révèle l'existence, à Cos, d'autres médecins que les Asclépiades, montre que, contrairement à l'opinion de l'un des derniers historiens de la médecine antique, M. le docteur Vercoutre, la médecine publique pouvait être exercée, dans les cités grecques, par plusieurs personnes. Un court chapitre sur quelques-unes des fonctions les moins connues des prêtres de Cos termine la thèse. On y voit, par exemple, que le *monarque* (μόναρχος) était en même temps prêtre et magistrat éponyme de la cité. Sans doute, après la dispari-

tion de la royauté, il avait hérité des fonctions religieuses du roi. M. Dubois ne s'attache d'ailleurs, dans ce chapitre, qu'aux faits nouveaux ou restés obscurs jusqu'ici.

Tel est, du reste, d'un bout à l'autre, le caractère de son livre, et c'est ce qui en fait tout à la fois le mérite et le défaut. Certes, il était superflu de composer sur Cos un travail d'ensemble : ce qui a été dit et bien dit par d'autres ne devait point être repris, et l'auteur a fait preuve d'un véritable esprit scientifique en n'insérant dans son travail que les traits qui ajoutent quelque chose à la connaissance que nous avions déjà de l'île et de son histoire. Mais la crainte de rééditer des observations déjà faites a jeté M. Dubois dans la sécheresse; l'horreur de l'inutile l'a conduit à l'obscur, et l'on souhaiterait, en plus d'un passage de sa thèse, de rencontrer des explications un peu plus amples ou des vues un peu plus générales. Ce qui gêne encore le lecteur, c'est la nécessité de se reporter sans cesse au *Bulletin de correspondance hellénique* pour bien comprendre l'intérêt et la portée de telle ou telle inscription. L'ouvrage eût été infiniment plus intéressant si, au lieu de reproduire des documents déjà publiés, et sur lesquels M. Dubois ne pouvait que très rapidement revenir, il nous eût présenté une série de textes inédits, dont le commentaire eût heureusement nourri le sujet un peu mince traité par l'auteur. Telle qu'elle est, cependant, cette étude rendra service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire et de la topographie des îles de l'Archipel; c'est un mémoire consciencieux, dont le titre, trop compréhensif, est de nature à tromper le lecteur et dont on peut critiquer la forme, mais dont le fond reste solide et ne mérite que des éloges.

On n'en saurait dire autant d'une autre thèse latine, présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. Thirion, sur les colonies grecques de la Chersonèse Taurique[1]. M. Thirion n'a pas, comme M. Dubois, visité le pays dont il entreprend d'écrire l'histoire; il ne le connaît que par les livres et par les monuments divers qui y ont été trouvés. Le mal ne serait pas grand si l'auteur avait consulté toutes les sources, si rien de ce qui pouvait éclairer son sujet et le rendre vivant ne lui avait échappé. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Bien que M. Thirion se soit entouré, pour composer son mémoire, d'un assez grand nombre d'ouvrages, dont il nous donne la liste, ses informations sont insuffisantes et l'on ne peut le considérer comme un guide sûr. Après un premier chapitre sur l'aspect physique du pays dans lequel il nous transporte et sur les hommes qui

1. *De civitatibus quæ a Græcis in Chersoneso Taurica conditæ fuerunt.* Nancy, F. Collin, 1884, in-8° de 120 pages.

l'ont primitivement habité, il fait le récit des plus anciennes expéditions tentées par les Grecs pour s'établir dans la Chersonèse Taurique. D'après lui, ce seraient les Milésiens qui, au VIIe siècle, y auraient fondé les premières colonies. Les institutions politiques et religieuses des cités grecques de la Chersonèse sont ensuite passées en revue, puis l'auteur aborde l'histoire de ces cités, qu'il divise en trois périodes : 1° des origines au règne de Mithridate Eupator ; 2° du règne de Mithridate au commencement de l'empire romain ; 3° du commencement de l'empire aux invasions barbares. M. Thirion nous conduit même jusqu'à l'époque byzantine, et le dernier chapitre de sa thèse est consacré aux événements qui ont agité la Chersonèse depuis la mort de Théodose jusqu'au XIVe siècle. Aucune conclusion ne résume d'ailleurs les faits exposés au cours de l'ouvrage ; aucune vue d'ensemble ne permet d'en apprécier le caractère et les conséquences. Si ce livre se recommande par un effort méritoire pour restituer à l'une des parties les moins connues du monde antique sa physionomie propre, il s'en faut de beaucoup qu'il remplisse les conditions qu'on doit exiger d'un bon livre d'histoire.

A côté des travaux que nous venons d'analyser, il convient de signaler quelques articles qui, par leur importance, méritent une place dans cette revue des principaux ouvrages français de l'année relatifs à l'antiquité grecque. Tels sont certains articles publiés dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, parmi lesquels il faut citer, en premier lieu, la belle traduction faite par M. Dareste de la loi de Gortyne. Le texte de cette loi, découvert au mois de septembre 1884 par MM. Halbherr et Fabricius, a paru dans le bulletin de l'Institut allemand d'Athènes [1]. Mais l'inscription est longue, rédigée dans un dialecte qui ne nous est encore qu'imparfaitement connu ; outre les difficultés philologiques, les difficultés juridiques y abondent. C'est ce qui a déterminé M. Dareste à la traduire en français, le plus fidèlement possible, en ajoutant çà et là quelques notes explicatives [2]. Pour en faciliter l'intelligence, M. Dareste l'a divisée en quinze chapitres. La liberté de l'individu, la protection des personnes libres ou esclaves des deux sexes, le divorce et les droits de la femme, la condition de l'enfant, la propriété et la succession, le mariage, les transactions, l'adoption, sont les principaux points traités dans ce long morceau, unique par son étendue, par l'intérêt des mœurs qu'il nous fait connaître et par le merveilleux état de

1. *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, t. IX, p. 363.
2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. IV, p. 301.

conservation dans lequel il nous est parvenu. En faisant passer dans notre langue ce monument, l'un des plus anciens et, sans contredit, le plus curieux de tous ceux que nous possédons sur la législation des Grecs, M. Dareste a rendu un grand service aux historiens de la Grèce antique. Ils lui doivent d'autant plus de reconnaissance que les obstacles qu'il a dû surmonter étaient nombreux et qu'il faut se reporter à l'original pour se faire une idée de ce qu'un pareil travail suppose de science, de recherches et de patients efforts.

Mentionnons encore, parmi les inscriptions inédites qu'a publiées cette année, dans son *Bulletin*, l'École française d'Athènes, un nouveau fragment de l'Édit de Dioclétien, trouvé par M. Pierre Paris non loin des ruines de l'ancienne Élatée[1]. C'est un document de plus à joindre aux documents du même genre édités et si savamment commentés par M. Waddington. Les renseignements fournis par ce morceau sont, d'ailleurs, en partie connus : il n'y a d'absolument nouveau qu'un tarif fixant le prix des étoffes de lin pour vêtements. Rappelons enfin un mémoire étendu et fort bien fait de M. Latychew sur la constitution de la ville de Chersonésos, en Tauride, d'après les inscriptions[2]. M. Thirion, qui ne pouvait connaître ce travail, postérieur à l'impression de sa thèse, en fera certainement son profit s'il remanie quelque jour son livre. L'histoire et les institutions de Chersonésos sont encore enveloppées de beaucoup d'obscurité : les documents étudiés par M. Latychew complètent nos renseignements sur plus d'un point. Ainsi, ils nous apprennent qu'à une époque, il est vrai, relativement récente, le pouvoir, à Chersonésos, appartenait au conseil et au peuple, que les stratèges étaient au nombre des magistrats les plus importants de la cité, qu'il y avait d'autres fonctionnaires, tels que les démiurges, les πρόδικοι, les agoranomes, etc., dont le rôle nous est mal connu, mais sur l'action desquels les monuments épigraphiques jettent un certain jour. Tout cela est exposé avec méthode et clarté, l'érudition est sûre, les conclusions sont judicieuses, et ce long mémoire constitue un des meilleurs articles d'histoire qui aient paru cette année dans le *Bulletin de correspondance hellénique*.

L'histoire de l'art, à laquelle l'histoire proprement dite ne saurait demeurer étrangère, sous peine de négliger l'un des éléments les plus précieux de l'histoire des civilisations, nous offre quelques bons ouvrages, qu'il faut signaler rapidement. Nous n'insisterons pas sur le troisième volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, par

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. IX, p. 222.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 265.

MM. Perrot et Chipiez[1] : un article spécial exposera prochainement aux lecteurs de la *Revue* les conclusions de ce beau livre, consacré à l'étude de l'art en Phénicie et dans l'île de Cypre. On connaît d'ailleurs ce magnifique travail, poursuivi depuis quatre ans par M. Perrot et son collaborateur avec une admirable constance et tout le succès que méritent la compétence et le talent des deux auteurs. Le troisième volume nous fait assister au développement artistique de l'un des peuples les moins artistes du monde ancien. Mais, si l'art phénicien n'est guère qu'un art d'emprunt, les hommes chez lesquels cet art a fleuri ont exercé sur la civilisation de l'Orient une influence considérable, en contribuant plus que toute autre nation à répandre partout les produits, les procédés industriels, les connaissances, les idées des peuples avec lesquels ils étaient en rapport. Aussi, tout ce qui les concerne intéresse-t-il vivement l'historien.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à la belle publication de MM. de Sarzec et Léon Heuzey, destinée à faire connaître les précieux débris de l'art chaldéen dont s'est récemment enrichi le musée du Louvre[2]. Ce grand ouvrage, qui se publie par livraisons, commence seulement à paraître : nous y reviendrons plus tard. Disons quelques mots d'un livre plus modeste, qui a trait également à l'archéologie orientale : nous voulons parler de l'étude de M. Adrien Wagnon sur la sculpture égyptienne et la sculpture grecque[3]. C'est un traité d'archéologie comparée qu'a voulu écrire M. Wagnon. Le point de vue auquel il se place est avant tout philosophique. Comme il l'annonce dans l'introduction un peu touffue par laquelle débute son livre, ce qu'il se propose, en examinant parallèlement les productions de l'art grec et celles de l'art égyptien, en comparant surtout les unes aux autres les œuvres de la sculpture grecque et celles de la sculpture égyptienne, c'est de dégager l'originalité des deux peuples et de marquer les différences profondes qui les séparent. L'art égyptien n'a pourtant pas été sans influence sur l'art grec, mais il faut se garder, d'après M. Wagnon, d'attribuer à cette influence une importance excessive. L'Égypte et la Grèce, ces deux mères de l'humanité civilisée, comme il les appelle, ont eu chacune leur art, l'une, un art souvent colossal ou étrange, esclave de la tradition, et cepen-

1. Paris, Hachette, 1885, in-4° de 921 pages.

2. *Découvertes en Chaldée*, par E. de Sarzec, ouvrage publié par les soins de M. Léon Heuzey, membre de l'Institut, sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, in-f°, avec planches en héliogravure.

3. *La sculpture antique, origines, description, classification des monuments de l'Égypte et de la Grèce.* Paris, Rothschild, 1885, in-4° de 171 pages, avec 16 planches.

dant, à l'occasion, libre et réaliste, l'autre, un art réglé par la raison, indépendant, idéal, et qui s'est développé suivant les lois absolues du beau. Il est difficile de donner par l'analyse une idée des différents chapitres dont se compose cet ouvrage, qui présente plutôt une suite de considérations esthétiques, sans lien très apparent les unes avec les autres, qu'un corps de doctrine. M. Wagnon appuie d'ailleurs ses observations sur de nombreux exemples; il connaît les monuments, il a lu et médité beaucoup d'études spéciales, entr'autres l'*Histoire de l'art* de M. Perrot, qui lui a été d'un grand secours; enfin, il écrit avec élégance et son livre est d'une agréable lecture, mais on ne voit pas qu'il s'en dégage une théorie bien originale, ni même bien précise; on a peine à découvrir quel profit l'histoire de l'art en pourra retirer et l'on regrette que d'aussi louables efforts n'aboutissent point à un meilleur résultat. Ajoutons que le choix des monuments reproduits à la fin de l'ouvrage n'est pas toujours heureux et que l'exécution très défectueuse des planches en fait ressortir encore le peu d'intérêt.

Un livre plus digne d'éloges est celui de M. DE RONCHAUD, sur la tapisserie chez les anciens[1]. Le sujet en est très spécial; l'auteur entreprend de nous montrer un côté tout à fait particulier de l'industrie et de la vie des peuples anciens. Les conclusions auxquelles il arrive n'en ont pas moins un intérêt vraiment historique, et l'on comprend mieux la civilisation grecque et la civilisation orientale quand on a lu de près ces pages destinées à faire connaître un des arts industriels les plus cultivés jadis en Grèce et en Orient. Ce n'est d'ailleurs pas une histoire complète de la tapisserie antique que M. de Ronchaud prétend nous offrir : ce qu'il veut, c'est faire voir quel rôle important jouaient les tentures dans la décoration intérieure des édifices anciens, c'est surtout essayer de résoudre, par l'emploi de l'étoffe, la grave question, si souvent débattue et si obscure encore, de la toiture du Parthénon. Après avoir rappelé le goût très vif qu'ont toujours eu les Orientaux pour les tapis et les étoffes brodées; après avoir étudié rapidement les procédés de fabrication employés dans les ateliers de l'Égypte et de la Grèce, montré l'usage journalier que les anciens faisaient de la draperie dans l'aménagement de leurs temples, de leurs théâtres, de leurs maisons, etc., décrit la tente orientale, cette demeure provisoire où triomphait l'art du tapissier, M. de Ronchaud aborde le problème dont il croit avoir trouvé la solution. C'est l'*Ion* d'Euripide qui lui fournit l'explication

1. *La tapisserie dans l'antiquité*. Un vol. de la *Bibliothèque internationale de l'art*. Paris, J. Rouam, 1884, in-8° de 157 pages.

de la manière dont aurait été couvert le Parthénon. Avant d'offrir un sacrifice au dieu de Delphes, Apollon, le jeune Ion est représenté par le poète dressant dans le sanctuaire delphique une tente magnifique, qu'Euripide décrit complaisamment et qui ne serait autre, suivant M. de Ronchaud, que la tente qui abritait, dans la cella du Parthénon, la statue d'Athéné, œuvre de Phidias, lui formant une sorte de mystérieuse chapelle. Ainsi se trouverait résolue la difficile question de la toiture du temple, édifice hypèthre, dont un ingénieux système de draperies aurait défendu l'intérieur contre les intempéries de l'air. Si cette explication est contestable, on ne peut s'empêcher de la trouver séduisante; l'auteur ne la donne d'ailleurs que comme une simple hypothèse, mais comme la plus admissible, selon lui, de toutes les hypothèses proposées jusqu'ici pour rendre compte de la disposition de la partie supérieure du Parthénon. En résumé, ce livre doit prendre place parmi les bons ouvrages d'archéologie récemment publiés en France. C'est, avec l'étude de MM. Cros et Henry sur la peinture à l'encaustique[1], un des volumes qui font le plus d'honneur à la *Bibliothèque internationale de l'art*.

Après les travaux que nous venons d'analyser ou de signaler brièvement et qui ont trait à l'histoire de l'art, rappelons un certain nombre d'articles où se trouvent consignés les résultats de fouilles récentes. Grâce à l'activité de la Société archéologique d'Athènes et au zèle de l'École française, il ne se passe guère d'années où, soit en Grèce même, soit sur tel autre point du monde grec antique, on ne puisse enregistrer quelque importante découverte, précieuse pour l'art ou pour l'histoire. Parmi les recherches de ce genre les plus fructueuses, il faut citer les fouilles exécutées par la Société archéologique d'Athènes aux abords et sur l'emplacement du temple de Déméter à Éleusis. Nous n'avons pas à les étudier ici dans le détail : signalons seulement le plan qui a paru de ces fouilles dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, attentif, suivant son habitude, à faire profiter l'Occident de toutes les trouvailles heureuses faites dans la Grèce propre ou dans l'Orient hellénique. Ce plan, dont l'auteur est M. Blavette, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, n'est qu'une réduction[2] : on a pu voir l'original à l'École des Beaux-Arts, lors de l'exposition des derniers envois de Rome. M. Blavette, qui a déjà publié dans le *Bulletin* un article d'une certaine étendue sur les fouilles d'Éleusis, s'est attaché à nous donner du site du sanctuaire éleusinien un état actuel aussi

1. *L'encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens*, 1884, in-8° de 130 pages.

2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. IX, pl. I, p. 65.

fidèle que possible. On retrouve sur son plan les traces des sondages entrepris en 1814 par la Société des Dilettanti, celles des fouilles de François Lenormant (1860), enfin les résultats des grands travaux accomplis par la Société archéologique de 1882 à 1884. Le mérite de ces dernières fouilles est d'avoir dégagé les restes du *sécos* ou salle d'initiation, dont la disposition est fort intéressante et réduit à néant l'hypothèse émise par les Dilettanti de l'existence d'une crypte construite pour l'usage des illusions théâtrales. C'était une vaste salle quadrangulaire, entourée de huit rangs de gradins, sur lesquels pouvaient prendre place près de trois mille personnes. On comprend l'intérêt de ces données précises, fournies par un examen attentif des lieux, pour la connaissance des cérémonies éleusiniennes.

Les fouilles bien connues des archéologues, exécutées à Myrina, en Asie mineure, par deux membres de l'École française d'Athènes, MM. Pottier et Reinach, ont déjà donné lieu, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, à toute une série d'articles. On sait l'importance de ces recherches pour l'histoire de l'art : ce qu'elles ont surtout produit, c'est une innombrable quantité de figurines de terre cuite, dont les plus curieuses se trouvent aujourd'hui au musée du Louvre. Nous relevons, dans le tome IX du *Bulletin*, un nouvel article sur les monuments découverts dans la nécropole de Myrina : c'est une longue étude consacrée à la description des menus objets, bronzes, poteries, verreries, etc., qui constituaient le fonds le plus ordinaire du mobilier des tombeaux [1]. Les auteurs ont réparti ces objets dans cinq groupes. Ils font d'abord la revue des objets de métal, parmi lesquels les miroirs figurent en grand nombre. Ils passent ensuite aux verreries, puis aux objets d'albâtre, d'os, de marbre, de pierre. La série de beaucoup la plus considérable est celle des vases d'argile, qui forment deux catégories, la poterie commune et la poterie de luxe. Enfin, sous la rubrique *objets divers*, sont réunis quelques monuments qui ne rentrent dans aucun des groupes que nous venons d'indiquer. Ce mémoire, fort savant, éclaire d'une vive lumière maint côté de la vie privée des anciens et complète heureusement la collection des excellentes études du même genre déjà consacrées aux fouilles de Myrina par MM. Pottier et Reinach.

Mentionnons enfin le compte-rendu qu'a publié M. Monceaux, dans la *Gazette archéologique*, des fouilles faites par lui aux abords du sanctuaire des Jeux isthmiques, pendant son séjour en Grèce, en qualité de membre de l'École d'Athènes [2]. M. Monceaux a successive-

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. IX, p. 165.
2. *Fouilles et recherches archéologiques au sanctuaire des Jeux isthmiques*,

ment exploré l'enceinte qui renfermait les temples de Poseidon et de Palémon et la voie sacrée qui conduisait de la porte principale de cette enceinte au golfe d'Égine. Dans le téménos sacré, il a retrouvé des restes du temple ionique de Palémon et du temple dorique de Poseidon. Les derniers, en pierre du pays, sorte de travertin qu'il était nécessaire de protéger par un enduit, montrent encore des traces de stuc et de peinture. Les monuments amenés à la lumière au cours de ces recherches sont d'ailleurs peu nombreux. Signalons un bas-relief de style archaïque représentant un combat entre deux guerriers et portant l'inscription Ἀλκίας Φωκεύς. Nous nous trouvons sans doute en présence d'un ex-voto offert à Poseidon par un Phocidien vainqueur. Rappelons encore quelques débris de sculpture, un torse d'enfant et plusieurs bases de statues. Les conclusions auxquelles ces fouilles ont conduit M. Monceaux sont les suivantes : 1° l'enceinte des Jeux isthmiques et les abords du sanctuaire ont certainement renfermé un bien plus grand nombre de monuments que n'en indiquent les auteurs anciens ; 2° mais, en dehors du temple de Poseidon et de Palémon, ces monuments se réduisaient, vraisemblablement, à de vieux autels religieusement respectés par les générations successives, à de simples chapelles consacrées par la piété des dévots, à des logements pour les prêtres, à des maisons pour les athlètes, etc., toutes constructions d'une importance secondaire et dont on s'explique aisément que les écrivains de l'antiquité aient négligé de conserver le souvenir. Les deux articles dans lesquels l'auteur expose les résultats de ses sondages ne manquent pas d'intérêt. Il faut avouer, cependant, que les résultats sont assez minces et que M. Monceaux a plutôt préparé le terrain pour de nouvelles recherches qu'enrichi la science de faits nouveaux et d'une réelle valeur.

Nous ne saurions terminer cette bibliographie sans dire un mot de deux ouvrages qui se recommandent, inégalement d'ailleurs, à l'attention des historiens. Il s'agit du troisième volume de l'histoire de la philosophie grecque, par Ed. Zeller, traduite sous la direction de M. Boutroux [1], et du second volume du *Manuel de philologie classique* de M. Salomon Reinach [2]. Si nous nommons ici le premier de ces deux ouvrages, c'est qu'il y est question de Socrate et des Socratiques et que M. Zeller n'a pu traiter un pareil sujet sans y mêler

Gazette archéologique, 1884, p. 273 et 354, pl. XXXVIII, avec deux plans dans le texte.

1. *La philosophie des Grecs considérée dans son développement historique*, par Ed. Zeller, t. III, traduit par M. Belot. Paris, Hachette, 1884, in-8° de 355 pages.

2. Paris, Hachette, 1884, in-8° de XVI-310 pages.

beaucoup d'histoire. On trouvera dans ce volume une bonne biographie de Socrate et plus d'une page intéressante sur son procès et les causes de sa condamnation. Quant au tome II du *Manuel* de M. Reinach, il sert d'appendice au tome Ier et renferme une mine inépuisable de renseignements bibliographiques. Bien que ce *Manuel*, qui compte aujourd'hui deux volumes, grâce à l'heureux remaniement qu'a subi la première édition, ne soit pas, à proprement parler, un ouvrage historique, l'histoire y est largement représentée. L'épigraphie et l'archéologie figurée, ces deux instruments indispensables à l'historien, la mythologie, les institutions politiques et religieuses, la vie publique et la vie privée, la géographie y sont l'objet de développements étendus ou d'abondants renvois contenant l'indication de presque tous les secours nécessaires pour étudier à fond l'histoire de la Grèce et celle de Rome. A ce titre, nous ne pouvions manquer de signaler au moins le second volume, qui vient de paraître et qui, s'adressant plus particulièrement aux érudits, à ceux qui savent manier les livres savants et en tirer parti, forme un utile complément à cet ouvrage, destiné, nous en sommes sûr, à rendre les plus grands services à notre enseignement.

Paul Girard.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

Documents. — Il est paru peu de livres d'histoire en ces derniers temps; pour la plupart ce sont des publications de textes.

En ce qui concerne le moyen âge, il faut citer au premier rang le t. I des *Rôles gascons*, transcrits et publiés par M. Francisque Michel (documents inédits). On sait qu'en Angleterre les actes royaux (lettres closes et lettres patentes) étaient transcrits sur des pièces de parchemin cousues l'une au bout de l'autre, de manière à former chaque année un ou plusieurs rouleaux qui ensuite étaient déposés, je ne dirai pas soigneusement, et pour cause, aux archives. Malgré les dégradations que la négligence ou les intempéries ont fait subir à ces précieux documents, ils forment encore aujourd'hui un ensemble admirable : une bonne partie de l'histoire de l'Angleterre depuis le XIIIe s. y est renfermée. Parmi ces rôles, il en est qui nous offrent un intérêt particulier, je veux parler de ceux qui ont été rédigés quand le roi était en France, et en particulier en Gascogne. La chancellerie royale suivait en effet le roi dont l'attestation (*Teste rege, teste me ipso*, etc.) était nécessaire pour donner à l'acte une valeur authen-

tique. Ce n'est pas à dire que dans des « rôles gascons » les pièces se rapportent à la seule Gascogne; on y transcrivait les chartes de toute nature concernant l'ensemble de la monarchie; mais il va de soi que nos provinces du sud-ouest y sont largement représentées. Quand le roi séjournait dans ses pays d'outre-mer, ce n'était pas pour son plaisir, mais bien pour faire œuvre de souverain dans des contrées éloignées, mal gouvernées souvent, parfois mises en péril par les voisins, surtout par les Français; aussi les rôles gascons intéressent-ils autant les affaires de France que celles d'Angleterre. Cette mine presque inépuisable de renseignements de toute nature a été maintes fois exploitée : Rymer en a tiré beaucoup d'actes qui ont été imprimés dans les *Fœdera;* Thomas Carte a publié un catalogue très succinct des rôles conservés autrefois à la Tour de Londres et à l'Échiquier. Un peu plus tard, Bréquigny alla prendre sur les originaux une masse de copies qui forment aujourd'hui à la Bibliothèque nationale une des plus riches séries du fonds Moreau. Au commencement de ce siècle, le Comité des Archives nationales d'Angleterre (*Record Commission*) avait projeté de publier ces rôles; mais l'entreprise à peine commencée fut abandonnée. Elle vient d'être reprise en France; c'est à M. Francisque Michel que revient l'honneur de mettre en train cette importante publication.

Le t. I contient les rôles relatifs aux années 1242-43, lorsque Henri III fit dans l'ouest cette malheureuse campagne terminée par la défaite de Taillebourg, et 1253-1254, lorsque le même roi crut devoir venir lui-même en Gascogne pour rétablir l'ordre troublé par le dur gouvernement du comte de Leicester[1]. Plus de 4,300 actes y sont publiés in-extenso. Fidèlement, je crois, autant qu'on peut en juger sans avoir les originaux sous les yeux. Aussi faut-il en remercier vivement l'éditeur. Que de titres n'eût-il pas ajoutés d'ailleurs à notre reconnaissance, s'il avait pris soin de rédiger une table des noms propres et un index chronologique, une sorte de *Syllabus* à la manière de celui qu'a dressé sir Th. D. Hardy pour le Rymer! Ici, rien de tel; c'est affaire à un chacun de se débrouiller dans cette mer de noms et de dates qui ne se suivent pas et ne pouvaient pas se suivre. Si vous voulez y quêter des renseignements sur tel personnage ou sur telle ville, dépouillez vous-même ligne à ligne les onze cents colonnes du volume. Vous seul en aurez le profit, à vous d'en prendre la peine. Quant à la préface, n'y cherchez pas de renseignements complets sur le nombre des rôles gascons que renferment les Archives de Londres, sur la nature des actes qu'on y transcrivait,

1. Voyez la *Revue historique,* IV, p. 241 et suiv.

sur le mode de transcription lui-même; ceux que donne l'éditeur sont bien maigres. Ne croyez pas non plus que tout dans le volume soit inédit; consultez Rymer tout d'abord. La correction est plus grande, il est vrai, dans la nouvelle édition; mais on eût su bon gré à l'éditeur de renvoyer aux impressions antérieures. Enfin on ne peut souhaiter qu'une chose, c'est que cette publication se continue le plus promptement possible. Si les forces manquent à M. Francisque Michel, comme il paraît le craindre, qu'on envoie à Londres quelques bons élèves de l'École des chartes; ils pourront nous en rapporter des volumes dignes en tout point de l'érudition française.

J'ai déjà parlé plus d'une fois des *Registres d'Innocent IV* publiés ou analysés, d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale, par M. Élie Berger. Le 7e fasc. (2e du t. II) vient de paraître (Thorin); il comprend les bulles et lettres curiales, ainsi que les « Beneficia » de la huitième année (1250-1251); c'est la fin du séjour du pape à Lyon, c'est la victoire définitive de la papauté, après la mort du grand empereur Frédéric II.

Le 9e fascicule des Archives historiques de la Gascogne contient une collection de coutumes, statuts et procès-verbaux tirés des Archives de la ville de Lectoure, du XIIIe au XVIe s.[1]. Les coutumes de la ville remontent au moins au milieu du XIIIe s., puisque le roi d'Angleterre, Édouard Ier, les confirmait déjà le 4 mars 1273; mais la rédaction que nous possédons est seulement de 1294. Philippe VI est le premier roi de France qui leur donna sa consécration; ses successeurs l'imitèrent jusqu'au XVIIIe s. Avec le texte de cette charte communale et de ses principales confirmations, M. Druilhet publie encore les procès-verbaux (ou records) des délibérations tenues dans la maison commune en 1482-1486, et 1491-1492. Presque tous ces documents sont rédigés dans la langue vulgaire du pays, et méritent à ce point de vue d'attirer l'attention des philologues. Les historiens les étudieront aussi avec profit et commodité : des sommaires développés, des notes abondantes, une table bien faite leur faciliteront la tâche.

M. Alfred Morel-Fatio a publié pour la Société de l'Orient latin le texte et la traduction française de la Chronique de Morée, compilée au XIVe s. par ordre de Jehan Ferrandez de Heredia, maître de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem[2]. Ce Heredia est un des personnages

1. *Archives de la ville de Lectoure.* Documents inédits publiés par M. P. Druilhet. Paris, Champion; Auch, Cocharaux. *Inédits* n'est pas tout à fait juste, puisque les coutumes de 1294 avaient déjà été publiées par l'abbé Monlezun (voy. p. 55, note 2).

2. *Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morea. Chronique*

les plus marquants du XIVe s. Né vers 1310 d'une famille de la « ricahombria » aragonaise, il devint chevalier de Rhodes en 1332, et grand maître de l'ordre en 1377; pendant douze ans, il combattit ou négocia pour assurer à son ordre la possession de la Morée, qu'il dut enfin abandonner aux compétitions de trop nombreux prétendants. Rien de plus naturel qu'après avoir appliqué si longtemps son esprit à cette épineuse entreprise, il ait voulu faire écrire l'histoire d'un pays si passionnément convoité. C'était d'ailleurs un homme curieux, comme son contemporain Charles V, de belles-lettres et surtout d'histoire. Il a fait traduire en aragonais trente-neuf vies de Plutarque, les passages de la Chronique d'Orose relatifs à la nation espagnole, la « Fleur des histoires d'Orient » de frère Hayton (Héthoum), l'*Epitome historiarum* de Jean Zonaras (chap. XXI à XXIX du livre XIII); le « Livre des faits et des conquêtes de la principauté de Morée, » qui forme l'objet de la présente publication; etc. Sur chacun de ses ouvrages, M. Morel-Fatio donne les détails les plus abondants, et, comme on doit s'y attendre de sa part, il trouve mainte occasion de redresser les erreurs commises par les historiens de la littérature espagnole, ses devanciers. Quant au « Livre de la Conquête, » c'est en grande partie une version ordinairement abrégée, augmentée parfois, du *Livre de la conquête de la princée de Morée*, publié par Buchon, en 1845. De cette chronique nous connaissons déjà un texte grec et un texte français; mais la traduction aragonaise n'a pu être faite ni sur l'un ni sur l'autre de ces textes; elle en diffère sur trop de points de détails; elle représente donc un troisième texte de la chronique. C'est à proprement parler là ce qui en fait la valeur, au point de vue strictement historique; elle fournira un élément nouveau de comparaison à celui qui entreprendra une édition critique de ce document. Il faut remarquer cependant qu'au fond commun la traduction aragonaise ajouta, pour le XIVe s., des indications qui ne se trouvent ni dans le texte français, ni dans la version grecque; on ne saurait dire néanmoins si elles ont été empruntées à quelque autre source. En somme, et comme l'éditeur est le premier à nous en avertir, le gain fourni par ce texte nouveau est assez mince; il n'était pas moins utile de le publier, ne serait-ce que pour le profit des philologues. De la traduction française, je ne saurais en parler avec compétence; d'autre part, je n'ai pas besoin de rappeler que M. Morel-Fatio est depuis longtemps passé maître pour tout ce qui concerne la langue, la littérature et l'histoire espagnoles. Il regrette quelque part

de Morée aux XIIIe et XIVe siècles, publiée et traduite pour la première fois pour la Société de l'Orient latin. Paris, Leroux.

de n'avoir pu ajouter au texte qu'il publiait une sorte de commentaire historique perpétuel ; mais fallait-il prendre cette peine, qui eût été infinie, pour une chronique déclarée « surfaite » par d'aussi bons juges que Karl Hopf? Non, sans doute. Au moins s'est-il bien gardé, lui, d'omettre une table des noms propres; elle a été rédigée avec un grand soin, et sera très utile.

Pour le XVIe s., je ne trouve à signaler que deux minces brochures. La *Correspondance d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon*, 1537-1568, recueillie et publiée par M. Léon MARLET pour la Société historique et archéologique du Gâtinais (Paris, Picard; Orléans, Herluison), n'offre qu'un médiocre intérêt; les lettres vraiment importantes étaient déjà publiées pour la plupart; cependant on ne devra pas négliger celles qui se rapportent aux guerres de religion; encore le ton en est-il un peu terne. Le frère du grand Amiral était un politique de second plan; sa mort mystérieuse à Londres attire sur lui l'attention, plus peut-être que sa vie.

Voici encore une série de *Lettres inédites du roi Henri IV* que nous apporte l'infatigable M. Eugène HALPHEN (Champion); ce sont vingt-neuf missives adressées à M. de Villiers, ambassadeur de France à Venise en 1599, au moment où les difficultés avec la Savoie au sujet du marquisat de Saluces étaient sur le point d'allumer une guerre italienne. C'est plaisir de voir avec quelle fierté de ton Henri IV parle de l'Espagne, encore mal résignée au traité de Vervins; ailleurs et à plusieurs reprises, il met en avant l'idée d'une croisade des peuples chrétiens contre les Turcs, dont l'empire « est de present en tel estat, ainsi que me represente par touttes ses despesches mon ambassadeur, que jamais il ne fut sy facile à entamer; » mais, ajoute-t-il aussitôt, « nos pechés sont encore trop grands pour meriter de Dieu ceste grace. » Pendant un siècle encore, la puissance ottomane devait déjouer les grands desseins de ses ennemis.

Il nous faut maintenant sauter deux cents ans pour arriver à la *Correspondance du maréchal Davout*, publiée avec une introduction et des notes, par M. Ch. DE MAZADE (Plon), en quatre volumes. Ce n'est pas là toute la correspondance du célèbre lieutenant de Napoléon Ier : les lettres privées ont été réservées; on nous donne seulement les lettres d'affaires; c'est le général commandant de corps d'armée qui écrit, c'est le gouverneur du grand-duché de Varsovie, c'est le défenseur de Hambourg; c'est le ministre de la guerre des Cent-Jours. L'homme paraît à peine; rarement on sent son cœur battre. Susceptible à l'excès, rancunier, sévère et même dur (il l'avoue lui-même) pour ses subordonnés, plein d'une déférence obséquieuse et froide envers l'empereur, rien de sympathique ne nous attire vers

ce soldat tenace, aux fureurs raisonnées; mais son génie toujours heureux force notre admiration. Sa correspondance n'en possède pas moins une valeur de premier ordre, tant elle renferme de faits précis que les futurs historiens de l'empire devront recueillir avec le plus grand soin[1]. M. de Mazade en a relié les diverses parties par d'exacts résumés historiques; il les a commentées à l'aide de la correspondance de Napoléon Ier. Çà et là, il explique ou discute la conduite du maréchal. Il prouve aisément qu'aux Cent-Jours il a fait son devoir; mais est-il bien certain qu'en Pologne Davout n'ait pas eu des velléités d'ambition personnelle? Le vif intérêt qu'il prend aux affaires du grand-duché était-il pur de tout secret espoir, et n'y prenait-il à cœur que le service de l'Empereur[2]?

Bien moins importantes à coup sûr que la correspondance de Davout, mais plus agréables à lire, sont les *Lettres d'un soldat*, ou correspondance inédite du colonel de Montagnac, publiée par son neveu (Plon). Celui-ci est un officier d'Afrique; arrivé simple lieutenant de ligne en 1837 dans notre colonie naissante, il y mourut, colonel depuis peu, en 1845, tué dans une rencontre avec les Arabes; tous ses grades, il les conquit à la pointe de l'épée. Il nous raconte ses campagnes avec une franchise pleine de verve : il n'écrivait qu'à sa famille ou à des amis sûrs; aussi nul apprêt. Le pittoresque ne manque pas cependant : ce rude officier était aussi un peintre de talent, et il manie la plume aussi lestement que la brosse. Maussade, grognon même quand on le condamne, lui et ses hommes, à l'inaction, il retrouve subitement sa gaîté pétulante et presque gamine quand on se bat. Vrai Français en ce point : il traite cruellement les chefs qu'il voit ou qu'il croit incapables; il exalte ceux qui savent commander. Le maréchal Valée est sa bête noire; Lamoricière est son héros; il a la sainte horreur du civil, la haine du colon. Il déteste l'Arabe et veut qu'on lui fasse une guerre d'extermination (voy. p. ex. page 299); quand il s'agit de l'armée d'Afrique, il en parle avec une tendresse héroïque (p. 316). M. Rousset trouvera dans ces lettres plus d'un trait pour peindre les Débuts de la conquête.

Ouvrages divers. — J'ai annoncé déjà (XXVI, 325) le t. I de l'*Histoire de la littérature moderne*, par M. Marc-Monnier (Didot); il

1. Signalons en particulier le très intéressant mémoire sur le siège de Hambourg par les alliés, en 1813-1814.

2. La correspondance de Davout, très abondante en ce qui concerne les préparatifs de la campagne de Russie, est assez maigre sur la campagne elle-même. On trouvera quelques détails intéressants à ce sujet dans une petite plaquette de M. Léher, intitulée : 1812, *lettre d'un capitaine de cuirassiers sur la campagne de Russie*. Paris, Baranger.

comprenait la Renaissance, de Dante à Luther; le second, qui vient de paraître, porte comme sous-titre : *La Réforme, de Luther à Shakespeare*[1]. Ce sera malheureusement le dernier, puisque l'auteur vient d'être enlevé par une mort aussi rapide que prématurée. Quoique inachevé, l'ouvrage forme dès maintenant un ensemble, car la Renaissance et la Réforme se complètent et s'expliquent l'une par l'autre; après avoir parcouru trois siècles si féconds en prodigieux efforts, où la pensée humaine se renouvela sous toutes les formes avant de s'émanciper définitivement, nous nous arrêtons au seuil du XVIIe s., à la porte d'un monde nouveau, dans les idées, comme dans les faits. C'est le grand siècle qui s'annonce, avec le triomphe du génie français en Europe; c'est en France que l'alliance de la Réforme et de la Renaissance, de la pensée affranchie et de la forme perfectionnée, a porté ses fruits les plus précieux. C'est ce qu'aurait eu à montrer M. Marc-Monnier; c'est ce qu'il aurait dû indiquer au moins à la fin de son second volume, s'il avait pu deviner qu'il fallait écrire la conclusion de son ouvrage avant de l'avoir entièrement terminé.

Voilà cinq ans déjà qu'a paru le t. I de *Paris pendant la Révolution*, par M. Ad. Schmidt, traduit par M. Paul Viollet; il était consacré aux affaires politiques. M. Viollet vient de nous donner le second, relatif aux affaires sociales (Champion). Même après les volumes plus récents de M. Taine, on lira celui-ci avec fruit, peut-être même avec plus de plaisir, parce que l'attention est moins fatiguée par l'accumulation des faits et par l'impitoyable logique de la thèse. D'autre part, ce tome II est à mon sens bien supérieur au premier. Dans celui-ci les hommes et les idées du temps étaient considérés de trop bas. Il faut se rappeler que M. Schmidt a construit son livre presque exclusivement à l'aide des rapports fournis par la police secrète; or, si c'est là une source d'informations précieuses, elle n'est pas très pure. Ces utiles espions ne sont pas d'ordinaire des observateurs très clairvoyants, surtout ils ne peuvent être désintéressés. On leur demande de rapporter, non pas exactement ce qui se passe, mais ce qui se fait, ce qui se dit, se prépare, ou se pense de mal. Sans doute, il faut tenir grand compte de leur témoignage, mais à condition de le contrôler sans cesse. Ce correctif manque souvent dans le premier volume. Il n'en va pas de même pour le second; l'auteur ne fouille plus dans la vie publique ou privée des gens, il expose d'une manière plus désintéressée et par conséquent plus vraie

1. Il parait bien, décidément, que l'orthographe traditionnelle du nom du grand dramaturge anglais est la seule bonne, et qu'il faut continuer d'écrire *Shakespeare*.

la vie sociale. A vrai dire, c'est une histoire de la misère au temps de la Révolution qu'il nous retrace; la misère, produite par la ruine du commerce et de l'industrie, la guerre permanente, la disette et la famine, aggravée encore par l'abus des assignats et l'établissement néfaste du maximum. Là est le très vif intérêt du livre et sa valeur durable. Il ne doit pas d'ailleurs faire oublier les « Tableaux de la Révolution, » où l'auteur a recueilli tant de précieux documents. Ici, il n'a fait qu'en donner l'analyse; l'aspect de l'édifice n'est pas le même, mais les matériaux sont identiques.

M. Alfred Rambaud publie chez A. Colin le t. I d'une *Histoire de la civilisation française*, depuis les origines jusqu'à la Fronde; c'est un ouvrage de vulgarisation, un manuel pour les lycées de filles, excellent d'ailleurs. Le plan, très nettement dessiné, est rempli de faits bien choisis et présenté d'un style net, parfois brillant. Le moyen âge est traité avec ampleur; le XVIe et la première moitié du XVIIe s. sont plus maigres; mais ce qui manque trouvera sans doute sa place dans le second volume. Je ne sais cependant si ce n'est pas plutôt le livre du maître que celui de l'élève; une histoire de la civilisation suppose connus les faits de l'histoire traditionnelle, de l' « histoire-bataille, » si l'on veut. Avant de lire la très suggestive esquisse de M. Rambaud, il conviendra d'avoir présents à la mémoire les faits matériels du développement historique dans notre pays; son livre appelle un commentaire perpétuel. L'auteur a cru devoir donner une bibliographie, relativement abondante, pour chacun des sujets traités par lui; il a voulu, dit-il, « dresser en quelque sorte le catalogue d'une bibliothèque historique, à l'usage de nos lycées et écoles. » Mais il faudra pour cela qu'un maître expérimenté apprenne aux élèves les livres qui peuvent leur convenir, et les détourne des ouvrages d'érudition pure. Ainsi guidé, l'élève trouvera un très grand profit à lire et à méditer ces pages pleines de faits et d'idées; je ne parle pas seulement pour les filles, mais aussi pour les garçons; les candidats à la licence et même à l'agrégation d'histoire feront également bien de ne pas le négliger[1].

Histoire locale. — Plusieurs ouvrages ont récemment paru, qui rentrent dans cette division[2]; le seul qui soit parvenu au bureau de

1. Nous n'avons pas reçu à temps pour en parler ici le t. I d'une *Histoire de la civilisation*, par M. de Crozals; c'est également un livre scolaire. Il vient de paraître chez Delagrave.

2. Condamin et Langlois. *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château; Loire.* — Ern. Petit, de Vausse. *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne.* — Poinsignon. *Histoire générale de la Champagne et de la Brie;* t. I. Tous trois en dépôt chez Alph. Picard.

la *Revue* est relatif aux *Institutions judiciaires et administratives de l'ancienne France, et spécialement du bailliage de Gex*, par M. Louis Ricard (Larose et Forcel). Le titre suffit déjà pour faire sauter aux yeux le défaut de composition qui gâte le livre : comment peut-on traiter l'histoire générale des institutions françaises, à propos d'un aussi petit pays que celui de Gex, rattaché à la France depuis trois cents ans à peine? Pour faire comprendre le statut communal de 1292, l'auteur nous explique : « l'établissement *d'une* commune au moyen âge, » « les origines *d'une* charte urbaine, » « les impôts *d'une* ville franche, » etc. Quand il cherche à démêler ces origines, où ne va-t-il pas les chercher? en Germanie et à Rome, dans les coutumiers barbares et dans la législation impériale, sans s'inquiéter d'aucun intermédiaire. Les textes qu'il invoque appartiennent aux époques les plus différentes : il ne s'en émeut pas. Il semblerait qu'il ait voulu utiliser les notes prises autrefois aux cours de l'École de droit, sans songer que la méthode historique est autrement rigoureuse. Il multiplie les citations des jurisconsultes, et il ne pense ni à nous donner le texte même des statuts de 1292, ni même à nous indiquer avec précision où il se trouve. Malgré tout, ce n'est pas un ouvrage sans valeur. Allégé de moitié, il tiendrait un rang très honorable parmi les monographies provinciales. Non pas en ce qui concerne le moyen âge, mais à partir du traité de 1601 qui rattacha le pays de Gex au domaine de la couronne, en échange du marquisat de Saluces, l'auteur a su tirer des archives locales d'utiles renseignements sur l'organisation du bailliage, les institutions de la ville, les états de la province, les impositions royales, leur nature, leur répartition, leur perception, surtout sur les cinq grosses fermes et l'édit du 22 déc. 1775, qui déclara le pays de Gex « province étrangère, » à la condition que ses habitants payassent tous les ans à la ferme une somme de 30,000 livres. L'auteur avait eu cette bonne fortune de rencontrer un petit sujet, bien délimité; quelle fâcheuse ambition l'a donc poussé à lui donner des proportions démesurées? Il y a perdu sa peine : les érudits iront chercher dans son livre des faits; ils négligeront les considérations générales où ils ne pourraient rien apprendre de nouveau ni de certain.

Ch. Bémont.

ANGLETERRE.

(PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.)

Documents. — On doit à M. Gudbrand Vigfusson une série d'ouvrages très importants, surtout en ce qui regarde la conquête de l'Angleterre par les Danois; le plus important est le *Corpus boreale poeticum*, qui va des temps les plus anciens jusqu'au XIIIe siècle[1]. L'auteur a consacré sa vie entière à nous faire mieux connaître les trésors de l'ancienne littérature noroise. Il avait déjà en 1878 publié la *Sturlunga-saga* et une *Islendiga-saga;* en dehors de ces textes, qui ont naturellement leur intérêt philologique et poétique, il a publié divers ouvrages pour en faciliter l'étude aux érudits : une grammaire et un choix de textes en prose irlandaise (1879), et un dictionnaire irlandais. Dans la plupart de ces ouvrages, il a reçu l'assistance de M. York Powell. — L'importance des invasions danoises n'a jamais été réellement reconnue par les historiens anglais les plus populaires. C'est la mode, surtout depuis l'ascendant qu'ont pris M. E. A. Freeman et M. J. R. Green, d'identifier la race anglaise avec les Angles et les Saxons; une sympathie exclusive pour ces derniers a rendu ces écrivains aveugles au splendide caractère des hommes du Nord au temps des Wickings. Les lecteurs de M. Freeman seront surpris du genre de littérature que cette émouvante époque a suscité. Les Normands, il est vrai, n'ont pas de chants comparables aux poèmes anglo-saxons : « la bataille de Maldon » et « Brunanburgh, » mais les récits épiques où sont chantées les louanges de Harold à la Belle chevelure, d'Erich à la Hache sanglante, de Gorm le Vieux, de Hakon et d'Anlaf, prouvent, s'il était besoin de preuves, qu'il y avait des héros chez l'un comme chez l'autre des deux peuples. En tout cas, la splendide végétation de poésie qui se développa dans ce xe s., si sombre et si troublé, à mesure qu'elle sera mieux connue, suffira pour exciter les érudits à étudier plus profondément la part prise par les Danois à la formation de l'Angleterre. M. Vigfusson a « balisé » la route, comme il dit; il a mis à la portée des travailleurs tous les matériaux qu'ils pouvaient désirer. Les deux présents volumes contiennent le texte des plus anciens fragments de poésie danoise qui nous restent; le texte est accompagné d'une traduction et de notes;

1. *Corpus boreale poeticum.* Oxford, Clarendon Press, 1883, 2 vol.

des appendices sur les croyances, le système métrique et le langage, les synonymes, figures et métaphores, les anciens mythes héroïques, et les généalogies des vieux peuples du Nord, ajoutent beaucoup à la valeur du livre. En particulier le chapitre sur les figures et les métaphores est un parfait modèle en son genre. On n'a pas encore, dans notre siècle, apporté une aussi solide contribution à la littérature danoise.

M. James Greenstreet a donné une reproduction autotypique du cadastre normand pour le comté de Lincoln [1], avec une transcription et des notes en regard de chaque page. C'est, dit-il, « le seul document de son espèce qui se rapporte à la période comprise entre la rédaction de Domesday, en 1086, et celle du Pipe-roll de 1129-1130 ; » il parait avoir été composé vers 1114-1116 [2]. Seul, le cadastre de Winchester peut lui être comparé pour son antiquité après le Domesday lui-même.

Très peu de cartulaires nous sont parvenus des nombreux établissements ecclésiastiques qui existaient en Irlande avant la dissolution des maisons religieuses. Cette circonstance est d'autant plus regrettable que le contenu de pareils volumes aurait été d'une haute valeur historique en l'absence des nombreux documents anciens du gouvernement anglais en Irlande, qui ont péri. Les seuls cartulaires qui subsistent aujourd'hui de ceux qui ont appartenu aux anciens monastères cisterciens, sont les deux de St Mary's Abbey, à Dublin, et celui de la même congrégation à Dunbrody, au comté de Wexford. M. J.-T. Gilbert vient d'en entreprendre la publication pour la collection du Maitre des rôles [3].

Le plus ancien texte d'un glossaire latin-anglais a servi de modèle pour en compiler environ six autres. Après avoir étudié avec attention ce document au point de vue paléographique, M. Sweet estime qu'il ne peut pas être plus récent que le commencement du VIIIe s., et qu'il est une copie d'un manuscrit plus ancien dont on ne peut fixer la date. Le dialecte est peut-être celui de Mercie. Le texte est donné à la fois en fac-similé et avec une transcription littérale [4].

Au moment où s'agite la question d'une réforme dans la législation qui régit Londres, un nouvel ouvrage sur les chartes de cette ville

1. *The Lincolnshire Survey*. Londres, Wyman, 1884 (privately printed).

2. Cf. E.-C. Waters : *A roll of the owners of land in the parts of Lindsey*, p. 3.

3. *Chartularies of St Mary's abbey, Dublin, with the register of its house at Dunbrody, and Annals of Ireland*. Vol. I, 1884 (Rolls series).

4. *The Epinal glossary*, latin and old-english; edited by H. Sweet for the Phil. and early text Society. London, Trübner, 1884.

est sûr d'attirer l'attention[1]. Les travaux précédents sur ce sujet[2] n'étaient que des recueils incomplets. Le point vraiment important c'est de comprendre la nature des changements qui ont transformé le gouvernement de la cité : d'une aristocratie territoriale, il a passé ensuite à la farouche démocratie de l' « immensa communitas, » puis à une oligarchie qui s'est peu à peu modifiée au point de devenir un gouvernement constitutionnel bien équilibré, pour s'étendre plus tard sur un espace large comme une province et peuplé comme un royaume. Nous pouvons laisser au Dr Pring la peine de débrouiller les origines romaines à Londres ; le premier point sur lequel il n'y ait ni ambiguïté ni doute possible concerne les fonctions du lord-maire. Les premiers maires ont été les chefs de la « commune » démocratique fondée après les troubles civils qui se terminèrent par le bannissement de Longchamps (1191), c'est-à-dire vingt-quatre ans avant que le roi Jean accordât aux « barons de Londres » le droit d'élire chaque année un maire « sage, fidèle et apte au gouvernement de la cité. » Les bourgeois de Londres, bien qu'ils ne fussent pas encore incorporés, avaient déjà le droit de nommer le shériff de Middlesex à l'époque de Henri Ier. Le même office à Londres leur fut accordé à une date plus ancienne qu'on ne peut préciser ; depuis lors, les shériffs de Londres et de Middlesex ont toujours été délégués pour acquitter les obligations imposées aux bourgeois.

Un des « Calendars » les plus importants qui aient paru dans ces derniers temps est celui des « Manuscrits Cecil, » publié sous les auspices de la Commission des manuscrits historiques[3]. Ces mss. sont au nombre de trente mille ; les principaux documents de cette magnifique collection ont été exploités par Haynes, Lodge, Murdin et autres écrivains, cependant il s'en faut qu'il n'y ait rien de nouveau dans le présent inventaire. Des mille sept cent soixante-trois documents analysés qui forment la matière du présent volume, non loin de mille cent quarante sont indiqués pour la première fois ; treize sont antérieurs à Henri VIII ; le plus ancien porte la date de 1306 ; à partir de 1509, il y en a pour chaque année ; le plus récent en date dans le volume est de l'an 1571. Avant que le State Paper office (compris

1. *Royal charters*, by J. E. (1745) ; — *New History of London*, par John Northouck (1773) ; — *The Charters of London*, par Luffman (1793).

2. *The historical charters and constitutional documents of the city of London ;* by an Antiquary. London, Whiting. [Il est bon de savoir que tous les actes dont l'original est en latin sont publiés ici, non dans leur texte authentique, mais seulement dans une traduction anglaise. Ce n'est à aucun titre une édition scientifique.]

3. *Cecil manuscripts*. London, Eyre et Spottiswoode.

aujourd'hui dans le Record office) ait été établi, en 1578, chacun des principaux secrétaires d'État avait la garde exclusive de ses propres papiers, leur destinée future dépendant en grande mesure du hasard, du soin ou de la négligence des commis, et par-dessus tout du sort heureux ou malheureux qui attendait le secrétaire d'État quand il déposait les sceaux. Beaucoup de pièces ainsi détournées ont été recueillies par d'infatigables chercheurs, Cotton et Harley; d'autres sont entrées au State Paper office, d'autres parmi les « Burghley Papers » du British Museum. Elles sont donc disséminées en cinq groupes différents : le Record office, le British Museum, les mss. Cecil à Hatfield, enfin le groupe Cottonien et le groupe Harléien. Il est inutile d'attirer l'attention sur les plus importants de ces documents; une préface courte, mais excellente, nous rend ce service. On peut cependant faire une observation générale sur la grande masse de ces papiers : ils sont le produit du système particulier à l'époque où l'on traitait les affaires dans le secret et par l'espionnage. Une administration nationale, au temps d'Élisabeth, était réellement une affaire d'État, les fils qui la mettaient en mouvement sont ici bien visibles. Deux hommes, pendant soixante ans, furent établis au centre même de cette trame compliquée de jalousies extérieures, d'inimitiés et de craintes, d'espérances et d'ambitions intérieures : William et Robert Cecil; ils ont travaillé souterrainement. De William, on a dit qu'il connaissait la généalogie, la situation présente, la fortune des principales familles anglaises plus minutieusement que ces familles elles-mêmes. La postérité a formé son opinion sur ce système d'espionnage, et l'on peut penser que Cecil et sa souveraine eussent été plus sages en coupant court aux complots noués autour de Marie Stuart, c'est-à-dire en la laissant avec honneur et courtoisie partir pour le lieu où il lui plaisait de se retirer. La postérité peut aussi douter sérieusement de l'existence d'un programme parlementaire qui aurait eu pour but de réduire en esclavage les paresseux et les vagabonds, de fixer le taux des salaires et de limiter l'étude des lois et l'achat des terres. Inutile de dire que le travail est bien fait, malgré certaines niaiseries qui se sont glissées çà et là.

Ouvrages divers. — Nous avons déjà énuméré les principales publications historiques dues à la société fondée pour la propagation du christianisme (*Rev. hist.*, XXII, 242). Étant donné l'objet que s'est proposé la société, qui vise moins à instruire ses lecteurs qu'à les édifier, ces petits livres ne pouvaient guère être que des compilations; encore la plupart sont-ils médiocres et ne donnent-ils qu'une image très obscurcie du moyen âge primitif. Exception doit être faite

cependant pour celui de M. Rhys : *La Bretagne celtique*[1]. On peut considérer ce livre comme un essai sur la plus ancienne ethnographie de la Bretagne ; le domaine auquel il se rapporte est le même que les *Origines de l'histoire d'Angleterre* d'Elton[2] ont déjà rendu familier au lecteur. Les sources d'information pour cette époque primitive sont nécessairement restreintes : la philologie et la craniologie en sont les principales. Bien que M. Rhys tire plus de données nouvelles de la philologie celtique, si mal connue encore en Angleterre, et en particulier des inscriptions ogamiques que de toute autre source, il n'accepte pas cependant sans hésiter les conclusions où elles mènent. Des crânes sont plus durs que des couronnes, et des races se dissimulent là où des langues disparaissent. Trois peuples au moins se laissent découvrir : deux celtiques, les Goidels et les Brythons, et un préceltique, les Iverniens : ce sont trois mots nouveaux forgés par M. Rhys, pour remplacer les termes trop familiers de Gaël, Breton et Ibérien ; partout ailleurs, il cherche à restituer les formes latinisées et grécisées des noms d'hommes et de lieux celtiques, et à les replacer dans leur costume véritable. Cette seule tâche, qui entraine aussi l'explication des noms celtiques trouvés sur les médailles, forme une bonne part du travail de l'auteur ; mais la difficulté de déterminer les divers noms et lieux celtiques mentionnés sur les médailles, ainsi que les noms de tribu notés à l'infini par les écrivains grecs et latins, paraît être presque insurmontable. M. Rhys essaie néanmoins de résumer ses résultats dans une carte ethnographique. Le dernier flot des Celtes conquérants : les Brythons, s'est partagé à une période ultérieure pour former un nouveau groupe ; vers l'époque où les Romains abandonnèrent la Bretagne, les Brythons commencèrent à se désigner par le nom de Kymrys, nom qui survit encore dans celui de Cambria et qu'emploient les Gallois de nos jours pour se désigner eux-mêmes. C'est le groupe Kymry qui subit plus tard le choc des invasions saxonnes, d'Offa et de Penda. Les Goidels se répandirent au loin dans le Nord, et, unis aux Brythons, soumirent les Picts et les Scots, qui n'étaient pas de race celtique ; ceux-ci réussirent cependant par la suite à repousser les envahisseurs et dès lors les diverses races établies dans la région des Grampians se fondirent si complètement qu'il est devenu impossible de les distinguer. La conclusion générale de M. Rhys est que l'élément non aryen qui subsiste est beaucoup plus grand qu'on ne le croit d'ordinaire, et dans les divers groupes de Celtes, et plus tard dans les divers groupes de Teutons,

1. *Celtic Britan.* Londres, S. P. C. K.
2. *Origins of english history.* 1882.

et que la disparition d'une langue devant une autre langue conquérante ne suffit pas pour prouver la destruction totale d'une race. En réalité, des races que l'on suppose disparues peuvent être signalées comme ayant conservé leur individualité longtemps après avoir perdu leur langue. La religion druidique a été un vestige d'un culte non aryen conservé chez les Celtes; les Cambriens ont gardé la conscience de leur race jusqu'au XIIIe s., et les traits des coutumes locales, des croyances, où se maintient le mieux le souvenir de l'antiquité sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire de les indiquer. Les lecteurs qui sauront mettre à profit les fines analyses de M. Rhys trouveront des distinctions et des différences qu'ils ne soupçonnaient guère dans ces âges reculés dont ils n'avaient sans doute jusqu'ici qu'une peinture terne et indistincte.

La *Bretagne romaine* de M. SCARTH, qui appartient à la même collection, est vague et peu satisfaisante. La *Bretagne normande* a été composée par M. W. HUNT d'après M. Freeman, c'est à peine s'il s'en sépare de lui sur quelque point insignifiant de détail. D'ailleurs, ni style, ni traits, ni idées originales, ni faits nouveaux. Pour bien comprendre les opérations danoises sur une des côtes de la mer du Nord, il faut bien connaître l'état des choses sur l'autre côté; aucun résumé exact de ces affaires n'existe en anglais. M. Hunt aurait dû saisir cette occasion de nous le donner.

Dans la série des « Anciens pères de l'Église pour les lecteurs anglais, » nous avons une assez médiocre biographie de Bède le Vénérable par le Rév. J.-F. BROWNE. C'est un ouvrage de compilation pure. Le résumé de l'Histoire ecclésiastique, de la vie de saint Cuthbert et des principaux ouvrages de Bède est confus. Il n'y a qu'un bon chapitre, et c'est la traduction de tout un sermon de Bède. Un ouvrage de ce genre ne satisfera même pas le public peu exigeant auquel il est destiné.

Dans la série, déjà volumineuse, des *Histoires des diocèses*, le volume consacré par M. JENKINS à Canterbury n'est pas sans valeur. L'auteur est le recteur de Lyminge, un des plus anciens bénéfices de Kent. Il y a eu quatre-vingt-onze archevêques de Canterbury, et le plan de l'auteur consiste à donner une brève biographie de chacun d'eux, accompagnée de notices sur les procès du diocèse en général. L'histoire même du diocèse est nécessairement mêlée à l'histoire générale de l'église d'Angleterre, au point qu'il est difficile de distinguer nettement ce qui appartient en propre au diocèse, et non à la primatie. L'auteur a lu et en use librement à l'égard de ses autorités. Quant aux sources, l'histoire de Canterbury se divise naturellement en deux parties : la période antérieure au registre de Peckham (1279)

et la période postérieure à 1279, où les registres ont été conservés jusqu'au temps présent. Pour la première, il nous faut recourir à des sources externes, conservées surtout aux archives du Vatican, aux lettres de Lanfranc et d'Anselme, au « Speculum historiale » de Vincent de Beauvais, etc.; mais elles fournissent peu de faits pour l'histoire intérieure du diocèse. Les biographies de Lanfranc et de saint Anselme nous font pénétrer dans le conflit entre le clergé séculier et les moines, qui continua et s'envenima pendant les siècles suivants. Lanfranc fit une révolution à Canterbury en introduisant le système des prébendes à Christ Church et en établissant les chanoines réguliers. L'archevêque tenait naturellement parti pour le clergé, de même que la politique pontificale consistait à soutenir les moines pour faire contre-poids à l'indépendance des pouvoirs ecclésiastiques régulièrement constitués. De là les pouvoirs si limités de l'évêque, et ce dicton que nulle part l'évêque n'a moins d'autorité que dans son propre diocèse. Après 1279, ce conflit, qui ne se termina que par la suppression des monastères lors de la Réforme, compose presque le principal intérêt des registres. Les visites du primat aux cures et aux monastères font revivre avec force les coutumes sociales de l'époque, mais pour cela le lecteur devra recourir aux registres eux-mêmes, dont la publication a commencé dans la série du maitre des rôles. Les registres forment à vrai dire l'introduction à l'*Enquête de Cromwell*, les derniers ayant été employés pour recueillir les dépositions qui ont servi de base à cette enquête. L'auteur a nettement compris les limites qui s'imposaient à son sujet; en outre, son livre se lit et il instruit, il donne une idée plus précise du pouvoir et de l'autorité du primat que ce mot n'en fournit d'ordinaire à l'esprit.

On admet généralement aujourd'hui que les périodes celtique et romaine ont laissé subsister plus de traces qu'on ne l'imaginait autrefois. Mais traiter, comme M. Coote l'a fait, la domination saxonne comme une usurpation pure, et voir dans la conquête normande une simple résurrection de l'ancienne vie nationale, un retour aux coutumes plus aimables et plus éclairées de l'époque d'Arthur, c'est faire offense, non seulement à M. Freeman, mais au sens commun lui-même. Nous ne pouvons exposer ici toutes les raisons pour lesquelles les légendes du cycle d'Arthur ont fourni une épopée vraiment nationale; il suffit de dire qu'elles doivent de nos jours une grande partie de leur puissance au génie de Tennyson. Mais M. Coote se demande : pourquoi la littérature des Anglo-Saxons a-t-elle eu un aussi bref développement? Pourquoi, après l'ignominieuse défaite de Senlac, a-t-elle si soudainement et si irrévocablement disparu? Il répond que le recueil des légendes populaires anglo-saxonnes n'a jamais été

une littérature nationale, non plus que les Anglo-Saxons usurpateurs n'ont été une nation anglaise. Leurs chants et leurs mythes ont été pour l'amusement, non de toute la nation, mais des « thegns » et des nobles qui se vantaient de descendre de haute lignée, d'appartenir à une race qui s'est plu à verser le sang de père en fils (tout comme leurs représentants modernes en Allemagne, fait observer M. Coote), mais qui ont péri par centaines devant les Danois à Assandun, et jusqu'au dernier homme devant les Normands sur le champ de Senlac.

Une réponse moins partiale et moins banale a été donnée cependant de deux côtés différents dans les ouvrages de M. Ten Brink[1] et du professeur J. Earle[2]. Nous nous occuperons seulement de ce dernier.

Sans doute, la rareté des débris de la littérature anglo-saxonne et leur caractère vénérable ont amené certains écrivains, dont est M. Earle, à traiter cette littérature avec une sorte de considération et de respect que sa valeur intrinsèque ne mérite guère. Elle renferme des niaiseries, des puérilités, des parties qui nous semblent même, à nous autres modernes, fatigantes ou stupides; les éloges outrés de certains enthousiastes ont beaucoup fait pour jeter sur elle du discrédit. Admettons tout cela, reconnaissons que la somme de véritable originalité est très petite, qu'elle est avant tout une littérature d'imitation, qu'elle tire son inspiration de sources étrangères; il n'en est pas moins vrai qu'elle est marquée au vrai coin du caractère national, et ce caractère est justement ce que nous associons au terme distinctif d'Anglais. Tout lecteur impartial doit nous accorder ce point. Bien des gens estiment que toute littérature ancienne doit être particulièrement originale et indépendante; ils sont désappointés en voyant que la littérature anglo-saxonne est dérivée ou imitée du latin post-classique. Mais quoi! la littérature latine elle-même, qu'est-elle, qu'une littérature d'emprunt? Il en est de même pour l'ancienne littérature noroise, dont nous parlions plus haut; son originalité réside, non dans son fond même, mais dans la manière dont elle a été traitée. Dans la théogonie anglo-saxonne, on trouve à peu près les mêmes dieux que chez les Grecs, mais ils agissent autrement; dans la cosmogonie, on retrouve les mêmes forces de la nature, mais elles agissent pour des fins différentes; dans la poésie et dans la littérature, il y a les mêmes mythes, les mêmes légendes, mais avec une autre signification. Cette manière de concevoir les choses est déjà, comme

1. *Early english literature*. London, Bohn, 1883. C'est la traduction du t. I de la *Geschichte der englischen Litteratur*, le seul qui ait encore paru (Berlin, Oppenheim, 1877).

2. *Anglo-saxon literature*. S. P. C. K., 1884.

nous l'avons dit, à l'époque anglo-saxonne, nationale, et l'on peut véritablement l'appeler anglaise.

Au manque d'originalité, on pourrait encore faire à la littérature anglo-saxonne le reproche de s'inspirer de modèles non classiques, mais il faut se rappeler que toutes les littératures nationales de l'Europe ont eu leur origine, non dans l'esprit classique, mais dans l'enthousiasme religieux produit pour la diffusion du christianisme. Les littératures nouvelles sont sorties des traductions des livres saints. Ce fut le cas pour les Visigoths, pour qui Ulphilas a traduit le Nouveau-Testament, ce fut le cas pour les Anglo-Saxons, et aussi pour les anciens Saxons avec leur Heliand. Les Écritures et les écrits théologiques sont les principaux éléments de ces antiques littératures, avec quelque dose de philosophie ou de science composée à l'époque chrétienne par des écrivains tels que Boèce, Orose, saint Augustin, Grégoire de Tours, Lactance, Avitus, etc. Les écrits de l'ère pré-chrétienne furent négligés en tant que païens, les noms mêmes des auteurs classiques furent inconnus des Anglo-Saxons. De là vient le sentiment de sécheresse et de stérilité qu'on éprouve en abordant leur littérature, encore n'est-ce pas là un fait particulier à l'anglo-saxon. Il a fallu plusieurs siècles pour qu'un nouvel esprit poétique soufflât dans le pays où se sont rencontrés le génie romain et l'imagination arabe, et pour qu'après avoir éclairé la France et la Normandie, il passât en Angleterre porté sur les ailes de la langue franco-normande.

M. Earle s'est fort bien acquitté de sa tâche en montrant comment, en l'absence de modèles classiques, fut nourrie la vie intellectuelle de l'Angleterre à sa naissance, surtout dans l'Écriture et dans les Pères de l'Église : les écrits d'Aldhelm, de Bède, d'Alcuin, lui ont fourni les exemples. Il fait très bien ressortir le défaut le plus frappant de la littérature anglo-saxonne, très visible dans les écrits des auteurs d'ordre inférieur, comme par exemple chez les auteurs des « Blickling homilies, » c'est-à-dire l'extravagance dans les légendes de sainteté et l'amour irréfréné pour le merveilleux. Ces défauts, auxquels s'ajoutent une théologie relâchée et une certaine licence dans la spéculation, la renaissance bénédictine se proposa de les faire disparaître, aussi trouvons-nous un retour à la sobriété et à la dignité du style dans les sermons d'Aelfric. Enfin, les traductions du prof. Earle sont écrites en anglais moderne très intelligible, ce qui est un prodige de nos jours.

Le *Henri IV*[1] de M. J. H. Wylie est un ouvrage excellent de conception et d'exécution. Il traite d'une période négligée dans l'his-

1. *History of England under Henry IV*. Vol. I. London, Longmans, 1884.

toire d'Angleterre, et pour laquelle les chroniques contemporaines sont maigres. Douze ans de travail dans les archives ont permis à l'auteur d'arriver à ce résultat. Sur le terrain des faits, il se rencontre avec plusieurs autres historiens, tels que M. Rogers, qu'il critique parfois chemin faisant; quant à ses idées, il ne les a empruntées à personne; il combine les renseignements tirés des pièces d'archives avec un récit dont la trame lui est fournie par les chroniques contemporaines. M. Wylie ne manque pas non plus d'esprit, et se plaît aux frappantes antithèses. C'est ainsi qu'après avoir cité le mot de Shakespeare sur « Harry l'écervelé, » il donne le livre des dépenses de la maison royale pour une année, celle qui finit le 30 sept. 1404; ce livre détermine les recettes de l'année au chiffre de 3,025 l. 2 s. 8 d. (environ 40,000 l. d'aujourd'hui); à la fin de l'année, le déficit est de 61 l. 14 s. 8 d.; et la manière dont l'argent est dépensé est pire que l'on ne pourrait l'attendre même du prince « écervelé. » A côté de 15 l. pour des souliers distribués à vingt-trois pages (ou demoiselles), la modeste somme de 16 s. 8 d. représente les aumônes de l'année. Pour donner à l'époque de la couleur et de l'émotion, il faut, comme le fait M. Wylie, s'adresser à Shakespeare; mais son travail est sans prix comme collection de faits, et il ne trouve rien à changer aux principaux caractères tracés par le grand poète dramatique.

Le livre le plus remarquable de beaucoup que nous ayons à signaler dans le présent bulletin est la biographie d'Anne Boleyn, par M. Paul Friedmann[1]. L'auteur possède toutes les qualités requises pour mener à bien une tâche si difficile, avec un zèle infatigable que seul l'enthousiasme pour son œuvre peut avoir soutenu. On peut maintenant puiser dans la vaste collection de documents relatifs à Henri VIII, dont l'analyse a été commencée il y a plus de vingt ans par M. Brewer, et n'est pas encore terminée; mais ce n'est là qu'une source parmi beaucoup d'autres que M. Friedmann a recherchées et critiquées. Paris, Simancas, Venise, Vienne, tous les pays et toutes les langues ont été mis à contribution; aussi n'est-il pas étonnant que M. Friedmann ait pu nous apporter une vue entièrement nouvelle sur cette époque mal comprise, époque, pour le dire en passant, traitée il y a vingt-cinq ans par M. Froude sans profondeur dans les idées ni soin dans le détail. Tout au rebours de ce dernier écrivain, M. Friedmann est le scrupule et l'exactitude mêmes. Dans les auteurs qu'il examine, il ne se contente pas de les passer au crible quant aux faits allégués, mais il veut se rendre compte de leur caractère et de

1. *Anne Boleyn: a chapter of english history*. 1527-1536. 2 vol. London, Macmillan, 1884.

leurs idées. Bien qu'à notre avis il généralise trop hâtivement au sujet du degré de confiance que méritent les ambassadeurs anglais comparés à ceux des autres puissances, en somme pourtant nous acceptons ses conclusions. Un ambassadeur étranger n'a aucune raison de cacher la vérité; mais il est aussi très naturel qu'il cherche à prouver à son maître sa perspicacité supérieure par la satire ou la calomnie à l'égard du peuple chez lequel il est envoyé. C'est le cas pour les ambassadeurs français et vénitiens, et, quand ils se vantent qu'ils peuvent enrouler Henri autour de leur petit doigt, M. Friedmann n'est guère autorisé à conclure de là que Henri était l'objet d'un mépris universel. Il s'est formé une opinion certainement trop défavorable des capacités de ce prince. Le cardinal Pole disait de lui vers la fin de son règne : « Je ne parle pas de ce qu'il est actuellement, car dans sa jeunesse il était tout ce qu'il y avait de royal. » D'autre part, M. Friedmann a dépeint le caractère, les mobiles, la tragédie entière de la courte vie d'Anne Boleyn avec une masse de détails et une force de coloris qui ne laissent rien à désirer. Le rôle joué par les femmes dans l'histoire d'Angleterre est un des sujets les moins connus; mais M. Friedmann a certainement ouvert la route, et si, en arrachant les voiles, il a montré à nos regards un état absolument crapuleux de la société, ce n'est pas sa faute. En écrivant sur le règne d'un prince absolu tel que Henri VIII, il a certainement le droit de choisir la cour comme le véritable centre de tous les événements de l'époque. Le parlement n'était qu'un nom : les bourgs recevaient leur congé d'élire aussi arbitrairement que cela avait lieu pour les évêques; les ministres étaient entièrement les créatures du roi; dans l'ancienne noblesse personne n'était assez puissant même pour résister à ses caprices : il n'y avait en tout que 62 lords laïques. La cour était donc le pivot autour duquel tournaient les événements. En suivant les diverses étapes des grands mouvements tels que la Réforme, la transformation agraire et économique qui aboutissent à une manifestation pareille à celle du Pèlerinage de Grâce, les historiens ont exagéré l'influence de ces faits sur l'administration propre du royaume. C'est la cour qui gouvernait le pays, et le changement d'humeur du souverain pouvait renverser chaque jour toute la politique. De là l'importance du rôle joué par les femmes. Comme dans les dynasties orientales, les intrigues de harem étaient des faits de premier ordre. D'ailleurs, parmi les femmes qui apparaissent au premier plan, il n'en est aucune qui soit d'une pureté et d'une vertu réelles. Le spectacle de cette cour est comme un horrible cauchemar; la bassesse et la grossièreté des passions qui la font agir dépassent tout ce que l'Orient nous montre. Le 7 janvier 1536,

meurt Catherine d'Aragon : joie délirante d'Anne qui danse au bal avec un tel emportement qu'il s'ensuit une fausse couche. Le 18 mai 1536, Anne est exécutée : Henri porte la joyeuse nouvelle à Jeanne Seymour et soupe avec elle; le lendemain à six heures du matin, il l'épouse! Des événements de cette nature, avec les promotions, les places, les procès de haute trahison, le continuel va-et-vient de la faveur, sont les objets qui entretiennent l'animation de la cour. Henri est rusé dans sa politique extérieure. Il est sans gêne et intraitable dans le défi qu'il jette à tout droit, toute autorité existante; mais l'importance de ses actes se rapetisse en présence des passions immédiates du moment. Henri inaugure la réforme en Angleterre, mais ce n'est qu'un résultat secondaire de sa querelle avec le pape qui a refusé de sanctionner son divorce avec Catherine. La réforme est commencée en fait avant que la nation y soit préparée, parce qu'une habile intrigante telle qu'Anne folâtre avec le roi. Dans le livre de M. Friedmann, les événements trouvent ainsi leur place dans le cadre de la cour. Le pèlerinage de Grâce, la dissolution des monastères, le changement dans les opinions religieuses qui commence peu à peu à se manifester, ne sont mentionnés qu'incidemment. L'auteur fait de la cour un tableau horriblement fidèle. Le drame révoltant se déroule devant nous, et nous laisse dans un état d'obsession. Sans doute M. Friedmann s'est senti un peu embarrassé pour manier une langue qu'il ne parle point d'enfance; mais sa puissance d'expression même en anglais laisse peu à désirer. Son livre fera époque.

Les dépêches d'Eustache Chapuis, lorsqu'il était ambassadeur en Angleterre de l'empereur Charles-Quint, ont fourni la majeure partie des matériaux pour cette histoire, et jettent un jour nouveau sur beaucoup d'événements embrouillés; mais Chapuis, en sa qualité de ministre impérial et d'ecclésiastique, envoyé pour soutenir la cause de Catherine dont il était l'ami personnel, ne peut pas être toujours cru sur parole.

M. J.-B. Mullinger continue son *Histoire de l'Université de Cambridge,* dont le premier volume a été publié il y a douze ans[1]. Le t. II qui vient de paraître comprend la période qui s'étend de 1535 à 1625. C'est à coup sûr une œuvre de grand labeur et de soin; mais ce sont plutôt des annales qu'une histoire. L'auteur n'a pas cherché à grouper les faits, et, par suite de la masse énorme des faits accumulés (ce t. II

1. *The University of Cambridge,* 1535-1625. Cambridge, University press, 1884. Le t. I, from the earliest times to the royal injunctions of 1535, est paru en 1873.

remplit 650 pages), l'effet général qu'il produit sur le lecteur est fatigant et confus. Les grands événements ne sont pas mis en un relief suffisant; les points tournants de l'histoire de l'université ne sont pas assez bien marqués; le récit des événements est trop monotone. Au chapitre v cependant, intitulé : La vie de collège au commencement du XVIIe s., l'auteur s'éveille, et s'explique avec plus de verve et de vigueur. Après 1560, c'est-à-dire après les persécutions de Marie Tudor, l'Université paraît avoir été à son niveau le plus bas, mais trente ans plus tard, en 1588, d'après le témoignage d'étrangers tels que Peter Baro et Juste Lipse, sa prospérité matérielle était très satisfaisante; cette amélioration était due surtout à l'abolition du système par lequel les collèges louaient leurs terres à longs baux pour de faibles rentes; en retour, ils jouirent de larges revenus qu'ils purent appliquer à leurs besoins immédiats. Pendant la même période, les pouvoirs des corps gouvernants furent affermis et la discipline devint plus sévère; les chefs des collèges en particulier reçurent des pouvoirs plus étendus, et leur absence, auparavant si fréquente, ne fut plus tolérée. Dans beaucoup des moindres collèges, on ne pouvait en appeler du chef : le chef pouvait condamner le « fellow » à l'amende, aux peines corporelles, au pilori. En somme, après l'abolition des monastères, les collèges perdirent promptement toute ressemblance avec les anciennes fraternités monastiques et devinrent plus proprement des maisons d'éducation. Ce changement avait commencé dès l'époque de Henri V, sous lequel la confiscation des prieurés étrangers avait donné naissance au collège d'Eton et au King's college; et, comme la confiscation des petits monastères sous Wolsey eut pour résultat la fondation du Cardinal-Collège et de l'École de grammaire d'Ipswich, de même la confiscation des grands monastères en 1537-38, bien qu'elle n'ait pas donné les fruits éclatants qu'on s'en était promis, ajouta le plus beau des collèges, celui de la Trinité, et dota quelques-unes des meilleures chaires, celles de Professor Regius. Des dons privés firent cependant plus que le gouvernement pour la cause de l'instruction, et fondèrent les collèges Magdalene, Gonville Hall, Caius, Emmanuel et Sidney Sussex, avant la fin du siècle. En réalité, bien que les terres des monastères aient été confisquées dans le but avoué de les attribuer à la cause de l'éducation et de l'enseignement, une très faible partie seulement fut appliquée aux universités; en tout cas, la confiscation ne fut pas faite par Henri dans un esprit rationnel, mais dans le seul désir rapace de trouver des fonds pour constituer un gouvernement absolu et irresponsable. Avec la publication de la Bible cependant et la renaissance des lettres, l'esprit de rationalisme se développe rapidement.

C'est aux mêmes causes qu'il faut attribuer le rapide changement de système et les progrès de la discipline dans les collèges. La théologie cessa d'absorber les autres études. A aucune période de l'histoire de l'église l'esprit de controverse n'avait pris une forme plus répulsive qu'au milieu du XVIe siècle, ou n'avait conduit à d'aussi vains résultats. Si la théologie ne fut pas tout à fait reléguée à l'arrière-plan, si l'on continua de comprendre que les universités existaient surtout en vue de recruter le personnel ecclésiastique, d'autres études cependant furent encouragées et réformées. Ainsi Smith, Cheke et Ascham donnèrent une nouvelle impulsion à l'étude du grec; la logique, servante de la théologie, fut réformée et dégagée en grande partie des grossièretés où elle était tombée par l'adoption de la logique de Ramus, vers 1574-84. Non seulement les études des gradués inférieurs furent établies sur un meilleur pied, mais leur discipline fut améliorée : les hôtels disparurent, les nouveaux collèges furent mieux aménagés et l'on trouva de la place pour tous les services intérieurs ; on surveilla le costume, l'assiduité aux cours, la bourse des gradués inférieurs fut tenue par les chefs des collèges. L'âge d'admission fut aussi élevé jusqu'à seize ans, bien qu'il ne fût pas encore rare de trouver des enfants de douze, treize et quatorze ans, « tendres plantes trop tôt déplacées, » soucieux uniquement de l'heure du dîner et ne s'inquiétant des livres que pour les illustrer de dessins et de peintures. Bacon se plaint qu'en général les étudiants ne soient pas « assez mûrs » pour aborder l'étude de la logique et les exercices prescrits dans les écoles, où d'ordinaire « le divorce est trop grand entre l'invention et la mémoire ; » il veut dire que la mémoire y était plus exercée que les facultés mentales n'y étaient cultivées.

Nous attendons avec le plus grand intérêt que M. Mullinger nous montre le développement intérieur de l'université. Il est allé puiser aux sources contemporaines ; ses informations sont tout à fait de première main. Fuller, Fisher, D'Ewes, Peacham, etc., sont fréquemment cités; d'intéressants appendices traitent l'histoire des universités étrangères et les rapports de Cambridge avec elles; il rapporte tout au long un curieux portrait de l'étudiant allemand par Wolfgang Hayder d'Iéna, portrait qu'on pourrait sans exagérer appliquer aux pires étudiants de Cambridge. La méthode annalistique a aussi ses avantages; le livre est d'un usage très commode; les statuts du collège de la Trinité sont donnés en entier dans un long appendice.

Parmi les sources mises le plus largement à contribution par M. Mullinger, se trouve l'*Histoire du collège de Saint-Jean*, par

Baker. Publié en 1708, cet ouvrage est si important que M. Mayor a jugé bon, il y a plusieurs années, d'en donner une nouvelle édition augmentée de listes d'admissions, de sous-gradués, de gradués, de fellows, de chefs (heads), etc.[1]. Cet ouvrage, ainsi que l'*Histoire du collège de la reine*, par Searle, et l'*Histoire architecturale de l'Université*, par le professeur Willis, forment, avec la grande histoire de M. Mullinger, un ensemble complet où le sujet est traité dans toutes ses parties.

Il est une branche de l'histoire d'Angleterre qui a commencé dans ces derniers temps seulement d'attirer l'attention qu'elle mérite : c'est l'histoire des impôts. Le sujet vient d'être traité dans son ensemble, dans un ouvrage très méthodique et très soigné, par M. S. Dowell[2]. Le premier volume, qui va des temps les plus anciens jusqu'à la guerre civile, 1642, est à proprement parler l'histoire des impôts, les trois autres pourraient être appelés une histoire de l'administration financière. L'auteur a restreint ses sources d'information aux livres imprimés; il a mis largement à profit les ouvrages de Hale et de Madox, surtout la *History of the Exchequer* de ce dernier. Sans contenir rien de bien nouveau, ces quatre volumes forment un manuel sous une forme très abrégée, et les renseignements qu'il contient, quoique se rapportant à un aussi vaste sujet, sont distribués d'une très claire façon. Des détails plus minutieux, des commentaires seront fournis par d'autres ouvrages, tels que celui de M. Hall, dont nous allons bientôt parler. M. Dowell consacre à l'époque saxonne seulement une page ou deux. Les expédients employés par les rois normands sont si peu connus que l'on ne peut guère en parler. Avec le règne de Henri II commence en réalité l'histoire des impositions, et sous le règne d'Édouard Ier (1297) le système fiscal a été organisé sur des bases qui ont persisté jusqu'en 1640. La réunion du Parlement de 1640 est un point tournant dans l'histoire des impositions. C'est alors que commence le système moderne, lequel, après des procès répétés, après de nouvelles taxes imposées, maintenues ou abandonnées, se continue jusqu'à nos jours. Voilà les grands faits. La grande variété d'expédients employés au moyen âge : danegeld, écuage, charruage, taille, quinzièmes ou dixièmes, juifs, grande et petite coutume, subsides, bienveillances, etc., — cette énumération irait ainsi à l'infini, — tous ces expédients sont autant de commentaires qui font mieux comprendre les mœurs, la nature de

1. *History of St John's college.* Cambridge, 1869.

2. *History of taxes and taxation in England.* 4 vol. London, Longmans, 1884.

l'industrie et du commerce pendant le moyen âge. Les documents où sont enrôlés les comptes relatifs à ces taxes sont les sources les plus sûres pour une histoire détaillée de cette époque.

Il y a un autre point à noter : le chiffre des revenus perçus au moyen des taxes peut être pris, dans son ensemble, comme une mesure très approximative de la richesse du pays, et comme un indice de son mode de distribution. Tant que l'Angleterre a été presque exclusivement une nation d'agriculteurs, comme ce fut le cas pendant le XIVe s., on peut tracer un tableau très détaillé du chiffre et de la distribution de la richesse. Ce tableau a été tracé dans l'œuvre laborieuse de M. Th. Rogers : *The history of agriculture and prices in the XIVth century;* mais, avec la découverte de l'Amérique et l'arrivée en Europe des métaux précieux vers la fin du XVe s., non seulement les impositions sont désorganisées et cessent d'être un miroir fidèle de l'état de la société; mais le commerce et l'industrie mêmes commencent à se modifier entièrement. Ceux qui cultivent le sol quittent en nombre de plus en plus grand les campagnes et entrent dans les affaires lucratives de marchands faisant le commerce à l'étranger. Le règne de Henri VII voit la fondation des « merchant-adventurers, » qui se multiplient à l'excès pendant tout le cours du XVIe s. Déjà, au XIVe et au XVe s., la laine et le cuir sont les principaux objets soumis à la taxe; au XVIe s., l'agriculture devient négligée, et ce progrès, grâce auquel l'Angleterre est devenue la première puissance fabricante du monde, commence à se manifester par une production énormément augmentée de la laine. Les producteurs de laine composaient en somme une si large part des classes riches, que les taxes, tout en pesant principalement sur la laine, furent cependant bien réparties du règne d'Édouard III jusqu'à celui d'Élisabeth. Avec la découverte du Nouveau-Monde, le commerce fut entièrement désorganisé et de nouvelles méthodes furent mises à l'essai. Avant que le pays se fût habitué aux nouveaux usages, une autre cause de désorganisation se produisit : la guerre civile. L'Angleterre fut dès lors obligée de suivre la voie déjà tracée par la plupart des puissances continentales. Pendant cette lutte, la nation fut obligée d' « abaisser son orgueil » et de se résigner à voir sa bière et autres objets de première nécessité frappés d'impôts; l'austère livre des Puritains veut que les taxes soient le plus fortes sur ces articles de consommation qu'il se refusait pieusement à lui-même, mais auxquels les cavaliers étaient fortement attachés. Le commerce augmente considérablement sous Cromwell, et l'on s'aperçut en même temps que les impôts indirects étaient à la fois la forme d'impôts la plus utile et la plus productive, bien qu'on pût alors à peine prévoir que

les articles de consommation produiraient un jour plus de la moitié des revenus annuels de l'État. Quand la nation se fut remise de la guerre civile et de sa conséquence nécessaire, la révolution de 1688, le commerce put reprendre sa marche naturelle, et une réorganisation des taxes fut inévitable; chacun se montra prêt et empressé à tirer de rien des sommes considérables, sans faire rien perdre à personne : ce sont les beaux jours des plans fantastiques de la mer du Sud et autres folles entreprises. Le revenu de 1688 était environ de un million et demi de livres sterling; en 1702, il fut de quatre millions un quart. C'est là un signe de l'énorme accroissement du commerce, mais aussi de l'accroissement des impôts. Pendant tout le XVIIIe s., le système mercantile et la guerre de tarifs, combinés avec les interminables guerres européennes, ne cessa de les augmenter encore jusqu'à ce qu'ils atteignissent à leur plus haut point entre 1815 et 1842. Depuis lors l'histoire de l'impôt a été celle des réformes fondées sur ce principe de frapper le luxe, et de décharger au contraire les objets de première nécessité. Ceux qui étudient le moyen âge seront surtout intéressés par le premier volume; mais dans son ensemble l'ouvrage possède une valeur durable comme source de renseignements.

Avec cette histoire générale des taxes et finances, a paru l'histoire particulière d'une branche spéciale, qui est enveloppée d'une grande obscurité : l'*Histoire des contributions indirectes en Angleterre*[1], par M. Hubert Hall, du Record office. Sans doute les facilités plus grandes accordées au public pendant les dix dernières années pour étudier les documents anciens ont permis d'étudier d'une manière plus complète et en même temps plus technique des sujets obscurs comme celui-ci; en particulier, les publications entreprises par la *Pipe roll Society* ont certainement contribué à la production d'un livre aussi solidement basé sur les documents que l'est celui de M. Hall. En fait, c'est cette base même qui fait la valeur principale de l'ouvrage. Les controverses qu'il y soulève, et qui pourront paraître à plus d'un lecteur hors de saison, doivent être excusées de la part d'un érudit, qui, au lieu de se contenter, comme tant d'autres, de faire le tour des buissons, s'est hardiment jeté dans un labyrinthe de chiffres et de détails ouverts pour la plupart à la discussion. Laissons aussi de côté les interjections acrimonieuses de l'auteur et ses interrogations querelleuses, en nous rappelant qu'il a réellement tracé un sentier nouveau dans ce sahara de chiffres abandonné jusqu'ici. L'appendice du

1. *History of the Customs-revenue in England*. London, Elliot Stock, 2 vol., 1885.

premier volume est un index analytique en 130 pages des statuts et procédure en parlement, servant à éclairer l'histoire constitutionnelle des contributions indirectes, de 1290 à 1660, d'après les rôles du Parlement. Dans le second volume, un autre appendice de 75 pages donne des extraits des listes relatives à des contributions de 1303 à 1660, avec une liste complète des prix de marchandises. Ces listes ont été dressées avec un sérieux labeur, et la tâche n'a été facilitée par aucun recours à des autorités de seconde main. Le livre est tout plein d'idées et de faits qui seront utiles à beaucoup de sortes de chercheurs. Mais les conclusions générales auxquelles il aboutit ne sont pas assez évidentes pour laisser dans l'esprit une impression définitive; après avoir fermé l'ouvrage, nous nous posons cette question élémentaire : que coûtait un sac de laine au règne d'Édouard III, et combien payait-il à la sortie du royaume? D'autre part, tout le monde ne connaît pas les poids et mesures employés au moyen âge. Tandis que des points de grande importance sont réglés, ces questions, qui ont aussi leur portée, restent sans être résolues. Et qu'est-ce qu'un quinzième, un dixième? Après un examen attentif, voici la réponse que nous fournit l'auteur : les revenus réguliers de la couronne ont été dans les plus anciens temps levés presque exclusivement sur les terres de la couronne, bien que c'eût toujours été l'usage d'offrir au roi des présents « pour lui faire honneur et pour subvenir à ses besoins » (Tacite) ; de même aussi, depuis un temps immémorial, les droits de prise et de procuration ont fait partie de la prérogative royale. Le service militaire était accompli à l'époque saxonne par le « fyrd, » après la conquête, par le « knight service » combiné parfois avec le « fyrd, » enfin aux temps angevins et plus tard par le « scutage, » ou remplacement du service personnel par un paiement en argent. A la même époque, à mesure que les besoins de la couronne augmentèrent en variété et en étendue, les droits de la prérogative royale furent restreints, et chaque classe de sujets fut arbitrairement imposée en vertu de la simple volonté du roi, mais surtout les Juifs jusqu'à leur expulsion en masse en 1290. Les rôles anciens des lettres patentes et autres sont remplis des taxes les plus extraordinaires; mais elles n'étaient pas permanentes; une source de revenus plus régulière et plus certaine fut découverte à une époque très ancienne (nous en avons des témoignages aussi anciens que la trente et unième année de Henri Ier) dans le commerce pratiqué par les marchands dans les ports. Tout comme le pouvoir royal d'imposer le service militaire aux sujets en temps de guerre se transforma de manière à devenir le système féodal d'aides et d'exactions, de garde et de mariage, de première possession, etc., de même le droit de

prise et de procuration devint un système organisé de douane. Dès le règne de Jean, ces douanes ont été régularisées, et une des clauses de la grande charte ordonne qu'à l'avenir les marchands pourront aller et venir en Angleterre « sine omnibus malis toltis, per antiquas et rectas consuetudines. » Les « consuetudines » étaient alors levées à la discrétion du roi et d'ordinaire à un taux équitable, conforme aux précédents, mais parfois aussi à un taux exorbitant; il n'existait aucun pouvoir pour contrôler les fréquents abus commis par le roi, jusqu'à la réunion du Parlement. En 1297, une levée de quarante sous par sac de laine donna le signal : le droit arbitraire de fixer les « customs » fut retiré au roi et placé sous le contrôle du Parlement, en vertu de ce principe que les sujets ne devraient être taxés que de leur propre consentement. A la même époque cependant, les droits de douane, quoique limités, furent rendus au roi avec la sanction du Parlement, et furent désignés sous le nom d' « antiqua custuma; » quelques années plus tard, les étrangers furent frappés d'une taxe supplémentaire par la volonté privée du roi et sans intervention du Parlement; ce fut la « parva custuma. » Outre ces deux impôts ordinaires, le Parlement accorda, aux époques de guerre ou de besoin pressant, une imposition extraordinaire appelée « subside, » accordée d'abord pour une, deux ou trois années, puis, à partir de 1340 environ, concédée d'ordinaire à chaque roi lors de son avènement, et pour sa vie durant. La laine étant le principal objet d'exportation, les droits dont un sac de laine fut frappé furent établis comme suit : un sac de laine (de 26 « stones ») valait de 5 à 8 livres; les droits qui le frappaient étaient sans doute l' « antiqua custuma » légale de 6/8, plus, en temps de guerre ou de pressant besoin, un « subside » allant de 26/8 à 46/8; les marchands étrangers auraient payé en outre une « parva custuma » de 3/4. En surplus, le roi pouvait lever des taxes illégales, une « maletôte » de 40/40, ou une « prise, » ou saisir arbitrairement tout ou partie de la cargaison. Un sac de laine pouvait bien ainsi rapporter de 50 à 80 pour cent de sa valeur. Encore, outre ces droits de douane, y avait-il des droits locaux de « murage, » de « ballastage, » d' « anchorage, » etc., enfin les « customer's fees, » de « trouage, » de « coketage, » etc. — Sur chacun de ces droits, M. Hall nous donne des détails. — Telles sont les règles d'après lesquelles les droits de douane continuèrent d'être levés pendant trois siècles. Sur les principaux articles du commerce, et en particulier sur la laine, la couronne et le Parlement arrivèrent à un compromis, bien que la couronne ait fréquemment exercé son ancienne prérogative en opposition avec la volonté du Parlement; mais sur la masse des autres impôts, et en particulier sur le « prisage » et le « butlerage »

des vins, la couronne n'a jamais admis l'intervention du Parlement; elle a continué d'exercer sa prérogative intacte, sinon indiscutée. La réunion du Parlement en 1640 amène un point tournant dans l'histoire des contributions indirectes : ce Parlement déclara solennellement « qu'aucun subside, impôt, taxe d'aucune sorte, ne pouvait être établi ni imposé sur aucune marchandise exportée ou importée par des sujets, des naturalisés ou des étrangers, sinon d'un commun accord en Parlement. » Par la guerre civile, le Parlement gagna la partie, et dès lors les contributions indirectes ont été mises sous le contrôle de commissaires directement responsables devant le Parlement; à la Restauration, la couronne reçut une certaine somme fixe chaque année sur cette nature de revenus.

Il est clair que la question des impôts amène celle de la prérogative royale et des droits du Parlement. M. Hall s'est sans cesse trouvé face à face avec la théorie des droits absolus du Parlement soutenue par M. le prof. Freeman, et, dans une forme adoucie, par M. l'évêque Stubbs; mais, comme il s'est formé une haute opinion des droits supérieurs de la couronne, il est sans cesse en querelle avec eux sur des points de théorie constitutionnelle; sans avoir un rapport direct avec la question maîtresse de l'impôt, ces discussions ont encore leur valeur et leur intérêt, tout en prenant une place assurément disproportionnée à leur réelle importance.

La *English citizen series*, commencée il y a quelques années et publiée chez Macmillan, comprend maintenant environ quinze vol., tous d'une haute valeur. Les titres de quelques-uns d'entre eux : *Local government*, *Central government*, *Justice and Police*, *the State and education*, *the State and labour*, *the State and trade*, etc., suffiront pour indiquer que la série entière a pour but de faire connaître les points essentiels de la loi en ce qui concerne les conditions et les termes courants de la vie politique. Cependant plusieurs volumes de la collection ont aussi un intérêt spécial pour les études historiques. Un de ceux qui méritent le plus d'attention est celui de M. Pollock, sur les lois qui régissent la propriété foncière[1]. C'est une brillante esquisse, où sont exposés les principes de la propriété foncière en Angleterre, et qui jette de la lumière sur les singulières coutumes associées au mode de tenure, ainsi que sur les fictions scolastiques inventées pour les mutations de propriétés. Les rapports du lord avec le « copyholder, » les droits du « commoner » sur les terrages ou des « villagers » sur les communaux sont des matières qui exigent, pour être comprises, la connaissance des plus anciennes tra-

1. *The land-laws*. London, Macmillan, 1883.

ditions germaniques, qui survivent seulement dans une forme imparfaite. Pour se retrouver dans la doctrine si compliquée des tenures, il faut pénétrer dans le labyrinthe du système féodal, et apprendre l'art de parler du système militaire des Normands avec des phrases et des manières de raisonner dérivées de la loi romaine. Sans aucun doute, les vieilles coutumes germaniques ont pénétré dans l'économie sociale du manoir et du township; mais, à un autre point de vue, le plan de nos lois foncières peut être décrit comme une forme modifiée du régime féodal. En théorie, toute terre est la propriété de la couronne; elle doit être administrée pour la défense du royaume : une terre noble est donnée en fief, à charge de fournir à l'État un service équivalent; en fait, le service militaire put s'échanger contre un paiement en argent (scutage), et fut par la suite entièrement aboli. Ce dernier changement devint inévitable quand la distribution des terres monastiques parmi les membres de la nouvelle aristocratie conduisit à une confusion générale des tenures, et il fut définitivement accompli après la modification du sentiment populaire produite par la guerre civile.

Tout en écartant les détails non indispensables ou les termes techniques, M. Pollock fait entrer avec force dans l'esprit du lecteur la notion des « imaginations diverses et particulières, des inventions et pratiques subtiles » qui ont été et sont encore en usage en toute matière relative au mode de tenure, au transfert et transport de la propriété foncière. Il nous fait jeter un coup d'œil dans l'effrayant dédale où c'est affaire aux gens de loi de se retrouver et dans les remèdes apportés par les lois récentes; mais le gros de l'ouvrage traite du système de tenure employé aux temps anciens et au moyen âge. Tout en laissant à d'autres le soin d'exposer en détail les coutumes spéciales et locales, il en dit assez pour montrer que des coutumes, plus vieilles que la conquête normande, plus vieilles même peut-être que la conquête saxonne, ont duré bien plus longtemps, et ont laissé des traces plus profondes dans la structure moderne des lois qu'on ne le pense généralement. Les « copyholders » modernes, par exemple, sont, sans contredit, dans l'opinion de M. Pollock, les successeurs historiques des anciens tenanciers libres qui avaient hérité leurs titres selon la coutume locale, titres établis, non par des actes écrits, mais par le témoignage des voisins, par certains droits acquittés, par des services rendus primitivement à l'État ou à la communauté, plus tard au seigneur. Si aujourd'hui les « copyholders » paraissent trop peu nombreux pour occuper une si large place dans l'histoire, il faut se rappeler que le nombre des terres tenues d'après ce système a été pendant longtemps en diminuant. A une

époque avancée du XVIe s., un tiers des terres était encore tenu en « copyhold. » Les caractères archaïques de ce mode de tenure ont été, dans la pratique moderne, trouvés très incommodes pour les parties intéressées; aussi les « copyholds » n'ont-ils cessé de disparaître d'un commun accord; mais c'est seulement à partir de 1849 que l'affranchissement des « copyholds » put être obtenu à la seule demande, soit du propriétaire, soit du tenancier; actuellement, la majeure partie des « copyholds » n'est pas encore affranchie.

Celui qui étudie l'embryologie politique trouvera dans le livre de M. Pollock peu de choses qui soient neuves actuellement; en fait, il a directement pour but d'indiquer quelle est aujourd'hui la nature véritable des locations modernes par « copies » et par baux. Le même sujet a été discuté, au temps même où siégeait la Commission chargée de faire une enquête sur l'affranchissement des « copyholds, » dans un petit essai de M. Elton, publié en 1882[1]. M. Elton ne cherche pas à remonter plus haut que la conquête normande; mais, en partant du Domesday, il donne une esquisse intéressante de l'histoire du Manoir et des « customary-tenants. » Le sujet est de la plus grande importance. Quinze ans se sont écoulés depuis que la *Constitutional history* de M. Stubbs a été composée, et ses idées ont besoin d'être rectifiées, car, sous l'influence des préoccupations actuelles, une littérature immense, bien que fragmentaire, s'est formée tant en Angleterre qu'au dehors. Il faut attendre beaucoup du prochain ouvrage de M. Seebohm sur l'histoire du manoir; cependant des résultats particuliers sont obtenus par des essais tels que celui de M. Elton. Voici les points fondamentaux qu'il établit au sujet du manoir. Tout d'abord aux seigneurs furent accordés des droits de juridiction, de seigneurie et de revenus sur certains districts, plus tard appelés manoirs; cette juridiction se convertit peu à peu en un droit de propriété sur les terres du district, tandis que beaucoup parmi les descendants des hommes libres qui avaient fondé les districts indépendants furent contraints, par suite d'infortune, de crimes, d'invasion étrangère, d'acquitter des rentes et des services onéreux; leur nombre s'ajouta ainsi à la classe déjà considérable des tenanciers non libres occupant le sol à la volonté du seigneur, qui existait avant la conquête, pour former le « villenage » du moyen âge. En second lieu, les relations économiques du seigneur du manoir avec ses tenanciers avaient peu à faire avec le système en vertu duquel le seigneur était tenu d'accomplir le service militaire pour défendre son suzerain. Tous les efforts tentés pour établir une analogie entre ces deux ordres

1. *Custom and Tenant-right.* London, Wildy and Sons.

de faits sont dus aux fictions pédantesques des hommes de loi. Les rapports entre le seigneur et le tenancier tenaient à la nature d'un contrat. A partir de Henri II environ, les tenanciers furent généralement de deux sortes : 1° tenanciers en vertu d'une copie prise sur le rôle de la cour seigneuriale, « à la volonté du seigneur et conformément aux usages du manoir; » 2° « customary freeholders » ou tenanciers établis conformément à la coutume du manoir, mais non pas à la volonté du seigneur. « A la volonté du seigneur, » ces mots signifient simplement que le tenancier était obligé à des services arbitraires et incertains; ceux qui n'étaient pas « at will of the lord » tenaient leurs terres à la charge de certains services nettement spécifiés, et transformés souvent en rentes. Mais, en tout cas, aussi longtemps que le « vilain » remplissait les obligations de son contrat, il était libre de faire ce qu'il voulait; le plus humble de ces vilains ne pouvait être contraint de prendre une tenure; il pouvait quitter le pays avec tout ce qui lui appartenait; d'autre part, le seigneur ne pouvait le renvoyer tant qu'il remplissait les conditions du contrat. Il est donc peu correct d'expliquer, comme on le fait d'ordinaire, « glebae adscriptitii » par : vilains attachés au sol; l'erreur consiste en ce que l'on confond le vilain, le « customary-tenant » avec le serf, le « nativus, » le « bondman. » Le serf était incapable d'occuper une terre contre la volonté du seigneur (tant qu'il n'était pas affranchi), et l'esclavage de fait survécut en Angleterre beaucoup plus longtemps qu'on ne l'admet d'ordinaire. Dans la quinzième année de Jacques Ier, on voit un serf fugitif rendu à son maître, et ce n'est pas là un cas isolé. En 1574, Élisabeth avait nommé une commission chargée de faire une enquête sur l'affranchissement de la plupart des serfs appartenant aux domaines de la couronne. Souvent les « bondmen » obtinrent de leurs seigneurs des terres à titre précaire, et furent ainsi confondus avec les vilains du degré le plus inférieur. De là l'erreur. M. Pollock a peut-être raison en faisant remonter les « copyholders » aux hommes libres qui à l'origine ont formé la marche indépendante; mais il y a certainement aussi de la vérité dans l'assertion de M. Elton, que les représentants modernes de ces deux classes de vilains sont les « copyholders » du type le plus fréquent, et que beaucoup des tenures coutumières, considérées comme des « copyholds, » dérivent du servage leur forme de tenures à titre précaire.

Un *Essai sur l'art de la guerre*[1] mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui étudient l'histoire du moyen âge. Dans le siècle actuel, les

1. *The art of war in the middle ages.* London, Unwin, 1885.

guerres ne sont que des épisodes dans l'existence d'un peuple; mais il y eut des temps où l'organisation nationale tout entière était fondée sur la supposition que la guerre était l'état normal. En ce cas, l'histoire d'un peuple et son histoire militaire sont la même chose. A aucune époque cette relation n'a été plus complète qu'à celle qui forme le centre de la période étudiée par M. C.-W. Oman. Le système actuel, où les États armés jusqu'aux dents vivent pourtant côte à côte en termes paisibles et même amicaux, plus disposés à soumettre, s'il est possible, leurs querelles à des arbitres qu'à la fortune des armes, n'a pu être rêvé un seul moment à Sparte, à Rome ou au moyen âge. Il n'y avait pas de choix : il fallait être l'enclume ou le marteau. M. Oman, tout en s'oubliant souvent dans de menus détails, ne perd jamais de vue les fins lointaines auxquelles aboutit son sujet. Ainsi, à un certain égard, l'histoire du moyen âge pourrait être définie comme étant l'âge du progrès, de la supériorité et de la décadence de la grosse cavalerie. Entre les deux combats de Marignan, en 1378 et 1515, se placent un nombre infini de batailles où la lourde chevalerie féodale fut le marteau qui brisa irrésistiblement le troupeau des gens armés de la pique et du sabre, et qui succomba, pour être restée obstinément fidèle à l'ancien système, sous les coups des hallebardiers suisses ou des archers anglais. M. Oman fait une large part à l'habileté du général en chef, mais tout n'est pas là : la cohésion d'une nation en péril a gagné plus d'une bataille : à Morgarten, à Bannockburn, en Bohême. Enfin la victoire n'est jamais ce qu'elle paraît être parfois, comme à Hastings ou à Azincourt, le résultat d'un simple accident. Bien que la question de savoir comment ces batailles ont été livrées et gagnées paraisse devoir intéresser plutôt les historiens militaires, personne ne pourra lire l'essai de M. Oman sans s'y instruire et sans pénétrer plus profondément dans les causes cachées des événements. La langue de l'auteur est aussi, d'autre part, si concise et si expressive, que bien des scènes resteront nécessairement gravées dans la mémoire. Comparé avec un ouvrage récent du colonel Malleson sur les champs de bataille de l'Allemagne pendant la guerre de Trente ans, l'avantage est tout en faveur de l'écrivain non militaire, pour la puissance de la conception et la largeur des vues.

Histoire locale. — Comme un des meilleurs spécimens d'histoire locale, nous pouvons mentionner celle de Southampton par le Rév. J. S. Davies[1] ; on n'y trouvera pas ces inutiles considérations théoriques, ces notions générales sèches et hors de place qui rendent tant d'histoires locales illisibles. L'auteur s'est, au contraire, étroitement

1. *History of Southampton*. London, Hamilton, Adams and Cᵉ, 1883.

renfermé dans son sujet, et, avec une masse de détails appropriés, il nous a montré la vie d'une ville anglaise, prise comme type, dans ses rapports avec la mère patrie et avec les pays étrangers, à travers toutes les vicissitudes d'une histoire remplie d'événements. C'est en vain qu'on lit des histoires générales et qu'on en tire de vastes conclusions, si l'on ne se les fixe pas dans l'esprit par un exemple vivant, auquel on puisse se référer comme à la pierre de touche de la réalité et de la vérité. Southampton, un des plus anciens ports, qui, de temps immémorial, eut un commerce actif aussi bien chez elle qu'avec l'extérieur, qui a été peuplée de nationaux et d'étrangers, qui a fait partie du domaine royal, bordée par une vaste forêt royale, offre les plus grandes variétés de la vie municipale en Angleterre pendant plusieurs siècles. Fait d'une importance exceptionnelle pour l'historien, elle possède une collection presque unique d'archives municipales remontant au moins au XIIIe s., auxquelles est venue s'ajouter une histoire manuscrite de la ville, soignée et bien écrite, par un bourgeois érudit mort en 1781, le Dr Speed. Le Rév. J. S. Davies n'a pas seulement puisé à pleines mains à ces sources, et profité de l'ouvrage de Speed dont il a fait entrer la plus grande partie dans le sien ; il a encore longuement interrogé les archives du Record Office. Bref, il semble n'avoir négligé aucune source possible d'information, et son ouvrage mérite les plus grands éloges. Southampton a toujours été un grand centre pour le commerce avec la France et avec les îles du Détroit, surtout pour celui des vins. En temps de guerre, elle était aussi particulièrement exposée : les Français la brûlèrent même en 1340 ; d'autre part, elle était très favorablement située pour l'embarquement des troupes envoyées en France. C'est de là que Henri V partit pour Harfleur en 1415. En lisant l'histoire des temps anciens, il est difficile pour les modernes de dépouiller entièrement les idées et les préjugés du jour ; il faut un grand effort pour rendre dans son vrai jour cette vie si différente. Après avoir lu l'histoire du château de Southampton, avec sa garnison de cent hommes d'armes et ses deux cents archers qui attendaient l'attaque des Français en 1370 ; après avoir lu les minutieuses Ordonnances de la guilde des XIIIe et XIVe siècles, et celles qui se rapportent aux quais, aux navires, au commerce, aux droits payés dans la ville et dans le port aux maires et aux aldermen, au pavage, à l'éclairage, à la police, aux fonctions d'une si grande quantité d'agents, on ne découvre pas sans stupéfaction qu'en 1580 la population mâle de seize à soixante ans, assemblée pour une revue, ne dépassait pas le chiffre de 495 personnes. Bien que la ville fût alors en décadence, le chiffre de 500 hommes valides doit donner une idée exacte du nombre

des habitants pendant tout le moyen âge. Il est surprenant que cette poignée d'hommes : 5,000 personnes en tout, en comptant les étrangers, ait demandé tant de règlements de toute nature. Ce qu'était cette législation, les érudits pourront l'apprendre des documents mêmes que l'auteur analyse, depuis le Domesday jusqu'au dernier acte municipal de 1882. Il y a longtemps que nous n'avons vu un travail aussi diligent et aussi complet.

Nous pouvons aussi mentionner en passant l'*Histoire de Winchester*, par MM. Bramston et Leroy[1], car cette ville a entretenu d'étroits rapports avec Southampton. Les auteurs n'ont fait d'ailleurs aucune recherche originale; ils se sont contentés de résumer les monographies bien connues de Milner, Woodward, Bailey, etc. C'est un ouvrage banal de vulgarisation.

Archéologie. — Dans notre dernier Bulletin, nous avons signalé l'ouvrage de M. G. T. Clarke : *Mediæval architecture*, comme une œuvre générale de grand mérite. M. Clarke a traité son sujet au point de vue de l'architecte. Un antiquaire bien connu du comté de Dorset, M. T. Bond, nous apporte maintenant l'histoire d'un des châteaux les plus importants de l'Angleterre : Corfe Castle[2]. C'est là que s'est accompli le meurtre d'Édouard le Martyr, et que Robert de Normandie a subi une longue captivité. Bien que ses ruines pittoresques forment le centre du paysage, visible de trente milles à la ronde, il a été dépouillé de sa gloire, ainsi que beaucoup de forteresses semblables, par les Têtes rondes, après sa dernière défense désespérée sous les ordres de lady Bankes, en 1645 ; la poudre des Parlementaires le fit sauter. L'histoire du monument et de ses transformations a été tracée en grand détail par M. Bond jusqu'à l'époque du roi Jean, pour laquelle beaucoup des documents utilisés par l'auteur ont été imprimés. Après cette date, le récit est un peu sec et les recherches de l'auteur ne paraissent pas avoir été aussi richement récompensées, jusqu'au moment où il retrouve des sources imprimées au temps de la guerre civile. Le *Mercurius rusticus* de 1643 et 1645 lui fournit de copieuses descriptions des sièges soutenus par le château. Dans le chapitre final intitulé : Privilèges, l'auteur transcrit tout au long plusieurs « court-rolls » ou « custumals » des XIIIe et XVIe s., qui donnent de grands détails sur les termes de tenure et la nature des services dus par les tenanciers royaux en ce qui regardait le château. En résumé, l'ouvrage est un très exact et

1. *Historic Winchester*. 1 vol., nouv. édition, 1884. London, Longmans.
2. *Corfe Castle*. London, Stanford, 1884.

favorable spécimen de recherches originales condensées sous une forme concise, sans digressions inutiles, vive et pittoresque.

L'ouvrage qu'a publié M. Pulling, sous le titre un peu prétentieux de l'*Ordre de la Coiffe*[1], est plein de détails intéressants, malgré le penchant de l'auteur à réclamer notre considération et notre respect pour cet ordre ancien qui ne les mérite guère. La « coiffe » était autrefois le bonnet blanc porté par les hommes de loi. Des détails insignifiants n'occupent que trop de place dans le livre; cependant on y rencontre l'histoire de beaucoup d'anciennes maisons si tristement dépouillées, il y a peu de temps : les quatre « Inns of court, » le Temple, Lincoln's Inn, Gray's Inn, Westminster-hall, etc. Puis, ce sont de vivantes descriptions des cérémonies, fêtes, et « calls » du barreau; le style animé et rempli du jargon de la basoche est très amusant.

J.-G. Black.

1. *The order of the coif.* London, Clowes and Son, 1884.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

MADVIG. **L'État romain; sa Constitution et son administration.** (Traduit par M. Ch. Morel.) Tome IV, in-8° de 270 p. Paris, Vieweg, 1885.

Ce volume correspond aux pages 356-579 du t. II de l'édition allemande. Il traite de l'administration des finances et de l'organisation militaire. Tous les chapitres sont loin d'avoir la même valeur. Ainsi ceux qui se rapportent à l'armée sous l'Empire paraissent assez faibles, surtout après les récents travaux de M. Mommsen. J'en dirai autant du paragraphe intitulé : « Le droit de battre monnaie et son exercice. » Partout enfin on regrette de ne rencontrer souvent que des renseignements trop peu détaillés. Néanmoins l'ouvrage, dans l'ensemble, offre les mêmes qualités que les précédents volumes : il est précis, exact, et dégagé de toute hypothèse aventureuse. Le traducteur a été, comme toujours, sobre de notes. On lui saura gré d'avoir ajouté deux tableaux de réduction des monnaies romaines, et un tableau indiquant l'emplacement des légions sous Tibère, sous Vespasien et sous Alexandre Sévère.

P. G.

E. CUQ. **Le Conseil des empereurs, d'Auguste à Dioclétien.** (Extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1re série, t. IX, 2e partie, p. 311 à 504.) Paris, Impr. nat., 1884.

Malgré les pages que M. Mommsen (*Röm. Verwaltungsgeschichte*, 215-218) lui avait déjà consacrées, le sujet traité par M. Cuq était presque neuf, et l'on saura gré à l'auteur de l'avoir étudié de près. Son mémoire repose sur un examen attentif des documents. Peut-être lui reprochera-t-on seulement de trop étaler son érudition. A quoi bon, par exemple, reproduire en caractères épigraphiques, et dans le cours même de l'exposition, tant d'inscriptions qui se trouvent partout, jusque dans Wilmanns?

Si consciencieux que soit ce travail, il prête pourtant à la critique. M. C. se donne beaucoup de mal pour démontrer que le *consilium principis* a toujours existé à l'état d'institution régulière. Je doute qu'il y ait pleinement réussi. Le conseil d'Auguste, tel que Dion Cassius nous le fait connaître (LIII-21 et surtout LVI-28), ne ressemblait en rien à celui d'Hadrien. Il n'était pas, comme ce dernier, un conseil d'État, un

corps administratif et judiciaire, mais plutôt une assemblée politique destinée à remplacer le sénat, peut-être même à en préparer la suppression. Il est possible, d'ailleurs, que ce dessein ait été abandonné dans la suite; car rien de pareil ne se manifeste sous les successeurs d'Auguste. Ceux-ci, naturellement, consultaient leurs amis, quand ils avaient une décision à prendre; mais il n'y avait pas à côté d'eux un conseil permanent, chargé officiellement du soin de les éclairer; dans chaque circonstance, ils interrogeaient qui ils voulaient.

Abstraction faite du règne d'Auguste, on peut affirmer que le *consilium principis* n'a été institué que par Hadrien. M. C. indique quelques-unes des raisons qui en amenèrent la création. Il oublie la principale, qui est la nécessité où l'on se vit d'enlever au sénat la plupart de ses attributions et de les transférer à un autre corps. Il suffit de lire la correspondance de Pline pour s'apercevoir que le sénat jugeait mal et administrait mal; de là l'obligation pour Hadrien et pour les Antonins de le dépouiller de presque toutes les prérogatives qui lui assignaient encore un rôle effectif dans l'État. Par là, l'Empire devenait une monarchie tout à fait absolue. Mais il est à remarquer que l'absolutisme travaille toujours, parfois sans s'en douter, à se limiter lui-même, quand aucun obstacle extérieur ne le gêne. Une des barrières qu'il dressa contre sa propre autorité dans le cours du IIe siècle fut précisément le *consilium principis*. Voilà, semble-t-il, l'idée que M. C. aurait dû développer dans la seconde partie de son travail. Au lieu de cela, il s'est contenté de décrire l'organisation du conseil en plusieurs chapitres, qui, avec des détails intéressants, présentent de trop fréquentes digressions. C'est ainsi que sa longue étude sur les *principes officiorum* me paraît être étrangère au sujet. Je ferai le même reproche au chapitre intitulé : « Les affaires soumises au conseil. » M. C. a vraiment abusé ici de ses connaissances juridiques, et il y aurait beaucoup de pages à élaguer. Le sacrifice, assurément, serait pénible; car ces pages sont riches en renseignements; mais trop souvent elles sortent de la question.

En général, M. C. n'a envisagé, dans son sujet, que l'accessoire. Sur tous les points secondaires, il est exact, et, autant que le permettent les documents, assez complet; mais je crains qu'il ait négligé surtout l'essentiel. L'essentiel, à mes yeux, était de déterminer la place que le *consilium* occupait dans l'ensemble des institutions impériales, de montrer en quoi il assistait le prince et en quoi il garantissait les populations contre l'arbitraire. La liberté politique peut être suppléée dans une certaine mesure par une administration savamment organisée. A cet égard, le rôle du conseil des empereurs fut capital, et c'est là justement ce que M. C. ne fait pas assez voir. Tel qu'il l'a conçu, son mémoire se recommandait par des mérites sérieux; mon seul regret est qu'il n'ait pas été conçu autrement : tout le monde y eût gagné.

Paul Guiraud.

Paul ALLARD. **Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles, d'après les documents archéologiques.** Paris, Lecoffre, 1885, XXXIX-461 p.

Depuis quelques années, les ouvrages relatifs aux persécutions se multiplient chez nous. Cependant, celui de M. A. ne fait pas double emploi, et il ne peut être que le bienvenu. L'auteur est un catholique convaincu, mais de ceux qui ne se croient point tenus d'accepter les légendes pour des dogmes : il a le goût de la critique historique, il la manie lui-même avec méthode, sait tourner et retourner un texte pour en bien connaître la valeur. Aussi est-ce plaisir d'apprendre, sur les points les plus délicats et les plus controversés, l'opinion d'un croyant dont l'érudition est étendue et la loyauté scientifique parfaite, qui ne substitue point les anathèmes aux arguments historiques. Ce ne sera pas un médiocre étonnement pour quelques-uns des lecteurs de ce livre que de voir à chaque instant M. Renan cité avec éloge; l'auteur met une certaine coquetterie à tomber d'accord avec lui aussi souvent qu'il le peut et à prouver ainsi que l'auteur de l'*Histoire des origines du christianisme* raisonne parfois tout comme un bon chrétien. M. Renan, qui se plaint si volontiers d'être traité en mécréant, sera touché de cette conduite.

L'auteur a cet autre mérite qu'il connaît fort bien l'archéologie chrétienne et les ressources qu'en peut tirer l'historien. Plus d'un écrivain, même parmi les meilleurs, lorsqu'il s'occupe de ces époques, paraît ne savoir qu'assez vaguement qu'il existe des catacombes et que, grâce aux admirables travaux de M. de Rossi, sont sortis de là, classés d'après une excellente méthode, des documents dont le témoignage l'emporte parfois sur celui des textes. M. A., lui, a suivi toutes les découvertes de M. de Rossi, il a contribué à les faire connaître au public français, et il s'en sert ici avec beaucoup de sens, enfin il est au courant du droit romain, ce qui importe fort en un pareil sujet. Son exposition même est bien conçue, précise, écrite d'un bon style. Voilà plus de qualités qu'il n'en faut pour assurer le succès de son livre auprès des lecteurs de tout genre.

Sans doute, on ne sera pas toujours de son avis. Surtout il m'est impossible d'accepter l'idée qui domine en quelque sorte son introduction. Qu'il y ait eu des persécutions et qu'elles aient été parfois très meurtrières, c'est ce que presque tous les savants admettent, ainsi que le constate M. A.; mais, quels en ont éte les motifs? L'auteur expose que des esprits modérés « ont pensé que certains empereurs étaient excusables d'avoir traité les chrétiens de rebelles, avaient fait en les combattant leur métier de souverains. » Pour les réfuter, il rappelle que les docteurs chrétiens ont toujours prêché la soumission aux empereurs, qu'ils n'ont jamais opposé la révolte à la persécution. Il oublie qu'en refusant de sacrifier, les chrétiens faisaient précisément acte d'insoumission, qu'ils choisissaient entre les ordres du pouvoir, acceptant les uns, rejetant les autres, et qu'ainsi les empereurs avaient

quelque motif de les considérer comme des rebelles. Je n'ai aucune envie de réhabiliter les persécuteurs, mais M. A. conviendra qu'en cette occurrence, pour résoudre la question telle qu'il la pose, c'est au point de vue romain, et non à celui de nos croyances ou de nos sympathies, qu'il faut se placer. « A part quelques irréguliers, dit-il, errant en perdus sur les confins du judaïsme ou quelques esprits chagrins, comme il s'en rencontre dans toute société, les disciples de Jésus ne se sont jamais volontairement isolés du courant de la vie romaine. » Tel n'était point l'avis des Romains, si l'on consulte soit Celse, soit le discours que Minucius Felix place dans la bouche de Cæcilius. Ceux-ci les accusaient de faire bande à part, de former dans l'État une nation secrète, « latebrosa et lucifugax natio. » « Les chrétiens, ajoute M. A., paient l'impôt. Ils font le commerce. Ils servent dans les légions. Ils reconnaissent les lois, s'adressent aux tribunaux, portent même leurs causes devant l'empereur. » C'est faire bien bon marché de ces exaltés, dont Tertullien criait parfois si haut la véritable pensée, et il ne suffirait point d'alléguer qu'ils ne formaient qu'une minorité, que Tertullien lui-même a glissé dans l'hérésie : une religion qui, à tort ou à raison, était invoquée à l'appui de pareilles doctrines devait paraître dangereuse à l'État. Les modérés eux-mêmes, s'ils s'abstenaient de ces excès de langage, évitaient de s'engager dans la vie publique. C'est M. A. lui-même qui le reconnaît à la p. xxv et qui, à la p. 92, accumule toute une série de témoignages d'où il résulte que les fidèles se renfermaient « dans une abstention systématique, » à cause de « la difficulté de concilier les devoirs de la religion nouvelle avec les actes de la vie politique, presque tous empreints d'idolâtrie. » N'était-ce donc pas là « s'isoler volontairement du courant de la vie romaine, » et M. A. ne s'est-il pas réfuté? Il en est de même lorsqu'il dit, p. xxxi, que « la cause des persécutions ne doit donc pas être cherchée dans une prétendue incompatibilité entre la doctrine, les mœurs, le genre de vie des chrétiens et les institutions du monde romain. » En effet, il a plusieurs fois fait observer, et notamment à la p. xxxvi, que « les actes de la vie officielle se confondaient sans cesse, à Rome, avec ceux de la vie religieuse. » — V. aussi p. 141, 331, 385. — Il a beau ajouter que les empereurs qui ont jugé que l'incompatibilité existait se trompaient : le contraire apparaît avec évidence; du moment où il reconnaissait cette confusion de la vie politique et religieuse, il devait reconnaître aussi que les chrétiens étaient opposés à un des principes essentiels de la société antique. Ne voir à toutes les persécutions d'autres motifs que les calomnies, les haines populaires, la superstition, c'est diminuer le christianisme, sous couleur de le défendre, et lui enlever sa véritable signification. Je regrette que M. A. ait écrit cette introduction, qui pourra créer chez beaucoup de lecteurs une prévention fâcheuse et qui ne concorde point avec le reste de l'ouvrage.

Je me contenterai pour la suite de présenter quelques observations de détail.

P. 15-16. — M. A. affirme la venue de saint Pierre à Rome, sans autres commentaires. Il était inutile sans doute de renouveler une discussion dans laquelle on semble avoir, de part et d'autre, épuisé tous les arguments. On aurait pu cependant en rappeler l'existence. Quant au travail de M. Armellini, il est difficile d'en accepter sans quelque réserve toutes les conclusions.

P. 26. — L'identification de Pomponia Graecina avec Lucine n'a été présentée par M. de Rossi que comme une hypothèse, et c'est exagérer ses conclusions que d'en faire « presque une certitude. » L'existence dans la crypte de Lucine de l'inscription funéraire d'un Pomponius Graecinus, postérieur de plus d'un siècle, ne peut établir qu'une présomption en faveur de cette opinion.

P. 42. — L'authenticité du ch. de Tacite relatif aux chrétiens a été récemment contestée par M. Hochart, *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1884. M. A. n'a pu sans doute avoir connaissance de ce travail avant l'impression de son livre. Les conclusions de M. Hochart me paraissent d'ailleurs inadmissibles.

P. 64. — Les témoignages invoqués pour établir qu'il y eut sous Néron une persécution générale ne sont ni assez précis ni assez probants. Suétone, au ch. XVI et au chap. XXXVIII, peut fort bien viser les mêmes faits. Le texte de Méliton, postérieur de plus d'un siècle, est trop vague; il en est de même de celui de Tertullien. Quant à Sulpice Sévère, il ne mérite pas grand crédit quand on ne peut déterminer à quelle source il a puisé. Je ne prétends me prononcer ni pour ni contre, j'aime mieux laisser la question indécise.

P. 69. — Les traditions relatives au voyage de saint Paul en Espagne sont trop incertaines pour qu'on puisse en tirer rien de bien assuré. Qu'il ait touché au midi de la Gaule, c'est une hypothèse qui ne s'appuie sur aucun texte.

P. 123-124. — M. A. veut voir dans deux vers de Juvénal une allusion aux poursuites contre les chrétiens. Je crains que cette interprétation ne soit forcée.

P. 158 et suiv. — Je suis de l'avis de M. A. sur le caractère des lois dirigées contre les chrétiens, mais je trouve qu'il affirme trop promptement qu'elles existaient depuis Néron. Si quelques mots de la lettre de Pline paraissent faire allusion à des lois antérieures, on ne connait cependant aucun témoignage précis qui indique la date et la teneur de ces lois. Les observations de M. A. ont de la valeur, mais elles ne convainquent pas entièrement et la conclusion qu'il en tire est trop absolue. Ici encore on se trouve en présence d'un problème obscur et que les textes ne permettent guère de résoudre avec certitude. A partir de Trajan, la lumière se fait, « la professio nominis christiani » est poursuivie.

C. Bayet.

Alberto Del Vecchio. **Le seconde nozze del coniuge superstite. Studio storico.** Florence, Succ. Le Monnier, 1885, xxxix-304 p. in-8°.

Ce volume est le t. XX des *Pubblicazioni del R. Istituto di studi superiori di Firenze,* section de philosophie et de philologie, qui ont été commencées en 1875, et auxquelles travaillent les professeurs et les élèves de cette section. Le livre fait honneur à la collection, ainsi qu'à l'auteur, professeur pour le droit et les institutions du moyen âge. Nous y trouvons réunies une patience extrême dans les recherches, une large doctrine et une finesse rare de critique; dans l'exposé des faits, des questions et des résultats scientifiques, cet ordre, cette sobriété, cette clarté de la forme qui viennent de la clarté et de la précision des idées.

Le sujet du livre de M. Del Vecchio est une étude historique et critique sur les doctrines et les législations relatives aux secondes noces des veufs, aussi bien que sur les mœurs des divers peuples et des diverses époques, qui ont donné naissance à ces législations tantôt favorables, tantôt contraires aux secondes noces. Ce n'est pas sans raison que l'auteur a ajouté à son titre ces mots : « del coniuge superstite, » s'interdisant ainsi de toucher à la question du divorce, dont il ne parle qu'incidemment. Rappelons ici que ce sujet a déjà été traité, au point de vue historique et juridique, par M. Francesco Scaduto, autrefois élève de Del Vecchio et maintenant professeur à Palerme, dans un livre très bien fait : *Il divorzio e il cristianesimo in Occidente, studio storico* (Florence, Pellas, 1882).

Le livre de M. Del Vecchio est divisé en trois parties; elles sont précédées d'une introduction où il est parlé des Hébreux, des Indiens, des Grecs, et où l'on a donné une bibliographie très riche du sujet. Dans la première partie, l'auteur parle des secondes noces dans le droit romain, qu'il divise à ce point de vue en trois périodes : droit antique, législation d'Auguste, législation des empereurs chrétiens, avec un appendice sur la législation romaine des barbares. Signalons particulièrement à l'attention des lecteurs l'examen minutieux que l'auteur fait de la législation d'Auguste, très favorable, comme chacun sait, aux secondes noces. Il expose, avec une critique précise et sévère, les déplorables conditions morales auxquelles cette législation prétendit porter remède, et les conséquences encore plus déplorables qui en dérivèrent.

La seconde partie traite des secondes noces dans le droit germanique, en examinant à part les usages antiques, puis les diverses législations écrites de ces peuples. Nous ne pouvons résumer ici les résultats de l'étude soignée de M. Del Vecchio. Il suffit de dire qu'elle est conduite directement d'après les sources, et que toutes les questions ardues et subtiles de ces législations, hérissées de difficultés aussi bien dans leur esprit que dans leur lettre, sont traitées avec profondeur et résolues souvent avec une heureuse intuition critique. Contentons-nous de citer, comme exemple, l'exposé et la critique faits par l'auteur du *reipus* et de l'*achasius* dans le

droit franc. Chacun sait que la signification littérale et juridique de ces deux termes barbares est très controversée. M. Del Vecchio expose avec soin ces opinions diverses et en vient à conclure, avec de bons arguments, qu'ils exprimaient une amende, une peine symbolique pour les secondes noces, dont étaient frappés, en partie la veuve qui convolait en secondes noces (*achasius*), en partie son nouvel époux (*reipus*); cette dernière était payée aux parents de la femme, l'autre à ceux du premier mari; tout cela conforme d'ailleurs aux antiques traditions germaniques, qui considéraient le second mariage de la veuve comme un double tort causé par elle à l'honneur de sa famille et aux sentiments des parents du premier mari.

Dans la troisième partie, l'auteur traite des secondes noces dans le droit canonique, en parlant d'abord des doctrines des Pères, puis des dispositions prises par l'église. D'une aversion violente contre les unions de cette sorte, on arrive peu à peu à des conseils plus doux : on transige, on remédie à l'irrégularité commise, au moyen de pénitences. Tous ces procédés sont clairement expliqués par Del Vecchio et composent une étude neuve en grande partie. Signalons un chapitre qui est sans doute un des plus intéressants et, nous pouvons le dire, un des plus brillants de tout l'ouvrage : l'exposé des doctrines de Tertullien. Ce grand théologien, qui unissait une merveilleuse originalité d'intelligence à une science profonde, une trempe virile de caractère à un ardent amour pour les sophismes, écrivain incorrect, mais énergique et convaincant, a écrit un traité contre les secondes noces, inspiré par des idées rigoristes et par des tendances que l'église catholique condamna comme hérétiques. M. Del Vecchio examine et expose ses doctrines avec son soin et sa clarté ordinaires; mais il fait plus, il distingue les arguments que Tertullien a empruntés aux traditions dogmatiques, et ceux qu'il a tirés de son propre fond; il détermine avec une grande justesse la position spéciale dans laquelle il se trouve placé entre les doctrines catholiques, inclinant déjà vers une certaine indulgence par crainte d'un plus grand mal, et les sectes hérétiques qui, par opposition à l'église et par violence d'ascétisme, se montraient sur ce point extrêmement intolérantes.

Deux appendices servent de conclusion au livre de M. Del Vecchio : l'un sur les secondes noces dans le droit statutaire et moderne, et l'autre sur les charivaris infligés aux nouveaux mariages des veufs.

Cesare Paoli.

Comte Riant. **La donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre, et les établissements latins de Jérusalem au Xe siècle**. Paris, Impr. nat., 1884. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

M. le comte Riant, en publiant et en commentant ce document, apporte une contribution très intéressante à une période fort obscure de

l'histoire des établissements latins en Orient. Inutile d'ajouter qu'il a déployé dans cette étude, comme toujours, son zèle inépuisable et sa haute compétence. Tout d'abord, il fait observer que l'histoire desdits établissements peut se diviser en cinq périodes : 1° de saint Grégoire le Grand à Charlemagne; 2° Charlemagne et les Carolingiens; 3° le xe s. jusqu'à la ruine du Saint-Sépulcre, par Hakem, en 1010; 4° le xie s., de Hakem jusqu'à la fondation des établissements amalfitains; 5° la fin du xie s. jusqu'à la première croisade (1099). C'est à la troisième période que se rapporte la donation de Hugues, et c'est le seul document qui en subsiste.

Ce document, trouvé autrefois par dom Le Fournier aux archives de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et publié par dom Martène au t. Ier de l'*Amplissima collectio,* col. 347-49, est conservé aujourd'hui aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, fonds Saint-Victor, liasse VI, n° 8. M. Riant en a fait prendre une héliogravure (exécutée par Dujardin, à la moitié de la grandeur réelle) et en donne une description nouvelle. Il résulte de ce document que, le 29 oct. 993, le marquis Hugues, fils de feu Hubert, et sa femme, Giulitta, ont fait donation de leurs biens, situés au territoire d'Orvieto et dans ceux de Soana et d'Acquapendente, au Saint-Sépulcre, à l'abbé Guarin et à Gislebert, cousin de ce dernier, à condition que les rentes desdits biens, que lesdits moines devaient percevoir, servissent à alimenter les moines établis à S. Maria Latina de Jérusalem pour le service des pèlerins, et les pèlerins eux-mêmes qui vont au Saint-Sépulcre et qui en reviennent.

Cette donation étant, comme nous l'avons dit plus haut, l'unique document qui atteste directement l'existence continue des établissements latins d'Orient, de l'époque carolingienne à la destruction du Saint-Sépulcre, par Hakem, en 1010, elle est d'une importance capitale; aussi avait-elle besoin d'être soumise à un intime et sévère examen pour en établir d'une manière certaine l'authenticité; c'est ce qu'a fait M. Riant avec une conscience scrupuleuse.

La charte, on ne saurait le nier, est de nature à faire naître des doutes. M. Riant les énumère tous avec une grande lucidité. Arrêtons-nous surtout à ceux qui regardent le protocole initial et final du document; la donation n'a pas la souscription autographe du donateur, comme la portent les autres chartes du même marquis Hugues; il manque la date du règne d'Otton, qui se trouve toujours sur les autres chartes; l'indiction est erronée (VI au lieu de VIII); les signatures ne sont pas régulières. Toutes ces difficultés seraient grandes, en effet, si l'on avait affaire à un document original; elles perdent toute leur importance, si l'on admet qu'on a là, devant soi, une copie figurée, ou, pour mieux dire, qui avait la prétention de l'être. Que ce soit une copie, la forme des lettres le montre avec évidence, et nous pouvons l'attribuer à la fin du xie s. Que le copiste l'ait altérée en partie, ou pour n'avoir pas su lire l'original, ou encore pour lui donner une autre forme, on peut très bien l'admettre; mais cela n'implique aucun doute sérieux sur

la substance même du document, et tout l'opuscule de M. Riant met en pleine lumière les raisons historiques de la donation de Hugues, commente les noms des moines auxquels la donation est faite, explique les motifs pour lesquels cette copie a été écrite, et les raisons probables pour lesquelles elle a passé de Toscane à Saint-Victor de Marseille.

Tous ces faits, les lecteurs les trouveront remarquablement exposés dans l'opuscule de M. Riant. Qu'il me soit permis d'ajouter seulement encore une observation en faveur de ces arguments, en ce qui concerne les souscriptions. M. Riant donne peut-être trop d'importance à ce qu'il appelle des « irrégularités dans les signatures. » La forme du *signum*, qui s'y trouve, ne peut être traitée d' « insolite ». Du simple signe de la croix aux signes figuratifs des mains et à d'autres signes arbitraires, tout peut se trouver. M. Guigue (*De l'origine de la signature*, Paris, 1863) en donne de nombreux exemples pour le XIIIe s. et pour les siècles suivants; nous en avons trouvé une égale variété pour les siècles antérieurs. Il n'est pas étrange non plus que la figure du *signum* soit répétée deux fois devant les noms des donataires. C'est une règle habituelle chez les notaires de mettre, entre le mot *signum* et l'énoncé des noms de ceux au lieu desquels on souscrit, deux, trois, quatre signes figuratifs de même forme, selon le nombre des signataires. Or, dans la charte en question, « le mot *signum*, répété trois fois, est toujours suivi d'un double signe. » Il est naturel qu'en deux endroits le signe soit double, parce que chacun des deux représentait deux signataires. Au troisième endroit, il correspond à un seul nom : *Rozo comes testis*, mais il faut se rappeler que la charte est une copie, et que l'influence des deux exemples précédents a pu conduire le copiste à suivre aussi la même méthode dans ce dernier cas.

Cesare PAOLI.

Les Coutumes de Lorris et leur propagation au XIIe et au XIIIe siècle, par Maurice PROU. Paris, Larose et Forcel, 1884, 1 vol. in-8°, 176 p.

Les *Coutumes de Lorris* en Gâtinais ont joui au moyen âge d'une vogue considérable. Elles ont été octroyées, avec ou sans modifications, à plus de quatre-vingts localités du centre de la France. Leur importance n'a pas échappé aux historiens, mais jusqu'ici elles n'avaient pas fait l'objet d'une étude d'ensemble suffisamment creusée. De plus, on confondait presque constamment les coutumes particulières du bourg de Lorris, lesquelles datent des premières années du XIIe siècle, avec un texte très postérieur, la *Coutume de Lorris-Montargis*, rédigée en 1494, document qui n'a rien de commun avec le premier, si ce n'est « un lien tout extérieur et une similitude de noms. » M. Prou a fort habilement démêlé cette confusion. Il a isolé les *Coutumes de Lorris* du texte de 1494, et il nous en fait connaître le caractère et la diffusion.

C'est Louis VI qui, dans le premier tiers du XIIe siècle, accorda aux habitants de Lorris la charte en trente-cinq articles, devenue depuis si fameuse sous le nom de *Coutumes de Lorris*. La royauté poursuivait alors un double but. D'une part, elle voulait s'attacher les populations rurales en les protégeant tout à la fois contre les exactions de ses prévôts et contre les abus des seigneurs. D'autre part, elle cherchait à accroître ses revenus en retenant et en attirant sur ses domaines les paysans que les guerres et les rapines en chassaient. Il suffisait, pour cela, d'assurer la sécurité de leurs biens et de leurs personnes, de réduire à de justes proportions les charges qui pesaient sur eux. Il n'était nullement nécessaire de leur donner des droits politiques. Ils s'en souciaient peu, et le roi, d'ailleurs, pouvait craindre qu'ils s'en servissent un jour contre lui. Aussi la charte de Lorris n'a-t-elle aucun rapport avec ce qu'on appelle une charte de commune. Elle n'institue pas un corps municipal. Elle pose simplement des règles d'administration, de police, de droit pénal et de procédure; elle détermine les franchises fiscales et personnelles, ainsi que les charges réelles et autres des habitants.

Toute l'administration est remise aux mains d'un prévôt, à qui le roi afferme sa charge. Le prévôt a sous ses ordres des sergents, un crieur public, un guetteur. Il ne paraît pas que les habitants aient été, en aucun cas, associés à l'exercice de son pouvoir. Ils sont libres, c'est-à-dire affranchis de la main-morte; ils n'ont à payer ni tolte, ni aide, ni taille; ils n'acquittent qu'un cens très modéré pour leurs propriétés et divers droits assez minimes; ils ne doivent au roi qu'une seule corvée par an et un seul jour de service militaire. Avec cela, ils jouissent d'importants privilèges commerciaux pour le transport et la vente de leurs denrées. Ils sont justiciables du prévôt, mais nul ne peut les appeler devant une autre juridiction, pas même le roi. L'emprisonnement préventif est supprimé. On peut obtenir la liberté provisoire moyennant caution. Des précautions judicieuses restreignent l'usage du duel judiciaire. Les pénalités sont en général peu sévères. Enfin, le prévôt ne peut poursuivre l'auteur d'un délit que sur la plainte de la partie lésée, sauf le cas d'entreprise contre le bourg ou le château, et probablement aussi le cas de crime capital.

Ces avantages ne s'appliquent pas à tous les habitants, mais à ceux seulement qui possèdent une maison à Lorris et sont *hommes du roi*. La qualité de propriétaire foncier est en effet une condition de droit commun au moyen âge pour jouir des franchises du lieu où l'on réside. Quant à l'autre condition, celle d'être « homme du roi, » elle s'explique d'elle-même. Louis VI ne pouvait affranchir, en leur étendant le bénéfice de la coutume, des serfs qui ne lui appartenaient pas. C'est pour cette raison que les serfs étrangers qui s'installent à Lorris n'y deviennent libres et ne peuvent revendiquer la qualité de « manant » qu'après le terme d'an et jour.

Toutes ces dispositions constituaient en somme un état de choses très

favorable pour des campagnards du XIIe siècle. Il n'est pas étonnant que la population et la prospérité de Lorris se soient rapidement accrues. On conçoit aussi que les bourgades voisines aient sollicité l'octroi de privilèges si avantageux ; que Louis VI, encouragé par ce premier résultat, ait recommencé sur d'autres points de ses domaines ce qui lui avait une première fois si bien réussi ; enfin que les seigneurs du voisinage aient à leur tour concédé à leurs sujets des privilèges dont eux-mêmes devaient tirer profit. Ainsi s'explique que, de proche en proche, la *Coutume de Lorris* se soit répandue d'abord dans le Gâtinais, grâce à Louis VI et à son fils, puis sur les autres terres du domaine royal, puis dans les provinces voisines, où elle fut propagée par les comtes de Champagne, l'archevêque de Sens, les divers princes de la maison de Courtenay et les comtes de Sancerre. Philippe-Auguste continua l'œuvre de ses prédécesseurs. Il transporta d'emblée la *Coutume de Lorris* à l'extrémité de ses possessions, à Nonette (Puy-de-Dôme), à Saint-André-du-Désert (Saône-et-Loire), et surtout sur les frontières du comté de Champagne. Par ce moyen, la royauté déterminait vers ses domaines une émigration qui lui était profitable, mais qui dépeuplait les territoires des seigneurs voisins. Ceux-ci réclamèrent. Philippe-Auguste dut ralentir sa propagande, et, à dater des premières années du XIIIe siècle, la diffusion des *Coutumes de Lorris* alla en décroissant. Néanmoins, à la fin de ce siècle, il y avait cinquante-neuf villes ou villages régis par la charte de Louis VI plus ou moins modifiée ; vingt-quatre autres jouissaient de coutumes dérivant à des degrés divers du même document.

Tel est le résumé sommaire du livre de M. Prou. Le livre est clair, le sujet bien présenté. L'auteur a fait suivre son travail d'un texte critique de la *Coutume*, où sont minutieusement indiquées les variantes des chartes copiées sur celle de Lorris. Il y a joint vingt-six pièces inédites à titre d'éclaircissements. Ces pièces paraissent publiées avec grand soin. La diversité des sources, où M. Prou a dû puiser pour les réunir, témoigne, en dépit de leur petit nombre, de recherches aussi patientes qu'étendues.

M. Prou ne mérite donc que des compliments. Qu'il me soit permis cependant de répéter, à propos de son livre, ce que je disais ici même, il y a deux ans, en rendant compte d'un autre ouvrage. On ne devrait jamais négliger, lorsqu'on aborde les questions qui touchent à l'histoire municipale du moyen âge, de rattacher par quelques réflexions le point spécial qu'on étudie aux autres parties de ce grand sujet. Il ne s'agit point, cela va sans dire, de mêler des généralités banales aux détails d'une discussion érudite. Mais, à coup sûr, quelques vues d'ensemble, introduites à propos dans un travail de ce genre, y portent une lumière, un intérêt qu'il ne saurait offrir sans cela. Je regrette, par exemple, que M. Prou n'ait pas une seule fois appelé l'attention sur la double politique que suivait la royauté, d'une part vis-à-vis des villes, d'autre part vis-à-vis des populations des campagnes. Tandis qu'elle s'attachait

ces dernières par l'octroi de franchises fiscales ou civiles, elle s'appliquait au contraire à restreindre l'indépendance politique des communes. Ainsi s'explique, au moins en partie, le rôle de la royauté dans la diffusion des *Coutumes de Lorris*. Il n'eût pas été superflu de le signaler.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Prou est un chapitre intéressant de cette histoire du Tiers État dont Augustin Thierry avait tracé le cadre magistral. Ces études, un instant délaissées, ont suscité depuis quelques années un regain d'activité. L'honneur en revient à M. Giry, dont l'enseignement à l'École des Hautes Études a provoqué cette renaissance. C'est dans ses leçons, croyons-nous, que M. Prou a pris l'idée et le goût de son sujet. Il n'est que juste de rappeler ici le nom du professeur qui inspire de si utiles travaux.

Charles GRANDJEAN.

Coutumes de Toulouse, publiées par Ad. TARDIF. Paris, Picard, 1 vol. in-8°, 1884, 92 p.

Sous le titre modeste de *Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit*, M. Ad. Tardif a entrepris la publication de quelques-uns de nos principaux coutumiers. C'est une tâche extrêmement louable et utile. Nul n'était plus capable que le savant professeur de la remplir avec succès. M. Tardif a déjà fait paraître, en 1883, une excellente édition du *Coutumier d'Artois*. Il nous donne aujourd'hui le texte soigneusement établi des *Coutumes de Toulouse*. Les érudits ne peuvent qu'accueillir avec faveur un tel ouvrage.

Les coutumes de Toulouse ont été rédigées par ordre de Philippe le Hardi, de 1283 à 1285. Elles furent promulguées, à Toulouse même, le 5 février 1286 par les commissaires de Philippe le Bel, et aussitôt après transcrites sur deux registres, dont l'un fut remis au viguier royal de la ville et l'autre aux magistrats municipaux. Ces deux registres nous sont parvenus. M. Tardif les a retrouvés à la Bibliothèque Nationale, où on les conserve sous les n°s 9993 et 9187 du fonds latin. Il les a identifiés avec une abondance de preuves qui défie toute controverse. Le texte qu'il en a tiré est donc absolument authentique. Ai-je besoin d'ajouter que le travail de l'éditeur est un travail irréprochable et définitif?

C'est le ms. 9993 qui a été pris pour base de l'édition, « parce que la coutume y a été transcrite avec plus de soin que dans le ms. 9187, qui offre cependant, sur plusieurs points, de meilleures leçons et des lignes omises à dessein ou par inadvertance dans le ms. 9993. » M. Tardif s'est naturellement servi du ms. 9187 pour rectifier ou compléter le ms. 9993. Il lui a emprunté notamment dix-huit articles qui ne figurent pas dans ce dernier. Ces articles avaient été repoussés par le roi, mais les magistrats municipaux les firent insérer pour mémoire dans leur registre, à la suite des articles approuvés. Ils ne nous intéressent pas moins que les autres, car, s'ils cessèrent d'être observés à partir de 1286, du moins, jusqu'à cette date, ils avaient fait partie intégrante de la législation toulousaine.

La *Coutume* comprend cent soixante articles, indépendamment du titre préliminaire et des dix-huit dispositions rejetées par le roi. Ces articles sont répartis en quarante-neuf rubriques ou chapitres, et les chapitres sont groupés eux-mêmes de manière à former quatre sections. Il va de soi que cette classification n'est pas aussi rigoureuse que celle de notre Code Civil. Néanmoins, à quelques exceptions près, les matières sont classées assez logiquement. La première section, la plus longue, renferme les règles de procédure. La seconde traite des donations et de ce que nous appelons aujourd'hui les petits contrats, vente, louage, sociétés, caution, gage, etc. La troisième section contient ce qui est relatif au contrat de mariage, aux successions, aux testaments et aux émancipations. Enfin, dans la quatrième partie, on a réuni des dispositions diverses sur les fiefs, les hommages, la prescription, la possession de bonne foi, les servitudes et l'acquisition du droit de cité. Tout cela constituait une législation civile à peu près complète. Beaucoup de points cependant restaient en dehors des prescriptions de la *Coutume*. C'est pourquoi le dernier article décide qu'il n'est en rien dérogé aux usages locaux non écrits. On continuera d'observer ceux qui seront dûment constatés.

Le texte des *Coutumes de Toulouse* n'était pas un texte inédit. M. Tardif en signale quatre éditions, dont la plus ancienne est celle de l'avocat Cazevieille (XVIe siècle), et la plus récente celle du *Nouveau Coutumier général* de Bourdot de Richebourg. Le nouvel éditeur a très justement pensé que le travail valait la peine d'être repris. Il n'a pas rendu un mince service en publiant d'après les bonnes méthodes ce document capital, non moins précieux pour l'histoire politique que pour l'histoire du droit, puisqu'il retrace l'état social de la plus grande ville du Midi de la France au moyen âge.

On ne saurait trop conseiller aux jeunes travailleurs la lecture de l'introduction. Il y a là quelques pages merveilleuses de précision et de clarté, dignes en tous points du maître éminent qui les a écrites. La démonstration de l'identité des deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale avec les registres originaux de la *Coutume* est, en particulier, un modèle accompli de discussion critique.

M. Tardif me permettra-t-il après cela une légère observation? A en juger par le début de son introduction, il paraît croire que la rédaction de 1286 n'est pas la première rédaction de la *Coutume*. Si tel est en effet le sens de la phrase, je suis obligé de faire remarquer à M. Tardif que son opinion est bien aventureuse. La lecture du titre préliminaire, et mieux encore celle de l'acte de promulgation, prouvent qu'avant 1286 les coutumes n'étaient pas fixées par l'écriture. Le roi dit en effet (p. 2) qu'il en a ordonné la rédaction « ne tanquam dubie in judicio vacillarent... ac per hoc relevarentur *probationis onere* dicti cives. » Puisqu'il fallait *prouver* la coutume, c'est donc qu'elle n'était pas consignée par écrit. J'ajouterai que j'ai autrefois compulsé tous les documents, inédits ou publiés, qui concernent l'histoire intérieure de Toulouse au

XIIIe siècle. Je n'y ai pas vu trace de cette très ancienne rédaction de la *Coutume,* dont M. Tardif semble admettre l'existence. On ne trouve même pas à Toulouse une chose qui se rencontre presque partout ailleurs, je veux dire un essai de codification des franchises politiques et fiscales accordées par les comtes de Toulouse à leurs sujets. Les libertés municipales des Toulousains ne sont constatées que par des chartes incomplètes et disparates. Quant au droit proprement dit, avant 1286, il était purement traditionnel. A peine si quelques points en sont fixés par les jugements des consuls, et ces jugements mêmes démontrent qu'on souffrait de l'absence d'un texte invariable, auquel on pût recourir dans les cas douteux.

Charles GRANDJEAN.

La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance, par Jacob BURCKHARDT. Traduction de M. SCHMITT, professeur au lycée Condorcet, d'après l'édition annotée par L. Geiger. Paris, E. Plon et Nourrit, éditeurs, 1885, 2 vol. in-8° (t. I, 378 p.; t. II, 389 p.).

Jusqu'ici l'important ouvrage de Jacob Burckhardt n'était connu que de quelques savants français. Désormais il sera accessible au grand public. M. Schmitt, un de nos maîtres les plus distingués, dont on a beaucoup remarqué récemment la traduction de la correspondance diplomatique de M. de Bismarck, a fait œuvre de patience et de conscience en traduisant les deux volumes de la nouvelle édition de Burckhardt. Il a pleinement réussi et l'ouvrage du savant allemand sous sa forme nouvelle devra trouver place dans toutes les bibliothèques des amis des lettres.

Ce travail est en effet le plus complet et le plus intéressant qui existe sur l'histoire de la Renaissance. Il comprend six parties : I. L'État considéré au point de vue du mécanisme. II. Le développement de l'individu. III. La résurrection de l'Antiquité. IV. La découverte du monde et de l'homme. V. La sociabilité et les fêtes. VI. Les mœurs et la religion. On y trouve les principaux traits de la biographie des grands personnages depuis Dante jusqu'à Michel Ange. On y étudie les souverains comme les Visconti et les Médicis, aussi bien que les poètes et les savants, Pétrarque et Christophe Colomb. C'est un panthéon de tous les grands hommes. C'est surtout un tableau complet de la vie intime au XVe et au XVIe siècle en Italie. Les anecdotes y fourmillent. M. B. nous promène à la cour des Visconti et n'a garde d'oublier les 5,000 chiens de chasse que Barnabo forçait le peuple de Milan à nourrir pour son propre usage; il nous fait assister au défilé des huit bâtards de la maison d'Este qui allèrent au-devant du pape Pie II, lors de l'assemblée de Mantoue (1re partie, ch. II et III). Plus loin, il dépeint, non sans quelque ironie, l'admiration intempérante des hommes du XVIe siècle pour l'antiquité : d'après Codrus Urcéus, Homère est un guide excellent pour

apprendre l'art militaire, l'architecture et même la cuisine ; et, au temps de Paul II, un cardinal, avant d'engager un cuisinier, exigeait qu'il lui exposât quelque partie de la morale d'Aristote (3e partie, ch. IX). Ailleurs, nous entrons dans la ménagerie du cardinal Hippolyte de Médicis, où des Maures, des Tartares, des nègres et des plongeurs indiens étaient enfermés en cage à côté des bêtes curieuses : nous assistons encore aux fêtes, mystères et processions, où la science du décor prend une place toujours plus considérable ; ainsi, pour représenter l'âge d'or, on fait paraître un enfant tout doré qui meurt des blessures que lui a causées la dorure mal appliquée (5e partie, chap. VIII). Rien de caché pour l'auteur qui semble renaître aujourd'hui après avoir vécu dans la société de Savonarole et de Vittoria Colonna. Il connaît en particulier tous les secrets de la femme, son éducation, les procédés et les artifices de sa toilette, son indépendance dans la vie, ses vengeances toujours applaudies lorsqu'elles réussissent, le cortège de ses sigisbées et de ses patiti (5e partie, chap. VI, et 6e partie, ch. II). Puis il décrit les superstitions grossières des Italiens, leur croyance à la sorcellerie et à la magie. A Gaète, à Nursia, dans le val Comonica, il y avait de véritables nids de sorcières. A Naples, elles pouvaient se racheter de la mort pour 240 livres ; mais les moines mendiants leur faisaient concurrence, en promettant des maris aux filles, des enfants aux femmes stériles et en leur donnant des rendez-vous pendant que les pères ou les époux étaient à la pêche (6e partie, chap. IV). En somme, les révélations curieuses abondent à chaque chapitre : il en est sans doute qui mériteraient d'être discutées ou rectifiées. Mais l'auteur ne veut pas nous priver du plaisir que lui a fait éprouver chacune de ses trouvailles : il nous les fait connaître au hasard de ses notes.

Dans ces conditions, l'ouvrage est nécessairement mal composé. M. B. a dépouillé un nombre considérable d'écrits du XVe et du XVIe siècle : les commentaires de Pie II, les éloges de Paul Jove et de Vespasiano de Florence, les nombreux ouvrages de Gyraldus, de Scardeonius, d'Infessura, comme les poésies de Dante et de Pétrarque et les histoires de Villani, etc. Chaque chapitre contient juxtaposés les extraits de ces différents auteurs sur la question étudiée. Il en résulte des répétitions nombreuses et un véritable piétinement. Les biographies des personnages sont coupées en plusieurs morceaux et les mêmes observations se retrouvent à des chapitres très éloignés. Presque à chaque page, un ou plusieurs renvois rappellent des noms déjà étudiés ou des développements déjà traités. A propos de la *religion dans la vie quotidienne*, on trouve trois passages qui se ressemblent beaucoup pour le fond au t. I, p. 129 et 274, et au t. II, p. 224. (De même sur la valeur qu'on attache aux bénédictions et aux sacrements : t. I, 131 ; t. II, 234 et 253 ; sur les fausses nattes et autres objets de luxe que fait brûler un prédicateur, t. II, 110 et 238, etc.) Il y a là un véritable abus. L'auteur a voulu écouler tout le contenu de ses volumineux cartons sans nous faire grâce d'une seule ligne. Son œuvre est pleine d'aperçus ingénieux, d'anec-

dotes imprévues : c'est un microcosme (le mot se retrouve souvent sous la plume de M. Burckhardt) de la vie italienne au temps de la Renaissance ; mais avec tout le désordre et tout le décousu de la vie réelle. Ce sont les matériaux d'un livre, le livre manque encore.

M. Geiger, le savant biographe de Pétrarque qui s'est chargé de publier la troisième édition de l'ouvrage de Burckhardt, semblait tout désigné pour opérer un travail nécessaire de refonte. Il a compris autrement sa tâche. Il a voulu enrichir un ouvrage déjà trop riche : il a ajouté quelques aperçus nouveaux et surtout des notes souvent fort longues, dont quelques-unes, comme il l'avoue lui-même, ne cadrent pas toujours avec le texte ; tout simplement afin de faire profiter le lecteur de ses analyses propres et des trésors de son érudition. L'ouvrage est donc sorti encore plus touffu des mains de son nouvel éditeur. Il comprend deux volumes au lieu d'un. Peut-être eût-il mieux valu pratiquer des coupures, pour donner à cette longue étude un peu plus d'air et de lumière. Cependant M. G. a eu le mérite de distribuer les six parties en chapitres auxquels il a donné des titres compréhensifs. Mais il a rejeté les notes à la fin de chaque partie, ce qui rend le texte allemand assez compliqué lorsqu'on veut le lire accompagné de tous ses commentaires.

Les éditeurs français devaient naturellement prendre l'édition la plus nouvelle et la plus complète. Ils auraient eu grand tort de dédaigner le travail de M. G. Mais, pour rendre l'ouvrage plus maniable, ils ont réuni les notes en bas des pages, en rejetant en appendice toutes celles qui tenaient trop de place et qui auraient compliqué la lecture. Ainsi la traduction de M. Schmitt est plus facile à consulter, plus conforme aux habitudes du public français. C'est une amélioration matérielle qu'il importe de constater.

La difficulté d'un ouvrage où les notes sont si nombreuses consiste dans l'exactitude des citations et la pureté absolue du texte. A chaque édition du livre allemand, il a fallu corriger des fautes nombreuses et l'on n'a pas réussi à les faire toutes disparaître. Ainsi, au t. I, p. 184, on trouve *de laudibus Papiae* au lieu de *Patavii ;* il s'agit de Padoue : quelques-unes ont été corrigées par le traducteur (par exemple, t. II, p. 229, note 1). Dans la traduction, les renvois à l'ouvrage même sont d'une rigoureuse exactitude : ils ont été collationnés avec le plus grand soin. Mais dans les notes des erreurs de dates d'édition ou de chiffres de pages et de chapitres sont encore assez nombreuses. (I, 344. Éd. Bas. 1850 pour 1580. — I. 348. Éd. Bas. 544 pour 1544. — II. P. 238. Muratori XXIII, au lieu de XXI, etc.) Il y a aussi des fautes de noms propres. (I. 51. *Lampugano* pour *Lampugnano*. — II. 215. *Alexandre II* pour *Alexandre VI*. — II. 217. *Braccio de Mantoue* pour *Braccio de Montone*.) A une nouvelle édition de la traduction française, il sera nécessaire de faire une révision rigoureuse de toutes les notes [1].

1. Voyez aussi ce qui a été dit sur ce point dans la *Rev. hist.*, XXVIII, 347.

Rendons justice en terminant à l'esprit de haute impartialité de l'historien. Ses jugements sont inspirés par la connaissance parfaite des hommes de la Renaissance : les préoccupations du temps présent y tiennent aussi peu de place que possible. Signalons cependant une phrase singulièrement effarouchée à propos de Rabelais : « C'est à regret que nous mêlons ce nom à notre étude ; l'œuvre de ce génie puissant mais baroque nous donne à peu près l'idée de ce que serait la Renaissance sans la forme et la beauté. » (II, 192.) M. B. est-il bien sûr d'avoir compris Rabelais ? Pourquoi cette pudeur effarouchée quand il se complaît si longtemps au fatras licencieux de l'Arétin et du Pogge ? Parfois aussi éclate quelque accès de chauvinisme germanique et même de chauvinisme rétrospectif, comme lorsqu'il affirme sans preuves que la moralité était plus développée à cette époque chez les peuples germaniques qu'en France et en Italie.

Enfin le traducteur a respecté scrupuleusement des phrases d'un jargon déclamatoire et vide qui font encore plus mauvais effet en français qu'en allemand. Qu'est-ce que « ce beau rococo humaniste » (I, 323), ou encore « un purisme fanatique » (I, 315) ? Que veut dire cette métaphore : « La sellette sur laquelle on a mis Pétrarque deviendra insensiblement le rendez-vous de gloires éclatantes » (II, 37) ? M. Schmitt ne pouvait pas se dérober au texte et il a dû gémir plus d'une fois d'être obligé de mettre en français des phrases aussi incohérentes que prétentieuses. Peut-être aurait-il pu traduire en termes usuels des noms altérés, on ne sait pourquoi, dans le texte allemand. Pourquoi dire Ferrante plutôt que Ferdinand de Naples ? Petrus de Vineis plutôt que Pierre des Vignes ? Pourquoi écrire Bethléhem au lieu de Bethléem ?

L'auteur n'a pas besoin de rechercher, pour se faire lire, une fausse originalité. Son ouvrage est d'un chercheur infatigable, d'un connaisseur expert de toutes les choses de la Renaissance, d'un amateur curieux qui accumule les détails topiques pour laisser au lecteur une forte impression d'ensemble. M. Schmitt et ses intelligents éditeurs ont rendu un réel service à la science française en mettant à la portée de tous un ouvrage qui avait acquis en Allemagne une légitime réputation et sans lequel il est impossible de connaître vraiment l'Italie du XVe et du XVIe siècle.

Henri VAST.

Un Patricien au XVIIe siècle. Louis de Geer. Étude biographique par Pierre DE WITT. Paris, Émile Perrin.

La biographie que M. de Witt vient de nous donner témoigne d'un patriotisme fort louable. M. de Witt a choisi la vie d'un négociant célèbre pour montrer comment un pays se relève par la foi et le travail ;

Il y aura lieu, dans une seconde édition, de vérifier toutes les citations et de les rendre plus intelligibles pour le commun des mortels.

voilà le secret du succès de de Geer ; voilà, selon l'auteur, celui du succès de toute nation.

De Geer n'était pas un négociant ordinaire. Il était un de ces princes du commerce qui étaient en même temps agents diplomatiques ou ambassadeurs, quand l'occasion se présentait. Fils aîné d'une famille noble liégeoise, il naquit (1587) à Liège, que son père quitta bientôt, à cause de ses idées religieuses, pour aller à Dordrecht. Le jeune Louis s'adonna aux affaires commerciales : la « maison aux têtes, » sur le Keizersgracht, à Amsterdam, fut bientôt très prospère. Ses relations avec la Suède dirigèrent son attention sur les richesses métallurgiques de ce pays, où le grand Gustave-Adolphe régnait alors. De Geer devient le père de l'industrie suédoise, est reçu dans la noblesse suédoise, acquiert de riches possessions. Sa grande fortune lui permet d'équiper toute une flotte pour servir contre le Danemark (1644) ; mais le sort ne lui est pas propice cette fois : sa flotte de trente-deux vaisseaux est dispersée par l'orage, après avoir accompli des exploits éclatants. De Geer ne perd rien de son courage : un mois après le désastre, une autre flotte de vingt-deux voiles part de la Hollande et se couvre de gloire dans la guerre contre les Danois.

Mais les grands services rendus par le célèbre marchand furent, comme à l'ordinaire, mal récompensés : la jalousie des nobles enfanta l'ingratitude du gouvernement. Oxenstjern, l'ami de de Geer, perdit son influence à la cour de la reine Christine, et la Suède n'a jamais remboursé plus de la moitié des avances faites par le généreux négociant, qui mourut à Amsterdam en 1652.

M. de Witt nous donne une belle étude sur ce personnage intéressant ; il en raconte la vie politique et intime avec une verve et une exactitude admirables. Ses convictions religieuses très fermes, parfois même un peu trop rigides, et son énergie indomptable sont décrites avec une prédilection marquée, j'allais dire héréditaire. Il ne faut pas chercher dans ce petit livre des réflexions historiques de premier ordre, ni des déductions savantes sur le domaine de la critique. C'est un livre simple, mais plein de grâce et plein d'amour pour son héros, un livre qui fait honneur tant aux études solides qu'aux nobles sentiments de son auteur.

P.-J. Blok.

RECUEILS PERIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques**. 28e année, 1er oct. 1885. — Abbé Douais. La persécution des chrétiens de Rome en l'année 64; authenticité du 44e chap. du livre XV des Annales de Tacite (réfute les conclusions du mémoire publié par M. Hochart dans les Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux). — Abbé Vacandard. Saint Bernard et la seconde croisade (l'abbé de Clairvaux n'est pas l'initiateur de cette croisade; l'idée en appartient uniquement à Louis VII; en outre, c'est le pape qui donna à saint Bernard l'ordre de la prêcher. Pourquoi alla-t-il en Allemagne? Parce qu'un moine, Rodolphe, l'y avait devancé, mais que les Croisés, au lieu de partir pour la Terre Sainte, s'étaient jetés sur les Juifs des pays rhénans. Saint Bernard intervint pour sauver les Juifs et entraîner leurs persécuteurs fanatiques en Orient; c'est pourquoi aussi il s'efforça de convaincre l'empereur. Une croisade nationale pouvait seule dériver les appétits sanguinaires des chrétiens. Amené comme malgré lui à s'occuper de la croisade, Bernard en fut bientôt l'âme et, quand elle eut échoué, il tourmenta ses dernières années pour en préparer une troisième). — Abbé Allain. Les questions d'enseignement dans les Cahiers de 1789. — Dom G. Morin. Isidore de Cordoue et ses œuvres (de l'examen d'un ms. du xiie s. provenant de l'abbaye de Bonne-Espérance en Hainaut, il résulte que cet Isidore n'a jamais existé; des trois ouvrages qu'on lui a attribués, un est d'Isidore de Séville, un autre n'a jamais existé, le 3e, mentionné par Sigebert, est l'œuvre d'un moine quelconque du ixe ou du xe siècle, vivant au milieu de populations de langue saxonne). — Baguenault de Puchesse. La correspondance de Catherine de Médicis. — An. de Barthélemy. La géographie de la Gaule par M. Ern. Desjardins. — Aubert. Les cours d'histoire à l'usage de l'enseignement secondaire. = Bulletin bibliographique : *Abbé Pillet*. Les martyrs d'Afrique; histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons (excellent essai). — *Abbé Benoît*. Saint Grégoire de Nazianze (2e édit. de cette bonne biographie). — *Abbé Villevieille*. Histoire de saint Césaire, évêque d'Arles (bon). — *Méric*. Histoire de M. Émery et de l'église de France pendant la Révolution (la biographie de M. Émery avait déjà été faite; le nouvel auteur n'y ajoute rien; d'ailleurs il se place au point de vue plutôt philosophique qu'historique. — *An. de Charmasse*. Les Jésuites au collège d'Autun, 1618-1673 (étude très complète suivie de nombreuses pièces justificatives). — *Cte de Brandt de Galametz*. Le prieuré de Saint-André-lès-Aire au diocèse de Térouanne; ses prieurs, son temporel, son obituaire, 1202-1793 (bon). — *Abbé Daux*. Histoire de l'église de Montauban, t. II

(œuvre très consciencieuse). — *Alph. Lagarde.* Note historique sur la ville de Tonneins (bon). — *Abbé Loiset.* Épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury (recueil bien fait, mais pourquoi pas d'index?). — *D'Aussy.* Un château de Saintonge : Crazannes, 1312-1789 (intéressant). — *Cte d'Estaintot.* Saint-Valery-en-Caux, et ses capitaines gardes-costes, du XVIIe au XVIIIe s. (excellent). — *Devillers.* Inventaire analytique des archives des États de Hainaut. — *Lacombe.* Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution, 1789-1802 (cet essai est uniquement consacré aux sources originales; très bien fait).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. XLVI, 1885, 3e livr. — Julien HAVET. Questions mérovingiennes. 2e art. : les découvertes de Jérôme Vignier (l'auteur résume lui-même en ces termes son remarquable travail : « Le testament en date du 1er mai 475, attribué à Perpétue, évêque de Tours; l'épitaphe de cet évêque; le diplôme de donation de Micy ou de Saint-Mesmin, au diocèse d'Orléans, attribué à Clovis; le récit du prétendu colloque de Lyon de 499; les lettres attribuées à Léonce d'Arles (462), à Loup de Troyes (472), aux papes Gélase Ier (25 janv. 494), Anastase II (497) et Symmaque (13 oct. 501) sont apocryphes. Le fragment d'une prétendue vie ancienne de sainte Odile, imprimé dans la Véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, etc., p. 63-76, est également apocryphe. L'auteur de ces textes est Jérôme Vignier, prêtre de l'Oratoire, né à Blois en 1606, mort à Paris le 14 nov. 1661. Ainsi, de tous les diplômes attribués autrefois à Clovis Ier, le seul dont la critique ait jusqu'ici admis l'authenticité est renvoyé au rang des fables »). — VAESEN. Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale, suite. — Alf. LEROUX. Passages de Charles VII et du dauphin Louis à Limoges, en 1439, des mêmes et de la reine de France en 1442 (nouvelle édition d'une courte chronique en latin provenant de Saint-Martial de Limoges). = Bibliographie : Catalogue of ancient mss. in the British Museum. Part. II : latin (ce catalogue passe en revue 98 vol. ou fragments de vol., qui sont décrits avec autant de soin que de science. 50 de ces manuscrits ont fourni la matière de 61 planches admirablement reproduites par la photogravure). — *Douais.* Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs au XIIIe et au XIVe s. dans la province de Toulouse (bon). — *Bénet* et *Bazin.* Archives de l'abbaye de Cluny (publient l'inventaire général des titres de l'abbaye, rédigé en 1682 par A. Locquet; par malheur, cet inventaire est loin d'être exact, et les récents éditeurs n'ont pas pris soin de redresser ses erreurs). — *Rolland de Denus.* Les anciennes provinces de la France. Études étymologiques et onomastiques sur leur nom et celui de leurs habitants (cet ouvrage ne peut rendre aucun service aux érudits). — *A. Joubert.* Étude sur la vie privée au XVIe s. en Anjou (détails intéressants). — *Lœwenfeld.* Epistolæ pontificum romanorum ineditæ (recueil formé de 424 lettres antérieures à

1198; beaucoup de textes sont tout à fait nouveaux, surtout des lettres du pape Alexandre III). — *Giuliari*. Sancti Zenonis episcopi Veronensis sermones (cette édition d'un des plus anciens pères de l'église latine rendra de véritables services à la théologie, à l'histoire et à la philologie). — *Gilbert* et *James*. Facsimiles of national mss. of Ireland (ce recueil est ce que nous avons aujourd'hui de plus complet sur la paléographie irlandaise. M. Gilbert n'a pas eu le courage d'avouer qu'aucun de ces mss. n'est antérieur au IXe s., ce qui est pourtant vrai). — *Carini*. Gli archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare. 2 fasc. (rapport intéressant. Il est accompagné d'un regeste important, surtout pour l'expédition de Philippe le Hardi en Catalogne, en 1285). — *Saige*. Le protectorat espagnol à Monaco; ses origines et les causes de sa rupture (étude très intéressante, et neuve en grande partie).

3. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1885, n° 31. — Von Stern. Geschichte der spartanischen und thebanischen Hegemonie, vom Kœnigsfrieden bis zur Schlacht bei Mantinea (étude méritoire, mais dépourvue d'index). — Variété : Chuquet. Un détail biographique relatif à Marceau (le 1er sept. 1792, Marceau était lieutenant-colonel en second du 1er bataillon d'Eure-et-Loir). = N° 32. *Prowe*. Nicolas Coppernicus. Bd. I : das Leben (travail définitif et des plus intéressants). = N° 33. Archæological Institute of America. Papers of the american school of classical studies of Athens. Vol. I (recueil de plusieurs mémoires fort bien étudiés, dont un important sur la bataille de Salamine). — *Hagmann*. Ueber Voltaire's Essai sur les Mœurs (excellente dissertation). = N° 34. *Sebastian*. De patronis coloniarum atque municipiorum romanorum (utile contribution à l'organisation du patronat romain). = N° 35. *J. Flach*. Chronicon Parium (bonne édition). = N° 37. *Rahlenbeck*. Metz et Thionville sous Charles-Quint (faits bien présentés; réflexions originales sur la politique de l'empereur à l'égard de Metz). — *Des Robert*. Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar, 1634-44 (intéressant). = N° 38. Variété : Tamizey de Larroque. L'acte de décès de Scipion Du Pleix (l'historiographe de France est mort le 5 mars 1661 à Condom, âgé de quatre-vingt-dix ans). = N° 39. *A. de Ruble*. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret; t. III (ce volume renferme le récit des événements écoulés depuis la mort de François II, 5 déc. 1560, jusqu'à la fin des négociations du roi de Navarre avec l'Espagne, fin 1561. Grande abondance de détails intéressants et nouveaux). = N° 40. *J. Müller*. Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft in systematischer Darstellung (1er fasc. d'un recueil général de manuel sur les antiquités classiques, chaque branche spéciale étant traitée par un érudit particulier. Ce 1er fasc. est consacré à la grammaire des deux langues classiques). — *Bengesco*. Voltaire; bibliographie de ses œuvres, t. II (excellent).

4. — Bulletin critique. 1885, 1er août. — *Triger.* Étude historique sur Douillet-le-Joly, canton de Fresnay-sur-Sarthe (bonne monographie). = 15 août. *Miron de l'Espinay.* François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV (d'utiles détails, mais des erreurs singulières et des préjugés royalistes regrettables). = 1er sept. *J. Talhon.* Anonyme de Cordoue (publication utile, mais faite avec peu d'esprit critique. C'est un plaidoyer en faveur des Visigoths, et plaidoyer tout à fait partial. L'auteur connaît pourtant bien l'époque et les sources de son histoire). = 15 sept. *Abbé Verlaque.* Jean XXII; sa vie et ses œuvres (étude superficielle où l'on n'apprend rien). = *Horric de Beaucaire :* Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Zell (consciencieux et attachant). — *Abbé Méric.* Histoire de M. Émery et de l'église de France pendant la Révolution, 1re partie (beaucoup d'erreurs de fait). — *Boutmy.* Études de droit constitutionnel (important). = Variété : Ingold. Neuf lettres inédites de Bossuet (une seule est importante; elle est du 1er avril 1699 et se rapporte à l'affaire du quiétisme; les autres sont de simples billets).

5. — Polybiblion. 1885, sept. — *Duclos.* De Geschiedenis van den zaligen Karel den goede, graaf van Vlaenderen, martelaar (honnête biographie du bienheureux Charles le Bon). — *Abbé Luco.* Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes. Bénéfices séculiers (excellent). — *Sommervogel S.-J.* Bibliotheca Mariana de la compagnie de Jésus (indique 2,207 ouvrages spécialement consacrés par les Jésuites de tous les pays à établir ou à propager le culte de la Vierge). — *Cumont.* Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge (excellent; toute la numismatique du nord de la France y est représentée). — *Milsand.* Bibliographie bourguignonne (bon).

6. — Journal des Savants. 1885, juillet. — G. Boissier. L'administration des musées et des fouilles en Italie). — R. Dareste. Codex legum slavonicarum, publié par Hermenegild Jirecek, 1er art. — Hauréau. Manuscrits du Mont-Cassin; 4e et dernier art. (analyse le 4e vol. de la Bibliotheca Casinensis). = Août. Maury. Les Huguenots et les Gueux, 4e et dernier art. — E. Egger. Les plaidoyers politiques de Démosthène. — Wallon. Frédéric II et Louis XV. = Sept. E. Caro. La vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney. — Hauréau. Epistolæ pontificum romanorum ineditæ (analyse la publication récente de M. Lœwenfeld). — Bergaigne. Les découvertes récentes sur l'histoire ancienne du Cambodge.

7. — La Révolution française. 1885, 14 août. — Jean-Bernard. Quelques poésies de Maximilien Robespierre. — Colfavru. L'Assemblée législative, ses œuvres, son action; 10e art. (rapport de Gohier sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, 16 sept. 1792; justification historique de la journée et de la révolution du 10 août. — Aulard. Danton. — Duvand. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793; suite le 14 sept. — Mathey. La révolution à Pontarlier. — Col-

FAVRU. Grégoire. = 14 sept. LHUILLIER. Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne. — AULARD. La date de naissance de Fabre d'Églantine (baptisé le 29 juillet 1750; la date acceptée d'ordinaire est celle de 1755).

8. — **Bulletin de correspondance hellénique**. Neuvième année. Mai-nov. 1885. — COUSIN et DURRBACH. Inscriptions de Némée. — HAUSSOULLIER. Inscription de Thèbes (il y est question de « domaines public et sacré, » affermés à des locataires dont on a gravé les noms). — POTTIER. Fouilles dans la nécropole de Myrina faites par M. A. Veyrier, mort à Smyrne le 5 décembre 1882. — E. EGGER. Inscription de l'île de Leucé. — S. REINACH. Servius Corn. Lentulus, préteur proconsul à Délos (commente une inscription ainsi conçue : « Dionysios, fils de Nicon, Athénien, consacre à Apollon la statue de Servius Corn. Lentulus, fils de Servius, préteur proconsul des Romains, son hôte et son ami, en reconnaissance de son équité envers lui. » Cette inscr. donne la véritable traduction, en grec, du terme praetor pro consule : στρατηγὸς ἀνθύπατος). — FOUCART. Inscriptions d'Asie Mineure (la plus longue et la plus importante vient de Clazomène; c'est la fin d'un décret voté par les députés des villes ioniennes pour instituer une fête anniversaire de la naissance d'Antioche Ier et rendre au roi, à sa femme et à son fils, les honneurs divins). — ID. Inscr. de Béotie (plusieurs listes de jeunes gens inscrits sur les registres militaires de l'éphébie). — G. RADET et P. PARIS. Deux nouveaux gouverneurs de province (une inscr. en double découverte sur l'emplacement de l'ancienne Isaura nous apprend que P. Pactumeius Clemens gouvernait la Cilicie l'année où il fut nommé consul, soit en 138; à cette époque, la Cilicie n'était donc pas encore réunie à l'Isaurie et à la Lycaonie. Une autre inscr. d'Adalia en Pamphylie nous fait connaître pour la première fois P. Aelius Bruttius Lucianus, légat de la Pamphylie et de la Lycie; l'inscr. est postérieure à 135). — DIEHL et COUSIN. Sénatus-consulte de Lagina, de l'an 81 av. J.-C. (en réponse à une ambassade de la ville de Stratonicé en Carie; il est précédé d'une lettre de Sylla au sénat et au peuple de la ville. A la suite était gravé un décret du peuple relatif au droit d'asile dont jouissait le temple d'Hécate; cette partie est très mutilée. Commentaire de cette longue inscription). — HOLLEAUX. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos.

9. — **Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse**. 5e année, 6e livr. — Abbé Ch. BELLET. Histoire du cardinal Le Camus. — Chan. Ul. CHEVALIER. Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné, de 1483 à 1535. = 7e livr. — Chan. TOUPIN. Justine de la Tour-Gouvernet, baronne de Poët-Célard; épisode des controverses religieuses en Dauphiné durant les vingt premières années du XVIIe s.; suite. — Chan. ALBANÈS. Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe s. — Chan. CRUVELLIER. Notice sur l'église de N.-D. du Bourg, ancienne cathédrale de Digne.

10. — Le Curieux. N° 21, août 1885. — Madame Tallien, 4e art. (son incarcération pendant la Terreur; son mariage avec Tallien, après le 9 therm.; mésaventures de Tallien pris par les Anglais quand il revint d'Égypte en France); 5e art. au n° 22 (Mme Tallien sous l'Empire et la Restauration; son mariage avec M. de Chimay. Intéressante lettre sur elle en 1815). = N° 22. Fouquier-Tinville (notes biographiques).

11. — Revue archéologique. 3e série, t. V, juin 1885. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite dans la livr. de juillet-août. — E. Muntz. Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance; suite dans la livr. de juillet-août. — Gaidoz. Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue; suite (la croix équilatérale des monnaies qui, en chemin, est devenue une croix chrétienne, était à l'origine sur les monnaies de la Grèce une roue à quatre raies; cette roue était à l'origine un symbole solaire; suite dans la livr. de juillet-août). — Drouin. Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et en pehlvi-arabe; suite en juillet-août. — Clermont-Ganneau. L'inscription phénicienne de Ma' Soub (cette inscr. met hors de doute qu'il y eut encore des rois phéniciens après Alexandre. Elle permet en outre d'établir que l'inscr. gravée sur le tombeau d'Eschmounazar au Louvre appartient, non à l'époque perse, mais à l'époque ptolémaïque, ce qui rajeunit singulièrement le monument). — Dr Briau. Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome. = Juillet-août. Dieulafoy. Rapport sur les fouilles de Suze.

12. — Romania. 1885, avril. — P. Meyer. Inventaire des livres de Henri IV, roi de Navarre (la bibliothèque de ce roi comprenait les restes d'une collection antérieure formée par les comtes de Foix; elle a été dispersée il y a deux siècles et demi. L'inventaire est de 1533). — J. Roman. Document dauphinois de la fin du XIIe s. (Tiburge d'Orange et Guillaume son fils donnent en gage à Raymond de Mévouillon le château de Barret de Lioure, auj. au dép. de la Drôme, et le village qui en dépend, pour la somme de 5,000 sous. Guillaume avait épousé la fille de R. de Mévouillon; l'engagement qu'il souscrit envers son beau-père doit avoir son effet au cas où lui ou sa femme viendrait à décéder sans héritiers. La charte est en langue vulgaire. Tiburge d'Orange était la sœur du troubadour Rambaut d'Orange). — Raymond. Nouvelle *charte de la Pais aus Englois,* 1299 (parodie burlesque du traité de Montreuil).

13. — Revue celtique. Août 1885. — Cerquand. Taranis et Thor (M. C., par d'ingénieux rapprochements, rend extrêmement vraisemblable l'identification de Taranis avec Thor. M. Gaidoz, dans une note additionnelle, attribue à Taranis les marteaux offerts en ex-voto au génie de la source d'Uriage). — La Borderie. L'émigration bretonne en Armorique (au sujet de la thèse de M. Loth. M. de la B. approuve le système d'après lequel la péninsule armoricaine aurait été peuplée par des Bretons de Grande-Bretagne chassés par les Anglo-Saxons,

mais il ne croit pas que la violence ait joué dans leur établissement un rôle aussi grand que le croit M. L.).

14. — Revue de l'histoire des religions. 6e année, t. XII, n° 1. — Cte Goblet d'Alviella. Origines de l'idolâtrie. — J. Halévy. Esdras a-t-il promulgue une loi nouvelle? (Réplique à M. Kuenen qui affirme en effet, mais sans preuve, qu'Esdras a promulgué et en partie composé la Loi rituelle, dite aussi code sacerdotal.) — Paul Sédillot. Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne.

15. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger. 1885, juillet-août; n° 4. — Tanon. L'ordre du procès civil au xive s.; suite. — Roman. Charte de liberté ou de privilège de la région des Alpes; 1er art. — Pols. Les rôles d'Oléron et leurs additions d'après deux mss. du commencement du xive s. originaires de Middelbourg, et conservés : l'un à la bibliothèque de la cour d'appel de Leeuwarden, l'autre à la bibliothèque royale de La Haye). — Arbois de Jubainville. La puissance paternelle sur le fils, et le droit irlandais.

16. — Revue générale du droit, en France et à l'étranger. 9e année; 1885, 4e livr. — Esmein. Sur quelques lettres de Sidoine Apollinaire. Le droit dans la Gaule romaine au ve s. : la *compositio*, le colonat, le prêt d'argent, le mariage, le *comes civitatis* (1er art. : la *compositio* n'est pas nécessairement d'origine barbare ; c'était un usage né dans le monde romain avant les invasions, et qui se développa dans la monarchie franque). — G. de Lapouge. Études sur la nature et sur l'évolution historique du droit de succession ; fin.

17. — Revue africaine. 1885, mai-juin. — H.-D. de Grammont. Relations entre la France et la Régence d'Alger au xviie s. ; 4e partie : les consuls lazaristes et le chevalier d'Arvieux, 1646-88 ; suite. — Rinn. Géographie ancienne de l'Algérie : les premiers royaumes berbères et la guerre de Jugurtha. — Mac-Carthy. Les antiquités algériennes. — H.-D. de Grammont. Le nom de Barberousse dérive-t-il de Baba Aroudj ? (Non; aucun historien contemporain ne l'appelle Baba; c'est son frère Kheir-ed-Din qui seul a porté le surnom de Barberousse.)

18. — Revue des études juives. T. XI; juillet-sept. 1885. — G. Paris. La parabole des trois anneaux. — Hild. Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature. 2e partie : depuis l'avènement d'Auguste jusqu'aux Antonins (tandis que Poppée protégea les Juifs, Sénèque, Burrus et, sous leur inspiration, tout le parti d'Agrippine, ont été leurs ennemis déclarés). — Gaullieur. Notes sur les Juifs à Bordeaux. — Tamizey de Larroque et J. Dukas. Lettres inédites écrites à Peiresc, par Salomon Azubi. — Em. Lévy. Les Juifs de Metz et la ville de Verdun en 1748.— Schwab. Documents pour servir à l'histoire des Juifs de France. — Id. Manuscrits hébreux de la bibliothèque Mazarine.

19. — Revue de l'Extrême-Orient. T. III, n° 2. — Dr Wijnma-

LEN. L'exposition coloniale d'Amsterdam de 1883 et l'Indologie. — CORDIER. Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de l'Extrême-Orient; 7e art. : correspondance générale.

20. — Revue de géographie. 9e année; 1885, 3e livr. — Ad. F. DE FONTPERTUIS. L'Amazonie. — JAMETEL. La Corée avant les traités; fin dans la 4e livr. — A. DE GERANDO. Formation de la nationalité hongroise; suite. — J. DUPUIS. L'intervention de l'amiral Dupré au Tongkin; fin dans la 4e livr. = 4e livr. LEVASSEUR. L'Australie; suite : la Nouvelle-Galles du sud. — L. DRAPEYRON. Le sens géographique (*sic*) du cardinal de Richelieu, à propos de son troisième centenaire, d'après son *Testament politique*, et les *Réflexions politiques* du « Tacite français. »

21. — Revue de l'Art français. 1885, juillet. — Ch. DE GRANDMAISON. Date de la mort de Jehan Ier Juste, auteur du tombeau de Louis XII (1549). — J. GUIFFREY. Mémoire de Lorthior, graveur des médailles du roi, sur la fabrication des assignats (1790). — ROMAN. Vol de tableaux au Louvre (1732). = Août. JOUIN. Jules Hardouin-Mansart, 1676-1703. = Sept. A. DE MONTAIGLON. Artistes taxés pendant la Fronde de Paris, 1649.

22. — Revue des Deux-Mondes. 1885, 1er août. — Ém. DE LAVELEYE. Au delà du Danube. 2e art. : la Bosnie; régime agraire et économie rurale; 3e art. le 15 sept. : les sources de richesse; les habitants. — H. HOUSSAYE. La capitulation de Soissons en 1814, d'après les documents originaux (quoi qu'en disent les biographes de Blücher, celui-ci aurait été dans la position la plus critique, si Soissons n'avait pas capitulé. Cette décision prise par le général Moreau n'était pas inévitable; elle a été funeste à Napoléon. Traduit devant le conseil de guerre le 24 mars, Moreau fut des premiers à se rallier aux Bourbons qui le nommèrent maréchal de camp). = 15 août. Mis DE VOGÜÉ. Villars diplomate; mission en Bavière, 1687-89. = 1er sept. Ern. HAVET. Cyprien, évêque de Carthage. 1er art. : la persécution; Cyprien et les schismatiques; Cyprien et Rome. 2e art. (15 sept.) : la prédication de Cyprien; sa mort (montre pourquoi et comment les chrétiens ont eu d'éloquents orateurs, alors que les païens n'en avaient plus). — JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Les vieux amiraux. Comment s'établit la suprématie navale. = 15 sept. BRUNETIÈRE. M. Taine et les *Origines de la France contemporaine*. — YRIARTE. L'épée de César Borgia (cette épée, conservée dans les archives des Gaetani, est décorée d'inscriptions nombreuses et de compositions historiques. C'est un véritable document, qui atteste chez César, encore cardinal de Valence, la préméditation de ses vastes desseins et de son ambition prématurée. A cette occasion, biographie de César). = 1er oct. Ern. DAUDET. Les Bourbons et la Russie pendant l'émigration. 1er art. : Louis XVIII à Mittau.

23. — La Nouvelle Revue. 1885, 15 août. — RENARD. L'influence de l'Angleterre sur la France depuis 1830; fin le 1er sept. = 1er sept.

LECOY DE LA MARCHE. Les sciences et la médecine au moyen âge. = 1er oct. L. DE BROTONNE. Histoire du suffrage universel en France.

24. — Le Correspondant. 1885. 25 août. — R. DE MAULDE. Marie-Antoinette au Petit-Trianon. = 10 sept. Mis DE VOGÜÉ. Villars et l'électeur de Bavière Max-Emmanuel (en 1701 et 1702); fin le 25 sept. (en 1703, la campagne de Villars, sa victoire à Hochstædt; sa rupture avec l'Électeur, qui refuse d'adopter son plan de campagne). = 25 sept. Cte VALISZEWSKI. Une Française reine de Pologne : Marie de Mantoue. 1er art.; fin le 10 oct. (très intéressante étude composée en partie d'après des documents inédits tirés des archives des Affaires étrangères).

25. — Gazette des Beaux-Arts. 1885. 1er août. — Paul MANTZ. Rubens. 13e art. (son mariage, les œuvres inspirées par sa femme, Hélène Fourment; la mésaventure qui lui arriva avec le duc d'Arschot en 1633).

26. — La Controverse et le Contemporain. Nouv. série, t. IV, 1885, 15 août. — ALLARD. Les chrétiens après Septime Sévère, 4e partie : la persécution de Dèce à Rome; suite. 5e partie le 15 sept. : la persécution de Dèce en Orient. — Cte D'IDEVILLE. L'ambassade du comte Rossi et les débuts du pontificat de Pie IX (lettres de Rossi à M. Guizot, où il lui rend compte de l'élection du nouveau pape, et de ses premiers rapports avec lui); 2e art. le 15 sept. = 15 sept. ALLARD. Origines chrétiennes de la Gaule celtique (ni la thèse de l'origine apostolique de nos églises, ni la thèse contraire, ne sont établies; c'est affaire aux partisans de l'apostolicité de trouver des faits précis ou probants. Ces faits manquent encore).

27. — Revue maritime et coloniale. 1885, août. — Amiral SERRE. Les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge. 2e art. (la tessaraconthère de Ptolémée Philopator, l'eikosore d'Hiéron; la quinquirème romaine primitive distincte de la pentère grecque; les navires longs de César, la liburne et le dromon); 3e art. en sept. (études sur plusieurs batailles navales célèbres de l'antiquité : Drépane, en 249, et description du « corbeau » employé à bord des vaisseaux romains; bataille de Chio livrée par Philippe de Macédoine à Attale; siège d'Alexandrie par César en 47. Toutes ces études accompagnées de cartes et de plans. Beaucoup de details techniques fort importants). Fin en oct. (discute l'étude du contre-amiral Fincati sur les trirèmes; cet amiral a prouvé qu'au moyen âge les galères vénitiennes étaient mises en action par trois rames pour chaque banc; il pense que ces trirèmes devaient presenter de grandes analogies avec les trières de Thémistocle et les liburnes d'Auguste. C'est aussi la conclusion de l'amiral Serre). = Sept. et oct. GUET. Les origines de l'île Bourbon.

28. — Le Spectateur militaire. 4e série, t. XXX, 1885, 1er août. — WOLF. Souvenirs de l'expédition du Mexique; suite le 15 août, le

voilà le secret du succès de de Geer ; voilà, selon l'auteur, celui du succès de toute nation.

De Geer n'était pas un négociant ordinaire. Il était un de ces princes du commerce qui étaient en même temps agents diplomatiques ou ambassadeurs, quand l'occasion se présentait. Fils aîné d'une famille noble liégeoise, il naquit (1587) à Liège, que son père quitta bientôt, à cause de ses idées religieuses, pour aller à Dordrecht. Le jeune Louis s'adonna aux affaires commerciales : la « maison aux têtes, » sur le Keizersgracht, à Amsterdam, fut bientôt très prospère. Ses relations avec la Suède dirigèrent son attention sur les richesses métallurgiques de ce pays, où le grand Gustave-Adolphe régnait alors. De Geer devient le père de l'industrie suédoise, est reçu dans la noblesse suédoise, acquiert de riches possessions. Sa grande fortune lui permet d'équiper toute une flotte pour servir contre le Danemark (1644) ; mais le sort ne lui est pas propice cette fois : sa flotte de trente-deux vaisseaux est dispersée par l'orage, après avoir accompli des exploits éclatants. De Geer ne perd rien de son courage : un mois après le désastre, une autre flotte de vingt-deux voiles part de la Hollande et se couvre de gloire dans la guerre contre les Danois.

Mais les grands services rendus par le célèbre marchand furent, comme à l'ordinaire, mal récompensés : la jalousie des nobles enfanta l'ingratitude du gouvernement. Oxenstjern, l'ami de de Geer, perdit son influence à la cour de la reine Christine, et la Suède n'a jamais remboursé plus de la moitié des avances faites par le généreux négociant, qui mourut à Amsterdam en 1652.

M. de Witt nous donne une belle étude sur ce personnage intéressant ; il en raconte la vie politique et intime avec une verve et une exactitude admirables. Ses convictions religieuses très fermes, parfois même un peu trop rigides, et son énergie indomptable sont décrites avec une prédilection marquée, j'allais dire héréditaire. Il ne faut pas chercher dans ce petit livre des réflexions historiques de premier ordre, ni des déductions savantes sur le domaine de la critique. C'est un livre simple, mais plein de grâce et plein d'amour pour son héros, un livre qui fait honneur tant aux études solides qu'aux nobles sentiments de son auteur.

P.-J. Blok.

RECUEILS PERIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques**. 28e année, 1er oct. 1885. — Abbé Douais. La persécution des chrétiens de Rome en l'année 64; authenticité du 44e chap. du livre XV des Annales de Tacite (réfute les conclusions du mémoire publié par M. Hochart dans les Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux). — Abbé Vacandard. Saint Bernard et la seconde croisade (l'abbé de Clairvaux n'est pas l'initiateur de cette croisade; l'idée en appartient uniquement à Louis VII; en outre, c'est le pape qui donna à saint Bernard l'ordre de la prêcher. Pourquoi alla-t-il en Allemagne? Parce qu'un moine, Rodolphe, l'y avait devancé, mais que les Croisés, au lieu de partir pour la Terre Sainte, s'étaient jetés sur les Juifs des pays rhénans. Saint Bernard intervint pour sauver les Juifs et entraîner leurs persécuteurs fanatiques en Orient; c'est pourquoi aussi il s'efforça de convaincre l'empereur. Une croisade nationale pouvait seule dériver les appétits sanguinaires des chrétiens. Amené comme malgré lui à s'occuper de la croisade, Bernard en fut bientôt l'âme et, quand elle eut échoué, il tourmenta ses dernières années pour en préparer une troisième). — Abbé Allain. Les questions d'enseignement dans les Cahiers de 1789. — Dom G. Morin. Isidore de Cordoue et ses œuvres (de l'examen d'un ms. du XIIe s. provenant de l'abbaye de Bonne-Espérance en Hainaut, il résulte que cet Isidore n'a jamais existé; des trois ouvrages qu'on lui a attribués, un est d'Isidore de Séville, un autre n'a jamais existé, le 3e, mentionné par Sigebert, est l'œuvre d'un moine quelconque du IXe ou du Xe siècle, vivant au milieu de populations de langue saxonne). — Baguenault de Puchesse. La correspondance de Catherine de Médicis. — An. de Barthélemy. La géographie de la Gaule par M. Ern. Desjardins. — Aubert. Les cours d'histoire à l'usage de l'enseignement secondaire. = Bulletin bibliographique : *Abbé Pillet*. Les martyrs d'Afrique; histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons (excellent essai). — *Abbé Benoît*. Saint Grégoire de Nazianze (2e édit. de cette bonne biographie). — *Abbé Villevieille*. Histoire de saint Césaire, évêque d'Arles (bon). — *Méric*. Histoire de M. Émery et de l'église de France pendant la Révolution (la biographie de M. Émery avait déjà été faite; le nouvel auteur n'y ajoute rien; d'ailleurs il se place au point de vue plutôt philosophique qu'historique. — *An. de Charmasse*. Les Jésuites au collège d'Autun, 1618-1673 (étude très complète suivie de nombreuses pièces justificatives). — *Cte de Brandt de Galametz*. Le prieuré de Saint-André-lès-Aire au diocèse de Térouanne; ses prieurs, son temporel, son obituaire, 1202-1793 (bon). — *Abbé Daux*. Histoire de l'église de Montauban, t. II

(œuvre très consciencieuse). — *Alph. Lagarde.* Note historique sur la ville de Tonneins (bon). — *Abbé Loiset.* Épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury (recueil bien fait, mais pourquoi pas d'index?). — *D'Aussy.* Un château de Saintonge : Crazannes, 1312-1789 (intéressant). — *Cte d'Estaintot.* Saint-Valery-en-Caux, et ses capitaines gardes-costes, du XVIIe au XVIIIe s. (excellent). — *Devillers.* Inventaire analytique des archives des États de Hainaut. — *Lacombe.* Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution, 1789-1802 (cet essai est uniquement consacré aux sources originales; très bien fait).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. T. XLVI, 1885, 3e livr. — Julien HAVET. Questions mérovingiennes. 2e art. : les découvertes de Jérôme Vignier (l'auteur résume lui-même en ces termes son remarquable travail : « Le testament en date du 1er mai 475, attribué à Perpétue, évêque de Tours; l'épitaphe de cet évêque; le diplôme de donation de Micy ou de Saint-Mesmin, au diocèse d'Orléans, attribué à Clovis; le récit du prétendu colloque de Lyon de 499; les lettres attribuées à Léonce d'Arles (462), à Loup de Troyes (472), aux papes Gélase Ier (25 janv. 494), Anastase II (497) et Symmaque (13 oct. 501) sont apocryphes. Le fragment d'une prétendue vie ancienne de sainte Odile, imprimé dans la Véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, etc., p. 63-76, est également apocryphe. L'auteur de ces textes est Jérôme Vignier, prêtre de l'Oratoire, né à Blois en 1606, mort à Paris le 14 nov. 1661. Ainsi, de tous les diplômes attribués autrefois à Clovis Ier, le seul dont la critique ait jusqu'ici admis l'authenticité est renvoyé au rang des fables »). — VAESEN. Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale, suite. — Alf. LEROUX. Passages de Charles VII et du dauphin Louis à Limoges, en 1439, des mêmes et de la reine de France en 1442 (nouvelle édition d'une courte chronique en latin provenant de Saint-Martial de Limoges). = Bibliographie : Catalogue of ancient mss. in the British Museum. Part. II : latin (ce catalogue passe en revue 98 vol. ou fragments de vol., qui sont décrits avec autant de soin que de science. 50 de ces manuscrits ont fourni la matière de 61 planches admirablement reproduites par la photogravure). — *Douais.* Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs au XIIIe et au XIVe s. dans la province de Toulouse (bon). — *Bénet* et *Bazin.* Archives de l'abbaye de Cluny (publient l'inventaire général des titres de l'abbaye, rédigé en 1682 par A. Locquet; par malheur, cet inventaire est loin d'être exact, et les récents éditeurs n'ont pas pris soin de redresser ses erreurs). — *Rolland de Denus.* Les anciennes provinces de la France. Études étymologiques et onomastiques sur leur nom et celui de leurs habitants (cet ouvrage ne peut rendre aucun service aux érudits). — *A. Joubert.* Étude sur la vie privée au XVIe s. en Anjou (détails intéressants). — *Læwenfeld.* Epistolæ pontificum romanorum ineditæ (recueil formé de 424 lettres antérieures à

1198; beaucoup de textes sont tout à fait nouveaux, surtout des lettres du pape Alexandre III). — *Giuliari*. Sancti Zenonis episcopi Veronensis sermones (cette édition d'un des plus anciens pères de l'église latine rendra de véritables services à la théologie, à l'histoire et à la philologie). — *Gilbert* et *James*. Facsimiles of national mss. of Ireland (ce recueil est ce que nous avons aujourd'hui de plus complet sur la paléographie irlandaise. M. Gilbert n'a pas eu le courage d'avouer qu'aucun de ces mss. n'est antérieur au IXe s., ce qui est pourtant vrai). — *Carini*. Gli archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare. 2 fasc. (rapport intéressant. Il est accompagné d'un regeste important, surtout pour l'expédition de Philippe le Hardi en Catalogne, en 1285). — *Saige*. Le protectorat espagnol à Monaco; ses origines et les causes de sa rupture (étude très intéressante, et neuve en grande partie).

3. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1885, n° 31. — Von Stern. Geschichte der spartanischen und thebanischen Hegemonie, vom Kœnigsfrieden bis zur Schlacht bei Mantinea (étude méritoire, mais dépourvue d'index). — Variété : Chuquet. Un détail biographique relatif à Marceau (le 1er sept. 1792, Marceau était lieutenant-colonel en second du 1er bataillon d'Eure-et-Loir). = N° 32. *Prowe*. Nicolas Coppernicus. Bd. I : das Leben (travail définitif et des plus intéressants). = N° 33. Archæological Institute of America. Papers of the american school of classical studies of Athens. Vol. I (recueil de plusieurs mémoires fort bien étudiés, dont un important sur la bataille de Salamine). — *Hagmann*. Ueber Voltaire's Essai sur les Mœurs (excellente dissertation). = N° 34. *Sebastian*. De patronis coloniarum atque municipiorum romanorum (utile contribution à l'organisation du patronat romain). = N° 35. *J. Flach*. Chronicon Parium (bonne édition). = N° 37. *Rahlenbeck*. Metz et Thionville sous Charles-Quint (faits bien présentés; réflexions originales sur la politique de l'empereur à l'égard de Metz). — *Des Robert*. Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar, 1634-44 (intéressant). = N° 38. Variété : Tamizey de Larroque. L'acte de décès de Scipion Du Pleix (l'historiographe de France est mort le 5 mars 1661 à Condom, âgé de quatre-vingt-dix ans). = N° 39. *A. de Ruble*. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret; t. III (ce volume renferme le récit des évènements écoulés depuis la mort de François II, 5 déc. 1560, jusqu'à la fin des négociations du roi de Navarre avec l'Espagne, fin 1561. Grande abondance de détails intéressants et nouveaux). = N° 40. *J. Müller*. Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft in systematischer Darstellung (1er fasc. d'un recueil général de manuel sur les antiquités classiques, chaque branche spéciale étant traitée par un érudit particulier. Ce 1er fasc. est consacré à la grammaire des deux langues classiques). — *Bengesco*. Voltaire; bibliographie de ses œuvres, t. II (excellent).

4. — Bulletin critique. 1885, 1er août. — *Triger*. Étude historique sur Douillet-le-Joly, canton de Fresnay-sur-Sarthe (bonne monographie). = 15 août. *Miron de l'Espinay*. François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV (d'utiles détails, mais des erreurs singulières et des préjugés royalistes regrettables). = 1er sept. *J. Talhon*. Anonyme de Cordoue (publication utile, mais faite avec peu d'esprit critique. C'est un plaidoyer en faveur des Visigoths, et plaidoyer tout à fait partial. L'auteur connaît pourtant bien l'époque et les sources de son histoire). = 15 sept. *Abbé Verlaque*. Jean XXII; sa vie et ses œuvres (étude superficielle où l'on n'apprend rien). = *Horric de Beaucaire :* Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Zell (consciencieux et attachant). — *Abbé Méric*. Histoire de M. Émery et de l'église de France pendant la Révolution, 1re partie (beaucoup d'erreurs de fait). — *Boutmy*. Études de droit constitutionnel (important). = Variété : Ingold. Neuf lettres inédites de Bossuet (une seule est importante; elle est du 1er avril 1699 et se rapporte à l'affaire du quiétisme; les autres sont de simples billets).

5. — Polybiblion. 1885, sept. — *Duclos*. De Geschiedenis van den zaligen Karel den goede, graaf van Vlaenderen, martelaar (honnête biographie du bienheureux Charles le Bon). — *Abbé Luco*. Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes. Bénéfices séculiers (excellent). — *Sommervogel S.-J.* Bibliotheca Mariana de la compagnie de Jésus (indique 2,207 ouvrages spécialement consacrés par les Jésuites de tous les pays à établir ou à propager le culte de la Vierge). — *Cumont*. Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge (excellent; toute la numismatique du nord de la France y est représentée). — *Milsand*. Bibliographie bourguignonne (bon).

6. — Journal des Savants. 1885, juillet. — G. Boissier. L'administration des musées et des fouilles en Italie). — R. Dareste. Codex legum slavonicarum, publié par Hermenegild Jirecek, 1er art. — Hauréau. Manuscrits du Mont-Cassin; 4e et dernier art. (analyse le 4e vol. de la Bibliotheca Casinensis). = Août. Maury. Les Huguenots et les Gueux, 4e et dernier art. — E. Egger. Les plaidoyers politiques de Démosthène. — Wallon. Frédéric II et Louis XV. = Sept. E. Caro. La vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney. — Hauréau. Epistolæ pontificum romanorum ineditæ (analyse la publication récente de M. Lœwenfeld). — Bergaigne. Les découvertes récentes sur l'histoire ancienne du Cambodge.

7. — La Révolution française. 1885, 14 août. — Jean-Bernard. Quelques poésies de Maximilien Robespierre. — Colfavru. L'Assemblée législative, ses œuvres, son action; 10e art. (rapport de Gohier sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, 16 sept. 1792; justification historique de la journée et de la révolution du 10 août. — Aulard. Danton. — Duvand. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793; suite le 14 sept. — Mathey. La révolution à Pontarlier. — Col-

FAVRU. Grégoire. = 14 sept. LHUILLIER. Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne. — AULARD. La date de naissance de Fabre d'Églantine (baptisé le 29 juillet 1750; la date acceptée d'ordinaire est celle de 1755).

8. — **Bulletin de correspondance hellénique**. Neuvième année. Mai-nov. 1885. — COUSIN et DURRBACH. Inscriptions de Némée. — HAUSSOULLIER. Inscription de Thèbes (il y est question de « domaines public et sacré, » affermés à des locataires dont on a gravé les noms). — POTTIER. Fouilles dans la nécropole de Myrina faites par M. A. Veyrier, mort à Smyrne le 5 décembre 1882. — E. EGGER. Inscription de l'île de Leucé. — S. REINACH. Servius Corn. Lentulus, préteur proconsul à Délos (commente une inscription ainsi conçue : « Dionysios, fils de Nicon, Athénien, consacre à Apollon la statue de Servius Corn. Lentulus, fils de Servius, préteur proconsul des Romains, son hôte et son ami, en reconnaissance de son équité envers lui. » Cette inscr. donne la véritable traduction, en grec, du terme praetor pro consule : στρατηγὸς ἀνθύπατος). — FOUCART. Inscriptions d'Asie Mineure (la plus longue et la plus importante vient de Clazomène; c'est la fin d'un décret voté par les députés des villes ioniennes pour instituer une fête anniversaire de la naissance d'Antioche Ier et rendre au roi, à sa femme et à son fils, les honneurs divins). — ID. Inscr. de Béotie (plusieurs listes de jeunes gens inscrits sur les registres militaires de l'éphébie). — G. RADET et P. PARIS. Deux nouveaux gouverneurs de province (une inscr. en double découverte sur l'emplacement de l'ancienne Isaura nous apprend que P. Pactumeius Clemens gouvernait la Cilicie l'année où il fut nommé consul, soit en 138; à cette époque, la Cilicie n'était donc pas encore réunie à l'Isaurie et à la Lycaonie. Une autre inscr. d'Adalia en Pamphylie nous fait connaître pour la première fois P. Aelius Bruttius Lucianus, légat de la Pamphylie et de la Lycie; l'inscr. est postérieure à 135). — DIEHL et COUSIN. Sénatus-consulte de Lagina, de l'an 81 av. J.-C. (en réponse à une ambassade de la ville de Stratonicé en Carie; il est précédé d'une lettre de Sylla au sénat et au peuple de la ville. A la suite était gravé un décret du peuple relatif au droit d'asile dont jouissait le temple d'Hécate; cette partie est très mutilée. Commentaire de cette longue inscription). — HOLLEAUX. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos.

9. — **Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse**. 5e année, 6e livr. — Abbé Ch. BELLET. Histoire du cardinal Le Camus. — Chan. Ul. CHEVALIER. Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné, de 1483 à 1535. = 7e livr. — Chan. TOUPIN. Justine de la Tour-Gouvernet, baronne de Poët-Célard; épisode des controverses religieuses en Dauphiné durant les vingt premières années du XVIIe s.; suite. — Chan. ALBANÈS. Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe s. — Chan. CRUVELLIER. Notice sur l'église de N.-D. du Bourg, ancienne cathédrale de Digne.

(1190-93). Quant à Geoffroi, né vers 1164, maréchal de Champagne dès 1185, il est mort entre 1212 et mars 1214). — Dr Barthélemy. Jacques Cœur, citoyen de Marseille (publie un acte du 25 février 1446, qui confère les droits de bourgeoisie marseillaise au grand financier). — Ch. de Linas. Document concernant Jacques Clément de Grandmont, évêque de Lodève, de 1385 à 1392. — Quantin. Note sur les lépreux, à propos d'une ordonnance du bailli de Vézelay contre trois lépreux de Saint-Père-sous-Vézelay, février 1607. — Dramard. Charte-partie passée devant les échevins du pays de l'Allœu, 2 janv. 1664 (intéressant en ce qui concerne les attributions des quatre échevins du pays). — Barbier de Montault. Une lettre sur la mort du Père Joseph (écrite en 1638 par le P. Silvestre, capucin, à la supérieure du couvent du Calvaire de Poitiers). — Vayssière. Fragment d'un compte d'Étienne de la Baume dit le Galois, relatif à certaines dépenses faites par ordre du roi pour la préparation d'une croisade, 1335). — J. Finot. Charte en langue vulgaire de 1230, portant donation du marché de La Fontaine à l'hôpital de Comines. — Pouy. Détails sur la guerre de 1708.

36. — Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris. 2e année, 1884. — P. Lacombe. Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution (1789-1802). — Abbé Féret. La vieille Sorbonne, sa fondation et son organisation au moyen âge. — Abbé V. Dufour. État du diocèse de Paris en 1789 (suite; archidiaconé de Paris : doyennés de Chelles et de Montmorency). — Documents pour servir à l'histoire de l'église et de la paroisse Saint-Roch. — Abbé Trochon. Extrait du revenu de la paroisse de Saint-Gervais en 1635. — Abbé V. Dufour. Les charniers des églises de Paris (généralités. Histoire et description des charniers de Saint-Étienne-du-Mont et Saint-Séverin). — Abbé Pinet. Documents pour servir à l'histoire de l'église de Saint-Merry.

37. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 1885, 15 août. — Becker. Goudimel et son œuvre (notice biographique et bibliographique sur un des musiciens les plus illustres du xvie s. (né à Besançon vers 1515, il fut une des victimes de la Saint-Barthélemy). — Chavannes. Écho de la Saint-Barthélemy à Lausanne (extrait des registres manuaux du Conseil). — Weiss. Trois sonnets sur la mort de Gaspard de Coligny, 1572. — Viel. Recensement de la Révocation en Languedoc, 16 août 1685. — Weiss. Les dragons à Saint-Maixent et à Niort en Poitou, 10 août 1685. — Puaux. Éphémérides de l'année de la Révocation; août 1685. = 15 sept. et 15 oct. Douen. La destruction du temple de Charenton. — J. Bonnet. Les lettres pastorales de Pierre Jurieu. — N. Weiss. Claude Brousson, 1647-98. — Documents : 1° La mission bottée (N. Weiss : en Béarn, Haut-Languedoc et Guienne; lettre d'un témoin, du 5 sept. 1685). 2° Détails de la persécution (P. de Félice : statistique des arrêts et des temples démolis; — Weiss. Une lettre de cachet, du 18 oct. 1685; — F. de Schickler. L'achat des cons-

ciences; lettre de Louvois, du 19 oct. 1685; — Weiss. Les héritiers des églises réformées; quatre brevets de Louis XIV, d'oct., nov., déc. 1685 et févr. 1686; — les fugitifs; lettres de Colbert de Croissy des 20 sept. et 30 oct. 1685; — les nouveaux convertis; lettre du même, du 4 oct. 1685). 3° La vie du Prédicant (Ferd. Teissier : lettre de Henri Pourtal à Claude Brousson, du 1er janvier 1696). 4° Aux galères (Weiss : lettre de David, baron de Montbeton, 1789). 5° Sur la terre du Refuge (Teissier : en Suisse, lettre d'une réfugiée nimoise, 22 mai 1695; — Weiss : en Angleterre; requête de 35 pasteurs, proposants et diacres réfugiés, 1685-86; — Enschédé : en Hollande; lettres de Marie du Moulin et de Mme de Marolles, 1685). — Mélanges : Puaux. Éphémérides de l'année de la Révocation de l'édit de Nantes; sept.-oct. 1685. — A ce numéro exceptionnel sont ajoutées plusieurs illustrations : une vue du temple de Charenton, le portrait et la signature de P. Jurieu et de Cl. Brousson, enfin une reproduction fac-similé de l'édit de Révocation.

38. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. T. XIII, 1885, 1er trim. — Taupiac. Le très ancien château de Castelsarrasin. — Ed. Forestié. Nos pères à table : étude sur l'alimentation des Montalbanais aux XIIe, XIVe et XVIe siècles.

39. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1883. — J. Finot. Notice sur la correspondance inédite de Gilles Asselin, docteur en Sorbonne, avec l'aumônier du roi Stanislas, pendant les années 1752, 1753 et 1754 (intéressante pour l'histoire ecclésiastique du XVIIIe s.). — H. Moulin. Les deux de Callières, Jacques et François. — Le même. Procès du vin de Bourgogne et du vin de Champagne; intervention du cidre : Grenais, Coffin, Duhamel et les deux Ybert (agréable récit de cette petite querelle poétique du XVIIe siècle).

40. — Société historique et archéologique de l'Orne. Bulletin. T. III, 1884. — Abbé J. Rombault. L'église de Saint-Saturnin-des-Ligneries et le baptême de Charlotte Corday. — L. Duval. Les bibliothèques et les musées du département de l'Orne pendant la Révolution. — Thouin. Fouilles de Buré. — E. Vimont. Le camp de Bierre. — A. Dallé. L'église du Sap. — L. Blanchetière. Le château féodal de Domfront. — L. de la Sicotière. Les rosières en Basse-Normandie (donne en appendice toutes les fondations de rosières existant en France). — Vimont. Goult, son antiquité, ses camps et les camps voisins.

41. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Mémoires. T. VI, 1884. — Notices nécrologiques sur Henri Le Charpentier et Léon Thomas. — L. Thomas. Documents relatifs à l'histoire de Pontoise pendant la guerre de Cent ans. — Le même. Numismatique pontoisienne. — Le même. Sigillographie pontoisienne. — Le même. Notice nécrologique sur Alfred Potiquet. — A. Potiquet. Les anciennes compagnies d'arquebusiers du Vexin. = T. VII, 1885. A. Dufour. Deux diplômes royaux concernant l'histoire de l'abbaye de Saint-Mellon de Pontoise (1122-1209), tirés des

archives de Saint-Spire de Corbeil. — J.-B. Grimot. Histoire de la ville de l'Isle-Adam et notice biographique de ses seigneurs. — J. Depoin. Étude sur les historiens du Vexin. — A. de Dion. Lettre sur le château de Gisors.

42. — Société historique de Compiègne. Bulletin. T. VI, 1884. — Demonchy. La chapelle d'argent de Jean Charmolue, doyen de Saint-Clément de Compiègne (1641-1793). — An. de Barthélemy. Note sur le concile de Compiègne, en 1329. — Alex. Sorel. Envoi d'une pierre de la Bastille à la ville de Compiègne par le patriote Palloy. — J. Pichon. Analyse d'une correspondance des d'Humières provenant du château de Monchy, près Compiègne (155 lettres de 1537 à 1646). — Ad. Boitel de Dienval. Notices sur les fiefs relevant du château de Pierrefonds, situés à Compiègne. — E. Balny d'Avricourt. Avricourt, les fiefs, le château, les seigneurs, l'église, la commune; annales et statistique. — J. A. Peyrecave. Élincourt Sainte-Marie, notice historique et archéologique. — A. de Marsy. Saint-Jacques de Compiègne.

43. — Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. 2e série. T. VIII, 1884. — A. Vattier. Notes historiques sur le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy (suite; le prieuré pendant les xve et xvie siècles). — Gordière. Chaalis. — Abbé Morel. Dénombrement de la terre de Rhuis et de Saint-Germain-les-Verberie (Oise) vers 1390. — V. Manuel. Documents sur Verberie. — Abbé Eug. Muller. Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis (fin de cet excellent travail; table et plan de Senlis, au xvie siècle).

44. — Société académique de l'Oise. Mémoires. T. XII, 1re partie. Beauvais, 1883. — Abbé Pihan. Saint-Just-en-Chaussée (suite). — E. Coüard-Luys. Un frère condonné de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, à la fin du xve siècle. — A. de Marsy. Obituaire et livre des distributions de l'église cathédrale de Beauvais (xiiie siècle). — E. Charvet. L'affaire de Me Raoul Foy (récit d'une cause célèbre du xviie siècle). — Le même. Henri III et le château de Bresles.

45. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Mémoires. Nouvelle période. T. XXV. Angers, 1884. — L. Cosnier. M. de Lens (1809-1882; continuateur de l'*Histoire de l'Université d'Angers* de Rangeard). — Le même. Léon Boré et ses deux premiers amis (Éloi Jourdain et Cyprien Robert). — G. d'Espinay. La légende des comtes d'Anjou (étude critique sur l'existence d'un prétendu comté d'Outre-Maine). — L. Rondeau. Saint-Michel du Tertre d'Angers (suite). — V. Godard-Faultrier. Fouilles à Cartigné, commune de Trélazé (découverte de bains romains). — P. Ratouis. Chroniques saumuroises (la place Saint-Pierre, la maison Dacier). — H. Castonnet-Desfosses. M. de Durfort de Civrac, maire de Pondichéry (1790-1792). = T. XXVI, 1885. — G. d'Espinay. Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine (examen critique de l'ouvrage de M. Beautemps-Beaupré). — V. Godard-Faultrier. Le général Prévost (bibliographie de ses travaux). — L. Ron-

DEAU. Saint-Michel du Tertre d'Angers (suite; l'oratoire à Angers). — P. RATOUIS. Chroniques saumuroises (le château de la Coutancière à Brain-sur-Allonnes, en 1699; le logis du sieur de Montsoreau, en 1553). — H. CASTONNET-DESFOSSES. François Bernier, documents inédits sur son séjour dans l'Inde.

46. — Société archéologique et historique de la Charente. Bulletin. 5e série. T. V. — P. DE FLEURY. Les Ravaillac d'Angoulême (généalogie de la famille Ravaillac, de 1539 à 1612, d'après les archives notariales). — B. DE RENCOGNE. Notes et chartes extraites des archives du château du Repaire (de 1238 à 1391). — DE JARNAC DE GARDÉPÉE. La noblesse des maires de Cognac, études généalogiques (donne la liste des maires de Cognac depuis 1440). — Ém. BIAIS. Notes sur les anciennes paroisses d'Angoulême.

47. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 8e série. T. V, 1er semestre. — VILLENEUVE. Notice sur Flavius Avianus. — SAINT-CHARLES. Le collège de Maguelonne (collège de Toulouse fondé au XIIIe s. par le cardinal Audouin, évêque d'Ostie, pour dix étudiants en droit civil et canon).

48. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. *Recueil des travaux.* 2e série, t. IX, 1885 (Agen, Lamy). — BLADÉ. Épigraphie antique de la Gascogne; suite et fin (contient en tout 213 numéros. Publie en appendice une suite de 45 inscr. fausses ou suspectes. Suit enfin une longue liste d'additions et de corrections, on y trouvera la polémique engagée au sujet de la fameuse inscription d'Hasparren). — THOLIN. Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais : lettres du maréchal de Biron, 1577-1580 (chargé de gouverner au nom du roi de France la Guienne, dont Henri de Navarre était le gouverneur en titre, Biron, successeur de Monluc, avait à défendre la ville catholique d'Agen contre les entreprises des Huguenots et du roi de Navarre qui, en 1577 même, occupait une partie de la ville. Il y réussit, les lettres sont adressées aux consuls d'Agen). — LACROIX. Les médailles de Nîmes au pied de sanglier. — THOLIN. Essai sur les limites de la juridiction d'Agen au moyen âge, et sur la condition des forains de cette juridiction, 1re partie (étude faite avec beaucoup de conscience, et qui intéresse aussi l'histoire des rapports entre les Anglais et les Français en Guienne, surtout au XIVe siècle).

49. — Société éduenne. *Mémoires.* Nouv. série, t. XIII. — AN. DE CHARMASSE. Les jésuites au collège d'Autun, 1618-1763. — G. BULLIOT. Fouilles de Beuvray, en 1883; le parc aux chevaux; suite. — H. DE FONTENAY. La Roussillonade et son véritable auteur (la description burlesque de l'église et du presbytère de Roussillon en Morvan a bien eu pour auteur l'abbé Lenoble, curé de Roussillon, de 1743 à 1744). — Abbé PEQUEGNOT. Notice chronologique sur les théologaux de l'église d'Autun. — A. DE CHARMASSE. Deux lettres inédites du président Jeannin (la seconde, adressée à Louis XIII, le 22 janvier 1623, est inté-

ressante pour la biographie de l'ancien ministre; il mourut deux mois juste plus tard, le 22 mars et non le 31 octobre 1622). — H. DE FONTENAY. Épigraphie autunoise. Moyen âge et temps modernes; suite. — Colonel DESVEAUX. Les chevaliers du noble et hardi jeu de l'arquebuse d'Autun.

50. — Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletins.* 1885, 1er sem. — Note du R. P. de La Croix sur de nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny, Vienne. — BARBIER DE MONTAULT. Catalogue des dessins et estampes appartenant à la Société des Antiquaires de l'Ouest. = *Mémoires.* 2e série, t. VI, année 1883 (1884). — M. DE LA BOURALIÈRE. Un pamphlétaire au XVIe s., François Le Breton. — LEDAIN. Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes. — Adr. BONVALLET. Le bureau des finances de la généralité de Poitiers. — Th. DUCROCQ. Le mémoire de Boulainvilliers sur le droit d'amortissement des gabelles et la conversion du revenu des aides, antérieur au Détail de Boisguillebert et à la dîme royale de Vauban (ce mémoire, publié en 1716, avait été adressé, vers 1688, à Le Pelletier, successeur de Colbert). — LEDAIN. Catalogue de la galerie lapidaire du musée de la Société. = Tome VII, année 1884 (1885). BONVALLET. L'apanage du Poitou et son dernier comte apanagiste : Charles Philippe, comte d'Artois. = Travaux du congrès organisé par la Société à l'occasion de son cinquantenaire : 1re série, fouilles et découvertes. LEDAIN. Découvertes archéologiques faites dans l'Ouest depuis 1870. — MUSSET. Découvertes archéologiques de Châtelaillon. = 2e série : Monuments. Abbé AUBER. Des monuments antérieurs au XIe siècle dans l'ouest de la France. — MUSSET. Les églises de Saintes antérieures à l'an mille. — Abbé ARBELLOT. Statues équestres de Constantin, placées dans les églises de l'ouest de la France. — Vte D'AVIAU DE PIOLANT. La maison dite de Henri II ou de Diane de Poitiers, rue des Augustins, à La Rochelle. = 3e série : Histoire. M. DES FRANCS. Conspiration de Sylvanus contre l'empire romain, 355-356 après J.-C. — Abbé LARGEAULT. Inscriptions métriques composées par Alcuin à la fin du VIIIe siècle pour les monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Nouaillé. — BARBIER. Les intendants du Poitou. — DANGIBAUD. Une psallette au XVIIe siècle à Saintes (psallette est à la fois maison où vivaient en commun les enfants de chœur d'une collégiale ou d'une cathédrale, et conservatoire de musique, maison d'éducation musicale). — VALLETTE. Une cause célèbre en Bas-Poitou au siècle dernier; l'assassinat de René-Gabriel Des Nouhes, nov. 1738. = 4e série : biographie. DESAIVRE. Le marquis de Chandenier et sa cour au château de la Mothe en Loudunais, 1655-65. = 5e série : Usages et coutumes. Abbé LEGRAND. Corporation des boulangers à Poitiers, en 1609. — M. DE LA MÉNARDIÈRE. De la succession de frère à frère; souvenirs slaves dans la très ancienne coutume du Poitou (cette coutume, qui n'était pas inconnue des Scandinaves, aurait été, d'après l'auteur, apportée par les Thaïfales de race slave établis en Poitou au IVe s.). = 6e série : légendes. Abbé JARLIT. Origine de la légende

de Mélusine (cette légende aussi aurait une origine slave, et remonterait à ce même peuple des Thaïfales). = LEDAIN. De l'origine et de la destination des camps romains dits chastelliers en Gaule, principalement dans l'ouest (tous les camps dits châteliers, châtelets, châtelards, châtres, castera, etc., sont des camps romains du IVe s.; ils ont été créés principalement par C. Chlore et Constantin pour résister aux pirates sur les côtes maritimes, et aux Bagaudes dans l'intérieur; ils ont eu pour garnison des colons militaires et surtout des lètes barbares, qui y ont résidé à ce titre, même après la chute de l'empire. — Suit une statistique descriptive des châteliers).

51. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin*. 12e année, 3e livr. — J. GUIFFREY. Le trousseau d'une jeune fille en 1785 (fourni à la comtesse d'Amily pour sa fille). — H.-F. DELABORDE. Notes sur les Chambiges.

---

52. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1885, 2e livr. — HEINS. Des variations du cours de l'Escaut depuis les temps primitifs. — BERGMANS. La danse à Gand au XVIIIe s. — Vicomte DE GROUCHY et comte DE MARSY. Un administrateur au temps de Louis XIV; suite (Robertot après la mort de Mazarin; ses affaires d'intérêt privé).

---

53. — Revue d'Alsace. 14e année, 1885; juillet-sept. — Rod. REUSS. Un physiocrate tourangeau en Alsace et dans le Margraviat de Bade : Charles de Butré, 1724-1805, 1er art. (curieuse biographie, d'après sa correspondance récemment retrouvée sous un hangar à Strasbourg). — POLY. Un dernier épisode de la conquête de la Franche-Comté (publie des lettres de grâce en faveur des habitants de Breuche-la-Grand, qui, en 1676, avaient massacré un détachement de dragons envoyé pour opérer, au besoin par la force, la perception des impôts). — CHENOT. Notice historique sur l'exercice des cultes dans l'église de Tavey, Haute-Saône, 1565-1885 (histoire des luttes entre protestants et catholiques se disputant la jouissance exclusive de l'église). — TUEFFERD. Biographie du prince George de Montbéliard et d'Anne de Coligny, sa femme. — BENOIT. Le protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas, le philosophe bienfaisant; suite.

---

54. — Neues Archiv. Bd. XI, Heft 1. — NÜRNBERGER. Les centuriateurs de Magdebourg et leurs travaux sur saint Boniface (étude critique sur les sources qu'ils ont utilisées pour leur huitième centurie, publiée en sept. 1564). — MANITIUS. Sur les sources de l'histoire d'Allemagne, du IXe au XIIe siècle (de l'imitation des auteurs latins dans Widukind, le Carmen de bello saxonico, la vita Henrici IV, la vita Chuonradi, etc.). — Ern. DÜMMLER. Le poème de Naso sur Charlemagne (nouvelle édition de ce poème, d'après un troisième ms. nouvellement découvert. Cet « Ovide » du temps de Charlemagne est le moine Modoin). — BRESSLAU.

Extraits d'archives et de bibliothèques. — W. Schmitz. Sur l'interprétation des notes tironiennes qui se trouvent dans les mss. de la bibliothèque capitulaire de Cologne. — Schepss. Notions historiques tirées des manuscrits de Boèce. — J. von Pflugk-Harttung. Le registre et les lettres de Grégoire VII (toutes les lettres transcrites dans le registre doivent être considérées comme authentiques dans leur teneur générale, mais non dans le détail; les expéditions originales présentent en effet des différences de rédaction. Contre Lœwenfeld et Ewald). — Dümmler. Sur l'histoire de la querelle des investitures dans l'évêché de Liège (publie plusieurs poèmes en latin). — Dr Falk. Johann Gisen de Nastætten, éditeur de la Vita sancti Goaris en 1489. — Wattenbach. Sur la Vita Henrici IV (note de nouveaux passages imités des anciens).

55. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1885. Nos 13-14. — *Amira.* Nordgermanisches Obligationenrecht. Bd. I : Altschwedisches Obligationenrecht (longue analyse de ce très savant ouvrage). — *Baron.* Geschichte des rœmischen Rechts. Bd. I : Institutionen und Civilprocess (bon). = N° 15. *H. Schmidt.* Die Kirche (excellente étude sur l'idée fondamentale de l'Église d'après la Bible, sur ses premiers développements, et sur la manière dont elle s'est comportée à l'égard des sectes et des hérésies). = N° 16. *Stoll.* Zur Ethnographie der Republik Guatemala (ouvrage d'une réelle valeur, bien qu'en plusieurs points très discutable). — *Heigel.* Quellen und Abhandlungen zur neueren Geschichte Bayerns (réunit en un vol. neuf mémoires déjà publiés dans les Sitzungsberichte de l'Académie de Bavière). = N° 17. *Dufour.* Giordano Bruno à Genève, 1579; documents inédits (détails intéressants).

56. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Nachrichten. 1885, n° 5. — Wachsmuth. Quelques remarques critiques sur le manuscrit de droit privé de Gortyne.

57. — Deutsche Rundschau. 1885, sept. — E. Zeller. Frédéric le Grand, dans ses rapports avec la philosophie de son temps et de l'époque antérieure. — Kraus. Gutenberg et la découverte de l'imprimerie. = Oct. Paul Bailleu. Le prince Louis-Ferdinand; 1er art. (biographie très consciencieuse; abondants extraits d'un mémoire présenté au roi par le prince Louis, en 1805, pour demander une alliance étroite de la Prusse avec l'Autriche. On ne l'écouta pas).

58. — Stimmen aus Maria Laach. 1885, Heft 6. — Baumgartner. L'Islande catholique au moyen âge (introduction du christianisme en Islande; son développement jusqu'à la Réforme. La culture intellectuelle du pays, née de l'église et nourrie surtout par elle, souffrit d'aussi graves dommages par la réforme que la vie politique en avait subi auparavant par la perte de l'indépendance). = Heft 7. Duhr. Les origines de la Saint-Barthélemy (François de Guise a été certainement assassiné de l'aveu tacite de Coligny; les massacres de la Saint-Barthélemy n'ont pas été préparés de longue main. Ce sont les menaces et l'irritation des huguenots à cause de la tentative d'assassinat sur Coligny, qui fut sans

aucun doute l'œuvre de Catherine de Médicis, qui ont amené la reine mère à l'idée d'un massacre général. La participation du roi aux assassinats n'est pas prouvée). — DREVES. L'évêque Lesley sur Marie Stuart, Moray et Bothwell (parle des *Paralipomena ad historiam comitia et annales Scotiae Jo. Leslaei episcopi Rossensis*. Sa conclusion est que la relation de Lesley n'est pas de nature à justifier la conduite de Marie à l'égard de Bothwell; encore moins est-elle favorable à James Moray, dont la perfidie est mise ici en pleine lumière). — BAUMGARTNER. La littérature islandaise au moyen âge.

59. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. VII, Heft 4. — H. HAUPT. Contributions à l'histoire des sectes du libre esprit et des Bégards (1° sur une « Compilatio de novo spiritu, » qui est certainement l'œuvre d'Albert le Grand; 2° biographie de Nicolas de Bâle; 3° la « materia contra Beghardos » de Joh. Mülberg, et sa virulente polémique contre les bégards et les béguines; 4° un traité inédit « de begutus et beghardis, » qui présente beaucoup d'analogies avec le Directorium inquisitorum d'Eymericus; 5° le traité de Joh. Wasmod de Hombourg; le texte de ce dernier est publié en appendice, avec plusieurs autres pièces intéressantes). — BRIEGER et LENZ. Explications critiques sur la nouvelle édition de Luther (notes pour l'établissement du texte de l'écrit intitulé : « ad dialogum Silvestri Prieritatis magistri »).

60. — Zeitschrift für katholische Theologie. Jahrg. VIII, 1884. Quartalheft 3. — KOBLER. Les martyrs d'Angleterre au XVI° et au XVII° siècle, fin dans la livraison suivante (liste nominative des catholiques qui ont été mis à mort en Angleterre à l'époque de la réforme, avec indication des circonstances). — WIESER. Luther et Ignace de Loyola en face de la crise religieuse du XVI° s.; fin (Luther était trop complètement lui-même sous l'influence des divers courants du temps pour les envisager d'un regard ferme et pour agir utilement. Luther enseigne une liberté sans point d'arrêt; Ignace, la manière de se limiter librement soi-même). = Comptes-rendus critiques : *Schmutz*. Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche (très bon). — *Rade*. Damasus, Bischof von Rom (détails intéressants, mais très discutables quant au fond). — *Roux*. Le pape Gélase (bon). — *Von Hæfler*. Papst Hadrian VI, 1522-23 (remarquable). — *Bellesheim*. Geschichte der katholischen Kirche in Schottland (très recommandable). = Quartalheft 4. GRISAR. Primatie et épiscopat au concile de Trente (expose les diverses opinions sur les rapports des primats et des évêques, émises dans ce concile; le parti hispano-gallican avec ses libres idées sur le sujet rencontra une forte opposition du côté du pape et des jésuites). = Comptes-rendus : *Kaltenbrunner*. Die pæpstlichen Register des XIII Jahrh. (très bon). — *Janner*. Geschichte der Bischœfe von Regensburg (bon). — *Hergenræther*. Louis X regesta (excellent). — *Lipsius*. Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden (bon). = Bd. IX, 1885. Quartalheft 1. KOBLER. Les saints dans les familles princières du moyen âge. — HELLER. Le

monument nestorien à Singan-fu (histoire de cette inscr. du VIIIe siècle après J.-C., qui fournit des notions très inattendues sur la propagation des nestoriens en Chine depuis le VIIe s. Traduction et commentaire; raisons en faveur de l'authenticité du monument). = Comptes-rendus : *Markovic*. Papino Poglavarstvo u crkoi za proih osam vickova (bonne étude sur la primatie papale pendant les huit premiers siècles). — *Pressuti*. I Regesti del pontefice Onorio III, 1216-27 (rien à faire de cette publication). = Quartalheft 2. Otto. Cinq lettres inédites de saint Ignace de Loyola (elles sont adressées à un jésuite de Cologne, Leonhard Kessel, chargé d'envoyer à Rome de jeunes Allemands; elles fournissent des renseignements sur le Collegium germanicum). = Comptes-rendus : *Ratzinger*. Geschichte der kirchlichen Armenpflege (bon). — *Le Blant*. Les actes des martyrs (excellent). = Quartalheft 3. Flunk. Les résultats de la critique négative à l'égard du Pentateuque (expose les hypothèses récentes, surtout celles de Wellhausen, et les conséquences qui en découlent pour l'histoire politique et religieuse des Israélites). = Comptes-rendus : *Bellesheim*. Cardinal Allen (très bon). — *Hirn*. Erzherzog Ferdinand II von Tirol (bon). — *Janssen*. Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgange des Mittelalters. Bd. IV (excellent).

61. — Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. VI, Heft 1. Roman. Abtheil. — Bresslau. Les « Commentarii » des empereurs romains et les registres des papes (l'organisation de la chancellerie des évêques de Rome n'a pas été une création originale; elle remonte à la chancellerie impériale; ainsi les registres pontificaux correspondent exactement aux commentaires de ces empereurs). — Fitting. Sur l'histoire de la science du droit au moyen âge (1° les sources du droit romain n'ont été inconnues à aucune époque du moyen âge; 2° dans l'intervalle qui s'étend de Justinien à l'école de Bologne, il ne manque pas en Italie ni en France d'écoles où il fut enseigné, d'ouvrages où il fut commenté). — Hœlder. Sur la question des rapports réciproques des lois Aelia Sentia et Julia Norbana (il est inexact de prétendre que la lex Junia Norbana soit d'une date plus récente que l'autre). = Compte-rendu : *Baron*. Geschichte des rœmischen Rechtes (très bon).

62. — Hermes. Bd. XX, 1885. Heft 3. — De Boor. Sur Johannes Antiochenus (il est inexact que Nicéphore, Suidas, aient utilisé dans beaucoup de passages la chronique de Jean d'Antioche; recherches sur la manière dont Suidas a composé ses biographies). — Keil. Sur les épigrammes de Simonide relatives à la victoire d'Eurymédon (elles sont fausses). — Robert. Athèna Skiras et les Skirophories (les recherches relatives au rapport qu'on prétend exister, et que l'auteur nie pour sa part, entre Athèna Skiras et les Skirophories, fournissent des détails sur les plus anciennes relations d'Athènes avec Salamine, au sujet de Mégare d'un côté et d'Eleusis de l'autre). — Richter. Les temples de Magna Mater et de Jupiter Stator à Rome (l'auteur désigne les sub-

structions d'un temple situé sur la Via sacra, comme celles du temple élevé à la Grande-Mère des dieux. Le temple de Jupiter Stator était situé sur la Via nova, à l'endroit où elle se raccorde avec la Via sacra. La Via nova elle-même est située sur l'ancien pomœrium du Palatin, et suit le tracé de l'enceinte fortifiée de cette colline. Plan de ce quartier). — WILCKEN. Comptes ecclésiastiques provenant d'Arsinoé, en l'an 215 av. J.-C. (publie des comptes dressés par les prêtres de Jupiter Capitolin pour le conseil municipal d'Arsinoé. Notions importantes sur la perception des impôts en Égypte et sur la chronologie du temps; beaucoup de détails intéressants pour la vie civile et religieuse de cette ville en grande partie grecque). — VON WILAMOWITZ-MŒLLENDORF. Les dates chez Thucydide (Platées fut surprise par les Thébains peu avant le 9 mars 431; l'étude de cette question fournit à l'auteur l'occasion d'insister sur sa thèse que l'ouvrage de Thucydide, tel qu'il nous est parvenu, ne peut être de lui; les nombreuses difficultés auxquelles on s'y heurte proviennent du remaniement fait par le premier éditeur, assez dénué de sens critique, et dont les traces apparaissent surtout dans le premier livre. Il faut faire d'autant plus de cas des parties qui sont vraiment de Thucydide; par exemple le récit des années 431 à 424 et celui de l'expédition de Sicile).

63. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXI u. CXXXII, Heft 7. — LUPUS. Sur la topographie antique de Syracuse (parle en termes très favorables de la *Topografia archeologica di Siracusa* de Cavallari et Holm. L'étendue que Thucydide attribue à Syracuse se rapproche beaucoup de la réalité; avec ses 18 kil. carrés, elle est la plus grande ville de l'antiquité classique). — BLASS. Sur les tables de lois de Gortyne (corrige la traduction de cet important document, donnée par Dareste au *Bullet. de corr. Hellén.*, IX, 301). — SCHRADER. Sur Ovide et sur les sources du désastre de Varus (Tibère conduisit seul la guerre de Germanie en 9 après J.-C.; en 10 et 11, il fut appuyé par Germanicus. Tibère ne passa le Rhin qu'une fois en 10. Recherches minutieuses sur l'emplacement d'Aliso et sur les autres campagnes de Tibère en Germanie).

64. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XVII, Heft 3. — MOGK. Sur la *Deutsche Altertumskunde* de Müllenhoff (après avoir fait l'éloge du livre, insiste sur deux points : 1° la plus grande partie des légendes sur les divinités du nord, et avec cela beaucoup de divinités ont été empruntées aux Germains du sud, auxquels Tacite attribue un riche trésor de légendes; 2° la coutume de brûler les corps disparut en Norvège et dans le Nord au temps du roi Harald Horfagri).

65. — Mitteilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen. Bd. X, Heft 2. — MARX. Sur les divinités apparentées aux Dioscures (des dieux jumeaux étaient honorés à Thèbes, Cyzique, Olympie; tout semblables qu'ils sont aux Dioscures, ils nous sont cependant très mal connus). — FABRICIUS. Antiquités crétoises (publie de courts

textes archéologiques provenant d'Eléutherna et de Gortyne). — Von Sybel. Asklépios et Alcon (c'est Sophocle qui introduisit à Athènes le culte d'Asclépios, ruinant ainsi l'ancien héros Alcon, dont il était prêtre). — Nikitsky. Sur les listes delphiques de proxènes (publie un fragment d'une de ces listes). — Kœhler. Potamos (il y eut trois dèmes de ce nom; ce sont trois sections d'un même dème, démembré sans doute à cause de l'augmentation de la flotte sous Thémistocle). — Latischew. Les inscr. grecques qui se trouvent en Russie (texte de ces inscr. qui proviennent d'Egine, Rheneia, Amorgos, Lesbos, Cyzique, Smyrne, etc.; corrections aux transcriptions déjà publiées). — Dœrpfeld. Les propylées de l'Acropole d'Athènes (restauration de l'aile du sud-ouest). — Loewy. Inscr. relative à l'artiste Lysippe trouvée à Mégare. — Kœhler. Contributions à la numismatique (la principale raison qui engagea Solon à adopter le pied monétaire d'Eubée fut de rendre possible au commerce athénien l'accès des territoires chalcidiques et corinthiens, surtout de la Sicile et de la Macédoine). — Fabricius. Un tombeau à Tanagra. — Mordtmann. Inscriptions de Syrie (inscr. tumulaires en latin et en grec, recueillies sur la côte syrienne et phénicienne).

66. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Altertumskunde. Leipzig, 1885; Heft 1. — Maspero. Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire (publie des inscriptions découvertes récemment; recherches sur la manière dont les Égyptiens transcrivaient les noms sémitiques). — Piehl. Stèle de l'époque de Ramesès IV (traduction et commentaire). — Stern. Les papyrus du Fayoum au musée de Berlin (texte, traduction et explication de douze fragments coptes; ils ont un intérêt tout privé : ce sont des lettres d'affaires, des quittances. Reproduction de ces papyrus).

67. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. VIII. — Grünbaum. Coutumes superstitieuses en Syrie. — Spiess. L'emplacement de Taricheae (l'auteur identifie le Taricheae que mentionne Flavius Josèphe, avec El-Medschel, près de Tibériade). — Gildemeister. La ville de Salamias dans Antonin de Plaisance (mauvaise lecture pour Livias). — Id. Contributions à la connaissance de la Palestine, d'après les sources arabes (publie des fragments d'Idrisi, relatifs à la géographie de la Syrie et de la Palestine). — Id. Le texte arabe de la géographie d'Idrisi pour la Syrie et la Palestine (texte et notes critiques).

68. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. IV, Heft 2. — Pirenne. De l'organisation des études d'histoire provinciale et locale en Belgique (histoire des archives historiques de la Belgique depuis 1796, année où le Directoire établit un dépôt d'archives dans chaque chef-lieu des neuf départements belges. Ce que sont devenus ces dépôts jusqu'à nos jours). — Kraus. Un diptyque de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves (ce diptyque, de l'an 963, contient les noms des bienfaiteurs de l'abbaye; le nombre extraordinaire de personnages distingués, et surtout appartenant à des familles impériales,

témoigne en faveur de l'importance qu'avait alors Saint-Maximin). — CONRADY. Fouilles opérées sur l'emplacement d'un castellum du Limes romanus à Obernburg sur le Mein (ce castellum, le plus grand du Limes, avait une importance stratégique toute particulière, à laquelle répondait une forte garnison). = Comptes-rendus : *Wolff* et *Dahn*. Der rœmische Grenzwall bei Hanau mit den Castellen zu Rückingen und Markœbel (très bon). — *Hettner*. Museographie über das Jahr 1884 (rapport sur les acquisitions des musées de la Suisse et de l'Allemagne occidentale : province rhénane, Rhin moyen, Bade, Alsace-Lorraine et Hollande en 1884). — *Ohlenschlager*. Die Erwerbungen der Sammlungen provincialer Altertümer in Baiern. — *Schürmans*. Trouvailles faites en Belgique. = Heft 3. SICKEL. Origines de la monarchie franque (la constitution démocratique de la Germanie primitive était déjà limitée par la grande importance de la noblesse et de la religion ; les migrations restreignirent encore ces limites. Ce qui n'était jusque-là qu'un fait, devint le droit ; la possession du sol conféra à une classe toute-puissante de nobles certains droits et pouvoirs que l'auteur expose en détail. Sur ses domaines le roi ne devait rien à personne, mais sur ceux-là seulement ; car on ne saurait considérer la monarchie franque comme un despotisme). — HARSTER. Urnes funéraires de l'époque romaine trouvées à Mühlbach sur le Glan (toutes ces urnes sont certainement d'origine romaine ; mais on observe ici pour la première fois ce phénomène d'armes déposées dans un tombeau romain. Quant à l'époque où remontent ces antiquités, il faut les placer aux premiers temps de la domination romaine sur la rive gauche du Rhin). — HAUPT. Un rapport du temps sur la guerre d'empire dirigée contre Louis le Riche, en 1461-1462 (publie une lettre très détaillée d'un patricien d'Augsbourg, Sigmund Gossenbrod, à l'humaniste Meisterlin ; les origines de la guerre y sont minutieusement expliquées). — SCHMITZ. La guerre des Paysans et les troubles de Cologne qui s'y rattachent (publie une relation du doyen Wilelm de Zons sur la part prise par les gens de Cologne à ces troubles, et sur l'attitude hostile de ceux-ci à l'égard de l'Université et du clergé).

69. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XXXIX, Heft 1. — VON WEECH. Cartulaire du couvent cistercien de Salem ; suite (publie 98 chartes des années 1286-90 ; toutes sont des donations faites au couvent. Le nombre et l'importance des donateurs témoignent du renom extraordinaire dont jouissait l'abbaye). — RUPPERT. Régestes de la noblesse du pays de Mortenau (histoire de la famille des seigneurs de Schauenburg ; biographie détaillée du feld-maréchal Hannibal de Schauenburg ; ses campagnes dans la guerre de Trente ans). — HARTFELDER. Des ouvrages d'histoire parus en Bade en 1884 (donne aussi l'analyse des trouvailles historiques effectuées en cette même année).

70. — Beitræge zur Anthropologie und Urgeschichte Baierns. Bd. VI, Heft 2-3. — NAUE. Épées préhistoriques (dessin, description,

classification d'un certain nombre d'épées de bronze et de fer). — HARSTER. Objets de bronze trouvés à Leimersheim sur le Rhin (sur des bracelets d'un travail encore unique; dessin de ces objets).

71. — K. Bâyerische Akademie der Wissenschaften. *Historische Classe. Abhandlungen.* Bd. XVII, Abth. 2. 1885. — VON BEZOLD. L'empereur Rodolphe II et la Sainte Ligue; 1re partie (tout catholique décidé qu'il était, l'empereur était cependant bien éloigné de consentir à être un instrument aux mains de l'Espagne, du pape et de la Bavière; sa conduite, et celle de son conseiller, l'électeur luthérien de Saxe, ont produit le même éloignement chez les Protestants et chez les Catholiques déclarés; le principal appui du catholicisme fut l'énergique duc de Bavière, Guillaume, bien que celui-ci eût à lutter contre l'hostilité de l'Autriche et la tiédeur de la cour de Rome et de l'Espagne. D'autre part, la maladresse politique et l'apathie des Protestants sont dignes de remarque; ils commencèrent à s'éveiller seulement quand on connut l'existence de la Sainte Ligue). — STIEVE. Correspondance des Wittelsbach, des années 1590 à 1610 (publie 50 lettres formant la correspondance du duc Guillaume de Bavière avec ses fils, sa sœur, l'archiduchesse Marie, et le fils de cette dernière, qui fut plus tard l'empereur Ferdinand II. Les lettres de celui-ci et de sa mère confirment ce que nous savions déjà de l'éducation étroite et mécanique que le futur empereur reçut à Ingolstadt, et qui explique l'absence de fermeté dans son caractère. Détails sur l'éducation donnée aux enfants de Guillaume, en particulier au duc Maximilien, qui fut conduite rigoureusement dans le sens impitoyable et ascétique du parti de réformation catholique). = *Philos.-histor. Classe. Abhandlungen.* Bd. XVII, Abth. 1. OHLENSCHLAGER. Les camps romains établis sur les frontières à Passau, Künzing, Wischelburg et Straubing (1° détermine l'emplacement des castella Boiodurum et Batavis, analyse les découvertes qu'on y a faites; 2° Küntzing peut être dès maintenant identifié avec Quintanis; énumère toutes les trouvailles faites à Küntzing et à Wischelburg, où il y eut certainement un établissement romain; 3° pour Straubing, l'existence de constructions et de tombes romaines est certaine; la legio tertia italica, la cohors prima Conathenorum, la cohors secunda Raetorum y ont tenu garnison; l'identification de Straubing avec Serviodurum est vraisemblable. Plans et dessins des fouilles opérées à Straubing).

72. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Sitzungsberichte. 1885, Heft 35 u. 36. — EUTING. Textes épigraphiques (publie, traduit et commente environ cent inscr. recueillies par l'auteur en Syrie; il y a dans le nombre des inscriptions tumulaires en phénicien, araméen, palmyrénien, hébreu et grec).

---

73. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXVI. — HUBER. Louis Ier de Hongrie et les pays vassaux de la Hongrie (le rôle de ce roi dans l'établissement de la puissance hongroise a été très surfait : il a complètement négligé les frontières du sud, si importantes,

et il parait n'avoir aucunement pressenti le danger qui menaçait les Hongrois de la part des Turcs). — Von Hœfler. Dépêches de l'ambassadeur vénitien auprès de l'archiduc Philippe, Dr Vincenzo Quirino, 1505-1506 (publie 126 dépêches adressées par Quirino aux doges; intéressantes en ce qui concerne l'état d'esprit de la reine Jeanne, que Quirino tenait pour folle). — Von Zwiedineck-Südenhorst. Le comte Heinrich-Matthias Thurn au service de la république de Venise (la nomination de Thurn au commandement des troupes vénitiennes excita un vif mécontentement à Vienne et à Madrid. Publie la correspondance échangée à ce propos entre Venise et Vienne). — Wertheimer. L'archiduc Charles, président du conseil aulique de la guerre, de 1801 à 1805 (expose les services peu communs rendus par l'archiduc dans la réforme de l'armée. Il fit l'opposition la plus énergique au parti de la guerre et à son chef le général Mack. Pour briser cette opposition, l'empereur priva l'archiduc de sa situation éminente à la tête du conseil, et c'est ainsi que l'incapable Mack put exercer une influence sans limite sur la conduite de l'armée). — Friess. Les plus anciens livres des morts du monastère bénédictin d'Admont en Styrie (publie deux nécrologes de la première moitié du XIIIe s. Identifie, autant que possible, les noms propres). — Huber. Les reines Élisabeth et Marie de Hongrie faites prisonnières (expose en détail les luttes du roi Sigismond contre le parti napolitain, et ses efforts pour recouvrer les acquisitions du roi Louis. L'histoire de Jean de Thurocz sur les événements de son temps a besoin d'être sans cesse contrôlée par les documents).

74. — K. Akademie der Wissenschaften. Philos.-histor. Klasse. *Denkschriften*, Bd. XXXV; Vienne, 1885. — Hochstetter. Sur les ruines mexicaines du temps de Montezuma (dessin et description d'un étendard mexicain en plumes de la collection d'Ambras). — Von Hœfler. Donna Juana, reine de Léon, de Castille et de Grenade (biographie détaillée de cette princesse, avec de nombreux détails sur la reine Isabelle, les rois Ferdinand et Philippe Ier, Charles-Quint; la folie de Jeanne n'est pas venue d'une influence extérieure quelconque, mais plutôt d'une disposition native; c'était un héritage du côté maternel. Déjà son mari avait dû la séquestrer du monde extérieur, parce qu'elle compromettait leur dignité à tous deux, et qu'elle s'abandonnait comme un instrument aux mains de l'intrigant Ferdinand. Charles-Quint la maintint sous une garde sévère, mais non rigoureuse, parce qu'il pouvait craindre qu'un parti hostile à la dynastie habsbourgeoise n'utilisât contre lui la faiblesse d'esprit de sa mère).

---

75. — The Academy. 1885, 1er août. — *D. Mac Lennan.* The patriarchal theory, based on the papers of the late J.-F. Mac Lennan (critique très vive de la théorie de sir H. Sumner-Maine sur le système patriarcal, auquel les auteurs opposent résolument au contraire, on le sait, le système matriarcal). — *Truman.* The field of honor (histoire du duel dans tous les pays de l'Europe; sans valeur). — 8 août. *Mason.* The

history of Norfolk; part. IV (ouvrage d'un chercheur consciencieux et qui a du flair, mais qui n'est nullement préparé à ce genre de travaux). = 15 août. *Markham*. Life of Robert Fairfax of Steeton, 1666-1725 (détails intéressants sur la vie de ce personnage, qui joua un rôle fort honorable dans les guerres navales contre Louis XIV). = 29 août. *Tilley*. The Renaissance in France (ceci n'est qu'une introduction, qui fait bien augurer de l'œuvre future). — *Moireau*. La marine française sous Louis XVI (bon livre, et agréable à lire). = 12 sept. *Sharpe*. Calendar of letters from the Mayor and Corporation of the city of London, 1350-1370 (très intéressant pour l'histoire intérieure et pour l'histoire du commerce de Londres avec les villes étrangères, en particulier avec la Flandre). — *Hozier*. Turenne (biographie assez exacte, mais où l'histoire générale occupe une trop grande place). = 26 sept. *Hodgkin*. Italy and her invaders, 476-553; vol. III et IV (beaucoup de conscience; ouvrage un peu diffus, mais d'une lecture très instructive). — *Sir J. Maclean*. The Berkeley manuscripts; a description of the hundred of Berkeley and of its inhabitants by John Smyth, of Nibley (Smyth a été un des meilleurs historiens du comté de Gloucester. Ses remarques sur les paroisses du district de Berkeley sont très précieuses). — *Bunce*. History of the Corporation of Birmingham. Vol. II (si l'on néglige beaucoup de détails dénués d'intérêt pour toute personne qui n'est pas de Birmingham, ce livre donne une idée fidèle du gouvernement municipal dans une aussi grande cité). = 3 oct. *King* et *Watts*. The municipal records of Bath, 1189 to 1604 (ce ne sont que des extraits, et il n'y a pas d'index!). — *Innes*. History of the Bengal European regiment (intéressant).

76. — The Athenæum. 1885. 1er août. *Lewis*. The Reformation settlement (résumé bien fait des actes publics et documents officiels relatifs à la loi et au rituel de l'église anglicane, de 1509 à 1666). = 8 août. *Forbes-Leith*. Narratives of scottish catholics under Mary Stuart and James VI (collection de nombreux documents, réunis par un jésuite, et combinés de manière à former une sorte d'histoire de la Réforme en Écosse au point de vue jésuite. Quel que soit d'ailleurs ce point de vue, les documents ont une haute valeur, et montrent bien que la réforme ne s'est pas établie sans exercer de grandes violences). — The North Riding Record society. Vol. II : Quarter session records ed. by *J.-C. Atkinson* (aucune personne qui étudie l'histoire d'Angleterre sous le règne de Jacques Ier ne devra négliger de consulter ces documents). — *Boulay de la Meurthe*. Le Directoire et l'expédition d'Égypte (excellent). = 15 août. *York Powell* et *Mackay*. History of England. Vol. I, to the death of Henry VII (excellent manuel pour les classes d'un degré moyen). — *W. Roberts*. The pontifical decrees against the doctrine of the earth's movement (bon livre, écrit d'un style modéré, qui n'a rien de l'odium theologicum). — *Brugsch*. Religion und Mythologie der alten Aegypter. 1re partie (remarquable). — La bataille de Brunnanburh (M. Weymouth propose d'identifier ce lieu

avec le moderne Bramborough, village situé sur les bords de la Mersey, et qui a donné son nom à une station de chemin de fer de Birkenhead à Chester. L'hypothèse de M. W. en soulève une nuée d'autres dans les numéros suivants). = 22 août. *Bémont*. Simon de Montfort, comte de Leicester (bon). = 29 août. *Boase*. Register of the university of Oxford. Vol. I : 1449-63, 1505-71 (beaucoup d'utiles renseignements; mais on demanderait quelques annotations de plus). = 5 sept. *Gairdner*. Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII. Vol. VIII (ce volume ne contient que la première moitié de l'année 1535). — *Browning*. The political memoranda of Francis, fifth duke of Leeds (intéressant pour l'histoire du règne de Georges III). = 12 sept. *King* et *Watts*. The municipal records of Bath, 1189-1604 (bonne publication; « mais ce n'est rien moins qu'un scandale littéraire, qu'elle ne possède pas d'index »). — *Mayo*. Bibliotheca Dorsetiensis (catalogue dressé avec soin des livres et pamphlets imprimés qui se rapportent à l'histoire et à la topographie du comté de Dorset). = 19 sept. *Markham*. Life of Robert Fairfax of Steeton, Vice-admiral, alderman and member for York, 1666-1725 (beaucoup de faits intéressants puisés aux archives des Newton Kyme, branche de la famille Fairfax). — *Hozier*. Turenne (biographie consciencieuse, mais où l'on se perd trop souvent dans le menu détail). = 26 sept. The register book of the parish of Saint-Christopher-le-Stocks (ces registres sont très précieux pour l'histoire d'une des paroisses de la cité de Londres). = 3 oct. *Sir J. Maclean*. An historical and genealogical memoir of the family of Poyntz. Part. I (intéressant surtout pour l'histoire du manoir d'Alveston, au comté de Glocester).

77. — The Nineteenth Century. — Right Hon. Earl of Ducie. Un épisode de l'Armada (raconte les périlleuses aventures où s'est trouvé jeté dans l'hiver de 1588-89 don Francisco de Cuellar, capitaine du San Pedro, galère de 24 canons, qui faisait partie de l'escadre de Castille sous le commandement de don Diego de Valdes. Ce récit est composé d'après le rapport même du capitaine, et divers autres documents assemblés et publiés par le capitaine Duro, en appendice de son Histoire de la Grande Armada, publiée récemment à Madrid).

---

78. — The Nation. 1884, 23 juillet. = *Fry*. New-York and the conscription of 1863 (exact récit de la terrible émeute que les Sudistes fomentèrent à New-York au début de la guerre civile et qu'il fallut réduire par la force). — *Farmer*. The history of Detroit and Michigan (livre très bien étudié. Détails nouveaux sur Cadaillac, le fondateur de Détroit). = 30 juillet. *Pike*. Year books of the reign of king Edward III. Years 12 and 13 (excellente publication; dans l'introduction, l'auteur traite, avec sa compétence toute spéciale, certains points de la législation anglaise au XIVe siècle). = 13 août. *Schouler*. History of the United States of America under the Constitution. Vol. III : 1817-31 (livre mal écrit, annotation très insuffisante; mais beaucoup de recherches

précieuses; l'auteur a pu mettre à profit les importants papiers manuscrits de Monroe). = 3 sept. *H. von Holst.* Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten von America seit der Administration Jackson's. Bd. III (travail très remarquable; une traduction anglaise par John Labor vient de paraître; elle paraît avoir été faite trop vite). — *Michie.* The life and letters of Emory Upton, colonel of the 4th Regiment of artillery, and brevet Major-general United States army (bon). = 10 sept. *Gigot.* La démocratie autoritaire aux États-Unis : le général André Jackson (ouvrage de seconde main, fort bien fait d'ailleurs, en dépit de quelques inadvertances et d'idées préconçues).

---

79. — Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. VIII, fasc. 1-2. — Tomasetti. De la campagne romaine au moyen âge. Seconde partie : la Voie latine (suite de ce très intéressant et très érudit mémoire). — Calisse. Les conditions de la propriété territoriale, étudiées sur les documents de la province romaine des viiie et xe siècles; suite et fin. — Fontana. Documents tirés des archives du Vatican et des archives d'Este, sur le séjour de Calvin à Ferrare (ces documents permettent d'établir que Calvin a séjourné à Ferrare vingt-deux jours, du 23 mars au 14 avril 1536; c'est très probablement lui que désigne un document par les expressions de « Gallus parve stature. » Publie plusieurs lettres de Renée de France tirées des archives de Modène). — Torraca. Cola di Rienzo et la canzone « Spirto gentil » de Pétrarque (croit fermement et s'efforce de prouver que la canzone a bien été adressée par le poète au tribun; va même jusqu'à voir dans cette canzone un véritable programme de gouvernement). — Balzani. Landolfo et Giovanni Colonna d'après un ms. de la Bodléienne. — Monaci. Mélanges de paléographie ; une question sur la manière dont les bulles étaient écrites (dans la période primitive, l'écriture pontificale a subi, elle aussi, l'influence byzantine). — Nécrologie : Carlo Belviglieri. = Bibliographie : *E. von Ottenthal.* Die Bullenregister Martin V und Eugen IV (excellente étude diplomatique). — *Luzio.* Vittoria Colonna (bon travail, où sont publiés de nombreux documents tirés des archives des Gonzagues). — *Claretta.* Clemente V papa ed Enrico VII imperatore di Germania al castello di Rivoli 1310 (publie un protocole du notaire Tribu intitulé : C'est la solempnité des seigneurs qui furent receu au chastel de Rivolles, et qui sont figurez en la louge du chastel).

80. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno X, fasc. 2. Diaire napolitain de 1700 à 1709; suite. — Maresca. Ettore Carafa comte de Ruvo; rapport de son camérier Raffaele Finoia (détails intéressants sur le rôle joué par ce personnage, fougueux démocrate malgré sa naissance aristocratique, dans la révolution napolitaine, en 1799). — Colombo. Le palais et le jardin de Poggioreale; fin. — Le tremblement de terre de 1456. — G. de Blasiis. Un document inédit sur la conjuration de Fra Tommaso Pignatelli (publie un mémoire en espagnol envoyé au roi d'Espagne, par ordre du vice-roi de Naples, sur

cette conjuration tramée en 1633). = Bibliographie. *Ingravalle*. Delle origini di Maglie in Terra di Otranto (bonne étude de géographie ancienne). — *Blasius*. König Enzio; ein Beitrag zur Geschichte Friedrichs II (excellent). — *Vander Haeghen*. Examen des droits de Charles VIII sur le royaume de Naples (approuve les conclusions de cet article publié ici même dans la livraison de mai-juin 1885). — *Luigi*. Ricordi di storia Vastese (monographie des plus confuses, et sans valeur). — Nécrologie : Raffaele Garrucci, 1812-1885 (bibliographie de ses œuvres).

81. — Archivio veneto. Anno XV, fasc. 58. T. XXIV, 2e partie. — Cecchetti. La vie des Vénitiens au xive s. 2e partie; les aliments. — Pinton. L'histoire de Venise de A.-F. Gfrörer; traduction. Suite et fin. — Malamani. Un épisode littéraire de 1827 (au sujet de la tragédie de Giambattista Niccolini, le grand écrivain patriote, l'ami de Manzoni, intitulée Antonio Foscarini, et représentée avec un succès énorme au théâtre del Cocomero de Florence. Le héros de la pièce était un Vénitien; le rôle que lui attribue l'auteur indigna les Vénitiens. « Inde irae »). — Cipolla. Recherches sur les traditions relatives aux émigrations antiques dans la lagune; suite. — Boni. Le mur de fondation du campanile de San Marco. — Berchet. Un ambassadeur de la Chine à Venise en 1652 (publie cinq documents inédits). — Bertolini. Les découvertes archéologiques dans les provinces vénitiennes pendant l'année 1884. — Id. Inscriptions latines découvertes récemment dans la nécropole de Concordia (publie deux inscr. au nom de Titus Desticius, dont une avec son « cursus honorum » complet). — Giomo. Analyse des délibérations du sénat, ou *Misti*, qui se trouvaient autrefois dans les quatorze premiers volumes aujourd'hui disparus, 1290-1332; suite. — B. C. Le testament d'un homme condamné à perdre la main droite (il s'agit d'un « Lodovico Contarini quondam missier Zuane, » condamné à cette peine par le Conseil des Dix, en 1464). = Bibliographie. Le opere del p. Alberto Guglielmotti (suite de la longue analyse de ses œuvres).

82. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e Memorie. 3e série, t. III, fasc. 1-2. — Orsi. Les ceintures ou plaques de ceinturon italiques du premier âge de fer; sur la décoration géométrique et représentative des bronzes du nord de l'Italie à la même époque. — G. Bagli. Décrets des Malatesta (publie, d'après un ms. du xve s., plusieurs décrets inédits de Carlo Malatesta, seigneur de Rimini de 1391 à 1429, de Galeotto Roberto, seigneur de 1429 à 1432, et de Sigismondo Pandolfo; ils intéressent l'histoire économique et morale de Rimini). — Ricci. Fragment de la chronique bolonaise de don Giovanni, prêtre (ajoute quelques notices à la chronique de Pietro de Mattiolo pour les années 1406-1408, où se place l'entrevue du pape Grégoire XII et de l'antipape Benoît).

83. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno VI, fasc. 3. Juillet-sept. 1805. — Gamarrini. Un pèlerinage inédit aux Lieux saints au ive s. — Re. Statut inédit de la ville de Bracciano (le statut est du xvie s., analyse d'un manuscrit du xviie s. qui en contient le texte). —

CHIAPPELLI. Nouvel examen du manuscrit de Pistoie contenant la législation de Justinien).

84. — Giornale ligustico. Anno XII, fasc. 5-6. — RENIER. Giustina Renier Michiel (nièce de Polo Renier, élu doge le 15 oct. 1755; détails sur la vie privée à Venise à la fin du siècle dernier et pendant le premier quart du XIXe s.). — POGGI. Notes d'épigraphie étrusque. — STAGLIENO. Deux nouveaux documents sur la famille de Christophe Colomb (le 1er parle d'une sœur de Colomb, nommée Bianchinetti, et du fils, Pantalino, qu'elle eut de son mariage avec Giacomo Bavarello; il est du 26 oct. 1517; le second mentionne la présence à Gênes de Domenico, père de Colomb, huit ans déjà avant la naissance de ce dernier; il est du 1er avril 1439). = Fasc. 7-8. BRAGGIO. La vie privée des Génois. La femme au XVe s. dans l'histoire; suite et fin.

---

85. — Bollettino storico della Svizzera italiana. Anno VII, 1885, nº 7. — La famille Morosini. — Étudiants suisses à Pavie dans la seconde moitié du XVe s. — Curiosités d'histoire italienne du XVe s., tirées des archives milanaises (intrigues des Franciscains dans le Milanais, 1474). — Milanais à la bataille de Sempach, 1386.

86. — Indicateur d'histoire suisse. Nouvelle série, XVe année, 1884. — Th. DE LIEBENAU. Louis de Bavière et les couvents suisses en 1332. — IDEM. Pièces diverses tirées des archives de Lucerne, 1455-1514. — A. DAGUET. Papiers inédits du XVIe siècle (suite). — F. THOMAE. Manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Heidelberg relatifs à la Suisse. — W. GISI. Études de géographie historique : le *Pagus Aventicensis;* Scotingi et Varasci, etc. — F. VETTER. Sources de l'histoire de la bataille de la Calvène (épisode de la guerre de Souabe, 1499). — A. BERNOULLI. Sur la trahison de Novarre (lettre du conseiller dauphinois Geoffrey Carles, en date du 15 avril 1500). — G. DE WYSS. Passage du Lukmanier par Othon le Grand, 965. — E. KRÜGER. Généalogie des comtes de Rapperswyl au XIIIe siècle. — G. DE WYSS. Discours d'ouverture de la 39e séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse, tenue à Berne le 23 septembre 1884. — P. VAUCHER. Encore un mot sur le traité « de l'origine des Schwyzois » (montre que ce petit livre doit avoir été écrit sous l'impression encore toute récente de la bataille de Saint-Jacques, et que le prêtre bernois qui l'a composé a très probablement eu pour but de préparer ses concitoyens à quelque nouvel effort en faveur de leurs confédérés des Waldstætten). — G. MEYER VON KNONAU. Passage du grand Saint-Bernard par l'archevêque Anno de Cologne, 1070. — Th. DE LIEBENAU. Sur la mort du roi Albert à Windisch (extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Berne). — G. DE WYSS. Une lettre du duc Albert d'Autriche au duc Louis de Savoie, 1445. — Th. DE LIEBENAU. Description de la seconde guerre de Cappel par Werner Steiner de Zug. — IDEM. Un récit de la bataille du Gubel. — F. FIALA. Notices nécrologiques.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Paul Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire, membre non résidant du Comité des travaux historiques, est mort le 3 juillet, à l'âge de soixante-treize ans, aux Roches-Baritaud (Vendée), où il vivait retiré depuis trente ans. Il avait fait paraître en 1843 et 1853, sous le titre d'*Archives d'Anjou*, deux volumes de mémoires et documents sur l'histoire de cette province. Du troisième volume, qui devait contenir le Cartulaire du Ronceray d'Angers, il n'a été imprimé que le texte du cartulaire. Il avait publié pour la Société de l'histoire de France les *Chroniques du comte d'Anjou* (en collaboration avec André Salmon) et les *Chroniques des églises d'Anjou* (en collaboration avec Ern. Mabille). On lui doit encore : *Cartulaire des sires de Rays* (1857), *Cartulaire du Bas-Poitou* (1877), et, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la *Revue de l'Anjou* et divers autres recueils, un grand nombre d'articles réunis artificiellement en volumes sous les titres de : *Notices et documents historiques* (1857), *Notices et pièces historiques* (1872) et *Variétés historiques* (1884).

— Le 23 juin dernier est mort à Riom, à l'âge de soixante-quatorze ans, M. Francisque Mandet, correspondant de l'Institut de France. On lui doit une *Histoire des guerres civiles, politiques et religieuses dans les montagnes du Velay pendant le XVIe s.* (1840), et une *Histoire du Velay* en 7 vol. (1860-61).

— Le 30 juillet est mort le comte Rapetti, né à Bergame le 27 nov. 1812. De 1841 à 1848, il fut professeur au Collège de France, où il enseigna le droit canonique et le droit romain. On lui doit une édition du *Livre de Jostice et de Plet* (avec un glossaire par M. Chabaille, 1840) ; un ouvrage rempli de documents sur la *Défection de Marmont en 1814* (1858) ; *Quelques mots sur les origines de Bonaparte* (1858) ; il a été aussi secrétaire de la Commission spéciale chargée de réunir la Correspondance de Napoléon Ier. Mieux que personne, il eût pu nous dire comment ce travail a été exécuté. C'eût été fort intéressant.

— M. Clément-Janin, secrétaire de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, décédé en juin dernier à l'âge de cinquante-quatre ans, avait publié nombre de plaquettes sur l'histoire sociale de Dijon et de la Côte-d'Or (voy. *Polybiblion*, sept. 1885, p. 268).

— M. Émile Egger, décédé subitement le 30 août dernier, à l'âge de soixante-douze ans, a, pendant un demi-siècle, occupé un rang éminent, soit dans le haut enseignement, soit dans l'érudition française. Travailleur infatigable, il a été le plus consciencieux, le plus dévoué

des professeurs. Il continua d'enseigner à un âge où tant d'autres auraient pris leur retraite, et où une cruelle infirmité paraissait devoir le tenir pour toujours éloigné de sa chaire. On lui doit beaucoup d'ouvrages sur la grammaire, la philologie, la littérature et l'histoire anciennes. Citons seulement les suivants, qui se rattachent plus étroitement à nos études : *Considérations historiques sur les traités internationaux chez les Grecs et chez les Romains* (1856); *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (1863); *Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et les Romains* (1866); *le Papier dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1866) et une *Histoire du livre* parue il y a quelques années chez Hetzel, etc. Sa thèse française avait eu pour sujet : *l'Éducation chez les Romains;* un de ses premiers ouvrages a été *un Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (1844). Il avait été en outre le collaborateur très actif des divers recueils d'érudition de notre pays; la bibliographie de ses articles serait infinie. C'était un esprit très curieux de savoir; il aimait les jeunes gens, leur prodiguant ses conseils et son appui. Il est mort en sage après une vie consacrée à la science et au bien.

— M. Siméon Luce, chargé d'un cours pour l'étude des sources de l'histoire de France à l'École des chartes, a été nommé professeur titulaire.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a prorogé à l'année 1887 le concours pour le prix du budget relatif à l' « Instruction des femmes au moyen âge. » Les mémoires devront être déposés le 31 déc. 1886.

— M. Henri Gaidoz abandonne la direction de la *Revue celtique,* qui passe sous celle de M. H. d'Arbois de Jubainville. La *Revue celtique* compte déjà 16 années d'existence et 6 volumes; on sait quelle juste renommée elle s'est acquise entre les mains sévères de M. Gaidoz.

— M. J.-B. Paquier a fait tirer à part un excellent article de la *Revue pédagogique,* intitulé : *Étude et enseignement de la géographie en France. Progrès accomplis depuis* 1870 (Delagrave, 74 p. in-8°). Ce travail, fait avec autant d'impartialité que de compétence, non seulement énumère les progrès faits en France par les études géographiques, mais indique sans esprit ni de flatterie ni de dénigrement les progrès qui restent à accomplir. Les nombreux exemples que tire M. P. de ce qui se fait à l'étranger, les vues très justes qu'il exprime sur la méthode à suivre en géographie font presque de sa brochure un tableau de l'état actuel des études géographiques en général.

— A la réunion générale de la *Société historique de la Gascogne,* M. Tamizey de Larroque a adressé un pressant appel à tous les érudits pour les inviter à compléter le tableau des séjours et itinéraires de Henri IV dressé par Berger de Xivrey. Nous nous joignons bien volontiers à lui dans cet appel. Voici sur quels points, d'après M. T. de L., doivent surtout porter les recherches : on n'a presque rien sur ses

années d'enfance (1553-1563). A partir de mars 1564, on commence, grâce au recueil d'Abel Jouan, à pouvoir suivre Henri qui accompagne Charles IX dans son tour de France (Fontainebleau, 13 mars 1564. — Paris, 2 mai 1566). Pour 1567, nous n'avons que deux vagues indications (séjour en Béarn). En 1568, quand le futur Henri IV atteint sa quinzième année, ses lettres viennent nous guider pour la première fois, mais seulement de juillet à décembre. Tout le premier semestre ressemble à un aride désert. Berger de Xivrey n'a pu planter que d'assez rares jalons en 1569, où tout janvier (moins un jour), tout février, la première moitié de mars, tout avril (moins un jour), tout mai et presque tout juin restent inconnus. J'en dirai autant à peu près des mois de juillet, août et septembre. Les indications deviennent un peu plus nombreuses en octobre 1569 (bataille de Moncontour). De janvier 1570 à décembre 1572, voici les mois où les données sont le plus maigres : en 1570, février, septembre; en 1571, la première moitié de septembre et tout novembre; en 1572, presque toute la moitié de l'année. De 1573 au commencement de 1576, le roi de Navarre est presque toujours à la cour. Mais, le 3 février de cette dernière année, il ressaisit sa liberté et regagne bientôt la Gascogne. A ce moment, les renseignements fournis par les comptes de la maison du roi et par sa correspondance abondent. Toutefois, le fil conducteur se brise encore bien souvent, et les solutions de continuité persistent jusqu'aux approches de l'année 1589.

— M. L. Bourdeau a consacré un livre intéressant à la *Conquête du monde animal* (Alcan). C'est l'histoire de la chasse, de la pêche, de la domestication des espèces utiles. M. B. aurait pu encore ajouter beaucoup à son livre s'il avait connu l'ouvrage classique de Hehn sur l'introduction en Europe des animaux ou des plantes d'Asie.

— La traduction française de l'*Histoire de l'Hellénisme* par Droysen, entreprise par la librairie Leroux sous la direction de M. Bouché-Leclercq, est aujourd'hui terminée; elle comprend trois volumes. L'éditeur annonce qu'il commencera bientôt la traduction de l'*Histoire de la Grèce sous la domination romaine*, par G. Hertzberg.

— Nous recommandons aux lecteurs de Tacite la leçon d'ouverture de M. Jullian sur les *Causes et le caractère de la guerre civile qui suivit la mort de Néron* (Bordeaux, Chollet, 32 p. in-12).

— Signalons dans le dernier volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome* trois études de M. Ch. Lécrivain sur les institutions du bas-empire (le Mode de nomination des *Curatores rei publicae*, Note sur le recrutement des avocats dans la période du bas-empire, le Partage oncial du *fundus* romain) et une étude géographique de M. Fabre sur le patrimoine des Alpes Cottiennes. Après avoir prouvé avec M. Mommsen contre M. Waitz que le catalogue des provinces de l'Italie donné par Paul Diacre est la source du catalogue de Madrid, il montre que le nom de province des Alpes Cottiennes donné par Paul

Diacre à la Ligurie n'est pas le résultat d'une erreur. Il croit même que la province des Alpes Apennines a réellement existé. En appendice se trouvent deux descriptions anonymes de l'Italie tirées de deux manuscrits du Vatican.

— Nous signalons aux historiens en même temps qu'aux juristes la thèse de M. Th. Reinach sur l'*État de siège* (Cotillon). Le premier livre qui traite des mesures de salut public chez les Romains est une étude très intéressante, faite de première main.

— M. Blancard, le savant archiviste de Marseille, a consacré une brochure à la *Question Gondovald*, si ardemment discutée à l'Académie des inscriptions entre MM. Robert et Deloche. M. B. appuie entièrement les conclusions de M. Robert. Il n'admet pas que Gondovald ait été un agent de l'empereur grec, ni qu'il ait voulu ramener la Gaule à la domination de Constantinople. Il est pourtant exact qu'à la fin du vi^e s. on a frappé en Gaule des monnaies à l'effigie de Maurice Tibère, mais ce fut à l'imitation des pièces fournies à Childebert par Maurice, comme subside pour la guerre contre les Lombards.

— Nous recommandons aux amateurs de fantaisies philologiques les *Essais sur l'origine du nom des communes dans la Touraine, le Vendômois et une partie du Dunois*, par M. le comte de Chaban (Vieweg). D'après le système de M. de Ch., les noms de lieu actuels seraient non pas la transformation romane des noms de lieu latins, mais des noms populaires formés directement du celtique et dont les noms latins sont la transcription. Ainsi, Savigné ne vient pas de *Saviniacum* (domaine de Savinius), mais de *Sav*, hauteur; *ign*, indicatif d'adjectivité, et *ec*, particule attributive. Nous ne croyons pas le système de M. de Ch. appelé à une grande fortune.

— La *Revue maritime et coloniale* vient de commencer la publication d'un ouvrage de M. l'amiral Serre sur les marines de l'antiquité et du moyen âge. Les deux premiers articles ont paru dans les numéros de juillet et d'août. Ils contiennent une théorie très complète de la propulsion des navires à rames, de l'organisation de leurs vogues et un abrégé de leurs dimensions et devis. C'est la première fois que nous trouvons, sur un sujet demeuré si obscur, des vues d'ensemble et un système rationnel. L'auteur, dont la compétence est incontestable, restitue *tous* les navires de l'antiquité en suivant les textes pas à pas et en s'inspirant des lois immuables de la nautique et de la mécanique. Nous reviendrons sur cet intéressant ouvrage.

— M. Émile Bourgeois a consacré une très intéressante étude à *Hugues l'abbé* (Caen, imp. de Le Blanc-Hardel), margrave de Neustrie depuis 866 et archichapelain de France, qui a joué sous les règnes de Charles le Chauve, Louis II et Louis III un rôle politique très important, trop négligé des historiens.

— M. V. Mortet, dans un article des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* sur une *élection Épiscopale au XIIe s.* (Leroux, 13 p. in-8°), a

rétabli, d'après les anecdotes d'Étienne de Bourbon, la vérité sur l'élection de Maurice de Sully, qui fut désigné par Louis VII, à la demande des chanoines et sur les conseils d'un clerc nommé Barbedor. L'élection eut lieu en 1160.

— M. Arthur Duverger, qui prépare un ouvrage important sur la *Vauderie dans les États de Philippe le Bon*, vient de faire paraître sous ce même titre (Arras, imp. de l'*Avenir*) l'histoire d'un grand procès de sorcellerie jugé à Arras en 1460 et qui forme un digne prélude aux persécutions du xvie siècle. M. D. montre que *Vauderie* au xve siècle était synonyme de sorcellerie, et que les crimes imputés aux victimes de l'inquisition en 1460 furent en réalité imaginés par les bourreaux qui voulaient à tout prix trouver des coupables pour confirmer ce qu'il appelle « le dogme de la sorcellerie. » Les accusés ne connaissaient de la sorcellerie que ce qu'on leur apprenait dans les interrogatoires et dont les tortures les contraignaient à s'avouer coupables.

— M. Boucher de Molandon, qui s'occupe avec un zèle pieux à accroître le trésor de renseignements que nous possédons sur la mission et la famille de Jeanne d'Arc, vient, dans une brochure sur *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, sa notabilité personnelle* (Orléans, Herluison, 28 p. in-8°), de confirmer, par un document tiré des archives de Nancy, ce que M. Luce a dit de son côté sur la situation très honorable occupée à Domrémy par la famille de Jeanne. C'est un acte relatif à une instance judiciaire soutenue par les habitants de Greux et de Domrémy devant Robert de Baudricourt. Jean Morel, parrain de la Pucelle, et Jacques d'Arc, son père, sont avec le prêtre Jacques Flament procureurs des deux villages, le 31 mars 1427. On ne pouvait évidemment choisir que des notables pour des fonctions aussi délicates et aussi importantes.

— La Bibliothèque Mazarine possède un manuscrit du P. Dan intitulé : *les Illustres captifs*, contenant l'histoire des chrétiens faits prisonniers par les musulmans du xie au xviie s. MM. Piesse et de Grammont ont publié le sommaire de ce recueil et les biographies de treize personnages captifs des barbaresques au xvie et au xviie s. (Alger, Jourdan, 83 p. in-8°).

— On ne possédait pas jusqu'ici le texte de la dispute de Rive (1535), à la suite de laquelle le culte catholique fut aboli à Genève. M. Th. Dufour a retrouvé aux archives de Genève, non pas les procès-verbaux de la réunion, mais un résumé qui doit avoir été rédigé par Farel. Il a publié ce résumé dans le t. XXII des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, en y joignant le texte des articles du Registre des Conseils qui se rapportent au même épisode.

— M. F. Puaux, notre collaborateur, publie chez l'éditeur Fischbacher, dans la collection des classiques du protestantisme français, une nouvelle édition du célèbre ouvrage du pasteur Jean Claude : *Les Plaintes des protestants cruellement opprimez dans le Royaume de France*. Cet

ouvrage est précédé d'une étude sur J. Claude, accompagnée de nombreuses notes, augmentée de pièces justificatives et terminée par des tables détaillées.

— Les *Récits du XVIe siècle* de M. J. Bonnet (Grassart) ne le cèdent pas en intérêt aux volumes précédents. Il se compose de la biographie de Laurent de Normandie, ami et correspondant de Calvin, et imprimeur à Genève; de la touchante histoire des cinq martyrs de Chambéry, Jean Vernon, Antoine Laborie, Jean Trigalet, Guiraud Tauran, Bertrand Bataille; de la vie de deux pasteurs de Paris sous les Valois, Jean Macard et François de Morel; d'une étude sur Coligny et d'une étude sur le massacre de Vassy. — Ce dernier morceau est peut-être le plus important du volume. Il est consacré à établir la préméditation du massacre, et il nous semble qu'il en démontre la certitude par le simple récit des actes de François de Guise avant son passage à Vassy et par des citations de ses lettres.

— M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, a consacré une intéressante plaquette à *Pierre de Sébiville,* premier prédicateur de la réforme à Grenoble (Bourgoin, Vauvillez), dont M. Arnaud avait dit quelques mots dans son *Histoire des protestants du Dauphiné.* Ce religieux cistercien, devenu cordelier à Grenoble, fut jeté dans les rangs des réformés par les mesures violentes qui chassèrent de leur couvent les franciscains conventuels de Grenoble pour les remplacer par des observantins. — Il se mit avec un autre frère prêcheur, Amédée Maigret, à enseigner les doctrines luthériennes en 1523 et 1524. Mais, jeté en prison par les ordres de l'évêque, il abjura les nouvelles doctrines, qu'il professa de nouveau dès qu'il eut été rendu à la liberté. A partir de ce moment, c'est-à-dire en 1525, il disparaît. Ce qui est curieux dans l'histoire de Sébiville, c'est de voir le Conseil de la ville témoigner à Sébiville, malgré l'évêque et le roi, une constante faveur.

— Les églises wallonnes des Pays-Bas ont constitué une commission dans laquelle nous trouvons les noms de MM. Gagnebin, Dozy, Obreen, Du Rieu, et qui est chargée de réunir les matériaux d'une *Histoire des églises wallonnes.* Pour aider à la préparation de l'ouvrage définitif, la commission publie un Bulletin qui paraît par livr. de 100 p. in-8°. — Quatre livr. forment un vol. On peut souscrire à la libr. Fischbacher au prix de 10 fr. 50 le vol.

— Dans ses *Notes sur la famille du capitaine Gonneville,* navigateur normand du xvie s. (Rouen, imp. Cagniard), M. Bréard prouve, avec sa précision et son érudition habituelles, que Binot ou Robinet le Paulmier de Gonneville n'a jamais possédé la seigneurie de Gonneville, et que ce nom est simplement celui de son lieu d'origine.

— M. A. Communay a publié sur *Jean des Montiers de Fresse, évêque de Bayonne,* habile négociateur et fécond écrivain du xvie s., plusieurs documents intéressants (Auch. Cf. *Rev. critique,* 31 août 1885).

— M. de Castelbajac a retrouvé et publié dans le compte-rendu de

la réunion générale de la *Société historique de Gascogne* l'acte du mariage du duc d'Épernon, gouverneur de Provence, avec Jeanne de Monier, du 4 févr. 1596; on ignorait jusqu'ici le fait même de ce second mariage.

— La première partie du cinquième volume de la nouvelle édition de la *France protestante* (Fischbacher) contient la lettre D presque tout entière, de Daage à Du Bec-Crespin. On y remarquera un excellent article de M. P. de Felice sur Lambert Daneau, et les notices relatives à la famille d'Assas, en particulier une très solide démonstration de la réalité du dévouement du chevalier Louis d'Assas, mis en doute il y a quelques années dans la *Revue des Questions historiques*.

— La *Revue historique* publiera prochainement un compte-rendu général et détaillé des publications parues ou à paraître à l'occasion du deuxième centenaire de la Révocation de l'édit de Nantes.

— M. G. Larroumet a publié la conférence qu'il a faite, le 14 février dernier, à la Sorbonne sur les *Béjart* (Gauthier-Villars, 32 p. in-8°). On y trouvera la vive peinture de la vie des comédiens au XVIIe s., et en même temps l'histoire de la troupe de Molière, des portraits de Madeleine et d'Armande Béjart, fort différents des portraits traditionnels. Sont-ils plus justes? Nous sommes disposés à le croire et à partager l'optimisme de M. L., qui a déjà, dans son article de la *Revue des Deux-Mondes* sur Madeleine, fort bien démontré que Madeleine était la sœur et non la mère d'Armande.

— Le P. Ingold, qui continue, par une série d'études de détails, à préparer une histoire complète de l'Oratoire, a fait imprimer, comme présent de nouvelle année, une plaquette de 20 p. sur l'*Oratoire à Luçon*. Il y étudie successivement les rapports de Richelieu et ceux de Mgr Barillon avec l'Oratoire. Richelieu avait voulu confier aux oratoriens le séminaire de Luçon, mais il en fut empêché par l'opposition du chapitre. Quant à Barillon, qui était élève des Oratoriens, il se servit d'eux comme de missionnaires après la Révocation de l'édit de Nantes. Le même érudit vient de publier une très intéressante étude sur l'*Oratoire et la Révolution;* il y rectifie bien des détails dans la biographie de personnages célèbres tels que Joseph Lebon, Fouché, lequel d'ailleurs n'a jamais été engagé dans les ordres, etc.

— M. Ernest Petit a publié, dans le Bulletin de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* et à part (Champion), une *Correspondance de l'abbé Lebeuf avec le président Bouhier*, qui traite exclusivement de questions archéologiques et historiques et qui forme une digne suite aux lettres de l'abbé Lebeuf à Lacurne de Sainte-Palaye que M. Petit a publiées en 1883 dans l'Annuaire de l'Yonne.

— M. Tamizey de Larroque a donné aux Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis et tiré à part (Pons, imp. Noël Texier) huit *Lettres du comte de Comminges* à Jacques-Auguste de Thou pendant son ambassade en Portugal, 1657-1659. Ces lettres, très vivement écrites,

nous donnent des détails intéressants sur le rôle du Portugal dans la guerre de la France contre l'Espagne et sur l'état des esprits en Portugal. M. T. de L. continue sa série des *Correspondants de Peiresc* par le *Cardinal Bichi*, évêque de Carpentras. Aux lettres du cardinal (1632-1637), M. T. de L. a joint divers documents inédits, entre autres une notice sur Alexandre Bichi par J. Fornéry; puis quatorze lettres de divers correspondants adressées à Peiresc. — M. T. de L. vient encore de reproduire dans une plaquette parue à Marmande (Duberat) une *Lettre inédite de Henri de Navarre* à M. d'Eynier, du 22 juillet 1583, et une *Mazarinade inconnue* sur la prise de Sainte-Bazeille par Pierre de Lusignac, baron de Galopian, pièces tirées de la collection de M. J. Delpit. Une brochure plus intéressante encore du même savant et infatigable éditeur vient de paraître sous le titre : *Quelques pages inédites de Louis de Rechignevoisin de Guron* (Tulle, impr. Crauffon). Elle contient une autobiographie de Louis de Guron, évêque de Tulle, puis de Comminges (1653-1670 et 1671-1693), et huit lettres dont quatre adressées à Mazarin et deux à Baluze. Dans l'une de ces dernières, l'évêque de Comminges donne, d'après les récits de Marca, des détails sur le projet formé par Richelieu de se faire nommer patriarche des Gaules, projet que M. Avenel avait cru une pure légende.

— Nous avons reçu la première partie d'un *Inventaire général des anciennes Archives de l'abbaye de Cluny*, publié par MM. Bénet et Bazin (Mâcon, Protat) d'après un inventaire rédigé en 1682 par Claude Locquet, secrétaire de la Chambre abbatiale. Il est précieux pour nous de posséder le relevé complet d'actes dont un si grand nombre ont été perdus. MM. Bénet et Bazin ajouteront à cette reproduction de l'ancien inventaire l'indication des pièces postérieures à 1682 ou sorties du trésor à cette date, et une introduction contenant l'histoire des Archives de Cluny.

— La *Revue hist.* a annoncé dans son t. X, p. 505, les *Notes et notices angevines* de M. C. Port, tirage à petit nombre d'une série de curieuses monographies sur l'histoire d'Anjou. — M. C. Port a eu l'heureuse inspiration de les rééditer sous le titre de : *Questions angevines* (Lechevalier, in-12). On y relira avec plaisir les amusantes notices sur la belle Agnès, sur Ogeron de la Boire, sur Thomasseau de Cursay, ou l'excellente dissertation sur l'hymne *Gloria, Laus*.

— M. G. du Fresne de Beaucourt a donné le t. III de l'*Histoire de Charles VII* (librairie de la Société bibliographique). Il porte pour sous-titre : « Le Réveil du Roi, 1435-1444. » Nous sommes bien aises qu'on nous dise que, jusqu'en 1435, le roi avait sommeillé. Cet aveu détourné atténue un peu le parti pris apologétique des deux premiers volumes. D'ailleurs, tous les amis des études historiques se réjouiront de voir cette imposante publication se poursuivre d'une façon si régulière.

— M. J. Denais vient d'achever la publication d'un *Armorial général*

de l'Anjou (3 vol. in-8° avec 57 pl., Angers, Germain et Grassin). C'est un travail utile sur lequel nous reviendrons.

— Le livre que M. André Joubert vient de consacrer à *Un Mignon de la cour de Henri III, Bussy d'Amboise* (Paris, E. Lechevalier), est loin de valoir l'étude qu'il publia l'an dernier sur la *Vie privée en Anjou au XVe siècle*. Une physionomie aussi étrange, une vie aussi mêlée aux intrigues et aux orages de la cour des derniers Valois prête beaucoup plus au roman qu'à l'histoire. L'essai de réhabilitation qui vient d'être tenté semble avoir été fait avec trop de précipitation, et les sources contemporaines ne sont pas assez familières à l'auteur. Dans un de ses meilleurs chapitres, où il raconte les exploits peu honorables d'ailleurs de Louis de Clermont en Anjou, on recherchera en vain les impressions si curieuses de la cour à son endroit que le duc de Montpensier a recueillies dans son journal des états tenus à Blois en 1577. Dans tous les cas, l'intérêt qui s'attache à ce Bussy d'Amboise était loin de mériter un travail aussi ample et un développement aussi grand. Les pièces justificatives mêmes apportent peu de renseignements nouveaux.

— Le même travailleur nous donne aussi la première partie d'une *Histoire de Saint-Denis d'Anjou*, illustrée de sept jolies gravures (Laval, Moreau), et quatre tirages à part de la *Revue du Maine* et de la *Revue historique de l'Ouest : René de la Rouvraye, sieur de Bressault*, 1570-1571 (Mamers, Fleury et Dangin) ; *la Démolition des Châteaux de Craon et de Château-Gontier*, 1592-1657 (Id.) ; *le Collège de Requeil*, 1676-1793 (Id.) ; *un Mariage seigneurial sous Louis XV* (Nantes, Forest et Grimaud).

— M. H. Faye a fait paraître dans la *Revue de l'Anjou* et publié à part (59 p. ; Angers, Germain et Grassin) une bonne étude sur les *Assemblées de la généralité de Tours en* 1787.

— Sous ce titre : *François Bernier, Documents inédits sur son séjour dans l'Inde* (Angers, Lachèse et Dolbeau, in-8°, 38 p.; tirage à part des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*), M. H. Castonnet-Desfosses a publié un document très intéressant pour l'histoire de la colonisation française dans l'Inde. C'est un « Mémoire sur l'établissement du commerce dans les Indes » rédigé par Bernier, en 1668, et accompagné d'une lettre écrite par lui aux directeurs de la Compagnie des Indes chargés de diriger la factorerie de Surate. Ce mémoire, annoté de la main de Colbert, est conservé aux archives des colonies.

— M. Castonnet a également publié à part (39 p.; extrait de la *Revue de la Révolution*) une étude sur la *Révolution et les clubs dans l'Inde française*, et une notice sur *M. de Durfort de Civrac, maire de Pondichéry*, 1790-1792 (Angers, 22 p. ; tirage à part des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*).

— Le grenadier *Jean Theurel*, né en 1699, mort en 1807, et qui, entré au service en 1716, ne prit sa retraite qu'en 1792, a fourni à M. Delaville le Roulx l'occasion de publier une élégante plaquette « per le

nozze, » où, après avoir rappelé, d'après M. L. Decombe (cf. *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine,* t. XIV), les principaux faits de la vie de Theurel, il a fait l'iconographie de ce modèle des grenadiers et reproduit son beau portrait par Vestier, conservé au musée de Tours.

— M. Oscar DE POLI a publié, pour le Conseil héraldique de France, une étude intitulée : Un régiment d'autrefois : Royal-Vaisseaux, 1638-1792.

— La *Société historique* (cercle Saint-Simon) commence, sous forme de brochures coquettement imprimées, une série de publications qui ont pour la plupart leur origine dans des conférences faites au cercle. Les deux premiers numéros de cette série sont : *l'Expansion de l'Allemagne,* par M. Jules FLAMMERMONT, qui montre les efforts faits par les Allemands, surtout en Autriche-Hongrie, pour propager la langue allemande dans les pays d'autre langue, et surtout pour repousser l'invasion de langues telles que le madgyar et surtout le slave; et le *Pacha Bonneval,* par M. Albert VANDAL. Cette dernière biographie est pleine de choses neuves et piquantes; l'auteur n'a peut-être pas d'ailleurs dit son dernier mot sur ce singulier personnage, ami secret de la France, et qu'il eût voulu servir mieux qu'il ne l'a pu faire.

— Dans un intéressant article du *Journal des économistes,* publié ensuite à part, sur la *Population de la France au XVIIIe siècle,* M. Henri BAUDRILLART commence par s'élever avec raison contre les statisticiens fantaisistes qui, comme Dureau de la Malle, ont donné à la France du moyen âge une population égale ou supérieure à celle d'aujourd'hui. Il analyse ensuite les travaux de statistique faits au XVIIIe siècle (marquis de Mirabeau, Messance, Expilly, Moheau, Necker, Lavoisier, Calonne, etc.) sur la population de la France. Tous ces travaux évaluent la population à un chiffre qui varie entre 23 et 26 millions. M. B., lui, conclut, sans que nous comprenions bien pourquoi, à un chiffre flottant entre 26 et 27 millions. — Ce qui est curieux, c'est que la Révolution produisit un rapide accroissement dans la population.

— M. Ed. QUESNET, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a eu l'heureuse idée de publier un petit livre de Mme de Genlis : *de l'Esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps* (Rennes, Caillière), composé à la demande de Napoléon, qui désirait restaurer les anciens usages. On y trouvera, sous la forme la plus aimable, le tableau de la vie de la cour au temps de Louis XVI, à une époque où la licence n'était pas aussi grande que sous le règne de Louis XV, ni l'étiquette aussi sévère que sous Louis XIV, mais où l'on jouissait d'un mélange de liberté et de bon ton dont Mme de Genlis regrette amèrement la perte.

— M. Francisque MÈGE, dont nous avons signalé plusieurs fois les remarquables travaux sur la révolution en Auvergne, vient de nous donner l'intéressante biographie de *Pascal Grimaud* (Champion, 54 p., in-8°), professeur au collège de Clermont, et chanoine de Saint-Pierre, qui, après avoir été un des chefs du parti révolutionnaire à Clermont,

prit part, comme membre du comité de surveillance de l'Allier, à l'acte abominable par lequel trente-deux aristocrates de l'Allier furent livrés à Fouché pour être exécutés sans jugement. M. M. a eu entre les mains la correspondance de Grimaud. Il cite en particulier une lettre très curieuse sur l'état des esprits en 1788.

— M. Henri Vast vient de faire paraître, cette fois en collaboration avec M. Jalliffier, un précis pour le cours d'histoire de rhétorique (*Histoire de l'Europe et particulièrement de la France, de* 1610 *à* 1789. Garnier). Déjà, l'an dernier, M. Vast avait publié le cours de seconde. Ces manuels sont dignes d'éloges; ils sont bien présentés, au courant des travaux les plus récents; les faits y sont abondants, exposés d'un style net et rapide. Dans le cours de rhétorique, on regrette que les institutions politiques de l'Angleterre, surtout au xviie siècle, n'aient pas été résumées avec plus de précision. Il valait la peine de le faire en regard du tableau de la monarchie absolue en France, et d'ailleurs cette esquisse était indispensable pour expliquer quelques-uns des plus grands faits de l'histoire intérieure de l'Angleterre. Pour le xviiie siècle, on n'a pas non plus assez montré combien, même après la révolution de 1688, la royauté anglaise était armée contre le Parlement. Dans l'ensemble, cependant, ce manuel est des plus satisfaisants; il est certainement un des meilleurs qu'on puisse mettre aux mains des élèves.

— Nous devons à M. Paul Lacombe un consciencieux *Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution,* 1789-1802 (Poussielgue). Le classement méthodique en est bien conçu et la disposition typographique très claire. Dans chaque chapitre, les ouvrages sont classés par ordre chronologique.

— On ignore généralement que le décret de l'Assemblée constituante, qui accorda aux Juifs les droits de citoyens français, fut pour la France une cause de graves embarras. Les Juifs profitèrent de la liberté qui leur était donnée pour se livrer à l'usure d'une manière effrénée et pour ruiner les populations agricoles au milieu desquelles ils se trouvaient. Nos départements de l'Est virent s'abattre sur eux une nuée de Juifs venus d'Allemagne et de Pologne. Ils réussissaient, grâce à leur mutuelle complicité, à tourner toutes les lois et, en particulier, à éviter la conscription. Napoléon, pour remédier à ce mal, rendit d'abord un décret, le 30 mai 1806, pour suspendre l'effet de tous les engagements pris envers les Juifs; il réunit, le 15 juillet, 95, puis 113 députés israélites, qui prirent une série de décisions pour réprimer l'usure et amener l'assimilation des israélites aux autres citoyens français. Ces mesures furent transformées en prescriptions religieuses par un grand sanhédrin en mars 1807. Napoléon soumit alors, par le décret du 17 mars 1808, les Juifs à un régime de surveillance et d'exception qui permettait de contrôler toutes leurs opérations commerciales ou les obliger, de plus, à choisir des noms de famille. Cette mesure, complètement illégale et

arbitraire, d'ailleurs contraire aux principes d'égalité qui sont la base du droit public français, eut les meilleurs effets. En 1812, elle avait pu être abolie graduellement, et depuis lors la France a été le pays de l'Europe où les Juifs ont été le mieux assimilés au reste de la nation. Ces faits sont mis pour la première fois en lumière dans une intéressante brochure de M. Fauchille : *La Question des Juifs sous le premier Empire.*

— Le second volume de l'ouvrage de M. Léon Roches : *Trente-deux ans à travers l'Islam* (Didot), contient le récit des années 1841 à 1845. Le voyage de M. R. à Kairouan, au Caire, à Médine et à la Mecque, pour obtenir des autorités religieuses musulmanes une consultation autorisant les Algériens à accepter l'autorité de la France, est un épisode des plus curieux, car M. R. est un des rares Européens qui aient pu, sous son vêtement musulman, assister au pèlerinage de la Mecque. Le séjour de M. Roches à Rome est surtout intéressant, par ce qu'il nous apprend sur le caractère exalté et naïf de l'auteur, qui vient abjurer à saint Pierre son mahométisme de fantaisie et rêve de se faire missionnaire. Heureusement qu'il fut appelé en Algérie par Bugeaud et qu'il eut alors l'occasion, grâce à sa profonde connaissance du monde arabe, de rendre les plus signalés services aux généraux et aux diplomates français. C'est sur Bugeaud que M. R. donne le plus de renseignements intéressants, et son livre est un utile complément au grand ouvrage de M. d'Ideville sur le conquérant de l'Algérie ; mais, à côté de cette figure principale, nous trouvons Méhémet Ali, Fulgence Fresnel, le duc d'Aumale, Bedeau, Pélissier.

— Le second volume de l'*Histoire du Gouvernement de la Défense nationale en province,* par MM. Steenackers et Legoff (Charpentier), comprend la période qui s'étend de l'arrivée de Gambetta à Tours aux élections du 3 novembre, l'organisation des armées de la Loire et la capitulation de Metz, c'est-à-dire l'épisode le plus honorable et l'épisode le plus honteux de la guerre de 1870-71. Il y a un peu moins de désordre dans ce volume que dans le précédent. Ce qui fait son intérêt, comme celui du précédent, c'est le grand nombre de détails, de documents officiels, de citations de journaux qui s'y trouvent recueillis.

— M. L. Gaudin a publié la troisième partie du *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Montpellier* (dite du musée Fabre) ; elle est relative à l'histoire (Montpellier, impr. Grollier). — M. Galley a de même publié le t. Ier du Catalogue de la bibliothèque de la ville de Saint-Étienne ; il est relatif aux manuscrits, au legs Aug. Bernard et à une partie des imprimés (Saint-Étienne, impr. Balay). — Mentionnons encore l'*Inventaire des mss. de la bibliothèque d'Orléans, fonds de Fleury,* par M. Ch. Cuissard (Orléans, Herluison).

— M. Auguste Molinier vient de publier, chez Plon, le t. Ier du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine.*

— Le R. P. Carlos Sommervogel a publié, chez Alph. Picard, une *Bibliotheca mariana de la Compagnie de Jésus.*

— Une traduction des mémoires de lord Malmesbury vient de paraître chez Ollendorf sous ce titre : *Mémoires d'un ancien ministre*, 1807-1869.

— Sous le titre : *les Historiens fantaisistes*, M. le comte DE MARTEL vient de publier la seconde partie d'une critique acérée dirigée contre Thiers et son *Consulat et l'Empire*. Il y étudie ce qui se rapporte à la pacification de l'ouest et à l'attentat du 3 nivôse.

Allemagne. — Le 9 juillet dernier est mort à Munich le docteur Peter SCHEGG, professeur de théologie à l'Université, à l'âge de soixante-dix ans; c'était un exégète très distingué; dernièrement, il avait consacré une étude approfondie à la question de l'année où naquit Jésus-Christ (Munich, 1882); il eut, à cette occasion, une vive polémique à soutenir contre M. Florian Friess, mort récemment.

— Le 12 août est mort le docteur Georg CURTIUS, professeur de philologie classique à l'université de Leipzig, à l'âge de soixante-six ans. Il était le frère du célèbre auteur de l'histoire grecque. Né à Lubeck le 16 avril 1820, il enseigna à l'université de Berlin en 1845, puis à Prague, à Kiel et à Leipzig; il appartenait à cette dernière université depuis 1862. Il concentra son talent d'écrivain sur la grammaire grecque et latine étudiée à la lumière de la grammaire comparée. Il avait eu récemment à subir de virulentes attaques de la part des « jeunes grammairiens, » auxquels il répondit d'un ton fort tranchant dans son manifeste *Zur Kritik der neuesten Sprachforschung*.

— Le 18 août est mort à Leipzig le docteur Ludwig LANGE, également professeur de philologie classique à l'Université; il avait soixante-un ans. Il se fit d'abord connaître par un mémoire couronné à Gœttingue : *Historia mutationum rei militaris Romanorum;* il devint professeur à Gœttingue en 1853; puis il alla à Prague, à Giessen, enfin, en 1871, à Leipzig. Son principal ouvrage est un *Handbuch der rœmischen Alterthümer*, dont il paraît en ce moment une traduction française (chez Leroux). On lui doit encore un mémoire intitulé : *Die Epheten und der Areopag des Solon*.

— Le 27 août est mort, à l'âge de soixante-deux ans, le docteur Th. GRAESE, conseiller privé de la cour. Né en 1814, à Grimma, il fut nommé, en 1848, inspecteur du Cabinet des médailles de Dresde; en 1864, directeur de la « Porzellan-und Gefæss Sammlung » de la même ville; enfin directeur du « Grünes-Gewœlbe. » Ses ouvrages les plus importants sont : *Lehrbuch der allgemeinen Litteraturgeschichte*, en neuf parties, et le *Trésor de livres rares et précieux* (sept parties, de 1858 à 1869). Il a en outre publié un grand nombre d'ouvrages sur les traditions populaires, parmi lesquels on peut citer : *Sagenbuch des preussischen Staates* (2 vol., 1868-1869); *Sagenschatz des Kœnigreichs Sachsen* (2e édit., 1874, 2 vol.); citons encore de lui son *Orbis latinus* (1861), manuel et livre de renseignements géographiques; *Handbuch der alten Numismatik, etc.*

— Le 31 août est mort à Munich, âgé de soixante-onze ans, M. Heinrich SCHULTHESS, éditeur du *Europæischer Geschichtskalender*.

— M. Ed. MEYER, professeur extraordinaire d'histoire ancienne à Leipzig, a été nommé professeur ordinaire à Breslau. — M. H. THORBECKE passe de Heidelberg à Halle. — M. Benedict NIESE, professeur d'histoire de l'antiquité à l'université de Breslau, a été nommé aux mêmes fonctions à Marbourg.

— Notre collaborateur M. Herman HAUPT, secrétaire de la bibliothèque de l'université de Wurzbourg, a été nommé bibliothécaire de l'université de Giessen.

— Dans la section des *Auctores antiquissimi*, des *Mon. Germ. hist.*, le t. VII est paru; il comprend les œuvres de Magnus Felix Ennodius, publiées par M. Fr. VOGEL. De même, la deuxième partie du t. Ier des *Scriptores rerum merovingicarum;* elle comprend les Miracles et les Opera minora de Grégoire de Tours, publiés par Br. KRUSCH, moins les Miracula beati Andreae publiés par M. Max BONNET.

— La petite collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum recusi* s'est enrichie d'une nouvelle édition du *Chronicon Moguntinum,* préparée par M. Carl HEGEL, qui a découvert à Munich le manuscrit complet de la chronique et l'a déjà publié dans le t. XVIII de la collection des « Staedtechroniken. »

— Le deuxième fascicule supplémentaire de la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst* est d'une importance exceptionnelle pour l'histoire rhénane. Il contient, en 210 p., un rapport sur la situation, à tous les points de vue, des archives royales de Dusseldorf, ainsi que des archives des villes, villages, paroisses, et des archives privées du pays bas-rhénan, enfin un guide à travers les documents d'archives inédits, ou jusqu'ici connus en partie seulement, qui se rapportent à l'histoire du Bas-Rhin. Ce travail a été rédigé par M. Th. ILGEN, de Dusseldorf.

— MM. Th. LINSCHMANN et Karl HANNEMAN publient un appel aux amis de la langue basque, où la fondation d'une Société basque, ayant pour organe une revue périodique, est considérée comme nécessaire.

— M. Matthæi vient de faire paraître le troisième et dernier volume de l'ouvrage posthume de NITZSCH : *Geschichte des deutschen Volkes bis zum Augsburger Religionsfrieden* (Leipzig, Duncker et Humblot). Ce volume comprend les XIIIe, XIVe et XVe s. et la moitié du XVIe s. Le mérite de l'ouvrage de Nitzsch est tout entier dans la précision avec laquelle le développement des institutions allemandes et des classes de la nation allemande est indiqué. L'exposition est d'une grande sécheresse; aucun trait pittoresque ne fait revivre les faits; le rôle même et le caractère des principaux personnages ne sont pas appréciés ou ne le sont qu'avec une extrême concision.

— M. Rudolf REESE vient de publier, sous le titre : *Die staatsrechtliche Stellung der Bischæfe Burgunds und Italiens unter Kaiser Friedrich I*

(Gœttingen, Calvœr, 1885, 118 p. in-8°), une brochure destinée à coordonner et compléter les travaux antérieurs de MM. Huffer, Ficker et Wolfram. L'auteur se borne à rechercher dans quelles circonstances le concordat de Worms fut appliqué sous Frédéric Barberousse dans chacun des diocèses des royaumes de Bourgogne et d'Italie. M. R. divise méthodiquement son travail en autant de chapitres qu'il y a de diocèses et nous donne pour chacun d'eux le résultat de recherches approfondies. Sa conclusion est que les seigneurs ecclésiastiques furent traités de la même manière que les seigneurs laïques en tout ce qui touchait leurs devoirs de vassalité envers l'Empire.

— M. Rodolphe Reuss a consacré une très intéressante brochure à l'histoire du Neuhof, un des faubourgs de Strasbourg que sa famille habite depuis de longues années : *Geschichte des Neuhofes bei Strassburg* (Strasbourg, Schmidt).

— Avec le huitième fasc., qui vient de paraître, se termine le t. Ier des *Regesta romanorum pontificum,* de Jaffé, nouvelle édition dirigée par W. Wattenbach. Il comprend tout le pontificat d'Innocent II (1130-1143) et de l'antipape Anaclet : nos 7403 (anc. 5317) à 8431 (anc. 5976). Puis viennent les préfaces latines de la première et de la seconde édition, un index des ouvrages cités et un index alphabétique des pontifes romains traités dans le volume (Leipzig, Veit).

— M. Lehmann vient de faire paraître la cinquième partie de son volumineux recueil de textes intitulé : *Preussen und die katholische Kirche seit* 1640; elle comprend une période de dix années, 1776-86. On voit quelle est l'importance de ces documents, quel est leur intérêt non seulement historique, mais même actuel. On sait aussi quelles polémiques cette publication a suscitées, et dans le public, et jusqu'au Reichstag. On a été jusqu'au point d'accuser M. Lehmann d'avoir soigneusement écarté les pièces ou parties de pièces par trop fâcheuses pour la politique prussienne à l'égard de l'Église. Nous ne pouvons pas entrer incidemment ici dans cette discussion. Nous annonçons seulement le nouveau volume, nous réservant de revenir, dans un article spécial, sur l'ensemble de l'œuvre (Leipzig, Hirzel).

— Nous avons reçu les livraisons 17 à 22 de l'*Encyklopedie der neueren Geschichte* de W. Herbst (Gotha, Perthes). Elles nous conduisent de Henri IV à Laharpe. On y trouvera un résumé remarquable par sa clarté et son exactitude de la guerre de 1870-71.

Autriche-Hongrie. — Le Comité pour le prix Moritz Rappaport à Vienne a mis au concours le sujet suivant : rechercher ce qu'ont produit les Juifs en France, depuis leur émancipation, dans le domaine de la science, de la littérature et de la vie civile. Le prix sera de 800 gulden autrichiens; les mémoires devront être envoyés avant le 31 déc. 1886 au secrétariat de la Société israélite de Vienne; ils pourront être composés en allemand ou en français.

— M. F. Stœber a soumis à une critique attentive les divers textes

de saint Jean de Réomé : *Zur Kritik der vita S. Johannis Reomaensis* (Vienne, Gerold), celui des Bollandistes, celui de Mabillon et celui qui est conservé dans le fonds lat. de la Bibl. nat. de Paris au n° 11748. Il est arrivé à prouver que ce dernier texte est le plus ancien et qu'il est l'œuvre du moine Jonas, le biographe de saint Columban, et qu'il est la source du texte donné par Mabillon. Le texte donné par P. Rosier et par les Bollandistes est une compilation faite d'après les deux précédentes.

Grande-Bretagne. — Le dixième rapport de la Commission royale des manuscrits historiques vient de paraître. A l'avenir, la forme de cette importante publication sera modifiée : les descriptions de collections de mss., publiées jusqu'ici en manière d'appendices aux rapports, seront désormais publiées à part, sur le modèle du « calendar » des mss. Salisbury. Un volume de cette sorte, qui contient, entre autres rapports, celui du docteur Fraser sur les mss. de lord Eglinton et de sire Stirling Maxwell, paraitra très prochainement. (*The Athenæum*, 22 août.)

— M. W. Hart et le Rév. Ponsonby préparent, pour la collection du maître des rôles, une édition du cartulaire de l'abbaye de Ramsey, qui occupera 3 vol.

— Dans son *Monasticon anglicanum,* Dugdale parle d'un cartulaire du prieuré de Lewes conservé, dit-il, parmi les archives anciennes du Chapter-House, à Westminster. Un semblable cartulaire paraît n'avoir jamais existé; mais on possède encore nombre des pièces originales d'après lesquelles il aurait été composé. Ces pièces ont été, il y a longtemps déjà, montées sur parchemin et forment un gros vol. in-folio avec le titre : « Cartae antiquae prioratus de Lewes, com. Sussex. Domus capit. Westmon. » (auj. Chapter-House, Misc. books, B. 5, 5). Voy. *The Athenaeum,* 5 sept. 1885.

— On a rendu compte plus haut (p. 158) de l'ouvrage de M. Ch. Gross : *Gilda mercatoria*. Le même auteur a publié, dans *The Antiquary* et à part (Londres, Elliot Stock), un bref mais substantiel mémoire sur l'affiliation des villes municipales au moyen âge. C'est de l'Angleterre surtout qu'il s'occupe; il a dressé une liste des localités qui ont emprunté à une autre ville tout ou partie de ses privilèges municipaux. Cette liste est considérable. Londres, Oxford, Winchester, York sont les villes d'Angleterre dont les institutions ont été le plus fréquemment adoptées; en Irlande, ce sont surtout celles de Bristol, celles de Hereford en Galles, et celles de Newcastle en Écosse. Puis l'auteur suit le phénomène de l'affiliation en France, en Flandre, en Espagne, surtout en Allemagne, où la ville mère finit, en plus d'un cas, par exercer un droit supérieur d'appel sur ses filiales; l'association hanséatique parait être sortie, en partie au moins, de cette coutume de l'affiliation. M. Gross remarque avec raison que ces sortes de fédérations municipales n'ont pu se former que dans des pays où le pouvoir royal était très faible. En Angleterre, les villes affiliées ne sont jamais parvenues à former corps,

parce qu'au moyen âge la royauté était trop fortement armée contre elles.

— L'*Academy* nous apprend (8 août) que M. S. R. Gardiner a donné sa démission de professeur d'histoire moderne à l'université de Londres, King's college, pour pouvoir se consacrer tout entier à son histoire de l'Angleterre sous les Stuarts. Son successeur est M. J.-K. Laughton, de Royal-naval College, Greenwich.

— La biographie de Dolet, par M. Christie, vient d'être traduite en français et publiée par Fischbacher sous le titre : *Dolet, le martyr de la Renaissance, sa vie et sa mort.*

— La Société historique pour les comtés de Lancastre et de Chester publiera prochainement un volume contenant les registres de l'église de Saint-Hilaire de Vallazey, qui contiennent d'intéressantes indications pour l'histoire des grandes familles du pays.

— A l'occasion du quatrième centenaire de la bataille de Bosworth, qui tombait le 22 août dernier, a paru chez Ward et Downey une nouvelle biographie de Richard III, par M. Alfred O. Legge, sous le titre : *The unpopular King.*

— Le manuscrit du cinquième vol. de la Pipe Roll Society est à l'imprimerie. Il contient le Great roll of the Pipe pour la huitième année de Henri II, soit 1161-62. Ce volume complète l'exercice de l'année 1884-85, et l'on espère qu'au 1er juin 1886 la Société aura publié au moins sept volumes représentant un peu moins du tiers de l'œuvre qu'elle s'est proposée. Quant à la situation financière de la Société, sans être brillante, elle permet d'espérer que son but sera promptement atteint.

États-Unis. — Les nos IX-X de la troisième série des publications historiques et politiques de l'université John Hopkins sont consacrés à une étude de M. H. Davis sur les constitutions des États de l'Union. Il compare, dans chacun d'eux, la situation respective du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Les lecteurs français seront surtout frappés par ce que M. Davis dit du pouvoir judiciaire considéré comme une émanation de la nation et qui, bien qu'électif, jouit cependant, aux États-Unis, d'une autorité et d'un respect exceptionnels.

— On consultera avec intérêt les petits livres que M. W.-F. Allen, de l'université de Wisconsin, a publiés à l'usage des études historiques dans les collèges. Les *History topics for high Schools and Colleges* sont une série de sujets de dissertations ou de leçons d'histoire sur les principaux points de l'histoire universelle. A la suite se trouve une biographie des principaux livres (en anglais, sauf quelques rares exceptions) qui peuvent être consultés sur les diverses périodes. A la fin se trouve même une liste de romans et de drames historiques. Cette idée de recommander aux jeunes gens la lecture des œuvres d'imagination, à côté de celle des livres d'histoire proprement dits, est appliquée encore plus largement

dans *The Reader's Guide to English history,* avec suppléments (Boston, Heath et Cie), qui contient des tables chronologiques divisées par périodes, et en regard l'indication des sources, des ouvrages de seconde main, des romans et pièces de théâtre historiques se rapportant à chaque période.

Pays-Bas. — M. Sepp a publié un volume intitulé : *Kerkhistorische Studiën,* dans lequel nous remarquons une étude sur les rapports de l'anabaptisme et du mennonitisme néerlandais.

— M. van der Chys a fait une œuvre louable en publiant le *Plakhaatbock* des Indes néerlandaises, de 1602 à 1642 ; c'est une collection d'ordonnances du gouvernement à Batavia.

— M. Hingman a écrit un livre intéressant pour la topographie de la Hollande au moyen âge, intitulé : *de Maas en de dyken van den Zuidhollandschen waard en* 1421 ; c'est l'année de la grande inondation de la Hollande méridionale, où les îles de Dordrecht se sont formées.

— M. van Meurs a décrit l'histoire d'une petite ville gueldroise dans son livre : *Geschiedenis van Elburg.*

— La *Société de Zélande* publie les comptes de la ville de Middelbourg depuis le milieu du xive siècle. Une autre publication de la même nature est celle des comptes de la ville de Deventer depuis 1337.

Belgique. — M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, a consacré une étude originale à une question encore fort controversée : *les Origines de la population flamande de la Belgique* (Bruxelles, Hayez. *Bulletins de l'Académie royale,* 3e série, t. X, n° 7).

— Signalons aux spécialistes la dissertation du Père jésuite A. Delattre, *l'Asie occidentale dans les inscriptions assyriennes* (Bruxelles, Vromant. Extrait de la *Revue des Questions scientifiques,* 1884-85).

— On annonce, pour paraître vers la fin de l'année, un ouvrage important de M. Godefroid Kurth, professeur d'histoire du moyen âge à l'université de Liège, intitulé : *les Origines de la civilisation moderne* (Louvain, Peeters, 2 vol. in-8°).

— M. le Dr Henri Pirenne, l'un des jeunes historiens belges qui donnent les espérances les plus brillantes, a publié *en français,* dans la *Westdeutsche Zeitschrift,* un article tout à fait intéressant, intitulé : « De l'organisation des études d'histoire provinciale et locale en Belgique. »

— *Le Japon. Histoire et religion,* par M. J. Eggermont, premier secrétaire de la légation de Belgique à Paris, est un livre intéressant, dans lequel l'auteur a condensé les consciencieuses recherches qu'il avait entreprises à l'époque où il était attaché à la légation belge du Japon. (Paris, Delagrave.)

— L'inauguration, le 12 juillet dernier, à Gand, sa ville natale, de la statue de Liévin Bauwens († 1882), qui introduisit sur le continent les machines anglaises employées dans l'industrie cotonnière, a fait éclore une série de biographies du courageux industriel. Citons surtout :

Odilon PERIER : *Lieven Bauwens en de opkomst der katoennijverheid te Gent* (L. Bauwens et les commencements de l'industrie cotonnière à Gand), 108 p., Gand, Ad. Hoste; — J. H. VANDENDAELE, *Lieven Bauwens* (publication du Willems-Fonds, Gand, J. Vuylsteke); — Prosper CLAEYS, *Liévin Bauwens* (Gand, J. Vuylsteke).

— M. Frans DE POTTER continue la publication de son grand ouvrage sur l'histoire des monuments, des places et des rues de la ville de Gand, *Gent van den vroegsten tijd tot heden* (Gand, Ad. Hoste). Le 4e fascicule traite surtout du marché au poisson, de la boucherie, des corporations des poissonniers, des bouchers et des mesureurs de grains. Des extraits des comptes communaux et d'autres documents tirés des archives y sont joints.

— M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE a terminé par un sixième volume son grand ouvrage *Les Huguenots et les Gueux* (1560-1585) (Bruges, Beyaert-Storie). L'auteur y a mis en œuvre une profusion de documents inédits, mais il les a utilisés pêle-mêle et sans toujours distinguer suffisamment leur valeur. Le sens critique manque trop souvent à cette érudite compilation de première main. Nous y reviendrons prochainement.

— M. Edmond VANDER STRAETEN, dont nous avons déjà souvent signalé les publications si originales et si pleines de recherches, vient de nous donner le premier volume de ses *Musiciens néerlandais en Espagne du XIIe au XVIIIe siècle* (Bruxelles, van Tricht).

— Aux spécialistes nous recommandons la curieuse monographie de M. E. OUVERLEAUX, *Notes et documents sur les Juifs de Belgique sous l'ancien régime* (Paris, Durlacher).

— L'opuscule de M. Ch. POTVIN, *Les Artevelde, Jacques et Philippe*, offre une sorte de mosaïque populaire des principaux chroniqueurs du XIVe siècle, surtout de Froissart (Verviers, Bibliothèque Gilon).

— Au commencement de septembre est paru le premier volume d'un ouvrage sur les Pays-Bas sous le règne de Charles-Quint (*De Nederlanden onder Keizer Karel*, 1500-1531), par notre collaborateur M. Paul FRÉDÉRICQ, professeur à l'université de Gand. L'auteur en donnera prochainement une édition française.

— Les livraisons 58-62 de la *Bibliotheca Belgica* de MM. Ferd. VANDER HAEGHEN, ARNOLD et VANDEN BERGHE contiennent la liste complète des 99 éditions de Commines depuis celle de Paris, de 1524, jusqu'à celle de M. R. Chantelauze (1881) ainsi que de toutes les traductions : 23 en latin, 7 en flamand, 9 en allemand, 12 en italien, 11 en anglais, 2 en espagnol, 1 en suédois. On y trouve aussi une monographie sur le premier routier (*Spieghel der Zeevaerdt* 1584) de Luc Waghenaer, sur les œuvres du polygraphe brugeois Martin Everaert (XVIe siècle), sur celles de Chrétien van Adrichem dit Crucius, auteur de recherches sur les antiquités juives (XVIe siècle), sur le traité de la tenue des livres de Valentin Menher (1550), etc.

Suisse. — La Société générale d'histoire suisse a tenu, le 6 août, à Glaris, sa quarantième séance annuelle. Elle a élu en qualité de membres honoraires MM. les professeurs Busson et Huber, à Innsbrück, et remplacé deux membres démissionnaires de son comité, MM. Fiala et Forel, par MM. F. Dinner (Glaris) et G. Favey (Vaud).

— M. le Dr W. Œchsli, de Winterthur, vient de publier un manuel d'histoire suisse (*Lehrbuch für der Geschichtsunterricht in der Secundarschule, Vaterlændische Geschichte.* Zurich, 1885, in-8° de viii et 266 p.), qui nous paraît destiné à occuper bientôt une place fort honorable à côté des ouvrages analogues de MM. J. Strickler et K. Dændliker.

— Le même auteur a publié il y a quelques mois, sur les causes de la guerre de Zurich, une dissertation dans laquelle il réfute, avec autant de modération que de savoir, l'exposé que M. Dændliker a fait naguère (*Jahrbuch für Schw. Gesch.* Bd. VIII) des origines de ce conflit.

— La Direction des archives fédérales a fait tirer à part, pour quelques rares privilégiés, l'introduction de l'*Aktensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik,* recueil dont le tome I est actuellement sous presse. Cette introduction, forte de 553 p. in-4°, renferme, sous 1,845 numéros, des extraits plus ou moins étendus de tous les documents qui se rapportent aux derniers jours de l'ancienne confédération suisse (octobre 1797, mars 1798).

— Viennent de paraître chez Schwendimann, à Soleure, le 2e et le 3e fasc. des *Chronica provinciæ Helveticæ ordinis S. Francisci Capucinorum,* ex annalibus ejusdem provinciæ manuscriptis excerpta; chez Benziger, à Einsiedeln, une *Geschichte der Wiedertaüfer in der Schweiz zur Reformationszeit,* et le t. II d'une *Histoire des évêques de Bâle,* par M. Vautrv.

Danemark. — Le 15 août mourut au château de Hagested J.-J. A. Worsaae, alors en visite chez des parents. La mort du célèbre archéologue est une perte grave et inattendue pour la science danoise; Worsaae n'avait que soixante-quatre ans et était en pleine vigueur, toujours occupé des études scientifiques et de ses fonctions multiples. L'avis de sa mort a été reçu partout avec le plus vif regret, car Worsaae était également estimé comme savant et aimé comme ami et collègue.

La carrière scientifique de Worsaae était du reste assez longue. Encore jeune étudiant, il publia son premier ouvrage « Les antiquités de Danemark illustrées par des objets et des tumulus, » qui a été un manuel et comme un catéchisme pour l'étude des temps préhistoriques du nord; répandu à neuf mille exemplaires, il a contribué beaucoup à éveiller l'intérêt et la curiosité vers ces antiquités chères au peuple danois (le livre fut traduit en allemand en 1844, en anglais en 1849). Ses recherches sur le rocher de Runamo, sur lequel on croyait voir une inscription runique, attirèrent aussi l'attention; depuis le xiie s., on avait tenté de la déchiffrer et un savant venait justement d'en donner l'interprétation dans un gros volume quand Worsaae démontra que ce

n'était que des crevasses naturelles et un jeu de la nature. En 1846, un Écossais lord Ellesmere proposa à la Société des Antiquaires du nord d'envoyer un archéologue danois dans les îles britanniques pour y étudier les antiquités de l'époque des vikings. Le roi Christian VIII, président de la Société, chargea Worsaae de cette tâche; assisté avec une grande bienveillance par la haute aristocratie anglaise, il chercha avec diligence et perspicacité, et trouva beaucoup. Son ouvrage intitulé : « Souvenirs laissés par les Danois et les Norvégiens en Angleterre, en Écosse et en Irlande » (1851) est riche en faits nouveaux et en observations fines; il a été traduit en anglais et en allemand (1852). Après un voyage en Normandie, il publia des recherches historiques sur cette province, dans le volume intitulé : « Conquête de l'Angleterre et de la Normandie par les Danois » (1863), où il résuma le résultat de ses études en France et en Angleterre. Nous préférons à ce livre le petit traité, publié en 1878 dans les Mémoires de la Société des antiquaires du nord, sous le titre : « La civilisation danoise à l'époque des Vikings. »

Un grand nombre de ses recherches regardent les temps préhistoriques. Ainsi, Worsaae a soutenu la division de l'âge de pierre en deux époques, l'une représentée par les trouvailles dans les kœkkenmœddings, et l'autre par les tumuli. De même il a soutenu la division de l'âge de bronze et de l'âge de fer en différentes périodes. Remarquables sont aussi ses recherches sur « La colonisation de la Russie et du nord scandinave et leur plus ancien état de colonisation » et son explication ingénieuse des causes qui ont produit le dépôt d'antiquités dans les tourbières de Sœnderjylland et de Fyen. Il aimait à voir dans une vue d'ensemble les antiquités des différentes parties du monde et à en observer le parallélisme. En général, on peut dire qu'il s'est distingué surtout par son esprit généralisateur et la finesse de ses observations, mais quelquefois sa fantaisie l'a mené trop loin, hors des voies de la saine critique.

Worsaae était doué d'un remarquable talent d'administrateur. En 1847, on avait créé pour lui une place, semblable à celle de Prosper Mérimée en France, d'inspecteur général des monuments historiques dans les provinces. A la mort de Chr.-J. Thomsen, Worsaae fut nommé en 1866 directeur du Musée des antiquités et du Musée ethnographique; en 1858, il fut nommé inspecteur; en 1866, directeur de la collection historique conservée au château de Rosenborg; en 1878, président du Comité du Musée historique à Frederiksborg. Grâce à lui, les Musées danois ont la réputation justifiée d'être très instructifs et très bien arrangés. Il a exposé ses idées sur ce sujet dans un livre intitulé : « Conservation des antiquités et des monuments nationaux en Danemark » (1878).

Le nom de Worsaae était connu dans tout le monde savant; aux congrès archéologiques, il était un des membres les plus fêtés. Son esprit, son don des langues, sa grande politesse et son obligeance lui avaient procuré beaucoup d'amis dans le nord comme à l'étranger.

— Le professeur Edv. Holm vient de publier un important ouvrage intitulé : Histoire intérieure du Danemark et de la Norvège sous les rois absolus, de 1660 à 1720.

Espagne. — M. L. Selosse, professeur à la Faculté libre du droit de Lille, a publié dans la *Revue générale du droit* (n° de mai-juin 1885) un article sur l'enseignement du droit en Espagne. Il y fait connaître la nouvelle organisation donnée à cet enseignement par le décret royal du 14 août 1884. Les études de droit historique y occupent une place plus considérable que dans nos facultés françaises. Les candidats à la licence doivent étudier le droit romain, l'histoire générale du droit espagnol et le droit canonique. Les aspirants au doctorat doivent y joindre la connaissance de la littérature juridique et principalement de celle de l'Espagne. Enfin, les étudiants qui se destinent à la carrière du notariat ont à subir un examen spécial de paléographie.

— Ont paru à Madrid : *la Armada invencible;* t. II, par D. Duro. *Historia del derecho romano,* par M. Hinojosa.

Grèce. — Le volume d'Ἱστορικὰ Μελετήματα, publié par M. Spiridion E. Lampros, est un recueil de onze monographies qui se rapportent à l'histoire de la Grèce. La première traite de l'archéologie préhistorique et des premiers habitants de la Grèce comparés aux peuplades qui habitaient à l'époque la plus reculée le reste de l'Europe. La seconde nous montre les Phéniciens s'établissant à Salamine et y introduisant l'industrie de la pourpre. Dans la troisième, l'auteur nous raconte le lendemain de la bataille de Platée, le partage du butin, les funérailles des guerriers morts pour la patrie et les honneurs qu'on leur rendit; dans la quatrième, il publie trois fragments des Τῶν Ἰνδικῶν de Ktésias, médecin d'Artaxercès Mnémon. La cinquième nous retrace un épisode des invasions des Goths dans la Grèce, elle nous montre l'influence de l'historien Dexippe, fils de Ptolémée, qui écrivit sous Claude le Gothique le rôle qu'il joua lors de la prise d'Athènes par les Hérules en 267, les ouvrages qu'il écrivit; tableau d'Athènes dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. La sixième est consacrée à la chronique de la fondation de Nauplie de Malvoisie (Monembasie), composée entre le commencement du IXe siècle et la fin du XIe siècle, pour célébrer le triomphe de l'église orthodoxe et les victoires remportées dans le Peloponnèse sur les tribus slaves : rapprochement des trois textes que nous avons de cette chronique, celui de Pasini et des deux copies du mont Athos. La septième a pour sujet un poème composé par un certain Theodosios sur le second siège de Constantinople par les Arabes sous Léon l'Isaurien, en 717 : récits des deux autres sièges de Constantinople par les Arabes. La huitième traite de la chronique de Laomédon Lacapenos, qui se trouve, avec d'autres chroniques traduites de l'italien en grec, à la Bibl. nationale de Paris, comparaison avec une chronique de l'Escurial du même auteur, qui est identique par place à celle qu'a écrite Michel Gluca. Dans la neuvième monographie, nous lisons l'histoire

de la trahison et de la mort de Georges Manacès, général byzantin du IIe s.; poème le concernant et qui se trouve à Vienne; dans la dixième, le récit de la prise de Janina par les Turcs en 1430. La dernière nous parle des archives de Venise et du rapport de Michel Marino au sénat de Venise sur les affaires du Peloponnèse. Trésors que contiennent ces archives pour l'histoire de la Grèce, savants qui les ont explorées. Situation de la Grèce au moment où Marino adresse son rapport. Rapport de Dominique Gritti au sénat de Venise. Texte en italien du rapport de Marino daté de 1691.

Serbie. — M. Militchevitch, à qui l'on doit déjà une description de l'ancienne principauté de Serbie, vient de publier à Belgrade, en serbe, une description détaillée des provinces acquises par la Serbie à la suite de la guerre de 1876-78; son livre est indispensable pour l'étude de ces contrées si peu connues.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

Boullier. Un roi et un conspirateur : Victor-Emmanuel et Mazzini; leurs négociations secrètes et leur politique. Plon, IV-288 p. in-12. — Denais. Armorial général de l'Anjou. Angers, Germain et Grassin. 3 vol. XXXVI-495, 438 et 451 p. in-8°. — Everat. La magistrature française au XVIIIe s. La sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au XVIIIe s. Thorin, 1886 (*sic*). XII-412 p. in-8°. — P. de Félice. Mer (Loir-et-Cher); son église réformée. Fischbacher. XVI-301 p. in-8°. — M. Nicolas. Histoire de l'ancienne académie protestante de Montauban. Forestié. 440 p. in-8°. — Comte Pajol. Les guerres sous Louis XV; t. IV : 1749-59. Firmin Didot. 493 p. in-8°. — Roziou et Delaunay. Les institutions de l'ancienne Rome : Tome II : architecture, droit de cité, droit latin, province. Perrin. 311 p. in-12. — Schœmann. Antiquités grecques; trad. par Galuski. Tome II, 1re partie. Alph. Picard. 172 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50. — Abbé Verlaque. Saint-Louis, prince royal, évêque de Toulouse, et la famille d'Anjou au XIIIe s., d'après des documents inédits. Plon. XI-199 p. in-12. Prix : 2 fr. 50.

Dahn. Die Kœnige der Germanen. Bd. VI, 3e Aufl. Leipzig, Breitkopf et Hærtel. LI-704 p. in-8°. Prix : 18 m. — G. Droysen. Bernhard von Weimar. Leipzig, Duncker et Humblot. 2 vol. VII-444 et 575 p. in-8°. Prix : 18 m. — Hergenrœther. Leonis X Pont. max. Regesta. Fasc. II et III. Fribourg-en-B., Herder. Prix : 9 fr. le fasc. — Hess. J.-C. Schweizer; ein Charakterbild aus dem Zeitalter der franzœsischen Revolution. Berlin, Hertz. CVI-286 p. in-8°. — Judeich. Cæsar im Orient, kritische Uebersicht der Ereignisse von 9 aug. 48 bis oct. 47 a. C. N. Leipzig, Brockhaus. VIII-205 p. in-8°. — Lewenfeld. Epistolae romanorum pontificum ineditae. Leipzig, Veit. VI-288 p. in-8°. —

NITZSCH. Geschichte der rœmischen Republik; hgg. von G. Thouret. Bd. II. Leipzig, Duncker et Humblot. XIII-298 p. in-8°. Prix : 6 m. — QUIDDE. Studien zur Geschichte des rheinischen Landfriedensbundes von 1254. Francfort-sur-M., Jügel. X-53 p. in-8°. — WAITZ. Jahrbücher des deutschen Reichs unter K. Heinrich I. 3e Aufl. Leipzig, Duncker et Humblot. XVI-294 p. in-8°. Prix : 7 m. 20. — WINTER. Hans Joachim von Zieten; eine Biographie. Ibid. 2 vol. XXVIII-461 et VIII-528 p. in-8°. Prix : 15 m. 1886 (*sic*). — WOLFSTIEGE. Verfassungsgeschichte von Goslar, bis zur Abfassung der Statuten und des Bergrechtes. Berlin, Hertz. IV-96 p. in-8°. — ZŒLLER. Rœmische Staats-und Rechtsalterthümer. Breslau, Kœbner. XII-438 p. in-8°. Prix : 6 m. — H. VON ZWIEDINECK-SÜDENHORST. Die Politik der Republik Venedig wæhrend des 30 jæhr. Krieges. Bd. I, II. Stuttgart, Cotta. 322 et 359 p. in-8°.

Alf. von ARNETH. Graf Philipp Cobenzl und seine Memoiren. Vienne, Gerold. 181 p. in-8°. (Tiré à part de l'*Archiv. f. œsterr. Gesch.*, t. LXVII, Bd. I.)

HODGKIN. Italy and her invaders. T. III et IV, XXXI-727 et XXVIII-798 p. in-8°. Prix : 16 sh. chaque. Oxford, Clarendon Press. — PEARS. The fall of Constantinople, being the story of the fourth Crusade. Londres, Longmans, XVI-413 p. in-8°.

PELLA Y FORGAS. Historia del Ampurdan. T. V. Barcelone, chez l'auteur.

ERRATUM.

P. 34, l. 9 et suiv. Ce n'est pas William Wentworth, comte de Strafford, mais William Howard, vicomte Stafford, qui fut décapité en 1680. Lord Strafford, membre de l'Église anglicane, comme son père, n'avait rien à craindre d'un procès dirigé contre les catholiques, tandis que la haine de parti devait s'attaquer naturellement à l'illustre et puissante maison de Norfolk. Le siège à la chambre des lords ne fut rendu aux descendants du martyr qu'au moment de l'émancipation des catholiques.

P. 83, l. 4. *Au lieu de* les faire cesser, *lisez :* la.

P. 100, l. 26. *Au lieu de* Méry, *lisez :* Micy. Cf. plus haut, p. 130.

P. 150, l. 5. *Au lieu de* M. J. Durieu, etc., *lisez :* M. René de Kérallain, sous le titre de : *Études sur l'Ancien Droit et la Coutume primitive.*

P. 168. Le livre de M. de Bremond d'Ars a paru chez Plon.

P. 189. L'ouvrage de M. Landau a été publié à Leipzig, chez Friedrich.

P. 233. *Les Comtes de Paris*, par M. Hennebert, ont paru, non chez Perrin, mais chez Furne et Jouvet.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages
H. Forneron. Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth . 21
H. d'Orléans, duc d'Aumale. Les combats devant Fribourg . 1
Fr. Puaux. La Responsabilité de la révocation de l'Édit de Nantes 241
Albert Sorel. La mission de Poterat à Vienne. 280

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Girart. Passerat et la Satire Ménippée 340
A. Hellot. Étude critique sur les sources du *Rosier des guerres* 75
Séjus. L'origine de Christophe Colomb 316
Alf. Stern. Deux lettres inédites de Mirabeau 82

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre (xviie, xviiie et xixe siècles), par Ch. Firth. . . 110
— (Moyen âge), par J.-G. Black 388
États-Unis, par W.-F. Allen. 124
France (Antiquité grecque), par P. Girard. 357
— (Moyen âge et temps modernes), par G. Monod et Ch. Bémont 88, 379
Pays-Bas, par P.-J. Blok 137

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Allard. Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles 417
Bremond d'Ars (G. de). Jean de Vivonne. 168
Burckhardt. La civilisation en Italie au temps de la Renaissance 428
Coglitore. Mozia. 146
Cuq. Le conseil des empereurs, d'Auguste à Dioclétien . . . 415
De Witt. Un patricien au xviiie s. : Louis de Geer 431
Del Vecchio. Le seconde nozze del coniuge superstite . . . 420
Gilbert. Geschichte der Stadt Rom im Alterthum 192
Gross. Gilda mercatoria 158
Heigel. Das Tagebuch Karl's VII 182
Hérelle. L'invasion allemande en 1544 166
Kraus. Briefe Benedicts XIV an den can. Fr. Peggi. . . . 175
La Blanchère (R. de). Terracine 147
Landau. Rom, Wien, Neapel. 189
Madvig. L'État romain ; t. IV 415
Maupas (M. de). Mémoires sur le second Empire 178
Preger. Die Vertræge Ludvigs des Baiern 1325-26 157
Prou. Les coutumes de Lorris 423
Quidde. Die Entstehung des Kurfürstencollegiums 156
Riant. La donation de Hugues, Mis de Toscane, au S. Sépulcre 421

Pages
SANDONNINI. Lud. Castelvetro e la sua famiglia 163
SUMNER-MAINE. Dissertations on early law and custom . . . 150
TARDIF. Coutumes de Toulouse 426
Viaggio di Donato Rigeto veronese 191

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 205, 443
2. Académie des sciences morales et politiques 206, 444
3. Acad. des sciences, inscr. et belles-lettres de Toulouse. 449
4. Acad. nat. des sciences, arts et belles-lettres de Caen . 447
5. Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. . . . 442
6. Annuaire de la faculté des lettres de Lyon. 442
7. Bibliothèque de l'École des chartes 434
8. Bulletin critique 199, 436
9. Bulletin de correspondance africaine. 203
10. Bulletin de correspondance hellénique 437
11. Bulletin d'histoire ecclésiastique 437
12. Bulletin de la Réunion des officiers 206
13. Comité archéologique de Senlis 448
14. Comité des travaux historiques et scientifiques . . . 205, 445
15. Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris. 446
16. La Controverse et le Contemporain 441
17. Le Correspondant 201, 441
18. Le Curieux 438
19. L'Économiste français 203
20. Gazette des Beaux-Arts 202, 441
21. Le Journal des Savants 200, 436
22. La Nouvelle Revue 201, 440
23. Nouvelle Revue historique de droit 200, 439
24. Polybiblion 200, 436
25. La Révolution française 201, 436
26. Revue africaine 204, 439
27. Revue archéologique 438
28. Revue bourbonnaise 204
29. Revue celtique 438
30. Revue critique d'histoire et de littérature 199, 435
31. Revue de l'Agenais 204, 443
32. Revue de l'Art français 440
33. Revue de l'Extrême Orient 202, 439
34. Revue de l'Histoire des Religions. 201, 439
35. Revue de Gascogne 204, 443
36. Revue de Géographie. 201, 440
37. Revue des Deux-Mondes. 200, 440
38. Revue des Études juives. 202, 439
39. Revue des Questions historiques 198, 433
40. Revue générale du droit 439
41. Revue historique et archéologique du Maine 204

Pages
42. Revue maritime et coloniale 203, 441
43. Romania 438
44. Société académique de l'Oise 438
45. Société archéologique et historique de la Charente . . 449
46. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 447
47. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen 449
48. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers . . . 448
49. Société d'émulation de l'Ain 208
50. Société de l'histoire de Paris 207, 451
51. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 207, 446
52. Société des Antiquaires de l'Ouest 450
53. Société Éduenne 449
54. Société historique de Compiègne 448
55. Société historique et archéol. de l'arr. de Pontoise . . 447
56. Société historique et archéol. de l'Orne. 447
57. Société nationale des Antiquaires de France 206
58. Le Spectateur militaire 203, 441

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 451

ALSACE.

1. Revue d'Alsace 218, 451

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissenschaften (Munich) 221, 458
2. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 220, 458
3. Archiv des histor. Vereins von Unterfranken. . . . 218
4. Archiv für katholisches Kirchenrecht 215
5. Beitræge f. Anthropologie u. Urgeschichte Baierns. . 457
6. Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache. . . 214
7. Deutsche Rundschau 452
8. Germania 214
9. Gesellschaft d. Wissens. zu Gœttingen. Nachrichten . 452
10. Gœrres-Gesellschaft 222
11. Gœttingische gelehrte Anzeigen 211, 452
12. Hermes 213, 454
13. Historische Zeitschrift 208
14. Historisches Jahrbuch 209
15. Historisches Taschenbuch 210
16. Jahrbücher für classische Philologie. 213
17. Mitteilungen d. deutschen archæol. Instit. in Athen. . 207, 455
18. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik. . . . 455
19. Neues Archiv 212, 451
20. Neues Archiv für Sæchsische Geschichte 220
21. Philologus. 214
22. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften (Leipzig). 222
23. Stimmen aus Maria Laach 216, 452
24. Theologische Quartalschrift. 216
25. Theologische Studien und Kritiken 216
26. Westdeutsche Zeitschrift 456
27. Württembergische Vierteljahrshæfte 219

Pages
28. Zeitschrift der D. morgenlænd. Gesellschaft 217
29. Zeitschrift des d. Palæstina-Vereins 218, 456
30. Zeitschrift der Savigny Stiftung f. Rechtsgeschichte . 454
31. Zeitschrift für ægyptische Sprache 456
32. Zeitschrift für allgemeine Geschichte 212
33. Zeitschrift für deutsches Alterthum 215
34. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft . . . 215
35. Zeitschrift für d. Geschichte des Oberrheins 218, 457
36. Zeitschrift für d. D. Philologie 455
37. Zeitschrift für katholische Theologie 453
38. Zeitschrift für Kirchengeschichte 453

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 222, 459
2. Archiv. für œsterreichische Geschichte 458
3. Casopis Ceskeho Musea 224
4. Mittheilungen d. anthropologischen Gesellschaft . . . 224
5. Mittheilungen d. Ver. f. Gesch. d. D. in Bœhmen . . 223
6. Sbornik historicky 224
7. Société royale des sciences de Bohême 224

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy 225, 459
2. The Athenaeum 225, 460
3. The Nineteenth century 461
4. The Westminster Review 225

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 225, 461

ITALIE.

1. Archeografo triestino 227
2. Archivio dello Società romana di storia patria . . . 462
3. Archivio storico italiano 226
4. Archivio storico per le provincie napoletane 462
5. Archivio veneto 226, 463
6. Deputazione di storia patria per le prov. di Romagna . 463
7. Giornale ligustico 464
8. Rivista storica italiana 226
9. Studi e documenti di storia e diritto 463

SUISSE.

1. Bollettino storico della Svizzera italiana 464
2. Indicateur d'histoire suisse 464

Chronique et Bibliographie 228, 465
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 487
Erratum 488

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.